



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier consolidé

Projet de loi 6058

Projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2008

Date de dépôt : 12-06-2009

Date de l'avis du Conseil d'État : 08-12-2009

Auteur(s) : Monsieur Luc Frieden, Ministre du Trésor et du Budget

Liste des documents

Date	Description	Nom du document	Page
06-01-2010	Résumé du dossier	Résumé	<u>3</u>
12-06-2009	Déposé	6058/00	<u>7</u>
23-11-2009	Rapport général de la Cour des Comptes (23.9.2009)	6058/01	<u>246</u>
04-12-2009	Rapport de commission(s) : Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire Rapporteur(s) : Monsieur Félix Braz	6058/02	<u>319</u>
08-12-2009	Annexe Avis du Conseil d'Etat (8.12.2009)	6058/02A	<u>328</u>
18-12-2009	Dispense du second vote constitutionnel par le Conseil d'Etat (18-12-2009) Evacué par dispense du second vote (18-12-2009)	6058/03	<u>333</u>
24-12-2009	Publié au Mémorial A n°253 en page 4934	6058	<u>336</u>

Résumé

N° 6058 Projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2008

Le compte général de l'exercice 2008 se présente comme suit :

A. - Recettes et dépenses courantes et en capital

I – Recettes effectives 11.479.989.154,85 EUR
II – Dépenses effectives 11.396.372.702,46 EUR
III – Excédent de recettes 83.616.452,39 EUR
IV – Report du solde des recettes et dépenses courantes et en capital 322.677.717,25 EUR

B. - Recettes et dépenses pour ordre

I – Recettes pour ordre 4.696.921.501,41 EUR
II – Dépenses pour ordre 4.689.699.401,89 EUR
III – Excédent de recettes pour ordre 7.222.099,52 EUR
IV. Report du solde des recettes et dépenses pour ordre 32.925.508,88 EUR

C.– Recettes et dépenses des fonds déposés à la Trésorerie de l'Etat

I. Recettes 3.005.185.310,48 EUR
II. Dépenses 2.821.025.966,27 EUR
III. Excédent de recettes 184.159.344,21 EUR
IV. Report du solde des recettes et dépenses 2.760.522.315,03 EUR

Dans ses rapports généraux portant sur les exercices 2006, 2007 et 2008, la Cour des comptes rappelle que le projet de loi 5789 relative à l'affectation du résultat du compte général 2006, déposé le 10 octobre 2007, prévoit qu'un montant total de 240 millions d'euros sera affecté à l'alimentation de certains fonds spéciaux. Selon les propositions gouvernementales relatives à l'affectation du résultat du compte général de l'exercice 2007, 450 millions d'euros devraient alimenter certains fonds spéciaux. Le projet de loi 5789 n'ayant pas encore été avisé par le Conseil d'Etat en date du 29 septembre 2009, le projet de loi 6100 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2010 (déposé le 29/09/09) prévoit en son article 56 l'affectation suivante des montants en question :

« (1) L'excédent des recettes de l'exercice 2006 est affecté, à charge de cet exercice budgétaire, pour un montant total de 240 millions d'euros à l'alimentation des fonds spéciaux ci-après:

- Fonds pour le financement des infrastructures sociofamiliales: 20.000.000 euros
- Fonds pour la protection de l'environnement: 20.000.000 euros
- Fonds du rail: 50.000.000 euros
- Fonds pour l'emploi: 50.000.000 euros
- Fonds pour la gestion de l'eau: 75.000.000 euros
- Fonds de financement pour les mécanismes de Kyoto : 25.000.000 euros

Le solde restant de l'excédent des recettes est porté au crédit du compte "report du solde des recettes et des dépenses courantes et en capital".

(2) L'excédent des recettes de l'exercice budgétaire 2007 est affecté, à charge de cet exercice budgétaire, pour un montant total de 450 millions d'euros à l'alimentation des fonds spéciaux ci-après:

- Fonds d'investissements publics administratifs: 75.000.000 euros
- Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux: 10.000.000 euros
- Fonds des routes: 50.000.000 euros
- Fonds d'investissements sociaux-familiaux: 50.000.000 euros
- Fonds pour la gestion de l'eau: 70.000.000 euros
- Fonds pour la protection de l'environnement: 30.000.000 euros
- Fonds pour l'emploi: 95.000.000 euros
- Fonds agricole: 40.000.000 euros
- Fonds d'équipement militaire: 30.000.000 euros.

Le solde restant de l'excédent des recettes est porté au crédit du compte "report du solde des recettes et des dépenses courantes et en capital".

(3) L'excédent des recettes de l'exercice budgétaire 2008 est affecté, à charge de cet exercice budgétaire, pour un montant total de 80 millions euros à l'alimentation du fonds pour l'emploi.

Le solde restant de l'excédent des recettes est porté au crédit du compte "report du solde des recettes et des dépenses courantes et en capital". ».

Une fois le projet de loi 6100 voté, le volet A du compte général 2008 se présentera de la manière suivante :

A.- Recettes et dépenses courantes et en capital

I – Recettes 11.479.989.154,85 EUR
II – Dépenses 11.396.372.702,46 EUR
III – Excédent de recettes 83.616.452,39 EUR
IV. Affectation du résultat du compte général 2006 -240.000.000,00 EUR
V. Affectation du résultat du compte général 2007 -450.000.000,00 EUR
VI. Affectation du résultat du compte général 2008 -80.000.000,00 EUR
VII. Report du solde des recettes et dépenses courantes et en capital
-447.322.282,75 EUR

Les dépenses courantes et en capital effectives dépassent de 31,85% le total des dépenses prévues pour 2008. En valeur absolue, cet écart correspond à 2.752,9 millions d'euros.

Par rapport au compte général de l'exercice 2007, la progression des dépenses courantes et en capital a été supérieure de 37,57%.

En ce qui concerne la situation financière des Fonds spéciaux de l'Etat, la Cour constate une augmentation de 9,65% des avoirs des fonds spéciaux de l'Etat au courant de l'exercice 2008. Cette augmentation était imprévue et s'explique par le fait que les recettes des fonds spéciaux ont été plus importantes que prévues (+12,89%) et que l'évolution des dépenses a été moins prononcée que prévue en 2008 (-8,41%).

*

Avec le compte général 2008, la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire s'efforce de donner tout son sens à l'adoption parlementaire des comptes généraux et fera en sorte qu'à l'avenir le projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice N-1 puisse être évacué au cours de l'exercice N, et ceci parallèlement à la loi budgétaire (exercice N+1).

La Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire demande au Gouvernement que les données soumises à l'examen de la Cour des comptes dans le cadre de l'élaboration de son rapport général portant sur un compte général de l'Etat soient à l'avenir accompagnées d'explications permettant une véritable analyse de fond.

6058/00

N° 6058

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2008-2009

PROJET DE LOI

portant règlement du compte général de l'exercice 2008

* * *

(Dépôt: le 12.6.2009)

SOMMAIRE:

	<i>page</i>
1) Arrêté Grand-Ducal de dépôt (5.6.2009).....	1
2) Exposé des motifs	2
3) Texte du projet de loi.....	4
4) Annexes	6

*

ARRETE GRAND-DUCAL DE DEPOT

Nous HENRI, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Sur le rapport de Notre Ministre du Trésor et du Budget et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Article unique.– Notre Ministre du Trésor et du Budget est autorisé à déposer en Notre nom à la Chambre des Députés le projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2008.

Palais de Luxembourg, le 5 juin 2009

*Le Ministre du Trésor
et du Budget,*
Luc FRIEDEN

HENRI

*

EXPOSE DES MOTIFS

Le **budget voté de l'exercice 2008** tel qu'il a été arrêté par la loi du 21 décembre 2007 se présentait comme suit:

	<i>Budget courant</i>	<i>Budget en capital</i>	<i>Budget total</i>
Recettes	8 355,4	82,5	8 437,9
Dépenses	7 631,3	827,2	8 458,5
Excédents	+724,1	-744,7	-20,6

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

Le budget voté de l'exercice 2008 a été modifié par la loi du 19 décembre 2008 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2009.

L'article 45 d) de cette loi a ajouté au budget de l'exercice 2008 un article nouveau avec le libellé et crédit suivants:

12.5.42.009 Prise en charge par l'Etat du boni pour enfants (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) 185.000.000.-

L'article 45 e) de la même loi a porté le crédit inscrit à l'article 64.0.37.011 de 1.780.000.000 à 1.965.000.000 euros.

Par ailleurs, l'article 69 du budget des recettes et dépenses pour ordre a été supprimé.

Compte tenu de ces modifications, le **budget définitif de l'exercice 2008** s'est présenté comme suit:

	<i>Budget courant</i>	<i>Budget en capital</i>	<i>Budget total</i>
Recettes	8 540,4	82,5	8 622,9
Dépenses	7 816,3	827,2	8 643,5
Excédents	+724,1	-744,7	-20,6

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

Le **compte général de l'exercice 2008** se présente comme suit par rapport au budget définitif pour le même exercice:

	<i>Budget voté 2008</i>	<i>Compte général 2008</i>	<i>Plus- ou moins-values</i>	<i>Variation en %</i>
Budget courant				
Recettes	8 540,4	9 100,1	559,7	6,6%
Dépenses	7 816,3	8 112,0	295,7	3,8%
Excédents	724,1	988,1	264,0	-
Budget en capital				
Recettes	82,5	2 379,9	2 297,4	2 784,7%
Dépenses	827,2	3 284,4	2 457,2	297,1%
Excédents	-744,7	-904,5	-159,8	-
Budget total				
Recettes	8 622,9	11 480,0	2 857,1	33,1%
Dépenses	8 643,5	11 396,4	2 752,9	31,8%
Excédents	-20,6	83,6	104,2	-

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

Le compte général de l'exercice 2008 est clôturé avec un excédent net de 83,6 millions d'euros alors que le budget voté renseignait un déficit de 20,6 millions d'euros.

Le résultat du compte général de l'exercice 2008 doit d'abord être interprété à la lumière des mesures exceptionnelles prises par le Gouvernement pour stabiliser le secteur financier dans le contexte de la crise internationale.

Ces opérations de stabilisation du secteur financier ont entraîné des dépenses non anticipées de 2.408,7 millions d'euros au titre de la prise de participation de l'Etat dans le capital d'établissements bancaires. Elles ont notamment été financées par le produit d'emprunts nouveaux à raison de 2.281,0 millions d'euros qui ont été portées en recette au budget en capital.

Abstraction faite de l'impact de ces transactions exceptionnelles sur le budget des recettes en capital, le compte général de l'exercice 2008 renseigne une plus-value de recettes de 576,1 millions d'euros, soit +6,7% par rapport au budget voté pour l'exercice 2008.

La plus-value au niveau des recettes totales s'explique notamment par d'importantes plus-values au niveau des recettes de TVA (+360,3 millions d'euros), de l'impôt retenu sur salaires et traitements (+159,2 millions d'euros) et de l'impôt sur la fortune (+53,6 millions d'euros). La crise financière qui a éclaté dès l'été 2007 et qui s'est intensifiée tout au long de l'année 2008 avant d'atteindre pleinement l'économie réelle dans le dernier trimestre de l'année 2008 a entraîné des effets négatifs au niveau des recettes courantes de l'Etat dès l'exercice budgétaire 2008. Ainsi la taxe d'abonnement et l'impôt sur le revenu des collectivités accusent des moins-values de 84,4 millions d'euros et 62,2 millions d'euros respectivement.

Abstraction faite de l'impact des transactions exceptionnelles pour stabiliser le secteur financier sur le budget des dépenses en capital, le compte général de l'exercice 2008 renseigne un excédent de dépenses de 344,2 millions d'euros dont 181,8 millions d'euros au titre de dotations plus élevées que prévues aux fonds spéciaux de l'Etat. Les dotations supplémentaires au Fonds pour l'emploi (100 millions d'euros au titre de la prise en charge par l'Etat du chômage partiel), au Fonds pour l'entretien et pour la rénovation des propriétés immobilières de l'Etat (10 millions d'euros) et au Fonds pour les monuments historiques (10 millions d'euros) reflètent la mise en œuvre des mesures de stabilisation économique. Par ailleurs, le Fonds communal de dotation financière a bénéficié d'une dotation supplémentaire de 61,2 millions d'euros.

Les dépassements du budget voté qui ne sont pas expliqués par les mesures de stabilisation du secteur financier ou des dotations plus élevées que prévues aux fonds spéciaux de l'Etat se chiffrent dès lors à 162,4 millions d'euros. Par conséquent, l'excédent effectif des dépenses se chiffre donc à seulement 1,9% du budget voté. Dans ce contexte, il convient de relever notamment les dépassements liés à la prise en charge par l'Etat du boni pour enfants introduit en 2008 et des allocations familiales (+80,2 millions d'euros), la prise en charge par ou la participation de l'Etat aux prestations de sécurité sociale en espèces (+30,0 millions d'euros) et la majoration des crédits en faveur du développement des activités de recherche de l'Université du Luxembourg (+21,3 millions d'euros).

L'excédent net de 83,6 millions d'euros renseigné par le compte général de l'exercice 2008 ne doit pas être confondu avec le solde de financement de l'administration publique établi selon les règles et concepts du SEC95.

En effet, le compte général reflète, article par article, l'exécution du budget de l'Etat voté par la Chambre des Députés pour un exercice donné, en recettes et en dépenses.

Par contre, le solde de financement des administrations publiques établi selon les règles et concepts du SEC95 qui est notifié semestriellement à la Commission européenne et sur base duquel le respect du Pacte de Stabilité et de Croissance est évalué a pour finalité de constater la capacité de financement dégagée ou le besoin de financement éprouvé par le secteur public dans son ensemble, c'est-à-dire l'Etat central, les administrations locales et la sécurité sociale. Le solde SEC95 diffère du compte général notamment par la prise en compte des dépenses nettes effectives des fonds spéciaux de l'Etat et des établissements publics ainsi que par des règles d'affectation ou d'imputation différentes pour certaines opérations budgétaires.

Ainsi le Luxembourg a-t-il notifié pour le 1er avril 2009 à la Commission européenne un solde de financement positif de 943,7 millions d'euros pour l'exercice 2008 (+2,5% du PIB). Au niveau des sous-secteurs, l'administration centrale a renseigné un solde de financement négatif (-96,8 millions d'euros), mais ce solde négatif a été largement compensé par des excédents au niveau des administrations locales (+14,4 millions d'euros) et de la sécurité sociale (+1.026,1 millions d'euros).

L'avoir disponible des fonds spéciaux de l'Etat est arrêté au compte général de l'exercice 2008 à 1.517,2 millions d'euros, en augmentation de 42,4 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. A noter que ce montant ne tient pas compte de l'affectation aux fonds spéciaux du résultat de l'exercice 2006. L'affectation du résultat de l'exercice 2006 conformément au projet de loi No 5789 aurait comme conséquence une augmentation supplémentaire de l'avoir disponible des fonds spéciaux de l'Etat.

Le texte du projet de loi arrêtant le compte général de l'exercice 2008 est identique à celui des années précédentes.

*

TEXTE DU PROJET DE LOI

Art. 1er. Le compte général des recettes et des dépenses effectuées sur les budgets courant et en capital de l'Etat ainsi que sur le budget pour ordre pendant l'exercice 2008 annexé à la présente loi, est arrêté comme suit:

A. Recettes et dépenses courantes et en capital

I – Recettes effectives:	11.479.989.154,85 EUR
II – Dépenses effectives:	11.396.372.702,46 EUR
III – Excédent de recettes:	83.616.452,39 EUR

L'excédent de recettes est porté au crédit du compte „report du solde des recettes et dépenses courantes et en capital“ dont le solde positif s'établit alors à **322.677.168,51** euros.

B. Recettes et dépenses pour ordre

I – Recettes pour ordre:	4.696.921.501,41 EUR
II – Dépenses pour ordre:	4.689.699.401,89 EUR
III – Excédent de pour ordre:	7.222.099,52 EUR

L'excédent de recettes pour ordre est porté au crédit du compte „report du solde des recettes et dépenses pour ordre“ dont le solde positif s'établit alors à **32.925.508,88** euros.

Art. 2. Les comptes de fonds de tiers déposés auprès de l'Etat sont arrêtés à la fin de l'exercice 2008 comme suit:

I – Fonds des communes

Fonds communal de péréquation conjoncturelle:	50.124.369,35 EUR
Fonds de dépenses communales:	- 17.347.715,55 EUR

II – Fonds d'autres tiers

Consignations judiciaires:	10.394.001,31 EUR
----------------------------	-------------------

Art. 3. L'avoir disponible des fonds spéciaux et le solde des fonds de couverture de l'Etat sont arrêtés à la fin de l'exercice 2008 comme suit:

I – Fonds spéciaux de l'Etat

Fonds d'investissements publics administratifs:	63.479.422,81 EUR
Fonds d'assainissement en matière de surendettement:	412.946,66 EUR
Fonds de la coopération au développement:	8.440.799,89 EUR
Fonds communal de dotation financière:	0,00 EUR

Fonds spécial de la chasse:	27,09 EUR
Fonds de crise:	21.715.472,77 EUR
Fonds social culturel:	4.148,00 EUR
Fonds cynégétique:	650.589,89 EUR
Fonds de la dette publique:	64.042.098,18 EUR
Fonds spécial des eaux frontalières:	1.128.361,54 EUR
Fonds pour l'emploi:	64.798.937,08 EUR
Fonds pour l'entretien des propriétés immobilières de l'Etat:	31.040.662,24 EUR
Fonds pour la loi de garantie:	56.496.931,36 EUR
Fonds pour la gestion de l'eau:	27.235.618,01 EUR
Fonds de financement des mécanismes de Kyoto:	174.129.237,58 EUR
Fonds pour les monuments historiques:	29.688.435,14 EUR
Fonds d'équipement militaire:	109.236.093,76 EUR
Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture:	13.521.977,03 EUR
Fonds spécial de la pêche:	276.629,89 EUR
Fonds pour la protection de l'environnement:	32.963.730,78 EUR
Fonds de pension:	9.205.097,70 EUR
Fonds du rail:	244.119.489,04 EUR
Fonds pour la réforme communale:	3.486,69 EUR
Fonds des raccordements ferroviaires internationaux:	40.915.765,78 EUR
Fonds des routes:	102.722.821,28 EUR
Fonds d'investissements publics scolaires:	112.164.779,35 EUR
Fonds pour le financement des infrastructures sociofamiliales:	91.867.329,74 EUR
Fonds pour le financement des infrastructures hospitalières:	140.408.915,28 EUR
Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux:	35.089.728,15 EUR
Fonds d'équipement sportif national:	35.446.091,50 EUR
Fonds pour la promotion touristique:	6.039.226,35 EUR
Total de l'avoir disponible des fonds spéciaux de l'Etat:	1.517.244.850,56 EUR

II – Fonds de couverture de dettes de l'Etat sans incidence budgétaire

Fonds de couverture des signes monétaires émis par le Trésor:	184.700.740,84 EUR
Fonds de couverture des avoirs sur comptes chèques postaux:	1.015.406.068,52 EUR

*

ANNEXES**COMPTE GENERAL – EXERCICE 2008***(en EUR)*

Budget des recettes: (page 7)	
Total Recettes courantes (p. 17)	9 100 115 339,35
Total Recettes en capital (p. 19)	2 379 873 815,50
Total des recettes:	11 479 989 154,85
Budget des dépenses: (page 20)	
Total Dépenses courantes (p. 181)	8 112 002 118,86
Total Dépenses en capital (p. 227)	3 284 370 583,60
Total des dépenses:	11 396 372 702,46
Budget pour ordre: (page 228)	
Total Recettes pour ordre (p. 230)	4 696 921 501,41
Total Dépenses pour ordre (p. 234)	4 689 699 401,89
Excédent de dépenses:	7 222 099,52
Total des avoirs sur Fonds spéciaux: (page 235)	
Fonds de tiers	10 394 001,31
Fonds des communes	32 776 653,80
Fonds de l'Etat	1 617 244 850,56
Total des Fonds:	1 660 415 505,67

Abréviations utilisées dans ce document:

CORD: Crédit ordinaire
CNLI: Crédit non limitatif
CSDE: Crédit sans distinction d'exercice
CNST: Crédit non susceptible de transfert
CNSM: Crédit non susceptible de majoration
D: Dépassement
TE: Transfert émis
TR: Transfert reçu
M : Modif. budget recettes

*

Budget des recettes – Chapitre I – Recettes courantes

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2008 (en EUR)	Prévisions 2008 après modif.	Recettes effectives (en EUR)
			64 – Ministère des Finances				
			Administration des Contributions directes (sections 64.0 à 64.4)				
			<i>Section 64.0 – Impôts directs</i>				
37.000	37.10	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des collectivités	CORD	1 430 000 000,00	1 430 000 000,00	1 367 825 012,09
37.001	37.10	Divers	Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des collectivités	CORD	59 600 000,00	59 600 000,00	56 992 708,83
37.010	37.20	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette	CORD	405 000 000,00	405 000 000,00	400 076 709,19
37.011	37.20	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les traitements et salaires	CORD	1 780 000 000,00 M	1 965 000 000,00	2 124 174 086,33
37.012	37.20	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur certains revenus échus à des contribuables non résidents	CORD	800 000,00	800 000,00	1 010 784,85
37.013	37.20	Divers	Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des personnes physiques	CORD	60 800 000,00	60 800 000,00	64 724 379,37
37.020	37.00	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les revenus de capitaux	CORD	240 000 000,00	240 000 000,00	250 324 508,34
37.021	37.00	13.60	Impôt sur la fortune	CORD	115 000 000,00	115 000 000,00	168 559 014,54
37.022	37.00	13.60	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents)	CORD	45 000 000,00	45 000 000,00	53 671 082,07
37.023	37.00	13.60	Recouvrement des impôts relevant de l'administration des contributions: frais, suppléments et intérêts de retard	CORD	7 000 000,00	7 000 000,00	8 621 473,86
37.024	37.00	13.60	Recouvrement des impôts relevant de l'administration des contributions: produit d'amendes, d'astreintes et recettes analogues	CORD	700 000,00	700 000,00	1 159 357,05
37.025	37.00	13.60	Impôt sur le revenu retenu sur les tantièmes	CORD	20 000 000,00	20 000 000,00	22 077 495,24
37.026	37.00	13.60	Retenue libératoire nationale sur les intérêts	CORD	50 000 000,00	50 000 000,00	72 376 656,82
			<i>Total de la section 64.0:</i>		4 213 900 000,00	4 398 900 000,00	4 591 593 268,58
			<i>Section 64.1 – Impôts indirects</i>				
36.090	36.09	13.60	Taxe et prélèvement sur les paris relatifs aux épreuves sportives: prélèvement sur les sommes brutes engagées	CORD	150 000,00	150 000,00	135 061,73
36.091	36.09	13.60	Taxe sur le loto	CORD	2 400 000,00	2 400 000,00	2 636 824,85
36.092	36.09	13.60	Prélèvement sur le produit des jeux de casino	CORD	17 000 000,00	17 000 000,00	18 548 041,67
			<i>Total de la section 64.1:</i>		19 550 000,00	19 550 000,00	21 319 928,25
			<i>Section 64.2 – Recettes d'exploitation, taxes et redevances</i>				
16.010	16.11	09.20	Recettes provenant de l'exploitation des centrales hydro-électriques	CORD	300 000,00	300 000,00	106 879,11
16.070	16.00	01.22	Produit de la vente de formules de déclarations fiscales, de circulaires administratives et d'objets divers	CORD	2 500,00	2 500,00	1 606,32
36.100	36.09	01.22	Recettes du service de métrologie	CORD	18 000,00	18 000,00	20 562,67
38.000	Divers	13.90	Imputation des recettes de redevances d'accréditation	CORD	7 200,00	7 200,00	10 800,00
38.050	38.00	13.90	Autres transferts de revenus non ventilés entre secteurs	CORD	100,00	100,00	0,00
			<i>Total de la section 64.2:</i>		327 800,00	327 800,00	139 848,10

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2008 (en EUR)	Prévisions 2008 après modif.	Recettes effectives (en EUR)
28.001	Divers	09.20	<i>Section 64.3 – Recettes de participations ou d'avances de l'Etat</i> Ristournes concédées par la société électrique de l'Our en vertu du paragraphe 5 du contrat de fourniture d'énergie électrique signé le 30.4.1963 entre l'Etat et la S.E.O.	CORD	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
28.002	Divers	08.40	Redevances à payer par la CLT-UFA	CORD	100,00	100,00	0,00
28.003	Divers	05.30	Redevances dues par les concessionnaires de pharmacies	CORD	1 350 000,00	1 350 000,00	1 248 335,50
28.005	Divers	08.40	Redevances à payer par la société européenne des satellites	CORD	100,00	100,00	0,00
			<i>Total de la section 64.3:</i>		2 350 200,00	2 350 200,00	2 248 335,50
11.350	Divers	Divers	<i>Section 64.4 – Remboursements de dépenses</i> Remboursements divers de dépenses de personnel et de pensions par le secteur des ménages	CORD	1 000 000,00	1 000 000,00	971 425,60
12.020	12.14	06.40	Remboursements par les entreprises des frais avancés par l'Etat pour le recrutement et l'accueil de la main-d'oeuvre étrangère	CORD	100,00	100,00	0,00
12.090	12.21	13.90	Ecostart: Remboursement de loyers d'immeubles et charges locatives accessoires avancés par l'Etat	CORD	465 000,00	465 000,00	0,00
14.380	39.40	12.12	Installations d'éclairage routier.- Remplacement des installations d'éclairage routier endommagées par suite d'accidents de la circulation routière ou par suite de travaux effectués par des tiers; remboursements	CORD	300 000,00	300 000,00	319 743,83
			<i>Total de la section 64.4:</i>		1 765 100,00	1 765 100,00	1 291 169,43
			Administration des Douanes et Accises				
16.070	16.00	01.22	<i>Section 64.5 – Douanes et accises</i> Recettes d'exploitation (vente d'imprimés et divers)	CORD	50 000,00	50 000,00	687 883,06
28.000	Divers	09.20	Produit de la taxe sur l'électricité	CORD	2 000 000,00	2 000 000,00	1 155 012,06
36.010	36.02	13.60	Part du Grand-Duché dans les recettes communes de l'union économique belge-luxembourgeoise en matière de droits de douane et d'accise	CORD	960 000 000,00	960 000 000,00	990 688 962,12
36.011	36.02	13.60	Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur certaines huiles minérales	CORD	136 000 000,00	136 000 000,00	134 210 750,60
36.012	36.02	13.60	Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur les cigarettes	CORD	60 000 000,00	60 000 000,00	64 230 893,55
36.014	36.02	13.60	Redevance de contrôle sur le fuel domestique	CORD	2 500 000,00	2 500 000,00	2 996 686,60
36.020	36.03	12.10	Taxe sur les véhicules automoteurs	CORD	28 000 000,00	28 000 000,00	29 491 080,19
36.021	36.03	12.10	Droit d'usage de certaines infrastructures routières par des véhicules utilitaires lourds	CORD	8 000 000,00	8 000 000,00	4 424 651,86
36.022	36.03	12.10	Taxe sur les bateaux ou navires de plaisance	CORD	100 000,00	100 000,00	126 270,80
36.023	36.03	13.60	Taxe de consommation sur le gaz naturel	CORD	2 700 000,00	2 700 000,00	4 138 716,50
36.024	36.03	13.60	Surtaxe sur les boissons confectonnées	CORD	100 000,00	100 000,00	-253 086,56
36.060	36.07	13.60	Taxe sur les cabarets	CORD	550 000,00	550 000,00	518 064,70
36.071	36.08	13.60	Intérêts de retard en matière de droits de douane et de taxes y assimilées à l'exclusion des droits d'accise communs	CORD	50 000,00	50 000,00	24 573,72
38.000	Divers	13.60	Taxe de contrôle vétérinaire à l'importation	CORD	80 000,00	80 000,00	81 865,00
38.050	38.00	13.60	Produit d'amendes, de confiscations et recettes similaires	CORD	25 000,00	25 000,00	17 634,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2008 (en EUR)	Prévisions 2008 après modif.	Recettes effectives (en EUR)
39.001	Divers	01.22	Remboursement par l'union européenne des frais de perception des droits de douane constituant des ressources propres à ces communautés	CORD	6 250 000,00	6 250 000,00	4 840 605,41
			<i>Total de la section 64.5:</i>		1 206 405 000,00	1 206 405 000,00	1 237 380 563,81
			Administration de l'enregistrement et des domaines (sections 64.6 à 64.9)				
			<i>Section 64.6 – Impôts, droits et taxes</i>				
16.010	16.11	12.40	Taxes d'atterrissage et de stationnement à l'aéroport de Luxembourg	CORD	100,00	100,00	1 151 308,37
16.011	16.11	12.40	Recettes en relation avec les missions de contrôle, de réglementation et de supervision des activités aéronautiques	CORD	420 000,00	420 000,00	82 376,44
16.060	Divers	12.40	Redevances de route perçues pour le compte du Grand-Duché par l'organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne (EUROCONTROL)	CORD	100,00	100,00	0,00
36.000	36.01	13.60	Taxe sur la valeur ajoutée	CORD	1 585 000 000,00	1 585 000 000,00	1 945 252 260,17
36.030	36.04	13.60	Droits d'hypothèques	CORD	23 100 000,00	23 100 000,00	22 608 980,14
36.031	36.04	13.60	Hypothèques: salaires	CORD	850 000,00	850 000,00	763 111,27
36.032	36.04	13.60	Taxe d'abonnement sur les titres de société	CORD	700 000 000,00	700 000 000,00	615 643 065,78
36.050	36.06	13.60	Droits d'enregistrement	CORD	195 000 000,00	195 000 000,00	223 076 816,57
36.100	36.09	11.70	Taxe sur les assurances	CORD	32 500 000,00	32 500 000,00	37 487 807,82
36.101	36.09	12.34	Commissariat aux affaires maritimes: taxes d'immatriculation	CORD	450 000,00	450 000,00	657 137,75
38.040	38.50	10.40	Part de l'Etat dans le droit d'adjudication des pêches (article 41 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures)	CORD	23 000,00	23 000,00	15 376,59
38.041	38.50	10.40	Examen d'aptitude pour l'obtention du premier permis de chasse: taxe	CORD	5 000,00	5 000,00	3 200,00
38.050	38.00	13.60	Droits de timbre	CORD	12 500 000,00	12 500 000,00	12 854 085,00
38.051	38.00	07.30	Taxes grevant les autorisations d'établissements dangereux, insalubres ou incommodes	CORD	100,00	100,00	0,00
39.010	39.20	11.10	Taxes et annuités des brevets d'invention et participation aux recettes du bureau BENELUX des marques et des dessins ou modèles	CORD	3 838 000,00	3 838 000,00	1 821 012,50
			<i>Total de la section 64.6:</i>		2 553 686 300,00	2 553 686 300,00	2 861 416 538,40
			<i>Section 64.7 – Recettes domaniales</i>				
16.000	16.20	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des administrations publiques	CORD	600 000,00	600 000,00	3 712 997,80
16.010	16.11	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance des entreprises	CORD	46 000 000,00	46 000 000,00	43 466 114,26
16.020	16.12	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des administrations privées	CORD	300 000,00	300 000,00	154 629,59
16.050	16.12	10.30	Domaine forestier de l'Etat: produit de ventes de bois	CORD	1 250 000,00	1 250 000,00	1 366 264,50
16.051	16.12	10.10	Recettes provenant de l'institut viti-vinicole	CORD	12 000,00	12 000,00	9 501,20
16.052	16.12	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des ménages	CORD	2 200 000,00	2 200 000,00	2 168 575,66

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2008 (en EUR)	Prévisions 2008 après modif.	Recettes effectives (en EUR)
16.060	Divers	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance des communautés européennes	CORD	3 500 000,00	3 500 000,00	3 017 334,37
16.061	Divers	01.25	Recettes d'exploitation du bâtiment administratif I (bâtiment-tour) et de ses annexes au centre européen de Luxembourg-Kirchberg	CORD	90 000,00	90 000,00	120 514,82
16.062	Divers	01.25	Loyer du bâtiment administratif II (Robert Schuman) au centre européen de Luxembourg-Kirchberg	CORD	2 744 000,00	2 744 000,00	2 743 776,04
16.063	Divers	01.25	Loyer du bâtiment de la cour de justice des communautés européennes	CORD	2 044 000,00	2 044 000,00	2 514 183,60
16.070	16.00	10.40	Etablissement piscicole de Lingen: vente d'alevins et de truitelles, frais de repeuplement	CORD	80 000,00	80 000,00	50 232,62
16.071	16.00	10.30	Produit des pépinières de l'Etat	CORD	40 000,00	40 000,00	14 350,22
16.072	16.00	01.20	Ventes mobilières	CORD	5 000,00	5 000,00	2 681,72
17.000	36.09	02.10	Vente de biens militaires durables	CORD	100,00	100,00	80 821,04
28.000	Divers	01.25	Parking du St Esprit: redevance d'exploitation	CORD	400 000,00	400 000,00	648 807,02
28.020	28.30	10.30	Domaine forestier de l'Etat: produits du droit de chasse et du droit de pêche	CORD	175 000,00	175 000,00	223 706,83
			<i>Total de la section 64.7:</i>		59 440 100,00	59 440 100,00	60 294 491,29
			<i>Section 64.8 – Recettes d'exploitation et autres</i>				
12.320	16.12	06.42	Remboursements de frais relatifs à la surveillance des personnes exposées professionnellement aux radiations ionisantes	CORD	46 000,00	46 000,00	55 478,00
12.360	16.12	10.40	Recouvrement des frais de repeuplement occasionnés par l'exécution du repeuplement obligatoire dans les eaux intérieures de la deuxième catégorie	CORD	5 600,00	5 600,00	3 201,66
12.361	16.12	10.10	Taxes de contrôle des semences	CORD	57 000,00	57 000,00	52 124,21
12.380	16.12	03.10	Recouvrement des frais de justice et remboursement des frais d'exécution de commissions rogatoires transmises à l'étranger	CORD	240 000,00	240 000,00	300 101,30
16.046	16.12	Divers	Services conventionnés du Ministère de la Santé: remboursements par les services conventionnés du Ministère de la Santé	CORD	300 000,00	300 000,00	709 014,32
16.070	16.00	01.10	Recettes en relation avec la publication au mémorial	CORD	8 000 000,00	8 000 000,00	19 923 057,35
16.074	16.00	13.90	Ventes de biens non durables et de services (non ventilé entre secteurs)	CORD	50 000,00	50 000,00	100 349,97
36.100	36.09	13.60	Droits en sus et amendes	CORD	4 900 000,00	4 900 000,00	3 991 171,85
36.101	36.09	05.30	Recettes provenant des droits perçus en matière d'autorisation de produits biocides	CORD	100,00	100,00	2 850,00
38.000	Divers	05.30	Contrôle des spécialités pharmaceutiques: taxes d'immatriculation	CORD	180 000,00	180 000,00	197 939,24
38.001	Divers	Divers	Autres transferts de revenus des entreprises	CORD	400 000,00	400 000,00	424 501,18
38.002	Divers	05.22	Recettes d'expertises relatives aux programmes d'essais cliniques des médicaments	CORD	2 500,00	2 500,00	0,00
38.003	Divers	10.10	Taxes de contrôle des viandes	CORD	300 000,00	300 000,00	365 090,95
38.004	Divers	10.10	Taxes d'expertises relatives aux organismes génétiquement modifiés	CORD	100,00	100,00	0,00
38.005	Divers	07.34	Recettes destinées à couvrir les frais d'évacuation de déchets	CORD	100,00	100,00	0,00
38.006	Divers	13.90	Taxe rémunératoire en matière de régimes complémentaires de pension	CORD	1 200 000,00	1 200 000,00	0,00
38.050	38.00	01.34	Frais d'adjudications publiques pour compte de l'Etat	CORD	60 000,00	60 000,00	78 633,38

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2008 (en EUR)	Prévisions 2008 après modif.	Recettes effectives (en EUR)
38.051	38.00	03.00	Amendes de condamnations diverses, dommages-intérêts, restitution de droits fraudés, confiscations en numéraire, peines disciplinaires et diverses amendes d'ordre	CORD	11 000 000,00	11 000 000,00	12 791 137,99
38.053	38.00	12.60	Produit net des suppléments perçus sur les émissions de timbres à surtaxe ainsi que sur les télégrammes postaux en faveur de l'oeuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte	CORD	40 000,00	40 000,00	34 695,85
38.054	38.00	13.90	Autres transferts de revenus (non ventilés entre secteurs)	CORD	2 000 000,00	2 000 000,00	218 844,67
			<i>Total de la section 64.8:</i>		28 781 400,00	28 781 400,00	39 248 191,92
			<i>Section 64.9 – Remboursements</i>				
12.360	12.16	10.40	Recouvrement des sommes avancées par l'Etat pour l'aménagement et l'entretien d'installations et de dispositifs permettant le libre passage du poisson, de grils empêchant le passage du poisson ainsi que de passages à l'usage des pêcheurs (articles 17,23 et 57 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures)	CORD	100,00	100,00	0,00
12.361	12.16	07.50	Recouvrement des sommes avancées par l'Etat pour le reboisement de terrains en exécution de la loi sur la protection des bois et pour la lutte contre les organismes nuisibles	CORD	100,00	100,00	0,00
12.380	12.16	03.10	Recouvrement des frais de poursuite et d'instance	CORD	110 000,00	110 000,00	46 471,56
12.381	12.16	03.10	Assistance judiciaire et procédure en débet: recouvrements	CORD	5 000,00	5 000,00	7 196,88
14.380	14.10	12.12	Remboursement des frais avancés dans l'intérêt de la réparation des dégâts causés par les usagers de la route à la voirie de l'Etat et à ses dépendances	CORD	1 220 000,00	1 220 000,00	1 583 490,65
38.000	Divers	04.42	Remboursement d'aides financières de l'Etat pour études supérieures (article 10 de la loi du 8.12.1977), remboursements d'aides de l'Etat pour autres études	CORD	100,00	100,00	0,00
			<i>Total de la section 64.9:</i>		1 335 300,00	1 335 300,00	1 637 159,09
			Total du département 64:		8 087 541 200,00	8 272 541 200,00	8 816 569 494,37

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2008 (en EUR)	Prévisions 2008 après modif.	Recettes effectives (en EUR)
65 – Ministère des Finances: Trésor et Budget							
Trésorerie de l'Etat (sections 65.0 à 65.8)							
<i>Section 65.0 – Recettes versées par les communes et syndicats de communes</i>							
11.300	48.22	Divers	Communes, syndicats de communes et autres organismes implantés dans les communes assimilées: remboursement des dépenses de personnel en relation avec l'administration des bois	CORD	2 500 000,00	2 500 000,00	2 704 559,58
11.301	48.22	10.30	Communes: remboursement de salaires d'ouvriers forestiers et autres frais de débardage	CORD	8 701 860,00	8 701 860,00	7 395 593,03
11.302	48.22	10.30	Communes: remboursements de dépenses de personnel mis à disposition par l'Etat	CORD	40 000,00	40 000,00	51 675,00
12.300	48.22	12.12	Communes: versement de la part contributive aux dépenses de fonctionnement des installations d'éclairage routier de la voirie de l'Etat	CORD	50 000,00	50 000,00	33 771,92
			<i>Total de la section 65.0:</i>		11 291 860,00	11 291 860,00	10 185 599,53
<i>Section 65.1 – Recettes versées par les établissements de sécurité sociale</i>							
11.310	Divers	06.15	Association d'assurance contre les accidents, section industrielle: remboursement des secours pécuniaires avancés par l'Etat aux ouvriers de l'Etat en cas d'accident	CORD	3 000,00	3 000,00	0,00
11.312	Divers	05.20	CMO (caisse de maladie des ouvriers): remboursement de l'indemnité pécuniaire de maladie avancée par l'Etat aux ouvriers forestiers occupés dans les domaines et pépinières domaniales et en zone verte	CORD	1 000,00	1 000,00	134,89
11.353	Divers	Divers	Organismes de la sécurité sociale: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	CORD	100,00	100,00	0,00
16.000	16.20	06.00	Caisse de pension des fonctionnaires et employés communaux: participation au frais d'investissement pour l'implémentation d'un système intégré de gestion du personnel de l'Etat	CORD	125 000,00	125 000,00	125 000,00
34.310	34.30	06.12	Caisses de pension: assurance migratoire (remboursement des pensions partielles avancées par l'Etat aux bénéficiaires d'une pension de l'Etat selon l'article 15 de la loi du 22.12.1989 ayant pour objet la coordination des régimes de pension)	CORD	3 500 000,00	3 500 000,00	3 520 287,61
42.000	42.00	06.12	Caisses de pension: restitution sur la contribution versée par l'Etat pour cotisations d'assurance pension	CORD	100,00	100,00	149 989,34
42.001	42.00	06.12	Centre commun de la sécurité sociale: restitution sur la contribution versée par l'Etat pour cotisations d'assurance volontaire de maladie	CORD	3 000,00	3 000,00	863,50
42.002	42.00	06.12	Organismes de la sécurité sociale: restitution de la participation de l'Etat trop perçue	CORD	1 000 000,00	1 000 000,00	361 156,07
			<i>Total de la section 65.1:</i>		4 632 200,00	4 632 200,00	4 157 431,41
<i>Section 65.2 – Recettes et bénéfices versés par les établissements publics</i>							
11.300	48.22	Divers	Etablissements publics: remboursement des dépenses de personnel en relation avec l'administration des bois	CORD	100 000,00	100 000,00	109 936,64
11.301	48.22	10.30	Etablissements publics: remboursement des salaires d'ouvriers forestiers et autres frais de débardage	CORD	300 000,00	300 000,00	241 326,67

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2008 (en EUR)	Prévisions 2008 après modif.	Recettes effectives (en EUR)
11.320	Divers	05.22	CHL (Centre hospitalier de Luxembourg): remboursement des traitements et indemnités avancés par l'Etat concernant certaines catégories de personnel de la maternité Grande-Duchesse Charlotte et de la clinique pour enfants	CORD	300 000,00	300 000,00	305 673,85
11.321	Divers	05.22	Centre thermal et de santé de Mondorf: remboursement des traitements et indemnités de certaines catégories de personnel	CORD	1 200 000,00	1 200 000,00	1 029 810,32
11.323	Divers	05.22	Autres établissements publics: remboursements de dépenses de personnel avancées par l'Etat	CORD	1 000,00	1 000,00	0,00
28.015	28.20	12.60	P et T (Entreprise des postes et télécommunications): part de l'Etat dans le bénéfice	CORD	30 000 000,00	30 000 000,00	20 000 000,00
28.016	28.20	13.90	BCEE (Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat): part de l'Etat dans le bénéfice	CORD	35 000 000,00	35 000 000,00	35 000 000,00
28.017	28.20	13.90	ILR: (Institut luxembourgeois de régulation): part de l'Etat dans le bénéfice	CORD	100,00	100,00	0,00
38.000	Divers	11.70	BCL (Banque Centrale du Luxembourg): part de l'Etat dans le bénéfice	CORD	100,00	100,00	0,00
42.310	47.00	06.20	Fonds national de solidarité: versement des recettes et recouvrements, remboursements	CORD	5 000,00	5 000,00	373 158,61
			<i>Total de la section 65.2:</i>		66 906 200,00	66 906 200,00	57 059 906,09
			<i>Section 65.3 – Recettes et remboursements versés par le secteur des sociétés et quasi-sociétés financières et non financières</i>				
10.320	10.00	13.90	Secteur des sociétés et quasi-sociétés non financières: versement des frais de surveillance	CORD	100 000,00	100 000,00	122 119,58
11.320	Divers	05.22	Secteur des sociétés et quasi-sociétés non financières: remboursement de dépenses de personnel et de pensions (commissaires du gouvernement)	CORD	100 000,00	100 000,00	184 385,71
11.321	Divers	11.30	Sociétés anonymes: versement des indemnités revenant à des administrateurs de l'Etat	CORD	100,00	100,00	0,00
11.330	Divers	11.70	Secteur des institutions de crédit: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	CORD	100 000,00	100 000,00	121 008,80
11.340	Divers	11.70	Caisse d'assurance des animaux de boucherie: remboursement de 50% des traitements et indemnités avancés par l'Etat	CORD	33 745,00	33 745,00	34 447,90
16.000	16.20	11.70	Astron Buildings/Commercial Intertech: passage à niveau	CORD	100,00	100,00	0,00
16.010	16.11	12.20	SNCFL (Société nationale des chemins de fer): participation au frais d'investissement pour l'implémentation d'un système intégré de gestion du personnel de l'Etat	CORD	226 850,00	226 850,00	226 850,00
16.060	Divers	11.70	Cegedel: versement des recettes de la vente d'électricité produite par la centrale de cogénération d'énergie du CNFPC (Centre national de formation professionnelle continue) à Esch-sur-Alzette	CORD	100,00	100,00	125 895,27
16.070	16.00	11.00	Secteur des sociétés et quasi-sociétés non financières, secteur des institutions de crédit et secteur des sociétés d'assurances: recettes provenant de la vente de biens non durables et de services	CORD	100,00	100,00	0,00
16.071	16.00	11.00	Secteur des sociétés d'assurances: indemnisation pour sinistres subis et immobilisations	CORD	1 000,00	1 000,00	67 709,22

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2008 (en EUR)	Prévisions 2008 après modif.	Recettes effectives (en EUR)
38.000	Divers	13.90	Organismes d'inspection et de certification, laboratoires d'essai et d'étalonnage; remboursement de frais d'audit pour l'OLAS (Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance)	CORD	275 000,00	275 000,00	149 627,65
38.010	38.20	13.90	Remboursement de dépôts de garantie (bancaire/locative)	CORD	50 000,00	50 000,00	49 491,64
38.011	38.20	13.90	Remboursement d'aides étatiques	CORD	50 000,00	50 000,00	14 619,95
38.012	38.20	13.90	SNCFL (Société nationale des chemins de fer): remboursement suivant décompte prévu par convention; avances de l'Etat pour le service public	CORD	100 000,00	100 000,00	2 765 530,35
			<i>Total de la section 65.3:</i>		1 036 995,00	1 036 995,00	3 861 686,07
			<i>Section 65.4 – Recettes versées par les comptes extraordinaires</i>				
10.011	10.00	13.90	Comptes extraordinaires: remboursement de la part excédentaire des crédits mis à disposition	CORD	2 500 000,00	2 500 000,00	969 033,43
11.000	11.00	12.44	Remboursement divers de dépenses de personnel et de pensions par l'Administration de la Navigation Aérienne	CSDE, CNST, CNLI	9 000 000,00	9 000 000,00	8 857 795,96
16.000	16.20	04.00	Divers services et administrations de l'Etat: versement des recettes provenant de la vente d'ouvrages publiés par l'Etat	CORD	3 550 000,00	3 550 000,00	3 467 907,01
16.010	16.11	05.10	Recettes provenant de la tenue de cours à l'intention des travailleurs	CORD	95 000,00	95 000,00	20 000,00
16.034	16.12	05.20	LNS (Laboratoire national de santé): versement des recettes	CORD	3 300 000,00	3 300 000,00	2 271 718,69
16.040	16.12	06.32	Maison d'enfants de l'Etat: versement des frais d'entretien des pensionnaires recouvrés	CORD	300 000,00	300 000,00	373 660,29
16.041	16.12	06.32	Commissariat du Gouvernement aux étrangers: versement des recettes des centres de logement et des foyers d'accueil pour travailleurs migrants et pour réfugiés, recettes diverses	CORD	1 000 000,00	1 000 000,00	1 276 636,64
16.042	16.12	06.32	Ministère de la Famille et de l'Intégration: recettes du service Solidarité, participation aux frais de placement à l'étranger	CORD	40 000,00	40 000,00	356 016,58
16.050	16.12	10.10	Département de l'agriculture: versement des recettes et remboursements	CORD	185 100,00	185 100,00	172 833,19
16.051	16.12	Divers	Département de l'éducation nationale et de la formation professionnelle: versement des recettes diverses provenant de la vente de biens non durables et de services	CORD	104 700,00	104 700,00	9 578,47
16.052	16.12	01.22	Administration du cadastre et de la topographie: versement des recettes	CORD	1 850 000,00	1 850 000,00	1 747 932,63
16.053	16.12	08.30	INS (Institut national des sports à Luxembourg-Feischenhof): versement des recettes	CORD	100 000,00	100 000,00	101 039,42
16.054	16.12	Divers	AN (Archives nationales) et CNL (Centre national de littérature): versement des recettes	CORD	100,00	100,00	7 191,82
16.056	16.12	13.90	Département de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche: versement des recettes diverses provenant de la vente de biens non durables et de services	CORD	50 000,00	50 000,00	35 871,80
16.058	16.12	13.90	SCIE (Service central des imprimés et fournitures de bureau de l'Etat): versement des recettes autres que de publications	CORD	2 000,00	2 000,00	2 073,00
16.070	16.00	02.10	Armée luxembourgeoise: versement des recettes provenant de la vente de tickets de repas, recettes diverses et remboursements	CORD	275 000,00	275 000,00	189 605,50

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2008 (en EUR)	Prévisions 2008 après modif.	Recettes effectives (en EUR)
16.071	16.00	02.10	Police grand-ducale: versement des recettes et remboursements	CORD	110 000,00	110 000,00	115 714,42
16.072	16.00	03.30	Centres pénitentiaires: versement du produit du travail des détenus et autres recettes	CORD	902 400,00	902 400,00	615 914,86
16.073	16.00	06.32	Centres socio-éducatifs de l'Etat: versement des recettes	CORD	210 000,00	210 000,00	126 896,65
16.074	16.00	06.32	Administration des douanes et accises: versement des recettes pour effets d'habillement	CORD	40 000,00	40 000,00	111 989,31
16.079	16.00	06.32	SEE (Service de l'énergie de l'Etat): versement des recettes et avances perçues pour la mise à la disposition de normes	CORD	60 000,00	60 000,00	70 913,93
16.080	16.00	06.32	SEE (Service de l'énergie de l'Etat) recettes provenant de la surveillance du marché relative à des produits non conformes	CORD	40 000,00	40 000,00	6 282,40
38.040	38.50	04.50	Département de l'éducation nationale et de la formation professionnelle: versement de droits d'inscription aux cours des adultes et d'autres recettes diverses	CORD	1 257 000,00	1 257 000,00	1 431 533,91
38.041	38.50	01.40	Département des affaires étrangères: versement des recettes et remboursements	CORD	750 000,00	750 000,00	1 045 849,29
38.042	38.50	02.10	Armée luxembourgeoise: versement des recettes provenant de la cantine des volontaires de l'armée	CORD	75 000,00	75 000,00	48 494,00
38.055	38.00	12.10	Administration des ponts et chaussées: versement des recettes d'analyses et d'essais	CORD	10 000,00	10 000,00	14 546,85
39.000	Divers	01.32	Département de l'économie: versement des recettes et remboursements	CORD	540 000,00	540 000,00	696 989,19
			<i>Total de la section 65.4:</i>		26 346 300,00	26 346 300,00	24 144 019,24
27.000	27.10	07.10	<i>Section 65.5 – Participations de l'Etat dans des sociétés de droit privé</i> Société nationale des habitations à bon marché S.A.: dividende	CORD	100,00	100,00	0,00
28.004	Divers	12.14	SNCT sàrl (Société nationale de contrôle technique): recettes d'exploitation (part de l'Etat)	CORD	4 646,00	4 646,00	4 646,25
28.011	28.20	09.20	CEGEDEL S.A. (Compagnie grand-ducale d'électricité du Luxembourg): dividende	CORD	6 612 180,00	6 612 180,00	7 273 398,00
28.012	28.20	09.20	SEO S.A. (Société électrique de l'Our): dividende	CORD	812 000,00	812 000,00	814 655,50
28.013	28.20	09.10	SOTEG S.A. (Société de transport de gaz): dividende	CORD	1 260 000,00	1 260 000,00	1 470 000,00
28.014	28.20	11.30	ARCELOR MITTAL: dividende	CORD	60 000 000,00	60 000 000,00	40 639 592,30
28.016	28.20	09.10	LUXGAZ DISTRIBUTION S.A. (Société de distribution de gaz): dividende	CORD	141 750,00	141 750,00	141 750,00
28.017	28.20	11.30	SES GLOBAL S.A.: dividende	CORD	10 000 000,00	10 000 000,00	18 402 585,36
28.018	28.20	11.30	Société du Port fluvial de Mertert S.A.: dividende	CORD	6 250,00	6 250,00	6 250,00
28.019	28.20	11.30	LUXAIR S.A. (Société luxembourgeoise de navigation aérienne): dividende	CORD	1 000 000,00	1 000 000,00	838 893,00
28.020	28.30	11.30	Autres sociétés: part de l'Etat dans le bénéfice	CORD	100,00	100,00	0,00
			<i>Total de la section 65.5:</i>		79 837 026,00	79 837 026,00	69 591 770,41
10.000	10.00	13.90	<i>Section 65.6 – Recettes versées par les institutions de l'Union européenne et par d'autres organismes internationaux</i> Institutions de l'Union Européenne: contribution aux frais de la Présidence luxembourgeoise	CORD	1 000,00	1 000,00	130 193,48

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2008 (en EUR)	Prévisions 2008 après modif.	Recettes effectives (en EUR)
11.300	39.40	12.34	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de frais de voyage et de réunions	CORD	100 000,00	100 000,00	15 326,31
11.301	39.40	12.34	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de dépenses de personnel	CORD	250 000,00	250 000,00	70 046,72
11.302	39.40	12.34	Institutions internationales autres que l'U.E.: remboursement de frais de voyage et de réunions	CORD	1 000,00	1 000,00	1 077,11
11.360	39.40	12.34	Institutions internationales autres que l'U.E.: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	CORD	350 000,00	350 000,00	0,00
11.361	39.40	13.90	Société internationale de la Moselle: remboursement de dépenses du personnel d'exploitation des barrages-écluses de la Moselle	CORD	952 000,00	952 000,00	1 062 024,36
12.360	39.10	10.10	Communautés Européennes et autres organismes: remboursement des frais de stockage public et d'autres frais connexes résultant de l'achat, de la transformation ainsi que de l'écoulement de produits agricoles par les organismes d'intervention	CORD	51 150,00	51 150,00	0,00
12.380	39.10	01.24	Union Européenne: participation aux dépenses en relation avec des activités d'information du citoyen européen	CORD	100,00	100,00	0,00
14.010	39.40	12.34	Société internationale de la Moselle canalisée sàrl/Internationale Mosel GmbH: remboursement forfaitaire des frais d'entretien du secteur luxembourgeois de la Moselle canalisée	CORD	400 000,00	400 000,00	450 010,76
16.045	16.12	07.20	Régions-partenaires: contribution à des actions menées dans le cadre de la Grande Région	CORD	25 000,00	25 000,00	50 886,96
16.060	Divers	12.40	EUROCONTROL (organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne): remboursement des frais d'exploitation d'installations de navigation radioélectriques établies sur le territoire du Grand-Duché	CORD	100,00	100,00	0,00
39.000	Divers	10.10	Communautés européennes: remboursement des frais de financement relatifs au stockage public de produits agricoles achetés par les organismes d'intervention	CORD	10 272,00	10 272,00	0,00
39.001	Divers	11.20	Aides au titre du traité instituant la communauté européenne du charbon et de l'acier	CORD	100,00	100,00	0,00
39.002	Divers	06.00	FSE (Fonds social européen): concours financiers	CORD	100,00	100,00	0,00
39.003	Divers	07.20	FEDER (Fonds européen de développement régional): concours financiers	CORD	100,00	100,00	0,00
39.004	Divers	10.00	Communautés Européennes: remboursement des frais de perception des prélèvements agricoles et d'autres recettes constituant des ressources propres à ces communautés	CORD	100,00	100,00	0,00
39.006	Divers	05.20	BEI (Banque européenne d'investissement), remboursement de l'aide financière à la Turquie	CORD	500,00	500,00	0,00
39.007	Divers	05.20	Commission Européenne: Remboursement FEDER par l'opérateur chef de file des frais avancés par l'Etat dans le cadre du projet INTERREG „ProHolz – ProBois“	CORD	38 870,00	38 870,00	76 996,44
53.000	39.10	10.10	FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural): participation aux dépenses résultant de l'application des actions du plan de développement rural suivant les règlements CE No 1698/05 du 20.9.05 et 1290/05 du 21.6.05	CORD	2 000 000,00	2 000 000,00	67 400,97
			<i>Total de la section 65.6:</i>		4 180 392,00	4 180 392,00	1 923 963,11

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2008 (en EUR)	Prévisions 2008 après modif.	Recettes effectives (en EUR)
			<i>Section 65.7 – Recettes d'exploitation</i>				
10.002	10.00	13.90	Caisse de consignation: versement de recettes suivant la loi du 29 avril 1999	CORD	5 000,00	5 000,00	2 567,76
26.010	26.10	13.10	Intérêts de fonds en dépôt	CORD	70 000 000,00	70 000 000,00	98 267 836,30
29.000	29.00	13.90	Gains de change en relation avec des paiements de factures en devises	CORD	100 000,00	100 000,00	1 195 278,00
38.000	Divers	13.90	Recettes diverses provenant de la gestion de la trésorerie	CORD	1 000,00	1 000,00	582 235,00
			<i>Total de la section 65.7:</i>		70 106 000,00	70 106 000,00	100 047 917,06
			<i>Section 65.8 – Autres recettes courantes effectuées par la Trésorerie de l'Etat</i>				
10.000	10.00	13.90	Débiteurs de l'Etat: remboursement de paiements excédentaires, non-dus ou faisant double emploi	CORD	500 000,00	500 000,00	1 018 758,18
10.001	10.00	13.90	Remboursements sur note de crédit	CORD	10 000,00	10 000,00	8 272,81
10.002	10.00	13.90	Remboursements d'assistance, stage et assignation judiciaire, partie civile et autres frais en relation avec le département de la Justice	CORD	5 000,00	5 000,00	16 398,04
10.003	10.00	13.90	Remboursements en relation avec des projets cofinancés par la Communauté Européenne	CORD	1 000,00	1 000,00	4 721 244,86
10.010	10.00	13.90	Recettes diverses non ventilées	CORD	500 000,00	500 000,00	3 290 849,40
16.040	16.12	06.32	Services conventionnés par l'Etat: remboursement de la part excédentaire des frais de fonctionnement reçus par l'Etat	CORD	2 500 000,00	2 500 000,00	3 510 978,43
16.050	16.12	13.90	Châteaux et autres monuments historiques gérés sous le contrôle de l'Etat: versement de la participation aux recettes de droit d'entrée, d'occupation, d'utilisation, recettes diverses,...	CORD	100,00	100,00	120,00
38.000	Divers	13.90	Agents de l'Etat: remboursement d'indemnités d'habillement trop perçues	CORD	2 000,00	2 000,00	1 621,86
38.001	Divers	13.90	Agents de l'Etat: remboursement de loyer pour logement de service trop perçu après cessation de bail	CORD	5 000,00	5 000,00	5 308,48
38.052	38.00	08.10	Dons en faveur du fonds pour les monuments historiques	CORD	100,00	100,00	0,00
			<i>Total de la section 65.8:</i>		3 523 200,00	3 523 200,00	12 573 552,06
			Total du département 65:		267 860 173,00	267 860 173,00	283 545 844,98
			Total du Chapitre I – Recettes courantes:		8 355 401 373,00	8 540 401 373,00	9 100 115 339,35

Budget des recettes – Chapitre II – Recettes en capital

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2008 (en EUR)	Prévisions 2008 après modif.	Recettes effectives (en EUR)
			94 – Ministère des Finances				
			<i>Section 94.1 – Autres recettes en capital</i>				
56.000	56.10	06.35	Recouvrements à faire sur la base de la législation sur les dommages de guerre	CORD	100,00	100,00	0,00
56.040	56.50	13.60	Droits de succession	CORD	47 000 000,00	47 000 000,00	52 870 568,82
57.010	57.20	13.90	Consignations à porter définitivement en recettes au profit du Trésor (arrêté grand-ducal du 9.7.1945)	CORD	50 000,00	50 000,00	27 288,75
58.010	58.12	07.10	Remboursement des participations aux frais de construction d'ensembles destinés à la vente ou à la location	CORD	100,00	100,00	0,00
58.031	58.22	01.20	Ventes mobilières: produit des ventes d'objets saisis et confisqués	CORD	250 000,00	250 000,00	427 807,00
76.040	76.31	01.25	Vente de bâtiments à l'intérieur du secteur des administrations publiques	CORD	1 000 000,00	1 000 000,00	490 530,75
76.050	76.32	01.25	Vente de bâtiments à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CORD	1 000 000,00	1 000 000,00	3 643 340,17
77.030	77.00	01.20	Ventes de biens meubles durables	CORD	300 000,00	300 000,00	463 166,90
			<i>Total de la section 94.1:</i>		49 600 200,00	49 600 200,00	57 922 702,39
			Total du département 94:		49 600 200,00	49 600 200,00	57 922 702,39

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2008 (en EUR)	Prévisions 2008 après modif.	Recettes effectives (en EUR)
			95 – Ministère des Finances: Trésor et Budget				
			Trésorerie de l'Etat (sections 95.0 à 95.1)				
			<i>Section 95.0 – Emprunts, certificats et autres recettes de trésorerie</i>				
58.030	58.22	01.24	Recettes en relation avec l'émission et le retrait de signes monétaires	CORD	100,00	100,00	866 149,21
84.090	84.23	01.53	Institutions financières internationales: versements en rapport avec l'ajustement de la souscription du Grand-Duché versée en monnaie nationale à l'évolution de la valeur du dollar américain	CORD	100,00	100,00	0,00
96.000	96.11	14.10	Produits d'emprunts nouveaux	CORD	100,00	100,00	2 281 000 000,00
96.001	96.11	01.23	Emission de certificats de trésorerie	CORD	100,00	100,00	0,00
96.002	96.11	01.23	Débiteurs de l'Etat: remboursement de prêts octroyés par l'Etat	CORD	100,00	100,00	82 477,45
			<i>Total de la section 95.0:</i>		500,00	500,00	2 281 948 626,66
			<i>Section 95.1 – Autres recettes en capital effectuées par la Trésorerie de l'Etat</i>				
11.311	67.00	06.12	Caisses de pension: transfert des cotisations pour des périodes d'affiliation prises en considération par le régime de pension des fonctionnaires de l'Etat (article 7 de la loi du 22.12.1989 ayant pour objet la coordination des régimes de pension)	CORD	16 000 000,00	16 000 000,00	11 937 476,18
12.370	51.10	04.60	Commission Européenne: participation au projet ENA (European navigator)	CORD	100,00	100,00	0,00
12.371	51.10	04.60	Commission Européenne: participation au projet RICA	CORD	52 200,00	52 200,00	53 280,00
17.000	96.12	02.00	Pays membres de l'O.T.A.N.: remboursements relatifs à des travaux internationaux à intérêt commun exécutés par le Grand-Duché	CORD	100,00	100,00	12 063 051,13
53.360	58.22	07.10	Débiteurs de l'Etat: remboursement de primes ou de subventions accordées dans l'intérêt de l'accession à la propriété immobilière	CORD	10 000 000,00	10 000 000,00	7 170 131,44
59.000	59.11	11.00	FEDER (Fonds européen de développement régional): participation aux dépenses résultant de l'aménagement de zones industrielles et de l'exécution de projets analogues	CORD	5 900 000,00	5 900 000,00	8 778 547,70
86.030	86.40	04.42	Recettes provenant de la vente de participations de l'Etat	CORD	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00
			<i>Total de la section 95.1:</i>		32 952 400,00	32 952 400,00	40 002 486,45
			Total du département 95:		32 952 900,00	32 952 900,00	2 321 951 113,11
			Total du Chapitre II – Recettes en capital:		82 553 100,00	82 553 100,00	2 379 873 815,50

Budget des dépenses – Chapitre III – Dépenses courantes

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			00 – Ministère d'Etat				
			<i>Section 00.0 – Maison du Grand-Duc</i>				
10.000	10.00	01.10	Liste civile	CPUBLIE, CNST, CNLI	1 014 975,00	1 014 975,00	1 014 975,00
10.001	10.00	01.10	Frais du personnel attaché à la fonction de Chef de l'Etat	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	4 391 043,00	4 391 043,00	4 391 043,00
10.002	10.00	01.10	Frais de représentation du Chef de l'Etat	CORD	608 012,00	608 012,00	608 012,00
10.004	10.00	01.10	Frais du personnel attaché à la fonction d'ancien Chef de l'Etat	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 246 395,00	1 246 395,00	1 246 395,00
10.005	10.00	01.10	Frais de représentation de Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean	CORD	218 809,00	218 809,00	218 809,00
10.007	10.00	01.10	Frais de fonctionnement et dépenses courantes	CORD	794 320,00	794 320,00	794 320,00
11.000	Divers	01.10	Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	147 834,00 D	149 156,38	149 156,38
			<i>Total de la section 00.0:</i>		8 421 388,00	8 422 710,38	8 422 710,38
			<i>Section 00.1 – Chambre des Députés</i>				
10.000	10.00	01.10	Chambre des Députés	CORD	27 609 763,00	27 609 763,00	27 609 763,00
10.001	10.00	01.10	Médiateur	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 155 339,00	1 155 339,00	1 155 339,00
			<i>Total de la section 00.1:</i>		28 765 102,00	28 765 102,00	28 765 102,00
			<i>Section 00.2 – Cour des Comptes</i>				
10.000	10.00	01.10	Dotation au profit de la Cour des Comptes	CPUBLIE, CNST, CNLI	3 649 693,00	3 649 693,00	3 649 693,00
			<i>Total de la section 00.2:</i>		3 649 693,00	3 649 693,00	3 649 693,00
			<i>Section 00.3 – Conseil d'Etat</i>				
11.000	Divers	01.10	Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	586 136,00	586 136,00	538 628,36
11.010	Divers	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	177 318,00	177 318,00	169 192,37
11.030	Divers	01.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	38 900,00 D	50 478,46	50 478,46
11.100	11.40	01.10	Indemnités d'habillement	CORD	450,00 TR	481,84	481,84
11.130	11.12	01.10	Indemnités des membres du Conseil d'Etat	CPUBLIE, CNST, CNLI	1 407 787,00	1 407 787,00	1 388 362,40
12.010	12.13	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	5 000,00	5 000,00	4 136,06
12.040	12.12	01.10	Frais de bureau	CORD	37 200,00	37 200,00	36 744,01
12.050	12.12	01.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CSDE, CPUBLIE	26 500,00	26 500,00	20 648,64
12.070	12.12	01.10	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	35 400,00	35 400,00	8 038,26
12.080	12.11	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CSDE, CPUBLIE	127 700,00 TE	127 668,16	97 841,99
12.130	12.16	01.10	Frais de publication	CORD	10 000,00	10 000,00	413,24
12.300	Divers	01.10	Frais de représentation	CSDE, CPUBLIE	25 000,00	25 000,00	10 863,13

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
24.010	24.10	01.10	Documentation juridique – connexion à des bases de données étrangères	CORD	5 000,00	5 000,00	363,42
35.060	35.00	01.10	Cotisations à des organismes internationaux	CORD	1 000,00	1 000,00	1 000,00
			<i>Total de la section 00.3:</i>		2 483 391,00	2 494 969,46	2 327 192,18
			<i>Section 00.4 – Gouvernement</i>				
11.000	Divers	Divers	Traitement des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	9 055 813,00 D	9 219 580,18	9 219 580,18
11.130	11.12	Divers	Indemnités pour services extraordinaires	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	206 000,00	206 000,00	196 349,63
12.000	12.15	01.10	Indemnités pour services de tiers	CSDE, CPUBLIE	5 500,00 TR	6 500,00	5 749,22
12.010	12.13	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CSDE, CPUBLIE	33 000,00	33 000,00	27 657,25
12.011	12.13	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger (gouvernement et autres administrations)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	300 000,00 D	420 000,00	401 300,38
12.012	12.13	01.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 300 000,00 D	1 420 000,00	1 367 669,22
12.020	12.14	01.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	10 000,00	10 000,00	8 293,95
12.021	12.14	01.10	Service Information et Presse: frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	5 470,00	5 470,00	4 751,77
12.040	12.12	01.10	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	CORD	16 000,00	16 000,00	13 056,86
12.041	12.12	01.10	Service central de législation: frais de bureau	CORD	3 500,00	3 500,00	3 456,64
12.050	12.12	01.10	Achat de biens et de services postaux	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	825 000,00	825 000,00	720 003,73
12.070	12.12	01.10	Frais d'entretien d'équipements informatiques et audiovisuels	CPUBLIE, CNST, CNLI	65 000,00	65 000,00	36 892,52
12.080	12.11	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CSDE, CPUBLIE	53 000,00 TR	80 000,00	79 090,00
12.110	12.30	01.10	Frais de contentieux	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	300 000,00 D	450 000,00	449 986,56
12.120	12.30	01.10	Frais d'experts et d'études	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	450 000,00	450 000,00	123 882,02
12.125	12.30	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CPUBLIE, CNST, CNLI	475 000,00	475 000,00	205 892,10
12.130	12.16	01.10	Frais de publication de communiqués officiels	CPUBLIE, CNST, CNLI	1 275 000,00 D	1 475 000,00	1 364 615,43
12.131	12.16	01.10	Frais de publication du Mémorial, de codes, de recueils de législation, de guides pratiques et de projets de loi, sur papier et sur support informatique, et frais relatifs aux travaux préparatoires à ces publications, frais d'exploitation et d'entretien du site Internet legilux.lu	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	6 000 000,00 D	8 850 000,00	8 544 416,99
12.170	12.30	01.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur, dépenses diverses	CORD	1 200,00	1 200,00	756,46
12.300	Divers	01.10	Indemnités de représentation des membres du gouvernement	CPUBLIE, CNST, CNLI	487 050,00	487 050,00	485 998,36
12.310	Divers	01.10	Indemnisation des dégâts matériels causés à des voitures privées utilisées pour des voyages de service (gouvernement et autres administrations)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	10 000,00	10 000,00	4 059,70
12.315	Divers	08.50	Commission consultative des Droits de l'homme: frais de fonctionnement et dépenses diverses	CORD	12 500,00	12 500,00	9 203,33

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.321	Divers	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social, dépenses diverses	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	2 000 000,00	2 000 000,00	1 853 001,81
12.323	Divers	13.90	Frais de personnel et de fonctionnement de la Présidence luxembourgeoise du Comité Economique et Social de la Grande-Région	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	280 850,00	280 850,00	145 775,96
12.330	Divers	01.10	Dépenses pour distinctions honorifiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	355 000,00	355 000,00	353 999,53
12.340	Divers	01.10	Service information et presse: journaux et périodiques, frais d'impression et de publication, documentation, promotion de l'image de marque du Grand-Duché de Luxembourg, frais d'études et dépenses diverses	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	900 000,00	900 000,00	713 566,66
12.341	Divers	01.30	Frais d'abonnement à des agences de diffusion d'informations	CORD	70 000,00	70 000,00	64 627,95
12.343	Divers	03.60	Service de renseignements: frais de fonctionnement, frais d'installation et autres	CORD	572 000,00	572 000,00	572 000,00
12.344	Divers	01.10	Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance et Comité Directeur pour le Souvenir de la Résistance: dépenses diverses	CORD	15 000,00	15 000,00	14 601,23
12.345	Divers	02.00	Haut-Commissariat de la Protection Nationale: frais de fonctionnement, frais de bureau, dépenses diverses	CORD	47 000,00	47 000,00	41 865,33
12.346	Divers	12.60	Service information et presse: frais de développement de réseaux électroniques d'information	CORD	200 000,00	200 000,00	196 891,52
12.347	Divers	01.10	Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé et Comité Directeur pour le Souvenir de l'Enrôlement forcé: dépenses diverses	CORD	20 000,00	20 000,00	19 831,49
12.348	Divers	01.40	Centre de recherches et d'études européennes Robert Schuman: dépenses diverses	CORD	60 000,00	60 000,00	52 813,08
12.350	Divers	01.10	Dépenses diverses jugées opportunes par le gouvernement	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	50 000,00	50 000,00	46 003,05
12.356	Divers	02.00	Haut-Commissariat de la Protection nationale: frais de fonctionnement pour la gestion de crises	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 000,00	1 000,00	0,00
12.360	Divers	01.10	Frais en relation avec l'organisation d'élections et de référendums	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
12.375	Divers	01.10	Développement d'initiatives de collaboration dans le cadre de la Grande Région: dépenses diverses	CSDE, CPUBLIE	55 000,00 TE	43 000,00	38 033,93
12.380	Divers	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: installation et location de lignes téléphoniques, redevances, entretien et réparation des équipements radio-électriques, consommation	CSDE, CPUBLIE	230 000,00	230 000,00	127 713,39
33.005	33.00	01.10	Financement des partis politiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00 D	2 503 200,00	2 503 185,00
33.010	33.00	08.40	Subsides aux organisations professionnelles de la presse	CNSM	93 463,00	93 463,00	93 463,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.013	33.00	01.10	Subventions dans l'intérêt de la réalisation d'études et de recherches dans le domaine de la coopération européenne et internationale	CNSM	440 000,00	440 000,00	440 000,00
33.019	33.00	01.10	Subside à la Fédération des Victimes du Nazisme, Enrôlées de Force dans l'intérêt du Mémorial de la Déportation	CNSM	6 500,00	6 500,00	0,00
34.040	34.42	01.10	Domages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	200 000,00 D	270 000,00	257 378,17
34.090	34.49	01.10	Subsides jugés opportuns par le gouvernement	CORD	25 000,00 TE	9 000,00	8 000,00
35.060	35.00	01.43	Contribution à des organismes internationaux	CPUBLIE, CNST, CNLI	55 000,00	55 000,00	55 000,00
43.000	43.22	01.10	Remboursement des dépenses relatives aux opérations électorales et référendaires avancées par les communes	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
12.511	12.13	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD, CNST	1 050,00	1 050,00	1 050,00
12.550	12.12	01.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD, CNST	17 898,00	17 898,00	17 897,80
12.821	Divers	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social, dépenses diverses	CORD, CNST	2 710,00	2 710,00	2 709,05
			<i>Total de la section 00.4:</i>		26 586 804,00	32 763 671,18	30 892 070,25
			<i>Section 00.5 – Conseil économique et social</i>				
11.000	Divers	01.10	Traitement des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	321 103,00 D	324 553,84	324 553,84
11.010	Divers	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	172 554,00 D	295 037,06	295 037,06
11.020	Divers	01.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	3 287,00	3 287,00	2 028,88
12.010	12.13	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	8 500,00	8 500,00	7 287,36
12.040	12.12	01.10	Frais de bureau	CORD	43 030,00 TR	47 030,00	45 852,87
12.050	12.12	01.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CSDE, CPUBLIE	26 000,00 TE	21 000,00	20 667,52
12.060	12.12	01.10	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	750,00	750,00	330,54
12.080	12.11	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	22 000,00 TE	19 300,00	19 202,89
12.120	12.30	01.10	Indemnités des membres et des experts consultés par le conseil économique et social, frais d'études	CPUBLIE, CNST, CNLI	242 327,00	242 327,00	227 206,34
12.121	12.30	01.10	Indemnités des membres et des experts des délégations luxembourgeoises du Comité économique et social de la Grande Région, du Comité économique et social européen et du CCEES Benelux	CPUBLIE, CNST, CNLI	6 928,00 D TR	15 464,00	15 463,28
12.125	12.30	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	1 000,00	1 000,00	0,00
12.130	12.16	01.10	Frais de publication	CORD	15 000,00 TR	15 700,00	15 591,38
12.310	Divers	01.43	Conseil consultatif économique et social BENELUX: jetons de présence, frais de réunion, frais de secrétariat	CORD	2 000,00	2 000,00	1 981,62
35.060	35.00	01.10	Contributions à des organismes internationaux	CSDE, CPUBLIE	2 500,00	2 500,00	2 500,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
35.560	35.00	01.10	Contributions à des organismes internationaux	CORD, CNST	1 000,00	1 000,00	1 000,00
			<i>Total de la section 00.5:</i>		867 979,00	999 448,90	978 703,58
			<i>Section 00.6 – Centre de Communications du Gouvernement</i>				
11.010	Divers	02.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	1 822 268,00	1 822 268,00	1 165 483,21
11.020	Divers	02.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
11.030	Divers	02.00	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	657 212,00	657 212,00	90 471,48
11.040	Divers	02.00	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	02.00	Indemnités d'habillement	CORD	2 417,00	2 417,00	1 952,16
11.130	11.12	02.00	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	4 000,00	4 000,00	3 541,44
12.010	12.13	02.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	200,00	200,00	90,00
12.020	12.14	02.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	31 042,00 TR	33 542,00	28 366,98
12.030	12.16	02.00	Frais d'acquisition de vêtements de travail	CORD	1 500,00	1 500,00	1 470,31
12.040	12.12	02.00	Frais de bureau	CORD	20 000,00	20 000,00	10 298,33
12.050	12.12	02.00	Achat de biens et de services de télécommunications	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 521 700,00 D TR	1 811 200,00	1 810 805,99
12.060	12.12	02.00	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	28 673,00	28 673,00	23 960,73
12.061	12.12	02.00	Location et entretien des installations de télécommunications pour les autres administrations				
12.070	12.12	02.00	Location et entretien des équipements informatiques	CSDE, CPUBLIE	364 328,00 TE	320 328,00	308 409,99
12.071	12.12	02.00	Location et entretien des équipements informatiques pour les autres administrations	CORD	30 000,00	30 000,00	20 415,08
12.080	12.11	02.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CSDE, CPUBLIE	61 888,00	61 888,00	48 127,13
12.125	12.30	02.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	125 000,00 TR	133 800,00	129 649,08
12.134	12.16	02.00	Frais de publication et impression des annuaires téléphoniques de l'administration gouvernementale, dépenses diverses	CORD	45 000,00 TE	33 700,00	0,00
12.190	12.30	02.00	Frais de formation du personnel	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	85 000,00	85 000,00	79 925,00
12.300	Divers	02.00	Achat de denrées alimentaires pour la cantine	CORD	20 000,00	20 000,00	10 992,38
			<i>Total de la section 00.6:</i>		4 821 928,00	5 067 428,00	3 735 408,54
			<i>Section 00.7 – Cultes</i>				
11.000	Divers	08.50	Traitement des ministres des cultes	CSDE, CNST, CNLI	21 141 984,00	21 141 984,00	21 097 761,86
12.080	12.11	08.50	Séminaire de Luxembourg: bâtiments: exploitation et entretien	CORD	25 000,00	25 000,00	24 666,97
33.010	33.00	08.50	Culte catholique: remboursement de frais d'alimentation et de reliure de la bibliothèque du séminaire	CNSM	6 250,00	6 250,00	6 250,00
33.011	33.00	08.50	Subsides aux cultes protestants	CNSM	44 603,00	44 603,00	44 603,00
33.012	33.00	08.50	Subsides au culte israélite	CNSM	24 500,00	24 500,00	24 500,00
33.013	33.00	08.50	Subsides pour activités interconfessionnelles	CNSM	16 240,00	16 240,00	15 000,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.014	33.00	08.50	Subsides au culte catholique	CNSM	41 150,00	41 150,00	41 150,00
34.060	34.41	04.42	Culte catholique: bourses d'études aux élèves du séminaire	CORD	2 480,00	2 480,00	2 480,00
			<i>Total de la section 00.7:</i>		21 302 207,00	21 302 207,00	21 256 411,83
			<i>Section 00.8 – Médias et Communications</i>				
11.132	11.12	08.40	Indemnités pour services extraordinaires	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	56 829,00	56 829,00	50 543,68
11.136	11.12	08.40	Conseil national des programmes: indemnités pour services extraordinaires	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	800,00	800,00	743,70
12.003	12.15	08.40	Conseil National des programmes: indemnités pour services de tiers, honoraires d'experts, frais de documentation, dépenses diverses	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	75 000,00	75 000,00	18 994,65
12.010	12.13	12.60	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	900,00 TR	1 210,00	1 209,44
12.012	12.13	12.60	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	125 000,00 TE	106 645,00	102 870,64
12.020	12.14	12.60	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	3 564,00	3 564,00	3 091,52
12.040	12.12	12.60	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	CORD	900,00	900,00	831,49
12.080	12.11	12.60	Bâtiments, exploitation et entretien	CORD	3 100,00 TR	3 215,00	3 215,00
12.120	12.30	12.60	Frais d'experts et d'études	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	25 000,00	25 000,00	20 361,92
12.125	12.30	12.60	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CSDE, CPUBLIE	34 320,00	34 320,00	28 767,25
12.191	12.30	12.60	Frais de formation professionnelle	CORD	500,00 TE	75,00	70,00
12.345	Divers	08.40	Médias audiovisuels: indemnités pour services de tiers, honoraires d'experts, frais de promotion, frais de documentation, acquisition de machines de bureau et d'équipements spéciaux, dépenses diverses	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	391 000,00	391 000,00	240 070,79
12.370	Divers	08.40	Prise en charge par l'Etat des frais relatifs à l'établissement d'une pige publicitaire luxembourgeoise	CSDE, CPUBLIE	118 922,00	118 922,00	92 239,93
31.050	31.32	08.40	Promotion de la presse écrite	CPUBLIE, CNST, CNLI	7 393 308,00 D TR	7 691 663,00	7 691 237,00
31.052	31.32	12.60	Subside à la société BCE (Broadcast Center Europe) pour contribution aux frais d'exploitation en vue d'assurer le maintien des infrastructures essentielles de télévision	CSDE, CPUBLIE	950 000,00	950 000,00	950 000,00
33.012	33.00	08.40	Médias et communications: subsides à des associations	CNSM	5 000,00	5 000,00	5 000,00
35.030	35.40	12.60	Contributions à des organismes internationaux	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	82 800,00	82 800,00	81 929,77
41.010	41.40	12.60	Prise en charge par l'Etat des frais encourus par l'autorité de régulation indépendante en matière postale	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	518 980,00	518 980,00	518 980,00
41.011	41.40	12.60	Dotation en faveur de l'établissement public „Commission Nationale pour la Protection des Données“	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 395 480,00	1 395 480,00	1 395 480,00
41.012	41.40	12.60	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public „Fonds national de soutien à la production audiovisuelle“	CPUBLIE, CNST, CNLI	4 500 000,00 D	6 500 000,00	6 500 000,00
			<i>Total de la section 00.8:</i>		15 681 403,00	17 961 403,00	17 705 636,78
			<i>Total du département 00:</i>		112 579 895,00	121 426 632,92	117 732 928,54

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.131	11.12	01.43	01 – Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration <i>Section 01.0 – Dépenses générales</i>				
			Conférences et réunions internationales: indemnités des délégués luxembourgeois	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	6 400,00	6 400,00	1 553,75
12.012	12.13	01.43	Frais de route et de séjour à l'étranger	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 350 000,00 D	1 783 000,00	1 782 731,30
12.020	12.14	01.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	4 050,00 TR	5 450,00	5 284,85
12.040	12.12	01.40	Frais de bureau	CORD	52 000,00 TE	49 800,00	49 349,06
12.070	12.12	01.40	Frais d'entretien des équipements informatiques	CORD	2 080,00	2 080,00	1 744,04
12.080	12.11	01.40	Bâtiments: exploitation et entretien	CSDE, CPUBLIE	20 000,00 TR	24 200,00	24 185,21
12.120	12.30	01.40	Frais d'experts et d'études	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00 D	36 100,00	36 000,00
12.121	12.30	01.42	Frais de traduction	CSDE, CPUBLIE	10 000,00	10 000,00	0,00
12.125	12.30	01.42	Frais d'entretien, de fonctionnement et de maintenance des sites Internet du Ministère des Affaires Etrangères et de ses missions à l'étranger, dépenses diverses	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	35 000,00	35 000,00	34 098,89
12.140	12.16	01.40	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise relatives à l'Union Européenne et à son élargissement, activités de promotion du Luxembourg, notamment dans le cadre des activités des missions diplomatiques et consulaires				
12.190	12.30	01.42	Participation à des stages et cours de perfectionnement, participation à des cours de formation en vue des concours d'admission à des organisations internationales ou européennes	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	200 000,00	200 000,00	179 605,69
12.191	12.30	01.40	Stages d'accueil pour jeunes cadres: frais d'organisation et de participation	CSDE, CPUBLIE	7 000,00	7 000,00	1 050,00
12.192	12.30	01.42	Frais d'organisation et de réalisation de conférences au Luxembourg	CORD	9 000,00	9 000,00	0,00
12.300	Divers	01.42	Passeports et visas: frais d'acquisition de matériel, entretien et réparation des machines, dépenses diverses	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	3 000,00	3 000,00	0,00
12.302	Divers	01.40	Frais d'élaboration, de mise en place et d'entretien d'un système de réception, de circulation et d'archivage de l'information du Ministère des affaires étrangères et de ses missions à l'étranger, frais d'assistance et de formation en vue de l'établissement d'un système informatique de gestion financière et du personnel local des missions diplomatiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	285 829,00 D TR	1 807 429,00	1 807 298,71
12.310	Divers	01.42	Achat de timbres de chancellerie	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 796 000,00	1 796 000,00	1 671 430,83
12.320	Divers	01.42	Frais d'abonnement à des agences d'information et à des bases de données	CPUBLIE, CNST, CNLI	14 000,00	14 000,00	9 500,00
12.340	Divers	01.42	Comité de coordination pour l'installation d'institutions et d'organismes européens: frais de fonctionnement	CSDE, CPUBLIE	91 000,00 TR	94 000,00	87 894,30
				CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	220 000,00	220 000,00	199 511,57

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.350	Divers	01.42	Frais de fonctionnement des consulats honoraires luxembourgeois à l'étranger	CSDE, CPUBLIE	48 000,00 TE	39 600,00	38 841,83
12.352	Divers	01.42	Aide aux Luxembourgeois en situation de détresse à l'étranger	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	3 000,00	3 000,00	0,00
12.361	Divers	01.42	Dépenses diverses en rapport avec les obligations protocolaires et avec la représentation extérieure du Ministère des Affaires Etrangères	CSDE, CPUBLIE	28 000,00	28 000,00	26 948,09
12.362	Divers	01.42	Frais protocolaires en relation avec l'aéroport	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
33.010	33.00	01.42	Subsides à des sociétés de bienfaisance ou d'aide sociale luxembourgeoises ou à d'autres associations luxembourgeoises poursuivant des buts internationaux ou ayant pour objet de sauvegarder les intérêts nationaux à l'étranger	CNSM	28 810,00	28 810,00	26 638,06
35.060	35.00	01.43	Conférences et réunions internationales: participation aux frais communs, dépenses diverses des délégations luxembourgeoises, frais généraux	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	19 000,00	19 000,00	12 136,66
12.692	12.30	01.42	Frais d'organisation et de réalisation de conférences au Luxembourg	CORD, CNST	28 750,00	28 750,00	28 750,00
			<i>Total de la section 01.0:</i>		4 261 119,00	6 249 719,00	6 024 552,84
			<i>Section 01.1 – Relations internationales. – Missions luxembourgeoises à l'étranger</i>				
11.000	Divers	01.42	Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	10 067 719,00 D	11 006 804,62	11 006 804,62
11.090	11.12	01.42	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	5 476 793,00	5 476 793,00	5 165 771,14
11.140	11.40	01.42	Remboursement des frais exceptionnels de scolarité des agents en fonction à l'étranger	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	275 000,00 D	380 000,00	379 984,46
11.141	11.40	01.42	Remboursement partiel des frais médicaux des agents en fonction à l'étranger	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	240 000,00	240 000,00	202 586,04
11.300	11.00	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: indemnités, salaires et charges sociales des employés de bureau et du personnel ouvrier recrutés sur place, dépenses diverses de personnel	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	8 579 681,00	8 579 681,00	8 454 213,79
11.301	11.00	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: personnel recruté sur place: pensions et autres frais y relatifs	CSDE, CPUBLIE	64 803,00	64 803,00	64 161,57
12.010	12.13	01.42	Frais de route et de séjour	CSDE, CPUBLIE	127 500,00 TE	122 500,00	120 778,46
12.011	12.13	01.42	Frais de déménagement	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	350 000,00 D	539 000,00	538 617,40
12.012	12.13	01.42	Remboursement des frais de voyages statutaires des agents à l'étranger	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	195 000,00 TR	201 500,00	201 303,63
12.020	12.14	01.42	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CSDE, CPUBLIE	224 000,00	224 000,00	217 709,56
12.080	12.11	01.42	Bâtiments: frais de nettoyage	CSDE, CPUBLIE	131 000,00 TE	125 000,00	122 981,13
12.081	12.11	01.42	Bâtiments: chauffage, eau, gaz, électricité	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	640 000,00	640 000,00	598 551,31

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.082	12.11	01.42	Bâtiments: réparations et entretien	CSDE, CPUBLIE	235 000,00 TR	237 800,00	237 696,58
12.083	12.11	01.42	Bâtiments: diverses dépenses	CSDE, CPUBLIE	370 000,00 TR	375 000,00	375 000,00
12.084	12.11	01.42	Immeuble administratif à Bruxelles: frais de fonctionnement et d'entretien, dépenses diverses	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 123 000,00	1 123 000,00	934 348,30
12.085	12.11	01.42	Bâtiments: entretien des cages Faraday	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	10 000,00	10 000,00	1 900,00
12.100	12.11	01.42	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 872 304,00	1 872 304,00	1 426 923,81
12.110	12.30	Divers	Frais de contentieux	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	10 000,00	10 000,00	0,00
12.120	12.30	01.42	Frais d'experts et d'agences	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	70 000,00 D TR	133 000,00	128 950,10
12.190	12.30	01.42	Formation et stages	CSDE, CPUBLIE	30 000,00	30 000,00	25 588,94
12.200	12.30	01.42	Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles	CSDE, CPUBLIE	38 330,00	38 330,00	30 944,91
12.250	Divers	01.42	Frais de bureau, frais de télécommunications, frais informatiques et frais de banque	CSDE, CPUBLIE	1 092 000,00 TE	1 033 200,00	1 004 936,94
12.251	Divers	01.42	Frais de mise en place et de fonctionnement de nouvelles missions luxembourgeoises à l'étranger	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	228 000,00 TR	229 000,00	228 950,00
12.252	Divers	01.42	Indemnités et dépenses statutaires du personnel affecté aux missions de coopération	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	108 300,00 TR	108 800,00	108 602,34
12.253	Divers	01.42	Frais de transport du courrier diplomatique et transport de vin luxembourgeois	CORD	42 000,00 TR	48 000,00	47 882,89
12.300	Divers	01.42	Frais de représentation	CSDE, CPUBLIE	495 000,00 TR	515 000,00	509 581,11
12.301	Divers	01.42	Financement d'actions de promotion culturelle du Luxembourg à l'étranger organisées par les missions	CSDE, CPUBLIE	50 000,00	50 000,00	46 806,07
12.310	Divers	01.42	Taxes et impôts	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	26 000,00	26 000,00	23 279,17
12.330	Divers	01.42	Maisons du Grand-Duché de Luxembourg à l'étranger: mesures et interventions générales ou particulières, directes ou indirectes dans l'intérêt de la promotion de l'image du Luxembourg	CSDE, CPUBLIE	145 000,00 TE	140 800,00	140 750,75
12.340	Divers	01.42	Frais protocolaires en relation avec l'utilisation des salons VIP et d'autres frais en relation avec les aéroports à l'étranger	CORD	5 000,00 TE	2 200,00	1 017,45
			<i>Total de la section 01.1:</i>		32 321 430,00	33 582 515,62	32 346 622,47
			<i>Section 01.2 – Relations internationales.– Contributions à des organismes internationaux</i>				
11.300	11.00	02.50	Missions de gestion civile ou militaire de crise et missions d'observation et de soutien organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales: dépenses de personnel	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	53 300,00	53 300,00	22 918,98

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.300	Divers	02.50	Missions de gestion civile ou militaire de crise et missions d'observation et de soutien organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales: dépenses administratives et opérationnelles	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	73 625,00	73 625,00	44 775,56
35.030	35.40	Divers	Contributions obligatoires aux divers budgets et aux autres dépenses communes des institutions internationales et frais s'y rattachant, autres dépenses à caractère international	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	4 619 580,00 D	9 901 580,00	6 711 346,24
35.031	35.40	Divers	Subventions à des institutions et organisations internationales, subventions pour le financement d'actions internationales de secours et de solidarité	CORD	1 250 000,00	1 250 000,00	1 249 983,66
35.032	35.40	02.50	Contributions obligatoires à des opérations de maintien de la paix sous les égides d'organisations internationales ainsi qu'aux mécanismes de gestion de crise de l'UE	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	3 253 200,00 D	3 697 769,00	3 691 970,50
35.033	35.40	02.50	Contributions volontaires à des missions de gestion civile ou militaire de crise d'organisations internationales	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	90 000,00	90 000,00	90 000,00
35.060	35.00	01.54	Contributions volontaires à des actions internationales à caractère politique ou économique	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	470 000,00	470 000,00	469 014,28
			<i>Total de la section 01.2.:</i>		9 809 705,00	15 536 274,00	12 280 009,22
			<i>Section 01.3 – Relations internationales.– Relations économiques européennes et internationales et autres actions</i>				
12.140	12.16	01.52	Promotion de l'image du Luxembourg	CORD	22 500,00	22 500,00	21 145,10
35.040	35.50	Divers	Assistance économique et technique, actions humanitaires et actions de formation sur le plan international	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	2 950 000,00	2 950 000,00	2 245 240,28
			<i>Total de la section 01.3.:</i>		2 972 500,00	2 972 500,00	2 266 385,38
			<i>Section 01.4 – Immigration</i>				
12.000	12.15	01.40	Frais de traduction et d'interprétation et autres indemnités pour services de tiers	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	158 000,00 D	174 121,00	163 963,58
12.001	12.15	01.40	Indemnités pour services de tiers: gardiennage	CSDE, CPUBLIE	120 000,00	120 000,00	119 902,29
12.002	12.15	01.40	Indemnités pour services de tiers: jetons de présence	CORD	3 000,00 TR	3 500,00	3 415,03
12.020	12.14	01.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	3 000,00 TE	2 400,00	2 340,36
12.070	12.12	01.40	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	30 000,00	30 000,00	29 997,75
12.080	12.11	01.40	Bâtiments: exploitation et entretien	CSDE, CPUBLIE	48 000,00 TE	47 500,00	46 416,29
12.150	12.30	01.40	Frais d'exams médicaux	CORD	5 000,00	5 000,00	0,00
12.250	Divers	01.42	Centre de rétention	CPUBLIE, CNST, CNLI	175 000,00	175 000,00	5 327,59
12.300	Divers	01.42	Frais de rapatriement de personnes en situation irrégulière	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	520 000,00 D TR	772 100,00	768 233,94
12.320	Divers	01.40	Frais d'abonnements à des agences d'informations et à des bases de données	CORD	15 600,00	15 600,00	9 419,99

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.300	33.00	13.90	Aides bilatérales ou multilatérales à la réinsertion des rapatriés ainsi qu'en faveur d'actions visant une meilleure gestion des flux migratoires, subventions poursuivant le même objectif à des organisations internationales et à des ONG	CORD	500 000,00	500 000,00	470 968,42
			<i>Total de la section 01.4:</i>		1 577 600,00	1 845 221,00	1 619 985,24
			<i>Section 01.5 – Direction de la Défense</i>				
11.130	11.12	02.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	5 000,00	5 000,00	1 808,87
11.300	11.00	02.00	Participants aux missions de gestion de crise non membres de l'armée: rémunérations et indemnités spéciales	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
12.000	12.15	Divers	Indemnités pour services de tiers	CORD	3 000,00	3 000,00	2 100,00
12.012	12.13	02.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	75 000,00	75 000,00	64 690,05
12.020	12.14	02.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	3 400,00	3 400,00	3 174,49
12.040	12.12	02.00	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	CORD	4 250,00 TE	4 240,00	3 473,45
12.080	12.11	02.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	14 400,00 TR	14 410,00	14 402,99
12.120	12.30	02.00	Frais d'experts et d'études	CPUBLIE, CNST, CNLI	2 500,00	2 500,00	0,00
24.000	24.10	02.10	Location de lots de chasse et de terrains	CSDE, CPUBLIE	18 700,00	18 700,00	18 543,05
33.010	33.00	02.00	Subsides aux organisations d'anciens combattants et assimilés, de mutilés de guerre et d'anciens officiers et sous-officiers de réserve	CNSM	10 000,00	10 000,00	10 000,00
33.011	33.00	02.00	Subside à allouer au Musée de l'Armée	CNSM	2 479,00	2 479,00	2 479,00
33.013	33.00	02.00	Subsides aux organisations promouvant l'idée d'une politique européenne de sécurité et de défense	CNSM	53 300,00	53 300,00	53 300,00
34.040	34.42	02.00	Paiements à faire en exécution de l'article VIII de la convention entre les Etats parties au traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, signée le 19.6.1951 et approuvée par la loi du 26.1.1954, dédommagement de tierces personnes pour la part des sinistres non couverts par l'assurance, honoraires des avocats, dommages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	10 000,00	10 000,00	6 101,29
35.031	35.40	02.00	Part contributive aux frais des quartiers généraux de l'O.T.A.N.	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	900 000,00 D	1 122 245,00	1 118 516,35
35.033	35.40	02.00	Participation du Luxembourg aux frais des quartiers généraux de l'Eurocorps	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	160 000,00	160 000,00	94 292,49
35.034	35.40	02.00	Contributions du Luxembourg aux activités du „Partenariat pour la Paix“ et à la coopération militaire dans le cadre du „Pacte de stabilité“	CPUBLIE, CNST, CNLI	150 000,00 D	200 000,00	200 000,00
35.035	35.40	02.10	Contributions du Luxembourg aux missions de prévention et de gestion de crise	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	10 000 000,00	10 000 000,00	8 506 319,91
35.036	35.40	02.10	Contributions du Luxembourg aux frais de camps militaires	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00 D	5 000 000,00	5 000 000,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
35.039	35.40	02.10	Contributions du Luxembourg aux efforts en matière de capacités militaires dans le cadre de l'UE et de l'O.T.A.N.	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	400 000,00	400 000,00	159 985,74
35.040	35.50	02.00	Projets de réhabilitation à réaliser dans le cadre des missions de gestion de crises des organisations internationales ou dans le cadre de la coopération bilatérale	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	10 000,00	10 000,00	0,00
35.041	35.50	02.00	Location et mise à disposition d'organismes et de pays partenaires en matière de défense, de services et d'infrastructures dans le domaine des technologies de l'information et de la communication	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	6 000 000,00	6 000 000,00	0,00
37.010	37.20	02.00	Remboursement de l'ajustement fiscal dû aux termes de l'article 42 de la réglementation du régime des pensions des organisations coordonnées	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	600 000,00 D	673 246,00	673 246,00
			<i>Total de la section 01.5:</i>		18 422 229,00	23 767 620,00	15 932 433,68
			<i>Section 01.6 – Défense nationale</i>				
11.000	Divers	02.10	Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	27 390 329,00	27 390 329,00	26 964 779,63
11.010	Divers	02.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	1 004 902,00 D	1 014 691,57	1 014 691,57
11.020	Divers	02.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	110 097,10	110 097,10
11.030	Divers	02.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	1 814 224,00 D	1 943 806,85	1 943 806,85
11.040	Divers	02.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	58 116,29	58 116,29
11.060	Divers	02.10	Indemnités d'apprentissage – patron de stage	CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
11.070	Divers	02.10	Rémunérations des volontaires	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	17 311 510,00	17 311 510,00	15 653 775,04
11.080	11.31	02.10	Frais médicaux divers	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	61 000,00	61 000,00	55 942,01
11.081	11.31	02.10	Accidents de service de toute nature: dommages-intérêts, remboursement à l'office des assurances sociales des frais avancés pour la réparation des accidents de service ou de maladies provoqués par le service militaire				
11.090	11.12	02.10	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	02.10	Indemnités d'habillement	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	552 578,00	552 578,00	539 607,38
11.110	11.12	02.10	Indemnités pour pertes de caisse	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	178 111,00 TR	180 811,00	180 764,57
11.120	11.12	02.10	Gratifications pour croix de service et chevrons	CORD	185,00	185,00	185,00
11.130	11.12	02.10	Indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE, CNST, CNLI	29 516,00 TR	30 056,00	30 051,39
11.131	11.12	02.10	Indemnités de permanence à domicile	CORD	40 971,00	40 971,00	32 735,42
11.140	11.40	02.10	Location de logements de service, dépenses diverses	CPUBLIE, CNST, CNLI	35 000,00 D	86 000,00	80 680,84
11.141	11.40	02.10	Frais d'alimentation	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	63 650,00	63 650,00	58 337,33
11.150	11.12	02.10	Indemnités pour heures supplémentaires	CSDE, CPUBLIE	923 000,00	923 000,00	887 908,08
11.300	11.00	02.10	Indemnités spéciales allouées aux membres de l'armée engagés dans des missions de crise et autres missions	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	199 000,00 TR	216 000,00	213 790,17
12.000	12.15	02.10	Indemnités pour services de tiers	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	308 073,00 TR	383 073,00	379 395,89
				CORD	165 137,00 TR	173 337,00	173 335,29

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.010	12.13	02.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	82 000,00	82 000,00	74 941,61
12.012	12.13	02.10	Frais de route et de séjour à l'étranger, autres frais de transport à l'étranger	CORD	170 000,00 TR	195 000,00	184 353,52
12.020	12.14	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: frais d'assurances	CPUBLIE, CNST, CNLI	152 000,00	152 000,00	138 349,15
12.021	12.14	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carburants et combustibles	CSDE, CPUBLIE	272 450,00 TR	292 450,00	288 071,43
12.022	12.14	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: réparations et entretien	CSDE, CPUBLIE	1 000 000,00	1 000 000,00	990 340,59
12.040	12.12	02.10	Frais de bureau	CORD	110 000,00	110 000,00	98 961,09
12.050	12.12	02.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	165 000,00 TR	181 000,00	180 075,46
12.070	12.12	02.10	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	213 000,00	213 000,00	160 364,24
12.080	12.11	02.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CSDE, CPUBLIE	1 100 000,00 TR	1 156 000,00	1 153 608,23
12.090	12.21	02.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	89 800,00 TR	89 820,00	89 815,82
12.100	12.11	02.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	580 870,00 TR	581 170,00	581 144,99
12.140	12.16	02.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CSDE, CPUBLIE	300 000,00 TR	303 400,00	302 191,30
12.150	12.30	02.10	Prestations médicales, paramédicales et vétérinaires	CORD	17 000,00	17 000,00	12 747,55
12.160	12.30	02.10	Acquisition de matériel médical et pharmaceutique	CSDE, CPUBLIE	210 000,00	210 000,00	136 375,13
12.180	12.30	02.10	Acquisition de matériel didactique	CORD	5 356,00	5 356,00	3 752,21
12.190	12.30	02.10	Frais de stage à l'étranger, frais de cours, dépenses diverses	CSDE, CPUBLIE, CNST	775 000,00	775 000,00	486 317,47
12.191	12.30	02.10	Frais occasionnés par la formation pratique complémentaire à l'instruction préparatoire au permis de conduire militaire	CORD	14 209,00	14 209,00	14 206,93
12.200	12.30	02.10	Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles	CPUBLIE, CNST, CNLI	21 455,00	21 455,00	15 356,68
12.300	Divers	02.10	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage des divers effets d'habillement, de vêtements de travail, d'articles de literie et de rideaux, dépenses diverses	CSDE, CPUBLIE	950 000,00	950 000,00	935 577,28
12.301	Divers	02.00	Frais en relation avec la mise en oeuvre d'accords sur la maîtrise d'armement en Europe, frais en relation avec le traité „Open Skies“, dépenses diverses	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	45 000,00	45 000,00	40 453,43
12.302	Divers	02.00	Frais en relation avec le „Partenariat pour la paix“ et la coopération militaire: dépenses diverses	CORD	95 000,00 TE	86 800,00	59 595,92
12.303	Divers	02.10	Frais de participation aux missions de gestion de crise et autres missions	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 100 000,00 TR	1 125 000,00	1 105 088,16

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.304	Divers	02.00	Prestations dans l'intérêt de l'entreposage et de la maintenance de matériel	CPUBLIE, CNST, CNLI	4 134 160,00	4 134 160,00	3 691 759,34
12.310	Divers	02.10	Education physique et sports: acquisition de matériel et d'équipements de sport, frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions, allocation de prix à l'occasion de concours sportifs	CORD	57 848,00 TR	82 848,00	74 250,32
12.320	Divers	02.10	Frais de représentation, cérémonies, réceptions officielles, couronnes et dépôts de fleurs, frais de culte, dépenses diverses	CORD	103 370,00 TR	103 870,00	102 590,60
12.340	Divers	02.10	Installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle, acquisition d'outillage et de matériel de recharge, location d'équipements de transmission de données, frais d'utilisation du réseau radioélectrique, frais de consultation et de développement d'un réseau de transmission de données informatiques	CSDE, CPUBLIE	439 760,00 TR	449 760,00	441 658,46
12.350	Divers	02.10	Acquisition de munitions	CSDE, CPUBLIE	749 400,00	749 400,00	740 921,83
12.351	Divers	02.10	Frais d'entretien de l'armement et de l'équipement, frais d'acquisition de matériel de tir et d'équipements divers	CSDE, CPUBLIE	231 500,00	231 500,00	190 005,89
12.352	Divers	02.10	Frais de transport à l'occasion d'exercices à l'étranger, frais de transport pour matériel et personnel militaire	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	130 000,00	130 000,00	70 989,11
12.353	Divers	02.10	Frais en relation avec exercices et manoeuvres à l'étranger	CORD	258 320,00 TE	76 600,00	31 300,19
12.360	Divers	02.10	Matériel et fournitures de casernement, entretien et réparation	CORD	487 750,00 TE	392 250,00	375 255,07
12.370	Divers	02.10	Musique militaire: acquisition d'accessoires de musique, réparation d'instruments et d'accessoires de musique, acquisition de matériel et de papier de musique	CORD	18 000,00	18 000,00	17 799,95
12.380	Divers	02.10	Education et loisirs	CORD	18 825,00	18 825,00	18 647,86
12.381	Divers	02.10	Frais de fonctionnement de la cantine des volontaires de l'armée: achat de marchandises, frais divers	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	80 000,00	80 000,00	74 241,71
12.390	Divers	02.10	Frais de surveillance des installations militaires	CORD	8 798,00	8 798,00	6 857,38
35.030	35.40	02.00	Contributions à des institutions internationales	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	32 634,00 TR	33 394,00	33 389,92
12.512	12.13	02.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD, CNST	530,00	530,00	529,20
12.860	Divers	02.10	Matériel et fournitures de casernement, entretien et réparation	CORD, CNST	394,00	394,00	393,35
			<i>Total de la section 01.6:</i>		64 297 015,00	64 655 400,81	61 300 278,22
			<i>Section 01.7 – Coopération au développement et action humanitaire</i>				
12.011	12.13	01.53	Frais de déménagement des agents à l'étranger	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	30 000,00 TR	118 186,32	118 186,32
12.012	12.13	01.53	Frais de route et de séjour et de voyages statutaires à l'étranger effectués dans le cadre de missions de coopération au développement et d'action humanitaire	CORD	575 000,00 TR	583 891,53	583 565,43

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.050	12.12	01.53	Frais de port	CPUBLIE, CNST, CNLI	6 000,00	6 000,00	5 091,63
12.140	12.16	01.53	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement	CSDE, CPUBLIE	450 000,00 TE	264 000,00	65 409,28
12.190	12.30	01.53	Actions de formation, d'études et de recherche, séminaires et conférences	CSDE, CPUBLIE	325 000,00 TE	295 000,00	185 749,53
12.250	Divers	01.53	Bureaux de coopération dans les pays en développement	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 050 000,00	1 050 000,00	946 288,44
12.300	Divers	01.53	Suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement	CSDE, CPUBLIE	700 000,00 TE	683 922,15	530 591,61
32.020	32.00	01.52	Congé de la coopération au développement: indemnités complémentaires et indemnités forfaitaires	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	10 000,00	10 000,00	3 682,73
33.000	33.00	01.54	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales (ONG) pour la réalisation d'actions de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement et autres mesures à cet effet	CSDE, CPUBLIE	1 600 000,00 TR	1 735 000,00	1 734 317,20
33.010	33.00	01.54	Subventions aux frais du Cercle de coopération des organisations non gouvernementales et autres mesures visant à promouvoir la coopération au développement	CNSM	371 500,00	371 500,00	269 687,15
35.000	35.10	01.53	Coopération au développement: contributions à des programmes d'assistance économique et technique et aux actions humanitaires de l'Union Européenne, dépenses diverses dans le même but	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	10 898 841,00	10 898 841,00	9 044 000,00
35.030	35.40	Divers	Coopération au développement: contribution à des programmes et priorités thématiques d'institutions internationales autres que l'Union Européenne	CSDE, CPUBLIE	19 000 000,00 TE	18 994 822,89	18 984 181,03
35.031	35.40	01.53	Coopération au développement: contributions volontaires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne	CSDE, CPUBLIE	21 100 000,00	21 100 000,00	21 100 000,00
35.032	35.40	01.53	Coopération au développement: contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union Européenne	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	400 000,00 TR	405 177,11	405 177,11
35.060	35.00	Divers	Subsides au titre de l'action humanitaire: aide d'urgence suite à des catastrophes naturelles, des conflits armés et des situations de crise humanitaire, aide alimentaire, activités de prévention, de réhabilitation ou de reconstruction consécutive à une situation d'urgence	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	29 000 000,00	29 000 000,00	29 000 000,00
93.000	93.00	01.52	Alimentation du fonds de la coopération au développement	CPUBLIE, CNST, CNLI	156 483 478,00	156 483 478,00	156 483 478,00
			<i>Total de la section 01.7:</i>		241 999 819,00	241 999 819,00	239 459 405,46
			Total du département 01:		375 661 417,00	390 609 069,43	371 229 672,51

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			02 et 03 – Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche				
			<i>Section 02.0 – Culture: dépenses générales</i>				
11.020	Divers	08.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	15 520,00	15 520,00	0,00
11.130	11.12	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S.C.O.: indemnités pour services extraordinaires	CORD	2 080,00	2 080,00	325,00
11.131	11.12	08.50	Commissions diverses: indemnités pour services extraordinaires	CORD	11 995,00	11 995,00	9 791,53
12.000	12.15	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S.C.O.: indemnités pour services de tiers	CORD	1 520,00	1 520,00	125,00
12.001	12.15	08.00	Mesures en faveur de la langue luxembourgeoise: indemnités pour services de tiers	CORD	558 480,00	558 480,00	508 764,00
12.002	12.15	08.00	Commissions diverses: indemnités pour services de tiers	CORD	3 445,00 TR	4 495,00	4 489,94
12.010	12.13	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	19 188,00 TR	22 188,00	20 178,80
12.012	12.13	08.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	160 000,00 TR	170 000,00	153 061,66
12.020	12.14	08.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	52 000,00	52 000,00	46 008,39
12.040	12.12	08.00	Frais de bureau	CORD	7 236,00	7 236,00	6 455,31
12.041	12.12	08.20	Bibliobus et bibliothèques régionales: alimentation, reliures et frais divers	CORD	78 000,00	78 000,00	77 182,45
12.042	12.12	01.40	Echanges frontaliers avec les régions de Sarre, Lorraine, Rhénanie-Palatinat, Ostbelgien, Province de Luxembourg	CORD	7 900,00	7 900,00	5 553,53
12.043	12.12	08.20	Centre de documentation, de recherches et d'études: alimentation, reliures et frais divers	CORD	675,00	675,00	102,00
12.050	12.12	08.00	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	8 500,00	8 500,00	4 302,62
12.070	12.12	08.00	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	18 720,00	18 720,00	8 048,85
12.080	12.11	08.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	24 954,00	24 954,00	22 229,58
12.100	12.11	08.00	Location de logements pour des étudiants et chercheurs dans le cadre des accords bilatéraux	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
12.101	12.11	08.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	268 000,00 D	379 150,00	286 245,56
12.120	12.30	08.00	Frais d'experts et d'études	CSDE, CPUBLIE	67 392,00 TR	126 748,00	69 286,00
12.130	12.16	08.00	Frais de publication	CSDE, CPUBLIE	98 930,00	98 930,00	0,00
12.140	12.16	08.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	10 000,00 TR	29 000,00	28 804,18
12.141	12.16	08.20	Centres d'exposition et d'animation: dépenses diverses	CORD	24 330,00 TR	32 830,00	31 102,16
12.190	12.30	Divers	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	135 000,00 TE	85 000,00	45 793,46

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.300	Divers	08.20	Animation socioculturelle: dépenses diverses	CORD	104 000,00 TR	190 000,00	175 688,39
12.301	Divers	08.20	Centre de rencontre et d'animation culturelle: frais divers	CORD	8 500,00 TR	11 650,00	11 339,11
12.302	Divers	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S.C.O.: dépenses diverses	CORD	21 410,00	21 410,00	10 022,93
12.303	Divers	Divers	Relations culturelles internationales: frais divers	CORD	540 200,00 TE	394 500,00	282 237,84
12.305	Divers	08.00	Harmonisation des statistiques culturelles des Etats membres de l'Union Européenne	CSDE, CPUBLIE	250 000,00	250 000,00	245 498,49
12.311	Divers	08.00	Frais d'assurances liés à l'organisation par les divers départements du Ministère d'expositions de grande envergure	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
33.000	33.00	Divers	Animation socioculturelle: conventions avec des associations	CORD	5 194 000,00 TR	5 328 000,00	5 313 851,67
33.001	33.00	Divers	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'institut grand-ducal	CORD	80 000,00 TE	67 000,00	66 665,00
33.005	33.00	08.10	Participation au financement des activités du Théâtre national du Luxembourg	CORD	1 219 813,00 TR	1 232 432,00	1 232 432,00
33.009	33.00	08.00	Participation au financement des activités de l'asbl Luxembourg et Grande Région: Capitale Européenne de la Culture 2007	CPUBLIE, CNST, CNLI	1 756 000,00 D	2 437 900,00	2 263 800,00
33.010	33.00	Divers	Subsides aux associations pour la réalisation d'activités culturelles	CNSM	525 000,00 TE	502 080,00	482 983,84
33.011	33.00	Divers	Relations culturelles internationales: subsides aux associations	CNSM	95 000,00 TE	85 500,00	82 871,85
33.014	33.00	08.40	Aide à la presse culturelle: subsides aux éditeurs	CNSM	124 800,00	124 800,00	114 800,00
33.015	33.00	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S.C.O.: congrès, colloques, semaines d'études, voyages d'études, conférences scientifiques, culturelles, pédagogiques et artistiques et autres manifestations: subsides	CNSM	2 000,00	2 000,00	0,00
33.017	33.00	08.00	Participation au financement des activités de l'agence luxembourgeoise d'action culturelle	CNSM	299 430,00	299 430,00	296 122,00
33.022	33.00	08.20	Participation au financement de l'agenda culturel national	CNSM	100 000,00 TR	102 000,00	102 000,00
33.023	33.00	08.00	Participation dans l'intérêt de l'organisation de la fête européenne de la musique	CNSM	37 800,00	37 800,00	37 800,00
33.030	33.00	08.10	Participation financière de l'Etat aux frais de l'ensemble Les Musiciens	CORD, CNSM	500 000,00	500 000,00	500 000,00
33.031	33.00	08.10	Participation financière de l'Etat aux frais de la structure dédiée à la musique contemporaine	CORD, CNSM	375 500,00	375 500,00	356 745,40
33.032	33.00	08.10	Participation de l'Etat au financement de la Biennale de Venise	CSDE, CPUBLIE, CNSM	200 000,00	200 000,00	165 000,00
33.033	33.00	08.10	Aide à la promotion de la création culturelle	CORD, CNSM	100 000,00 TE	47 000,00	46 309,75
33.034	33.00	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'agence culturelle transfrontalière	CORD, CNSM	100 000,00 TE	644,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.035	33.00	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la structure chargée de l'animation culturelle de l'espace Rotondes	CORD, CNSM	1 100 000,00	1 100 000,00	990 000,00
34.060	34.41	08.10	Bourses dans l'intérêt de la création artistique	CORD	110 000,00	110 000,00	110 000,00
34.062	34.41	08.10	Subsides aux particuliers pour activités culturelles	CORD	250 000,00 TR	264 000,00	254 641,97
34.071	34.51	08.00	Bourses en faveur d'élèves et d'étudiants poursuivant des études spéciales dans le domaine culturel	CORD	32 000,00 TE	3 758,00	3 700,00
34.072	34.51	08.00	Participation de l'Etat aux indemnités prévues dans la loi sur le congé culturel	CORD	25 000,00	25 000,00	3 701,22
35.030	35.40	04.00	Contributions et cotisations à l'U.N.E.S.C.O.	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	215 000,00 D TR	266 009,00	251 008,85
35.060	35.00	08.00	Cotisations à des organismes internationaux	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	188 650,00 D TR	306 404,00	306 403,77
41.010	41.40	08.40	Dotations dans l'intérêt de l'établissement public chargé de diffuser des programmes de radio socioculturels	CORD	3 854 344,00	3 854 344,00	3 854 344,00
41.011	41.40	Divers	Dotations à l'établissement public Centre culturel de rencontre, abbaye de Neumünster	CPUBLIE, CNST, CNLI	3 229 000,00 D	3 421 450,00	3 421 450,00
41.012	41.40	08.00	Dotations à l'établissement public Salle de concerts Grand-Duchesse Joséphine Charlotte	CPUBLIE, CNST, CNLI	8 216 000,00	8 216 000,00	8 216 000,00
41.013	41.40	08.30	Dotations à l'établissement public Centre de Musiques Amplifiées	CPUBLIE, CNST, CNLI	1 872 000,00	1 872 000,00	1 872 000,00
41.014	41.40	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fondation Henri Pensis chargée de la gestion de l'orchestre philharmonique du Luxembourg	CORD	10 250 000,00	10 250 000,00	10 250 000,00
41.015	41.40	08.10	Participation de l'Etat aux frais de gestion de l'espace d'exposition Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain	CORD	1 456 000,00	1 456 000,00	1 450 400,00
41.016	41.40	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean	CPUBLIE, CNST, CNLI	6 176 046,00 TR	6 195 169,00	6 195 169,00
41.050	41.10	08.10	Subsides aux établissements d'enseignement postprimaire pour la réalisation d'activités culturelles	CORD	5 000,00 TR	11 920,00	11 920,00
43.000	43.22	08.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des bibliothèques régionales gérées par des communes	CORD	90 000,00	90 000,00	80 000,00
43.001	43.22	08.10	Participation de l'Etat aux frais de production et de coproduction des théâtres municipaux de la ville de Luxembourg	CORD	350 000,00	350 000,00	350 000,00
43.002	43.22	08.20	Participation de l'Etat aux frais de gestion du conservatoire de la ville de Luxembourg	CORD	154 000,00	154 000,00	154 000,00
43.003	43.22	08.10	Participation de l'Etat aux frais de gestion du théâtre de la ville d'Esch-sur-Alzette	CORD	350 000,00	350 000,00	350 000,00
43.004	43.22	08.20	Participation de l'Etat aux frais de gestion du conservatoire de la ville d'Esch-sur-Alzette	CORD	99 200,00	99 200,00	99 200,00
43.007	43.22	08.10	Subsides aux communes pour la réalisation d'activités culturelles	CORD	120 000,00 TE	96 500,00	84 700,66

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.510	12.13	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD, CNST	117,00	117,00	0,00
12.512	12.13	08.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD, CNST	124,00	124,00	123,40
12.800	Divers	08.20	Animation socioculturelle: dépenses diverses	CORD, CNST	2 215,00	2 215,00	2 215,00
33.510	33.00	Divers	Subsides aux associations pour la réalisation d'activités culturelles	CNST, CNSM	13 608,00	13 608,00	13 607,91
33.532	33.00	08.10	Participation de l'Etat au financement de la Biennale de Venise	CORD, CNST	10 000,00	10 000,00	10 000,00
43.500	43.22	08.20	Animation socioculturelle: conventions avec des communes	CORD, CNST	12 958,00	12 958,00	2 473,67
43.506	43.22	08.10	Participation de l'Etat aux frais d'organisation du centenaire des Villes de Differdange, Dudelange, Eitelbruck et Rumelange	CORD, CNST	100 000,00	100 000,00	100 000,00
			<i>Total de la section 02.0:</i>		51 488 780,00	52 576 543,00	51 551 077,74
			<i>Section 02.1 – Service des sites et monuments nationaux</i>				
11.000	Divers	08.10	Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	998 776,00	998 776,00	957 525,32
11.010	Divers	08.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	314 818,00 D	335 265,23	335 265,23
11.020	Divers	08.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	11 511,00 D	120 596,66	120 596,66
11.030	Divers	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	114 503,00	114 503,00	75 753,39
11.100	11.40	08.10	Indemnités d'habillement	CSDE, GPUBLIE	653,00	653,00	652,82
12.010	12.13	08.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	22 000,00 TR	25 000,00	24 941,48
12.020	12.14	08.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	7 425,00	7 425,00	6 406,83
12.040	12.12	08.10	Frais de bureau	CORD	18 000,00	18 000,00	17 989,61
12.050	12.12	08.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	10 500,00	10 500,00	10 424,34
12.070	12.12	08.10	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	2 200,00	2 200,00	1 699,30
12.080	12.11	08.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CSDE, GPUBLIE	220 000,00 TR	255 000,00	244 142,43
12.081	12.11	08.10	Frais d'entretien de la crypte archéologique du Bock et de l'itinéraire culturel Wenzel	CORD	13 500,00 TE	5 600,00	5 570,88
12.082	12.11	08.10	Frais d'entretien de l'itinéraire culturel Vauban	CORD	6 000,00 TE	0,00	0,00
12.140	12.16	08.10	Patrimoine architectural rural et industriel: réalisation de dépliants et de brochures, dépenses diverses	CORD	11 250,00 TE	7 850,00	7 849,80
12.141	12.16	08.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	10 000,00 TE	7 300,00	6 310,31
12.170	12.30	08.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	1 872,00	1 872,00	1 538,24
12.300	Divers	08.10	Frais de fonctionnement des ateliers de restauration	CORD	1 050,00 TE	50,00	0,00
12.301	Divers	08.10	Informatisation du catalogue du patrimoine national: dépenses diverses	CORD	12 000,00	12 000,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.310	Divers	08.10	Conservation, restauration et mise en valeur des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique: dépenses diverses	CORD	15 000,00 TE	7 000,00	1 611,68
12.320	Divers	08.10	Entretien des sites et monuments nationaux classés appartenant à l'Etat	CORD	30 000,00 TE	22 000,00	17 671,80
33.000	33.00	08.10	Participation aux frais de gestion et d'animation du Musée INFOFORUM de la Villa romaine à Echternach	CORD	3 000,00 TE	2 000,00	1 246,95
33.010	33.00	08.10	Conservation, restauration et mise en valeur des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique: subsides à des syndicats et à d'autres associations sans but lucratif	CNSM	40 410,00 TR	140 410,00	140 410,00
34.070	34.51	08.10	Conservation, restauration et mise en valeur des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique: subsides à des particuliers	CORD	920 000,00 TE	820 000,00	818 514,00
35.060	35.00	08.10	Cotisations à des organismes internationaux	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	300,00	300,00	0,00
43.000	43.22	08.10	Conservation, restauration et mise en valeur des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique: subsides aux communes et aux syndicats de communes	CORD	580 000,00	580 000,00	580 000,00
			<i>Total de la section 02.1:</i>		3 364 768,00	3 494 300,89	3 376 121,07
			<i>Section 02.2 – Musée national d'histoire et d'art</i>				
11.000	Divers	08.10	Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	3 219 124,00	3 219 124,00	3 084 229,13
11.010	Divers	08.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	1 218 015,00	1 218 015,00	1 152 889,00
11.020	Divers	08.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	64 666,00	64 666,00	61 605,21
11.030	Divers	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	463 372,00 D	471 669,23	471 669,23
11.040	Divers	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	18 228,52	18 228,52
12.220	12.30	08.10	Recherches historiques et travaux de caractère archéologique (feuilles d'urgence): dépenses diverses	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	124 000,00 D	570 880,00	442 362,02
12.221	12.30	08.10	Recherches historiques et travaux de caractère archéologique: dépenses diverses	CSDE, CPUBLIE	1 075 000,00	1 075 000,00	950 798,65
41.050	41.10	Divers	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du musée national d'histoire et d'art	CPUBLIE, CNST, CNLI	2 648 890,00	2 648 890,00	2 648 890,00
			<i>Total de la section 02.2:</i>		8 813 167,00	9 286 472,75	8 830 671,76
			<i>Section 02.3 – Bibliothèque nationale</i>				
11.000	Divers	08.20	Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	1 962 584,00 D	1 975 597,50	1 975 597,50
11.010	Divers	08.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	1 038 555,00 D	1 053 236,89	1 053 236,89
11.020	Divers	08.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	12 934,00 D	138 498,88	138 498,88
11.030	Divers	08.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	343 592,00 D	368 036,36	368 036,36
11.040	Divers	08.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	5 400,51	5 400,51
11.100	11.40	08.20	Indemnités d'habillement	CSDE, CPUBLIE	2 557,00	2 557,00	2 421,16

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
41.050	41.10	08.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de la Bibliothèque nationale.	CPUBLIE, CNST, CNLI	3 194 376,00	3 194 376,00	3 194 376,00
			<i>Total de la section 02.3:</i>		6 554 698,00	6 737 703,14	6 737 567,30
			<i>Section 02.4 – Archives nationales</i>				
11.000	Divers	01.34	Traitement des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	900 768,00	900 768,00	810 193,29
11.010	Divers	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	450 503,00	450 503,00	443 383,20
11.020	Divers	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	10 347,00 D	40 398,22	40 398,22
11.030	Divers	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	75 784,00 D	82 399,77	82 399,77
11.100	11.40	01.34	Indemnités d'habillement	CSDE, CPUBLIE	746,00	746,00	745,78
11.130	11.12	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	1 190,00	1 190,00	1 190,00
12.010	12.13	01.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	200,00	200,00	0,00
12.020	12.14	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	1 800,00	1 800,00	1 528,83
12.040	12.12	01.34	Frais de bureau	CORD	18 000,00	18 000,00	13 645,01
12.050	12.12	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	3 640,00	3 640,00	3 410,10
12.070	12.12	01.34	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	10 200,00	10 200,00	9 987,59
12.080	12.11	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	80 000,00 TR	82 000,00	81 968,80
12.120	12.30	01.34	Frais d'experts et d'études	CORD	120 600,00 TR	200 600,00	138 262,50
12.130	12.16	01.34	Frais de publication	CSDE, CPUBLIE	42 760,00	42 760,00	42 166,02
12.140	12.16	01.34	Organisation d'expositions, frais divers	CORD	17 680,00	17 680,00	14 087,91
12.190	12.30	01.34	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	8 350,00	8 350,00	5 179,00
12.300	Divers	01.34	Matériel, outillage, frais de transport, d'aménagement et d'entretien, de conservation et de restauration, frais de fonctionnement des services techniques et du service éducatif, dépenses diverses	CSDE, CPUBLIE	67 600,00	67 600,00	60 427,63
12.301	Divers	01.34	Frais d'alimentation de la bibliothèque	CORD	27 000,00 TR	77 000,00	26 652,61
12.305	Divers	01.34	Développement d'un outil multimédia de présentation des Archives nationales	CORD	20 000,00	20 000,00	19 995,05
12.320	Divers	01.34	Restauration de documents anciens	CSDE, CPUBLIE	39 000,00	39 000,00	30 965,24
12.340	Divers	01.34	Projet e-Archives nationales, numérisation et dépenses diverses	CORD	291 100,00 TE	159 100,00	47 062,11
35.060	35.00	01.34	Cotisations à des organismes internationaux	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	6 140,00	6 140,00	6 140,00
43.000	43.22	01.34	Remboursement à la commune de Diekirch des frais de l'expert chargé de la constitution des archives locales	CORD	40 200,00	40 200,00	22 500,00
			<i>Total de la section 02.4:</i>		2 233 608,00	2 270 274,99	1 902 288,66

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<i>Section 02.5 – Centre national de l'audiovisuel</i>				
11.000	Divers	08.20	Traitement des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	97 551,00 D	147 231,78	147 231,78
11.010	Divers	08.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	969 553,00 D	1 123 657,68	1 123 657,68
11.020	Divers	08.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	6 467,00 D	42 689,16	42 689,16
11.030	Divers	08.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	80 703,00 D	83 702,90	83 702,90
33.000	33.00	08.10	Participation aux frais de programmation, de gestion et d'animation des salles de cinéma régionales non commerciales	CORD	50 000,00	50 000,00	45 000,00
41.050	41.10	Divers	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Centre national de l'audiovisuel	CPUBLIE, CNST, CNLI	3 616 000,00	3 616 000,00	3 616 000,00
33.502	33.00	08.10	Exposition photographique The Family of Man à Clerveaux: participation de l'Etat aux frais de gestion et d'animation de l'exposition	CORD, CNST	15 000,00	15 000,00	15 000,00
			<i>Total de la section 02.5:</i>		4 835 274,00	5 078 281,52	5 073 281,52
			<i>Section 02.6 – Musée national d'histoire naturelle</i>				
11.000	Divers	08.10	Traitement des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	1 834 720,00	1 834 720,00	1 718 021,45
11.010	Divers	08.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	1 885 661,00	1 885 661,00	1 844 973,87
11.020	Divers	08.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	49 147,00 D	204 285,53	204 285,53
11.030	Divers	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	376 287,00	376 287,00	363 215,78
11.100	11.40	08.10	Indemnités d'habillement	CORD	3 231,00	3 231,00	2 831,28
11.130	11.12	08.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	24 536,00	24 536,00	24 470,08
33.002	33.00	08.10	Convention avec la fondation Centre Européen de Géodynamique et de Séismologie	CORD	220 000,00	220 000,00	220 000,00
33.010	33.00	08.10	Subsides aux associations partenaires du Musée national d'histoire naturelle	CNSM	15 000,00	15 000,00	15 000,00
34.070	34.51	08.10	Subsides à caractère bénévole aux collaborateurs scientifiques du Centre de Recherche Scientifique	CORD	30 000,00	30 000,00	30 000,00
41.050	41.10	Divers	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du musée national d'histoire naturelle	CPUBLIE, CNST, CNLI	1 995 240,00	1 995 240,00	1 995 240,00
			<i>Total de la section 02.6:</i>		6 433 822,00	6 588 960,53	6 418 037,99
			<i>Section 02.7 – Centre national de littérature</i>				
11.000	Divers	01.34	Traitement des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	285 724,00 D	463 528,55	463 528,55
11.010	Divers	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	63 316,00 D	72 476,48	72 476,48
11.020	Divers	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	7 760,00 D	28 695,98	28 695,98
11.030	Divers	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	91 397,00 D	94 525,14	94 525,14
11.100	11.40	01.34	Indemnités d'habillement	CSDE, CPUBLIE	372,00	372,00	371,84
12.010	12.13	01.34	Frais de route et de séjour	CORD	1 500,00 TR	2 200,00	2 086,38
12.020	12.14	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	1 650,00 TR	1 850,00	1 678,43

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.040	12.12	01.34	Frais de bureau	CORD	10 000,00 TR	11 100,00	10 147,70
12.050	12.12	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	14 350,00 TR	18 350,00	15 645,51
12.080	12.11	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	27 000,00 D	44 000,00	43 637,03
12.130	12.16	01.34	Frais de publication	CSDE, CPUBLIE	25 000,00 TE TR	32 900,00	31 857,85
12.140	12.16	Divers	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	3 000,00	3 000,00	2 610,50
12.141	12.16	Divers	Organisation d'expositions temporaires	CORD	20 000,00	20 000,00	18 983,75
12.190	12.30	Divers	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	13 500,00 TR	18 950,00	18 897,23
12.300	Divers	Divers	Frais de fonctionnement des services techniques et du service éducatif, dépenses diverses	CORD	9 500,00 TR	11 650,00	10 450,66
12.310	Divers	01.34	Frais d'alimentation de la bibliothèque	CORD	29 000,00	29 000,00	28 845,34
12.320	Divers	01.34	Projets de numérisation: dépenses diverses	CSDE, CPUBLIE	100 000,00 TE	78 250,00	6 146,99
35.060	35.00	Divers	Cotisations à des organismes internationaux	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	913,00 TR	1 163,00	1 064,00
			<i>Total de la section 02.7:</i>		703 982,00	932 011,15	851 649,36
			<i>Section 02.8 – Commissariat à l'enseignement musical</i>				
11.130	11.12	08.00	Indemnités pour services extraordinaires	CSDE, CPUBLIE	3 400,00	3 400,00	471,01
12.000	12.15	08.00	Indemnités pour services de tiers	CSDE, CPUBLIE	21 500,00	21 500,00	18 954,68
12.001	12.15	08.00	Formation continue des enseignants: indemnités pour services de tiers	CORD	3 744,00	3 744,00	3 429,50
12.010	12.13	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	1 872,00	1 872,00	1 846,40
12.040	12.12	08.00	Frais de bureau	CORD	3 600,00 TR	4 100,00	3 925,09
12.050	12.12	08.00	Achat de biens et de services de télécommunications	CORD	1 685,00 TR	2 185,00	1 906,00
12.070	12.12	08.00	Entretien des équipements informatiques	CORD	400,00	400,00	326,31
12.080	12.11	08.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	3 870,00 TE	2 809,00	2 778,90
12.190	12.30	08.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	9 520,00	9 520,00	4 503,50
12.300	Divers	08.00	Acquisition d'oeuvres musicales	CORD	1 800,00	1 800,00	1 790,00
33.010	33.00	08.00	Subsides aux éditeurs du domaine musical	CNSM	2 000,00	2 000,00	2 000,00
34.060	34.41	08.00	Bourses d'études et de voyages et autres aides ayant le même objet	CORD	20 000,00	20 000,00	19 755,24
35.060	35.00	08.00	Cotisations à des organismes internationaux	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	750,00 TR	811,00	811,00
43.000	43.22	08.00	Participation de l'Etat dans le financement de l'enseignement musical	CORD	8 679 000,00	8 679 000,00	8 679 000,00
34.560	34.41	08.00	Bourses d'études et de voyages et autres aides ayant le même objet	CORD, CNST	2 525,00	2 525,00	2 524,02
			<i>Total de la section 02.8:</i>		8 755 666,00	8 755 666,00	8 744 021,65

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
41.050	41.10	08.10	<i>Section 02.9 – Musée de la Forteresse</i> Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du centre de documentation sur la forteresse de Luxembourg	CPUBLIE, CNST, CNLI	246 000,00 D	543 106,00	543 106,00
			<i>Total de la section 02.9:</i>		246 000,00	543 106,00	543 106,00
11.020	Divers	04.40	<i>Section 03.0 – Enseignement supérieur: – Dépenses générales</i> Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	11 641,00	11 641,00	0,00
11.130	11.12	04.10	Indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE, CNST, CNLI	249 802,00 D	361 542,00	299 445,22
11.131	11.12	04.44	Etudes supérieures dirigées du soir: indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités	CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
12.000	12.15	04.10	Indemnités pour services de tiers	CPUBLIE, CNST, CNLI	118 248,00 D	409 658,00	237 299,86
12.001	12.15	04.44	Etudes supérieures dirigées du soir: indemnités pour services de tiers	CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
12.010	12.13	04.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	2 200,00	2 200,00	465,60
12.012	12.13	04.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	52 000,00	52 000,00	38 034,97
12.040	12.12	04.10	Centre de documentation et d'information sur l'enseignement supérieur	CORD	10 000,00	10 000,00	5 613,36
12.041	12.12	04.10	Frais de bureau	CORD	8 424,00 TR	18 424,00	17 705,33
12.050	12.12	04.60	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications pour les besoins du CEDIES	CORD	24 900,00 TR	43 900,00	42 617,38
12.070	12.12	04.60	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	11 880,00	11 880,00	11 661,27
12.080	12.11	04.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	36 500,00	36 500,00	33 807,58
12.120	12.30	04.60	Maintenance et développement du système informatique pour la gestion de l'aide financière pour études supérieures: frais divers	CORD	38 554,00	38 554,00	34 318,12
12.121	12.30	04.00	Frais d'experts et d'études	CORD	66 924,00 TE	44 924,00	27 624,66
12.130	12.16	04.00	Frais de publication, frais d'impression, dépenses diverses	CORD	108 000,00 TR	121 763,00	104 735,37
12.140	12.16	04.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	18 000,00	18 000,00	17 193,58
12.142	12.16	04.10	Frais d'organisation de la foire des études et de la formation	CORD	260 000,00 TE	255 000,00	251 886,67
12.190	12.30	04.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	150 000,00 TR	159 153,00	157 819,12
12.221	12.30	04.43	Evaluation externe de l'Université: frais divers	CORD	495 000,00 TE	462 084,00	361 693,32
12.300	Divers	04.43	Frais de fonctionnement des nouvelles structures de l'enseignement supérieur	CPUBLIE, CNST, CNLI	500 000,00	500 000,00	500 000,00
12.301	Divers	04.10	Commissions consultatives diverses: frais de fonctionnement	CORD	4 500,00	4 500,00	3 627,93
12.303	Divers	04.00	Organisation des journées nationales d'éthique et de séminaires dans le cadre de la recherche sur la résolution de conflits: dépenses diverses	CORD	3 000,00 TR	16 000,00	12 986,91

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.000	33.00	04.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du gestionnaire des projets européens	CORD	50 000,00	50 000,00	50 000,00
33.001	33.00	04.00	Participation aux frais de fonctionnement de la fondation RESTENA gérant la gestion du réseau téléinformatique de l'enseignement supérieur et de la recherche	CORD	536 918,00	536 918,00	536 918,00
33.010	33.00	04.00	Subsides aux associations estudiantines	CNSM	13 950,00	13 950,00	12 650,00
34.010	34.30	04.42	Bourses pour études supérieures en faveur d'étudiants nécessaires ne remplissant pas les conditions d'études prévues à l'article 2 de la loi du 22.6.2000 concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures et de cas sociaux	CORD	270 000,00	270 000,00	269 120,00
34.060	34.41	04.42	Bourses pour études à l'institut universitaire européen de Florence et aux Collèges d'Europe de Bruges et de Natolin	CORD	118 929,00	118 929,00	96 568,00
34.062	34.41	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: subventions d'intérêt (loi du 22 juin 2000)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	3 000 000,00 D	7 892 843,00	7 888 088,10
34.063	34.41	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: bourses d'études (loi du 22 juin 2000)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	11 477 425,00	11 477 425,00	11 476 510,00
34.064	34.41	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: primes d'encouragement (loi du 22 juin 2000)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	4 120 000,00	4 120 000,00	4 120 000,00
35.010	35.20	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays membres de l'Union Européenne	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	306 720,00	306 720,00	306 719,00
35.040	35.50	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays non membres de l'Union Européenne	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	36 000,00	36 000,00	36 000,00
35.060	35.00	04.10	Frais de location de chambres d'étudiants universitaires et frais accessoires	CORD	19 760,00 TE	14 760,00	9 330,00
41.050	41.10	04.44	Dotation dans l'intérêt des établissements d'enseignement post-primaire organisant le brevet de technicien supérieur	CPUBLIE, CNST, CNLI	416 150,00	416 150,00	12 450,00
44.000	44.00	04.43	Participation de l'Etat aux frais de loyer de la Miami University. - John E. Dolibois European Center	CORD	176 822,00	176 822,00	176 822,00
44.001	44.00	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'Institut universitaire international	CORD	800 000,00	800 000,00	800 000,00
44.003	44.00	04.42	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation Biermans-Lapôtre à Paris	CSDE, CPUBLIE	67 500,00	67 500,00	67 500,00
12.500	12.15	04.10	Indemnités pour services de tiers	CORD, CNST	871,00	871,00	870,73
12.721	12.30	04.43	Mise en place de nouvelles structures dans le cadre de l'Enseignement supérieur	CORD, CNST	1 229,00	1 229,00	1 122,72
33.504	33.00	04.43	Convention avec l'a.s.b.l. Wunraum fir Stagiairen	CORD, CNST	125 939,00	125 939,00	125 938,49
44.502	44.00	04.40	Participation de l'Etat aux frais de loyer de l'institut Training of European Statisticians	CORD, CNST	4 806,00	4 806,00	4 805,50
			<i>Total de la section 03.0:</i>		23 712 792,00	29 008 785,00	28 149 948,79

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<i>Section 03.5 – Recherche et innovation</i>				
11.010	Divers	04.60	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	638 552,00	638 552,00	629 008,07
11.020	Divers	04.60	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
11.130	11.12	04.60	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	12 000,00 TR	22 000,00	19 045,00
12.010	12.13	04.60	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	1 500,00	1 500,00	960,80
12.012	12.13	04.60	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	115 000,00 TE	102 500,00	80 506,44
12.040	12.12	04.60	Frais de bureau	CORD	6 760,00 TR	9 260,00	8 491,73
12.100	12.11	01.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques				
12.120	12.30	04.60	Frais d'experts et d'études	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	124 701,00 D	134 171,00	134 170,78
12.140	12.16	04.60	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CSDE, CPUBLIE	500 000,00 TE	486 000,00	214 213,88
12.190	12.30	04.60	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	32 000,00 TR	46 000,00	46 000,00
32.010	32.00	04.60	Mesures destinées à promouvoir la participation des entreprises à la mise en oeuvre du plan d'action national en matière de sciences et technologies spatiales et aéronautiques	CORD	5 500,00	5 500,00	5 048,29
33.006	33.00	04.60	Contributions financières dans l'intérêt de la mise en oeuvre du plan d'action national en matière de sciences et technologies spatiales et aéronautiques	CSDE, CPUBLIE	800 000,00	800 000,00	764 319,30
33.010	33.00	04.60	Subsides à des associations pour activités dans l'intérêt de la recherche et du développement technologique	CORD	10 000,00	10 000,00	0,00
33.015	33.00	04.60	Mesures dans l'intérêt de la promotion de la recherche, du développement technologique et du transfert de technologie: participation aux frais de fonctionnement d'organismes luxembourgeois ou étrangers, études, expertises et mesures directes	CNSM	8 000,00 TR	13 000,00	13 000,00
34.060	34.41	04.60	Bourses de formation-recherche	CNSM	620 000,00	620 000,00	620 000,00
34.061	34.41	04.60	Subsides à des particuliers pour activités dans l'intérêt de la recherche et du développement technologique	CPUBLIE, CNST, CNLI	11 300 000,00	11 300 000,00	2 911 447,00
35.020	35.30	04.60	Contributions à des projets et programmes de recherche internationaux et cotisations à des organismes internationaux	CORD	5 000,00 TE	0,00	0,00
41.013	41.40	04.60	Dotations au Fonds National de la Recherche	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	10 900 000,00	10 900 000,00	10 873 064,38
41.014	41.40	Divers	Dotations au Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe	CPUBLIE, CNST, CNLI	22 360 000,00 D	27 360 000,00	27 360 000,00
41.015	41.40	04.60	Participation de l'Etat au programme de recherche et de développement entrepris par le centre d'études de populations, de pauvreté et de politique socio-économique	CORD	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00
41.016	41.40	04.60	Contributions financières de l'Etat dans l'intérêt de la mise en oeuvre de centres de compétence établis en partenariat public-privé	CORD	7 400 000,00	7 400 000,00	7 400 000,00
				CPUBLIE, CNST, CNLI	3 000 000,00	3 000 000,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
41.017	41.40	04.60	Contributions financières à divers centres de recherche publiques dans l'intérêt de la mise en oeuvre de projets-pilotes de partenariat public-privé	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	10 000,00 D	6 262 000,00	5 110 000,00
41.018	41.40	04.60	Contribution financière au CRP-Gabriel Lippmann dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention	CPUBLIE, CNST, CNLI	15 400 000,00 D	15 770 000,00	15 770 000,00
41.019	41.40	04.60	Contribution financière au CRP-Henri Tudor dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention	CORD	17 900 000,00	17 900 000,00	17 900 000,00
41.020	41.40	04.60	Contribution financière au CRP-Santé dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention	CORD	15 500 000,00	15 500 000,00	15 500 000,00
			Total de la section 03.5:		109 649 113,00	121 280 583,00	108 359 275,67
			Section 03.6 – Université du Luxembourg				
11.000	Divers	04.60	Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	2 927 498,00	2 927 498,00	2 637 443,51
11.010	Divers	04.60	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	740 826,00	740 826,00	570 288,32
11.020	Divers	04.60	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
11.030	Divers	04.60	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	821 614,00	821 614,00	646 759,31
11.040	Divers	04.60	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
11.131	11.12	04.43	Leçons supplémentaires et leçons de remplacement: indemnités pour services extraordinaires	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
33.000	33.00	04.43	Participation de l'Etat à la création d'une fondation Amis de l'Université	CPUBLIE, CNST, CNLI	50 000,00	50 000,00	50 000,00
41.010	41.40	Divers	Contribution financière dans l'intérêt de l'établissement public Université du Luxembourg	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	58 000 000,00 D	79 963 002,00	79 963 002,00
11.632	11.12	04.43	Indemnités pour services extraordinaires	CORD, CNST	2 730,00	2 730,00	0,00
			Total de la section 03.6:		62 542 968,00	84 505 970,00	83 867 493,14
			Total du département 02 et 03:		289 334 638,00	331 058 657,97	314 404 540,65

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			04 – Ministère des Finances				
			<i>Section 04.0 – Dépenses générales</i>				
11.090	11.12	01.23	Indemnités de poste et de logement d'agents détachés à l'étranger	CPUBLIE, CNST, CNLI	139 400,00	139 400,00	82 061,88
11.300	11.00	03.20	Attribution aux fonctionnaires et agents de la police générale, spéciale et locale d'une partie du produit des amendes et des confiscations en matière répressive	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	540 000,00 D	648 760,00	648 591,83
12.012	12.13	01.20	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	500 000,00	500 000,00	487 621,89
12.120	12.30	01.20	Frais d'experts et d'études, organisation de séminaires et de journées d'études	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	75 000,00	75 000,00	13 456,72
33.010	33.00	06.30	Versement du produit net des suppléments perçus sur les émissions de timbres à surtaxe et sur les télégrammes postaux à l'oeuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte	CPUBLIE, CNST, CNSM, CNLI	40 000,00	40 000,00	34 695,85
33.012	33.00	08.30	Subsides pour les activités sociales et culturelles des associations de fonctionnaires	CNSM	41 000,00	41 000,00	41 000,00
33.013	33.00	01.22	Subsides à allouer au Musée des Douanes et Accises et à la „Douane's Musek“	CNSM	7 500,00	7 500,00	7 500,00
35.030	35.40	01.43	Contributions à des organisations internationales	CPUBLIE, CNST, CNLI	9 500,00 D	9 634,00	9 634,00
43.010	43.21	13.20	Attribution aux communes d'une partie du produit des amendes et des confiscations en matière répressive	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	540 000,00 D	624 892,14	624 892,14
			<i>Total de la section 04.0:</i>		1 892 400,00	2 086 186,14	1 949 454,31
			<i>Section 04.1 – Contributions directes et métrologie</i>				
11.000	Divers	01.22	Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	41 257 624,00	41 257 624,00	39 580 568,45
11.010	Divers	01.22	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	4 226 099,00	4 226 099,00	4 078 349,40
11.020	Divers	01.22	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	182 314,44	182 314,44
11.030	Divers	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	1 042 419,00 D	1 058 343,22	1 058 343,22
11.040	Divers	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	15 284,74	15 284,74
11.100	11.40	01.22	Indemnités d'habillement	CORD	7 500,00	7 500,00	7 031,01
11.130	11.12	01.22	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	52 000,00	52 000,00	42 669,77
12.001	12.15	01.22	Part de l'Etat dans l'indemnité revenant aux personnes participant au recensement annuel dans l'intérêt de l'assiette des impôts directs	CORD	91 560,00 TR	92 810,00	92 807,82
12.010	12.13	01.22	Frais de route et de séjour	CORD	70 000,00	70 000,00	56 385,26
12.020	12.14	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	42 600,00	42 600,00	32 143,06
12.030	12.16	01.22	Fourniture de vêtements de travail et de protection pour les agents du service de métrologie	CORD	480,00	480,00	472,77

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.040	12.12	01.22	Frais de bureau	CORD	192 000,00 TR	194 500,00	193 467,62
12.050	12.12	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CSDE, CPUBLIE	180 000,00	180 000,00	149 013,16
12.055	12.12	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE, CNST, CNLI	1 780 000,00	1 780 000,00	1 706 577,15
12.060	12.12	01.22	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	43 100,00	43 100,00	32 600,29
12.070	12.12	01.22	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	31 500,00	31 500,00	7 648,82
12.080	12.11	01.22	Bâtiments: exploitation et entretien	CSDE, CPUBLIE	415 000,00	415 000,00	361 005,80
12.090	12.21	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	2 082 408,00 TR	2 114 903,00	2 114 902,39
12.100	12.11	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 567 000,00 D	1 659 000,00	1 651 586,77
12.110	12.30	01.22	Frais de contentieux	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	110 000,00	110 000,00	91 414,62
12.120	12.30	01.22	Frais d'experts et d'études	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	6 000,00	6 000,00	5 466,84
12.125	12.30	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CSDE, CPUBLIE	968 461,00 TE	916 737,00	872 449,01
12.190	12.30	01.22	Cours de formation pour les agents des contributions	CORD	20 000,00	20 000,00	14 549,75
12.300	Divers	01.22	Fiches, imprimés et documents administratifs fiscaux et spéciaux, comptes et pièces comptables, préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur, enveloppes, dossiers, registres et documentation administrative destinés aux contribuables, codes et études fiscaux	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	310 000,00 D	421 000,00	398 413,67
12.310	Divers	01.22	Frais de poursuite et d'instance pour le recouvrement des contributions, frais hypothécaires	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	40 000,00	40 000,00	27 190,32
12.320	Divers	01.22	Service de métrologie, acquisition et entretien d'instruments de contrôle, dépenses diverses	CORD	7 500,00	7 500,00	7 476,81
12.350	Divers	Divers	Frais de banque	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	42 000,00	42 000,00	40 916,71
12.360	Divers	01.22	Frais de surveillance des immeubles	CSDE, CPUBLIE	200 000,00 TR	215 479,00	215 478,83
35.030	35.40	01.22	Cotisations à des organismes internationaux	CPUBLIE, CNST, CNLI	1 500,00	1 500,00	1 430,00
			<i>Total de la section 04.1:</i>		54 786 951,00	55 203 274,40	53 037 958,50
			<i>Section 04.2 – Enregistrement et domaines</i>				
11.000	Divers	Divers	Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	20 682 488,00	20 682 488,00	20 428 641,44
11.010	Divers	Divers	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	1 898 168,00 D	2 040 738,88	2 040 738,88
11.020	Divers	Divers	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	246 666,26	246 666,26
11.030	Divers	Divers	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	543 029,00 D	597 773,10	597 773,10
11.040	Divers	Divers	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	11 536,44	11 536,44

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tfp ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.100	11.40	Divers	Indemnités d'habillement	CORD	4 500,00 TE	3 200,00	3 188,58
11.110	11.12	Divers	Indemnités pour pertes de caisse	CORD	6 350,00	6 350,00	6 000,00
11.130	11.12	Divers	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	50 350,00 TE	49 000,00	48 942,09
11.132	11.12	01.22	Indemnités de responsabilité des conservateurs des hypothèques	CPUBLIE, CNST, CNLI	180 000,00	180 000,00	153 148,89
12.000	12.15	Divers	Indemnités pour services de tiers	CORD	61 000,00 TR	91 330,00	90 762,83
12.010	12.13	Divers	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	33 500,00 TE	30 850,00	30 845,04
12.020	12.14	Divers	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	11 400,00 TR	13 400,00	11 648,52
12.030	12.16	Divers	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	500,00	500,00	167,34
12.040	12.12	Divers	Frais de bureau	CORD	83 600,00 TE	76 430,00	76 046,29
12.041	12.12	Divers	Frais de bureau: consommables bureautiques	CPUBLIE, CNST, CNLI	70 000,00	70 000,00	62 665,97
12.050	12.12	Divers	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 010 500,00	1 010 500,00	870 401,08
12.060	12.12	Divers	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	7 500,00 TE	2 280,00	2 279,50
12.070	12.12	Divers	Location et entretien des équipements informatiques	CSDE, CPUBLIE	165 000,00	165 000,00	79 813,83
12.080	12.11	Divers	Bâtiments: exploitation et entretien	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	125 000,00	125 000,00	118 278,65
12.081	12.11	Divers	Bâtiments: nettoyage	CORD	25 000,00	25 000,00	24 576,65
12.090	12.21	Divers	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	368 000,00 D	381 658,00	381 657,62
12.100	12.11	Divers	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	79 000,00 D	85 290,00	85 289,59
12.125	12.30	Divers	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 319 000,00 D	3 839 000,00	3 438 146,64
12.140	12.16	Divers	Frais en relation avec l'organisation de réunions et de conférences	CORD	1 250,00	1 250,00	1 144,03
12.190	12.30	Divers	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CSDE, CPUBLIE	70 000,00 TE	55 360,00	55 112,55
12.300	Divers	Divers	Fiches, imprimés et documents administratifs fiscaux et spéciaux, comptes et pièces comptables, préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur, enveloppes, dossiers, registres et documentation administrative destinés aux contribuables, codes et études fiscaux	CPUBLIE, CNST, CNLI	130 000,00 D	145 000,00	143 068,01
12.310	Divers	01.22	Frais de poursuite et d'instance, frais hypothécaires	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	500 000,00	500 000,00	405 694,45

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.320	Divers	01.22	Dépenses à faire par les comptables de l'administration en vertu de la loi du 15.3.1892 sur la procédure en débet en matière de faillite ainsi que de la loi du 27.2.1979 portant règlement des honoraires des curateurs aux faillites clôturées pour insuffisance d'actif et des curateurs à successions vacantes	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	950 000,00 D	1 550 000,00	1 549 958,57
12.330	Divers	01.25	Frais d'adjudication exposés par l'administration des domaines dans l'intérêt de la vente des biens et produits domaniaux	CPUBLIE; CNST, CNLI	25 000,00	25 000,00	17 504,99
12.350	Divers	Divers	Fabrication de papier-timbre et de timbres mobiles, carnets d'avertissements taxés, dépenses de l'atelier	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	169 000,00	169 000,00	139 610,67
12.370	Divers	01.25	Impôt foncier dû par le domaine de l'Etat, taxes annuelles de cabaretage, participation aux travaux connexes due par le domaine de l'Etat dans le cadre de projets de remembrement, dépenses en rapport avec la liquidation de l'office des séquestres	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	190 000,00 D	270 000,00	269 857,77
12.380	Divers	01.25	Frais d'abonnement à des banques de données internationales	CPUBLIE, CNST, CNLI	5 500,00	5 500,00	4 535,84
12.390	Divers	01.25	Frais de banque	CPUBLIE; CNST, CNLI	60 000,00	60 000,00	43 074,05
23.000	23.00	13.10	Intérêts des consignations et dépôts	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	350 000,00	350 000,00	350 000,00
24.010	24.10	Divers	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CPUBLIE; CNST, CNLI	2 250,00	2 250,00	2 052,60
43.010	43.21	01.22	Participation des communes au produit du timbre de la carte d'identité pour étrangers	CPUBLIE; CNST, CNLI	15 000,00	15 000,00	12 125,00
			<i>Total de la section 04.2:</i>		29 192 085,00	32 882 350,68	31 802 953,76
			<i>Section 04.3 – Douanes et accises</i>				
11.000	Divers	01.22	Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	32 422 689,00	32 422 689,00	32 081 061,43
11.010	Divers	01.22	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	397 271,00 D	411 803,07	411 803,07
11.020	Divers	01.22	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	996,00 D	17 829,42	17 829,42
11.030	Divers	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	640 539,00	640 539,00	600 797,59
11.040	Divers	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	3 008,45	3 008,45
11.080	11.31	01.22	Frais médicaux	CORD	1 000,00	1 000,00	0,00
11.100	11.40	01.22	Indemnités d'habillement	CORD	320 000,00	320 000,00	315 806,47
11.110	11.12	01.22	Indemnités pour pertes de caisse	CPUBLIE; CNST, CNLI	55 000,00 TR	62 000,00	61 856,16
11.120	11.12	01.22	Gratifications pour croix de service	CORD	19 050,00	19 050,00	19 023,45
11.130	11.12	01.22	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	176 218,00 TE	169 218,00	164 646,33
11.131	11.12	01.22	Indemnités de permanence à domicile	CPUBLIE; CNST, CNLI	7 918,00	7 918,00	3 112,13
11.150	11.12	01.22	Indemnités pour heures supplémentaires	CPUBLIE; CNST, CNLI	9 000,00	9 000,00	0,00
11.300	11.00	01.22	Prime de formation	CORD	213 000,00 TE	203 000,00	202 236,31

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.010	12.13	01.22	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	32 000,00 TR	52 000,00	44 361,48
12.020	12.14	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CSDE, CPUBLIE	220 000,00 TR	263 000,00	257 934,89
12.030	12.16	01.22	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	52 000,00 TE	47 000,00	45 690,75
12.040	12.12	01.22	Frais de bureau	CORD	97 500,00 TR	104 500,00	93 939,58
12.050	12.12	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	680 000,00	680 000,00	638 662,77
12.060	12.12	01.22	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	58 000,00 TR	63 000,00	62 022,17
12.070	12.12	01.22	Location et entretien des équipements informatiques	CSDE, CPUBLIE	1 835 109,00 TE	1 776 209,00	1 357 543,08
12.080	12.11	01.22	Bâtiments: exploitation et entretien	CSDE, CPUBLIE	315 000,00	315 000,00	310 878,99
12.081	12.11	01.22	Entretien des logements de service	CSDE, CPUBLIE	150 000,00	150 000,00	148 171,56
12.090	12.21	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	50 000,00	50 000,00	49 542,71
12.100	12.11	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 142 195,00 D	1 282 195,00	1 271 490,82
12.125	12.30	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	3 000 000,00	3 000 000,00	1 865 718,58
12.170	12.30	01.22	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	19 000,00	19 000,00	17 556,27
12.190	12.30	01.22	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	31 000,00	31 000,00	28 543,83
12.300	Divers	01.22	Armement et équipement du personnel, exercices de tir	CORD	47 000,00 TE	42 000,00	40 466,00
12.305	Divers	01.22	Education physique et sports, acquisition de matériel et d'équipements de sport, frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions, allocation de prix à l'occasion de concours sportifs	CORD	11 000,00	11 000,00	9 250,50
12.310	Divers	03.20	Frais d'entretien et d'assurance des chiens, dépenses dans le cadre de la lutte anti-drogue	CORD	45 000,00 TE	40 000,00	39 020,23
12.320	Divers	01.22	Documentation administrative, imprimés destinés à la revente ainsi que frais de confection de bandellettes fiscales (fournitures faites par l'administration belge des douanes et accises)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	350 000,00	350 000,00	292 687,83
12.321	Divers	01.22	Fiches, imprimés et documents administratifs, comptes et pièces comptables, préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur, enveloppes, dossiers, registres et documentation administrative	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	45 000,00	45 000,00	18 619,00
12.330	Divers	01.22	Honoraires et frais d'experts, frais d'analyse et de contrôle, frais d'interprètes et frais de traduction, frais judiciaires, dommages-intérêts, restitution d'intérêts de retard, indemnités pour visiteuses	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	2 500,00 TR	6 400,00	5 022,54

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.340	Divers	03.20	Frais d'entretien et de maintenance de matériel de détection et de contrôle	CORD	23 600,00 TE	18 600,00	12 048,25
12.350	Divers	01.22	Frais de manutention et frais de destruction de marchandises saisies	CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
12.360	Divers	01.22	Frais de banque	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	23 000,00 TR	27 000,00	25 410,98
12.370	Divers	01.22	Impôt foncier et taxes communales	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	29 400,00 TR	35 400,00	31 625,44
12.390	Divers	01.22	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage de divers effets d'habillement et de vêtements de travail	CORD	62 000,00	62 000,00	61 582,00
24.010	24.10	01.22	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CPUBLIE, CNST, CNLI	100 000,00	100 000,00	90 832,25
36.010	36.02	13.60	Restitution du droit d'accise autonome sur certains produits soumis à accise	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
			<i>Total de la section 04.3:</i>		42 683 285,00	42 857 558,94	40 699 803,31
			Total du département 04:		128 554 721,00	133 029 370,16	127 490 169,88

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			05 – Ministère des Finances: Trésor et Budget				
			<i>Section 05.0 – Dépenses générales</i>				
11.130	11.12	11.70	Casino de jeux du Luxembourg à Mondorf-les-Bains: indemnités des commissaires du gouvernement et indemnités de surveillance				
12.020	12.14	11.70	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CSDE, CPUBLIE	40 800,00	40 800,00	38 100,00
12.040	12.12	01.20	Frais de bureau	CORD	6 500,00 TR	8 000,00	6 836,43
12.080	12.11	Divers	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	37 440,00 TE	35 940,00	30 502,80
12.090	12.21	Divers	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CORD	9 000,00	9 000,00	8 336,33
12.100	12.11	Divers	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	7 064 001,00	7 064 001,00	7 016 961,44
12.120	12.30	01.25	Domaines de l'Etat: frais d'experts et d'études	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	14 085 000,00 D	14 193 500,00	14 193 485,90
12.122	12.30	01.20	Développement de certains domaines de la législation sur la comptabilité de l'Etat: frais d'experts et d'études	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	28 150,00 D	51 150,00	30 861,40
12.123	12.30	01.20	Développement de la place financière: dépenses diverses	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	300 000,00	300 000,00	95 303,45
12.300	Divers	13.90	Crédit commun: dépenses imprévues	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	200 000,00	200 000,00	190 885,11
12.310	Divers	13.90	Crédit commun: dépenses sur exercices clos	CSDE, CPUBLIE	1 000,00	1 000,00	491,63
12.320	Divers	13.90	Affectation du personnel excédentaire de la WSA dans le cadre d'un contrat de prestation de main-d'oeuvre	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 000,00 D	863 100,00	861 185,47
33.010	33.00	01.22	Ordre luxembourgeois des géomètres: subvention destinée à financer la participation à des organisations internationales	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	3 145 000,00	3 145 000,00	3 120 387,13
34.040	34.42	06.35	Subventions pour cause de dommages matériels subis par suite de guerres, d'événements politiques et de calamités naturelles	CNSM	5 500,00	5 500,00	3 270,02
41.010	41.40	01.20	Banque centrale du Luxembourg: remboursement des frais en relation avec l'établissement de la balance des paiements du Luxembourg	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
93.000	93.00	13.90	Alimentation du fonds de crise institué par la loi du 27.7.1938	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	2 755 444,00	2 755 444,00	2 755 444,00
			<i>Total de la section 05.0:</i>	CPUBLIE, CNST, CNLI	27 679 035,00	28 672 635,00	28 352 051,11
			<i>Section 05.1 – Inspection générale des finances</i>				
11.000	Divers	01.23	Traitement des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	1 363 782,00	1 363 782,00	1 228 763,59
11.010	Divers	01.23	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	253 529,00	253 529,00	155 695,72
11.020	Divers	01.23	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	37 880,85	37 880,85
11.030	Divers	01.23	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	79 943,00	79 943,00	58 376,32
11.040	Divers	01.23	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	01.23	Indemnités d'habillement	CORD	190,00	190,00	185,92

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.000	12.15	01.23	Indemnités pour services de tiers	CORD	100,00	100,00	0,00
12.010	12.13	01.23	Frais de route et de séjour	CORD	250,00	250,00	0,00
12.020	12.14	01.23	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	1 650,00 TR	2 250,00	1 814,08
12.040	12.12	01.23	Frais de bureau	CORD	22 750,00	22 750,00	18 115,97
12.050	12.12	01.23	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	100,00	100,00	0,00
12.070	12.12	01.23	Location et entretien des équipements informatiques	CSDE, CPUBLIE	8 010,00	8 010,00	3 502,76
12.080	12.11	01.23	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	18 600,00 TR	21 600,00	21 016,91
12.120	12.30	01.23	Frais d'experts et d'études	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	372 500,00 D	686 700,00	630 416,01
12.125	12.30	01.23	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	10 000,00	10 000,00	0,00
12.190	12.30	01.23	Colloques, séminaires, stages et journées d'études et frais d'organisation et de participation	CORD	5 000,00 TE	1 400,00	0,00
11.630	11.12	01.23	Indemnités pour services extraordinaires	CORD, CNST	4 186,00	4 186,00	4 186,00
			<i>Total de la section 05.1:</i>		2 140 790,00	2 492 770,85	2 159 954,13
			<i>Section 05.2 – Trésorerie de l'Etat</i>				
11.000	Divers	01.23	Traitement des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	1 840 255,00	1 840 255,00	1 704 625,74
11.010	Divers	01.23	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	117 886,00	117 886,00	87 381,52
11.020	Divers	01.23	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	27 946,88	27 946,88
12.010	12.13	01.23	Frais de route et de séjour	CORD	150,00	150,00	0,00
12.040	12.12	01.23	Frais de bureau	CORD	11 600,00	11 600,00	10 783,68
12.050	12.12	01.23	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	7 000,00 TE	5 682,00	4 846,30
12.080	12.11	01.23	Bâtiments: exploitation et entretien	CSDE, CPUBLIE	48 500,00 TR	49 818,00	49 458,28
12.190	12.30	01.23	Frais de perfectionnement du personnel	CORD	100,00	100,00	0,00
12.300	Divers	01.23	Frais de banque	CPUBLIE, CNST, CNLI	150 000,00 D	158 210,00	158 209,88
12.350	Divers	13.90	Régularisation de déséquilibres d'articles du budget pour ordre	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
23.000	23.00	01.23	Intérêts imputés en débit pour les fonds structurels	CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
23.010	23.00	01.23	Pertes de change en relation avec des paiements de factures en devises	CPUBLIE, CNST, CNLI	250 000,00 D	432 817,00	432 816,47
			<i>Total de la section 05.2:</i>		2 425 791,00	2 644 664,88	2 476 068,75
			<i>Section 05.3 – Direction du contrôle financier</i>				
11.000	Divers	01.30	Traitement des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	143 371,00 D	144 652,17	144 652,17
11.020	Divers	01.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	80 805,18	80 805,18
12.010	12.13	01.30	Frais de route et de séjour	CORD	200,00	200,00	49,00
12.020	12.14	01.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	1 800,00 TR	3 500,00	2 034,19

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.040	12.12	01.30	Frais de bureau	CORD	13 000,00 TE	11 300,00	10 112,20
12.120	12.30	01.30	Frais d'experts et d'études	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	2 500,00 D	19 000,00	18 630,00
12.190	12.30	01.30	Formation du personnel	CORD	1 000,00	1 000,00	927,00
			<i>Total de la section 05.3:</i>		161 971,00	260 457,35	257 209,74
			<i>Section 05.4 – Cadastre et topographie</i>				
11.000	Divers	01.22	Traitement des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	9 285 881,00	9 285 881,00	8 900 913,77
11.010	Divers	01.22	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	136 398,00 D	228 585,94	228 585,94
11.020	Divers	01.22	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	30 688,55	30 688,55
11.030	Divers	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	207 602,00 D	211 196,96	211 196,96
11.040	Divers	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	01.22	Indemnités d'habillement	CORD	8 500,00 TR	8 813,00	8 812,94
12.000	12.15	01.22	Indemnités pour services de tiers	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 000,00	1 000,00	1 000,00
12.001	12.15	01.22	Travaux de mesurage et travaux connexes à exécuter par le secteur privé: honoraires et autres prestations	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	10 000,00	10 000,00	0,00
12.003	12.15	01.22	Création et actualisation de la base de données topocartographique, du système d'information du territoire (BDN-SIT) et production de nouvelles cartes digitales: indemnités pour services de tiers				
12.008	12.15	01.22	Gestion et mise à jour du plan cadastral informatisé: indemnités pour services de tiers	CSDE, CPUBLIE	391 000,00	391 000,00	337 640,00
12.010	12.13	01.22	Frais de route et de séjour	CSDE, CPUBLIE	20 000,00	20 000,00	18 807,67
12.020	12.14	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	22 000,00 TR	23 000,00	22 752,10
12.030	12.16	01.22	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	42 300,00	42 300,00	41 346,77
12.040	12.12	01.22	Frais de bureau	CORD	1 450,00	1 450,00	1 393,80
12.050	12.12	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	57 500,00 TE	57 147,00	54 332,46
12.060	12.12	01.22	Location et entretien des installations de télécommunications	CSDE, CPUBLIE	135 000,00 TE	129 500,00	117 672,26
12.070	12.12	01.22	Location et entretien des équipements informatiques	CSDE, CPUBLIE	12 000,00	12 000,00	9 218,10
12.080	12.11	01.22	Bâtiments: exploitation et entretien	CPUBLIE, CNST, CNLI	384 920,00	384 920,00	342 637,02
12.090	12.21	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CORD	44 000,00 TR	48 500,00	47 192,59
12.100	12.11	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CPUBLIE, CNST, CNLI	29 400,00	29 400,00	29 358,26
12.125	12.30	01.22	Système Intranet/Internet pour la diffusion on-line d'informations cadastrales	CPUBLIE, CNST, CNLI	83 000,00 TR	86 105,00	85 841,03
12.140	12.16	01.22	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, dépenses diverses	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	140 000,00	140 000,00	83 805,72
				CORD	25 000,00 TE	22 000,00	7 047,05

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.170	12.30	01.22	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	12 000,00 TE	10 000,00	9 988,24
12.190	12.30	01.22	Cours de formation et de recyclage du personnel	CORD	22 000,00 TE	18 895,00	8 077,03
12.300	Divers	01.22	Frais d'entretien et de renouvellement du matériel d'atelier et d'arpentage, fourniture et pose de bornes et rivets, construction et réparation de signaux de triangulation, dépenses diverses	CORD	11 500,00	11 500,00	9 871,84
12.310	Divers	01.22	Frais de conservation, de mise à jour et de reproduction des documents cadastraux et de la carte topographique, dépenses relatives au laboratoire photographique	CORD	4 000,00	4 000,00	3 948,22
12.320	Divers	01.22	Travaux d'abornement des frontières	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	2 000,00	2 000,00	1 715,09
12.330	Divers	01.22	Renouvellement du stock et actualisation de la carte topographique, de cartes dérivées et des photos aériennes du Grand-Duché de Luxembourg	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	120 000,00	120 000,00	75 696,46
12.340	Divers	01.22	Réparation des instruments géodésiques de levé et de report ainsi que des différents copieurs	CORD	18 000,00 TE	15 000,00	9 063,96
12.365	Divers	01.22	Indemnités pour services de tiers: frais pour stages relatifs à l'examen de géomètre officiel	CPUBLIE, CNST, CNLI	35 000,00 TR	43 000,00	41 119,49
12.370	Divers	01.22	Exploitation et entretien du réseau permanent GPS	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	98 000,00	98 000,00	74 578,02
12.380	Divers	01.22	Reliure et digitalisation de la documentation cadastrale littérale ancienne	CORD	60 400,00	60 400,00	60 302,55
12.390	Divers	01.22	Frais de banque	CPUBLIE, CNST, CNLI	400,00 TR	440,00	437,07
24.010	24.10	01.22	Location de terminaux électroniques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CPUBLIE, CNST, CNLI	550,00	550,00	410,52
35.060	35.00	01.22	Cotisations à des organismes internationaux	CPUBLIE, CNST, CNLI	14 000,00	14 000,00	12 970,00
35.061	35.00	01.22	Participation à des frais de productions cartographiques et autres dans le cadre du partenariat SARRE-LOR-LUX (RHE-NANIE-PALATINAT et WALLONIE)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	6 000,00	6 000,00	3 450,00
12.590	12.21	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CORD, CNST	22 045,00	22 045,00	21 194,88
			<i>Total de la section 05.4:</i>		11 463 046,00	11 589 417,45	10 913 066,36
			Total du département 05:		43 870 633,00	45 659 945,53	44 158 350,09

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			06 – Ministère des Finances: Dettes publique				
			<i>Section 06.0 – Dette publique</i>				
12.300	Divers	01.23	Dettes publiques: indemnités, imprimés, commissions, frais d'achat de papier filigrané, frais de confection de titres et autres frais accessoires	CPUBLIE, CNST, CNLI	500,00 D	2 214 300,00	2 214 244,13
12.301	Divers	01.23	Dépenses en relation avec la mise en circulation et le retrait de signes monétaires émis par le Trésor	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
21.005	21.11	13.10	Alimentation du fonds de la dette publique: intérêts	CPUBLIE, CNST, CNLI	29 000 000,00	29 000 000,00	29 000 000,00
93.000	93.00	07.20	Crédits contractés, sous la garantie de l'Etat, par le fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg: intérêts	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
93.001	93.00	07.20	Crédits contractés, sous la garantie de l'Etat, par le fonds de rénovation de la vieille ville: intérêts	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 500 000,00 D	1 696 918,00	1 696 917,08
93.002	93.00	07.20	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: intérêts	CORD	100,00	100,00	0,00
			<i>Total de la section 06.0:</i>		30 500 800,00	32 911 518,00	32 911 161,21
			Total du département 06:		30 500 800,00	32 911 518,00	32 911 161,21

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			07 – Ministère de la Justice				
			<i>Section 07.0 – Justice</i>				
11.130	11.12	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	25 524,00	25 524,00	11 675,96
12.000	12.15	03.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	41 970,00	41 970,00	28 419,58
12.001	12.15	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de traduction et d'interprétation	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	15 000,00	15 000,00	10 357,40
12.002	12.15	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de gardiennage	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
12.012	12.13	03.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	430 000,00	430 000,00	429 959,32
12.020	12.14	03.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	2 000,00	2 000,00	1 760,54
12.040	12.12	03.10	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques, menues dépenses	CORD	39 000,00 TR	42 600,00	42 298,43
12.080	12.11	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien, dépenses diverses	CORD	3 000,00 TR	4 000,00	3 657,85
12.120	12.30	03.10	Frais d'experts et d'études	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	180 000,00	180 000,00	86 868,98
12.125	12.30	03.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	500,00	500,00	0,00
12.130	12.16	03.10	Publication et mise à jour des codes luxembourgeois et des répertoires de jurisprudence	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	40 000,00	40 000,00	37 526,45
12.250	Divers	03.20	Inspection générale de la Police grand-ducale: frais de fonctionnement	CORD	85 000,00 TE	84 300,00	77 190,79
12.391	Divers	Divers	Organisation de colloques internationaux, frais de réunions, réceptions officielles, dépenses diverses	CORD	14 220,00 TE	9 220,00	8 478,42
33.010	33.00	03.10	Subsides aux barreaux et autres associations juridiques nationales	CNSM	2 250,00	2 250,00	2 240,00
33.011	33.00	03.30	Subsides à des organismes s'occupant du reclassement des anciens détenus	CNSM	1 900,00	1 900,00	1 900,00
34.070	34.51	03.10	Subsides dans l'intérêt de la publication de la pasicrisie, de chroniques et d'ouvrages de droit	CORD	4 500,00	4 500,00	4 500,00
34.090	34.49	03.10	Indemnisation des dommages subis par des collaborateurs bénévoles, indemnisation en cas de détention préventive inopérante, indemnisation des victimes de dommages résultant d'une infraction				
35.060	35.00	03.10	Contributions à des organismes internationaux	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	325 000,00 D	438 000,00	425 492,29
			<i>Total de la section 07.0:</i>	CPUBLIE, CNST, CNLI	400 000,00 D TR	2 172 394,00	2 172 045,45
					1 609 964,00	3 494 258,00	3 344 371,46
			<i>Section 07.1 – Services judiciaires</i>				
11.000	Divers	03.10	Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	43 439 929,00	43 439 929,00	42 023 482,13
11.010	Divers	03.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	4 537 955,00	4 537 955,00	3 950 936,55
11.020	Divers	03.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	100,00 D	655 325,90
11.030	Divers	03.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	943 709,00 D	1 032 307,20	1 032 307,20
11.040	Divers	03.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.080	11.31	03.10	Frais médicaux	CPUBLIE, CNST, CNLI	700,00	700,00	318,26
11.100	11.40	03.10	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CNST, CNLI	5 385,00	5 385,00	5 318,74
11.130	11.12	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	84 942,00 TR	86 421,00	82 887,40
11.131	11.12	03.10	Juges et juges de paix suppléants: indemnités pour services extraordinaires	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
11.132	11.12	03.10	Frais de justice, exécution des commissions rogatoires, expertises et missions spéciales	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	125 000,00 D	225 000,00	175 530,86
11.133	11.12	03.10	Médiation pénale: indemnités pour services extraordinaires	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	2 000,00 D TR	5 484,00	5 453,80
12.000	12.15	03.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	22 615,00	22 615,00	11 242,04
12.001	12.15	03.10	Médiation pénale: indemnités pour services de tiers	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	6 000,00	6 000,00	2 677,32
12.002	12.15	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de gardiennage	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	450 000,00 D	775 750,00	634 525,17
12.003	12.15	03.10	Juges et juges de paix suppléants: indemnités pour services de tiers	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	50 000,00	50 000,00	36 150,00
12.010	12.13	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	80 000,00 TR	83 500,00	83 063,15
12.020	12.14	03.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	30 000,00	30 000,00	23 302,97
12.030	12.16	03.10	Fourriture de vêtements de travail et de protection	CORD	14 000,00	14 000,00	13 050,20
12.040	12.12	03.10	Frais de bureau, dépenses diverses	CORD	320 000,00	320 000,00	318 419,86
12.041	12.12	03.10	Bibliothèque centrale de la magistrature	CORD	152 500,00 TE	146 521,00	135 564,99
12.050	12.12	03.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 375 000,00	1 375 000,00	1 333 543,05
12.060	12.12	03.10	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	24 500,00 TR	29 000,00	24 024,72
12.080	12.11	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien, dépenses diverses	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	518 000,00	518 000,00	505 740,41
12.090	12.21	03.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à l'intérieur du secteur des administrations publiques	CPUBLIE, CNST, CNLI	56 500,00	56 500,00	56 490,87
12.100	12.11	03.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	86 000,00	86 000,00	85 789,44
12.125	12.30	03.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CSDE, CPUBLIE	881 191,00 TE	879 207,00	875 553,98
12.190	12.30	03.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation, formation du personnel	CORD	53 600,00	53 600,00	52 684,55
12.300	Divers	03.10	Frais de justice, exécution de commissions rogatoires, expertises et missions spéciales	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	3 300 000,00	3 300 000,00	3 299 076,31
12.301	Divers	03.10	Encadrement et assistance des victimes d'infractions	CORD	75 000,00	75 000,00	74 239,11
12.310	Divers	03.10	Assistance judiciaire	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	2 600 000,00 D	4 100 000,00	4 099 942,79
12.321	Divers	03.10	Gestion de la fourrière judiciaire nationale	CPUBLIE, CNST, CNLI	483 305,00	483 305,00	478 458,52
12.330	Divers	03.10	Exécution du régime des peines de substitution: frais d'organisation des travaux d'intérêt général	CORD	14 030,00	14 030,00	11 616,61

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.335	Divers	03.10	Service central d'assistance sociale: frais de consultation dans l'intérêt des agents du service	CORD	15 000,00 TE	11 500,00	6 882,75
24.015	24.10	03.10	Réseau informatique européen des services anti-blanchiment: participation aux frais de maintenance	CPUBLIE, CNST, CNLI	15 000,00	15 000,00	5 000,00
34.050	34.38	03.10	Indemnités des stagiaires accomplissant le stage judiciaire	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 520 200,00 D	1 830 200,00	1 784 539,39
34.090	34.49	03.10	Patronage des condamnés libérés et aide aux condamnés sous le régime de la mise à l'épreuve	CORD	120 000,00	120 000,00	119 962,74
34.091	34.49	03.10	Programme d'aide aux mineurs tombant sous la loi modifiée du 10.8.1992 sur la protection de la jeunesse	CORD	62 500,00	62 500,00	61 273,22
			<i>Total de la section 07.1.:</i>		61 464 861,00	64 445 935,10	62 064 375,00
			<i>Section 07.2 – Etablissements pénitentiaires</i>				
11.000	Divers	03.30	Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	25 566 964,00	25 566 964,00	25 455 451,55
11.010	Divers	03.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	414 017,00 D	424 424,52	424 424,52
11.020	Divers	03.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	7 063,34	7 063,34
11.030	Divers	03.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	449 920,00	449 920,00	395 923,72
11.100	11.40	03.30	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CNST, CNLI	137 750,00	137 750,00	129 517,18
11.110	11.12	03.30	Indemnités pour pertes de caisse	CORD	350,00	350,00	350,00
11.120	11.12	03.30	Gratifications pour croix de service	CORD	16 650,00	16 650,00	15 286,56
11.130	11.12	03.30	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	18 245,00	18 245,00	12 826,61
11.131	11.12	03.30	Indemnités de permanence à domicile	CPUBLIE, CNST, CNLI	16 250,00	16 250,00	0,00
12.000	12.15	03.30	Indemnités pour services de tiers	CORD	100,00	100,00	0,00
12.010	12.13	03.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	31 000,00	31 000,00	23 404,79
12.020	12.14	03.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	38 150,00	38 150,00	35 608,61
12.040	12.12	03.30	Direction générale des établissements pénitentiaires: frais de bureau	CORD	3 000,00	3 000,00	1 653,76
12.041	12.12	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: frais de bureau	CORD	29 000,00	29 000,00	28 007,63
12.042	12.12	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: frais de bureau	CORD	7 075,00	7 075,00	6 853,46
12.050	12.12	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CSDE, CPUBLIE	308 160,00 TE	108 160,00	77 533,71
12.051	12.12	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CSDE, CPUBLIE	12 800,00	12 800,00	12 747,13
12.052	12.12	03.30	Secrétariat général: achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	2 375,00	2 375,00	0,00
12.060	12.12	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: location et entretien des installations de télécommunications	CORD	5 500,00	5 500,00	4 060,45
12.061	12.12	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: location et entretien des installations de télécommunications	CORD	5 500,00	5 500,00	4 914,54

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.070	12.12	03.30	Location et entretien des équipements informatiques	CSDE, CPUBLIE	252 890,00	252 890,00	249 745,23
12.080	12.11	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours	CORD	280 000,00	280 000,00	265 431,52
12.081	12.11	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours	CORD	40 000,00	40 000,00	39 990,48
12.082	12.11	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: exploitation et entretien, dépenses diverses	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 523 000,00	1 523 000,00	1 330 823,61
12.083	12.11	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: exploitation et entretien, dépenses diverses	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	264 350,00	264 350,00	249 312,18
12.150	12.30	03.30	Frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques et frais pharmaceutiques des détenus qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant, vaccinations préventives dans l'intérêt du service	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 593 600,00 D TR	1 999 600,00	1 992 022,88
12.190	12.30	03.30	Formation du personnel et frais de consultation	CORD	74 135,00 TE	55 135,00	45 002,35
12.191	12.30	03.30	Formation des détenus et frais d'encadrement	CORD	120 000,00 TE	118 746,00	117 848,17
12.210	12.30	03.30	Frais d'alimentation	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 869 500,00 D TR	2 078 500,00	2 077 309,99
12.300	Divers	03.30	Gratuité de l'abonnement téléphonique du personnel	CORD	35 000,00	35 000,00	27 209,38
12.305	Divers	03.30	Indemnités et frais de route dans l'intérêt de la prise en charge des problèmes de santé dans le cadre du centre pénitentiaire	CORD	100,00	100,00	0,00
12.310	Divers	03.30	Entretien des détenus: habillement, chaussures, couchage	CPUBLIE; CNST, CNLI	270 000,00	270 000,00	260 553,50
12.311	Divers	03.30	Entretien des détenus: menues dépenses de ménage, dépenses diverses	CORD	410 000,00	410 000,00	372 616,35
12.320	Divers	03.30	Dépenses relatives au travail des détenus, acquisition d'outillage et de matières premières	CPUBLIE, CNST, CNLI	353 500,00 D	373 500,00	360 705,39
12.330	Divers	03.30	Frais de location de chambres-cellules pour détenus au centre hospitalier de Luxembourg	CORD	33 217,00	33 217,00	33 081,00
12.331	Divers	03.30	Remboursement au Centre Hospitalier de Luxembourg et au Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique à Eitelbruck des frais découlant de l'organisation de services de soins au centre pénitentiaire de Luxembourg	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	3 194 336,00	3 194 336,00	3 001 403,33
12.340	Divers	03.30	Droit d'accise et taxe de consommation dus par le centre pénitentiaire de Givenich	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	2 250,00	2 250,00	994,30
12.350	Divers	03.30	Frais d'acquisition et d'entretien de l'armement et de matériel de protection individuelle, acquisition de munitions, acquisition de matériel anti-feu, matériel de sécurité, acquisition de croix de service	CORD	67 650,00	67 650,00	57 170,21
12.370	Divers	03.30	Programme de prise en charge de personnes toxico-dépendantes en milieu pénitentiaire	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	737 040,00	737 040,00	546 471,76

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.000	33.00	03.30	Participation de l'Etat au financement de projets favorisant la réintégration sociale des détenus	CORD	201 000,00	201 000,00	150 750,00
34.090	34.49	03.30	Salaires des détenus	CPUBLIE, CNST, CNLI	1 261 280,00	1 261 280,00	1 170 582,25
42.000	42.00	03.30	Prise en charge des cotisations de sécurité sociale des détenus	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
11.630	11.12	03.30	Indemnités pour services extraordinaires	CORD, CNST	5 038,00 TR	6 292,00	6 214,58
11.631	11.12	03.30	Indemnités de permanence à domicile	CORD, CNST	14 577,00	14 577,00	14 576,10
12.650	12.30	03.30	Frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques et frais pharmaceutiques des détenus qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant, vaccinations préventives dans l'intérêt du service				
12.811	Divers	03.30	Entretien des détenus: menues dépenses de ménage, dépenses diverses	CORD, CNST	58 000,00	58 000,00	57 738,66
			<i>Total de la section 07.2:</i>		39 738 069,00	40 171 439,86	39 077 779,71
			<i>Section 07.3 – Juridictions administratives</i>				
11.000	Divers	03.10	Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	2 328 196,00 D	2 332 884,49	2 332 884,49
11.010	Divers	03.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	152 621,00	152 621,00	0,00
11.020	Divers	03.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	03.10	Indemnités d'habillement	CORD	360,00	360,00	342,40
11.130	11.12	03.10	Juges suppléants: indemnités pour services extraordinaires	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 650,00 D	3 150,00	2 107,15
11.131	11.12	03.10	Frais de justice, expertises et missions spéciales	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
11.132	11.12	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	156 670,00	156 670,00	152 357,73
12.010	12.13	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	1 000,00	1 000,00	0,00
12.030	12.16	03.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	1 000,00	1 000,00	795,20
12.040	12.12	03.10	Frais de bureau, dépenses diverses	CORD	63 000,00	63 000,00	58 000,47
12.050	12.12	03.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	38 600,00	38 600,00	31 193,56
12.060	12.12	03.10	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	2 800,00	2 800,00	2 349,83
12.080	12.11	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien, dépenses diverses	CORD	96 000,00	96 000,00	81 943,89
12.125	12.30	03.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	500,00	500,00	0,00
12.300	Divers	03.10	Frais de justice, expertises et missions spéciales	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	3 000,00 D	7 000,00	6 125,29
12.391	Divers	03.10	Frais de réunion, cérémonies, réceptions officielles, frais de représentation	CORD	250,00	250,00	0,00
			<i>Total de la section 07.3:</i>		2 845 847,00	2 856 035,49	2 668 100,01
			<i>Section 07.4 – Police grand-ducale</i>				
11.000	Divers	03.20	Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	115 792 346,00 D	118 063 476,68	118 063 476,68
11.010	Divers	03.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	3 189 059,00	3 189 059,00	2 927 852,55
11.020	Divers	03.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	12 449,00 D	106 500,94	106 500,94

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.030	Divers	03.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	1 076 205,00	1 076 205,00	1 040 597,58
11.040	Divers	03.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	27 167,08	27 167,08
11.060	43.22	03.20	Remboursement à la Ville de Luxembourg des rémunérations des agents chargés temporairement de certaines missions au sein de la Direction régionale de la Police Grand-Ducale à Luxembourg				0,00
11.070	Divers	Divers	Rémunération des volontaires de police	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
11.080	11.31	03.20	Frais médicaux et funéraires divers	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	2 931 696,00 D	2 971 653,50	2 971 653,50
11.090	11.12	03.20	Indemnité de poste et de logement du personnel à l'étranger	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	27 500,00	27 500,00	19 165,35
11.100	11.40	03.20	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CNST, CNLI	31 343,00	31 343,00	31 172,46
11.120	11.12	03.20	Gratifications pour croix de service	CPUBLIE, CNST, CNLI	869 500,00	869 500,00	831 889,09
11.130	11.12	03.20	Indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE, CNST, CNLI	125 894,00	125 894,00	119 913,67
11.131	11.12	03.20	Indemnités pour permanence à domicile	CSDE, CPUBLIE	190 000,00 TE	93 695,00	85 177,16
11.140	11.40	03.20	Indemnités de logement de service, dépenses diverses	CPUBLIE, CNST, CNLI	328 680,00 TR	361 180,00	361 123,11
11.141	11.40	03.20	Frais d'alimentation	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	950 000,00	950 000,00	774 067,16
11.150	11.12	03.20	Indemnités pour heures supplémentaires	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	348 600,00 D	367 900,00	366 515,94
11.300	11.00	03.20	Indemnités spéciales allouées aux membres de missions de maintien de la paix	CPUBLIE, CNST, CNLI	220 000,00 D	500 000,00	496 574,71
12.000	12.15	03.20	Indemnités pour services de tiers	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	102 688,00 TR	109 773,00	109 772,59
12.010	12.13	03.20	Frais de route et de séjour	CORD	26 000,00 TR	45 220,00	45 216,96
12.012	12.13	Divers	Frais de route et de séjour à l'étranger	CSDE, CPUBLIE	90 000,00 TR	105 000,00	104 103,08
12.020	12.14	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: frais d'assurances	CSDE, CPUBLIE	235 000,00	235 000,00	234 857,78
12.021	12.14	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carburants et combustibles	CPUBLIE, CNST, CNLI	260 000,00	260 000,00	247 458,46
12.022	12.14	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: divers	CSDE, CPUBLIE	917 000,00 TR	979 750,00	977 655,18
12.023	12.14	03.20	Frais d'exploitation d'un hélicoptère de police	CORD	1 038 000,00 TE	1 011 550,00	971 019,39
12.040	12.12	03.20	Frais de bureau	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 980 000,00	1 980 000,00	1 698 762,60
12.042	12.12	03.20	Frais concernant les carnets de convocation en matière d'infraction à la circulation routière, papillons zone bleue: divers	CORD	650 000,00 TE	614 500,00	611 093,83
12.050	12.12	03.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE, CNST, CNLI	27 500,00 TR	48 000,00	46 193,45
12.051	12.12	03.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications, voies louées pour les réseaux informatiques et systèmes de télécommunications	CORD	1 234 000,00 TE	1 107 000,00	1 103 781,30
12.060	12.12	03.20	Location et entretien des installations de télécommunications	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	880 000,00 TR	922 000,00	918 876,56
12.080	12.11	03.20	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	170 200,00 TE	153 900,00	136 030,06
				CSDE, CPUBLIE	1 821 300,00 TR	2 178 800,00	2 178 640,62

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.090	12.21	03.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 014 578,00	1 014 578,00	979 061,61
12.100	12.11	03.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	3 258 188,00	3 258 188,00	3 023 942,75
12.120	12.30	03.20	Frais d'experts et d'études	CORD	15 000,00	15 000,00	6 926,59
12.140	12.16	03.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	130 000,00	130 000,00	129 820,19
12.190	12.30	03.20	Frais de stage à l'étranger, frais de cours, dépenses diverses	CORD	595 000,00 TE	487 500,00	462 642,43
12.200	12.30	03.20	Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles	CPUBLIE, CNST, CNLI	28 200,00	28 200,00	27 171,71
12.251	Divers	03.20	Bureau commun de coopération policière et Centre de coopération policière et douanière: frais de fonctionnement	CSDE, CPUBLIE	388 000,00 TE	384 860,00	378 571,31
12.300	Divers	03.20	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage de divers effets d'habillement, de vêtements de travail, d'articles de literie et de rideaux, dépenses diverses	CORD	1 397 000,00	1 397 000,00	1 396 741,30
12.303	Divers	03.20	Frais de participation aux opérations de maintien de la paix ainsi qu'aux opérations de coopérations internationales	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	216 000,00	216 000,00	141 735,15
12.304	Divers	06.36	Frais résultant de la prise en charge des victimes et des témoins dans le domaine de la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	40 000,00	40 000,00	8 000,00
12.310	Divers	03.20	Education physique et sports: acquisition de matériel et d'équipements de sport, frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions, allocation de prix à l'occasion de concours sportifs	CORD	90 000,00 TE	77 500,00	77 143,69
12.320	Divers	03.20	Frais de représentation, cérémonies, réceptions officielles, couronnes et dépôts de fleurs, frais de culte, dépenses diverses	CORD	43 500,00	43 500,00	43 438,18
12.321	Divers	03.20	Services de gardiennage, de surveillance et de contrôle technique	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
12.330	Divers	03.20	Acquisition et frais d'entretien des chiens et d'équipement connexe	CORD	36 000,00	36 000,00	35 277,13
12.340	Divers	03.20	Installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle, acquisition d'outillage et de matériel de rechange, location d'équipements de transmission de données, frais d'utilisation du réseau radioélectrique, frais de consultation et de développement du réseau de communication digitalisé	CSDE, CPUBLIE	3 800 000,00 TE	3 790 000,00	3 777 392,56
12.345	Divers	03.20	Coopération policière européenne: développement et exploitation de nouveaux systèmes d'information	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	150 000,00	150 000,00	146 891,80
12.350	Divers	03.20	Acquisition de munitions	CORD	248 500,00	248 500,00	247 359,01

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.351	Divers	03.20	Frais d'entretien de l'armement et de l'équipement, frais d'acquisition de matériel de tir et d'équipements divers	CORD	561 480,00 TE	436 480,00	432 104,95
12.360	Divers	03.20	Dépenses afférentes aux mesures d'ordre public, examens médicaux et autres frais connexes	CPUBLIE, CNST, CNLI	12 500,00 D	37 500,00	29 207,37
12.390	Divers	03.20	Frais de banque	CPUBLIE, CNST, CNLI	20 000,00 TR	23 140,00	23 135,24
24.010	24.10	03.20	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CPUBLIE, CNST, CNLI	26 500,00	26 500,00	24 826,68
33.010	33.00	03.20	Subsides à allouer à l'ensemble musical de la Police Grand-Ducale	CNSM	100,00	100,00	0,00
12.850	Divers	03.20	Acquisition de munitions	CORD, CNST	95 415,00	95 415,00	95 414,14
			<i>Total de la section 07.4:</i>		147 691 221,00	150 447 728,20	149 093 112,63
			Total du département 07:		253 349 962,00	261 415 396,65	256 247 738,81

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			08 – Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative				
			<i>Section 08.0 – Fonction publique et réforme administrative. – Dépenses diverses</i>				
11.000	Divers	Divers	Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	71 268 152,00	71 268 152,00	63 507 485,85
11.010	Divers	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	41 689 384,00	41 689 384,00	41 500 202,03
11.020	Divers	01.33	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	36 352,00 D	2 610 269,98	2 610 269,98
11.030	Divers	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	11 238 630,00 D	11 609 023,56	11 609 023,56
11.040	Divers	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	228 876,32	228 876,32
11.100	11.40	01.33	Indemnités d'habilement	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	105 618,00 D	108 618,00	107 340,51
11.130	11.12	01.33	Cours, jurys et commissions des examens administratifs: indemnités pour services extraordinaires	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	585 000,00 D TR	753 200,00	749 448,14
11.131	11.12	01.33	Réforme administrative: indemnités pour services extraordinaires	CORD	1 000,00	1 000,00	0,00
11.132	11.12	01.33	Conseil de discipline des fonctionnaires et employés de l'Etat: indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE, CNST, CNLI	15 000,00 D	35 000,00	34 919,99
11.150	11.12	01.33	Indemnités pour heures supplémentaires prestées par les agents de l'Etat	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	34 000,00	34 000,00	27 396,31
11.170	11.31	01.10	Indemnisation des fonctionnaires et anciens fonctionnaires ayant subi un dommage en raison de leur qualité ou de leurs fonctions	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	20 000,00 D	80 500,00	78 057,77
11.300	11.00	01.33	Remboursement à l'association d'assurance contre les accidents des dépenses occasionnées par l'assurance obligatoire contre les accidents des fonctionnaires et employés de l'Etat jouissant d'un régime spécial de pension de retraite (arrêté grand-ducal modifié du 8.3.1961)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	4 000 000,00	4 000 000,00	3 635 547,51
11.310	11.00	01.33	Traitements et pensions des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers de l'Etat ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat: dépenses supplémentaires résultant ou pouvant résulter de nouvelles mesures légales, réglementaires et contractuelles, de l'évolution de l'échelle mobile des salaires ainsi que du recrutement de personnel, dépenses diverses	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	20 877 727,00	20 877 727,00	0,00
11.311	Divers	01.33	Traitements des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat: dépenses non imputables sur un crédit budgétaire spécifique	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00 D	1 234 244,60	1 234 244,60
11.312	11.00	01.33	Cotisations, intérêts et frais à payer à des organismes de sécurité sociale étrangers	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	5 000,00	5 000,00	0,00
11.313	11.00	01.33	Régularisation de montants indûment versés	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00 D TR	570 300,00	570 235,24

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.001	12.15	01.33	Cours, jurys et commissions des examens administratifs: indemnités pour services de tiers	CPUBLIE, CNST, CNLI	52 000,00	52 000,00	45 547,21
12.010	12.13	01.33	Jurys et commissions des examens administratifs: frais de route et de séjour	CPUBLIE, CNST, CNLI	300,00	300,00	0,00
12.012	12.13	01.33	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	150 000,00 TE	130 000,00	117 263,60
12.040	12.12	01.33	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	CORD	6 000,00	6 000,00	5 959,79
12.050	12.12	01.33	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE, CNST, CNLI	17 000,00	17 000,00	12 865,94
12.080	12.11	01.33	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	5 000,00	5 000,00	3 075,84
12.110	12.30	01.33	Honoraires d'avocats pour actions judiciaires ordonnées par l'administration	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	21 000,00 D	41 150,00	40 905,99
12.120	12.30	01.33	Réforme administrative – Frais d'experts et d'études	CSDE, CPUBLIE	400 000,00 TE	385 000,00	338 115,40
12.121	12.30	01.33	Réforme administrative – Plans d'amélioration et de qualité	CORD	410 000,00 TE	409 900,00	402 084,35
12.125	12.30	01.33	Système intégré de gestion du personnel de l'Etat	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	700 000,00	700 000,00	597 534,25
12.140	12.16	01.33	Frais relatifs à l'optimisation du recrutement	CORD	15 000,00	15 000,00	14 913,20
12.141	12.16	01.33	Réforme administrative – Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, frais divers dans l'intérêt du recrutement du personnel de l'Etat	CORD	220 000,00	220 000,00	190 021,39
12.301	Divers	01.30	Paiement des redevances dues à la Commission nationale pour la protection des données	CPUBLIE, CNST, CNLI	2 000,00	2 000,00	275,00
12.350	Divers	01.10	Participation aux frais de certaines catégories de personnel notamment des communes et de la Société Nationale de Chemins de Fer Luxembourgeois: dépenses supplémentaires résultant de la loi entrainant l'accord salarial du 5 juillet 2007	CPUBLIE, CNST, CNLI	2 422 352,00	2 422 352,00	0,00
33.000	33.00	01.33	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat: frais de fonctionnement d'organismes créés dans l'intérêt des agents de la fonction publique	CORD	1 044 000,00	1 044 000,00	1 043 999,96
33.002	33.00	01.33	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées par l'Etat: dépenses supplémentaires résultant de la loi entrainant l'accord salarial du 5 juillet 2007	CPUBLIE, CNST, CNLI	1 138 842,00	1 138 842,00	0,00
34.010	34.30	01.33	Indemnités des agents de l'Etat bénéficiant du régime de la préretraite	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 415 000,00	1 415 000,00	1 313 278,43
34.080	34.52	01.33	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat: bonifications d'intérêt aux agents publics	CPUBLIE, CNST, CNLI	2 900 000,00 D	3 050 000,00	3 005 679,22
35.060	35.00	01.33	Contributions à des organismes internationaux	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	264 350,00	264 350,00	260 954,17
41.000	41.50	01.33	Subside à la chambre des fonctionnaires et employés publics pour l'indemnisation des observateurs aux examens administratifs et le recouvrement des frais de bureau	CORD	37 185,00	37 185,00	37 185,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.500	33.00	01.33	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat: frais de fonctionnement d'organismes créés dans l'intérêt des agents de la fonction publique	CORD, CNST	54 296,00	54 296,00	54 295,36
12.620	12.30	01.33	Frais d'experts et d'études	CORD, CNST	8 372,00	8 372,00	8 372,00
			<i>Total de la section 08.0:</i>		161 158 860,00	166 523 042,46	133 385 373,91
			<i>Section 08.1 – Pensions</i>				
11.051	Divers	01.33	Suppléments de pension bénévoles à des fonctionnaires de l'Etat ou à leurs survivants, rentes permanentes bénévoles à des employés de l'Etat n'ayant pas droit à une pension ou à leurs survivants	CPUBLIE, CNST, CNLI	5 907,00	5 907,00	4 838,24
11.130	11.12	01.33	Commission des pensions: jetons de présence des membres de la commission, indemnité du délégué du gouvernement, indemnités du secrétaire et du personnel auxiliaire				
12.150	12.30	01.33	Commission des pensions: honoraires et frais de déplacement des médecins, frais de clinique et de laboratoire	CSDE, CPUBLIE	13 000,00	13 000,00	10 908,39
34.010	34.30	06.12	Pensions partielles du régime général d'assurance pension à payer aux bénéficiaires d'une pension de l'Etat conformément aux articles 10 à 15 de la loi du 28.7.2000 ayant pour objet la coordination des régimes légaux de pension	CSDE, CPUBLIE	5 000,00	5 000,00	901,61
34.011	34.30	06.12	Remboursement à divers régimes de pension contributifs des sommes payées à titre d'avance aux employés et ouvriers de l'Etat en retraite ou à leurs survivants jouissant d'un supplément de pension à charge de l'Etat	CPUBLIE, CNST, CNLI	3 810 000,00	3 810 000,00	3 523 299,29
93.000	93.00	Divers	Alimentation du Fonds des pensions introduit par la loi du 3 août 1998 instituant des régimes de pension spéciaux pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 700 000,00	1 700 000,00	1 289 828,33
			<i>Total de la section 08.1:</i>		343 500 000,00	343 500 000,00	343 500 000,00
					349 033 907,00	349 033 907,00	348 329 775,86
			<i>Section 08.2 – Administration du personnel de l'Etat</i>				
11.000	Divers	01.33	Traitement des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	143 372,00 D	144 652,28	144 652,28
11.010	Divers	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	456 275,00 D	456 637,26	456 637,26
11.020	Divers	01.33	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	46 071,35	46 071,35
11.030	Divers	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	54 428,00	54 428,00	22 094,08
11.040	Divers	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	24 183,93	24 183,93
11.100	11.40	01.33	Indemnités d'habillement	CSDE, CPUBLIE	400,00	400,00	185,92
12.000	12.15	01.33	Traitement des déclarations en matière d'allocation de repas	CSDE, CPUBLIE	40 000,00	40 000,00	38 352,50
12.010	12.13	01.33	Frais de route et de séjour	CORD	200,00	200,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.030	12.16	01.33	Indemnités pour services de tiers	CPUBLIE, CNST, CNLI	10 000,00	10 000,00	9 983,58
12.040	12.12	01.33	Frais de bureau	CORD	18 900,00	18 900,00	11 756,48
12.050	12.12	01.33	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	9 900,00	9 900,00	9 058,80
12.080	12.11	01.33	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	2 360,00	2 360,00	2 359,38
12.250	Divers	01.33	Formules destinées au paiement des émoluments: frais de confection et frais d'envoi	CPUBLIE, CNST, CNLI	180 000,00 D	202 200,00	202 199,11
			<i>Total de la section 08.2:</i>		916 035,00	1 009 932,82	967 534,67
			<i>Section 08.3 – Institut national d'Administration Publique</i>				
11.010	Divers	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	240 801,00 D	257 775,69	257 775,69
11.030	Divers	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	53 119,00 D	57 665,26	57 665,26
11.100	11.40	01.33	Indemnités d'habillement	CSDE, CPUBLIE	576,00	576,00	574,80
11.130	11.12	01.33	Direction de l'institut et formation générale des stagiaires: indemnités pour services extraordinaires	CORD	133 000,00 TE	112 000,00	98 776,35
11.131	11.12	01.33	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services extraordinaires	CORD	170 000,00 TE	119 000,00	108 728,94
12.000	12.15	01.33	Formation générale des stagiaires: indemnités pour services de tiers	CORD	74 801,00 TE TR	82 801,00	81 426,13
12.001	12.15	01.33	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services de tiers	CORD	222 652,00 TE TR	265 652,00	262 493,65
12.040	12.12	01.33	Frais de bureau	CORD	21 706,00 TR	35 706,00	31 431,94
12.050	12.12	01.33	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	12 033,00 TR	15 633,00	13 023,44
12.080	12.11	01.33	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	2 784,00 TR	4 784,00	3 520,97
12.140	12.16	01.33	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	7 500,00 TE TR	6 900,00	6 900,00
12.190	12.30	01.33	Frais de perfectionnement et de stage à l'étranger	CORD	15 000,00 TR	17 000,00	15 755,89
12.191	12.30	01.33	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	1 500,00	1 500,00	1 475,40
			<i>Total de la section 08.3:</i>		955 472,00	976 992,95	939 548,46
			<i>Section 08.4 – Sécurité dans la fonction publique</i>				
11.000	Divers	01.34	Traitement des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	270 141,00 D	273 228,39	273 228,39
11.010	Divers	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	603 801,00 D	628 630,94	628 630,94
11.020	Divers	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
11.030	Divers	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	4 646,00 D	4 688,69	4 688,69
11.100	11.40	01.34	Indemnités d'habillement	CORD	74,00	74,00	0,00
11.130	11.12	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	1 500,00	1 500,00	0,00
12.000	12.15	01.34	Indemnités pour services de tiers	CORD	4 000,00	4 000,00	1 115,50

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.010	12.13	01.34	Frais de route et de séjour	CORD	3 000,00	3 000,00	1 866,75
12.040	12.12	01.34	Frais de bureau	CORD	20 000,00	20 000,00	15 067,21
12.050	12.12	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	5 000,00	5 000,00	1 980,00
12.080	12.11	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	500,00	500,00	0,00
12.120	12.30	01.34	Frais d'experts et d'études	CORD	47 500,00	47 500,00	30 932,18
12.200	12.30	04.10	Dépenses relatives aux assurances-responsabilité civile contractées dans l'intérêt des écoles placées sous l'autorité directe du ministre de l'éducation nationale	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	40 000,00	40 000,00	33 982,00
12.300	Divers	01.34	Achats de biens et de services spécifiques	CORD	620,00	620,00	0,00
			<i>Total de la section 08.4:</i>		1 000 882,00	1 028 842,02	991 491,66
			<i>Section 08.5 – Centre informatique de l'Etat</i>				
11.000	Divers	01.34	Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	10 494 640,00	10 494 640,00	9 958 103,59
11.010	Divers	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	937 539,00 D	1 333 670,87	1 333 670,87
11.020	Divers	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	119 675,20	119 675,20
11.030	Divers	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	192 340,00 D	208 132,13	208 132,13
11.040	Divers	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	01.34	Indemnités d'habillement	CSDE, CPUBLIE	1 000,00 TR	2 000,00	1 953,90
11.130	11.12	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	816,00	816,00	520,00
11.131	11.12	Divers	Primes d'informatique (centre informatique et autres administrations)	CPUBLIE, CNST, CNLI	1 320 000,00	1 320 000,00	1 287 367,77
12.010	12.13	01.34	Frais de route et de séjour	CORD	2 000,00	2 000,00	1 634,80
12.020	12.14	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	16 000,00	16 000,00	7 781,03
12.030	12.16	01.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	600,00	600,00	0,00
12.040	12.12	01.34	Frais de bureau	CORD	14 000,00	14 000,00	11 562,06
12.041	12.12	01.34	Achat de matériel consommable pour les besoins du traitement de l'information	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	110 000,00	110 000,00	74 254,71
12.042	12.12	01.34	Frais de fonctionnement du répertoire des personnes physiques et morales	CORD	6 000,00	6 000,00	1 839,11
12.050	12.12	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	4 447 900,00	4 447 900,00	4 206 264,75
12.060	12.12	01.34	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	40 000,00	40 000,00	26 436,00
12.070	12.12	01.34	Location et entretien des équipements informatiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	3 362 459,00	3 362 459,00	2 933 655,08
12.071	12.12	01.34	Programme d'équipement des administrations et services de l'Etat en matériel bureautique: frais de location et d'entretien, dépenses diverses	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	390 000,00	390 000,00	372 982,77
12.080	12.11	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	538 600,00	538 600,00	465 140,64

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.125	12.30	01.34	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	7 272 000,00	7 272 000,00	6 859 249,88
12.190	12.30	01.34	Frais de formation du personnel (centre informatique et autres administrations)	CORD	251 000,00 TE	248 000,00	162 152,23
12.300	Divers	01.34	Participation aux frais d'un centre de secours informatique	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 340 000,00	1 340 000,00	1 124 007,61
12.301	Divers	01.34	Frais de surveillance des immeubles	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	202 000,00 TR	204 000,00	203 887,70
12.303	Divers	01.34	Frais de mise en place et d'exploitation d'un service central d'aide aux usagers du réseau de l'Etat	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	170 200,00	170 200,00	155 849,83
12.304	Divers	01.34	Dépenses spéciales en relation avec la signature électronique des transactions de l'Etat	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	500 000,00	500 000,00	319 008,63
24.010	24.10	01.34	Location et maintenance de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	7 500 000,00	7 500 000,00	6 830 111,12
			<i>Total de la section 08.5:</i>		39 109 294,00	39 640 793,20	36 665 241,41
			<i>Section 08.6 – Service central des imprimés</i>				
11.000	Divers	01.34	Traitement des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	1 580 233,00	1 580 233,00	1 506 271,82
11.010	Divers	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	203 465,00 D	253 373,52	253 373,52
11.030	Divers	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	199 926,00 D	208 840,94	208 840,94
11.060	Divers	01.34	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	CORD	50 200,00 TE	42 100,00	42 019,62
11.100	11.40	01.34	Indemnités d'habillement	CSDE, CPUBLIE	5 562,00 TE	4 062,00	3 685,57
11.130	11.12	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	8 000,00 TR	8 900,00	8 809,24
12.010	12.13	01.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	1 500,00	1 500,00	1 491,60
12.020	12.14	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	3 190,00 TR	4 390,00	4 113,26
12.030	12.16	01.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	360,00	360,00	334,89
12.040	12.12	01.34	Frais de bureau	CORD	26 800,00	26 800,00	24 458,82
12.041	12.12	Divers	Crédit commun: matériel de bureau	CPUBLIE, CNST, CNLI	513 000,00	513 000,00	485 797,36
12.042	12.12	Divers	Crédit commun: frais d'impression	CORD	218 000,00 TR	224 000,00	223 216,68
12.043	12.12	Divers	Crédit commun: frais de reliure et de façonnage	CORD	50 000,00 TE	43 800,00	42 668,82
12.044	12.12	Divers	Crédit commun: frais de location et d'exploitation des machines de bureau et d'équipements spéciaux	CSDE, CPUBLIE	200 000,00	200 000,00	172 330,80
12.045	12.12	Divers	Crédit commun: frais d'entretien des machines de bureau et d'équipements spéciaux	CPUBLIE, CNST, CNLI	205 000,00	205 000,00	150 477,27
12.046	12.12	Divers	Crédit commun: frais d'impression de sécurité	CORD	215 000,00 TE	160 548,14	138 834,19
12.047	12.12	01.34	Frais informatiques	CORD	30 000,00 TR	37 500,00	37 439,40
12.050	12.12	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CSDE, CPUBLIE	340 000,00 TE	307 000,00	283 523,51
12.060	12.12	01.34	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	8 000,00	8 000,00	6 938,83
12.080	12.11	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	71 150,00 TR	104 150,00	101 885,78

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.100	12.11	01.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CPUBLIE, CNST, CNLI	296 478,00	296 478,00	294 165,56
12.130	12.16	01.34	Frais de confection de documents parlementaires	CPUBLIE, CNST, CNLI	170 000,00	170 000,00	168 433,63
12.131	12.16	01.34	Service d'impression et d'expédition (services exécutés par le SCIE pour compte de la Chambre des Députés)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	240 000,00 TR	294 651,86	293 430,21
12.140	12.16	01.34	Frais de publicité pour les ouvrages édités par l'Etat	CORD	7 500,00	7 500,00	5 687,47
12.170	12.30	01.34	Entretien des équipements spéciaux	CORD	175 500,00	175 500,00	169 930,60
12.190	12.30	01.34	Formation du personnel	CORD	650,00	650,00	632,50
12.300	Divers	07.34	Enlèvement de déchets provenant de l'imprimerie	CORD	11 000,00	11 000,00	5 307,13
12.301	Divers	01.34	Enlèvement et recyclage de machines de bureau et d'équipements spéciaux désaffectés	CORD	6 000,00	6 000,00	4 295,52
12.310	Divers	01.34	Frais de diffusion des ouvrages édités par l'Etat	CPUBLIE, CNST, CNLI	20 000,00	20 000,00	17 049,20
35.060	35.00	01.34	Cotisations à des organismes internationaux	CORD	144,00	144,00	0,00
			<i>Total de la section 08.6:</i>		4 856 658,00	4 915 481,46	4 655 443,74
			<i>Section 08.7 – Service eLuxembourg</i>				
12.010	12.13	Divers	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	2 000,00	2 000,00	202,80
12.040	12.12	Divers	Frais de bureau	CORD	15 000,00	15 000,00	10 051,48
12.050	12.12	Divers	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	3 000,00 TE	2 000,00	802,85
12.080	12.11	Divers	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	2 500,00	2 500,00	2 497,09
12.120	12.30	Divers	Frais d'experts et d'études dans le cadre de projets de gouvernance électronique	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	6 500 000,00	6 500 000,00	3 699 951,46
12.190	12.30	Divers	Frais de formation du personnel	CORD	20 000,00 TR	21 000,00	19 954,23
33.001	33.00	Divers	Participation de l'Etat au financement de projets du secteur associatif en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information	CORD	50 000,00	50 000,00	17 885,00
43.000	43.22	Divers	Participation de l'Etat au financement de projets du secteur communal en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	480 000,00	480 000,00	68 448,00
			<i>Total de la section 08.7:</i>		7 072 500,00	7 072 500,00	3 819 792,91
			<i>Section 08.8 – Service médical – Dépenses diverses</i>				
12.000	12.15	01.33	Honoraires médicaux pour visites ordonnées par l'administration	CPUBLIE, CNST, CNLI	20 000,00	20 000,00	15 941,10
12.010	12.13	01.33	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	2 560,00 TE	960,00	842,34
12.040	12.12	01.33	Frais de bureau: matériel de bureau, journaux, livres et périodiques	CORD	7 500,00 TR	9 100,00	7 694,23
12.050	12.12	01.33	Achat de biens et services postaux et de télécommunications	CPUBLIE, CNST, CNLI	3 120,00	3 120,00	2 432,30

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.080	12.11	01.33	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	28 300,00	28 300,00	23 132,80
12.150	12.30	01.33	Prestations médicales et paramédicales	CORD	20 000,00	20 000,00	15 097,72
12.160	12.30	01.33	Acquisition et entretien de matériel médical	CORD	5 350,00 TR	9 350,00	8 446,65
12.190	12.30	01.33	Frais de formation du personnel	CORD	5 520,00 TE	1 520,00	1 098,50
12.300	Divers	01.33	Location et maintenance du logiciel médical pour les besoins du service de la santé au travail et pour le médecin de contrôle	CSDE, CPUBLIE, CNST	48 500,00	48 500,00	46 234,94
			<i>Total de la section 08.8:</i>		140 850,00	140 850,00	120 920,58
			Total du département 08:		564 244 458,00	570 342 341,91	529 875 123,20

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			09 – Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire				
			<i>Section 09.0 – Dépenses générales</i>				
12.012	12.13	Divers	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	19 500,00	19 500,00	5 354,68
12.040	12.12	01.10	Frais de bureau	CORD	6 240,00	6 240,00	6 220,63
12.080	12.11	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	4 900,00	4 900,00	4 708,86
12.140	12.16	Divers	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CSDE, CPUBLIE	1 000,00	1 000,00	900,00
			<i>Total de la section 09.0:</i>		31 640,00	31 640,00	17 184,17
			<i>Section 09.1 – Finances communales</i>				
11.060	43.22	01.10	Part de l'Etat dans les majorations biennales et les majorations d'indice des fonctionnaires des secrétariats et recettes communales (article 4-2* du règlement grandducal du 4.4.1964)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	11 000 000,00 D	11 122 254,00	11 122 253,97
11.130	11.12	01.10	Indemnités pour services extraordinaires	CSDE, CPUBLIE	4 200,00	4 200,00	1 857,26
43.000	43.22	13.20	Subvention à la Ville de Luxembourg en tant que capitale du pays et siège d'institutions européennes	CORD	991 574,00	991 574,00	991 574,00
43.002	43.22	01.10	Subventions au secteur communal pour stimuler le développement de ses relations avec les organisations communales des autres pays (jumelages)	CORD	35 945,00	35 945,00	35 945,00
43.003	43.22	08.20	Répartition de la participation de l'ensemble des communes dans le financement de l'enseignement musical	CORD	8 679 000,00	8 679 000,00	8 679 000,00
43.010	43.21	01.10	Contribution de l'Etat à l'alimentation du fonds communal de péréquation conjoncturale (loi modifiée du 11.12.1967)	CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
43.011	43.21	13.20	Subventions d'équilibre et de compensation aux communes	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100 000,00 D	600 000,00	597 769,68
93.000	93.00	13.20	Alimentation du fonds communal de dotation financière (article 38 de la loi modifiée du 22.12.1987)	CPUBLIE, CNST, CNLI	378 386 500,00 D	439 612 997,65	439 612 997,65
			<i>Total de la section 09.1:</i>		399 197 319,00	461 046 070,65	461 041 397,56
			<i>Section 09.2 – Commissariats de district</i>				
11.000	Divers	01.10	Traitement des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	1 354 071,00 D	1 395 884,21	1 395 884,21
11.010	Divers	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	216 355,00	216 355,00	140 597,26
11.030	Divers	01.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	58 501,00	58 501,00	45 474,21
11.040	Divers	01.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
12.080	12.11	13.90	Bâtiments: exploitation et entretien	CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00 D	7 500,00	6 910,86
12.100	12.11	01.10	Commissariat de district de Luxembourg: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	55 000,00	55 000,00	53 881,74
12.102	12.11	01.10	Commissariat de district de Grevenmacher: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	43 000,00	43 000,00	41 750,52

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.250	Divers	01.10	Commissariat de district de Luxembourg: frais de fonctionnement	CSDE, CPUBLIE	28 985,00	28 985,00	28 026,32
12.251	Divers	01.10	Commissariat de district de Diekirch: frais de fonctionnement	CSDE, CPUBLIE	28 600,00	28 600,00	26 432,39
12.252	Divers	01.10	Commissariat de district de Grevenmacher: frais de fonctionnement	CSDE, CPUBLIE	21 497,00	21 497,00	20 033,49
35.060	35.00	01.10	Cotisations à des organismes internationaux	CORD	4 500,00	4 500,00	4 500,00
35.560	35.00	13.90	Cotisations à des organismes internationaux	CORD, CNST	1 000,00	1 000,00	1 000,00
			<i>Total de la section 09.2:</i>		1 811 709,00	1 860 922,21	1 764 491,00
			<i>Section 09.3 – Caisse de prévoyance</i>				
42.000	42.00	06.12	Part contributive de l'Etat dans les cotisations d'assurance pension et d'assurance maladie dues à la caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	35 274 000,00	35 274 000,00	32 128 503,33
42.002	42.00	03.20	Prise en charge par l'Etat des pensions allouées aux anciens membres de la police et à leurs survivants	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	6 440 000,00	6 440 000,00	6 222 598,71
			<i>Total de la section 09.3:</i>		41 714 000,00	41 714 000,00	38 351 102,04
			<i>Section 09.4 – Service de contrôle de la comptabilité des communes</i>				
11.000	Divers	01.10	Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	748 236,00	748 236,00	676 706,13
11.010	Divers	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	64 977,00	64 977,00	62 811,37
11.020	Divers	01.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
12.010	12.13	01.10	Frais de route et de séjour	CORD	13 000,00 TR	13 400,00	13 318,04
12.040	12.12	01.10	Frais de bureau	CORD	2 700,00 TR	4 300,00	4 226,68
12.125	12.30	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	2 000,00 TE	0,00	0,00
			<i>Total de la section 09.4:</i>		831 013,00	831 013,00	757 062,22
			<i>Section 09.6 – Administration des services de secours</i>				
11.000	Divers	03.50	Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	2 261 101,00 D	2 318 314,23	2 318 314,23
11.010	Divers	03.50	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	505 331,00 D	555 012,03	555 012,03
11.020	Divers	03.50	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	33 185,44	33 185,44
11.030	Divers	03.50	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	712 311,00	712 311,00	666 232,49
11.040	Divers	03.50	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	30 271,82	30 271,82
11.100	11.40	03.50	Indemnités d'habillement	CORD	2 335,00	2 335,00	2 213,77
11.130	11.12	03.50	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	68 900,00 TR	72 600,00	72 557,80
11.150	11.12	03.50	Indemnités pour heures supplémentaires	CPUBLIE, CNST, CNLI	2 000,00	2 000,00	0,00
12.000	12.15	03.50	Indemnités pour services de tiers	CORD	131 900,00	131 900,00	128 799,81
12.010	12.13	03.50	Frais de route et de séjour	CPUBLIE, CNST, CNLI	130 000,00	130 000,00	118 489,56
12.012	12.13	03.50	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	21 000,00 TE	13 060,00	12 995,54

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.020	12.14	03.50	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: frais d'assurances	CPUBLIE, CNST, CNLI	57 000,00	57 000,00	55 710,10
12.021	12.14	03.50	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carburants et combustibles	CORD	80 000,00 TR	102 000,00	99 054,25
12.022	12.14	03.50	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: réparations et entretien	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	181 000,00 D TR	220 950,00	220 886,10
12.030	12.16	03.50	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	380 000,00 TE	379 986,00	378 755,20
12.040	12.12	03.50	Frais de bureau	CORD	18 000,00	18 000,00	16 716,21
12.050	12.12	03.50	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE, CNST, CNLI	160 000,00 TR	160 300,00	160 069,10
12.060	12.12	03.50	Location et entretien des installations de télécommunications	CPUBLIE, CNST, CNLI	298 434,00	298 434,00	295 226,59
12.070	12.12	03.50	Location et entretien des équipements informatiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	60 000,00	60 000,00	44 268,11
12.080	12.11	03.50	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	146 867,00 TR	163 891,00	163 552,89
12.081	12.11	03.40	Service médical: bâtiments: exploitation et entretien	CORD	9 000,00 TR	9 138,00	9 137,31
12.100	12.11	03.50	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CPUBLIE, CNST, CNLI	528 814,00 D TR	549 354,00	549 353,14
12.120	12.30	03.50	Frais d'experts et d'études	CSDE, CPUBLIE	95 000,00 TE	63 862,00	41 858,65
12.126	12.30	Divers	Mise en place et mise à jour d'un site Internet et Intranet de l'Administration des services de secours	CORD	30 000,00 TR	30 228,00	30 227,75
12.130	12.16	03.50	Frais de publication	CSDE, CPUBLIE	50 000,00 TE	43 973,00	42 803,16
12.140	12.16	03.50	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	50 000,00	50 000,00	49 940,15
12.150	12.30	03.50	Prise en charge des honoraires restés en souffrance dans le cadre du S.A.M.U.	CORD	1 200,00	1 200,00	0,00
12.151	12.30	03.50	Prise en charge des honoraires médicaux et des indemnités du personnel des professions de santé dus dans le cadre des examens médicaux des volontaires de la Division de la Protection civile	CPUBLIE, CNST, CNLI	30 000,00	30 000,00	21 239,08
12.170	12.30	03.50	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	13 994,00	13 994,00	13 944,32
12.180	12.30	03.50	Acquisition de matériel didactique	CORD	29 758,00 TE	27 672,00	26 823,18
12.190	12.30	03.50	Formation du personnel	CORD	45 000,00 TE	33 300,00	32 299,74
12.192	12.30	03.50	Frais de participation à l'exercice européen des services de secours EULUX	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00 D	29 831,00	29 831,00
12.200	12.30	03.50	Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles	CPUBLIE, CNST, CNLI	27 850,00 D	31 252,00	31 251,69
12.300	Divers	03.50	Distinctions honorifiques et autres témoignages de gratitude pour les volontaires de la protection civile particulièrement méritants	CORD	2 500,00	2 500,00	2 479,92

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.310	Divers	03.50	Frais d'instruction et d'entraînement des volontaires de la protection civile	CORD	134 145,00 TR	136 231,00	136 103,75
12.320	Divers	03.50	Acquisition et entretien du matériel d'intervention, autres frais d'intervention	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	387 022,00	387 022,00	386 799,16
12.330	Divers	03.50	Indemnités pour frais de représentation	CORD	880,00 TR	894,00	893,74
31.050	31.32	03.50	Subside à l'a.s.b.l. Luxembourg Air Rescue	CORD	425 000,00	425 000,00	425 000,00
32.020	32.00	03.50	Congé spécial des volontaires de la protection civile: indemnités compensatoires	CPUBLIE, CNST, CNLI	12 000,00 D TR	22 750,00	22 248,56
33.011	33.00	03.40	Subvention à la fédération des sapeurs-pompiers dans l'intérêt de la maison du sapeur-pompier à Niederfeulen, de l'organisation de cours d'instruction pour sapeurs-pompiers et du remboursement des pertes de salaires et des frais de déplacement aux élèves des cours d'incendie	CNSM	55 528,00	55 528,00	55 528,00
33.012	33.00	03.40	Subvention à la caisse de décès des sapeurs-pompiers du Grand-Duché	CNSM	6 197,00	6 197,00	6 197,00
33.013	33.00	03.40	Subvention à la fédération des sapeurs-pompiers du Grand-Duché	CNSM	10 412,00	10 412,00	10 412,00
33.014	33.00	03.50	Subsides aux unités de secours de la protection civile pour l'organisation d'événements d'envergure dans le cadre de la valorisation du bénévolat des services de secours	CNSM	3 000,00 TE	2 700,00	1 980,00
35.060	35.00	03.50	Frais résultant d'assistance au Luxembourg en cas de catastrophe dans le cadre des accords bilatéraux	CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
43.000	43.22	03.40	Emploi du produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie	CPUBLIE, CNST, CNLI	3 800 000,00 D	4 202 964,00	4 202 964,00
12.580	12.11	03.50	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD, CNST	330,00	330,00	330,00
32.520	32.00	03.50	Congé spécial des volontaires de la protection civile: indemnités compensatoires	CORD, CNST	810,00	810,00	809,90
			<i>Total de la section 09.6:</i>		10 965 019,00	11 628 792,52	11 502 766,24
			<i>Section 09.7 – Direction de l'aménagement du territoire (DATer)</i>				
11.130	11.12	07.20	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	1 500,00	1 500,00	49,58
11.320	11.00	07.20	Frais de personnel du secrétariat permanent et commun du Comité Economique et Social de la Grande Région	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	123 000,00	123 000,00	0,00
12.000	12.15	07.20	Indemnités pour services de tiers	CORD	1 500,00	1 500,00	123,95
12.010	12.13	07.20	Frais de route et de séjour	CORD	5 600,00	5 600,00	4 618,00
12.012	12.13	07.20	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	33 000,00 TE TR	44 500,00	44 486,44
12.020	12.14	07.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	1 500,00	1 500,00	898,01
12.040	12.12	07.20	Frais de bureau	CORD	23 500,00	23 500,00	21 349,20
12.070	12.12	07.20	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	41 000,00	41 000,00	40 238,50

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.080	12.11	07.20	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	21 000,00 TR	26 550,00	26 475,41
12.120	12.30	07.20	Aménagement du territoire: frais d'experts et d'études	CSDE, CPUBLIE	1 350 000,00	1 350 000,00	1 183 800,42
12.122	12.30	07.50	Parcs naturels: frais d'experts et d'études	CSDE, CPUBLIE	120 000,00	120 000,00	111 842,80
12.125	12.30	07.20	Frais de consultance en relation avec le système d'information géographique (SIG)	CSDE, CPUBLIE	15 000,00	15 000,00	10 020,00
12.130	12.16	07.20	Frais de publication d'études, d'études d'impact et de rapports, frais de confection et de publication de plans et de cartes	CSDE, CPUBLIE	35 000,00 TE	18 450,00	0,00
12.140	12.16	07.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CSDE, CPUBLIE	45 000,00 TE	23 500,00	17 062,31
12.190	12.30	07.20	Frais de formation, colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	16 000,00	16 000,00	11 480,95
12.320	33.00	07.20	Frais de fonctionnement du secrétariat permanent et commun du Comité Economique et Social de la Grande Région	CORD	80 000,00	80 000,00	47 575,55
35.010	35.20	07.20	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG II et INTERREG III.	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	741 165,00 TR	762 165,00	752 028,38
35.060	35.00	07.20	Participation à des études effectuées dans le cadre d'organismes internationaux, contributions à des organismes internationaux	CORD	25 000,00	25 000,00	25 000,00
35.061	35.00	07.50	Contributions à la Fédération EUROPARC, le groupement des parcs naturels au niveau européen	CORD	3 170,00	3 170,00	3 170,00
35.065	35.00	07.20	Participation à des actions menées dans le cadre de la coopération transfrontalière de proximité	CSDE, CPUBLIE	179 000,00	179 000,00	174 110,24
43.000	43.22	07.20	Participation à l'assistance technique nécessaire à l'élaboration des plans régionaux	CORD	50 000,00	50 000,00	50 000,00
43.030	43.51	07.50	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement et de personnel des parcs naturels	CORD	715 466,00 TR	722 966,00	722 877,21
43.031	43.51	07.50	Participation de l'Etat à des projets particuliers réalisés par les parcs naturels	CSDE, CPUBLIE	160 000,00	160 000,00	159 843,30
43.300	43.22	07.20	Subsides aux communes, syndicats de communes et autres organismes pour la réalisation de projets destinés à accompagner le développement ou à assurer la mise en oeuvre des plans régionaux	CORD	35 000,00 TE	27 500,00	20 000,00
			<i>Total de la section 09.7.:</i>		3 821 401,00	3 821 401,00	3 427 050,25
			<i>Section 09.8 – Aménagement communal</i>				
11.130	11.12	07.20	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	28 800,00	28 800,00	26 100,00
12.000	12.15	07.20	Indemnités pour services de tiers	CORD	15 700,00	15 700,00	7 200,00
12.010	12.13	07.20	Frais de route et de séjour	CORD	3 500,00	3 500,00	1 989,58
12.040	12.12	07.20	Frais de bureau	CORD	7 000,00	7 000,00	5 698,25
12.120	12.30	07.20	Etudes dans l'intérêt du développement urbain des communes	CSDE, CPUBLIE	10 000,00	10 000,00	10 000,00
12.140	12.16	07.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CSDE, CPUBLIE	45 000,00	45 000,00	34 686,85

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.190	12.30	07.20	Frais de formation, colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	5 000,00	5 000,00	796,00
43.000	43.22	07.20	Participation de l'Etat en faveur des communes pour l'élaboration et l'exécution de projets d'aménagement ainsi que de projets de développement urbain	CSDE, CPUBLIE	160 000,00	160 000,00	160 000,00
43.010	43.21	07.20	Participation de l'Etat en faveur des communes pour l'élaboration de plans de développement général dans le cadre de la fusion des communes.	CSDE, CPUBLIE	100 000,00	100 000,00	100 000,00
			<i>Total de la section 09.8:</i>		375 000,00	375 000,00	346 470,68
			<i>Section 09.9 – Administration de la gestion de l'eau</i>				
11.000	Divers	10.40	Traitement des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	4 203 531,00 D	4 496 912,15	4 496 912,15
11.010	Divers	10.40	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	322 854,00 D	342 468,03	342 468,03
11.020	Divers	11.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	23 961,57	23 961,57
11.030	Divers	10.40	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	1 507 912,00 D	1 528 489,48	1 528 489,48
11.040	Divers	10.40	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	22 549,28	22 549,28
11.100	11.40	10.40	Indemnités d'habillement	CSDE, CPUBLIE	18 900,00	18 900,00	17 612,18
12.000	12.15	10.40	Indemnités pour services de tiers	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	19 000,00	19 000,00	12 794,50
12.010	12.13	10.40	Frais de route et de séjour	CORD	39 000,00	39 000,00	37 124,65
12.012	12.13	10.40	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	35 000,00 TR	39 000,00	38 203,77
12.020	12.14	10.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	145 500,00 TR	151 292,00	151 222,10
12.030	12.16	10.40	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	8 300,00	8 300,00	8 143,26
12.040	12.12	10.40	Frais de bureau	CORD	51 500,00	51 500,00	43 670,58
12.041	12.12	10.10	Préparation des cartes des zones inondables conformément au projet de directive relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
12.050	12.12	10.40	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	37 000,00	37 000,00	34 889,56
12.060	12.12	10.40	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	4 200,00	4 200,00	4 007,14
12.070	12.12	10.40	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	138 500,00	138 500,00	131 142,16
12.080	12.11	10.40	Bâtiments: exploitation et entretien	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	79 000,00	79 000,00	71 476,31
12.100	12.11	10.40	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	317 500,00	317 500,00	316 868,31
12.110	12.30	10.10	Frais de contentieux	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	500,00	500,00	0,00
12.120	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	950 000,00 D TR	1 144 380,00	1 144 362,48
12.122	12.30	10.40	Frais d'accréditation de laboratoire	CORD	26 000,00 TR	28 150,00	27 451,19
12.125	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études informatiques	CORD	10 000,00 TR	12 073,00	12 072,70

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.140	12.16	10.40	Frais de sensibilisation et d'information, acquisition de matériel didactique et audiovisuel, participation à des foires	CORD	100 000,00	100 000,00	98 620,96
12.160	12.30	10.40	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire	CORD	286 000,00 TR	304 525,00	304 271,30
12.170	12.30	10.40	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	24 500,00 TR	25 387,00	25 386,08
12.171	12.30	10.40	Frais d'exploitation et d'entretien des stations de mesure du réseau hydrologique	CSDE, CPUBLIE	16 000,00	16 000,00	15 988,27
12.190	12.30	10.40	Formation continue, séminaires, stages de perfectionnement et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	35 000,00	35 000,00	33 271,16
12.301	Divers	Divers	Réalisation de projets qui ont pour objet l'amélioration de l'état hydromorphologique des cours d'eau en vue de la restauration des habitats aquatiques et piscicoles	CSDE, CPUBLIE	150 000,00 TE	41 843,00	14 593,41
12.302	Divers	07.50	Mesures à prendre en cas d'intervention pour remise en état des conditions d'écoulement des eaux et remise en état de lieux dans l'intérêt de la protection et de la sauvegarde de l'environnement et de la qualité des eaux	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	2 000,00 D	8 776,00	8 775,65
12.304	Divers	13.90	Frais en relation avec des projets de recherche	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
12.310	Divers	10.40	Pisciculture: exécution de la loi sur la pêche, frais d'entretien et de repeuplement	CORD	32 000,00 TE	31 724,00	31 103,36
12.311	Divers	07.33	Assistances au fonctionnement, à l'entretien et au contrôle de stations d'épuration et à la gestion de l'eau	CSDE, CPUBLIE	315 000,00 TR	361 500,00	350 767,49
12.320	Divers	10.40	Aménagement et entretien, aux frais des propriétaires riverains des cours d'eau, d'installations et de dispositifs permettant le libre passage du poisson, de grilles empêchant le passage du poisson ainsi que de passages à l'usage des pêcheurs (articles 17, 23 et 57 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures)	CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
12.321	Divers	10.40	Frais en relation avec des conférences internationales et les actes et manifestations connexes	CORD	28 000,00 TE	21 850,00	2 128,40
12.330	Divers	10.40	Acquisition de poissons en vue de l'exécution du repeuplement obligatoire dans les eaux intérieures de la deuxième catégorie	CPUBLIE, CNST, CNLI	5 400,00 TR	5 676,00	5 675,30
14.010	14.10	10.10	Cours d'eau: travaux d'entretien des cours d'eau frontaliers	CORD	2 500,00	2 500,00	2 466,98
14.011	14.10	Divers	Stations d'épuration: travaux d'entretien et de réparation	CSDE, CPUBLIE	2 500,00	2 500,00	0,00
14.014	14.10	10.10	Travaux extraordinaires de nettoyage à exécuter à charge de l'Etat aux embouchures des cours d'eau aux abords de la Moselle canalisée.	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
14.016	14.10	10.10	Cours d'eau: travaux d'entretien à charge de l'Etat à exécuter aux cours d'eau.	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	500 000,00	500 000,00	463 622,67

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
24.000	24.10	10.40	Location de lots de pêche par l'Etat (article 21 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures)	CPUBLIE, CNST, CNLI	250,00	250,00	0,00
31.050	31.32	10.10	Travaux d'amélioration et d'aménagement à exécuter aux cours d'eau par des associations syndicales ou des particuliers: participation de l'Etat au coût des travaux	CSDE, CPUBLIE	12 000,00	12 000,00	951,72
33.000	33.00	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt de la protection de l'eau	CORD	10 000,00	10 000,00	10 000,00
33.001	33.00	07.50	Contributions financières à la réalisation de travaux de recherche en matière de gestion des eaux par des Centres de Recherche publics	CORD	225 000,00	225 000,00	225 000,00
35.020	35.30	07.30	Participation de l'Etat dans les actions et projets cofinancés par les fonds structurels européens	CSDE, CPUBLIE	180 000,00	180 000,00	179 998,57
35.060	35.00	07.50	Contributions à des organismes internationaux	CPUBLIE, CNST, CNLI	65 000,00	65 000,00	63 031,89
43.000	43.22	10.10	Travaux d'entretien et de conservation à exécuter aux cours d'eau par les communes: participation de l'Etat au coût des travaux	CSDE, CPUBLIE, CNST	40 000,00	40 000,00	3 910,41
43.001	43.22	10.10	Participation de l'Etat aux frais d'investissements, d'entretien des installations sanitaires, d'entretien et de nettoyage des berges du lac effectués par les communes ou syndicats de communes riverains du Lac de la Haute-Sûre	CSDE, CPUBLIE	310 000,00	310 000,00	310 000,00
93.000	93.00	10.40	Versement au fonds spécial de la pêche de la taxe piscicole et de la part de l'Etat dans le droit d'adjudication des pêches (articles 7 et 41 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	63 925,00	63 925,00	63 925,00
93.001	93.00	10.40	Versement au fonds spécial des eaux frontalières relevant de la souveraineté commune du Grand-Duché de Luxembourg et de la République Fédérale d'Allemagne du produit de la vente des permis de pêche (article 8 de la convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et les Länder de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre de la République Fédérale d'Allemagne, approuvée par la loi du 21.11.1984)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	71 768,00	71 768,00	71 768,00
			<i>Total de la section 09.9:</i>		10 391 640,00	10 938 299,51	10 750 678,02
			Total du département 09:		469 138 741,00	532 247 138,89	527 958 202,18

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			10 et 11 – Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle				
			<i>Section 10.0 – Dépenses générales</i>				
11.130	11.12	Divers	Indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE, CNST, CNLI	3 500,00	3 500,00	1 561,77
11.131	11.12	04.00	Elaboration, rédaction, présentation et diffusion du courrier de l'éducation nationale ainsi que de cours, de documents et d'autres ouvrages à publier par le ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle: indemnités pour services extraordinaires	CORD	6 000,00	6 000,00	0,00
11.133	11.12	04.00	Contrôle des établissements d'enseignement subsidiés par l'Etat: indemnités pour services extraordinaires	CORD	6 578,00	6 578,00	6 577,62
11.135	11.12	04.00	Commissaires de gouvernement auprès des établissements publics relevant du département de l'éducation nationale et de la formation professionnelle: indemnités pour services extraordinaires	CORD	496,00	496,00	496,00
12.001	12.15	Divers	Commissions d'études: indemnités pour services de tiers	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	2 000,00	2 000,00	867,65
12.010	12.13	Divers	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	50 200,00	50 200,00	23 003,18
12.012	12.13	04.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	200 000,00 TR	210 000,00	194 100,25
12.020	12.14	04.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	2 723,00	2 723,00	1 669,96
12.041	12.12	04.00	Frais de bureau	CORD	3 600,00	3 600,00	3 460,69
12.042	12.12	04.00	Frais de documentation	CORD	17 000,00	17 000,00	15 395,69
12.080	12.11	04.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	14 200,00 D	34 927,00	34 850,04
12.081	12.11	04.00	Services de l'Etat à gestion séparée: frais d'exploitation et d'entretien des bâtiments	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00 D	301 034,00	298 080,58
12.120	12.30	04.00	Frais d'experts et d'études	CORD	10 000,00 TE	0,00	0,00
12.125	12.30	04.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CSDE, CPUBLIE	171 620,00	171 620,00	170 547,30
12.126	12.30	04.00	Frais d'experts et d'études en matière statistique	CSDE, CPUBLIE	110 000,00 TE	20 000,00	19 464,90
12.130	12.16	04.00	Frais de publication de manuels scolaires et d'autres ouvrages édités par le ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle: frais d'impression, frais pour droits d'auteur, acquisition de manuels scolaires et de matériel didactique, dépenses diverses	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	810 000,00 TR	964 000,00	952 167,02
12.140	12.16	04.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	135 000,00 TE	86 000,00	73 064,63
12.190	12.30	04.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	21 500,00	21 500,00	21 403,61
12.302	Divers	04.00	Conseil supérieur de l'éducation nationale: dépenses de fonctionnement	CORD	1 000,00	1 000,00	799,71
12.307	Divers	Divers	Frais de participation aux échanges franco-allemands	CORD	28 800,00	28 800,00	28 748,24
12.308	Divers	04.00	Service informatique: dépenses de fonctionnement et frais divers	CORD	242 250,00	242 250,00	186 878,55

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.315	Divers	04.00	Service de la scolarisation des enfants étrangers: dépenses diverses	CORD	62 000,00	62 000,00	52 323,75
12.321	Divers	Divers	Festival de théâtre pour jeunes SAAR-LOR-LUX: organisation de manifestations et frais divers	CORD	20 000,00	20 000,00	13 558,00
33.000	33.00	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fondation Lycée technique privé Emile Metz	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 936 141,00	1 936 141,00	1 810 159,29
33.002	33.00	Divers	Participation aux frais de fonctionnement de la fondation Restena pour l'accès des établissements d'enseignement post-primaire aux services téléinformatiques	CORD	536 918,00	536 918,00	536 918,00
33.010	33.00	04.00	Cours, stages, recherches, études et activités ou manifestations à caractère pédagogique: subsides	CNSM	30 000,00	30 000,00	28 000,00
33.011	33.00	04.00	Animation culturelle et éducation aux médias dans les écoles et par les écoles: subsides	CNSM	10 000,00	10 000,00	9 993,83
33.013	33.00	Divers	Promotion de l'esprit d'entreprendre et de l'initiation à la gestion d'entreprises: subsides	CNSM	81 000,00	81 000,00	81 000,00
33.017	33.00	04.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des gestionnaires des projets européens	CNSM	230 000,00	230 000,00	230 000,00
34.060	34.41	Divers	Bourses d'études et de voyages pour des activités à caractère pédagogique	CORD	65 000,00	65 000,00	53 624,95
35.010	35.20	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays membres de l'Union Européenne	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	40 950,00	40 950,00	38 400,00
35.040	35.50	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays non membres de l'Union Européenne	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	51 000,00	51 000,00	21 630,28
41.010	41.40	Divers	Dotation au centre de coordination des projets d'établissement des enseignements secondaire et secondaire technique	CORD	399 770,00	399 770,00	399 770,00
41.050	41.10	04.00	Animation culturelle et éducation aux médias par les établissements d'enseignement postprimaire	CSDE, CPUBLIE	49 500,00	49 500,00	49 500,00
41.051	41.10	04.00	Organisation d'activités en vue de favoriser les voyages d'études, stages, échanges scolaires et concours à l'étranger	CORD	48 000,00 TE	33 000,00	33 000,00
11.630	11.12	Divers	Indemnités pour services extraordinaires	CORD, CNST	3 223,00	3 223,00	3 222,72
12.750	Divers	04.00	Etablissements scolaires et services dépendant du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle: régularisation d'arriérés de TVA	CORD, CNST	330 000,00	330 000,00	329 172,30
33.517	33.00	04.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des gestionnaires des projets européens	CNST, CNSM	20 000,00	20 000,00	20 000,00
			<i>Total de la section 10.0:</i>		5 750 069,00	6 071 730,00	5 743 410,51
11.000	Divers	04.10	<i>Section 10.1 – Centre de technologie de l'éducation</i> Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	1 098 659,00 D	1 261 130,63	1 261 130,63
11.010	Divers	04.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	52 955,00	52 955,00	45 659,87

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.020	Divers	04.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
11.030	Divers	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	78 881,00 D	79 161,42	79 161,42
11.100	11.40	04.10	Indemnités d'habillement	CSDE, CPUBLIE	279,00	279,00	278,88
11.130	11.12	04.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	2 000,00	2 000,00	554,40
12.010	12.13	04.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	3 000,00 TR	8 400,00	7 978,52
12.040	12.12	04.10	Frais de bureau	CORD	1 620,00	1 620,00	1 200,40
12.041	12.12	04.10	Service de photocopie couleur: entretien et fournitures	CORD	4 000,00 TR	4 800,00	4 788,83
12.050	12.12	04.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	3 000,00	3 000,00	2 091,40
12.080	12.11	04.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	22 500,00	22 500,00	22 464,11
12.300	Divers	04.10	Frais de fonctionnement, dépenses diverses	CORD	96 000,00	96 000,00	92 700,60
12.301	Divers	Divers	Elaboration et mise en oeuvre de projets et de plans d'actions en faveur de l'informatisation des établissements de l'enseignement public: dépenses diverses	CORD	1 100 000,00 TE	1 093 800,00	903 648,91
			<i>Total de la section 10.1:</i>		2 462 994,00	2 625 746,05	2 421 657,97
			<i>Section 10.2 – Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques</i>				
11.000	Divers	04.01	Traitement des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	360 846,00	360 846,00	337 782,79
11.010	Divers	04.01	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	571 511,00 D	806 338,75	806 338,75
11.020	Divers	04.01	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	66 217,16	66 217,16
11.130	11.12	04.01	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	54 000,00 TR	64 900,00	64 870,08
12.040	12.12	04.01	Frais de bureau	CORD	9 000,00	9 000,00	8 933,92
12.190	12.30	04.01	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CSDE, CPUBLIE	906 000,00	906 000,00	905 818,14
12.191	12.30	04.01	Formation continue des directions des établissements post-primaires	CORD	20 000,00 TE	9 100,00	9 096,40
12.192	12.30	04.01	Formation continue: colloques, séminaires et journées d'études organisés dans les différents arrondissements d'inspectorat	CORD	4 500,00	4 500,00	4 344,75
12.221	12.30	04.01	Projets d'élaboration et de recherche pédagogiques	CSDE, CPUBLIE	1 662 000,00 TE	1 502 000,00	1 501 778,13
12.222	12.30	04.01	Elaboration d'indicateurs statistiques et d'études comparatives sur le système éducatif luxembourgeois	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	661 000,00 TR	821 000,00	820 584,13
12.224	12.30	04.01	Mise en oeuvre du projet d'une école-pilote à journée continue	CORD	13 000,00	13 000,00	12 952,75
12.226	12.30	04.01	Réforme de l'enseignement des langues au Luxembourg	CORD	260 000,00	260 000,00	259 744,00
12.228	12.30	04.01	Mise en oeuvre du projet-pilote „Ganztagsschoul“ au primaire	CPUBLIE, CNST, CNLI	174 184,00	174 184,00	174 184,00
12.229	12.30	04.01	Préparation des travaux préliminaires aux projets relatifs aux profils d'apprentissage	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	53 000,00 D	1 053 000,00	510 138,46

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.300	Divers	04.01	Centre de documentation: frais d'alimentation et frais connexes	CORD	52 500,00	52 500,00	52 370,93
12.301	Divers	04.01	Promotion de la santé et éducation à l'environnement: dépenses diverses	CORD	250 000,00	250 000,00	249 995,76
35.020	35.30	04.01	Transferts de revenus au secteur privé de pays membres de l'Union européenne	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	111 000,00	111 000,00	108 471,05
			<i>Total de la section 10.2:</i>		5 162 641,00	6 463 585,91	5 893 621,20
			<i>Section 10.3 – Centre de psychologie et d'orientation scolaire</i>				
11.000	Divers	04.10	Traitement des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	1 277 056,00	1 277 056,00	1 032 116,50
11.010	Divers	04.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	105 859,00 D	475 407,73	475 407,73
11.020	Divers	04.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	10 347,00 D	209 042,17	209 042,17
11.030	Divers	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	148 128,01	148 128,01
11.040	Divers	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
11.130	11.12	04.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	7 703,00 TE	5 703,00	4 900,11
11.131	11.12	Divers	Cours de rattrapage: indemnités pour services extraordinaires	CORD	14 000,00 TR	26 000,00	25 730,46
12.000	12.15	04.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	61 129,00 TE	49 129,00	46 567,52
12.001	12.15	04.10	Cours de rattrapage: indemnités pour services de tiers	CORD	35 000,00 TE	29 000,00	28 988,26
12.002	12.15	04.10	Suivi psycho-socio-éducatif des élèves de l'enseignement post-primaire: indemnités pour services de tiers	CORD	57 433,00 TE	56 433,00	55 100,00
12.010	12.13	04.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	8 320,00 TR	10 320,00	8 952,32
12.040	12.12	04.10	Frais de bureau	CORD	15 600,00 TR	16 600,00	15 921,40
12.050	12.12	04.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	15 080,00	15 080,00	13 787,41
12.080	12.11	04.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	14 270,00 TR	14 870,00	14 867,38
12.140	12.16	04.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	5 000,00 TE	4 400,00	4 333,20
12.190	12.30	04.10	Organisation de colloques sur les problèmes ayant trait à l'orientation, la psychologie et l'éducation: frais divers	CORD	15 280,00	15 280,00	13 931,28
12.191	12.30	04.10	Formation initiale et continue du personnel des Services de Psychologie et d'Orientation Scolaires et du Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaires	CORD	50 000,00 TR	58 000,00	55 190,65
12.300	Divers	04.10	Acquisition de matériel psychopédagogique, frais divers	CORD	20 000,00 TE	18 000,00	16 069,76
33.010	33.00	04.10	Subsides aux associations de parents d'élèves	CNSM	13 000,00	13 000,00	12 960,00
33.011	33.00	04.10	Participation aux frais du secrétariat de la F.A.P.E.L.	CNSM	52 112,00	52 112,00	52 112,00
34.060	34.41	Divers	Subsides extraordinaires à des élèves de familles à revenu modeste fréquentant les enseignements primaire et postprimaire à l'étranger	CORD	70 000,00	70 000,00	69 992,80
34.061	34.41	04.32	Subsides en faveur des élèves suivant l'enseignement post-primaire au Grand-Duché de Luxembourg	CORD	1 900 000,00	1 900 000,00	1 899 150,99

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
34.062	34.41	04.32	Bourses pour études spéciales ne relevant pas de l'enseignement supérieur	CPUBLIE, CNST	120 000,00	120 000,00	104 981,00
12.510	12.13	04.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD, CNST	1 881,00	1 881,00	1 880,92
			<i>Total de la section 10.3:</i>		3 869 270,00	4 585 541,91	4 310 111,87
			<i>Section 10.4 – Sports scolaires et périscolaires</i>				
12.090	12.21	04.10	Frais de location d'installations d'éducation physique par les établissements scolaires payés au secteur des administrations publiques	CPUBLIE, CNST, CNLI	1 257 110,00	1 257 110,00	1 257 110,00
12.300	Divers	04.10	Frais de transport des élèves aux installations d'éducation physique	CORD	86 000,00	86 000,00	86 000,00
33.010	33.00	04.13	Participation aux frais du comité central de la L.A.S.E.L.	CNSM	79 950,00	79 950,00	79 950,00
33.011	33.00	04.12	Participation aux frais du comité central de la L.A.S.E.P.	CNSM	69 290,00	69 290,00	69 290,00
33.012	33.00	04.13	Subsides aux associations sportives affiliées à la L.A.S.E.L.	CNSM	28 782,00	28 782,00	28 782,00
33.013	33.00	Divers	Contribution de l'Etat à l'assurance responsabilité civile des sportifs de la L.A.S.E.L. et de la L.A.S.E.P.	CNSM	2 107,00	2 107,00	2 052,42
33.014	33.00	04.12	Subsides aux associations sportives affiliées à la L.A.S.E.P.	CNSM	195 500,00	195 500,00	195 497,00
33.015	33.00	06.34	Subside à l'association luxembourgeoise pour la pratique des activités physiques et sportives des personnes inadaptées et handicapées mentales (A.L.P.A.P.S.) pour l'organisation des activités sportives nationales et régionales	CNSM	4 980,00	4 980,00	4 980,00
12.590	12.21	04.10	Frais de location d'installations d'éducation physique par les établissements scolaires payés au secteur des administrations publiques	CORD, CNST	7 732,00	7 732,00	7 731,44
			<i>Total de la section 10.4:</i>		1 731 451,00	1 731 451,00	1 731 392,86
			<i>Section 10.5 – Etablissements privés d'enseignement</i>				
44.000	44.00	04.50	Participation de l'Etat aux frais des établissements privés d'enseignement préscolaire, primaire et postprimaire	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	55 467 114,00	55 467 114,00	55 213 755,50
			<i>Total de la section 10.5:</i>		55 467 114,00	55 467 114,00	55 213 755,50
			<i>Section 10.6 – Service des restaurants scolaires</i>				
11.000	Divers	04.10	Traitement des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	21 391,86	21 391,86
11.010	Divers	04.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	94 909,00	94 909,00	18 878,80
11.020	Divers	04.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
11.030	Divers	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	2 321 407,00	2 321 407,00	2 249 152,07
11.040	Divers	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	26 415,05	26 415,05
11.060	Divers	04.10	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	CPUBLIE, CNST, CNLI	152 644,00	152 644,00	93 975,13
11.100	11.40	04.10	Indemnités d'habillement	CSDE, CPUBLIE	10 505,00	10 505,00	10 403,77

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.130	11.12	04.10	Indemnités pour services extraordinaires au profit des restaurants scolaires	CORD	6 944,00	6 944,00	6 944,00
41.050	41.10	04.10	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du service des restaurants scolaires	CPUBLIE, CNST, CNLI	2 692 768,00	2 692 768,00	2 692 768,00
			<i>Total de la section 10.6:</i>		5 279 477,00	5 327 083,91	5 119 928,68
			<i>Section 10.7 – Education différenciée</i>				
11.000	Divers	04.52	Traitement des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	19 525 240,00	19 525 240,00	17 959 291,79
11.010	Divers	04.52	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	9 355 431,00 D	9 705 959,36	9 705 959,36
11.020	Divers	04.52	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	1 654 450,32	1 654 450,32
11.030	Divers	04.52	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	1 705 834,00	1 705 834,00	1 702 116,92
11.040	Divers	04.52	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	14 782,95	14 782,95
11.060	Divers	04.52	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	Divers	Indemnités d'habillement	CSDE, CPUBLIE	18 700,00	18 700,00	17 307,69
11.130	11.12	04.52	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	45 000,00 TR	62 000,00	53 543,60
11.150	11.12	04.52	Indemnités pour leçons supplémentaires	CSDE, CPUBLIE	194 212,00	194 212,00	179 507,82
12.000	12.15	04.52	Indemnités pour services de tiers	CORD	7 500,00 TR	13 000,00	9 888,59
12.010	12.13	04.52	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	10 000,00	10 000,00	9 155,11
12.012	12.13	04.52	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	20 000,00	20 000,00	19 798,58
12.080	12.11	04.52	Bâtiments: exploitation et entretien	CPUBLIE, CNST	597 300,00	597 300,00	597 295,40
12.090	12.21	04.52	Centres régionaux et services d'éducation différenciée: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	577 650,00 D	630 115,00	630 114,21
12.100	12.11	04.52	Centres régionaux et services d'éducation différenciée: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	811 000,00	811 000,00	810 766,35
12.160	12.30	04.52	Acquisition et entretien de matériel médical et pharmaceutique	CORD	1 340,00	1 340,00	1 251,78
12.190	12.30	04.52	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CSDE, CPUBLIE	166 200,00	166 200,00	166 172,05
12.252	Divers	04.52	Institut pour déficients visuels: frais d'exploitation courants	CORD	65 000,00	65 000,00	64 542,64
12.253	Divers	04.52	Institut pour infirmes moteurs cérébraux: frais d'exploitation courants	CORD	145 600,00	145 600,00	145 208,35
12.254	Divers	04.52	Service de guidance de l'enfance: frais d'exploitation courants	CORD	104 000,00 TE	94 000,00	85 942,86
12.255	Divers	04.52	Centre d'observation: frais d'exploitation courants	CORD	18 500,00	18 500,00	17 545,60
12.256	Divers	04.52	Centre régional et de propédeutique professionnelle à Warken: frais d'exploitation courants	CORD	95 000,00	95 000,00	94 997,93

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.257	Divers	04.52	Centre régional et de propédeutique professionnelle à Walferdange: frais d'exploitation courants	CORD	37 440,00	37 440,00	35 305,81
12.258	Divers	04.52	Centre régional et de propédeutique professionnelle à Clervaux: frais d'exploitation courants	CORD	70 000,00	70 000,00	69 801,43
12.261	Divers	04.52	Centre d'intégration scolaire: frais d'exploitation courants	CORD	20 000,00	20 000,00	19 788,23
12.263	Divers	04.52	Centre régional de Differdange: frais d'exploitation courants	CORD	31 000,00	31 000,00	30 999,80
12.264	Divers	04.52	Centre régional d'Echternach: frais d'exploitation courants	CORD	39 390,00 TR	41 790,00	41 462,38
12.265	Divers	04.52	Centre régional d'Esch-sur-Alzette: frais d'exploitation courants	CORD	114 000,00 TE	111 600,00	110 549,31
12.267	Divers	04.52	Centre régional de Luxembourg: frais d'exploitation courants	CORD	95 000,00 TE	80 000,00	79 939,05
12.268	Divers	04.52	Centre régional de Rédange: frais d'exploitation courants	CORD	16 195,00	16 195,00	16 187,05
12.269	Divers	04.52	Centre régional de Roeser: frais d'exploitation courants	CORD	27 000,00	27 000,00	26 949,33
12.270	Divers	04.52	Centre régional de Rumelange: frais d'exploitation courants	CORD	18 200,00	18 200,00	18 193,39
12.271	Divers	04.52	Centre régional de Roodt-sur-Syre: frais d'exploitation courants	CORD	52 000,00	52 000,00	50 661,06
12.272	Divers	04.52	Institut pour enfants autistiques et psychotiques: frais d'exploitation courants	CORD	74 000,00	74 000,00	73 101,75
12.273	Divers	04.52	Centre d'observation dans la région de Pétange: frais d'exploitation courants	CORD	25 000,00	25 000,00	24 998,83
12.280	Divers	04.52	Direction de l'Education différenciée: dépenses de fonctionnement	CORD	12 000,00 TR	14 500,00	13 097,09
12.281	Divers	04.52	Service rééducatif ambulatoire: dépenses de fonctionnement	CORD	56 000,00	56 000,00	55 902,21
33.000	33.00	04.52	Participation de l'Etat aux frais de personnel suppléant engagé dans les instituts gérés par des associations privées				
33.010	33.00	06.34	Subsides aux associations s'occupant d'enfants inadaptés et handicapés	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
34.010	34.30	06.34	Contribution aux parents assurant le transport non rémunéré d'enfants inadaptés	CNSM	1 487,00	1 487,00	1 480,00
34.011	34.30	06.34	Contribution au placement d'enfants à des instituts étrangers	CORD	6 000,00	6 000,00	948,05
35.010	35.20	04.52	Contribution à l'Agence Européenne pour le Développement de l'Education spécialisée	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 475 000,00 D	1 571 600,00	1 571 377,45
41.050	41.10	04.52	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Centre de logopédie	CORD	15 600,00	15 600,00	15 590,00
43.005	43.22	04.52	Remboursement à la commune de Redange/Attert du salaire de l'instructeur de natation détaché au Centre d'éducation différenciée de Warken	CORD	575 000,00	575 000,00	575 000,00
44.003	44.00	04.52	Subsides à des instituts ou associations dispensant ou promouvant l'éducation aux handicapés	CORD	68 256,00	68 256,00	68 256,00
				CORD	5 000,00	5 000,00	5 000,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
44.004	44.00	04.52	Subside à la société „thérapie équestre“ pour séances d'hippo-thérapie dans l'intérêt de l'éducation différenciée	CORD	28 080,00	28 080,00	28 080,00
44.006	44.00	04.52	Groupe d'étude et d'aide au développement de l'enfant: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	CORD	361 580,00	361 580,00	361 580,00
44.007	44.00	04.52	Projet „Liewenshaff“ initié par l' a.s.b.l. „Paerdsatelier“ à Hei-derscheid: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	CORD	758 000,00	758 000,00	758 000,00
44.008	44.00	04.52	„Letzebuurger Aktiounskrees Psychomotorik“ a.s.b.l.: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	CORD	473 350,00	473 350,00	473 350,00
44.009	44.00	04.52	„Schrëtt fir Schrëtt“ a.s.b.l.: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	CORD	220 913,00	220 913,00	220 913,00
			<i>Total de la section 10.7:</i>		38 139 398,00	40 308 024,63	38 686 151,12
			<i>Section 10.8 – Service de la formation des adultes</i>				
11.000	Divers	04.30	Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	2 212 195,00	2 212 195,00	1 865 310,18
11.010	Divers	04.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	4 098 976,00 D	5 541 966,29	5 541 966,29
11.020	Divers	04.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	1 185 154,00	1 185 154,00	523 535,56
11.030	Divers	04.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	344 890,00	344 890,00	334 091,84
11.040	Divers	04.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	55 992,95	55 992,95
11.100	11.40	04.53	Centre de langues: indemnités d'habillage	CSDE, CPUBLIE	1 893,00	1 893,00	1 022,56
11.130	11.12	04.33	Service de la formation des adultes: indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE, CNST, CNLI	405 753,00	405 753,00	405 739,36
11.136	11.12	04.53	Centre de langues: indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités	CPUBLIE, CNST, CNLI	74 697,00	74 697,00	50 403,72
12.000	12.15	04.53	Service de la formation des adultes: indemnités pour services de tiers	CPUBLIE, CNST, CNLI	139 036,00 TR	151 476,00	151 450,93
12.003	12.15	04.53	Centre de langues: indemnités pour services de tiers	CSDE, CPUBLIE	15 935,00 TE	9 266,00	9 265,21
12.010	12.13	04.53	Service de la formation des adultes: frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	4 000,00	4 000,00	810,40
12.011	12.13	04.53	Centre de langues: frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	1 000,00	1 000,00	686,40
12.080	12.11	04.53	Exploitation et entretien des bâtiments du Centre de langues	CORD	123 000,00	123 000,00	121 985,74
12.090	12.21	04.00	Centre de langues: loyers d'immeubles	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	25 200,00	25 200,00	25 200,00
12.125	12.30	04.00	Service de la formation des adultes et Centre de langues: frais d'experts et d'études en matière informatique	CSDE, CPUBLIE	170 200,00	170 200,00	161 214,18
12.126	12.30	04.00	Centre de langues: développement de tests de placement et de certification	CORD	49 350,00 TE	43 579,00	43 578,50
12.190	12.30	04.53	Service de la formation des adultes: colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	5 000,00	5 000,00	4 737,32

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.250	Divers	04.53	Centre de langues Luxembourg: frais d'exploitation courants	CORD	72 700,00	72 700,00	71 076,58
12.300	Divers	04.53	Service de la formation des adultes: dépenses de fonctionnement des cours du soir: frais dans l'intérêt des divers cours et ateliers, entretien, matériel de nettoyage, réparations courantes et dépenses diverses	CORD	6 800,00	6 800,00	6 641,29
12.301	Divers	04.53	Centre de langues: organisation des examens en langues: frais divers	CPUBLIE, CNST, CNLI	22 000,00	22 000,00	21 299,91
33.000	33.00	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours du soir spéciaux, agréés par le Ministère de l'Education nationale et de la formation professionnelle: conventions avec les associations organisatrices	CORD	180 000,00	180 000,00	180 000,00
43.000	43.22	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours du soir spéciaux, agréés par le Ministère de l'Education nationale et de la formation professionnelle: conventions avec les communes organisatrices	CORD	70 000,00	70 000,00	70 000,00
11.630	11.12	04.33	Service de la formation des adultes: indemnités pour services extraordinaires	CORD, CNST	2 393,00	2 393,00	2 392,01
			<i>Total de la section 10.8:</i>		9 210 272,00	10 709 155,24	9 648 400,93
			<i>Section 10.9 – Inspectorat</i>				
11.000	Divers	04.20	Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	2 830 729,00	2 830 729,00	2 791 395,16
11.010	Divers	04.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	98 541,00	98 541,00	94 621,62
11.130	11.12	04.20	Indemnités pour services extraordinaires	CSDE, CPUBLIE	32 337,00 TE	27 194,00	27 193,92
11.131	11.12	04.20	Frais de stage aux écoles du pays: indemnités des patrons de stage	CSDE, CPUBLIE	62 000,00	62 000,00	61 993,95
11.132	11.12	04.20	Réunions du collège des inspecteurs: indemnités	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	123 051,00	123 051,00	107 810,77
12.010	12.13	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	45 000,00 TR	52 561,00	52 527,62
12.041	12.12	04.20	Frais de bureau	CORD	31 200,00 TR	31 973,00	31 972,45
12.050	12.12	04.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	25 000,00 TE	22 733,00	22 732,59
12.080	12.11	04.20	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	21 371,00 TE	20 417,00	20 416,58
12.090	12.21	04.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	28 800,00	28 800,00	28 428,61
12.100	12.11	04.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	8 522,00 TR	8 552,00	8 550,76
12.190	12.30	04.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CPUBLIE, CNST, CNLI	6 000,00	6 000,00	5 824,65
12.510	12.13	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD, CNST	5 405,00	5 405,00	5 270,25
			<i>Total de la section 10.9:</i>		3 317 956,00	3 317 956,00	3 258 738,93

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<i>Section 11.0 – Enseignement préscolaire et enseignement primaire</i>				
11.000	Divers	04.20	Traitement des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	221 567 770,00	221 567 770,00	188 774 131,15
11.010	Divers	04.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	19 621 394,00	19 621 394,00	11 152 527,10
11.020	Divers	04.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	691 978,36	691 978,36
11.130	11.12	04.20	Indemnités pour services extraordinaires	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	75 000,00 TR	90 974,00	90 941,06
11.131	11.12	04.20	Formation des chargés de cours de la réserve de suppléants	CORD	69 717,00 TE	54 617,00	38 667,86
11.132	11.12	04.20	Indemnités pour services extraordinaires dans le cadre du passage primaire-postprimaire	CSDE, CPUBLIE	756 927,00 TE	756 053,00	755 256,21
12.000	12.15	04.20	Indemnités pour services de tiers	CORD	8 000,00	8 000,00	7 154,83
12.001	Divers	08.50	Enseignement religieux à l'école primaire: indemnités pour services de tiers	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	11 265 919,00	11 265 919,00	10 452 697,99
12.002	12.15	04.00	Indemnités pour services de tiers dans le cadre du passage primaire-postprimaire	CPUBLIE, CNST, CNLI	66 729,00	66 729,00	45 061,19
12.010	12.13	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	3 000,00	3 000,00	2 175,72
12.125	12.30	04.20	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	120 750,00	120 750,00	120 468,43
12.190	12.30	04.20	Participation de l'Etat aux frais résultant de la mise en contact des instituteurs avec des systèmes scolaires étrangers	CORD	1 125,00	1 125,00	1 118,00
12.300	Divers	04.20	Commission d'instruction: dépenses de fonctionnement, frais de documentation concernant l'enseignement primaire	CORD	1 150,00	1 150,00	1 130,44
12.301	Divers	04.20	Elaboration, impression et édition, acquisition de manuels scolaires et de matériel didactique, frais pour droits d'auteur	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	2 400 000,00	2 400 000,00	2 385 843,03
12.302	Divers	04.20	Classes à régime linguistique spécial: frais divers	CORD	3 000,00	3 000,00	2 875,71
12.303	Divers	04.20	Promotion de la lecture: frais divers	CORD	9 000,00	9 000,00	7 597,10
12.304	Divers	04.20	Election des délégués du personnel enseignant à la commission d'instruction: dépenses diverses	CPUBLIE, CNST, CNLI	24 000,00	24 000,00	20 859,65
33.000	33.00	04.00	Manifestations de la jeunesse, rencontres internationales et échanges scolaires: participation de l'Etat	CORD	3 100,00	3 100,00	3 100,00
33.001	33.00	04.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du centre de documentation et d'animation interculturelles (C.D.A.I.C.)	CORD	8 500,00	8 500,00	8 500,00
33.002	33.00	04.20	Association pour la promotion de l'éveil aux sciences: participation aux frais	CORD	2 000,00	2 000,00	0,00
33.003	33.00	04.20	Participation de l'Etat aux frais des cours d'appui organisés en faveur d'enfants présentant des difficultés d'apprentissage	CORD	54 600,00	54 600,00	54 600,00
33.004	33.00	04.20	Education musicale: participation aux frais de l'association M.U.S.E.P.	CORD	5 000,00	5 000,00	5 000,00
33.005	33.00	04.20	Education artistique: participation aux frais de l'association Arts à l'école	CORD	3 100,00	3 100,00	3 100,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
43.000	43.22	04.20	Frais du personnel enseignant: remboursement de la part de l'Etat	CPUBLIE, CNST, CNLI	23 368 308,00	23 368 308,00	18 426 693,00
43.001	43.22	04.20	Frais de remplacement du personnel enseignant: part de l'Etat	CPUBLIE, CNST, CNLI	5 493 911,00 D	6 330 876,00	6 330 876,00
43.004	43.22	04.20	Participation aux frais des communes, sièges de classes d'accueil pour élèves de nationalité étrangère et participation aux frais de cours spéciaux destinés à ces élèves	CORD	40 000,00	40 000,00	40 000,00
43.005	43.22	04.12	Participation de l'Etat aux frais des communes pour la prise en charge des élèves en dehors des heures de classe dans le cadre de cours d'appui	CSDE, CPUBLIE	478 400,00	478 400,00	478 192,63
43.006	43.22	04.20	Participation aux frais résultant d'initiatives pédagogiques sur le plan communal	CORD	12 500,00	12 500,00	12 500,00
43.007	43.22	04.20	Education précoce: frais du personnel auxiliaire.- Part de l'Etat	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	2 637 090,00	2 637 090,00	2 573 795,77
43.008	43.22	04.20	Participation aux frais des communes pour la prise en charge d'enfants de réfugiés	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	210 000,00	210 000,00	154 489,32
43.009	43.22	04.20	Mesures de promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement primaire	CORD	70 000,00	70 000,00	70 000,00
43.010	43.21	04.20	Remboursement au Fonds de dépenses communales	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00 D	18 529 944,84	18 529 944,84
44.000	44.00	04.20	Contribution aux frais d'enseignement des instituts, écoles et associations philanthropiques	CORD	3 000,00	3 000,00	3 000,00
43.501	43.22	04.20	Frais de remplacement du personnel enseignant: part de l'Etat	CORD, CNST	768 341,00	768 341,00	751 127,39
			<i>Total de la section 11.0:</i>		289 151 531,00	309 210 219,20	261 995 402,78
			<i>Section 11.1 – Enseignement postprimaire</i>				
11.000	Divers	Divers	Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	314 678 902,00 D	322 845 363,45	322 845 363,45
11.010	Divers	Divers	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	46 295 006,00	46 295 006,00	34 302 694,49
11.020	Divers	Divers	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	852 929,00 D	23 664 025,81	23 664 025,81
11.030	Divers	Divers	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	14 689 817,00	14 689 817,00	14 374 431,57
11.040	Divers	Divers	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	425 047,62	425 047,62
11.100	11.40	Divers	Indemnités d'habillement	CSDE, CPUBLIE	93 315,00	93 315,00	92 687,99
11.130	11.12	Divers	Indemnités pour services extraordinaires	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	2 849 839,00	2 849 839,00	2 839 722,46
11.131	11.12	04.34	Elargissement de l'offre de formations professionnelles francophones: indemnités pour services extraordinaires	CORD	7 500,00	7 500,00	7 480,65
11.132	11.12	Divers	Leçons supplémentaires et leçons de remplacement: indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE, CNST, CNLI	16 433 294,00	16 433 294,00	16 433 291,45
11.150	11.12	Divers	Indemnités pour heures supplémentaires du personnel non enseignant	CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
12.000	12.15	Divers	Indemnités pour services de tiers	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	651 356,00	651 356,00	327 353,35
12.010	12.13	Divers	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	230 000,00	230 000,00	157 322,06

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.090	12.21	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	620 203,00 D	760 660,00	760 648,57
12.100	12.11	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	2 800 253,00 D	2 829 533,00	2 829 394,14
12.300	Divers	Divers	Fournitures diverses pour examens et commissions d'études	CORD	18 600,00	18 600,00	17 825,31
12.306	Divers	04.00	Siège de l'association européenne des écoles hôtelières et de tourisme à Luxembourg: participation de l'Etat aux frais de secrétariat	CORD	20 800,00	20 800,00	20 800,00
12.307	Divers	04.00	Elargissement de l'offre de formations professionnelles francophones: frais d'expertise, frais de formation, frais de traduction et dépenses diverses	CORD	20 000,00	20 000,00	7 644,41
12.309	Divers	04.00	Bibliothèque des élèves des différents établissements d'enseignement postprimaire: frais d'alimentation et frais connexes	CORD	15 000,00	15 000,00	14 998,34
12.311	Divers	Divers	Conférence nationale des élèves: frais divers	CORD	2 000,00	2 000,00	789,80
32.010	32.00	04.34	Aide particulière aux entreprises, aux établissements hospitaliers et de soins et aux établissements éducatifs pour l'accueil d'élèves de l'enseignement secondaire technique en stage de formation	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	956 000,00	956 000,00	955 982,03
35.010	35.20	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	129 000,00	129 000,00	128 594,00
41.010	41.40	Divers	Convention avec l'Université du Luxembourg dans l'intérêt de l'organisation du stage pédagogique	CORD	400 000,00	400 000,00	400 000,00
41.050	41.10	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Athénée de Luxembourg	CORD	656 394,00	656 394,00	656 394,00
41.051	41.10	Divers	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée classique et du lycée technique de Diekirch	CORD	1 126 006,00	1 126 006,00	1 126 006,00
41.052	41.10	Divers	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée classique d'Echternach	CORD	575 700,00	575 700,00	575 700,00
41.053	41.10	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée de garçons de Luxembourg	CORD	523 872,00	523 872,00	523 872,00
41.054	41.10	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée de garçons d'Esch-sur-Alzette	CORD	460 250,00	460 250,00	460 250,00
41.055	41.10	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Robert Schuman à Luxembourg	CORD	420 000,00	420 000,00	420 000,00
41.056	41.10	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Michel Rodange à Luxembourg	CORD	429 881,00	429 881,00	429 881,00
41.057	41.10	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Hubert Clement à Esch-sur-Alzette	CORD	604 363,00	604 363,00	604 363,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
41.058	41.10	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Aline Mayrisch à Luxembourg	CORD	860 432,00	860 432,00	860 432,00
41.059	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique agricole d'Ettelbruck	CORD	1 056 282,00	1 056 282,00	1 056 282,00
41.060	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique des arts et métiers Luxembourg	CORD	1 138 708,00	1 138 708,00	1 138 708,00
41.061	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique d'Esch-sur-Alzette	CORD	1 240 000,00	1 240 000,00	1 240 000,00
41.062	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique d'Ettelbruck	CORD	1 301 472,00	1 301 472,00	1 301 472,00
41.063	41.10	Divers	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée du nord	CORD	848 237,00	848 237,00	848 237,00
41.064	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique Joseph Bech de Grevenmacher	CORD	510 000,00	510 000,00	510 000,00
41.065	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique de Bonnevoie	CORD	805 297,00	805 297,00	805 297,00
41.066	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique hôtelier Alexis Heck de Diekirch	CORD	654 854,00	654 854,00	654 854,00
41.067	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique Michel Lucius de Luxembourg	CORD	586 355,00	586 355,00	586 355,00
41.068	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique Mathias Adam de Pétange	CORD	864 000,00	864 000,00	864 000,00
41.069	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique Nic. Biever de Dudelange	CORD	742 882,00	742 882,00	742 882,00
41.070	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique Ecole de commerce et de gestion	CORD	265 978,00	265 978,00	265 978,00
41.071	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique pour professions de santé	CORD	574 495,00	574 495,00	574 495,00
41.072	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique du centre de Luxembourg	CORD	1 722 023,00	1 722 023,00	1 722 023,00
41.073	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique Josy Barthel à Mamer	CORD	781 500,00	781 500,00	781 500,00
41.074	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique de Lallange	CORD	704 025,00	704 025,00	704 025,00
41.075	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Attert Lycée à Redange	CORD	300 000,00	300 000,00	300 000,00
41.076	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée-pilote	CORD	700 000,00	700 000,00	700 000,00
41.077	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique pour professions éducatives et sociales	CORD	578 400,00	578 400,00	578 400,00
41.078	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Nordstad-Lycée	CORD	550 000,00	550 000,00	550 000,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
41.079	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée de Luxembourg-Dommeldange	CORD	450 000,00	450 000,00	450 000,00
41.080	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement des installations communes des différents établissements scolaires du Campus Geeseknappchen	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 957 653,00	1 957 653,00	1 957 653,00
43.000	43.22	04.34	Remboursement des frais du personnel technique du régime préparatoire et des formations pour professions de santé	CSDE, CPUBLIE	292 120,00	292 120,00	265 172,48
			<i>Total de la section 11.1:</i>		426 045 193,00	457 617 435,88	444 860 328,98
			<i>Section 11.2 – Ecole primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive</i>				
11.000	Divers	04.34	Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	1 705 174,00	1 705 174,00	0,00
11.010	Divers	04.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
11.020	Divers	04.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	2 794,00	2 676,36
11.030	Divers	04.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	223 657,00	223 657,00	0,00
11.100	11.40	04.20	Indemnités d'habilement	CORD	248,00	248,00	0,00
12.000	12.15	04.20	Indemnités pour services de tiers	CORD	36 000,00	36 000,00	0,00
12.010	12.13	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	670,00	670,00	0,00
41.050	41.10	04.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'école primaire fondée sur la pédagogie inclusive	CPUBLIE, CNST, CNLI	10 000,00 D	352 000,00	352 000,00
			<i>Total de la section 11.2:</i>		1 975 949,00	2 320 643,00	354 676,36
			<i>Section 11.3 – Service de la formation professionnelle</i>				
11.000	Divers	04.34	Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	3 612 020,00	3 612 020,00	2 655 208,67
11.010	Divers	04.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	7 028 601,00	7 028 601,00	6 785 559,09
11.020	Divers	04.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	508 567,00	508 567,00	193 493,58
11.030	Divers	04.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	517 330,00	517 330,00	498 959,28
11.040	Divers	04.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
11.060	Divers	04.34	Indemnités complémentaires aux indemnités d'apprentissage dues aux personnes adultes en formation sous contrat d'apprentissage	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	3 983 829,00	3 983 829,00	3 983 785,37
11.061	Divers	04.34	Congé individuel de formation: indemnités compensatoires	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	10 000,00 D	510 000,00	400 379,56
11.100	11.40	04.34	Indemnités d'habilement	CSDE, CPUBLIE	1 996,00	1 996,00	1 627,85
11.130	11.12	04.34	Indemnités pour services extraordinaires	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	146 197,00 D TR	335 394,00	318 695,80
11.131	11.12	04.34	Formation professionnelle continue: examens de comptabilité, de fiscalité et d'informatique	CPUBLIE, CNST, CNLI	116 527,00 D	122 448,00	122 447,42
11.150	11.12	04.34	Indemnités pour heures supplémentaires prestées par les agents des centres de formation professionnelle	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	312 332,00	312 332,00	167 046,08
12.000	12.15	04.34	Indemnités pour services de tiers	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	729 445,00 TR	740 445,00	667 814,93

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.001	12.15	Divers	Formation professionnelle continue: examens de comptabilité, de fiscalité et d'informatique	CPUBLIE, CNST, CNLI	89 000,00 D	106 253,00	104 118,79
12.010	12.13	04.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	96 000,00 TR	109 799,00	100 792,42
12.020	12.14	04.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	20 000,00 TR	22 000,00	21 945,60
12.080	12.11	04.34	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	720 000,00 TR	746 500,00	735 155,71
12.090	12.21	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	16 400,00	16 400,00	16 378,44
12.100	12.11	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	45 000,00 D TR	47 670,00	47 583,58
12.140	12.16	04.34	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, frais divers	CORD	64 160,00 TE	50 061,00	43 232,18
12.141	12.16	04.34	Frais d'organisation et de participation du Luxembourg aux concours de formation professionnelle pour jeunes	CORD	100 000,00	100 000,00	93 172,40
12.190	12.30	04.34	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	4 000,00 TE	2 000,00	1 967,80
12.250	Divers	04.34	Frais d'exploitation courants	CORD	672 000,00 TE	607 400,00	565 142,02
12.300	Divers	04.34	Fournitures diverses pour examens	CORD	220 000,00 TR	251 000,00	244 840,46
12.301	Divers	04.32	Dépenses dans l'intérêt de la formation professionnelle continue du personnel enseignant des centres de formation professionnelle continue	CORD	9 000,00 TE TR	5 500,00	5 223,50
12.302	Divers	04.32	Frais de maintenance informatique	CORD	6 500,00	6 500,00	6 500,00
12.303	Divers	04.00	Promotion de l'égalité entre femmes et hommes dans l'éducation et la formation: dépenses diverses	CORD	78 898,00	78 898,00	78 898,00
12.304	Divers	04.00	Mise en oeuvre d'actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	72 500,00	72 500,00	72 496,00
32.010	32.00	04.32	Participation au coût de l'investissement dans la formation professionnelle continue sous forme d'aide directe aux entreprises	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	18 000 000,00 D	24 000 000,00	23 991 694,60
33.000	33.00	04.32	Organisation de cours de formation professionnelle à l'intention des jeunes socialement défavorisés: conventions avec des associations	CPUBLIE, CNST, CNLI	40 000,00	40 000,00	40 000,00
33.001	33.00	04.00	Participation financière de l'Etat à des organismes mettant en oeuvre des actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	159 000,00	159 000,00	124 728,87
33.002	33.00	04.00	Dotation au bénéfice de l'office luxembourgeois pour l'accroissement de la productivité a.s.b.l.	CORD	125 000,00	125 000,00	125 000,00
33.003	33.00	04.32	Subsides aux organisateurs du concours international de mécanique automobile	CORD	5 000,00	5 000,00	5 000,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
34.050	34.38	04.32	Participation aux frais des apprentis fréquentant des cours de formation professionnelle théorique à l'étranger à défaut d'un enseignement national dans la spécialité	CORD	8 600,00 TE	2 500,00	2 500,00
34.051	34.38	04.32	Aides à la formation, primes et indemnités de formation (loi du 16 mars 2007)	CPUBLIE; CNST, CNLI	950 000,00	950 000,00	416 651,13
41.000	41.50	04.53	Subsides aux chambres professionnelles pour l'organisation de cours et séminaires dans l'intérêt de la formation professionnelle continue	CORD	50 620,00	50 620,00	50 620,00
41.001	41.50	04.34	Participation aux frais d'organisation de cours de théorie générale et professionnelle préparatoires aux examens de maîtrise ainsi que de cours de perfectionnement professionnel par la chambre des métiers	CPUBLIE; CNST	898 000,00	898 000,00	898 000,00
41.002	41.50	04.53	Participation de l'Etat aux rémunérations des conseillers à l'apprentissage dans les entreprises ainsi qu'à celles des personnes chargées du secrétariat	CORD	744 479,00 TE	706 379,00	686 331,40
41.003	41.50	04.34	Subside destiné à la chambre des métiers pour couvrir partiellement les frais résultant de l'organisation de la formation professionnelle	CORD	79 400,00	79 400,00	79 400,00
41.004	41.50	04.34	Subside à la chambre de commerce en faveur de l'organisation de la formation professionnelle pour mécaniciens d'avions	CORD	75 000,00	75 000,00	75 000,00
41.005	41.50	04.34	Participation aux frais encourus par la chambre des métiers dans le cadre de la mise en route de la réforme du brevet de maîtrise	CORD	110 000,00	110 000,00	110 000,00
41.010	41.40	04.34	Dotation au bénéfice de l'institut national pour le développement de la formation professionnelle continue	CORD	1 047 135,00	1 047 135,00	1 047 135,00
41.510	41.40	04.34	Dotation au bénéfice de l'institut national pour le développement de la formation professionnelle continue	CORD, CNST	48 722,00	48 722,00	48 721,65
			<i>Total de la section 11.3:</i>		41 521 358,00	48 192 299,00	45 633 247,18
			<i>Section 11.4 – Sports – Dépenses générales</i>				
11.000	Divers	08.30	Traitement des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	268 485,00 D	270 865,88	270 865,88
11.020	Divers	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	5 174,00	5 174,00	2 000,18
11.130	11.12	08.30	Commissions diverses: indemnités pour services extraordinaires	CORD	4 960,00	4 960,00	4 661,24
11.131	11.12	05.30	Service médico-sportif: indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE; CNST, CNLI	57 880,00 D	65 880,00	62 630,83
11.132	11.12	08.30	Campagne contre le manque de mouvement et promotion sportive d'été: indemnités pour services extraordinaires	CSDE, CPUBLIE	7 620,00 TE	5 819,50	5 819,15
12.000	12.15	08.30	Commissions diverses: indemnités pour services de tiers	CORD	4 105,00	4 105,00	1 759,60
12.001	12.15	05.30	Service médico-sportif: indemnités pour services de tiers	CPUBLIE; CNST, CNLI	583 457,00 D	658 457,00	646 229,76

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.002	12.15	08.30	Campagne contre le manque de mouvement et promotion sportive d'été: indemnités pour services de tiers	CSDE, CPUBLIE	19 960,00 TE TR	17 042,50	16 905,62
12.010	12.13	08.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	10 000,00 TR	11 700,00	11 683,23
12.012	12.13	08.30	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	30 000,00 TR	36 000,00	32 901,86
12.020	12.14	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	10 816,00	10 816,00	10 697,18
12.040	12.12	08.30	Frais de bureau	CORD	20 000,00	20 000,00	19 812,26
12.050	12.12	08.30	Achat de biens et services postaux et de télécommunications	CORD	720,00	720,00	258,32
12.080	12.11	08.30	Bâtiments: exploitation et entretien	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	40 000,00	40 000,00	18 010,59
12.100	12.11	08.30	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques				
12.140	12.16	08.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	59 650,00	59 650,00	59 649,03
12.160	12.30	05.30	Service médico-sportif: analyses et matériel médical, dépenses diverses	CORD	6 800,00	6 800,00	6 742,73
12.191	12.30	08.30	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CPUBLIE, CNST, CNLI	95 000,00 D TR	105 570,00	105 562,09
12.200	12.30	08.30	Contribution à l'assurance-accidents et à l'assurance-responsabilité civile collectives des sportifs ainsi qu'à la caisse de secours mutuel des sportifs	CORD	1 600,00	1 600,00	425,80
12.300	Divers	08.30	Trophée national et autres distinctions	CPUBLIE, CNST, CNLI	120 000,00 TR	121 773,00	121 772,97
12.301	Divers	08.30	Campagnes de sensibilisation contre la toxicomanie	CORD	12 150,00	12 150,00	11 757,61
12.302	Divers	08.30	Projets e-Lëtzebuerg: dépenses diverses	CORD	2 000,00 TR	10 500,00	10 464,00
12.303	Divers	08.30	Réalisation d'un inventaire de l'infrastructure sportive au Luxembourg	CORD	49 000,00 TE	38 844,00	35 418,60
12.304	Divers	08.30	Relations et réunions internationales, frais d'organisation et dépenses diverses	CORD	100,00	100,00	0,00
12.310	Divers	08.30	Animation et appui du sport-loisir: dépenses diverses	CORD	5 000,00	5 000,00	4 914,10
12.320	Divers	08.30	Relations sportives avec des pays partenaires ou non d'un accord bilatéral conclu avec le Grand-Duché de Luxembourg: frais divers	CORD	110 000,00	110 000,00	109 991,78
12.330	Divers	08.30	Bases nautiques au Lac de la Haute-Sûre: frais de fonctionnement	CORD	5 000,00	5 000,00	3 450,00
12.340	Divers	08.30	Sauvegarde du patrimoine sportif: conservation des collections et du matériel de sport, organisation d'expositions, dépenses diverses	CSDE, CPUBLIE	31 000,00	31 000,00	30 938,00
12.360	Divers	08.30	Organisation d'une promotion sportive d'été: dépenses diverses	CORD	12 000,00 TR	12 683,00	12 682,34
12.362	Divers	08.30	Campagne contre le manque de mouvement: dépenses diverses	CSDE, CPUBLIE	62 000,00	62 000,00	61 913,39
				CORD	35 000,00 TR	39 718,00	39 718,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
24.000	24.10	08.30	Location et affermage de terres auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	6 760,00	6 760,00	6 759,60
32.020	32.00	08.30	Congé sportif: indemnités compensatoires	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	282 852,00 D	392 852,00	392 806,52
33.010	33.00	08.30	Subsides aux fédérations sportives agréées et aux sociétés affiliées	CNSM	570 000,00	570 000,00	570 000,00
33.011	33.00	08.30	Animation et appui du sport-loisir: subsides	CNSM	80 000,00	80 000,00	80 000,00
33.012	33.00	08.30	Contributions dans l'intérêt de l'organisation ou de la participation à des championnats à l'échelon mondial et européen	CNSM	130 000,00	130 000,00	130 000,00
33.013	33.00	08.30	Participation à l'indemnisation des cadres administratifs des fédérations sportives agréées et du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois	CNSM	767 000,00	767 000,00	767 000,00
33.014	33.00	08.30	Mesures de promotion dans l'intérêt du sport de compétition et d'élite	CNSM	512 500,00	512 500,00	512 500,00
33.017	33.00	08.30	Relations sportives avec des pays partenaires ou non d'un accord bilatéral conclu avec le Grand-Duché de Luxembourg: participation aux frais des fédérations et des clubs	CNSM	12 000,00	12 000,00	12 000,00
33.018	33.00	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des installations sportives mises à la disposition des fédérations	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNSM, CNLI	233 000,00	233 000,00	233 000,00
33.020	33.00	08.30	Contribution financière dans l'intérêt de la réalisation des programmes sportifs élaborés par les fédérations, aide à la section sportive de l'armée, participation financière au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois pour la préparation aux jeux olympiques	CNSM	405 500,00	405 500,00	405 500,00
33.021	33.00	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des fédérations sportives agréées	CNSM	565 000,00	565 000,00	565 000,00
33.022	33.00	08.30	Participation dans les indemnités d'entraîneurs fédéraux engagés avec l'agrément et sous le contrôle de l'Etat	CNSM	1 065 000,00	1 065 000,00	1 065 000,00
33.023	33.00	05.30	Agence luxembourgeoise antidopage (ALAD): participation aux frais de fonctionnement	CSDE, CPUBLIE, CNSM	85 000,00 TR	107 000,00	107 000,00
35.031	35.40	Divers	Contribution pour le fonctionnement de l'agence mondiale antidopage (AMA)	CPUBLIE, CNST, CNLI	8 294,00	8 294,00	7 488,13
35.060	35.00	08.30	Cotisations à des organisations et institutions internationales	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	26 860,00 TR	29 560,00	29 425,13
41.010	41.40	08.30	Contribution dans l'intérêt d'une structure de recherche en médecine du sport: convention avec le centre de recherche public de la Santé	CORD	130 000,00	130 000,00	130 000,00
41.011	41.40	08.30	Remboursement au Centre Hospitalier de Luxembourg (CHL) d'une tâche partielle de médecin pour le contrôle médico-sportif	CORD	50 625,00 TE	14 825,00	14 400,00
43.000	43.22	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des installations sportives des communes	CSDE, CPUBLIE	50 000,00 TR	53 862,46	53 862,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
43.020	43.52	08.30	Remboursement des frais de fonctionnement de la salle de gymnastique du complexe sportif du parc Hosingen au syndicat intercommunal SISPOLO	CSDE, CPUBLIE	36 000,00 TE	32 137,54	32 137,54
			<i>Total de la section 11.4:</i>		6 685 868,00	6 889 218,88	6 833 515,06
			<i>Section 11.5 – Institut national des sports</i>				
11.000	Divers	08.30	Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	322 364,00	322 364,00	309 754,61
11.010	Divers	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	256 188,00	256 188,00	255 899,49
11.020	Divers	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	9 053,00 D	10 055,04	10 055,04
11.030	Divers	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	512 580,00 D	547 697,29	547 697,29
11.040	Divers	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	08.30	Indemnités d'habillement	CSDE, CPUBLIE	3 477,00	3 477,00	3 276,40
11.130	11.12	08.30	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	3 720,00	3 720,00	3 720,00
12.000	12.15	08.30	Indemnités pour services de tiers	CORD	200,00	200,00	0,00
12.010	12.13	08.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	135,00	135,00	116,95
12.020	12.14	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	5 200,00	5 200,00	5 088,60
12.040	12.12	08.30	Frais de bureau	CORD	730,00 TR	915,00	913,33
12.050	12.12	08.30	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	3 500,00	3 500,00	3 441,70
12.080	12.11	08.30	Bâtiments: exploitation et entretien	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	220 000,00 D	286 000,00	285 170,91
12.210	12.30	08.30	Dépenses d'alimentation	CPUBLIE, CNST, CNLI	114 400,00	114 400,00	113 401,71
12.300	Divers	08.30	Frais d'exploitation et d'entretien des installations de l'I.N.S. à Luxembourg-Fetschenhof et à Pulvermühl (annexe), dépenses diverses	CORD	26 670,00 TE	26 485,00	26 285,61
			<i>Total de la section 11.5:</i>		1 478 317,00	1 580 436,33	1 564 821,64
			<i>Section 11.6 – Centre national sportif et culturel</i>				
11.000	Divers	08.30	Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	464 171,00	464 171,00	448 242,47
11.010	Divers	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	59 149,00 D	59 375,21	59 375,21
11.020	Divers	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
11.030	Divers	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	52 688,00	52 688,00	51 673,78
11.040	Divers	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
41.010	41.40	08.30	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du centre national sportif et culturel	CPUBLIE, CNST, CNLI	7 266 799,00	7 266 799,00	7 266 799,00
			<i>Total de la section 11.6:</i>		7 843 007,00	7 843 233,21	7 826 090,46
			<i>Section 11.7 – Ecole nationale de l'éducation physique et des sports</i>				
11.000	Divers	08.30	Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	261 807,00 D	262 434,65	262 434,65
11.010	Divers	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.020	Divers	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	3 880,00	3 880,00	3 576,42
11.030	Divers	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
11.040	Divers	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
11.130	11.12	08.30	Indemnités pour services extraordinaires	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	133 060,00	133 060,00	115 409,70
12.000	12.15	08.30	Indemnités pour services de tiers	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	195 646,00 D	213 746,00	213 743,51
12.010	12.13	08.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	23 080,00 TR	26 332,00	26 331,66
12.020	12.14	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	3 500,00	3 500,00	3 395,93
12.040	12.12	08.30	Frais de bureau	CORD	10 000,00	10 000,00	9 853,23
12.140	12.16	08.30	Centres de formation, frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	2 000,00 TE	371,00	371,00
12.180	12.30	08.30	Acquisition de matériel didactique et audiovisuel	CORD	3 000,00	3 000,00	2 958,30
12.190	12.30	08.30	Organisation de colloques, de formations et de conférences nationales et internationales sur les problèmes de l'éducation physique et du sport, participation d'experts étrangers et nationaux aux formations à l'école nationale de l'éducation physique et des sports, indemnités, frais de déplacement et de séjour	CORD	7 000,00 TE	5 377,00	5 376,89
12.191	12.30	08.30	Organisation de stages et d'entraînements dans le cadre des centres de formation: frais de transport et de séjour	CPUBLIE, CNST, CNLI	48 960,00 D	53 550,00	53 544,87
12.192	12.30	08.30	Développement des contacts et échanges avec des institutions à l'étranger: dépenses diverses	CORD	1 000,00	1 000,00	958,75
12.300	Divers	08.30	Location d'installations et de matériel, achat de matériel et d'équipement de sport dans l'intérêt des centres de formation et des formations de l'école nationale de l'éducation physique et des sports, dépenses diverses	CORD	3 500,00	3 500,00	3 500,00
33.000	33.00	08.30	Programmes d'échanges européens: frais divers	CORD	800,00	800,00	794,92
34.060	34.41	08.30	Participation de chargés de cours et de stagiaires de l'école nationale de l'éducation physique et des sports à des formations, des perfectionnements et des recyclages à l'étranger, frais de déplacement et de séjour	CORD	5 720,00	5 720,00	5 720,00
35.010	35.20	08.30	Cotisations internationales	CORD	1 900,00	1 900,00	1 500,00
			<i>Total de la section 11.7:</i>		705 153,00	728 470,65	709 469,83
			Total du département 10 et 11:		905 797 018,00	970 989 344,80	901 804 721,86

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			12 et 13 – Ministère de la Famille et de l'Intégration				
			<i>Section 12.0 – Famille</i>				
11.131	11.12	06.36	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	5 288,00	5 288,00	2 552,41
11.300	11.00	06.36	Remboursement à l'établissement public Centres, Foyers et Services pour personnes âgées de traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales 1) d'agents détachés auprès de l'Etat, 2) d'agents bénéficiant d'un recalcul se rapportant à des périodes antérieures à la création de l'établissement public				
12.001	12.15	06.36	Indemnités pour services de tiers	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	103 455,00 D	105 133,00	105 132,83
12.010	12.13	06.36	Frais de route et de séjour	CORD	4 247,00	4 247,00	2 480,03
12.012	12.13	06.36	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	28 000,00	28 000,00	22 604,24
12.020	12.14	06.36	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	74 000,00	74 000,00	71 830,25
12.040	12.12	06.36	Frais de bureau, dépenses diverses	CORD	12 000,00	12 000,00	10 980,36
12.080	12.11	06.36	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	25 675,00	25 675,00	15 404,10
12.122	12.30	06.36	Frais d'experts et d'études: suivi des projets financés par le Fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales	CPUBLIE, CNST	45 500,00	45 500,00	42 828,43
12.123	12.30	06.36	Frais d'experts et d'études	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100 000,00	100 000,00	0,00
12.170	12.30	06.36	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur pour les secteurs immigration et réfugiés	CORD	379 000,00 TR	412 000,00	393 042,34
12.250	Divers	06.32	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Ombudscomité fir d'Rechter vum Kand	CORD	200 000,00	200 000,00	172 176,81
12.251	Divers	06.32	Centre pour l'égalité de traitement: Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	CORD	198 000,00	198 000,00	196 687,51
12.300	Divers	06.36	Centre de formation sociofamiliale, colloques, séminaires et journées d'études: frais de fonctionnement, indemnités des conférenciers, acquisition d'équipements et de matériel didactique, frais de publication, frais d'organisation et de participation, dépenses diverses	CORD	200 000,00	200 000,00	179 815,29
12.305	Divers	06.36	Organisation d'une Foire du Bénévolat	CORD	23 000,00	23 000,00	20 716,08
12.306	Divers	06.36	Promotion du bénévolat: formation, documentation, sensibilisation, coordination, projets divers	CORD	160 000,00 TE	100 000,00	0,00
12.307	Divers	06.32	Rédaction et impression d'un calendrier sur les droits de l'enfant et des jeunes et leur protection contre les risques liés à la consommation dans les domaines de l'audiovisuel, des loisirs et de l'alimentation	CORD	15 300,00 TR	75 300,00	23 648,07
				CORD	35 000,00	35 000,00	28 066,30

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.001	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de gestionnaires privés assurant des services aux initiatives bénévoles dans les domaines du social, des secours, de la culture, du sport, de l'environnement, de la jeunesse, des femmes, du troisième âge et/ou accomplissant des missions d'information et de sensibilisation du public	CORD	136 135,00	136 135,00	136 135,00
33.002	33.00	06.33	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées par le Ministère de la Famille et de l'Intégration: solde de la participation de l'Etat résultant de décomptes se rapportant à des exercices antérieurs et qui n'ont pas pu être clôturés dans les limites de la période complémentaire	CSDE, CPUBLIE	8 000 000,00 TE	7 967 000,00	7 842 534,73
33.003	33.00	06.32	Remboursement aux associations conventionnées par le Ministère de la Famille et de l'Intégration des frais relatifs aux indemnités d'apprentissage	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	400 000,00	400 000,00	400 000,00
33.010	33.00	Divers	Subsides dans l'intérêt de la bienfaisance publique à des oeuvres de bienfaisance et de solidarité ainsi qu'à des organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique	CNSM	80 000,00	80 000,00	76 602,99
35.060	35.00	06.36	Contributions à des organismes internationaux	CORD	26 480,00	26 480,00	26 430,00
42.000	42.00	06.13	Prise en charge par l'Etat des indemnités du congé pour raisons familiales	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	3 000 000,00 D	3 899 155,00	3 899 154,89
12.623	12.30	06.36	Frais d'experts et d'études	CORD, CNST	60,00	60,00	60,00
			<i>Total de la section 12.0:</i>		13 251 140,00	14 151 973,00	13 668 882,66
			<i>Section 12.1 – Service d'action sociofamiliale.– Enfants et adultes</i>				
11.010	Divers	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	112 987,00	112 987,00	107 529,01
11.020	Divers	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
12.100	12.11	06.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CPUBLIE, CNST, CNLI	152 000,00 D	170 000,00	168 160,32
12.123	12.30	06.32	Frais d'audit dans le domaine de la Jeunesse	CORD	20 000,00 TR	22 040,00	21 965,00
12.140	12.16	Divers	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information relatifs à la situation des personnes handicapées	CORD	40 000,00 TE	39 804,65	19 189,71
12.141	12.16	06.32	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information aux questions de politique et travail jeunesse	CORD	8 550,00 TE TR	7 310,00	7 244,78
12.142	12.16	06.32	Rédaction et impression d'un manuel pédagogique pour les maisons relais pour enfants	CORD	25 000,00	25 000,00	23 996,00
12.143	12.16	06.32	Rédaction et impression de standards de qualité pour l'accueil et l'encadrement d'enfants en crèche	CORD	25 000,00	25 000,00	0,00
12.300	Divers	06.32	Promotion des droits de l'enfant et lutte contre l'exploitation sexuelle: dépenses diverses	CORD	80 000,00	80 000,00	79 954,85

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.301	33.00	06.36	Frais liés à la location de chaises par l'Etat dans des structures d'accueil de jour non conventionnées pour enfants	CSDE, CPUBLIE	1 700 000,00	1 700 000,00	1 494 199,82
12.320	Divers	06.36	Information, consultation et promotion familiale: frais de publication, dépenses diverses	CORD	12 300,00	12 300,00	12 299,51
12.341	33.00	06.32	Participation à la promotion de la mobilité et de l'accessibilité transfrontalières des personnes handicapées	CORD	29 000,00 TR	29 195,35	29 195,35
12.350	33.00	06.13	Accompagnement psychothérapeutique et sociopédagogique des victimes d'incidents collectifs à portée traumatisante	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	6 000,00 D	12 200,00	8 887,47
33.000	33.00	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres de consultation et d'information familiales prévus par la loi du 15.11.1978, ainsi que d'autres services pour enfants et familles	CORD	7 790 350,00	7 790 350,00	7 790 349,99
33.001	33.00	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de services d'adoption conventionnés	CORD	625 403,00	625 403,00	625 403,00
33.002	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil conventionnés pour jeunes	CORD	23 072 895,00 TE	23 052 257,00	23 025 365,51
33.003	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des internats sociofamiliaux conventionnés	CORD	6 082 167,00	6 082 167,00	6 082 166,99
33.004	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de foyers de jour conventionnés pour enfants	CORD	22 077 110,00	22 077 110,00	21 961 423,23
33.005	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais des services de placement familial conventionnés	CORD	7 980 679,00	7 980 679,00	7 980 679,00
33.006	33.00	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil et de services conventionnés pour adultes	CORD	7 197 756,00	7 197 756,00	7 068 627,29
33.009	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de garderies conventionnées	CORD	330 000,00 TE	320 534,00	202 638,48
33.010	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'aide socio-éducative en milieu ouvert (centres d'accompagnement en milieu ouvert)	CNSM	2 077 044,00	2 077 044,00	2 077 044,00
33.011	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres médico-sociaux	CPUBLIE, CNST, CNSM, CNLI	4 944 341,00	4 944 341,00	4 942 099,05
33.012	33.00	06.32	Subsides de l'Etat aux frais de fonctionnement de structures d'accueil de jour non conventionnées pour enfants	CNSM	50 000,00	50 000,00	26 510,91
33.013	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'infrastructure de structures d'accueil de jour non conventionnées pour enfants	CPUBLIE, CNST, CNSM, CNLI	50 000,00 TR	59 466,00	57 523,00
33.014	33.00	06.32	Subsides de l'Etat aux frais de fonctionnement de garderies non conventionnées	CNSM	30 000,00	30 000,00	20 500,00
33.015	33.00	06.36	Remboursement aux centres de consultation et d'information familiales prévus par la loi du 15.11.1978 des frais pour médicaments et matériel médico-technique	CNSM	55 000,00	55 000,00	55 000,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.016	33.00	06.32	Accueil socio-éducatif, orthopédagogique et psychothérapeutique de mineurs en détresse	CPUBLIE, CNST, CNSM, CNLI	3 693 705,00	3 693 705,00	2 384 351,03
33.017	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'initiatives de travail social communautaire	CNSM	260 300,00	260 300,00	260 300,00
33.018	33.00	06.34	Prise en charge directe par l'Etat des frais liés à l'entretien d'indigents étrangers handicapés et d'indigents handicapés dont le domicile de secours n'a pu être déterminé	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNSM, CNLI	700 000,00 D	811 000,00	810 094,51
33.019	33.00	04.52	Participation de l'Etat aux frais de mise en place, de fonctionnement et d'étude de projets-pilotes destinés à soutenir la création de nouveaux emplois de proximité dans le domaine sociofamilial	CNSM	170 000,00	170 000,00	107 802,31
33.020	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de l'aide familiale en milieu ouvert	CNSM	696 805,00 TR	717 443,00	717 443,00
33.021	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais des services pour jeunes conventionnés	CNSM	5 155 708,00 TE	5 154 908,00	5 142 891,00
33.022	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de secrétariat des associations de jeunesse et d'organismes s'occupant des loisirs des jeunes	CNSM	95 700,00 TR	97 700,00	97 700,00
33.026	33.00	06.32	Subsides pour activités dans l'intérêt des jeunes	CNSM	114 500,00 TE	112 500,00	112 500,00
33.028	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais des services conventionnés concernant le fonctionnement de maisons relais pour enfants	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNSM, CNLI	5 000 000,00	5 000 000,00	4 999 999,56
33.029	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de l'élaboration et de la mise en oeuvre de projets Plan communal Jeunesse	CNSM	10 000,00 TE	5 000,00	0,00
33.030	33.00	06.32	Participation exceptionnelle et transitoire de l'Etat aux frais de fonctionnement des services d'hébergement et d'activités de jour pour personnes handicapées, suite à la nécessité, pour les institutions concernées, de disposer d'un délai d'adaptation et d'organisation en raison de l'entrée en vigueur d'un nouveau type de financement	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNSM, CNLI	100,00 TR	870 100,00	863 309,48
33.031	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services conventionnés pour personnes handicapées	CORD, CNSM	33 197 921,00 TE	32 327 921,00	32 296 561,88
33.032	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de formation aux fonctions d'assistance parentale et d'accueil éducatif en maison relais pour enfants	CORD, CNSM	20 000,00	20 000,00	14 774,56
33.033	33.00	06.32	Mise en oeuvre de dispositions prévues à la loi sur la jeunesse, mesures de participation des jeunes	CORD, CNSM	85 000,00	85 000,00	85 000,00
34.010	34.30	06.32	Placement familial: secours aux familles d'accueil et à des associations sans but lucratif oeuvrant dans ce domaine	CORD	77 000,00	77 000,00	70 754,71
41.000	41.50	06.32	Accord de collaboration avec l'Université de Luxembourg en vue du fonctionnement d'un centre d'études sur la situation des Jeunes en Europe	CORD	415 000,00	415 000,00	415 000,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
43.000	43.22	06.32	Subsides pour l'élaboration et la mise en oeuvre de projets Plan communal Jeunesse	CORD	50 000,00 TR	55 000,00	54 814,75
43.001	43.22	06.32	Participation de l'Etat aux frais des communes concernant le fonctionnement de maisons relais pour enfants	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	17 403 000,00 D	24 903 000,00	24 785 764,57
43.002	43.22	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres communaux de rencontre pour jeunes	CORD	87 250,00	87 250,00	87 250,00
43.003	43.22	06.32	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de crèches communales conventionnées	CORD	810 581,00	810 581,00	765 477,00
			<i>Total de la section 12.1:</i>		152 616 252,00	160 251 452,00	157 959 740,63
			<i>Section 12.2 – Solidarité</i>				
11.130	11.12	06.20	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	447,00	447,00	0,00
11.131	11.12	06.20	Indemnités pour services extraordinaires de la commission de médiation	CORD	900,00	900,00	557,76
12.000	12.15	06.20	Indemnités pour services de tiers	CORD	75,00	75,00	0,00
12.001	12.15	06.20	Indemnités pour services de tiers de la commission de médiation	CORD	900,00	900,00	446,20
12.120	12.30	06.20	Frais d'experts et d'études, Assistance technique dans le cadre de la gestion du fonds d'assainissement en matière de surendettement	CPUBLIE, CNST, CNLI	1 000,00	1 000,00	0,00
12.121	12.30	06.20	Frais d'experts et d'études dans le domaine des sans-abri	CORD	25 000,00 TR	35 820,00	31 403,36
12.300	Divers	06.20	Prévention, information et sensibilisation en matière de surendettement, indemnités, frais de publication, dépenses diverses	CORD	5 000,00	5 000,00	3 222,30
34.010	34.30	06.20	Secours du chef de pertes essayées par suite d'accidents ou d'événements imprévus, secours particuliers, secours urgents et secours de route, subventions diverses, secours extraordinaires et suppléments de rente aux créditeurs des assurances sociales	CSDE, CPUBLIE	675 000,00 TE	550 611,00	474 513,35
34.011	42.00	06.20	Prise en charge par l'Etat des cotisations d'assurance-maladie-maternité des personnes indigentes résidant au Luxembourg temporairement non-bénéficiaires d'un régime de la sécurité sociale	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	14 000,00	14 000,00	8 990,35
34.012	34.30	06.20	Secours du chef de pertes et dégâts essayés à la suite de catastrophes naturelles, frais d'expertises	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 000,00 TR	12 865,00	12 834,76
34.013	34.30	06.20	Participation de l'Etat aux frais de placement à l'étranger	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	7 400 000,00 D TR	8 901 704,00	8 901 704,00
34.014	34.30	06.20	Prestations sociales, hébergement des sans-abri, frais de retour au pays d'origine	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	75 000,00 D	138 250,00	138 248,76
35.060	35.00	06.20	Remboursement de secours avancés à des résidents du Grand-Duché de Luxembourg en pays étrangers, subsides à des sociétés de bienfaisance à l'étranger	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	2 478,00 D	5 431,00	5 430,53

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
43.000	43.22	06.20	Remboursement aux communes de la part de l'Etat dans les frais d'entretien de diverses catégories d'indigènes indigènes exposés tant dans le pays qu'à l'étranger	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	4 500 000,00 D	4 581 847,00	4 581 846,63
43.001	43.22	06.20	Remboursement aux communes des frais incombant à l'Etat du chef de l'entretien d'indigènes étrangers et indigènes dont le domicile de secours n'a pu être déterminé	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	2 148 635,00	2 148 635,00	2 148 635,00
			<i>Total de la section 12.2:</i>		14 849 435,00	16 397 485,00	16 307 833,00
			<i>Section 12.3 – Commissariat du Gouvernement aux étrangers</i>				
11.000	Divers	06.36	Traitement des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	836 197,00	836 197,00	671 633,06
11.010	Divers	06.36	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	981 607,00	981 607,00	969 556,05
11.020	Divers	06.36	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	94 587,29	94 587,29
11.030	Divers	06.36	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	264 059,00	264 059,00	258 142,73
11.040	Divers	06.36	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	6 873,45	6 873,45
11.100	11.40	06.36	Indemnités d'habillement	CSDE, CPUBLIE	837,00	837,00	836,64
11.130	11.12	06.36	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	2 937,00	2 937,00	1 797,07
12.000	12.15	06.36	Indemnités pour services de tiers	CORD	12 000,00	12 000,00	9 097,14
12.010	12.13	06.36	Frais de route et de séjour	CORD	6 000,00	6 000,00	5 317,88
12.020	12.14	06.36	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	34 396,00 TR	44 396,00	38 834,43
12.040	12.12	06.36	Frais de bureau	CORD	2 880,00	2 880,00	2 619,79
12.080	12.11	06.36	Bâtiments: exploitation et entretien	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 354 000,00	1 354 000,00	1 344 703,69
12.090	12.21	06.36	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CPUBLIE, CNST, CNLI	41 000,00	41 000,00	16 294,04
12.100	12.11	06.36	Foyers d'accueil: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CPUBLIE, CNST, CNLI	378 000,00	378 000,00	369 121,65
12.130	12.16	06.36	Frais d'expertises et d'études: frais d'interprètes et d'experts	CPUBLIE, CNST, CNLI	116 000,00	116 000,00	55 376,15
12.140	12.16	06.36	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	113 720,00 TE	103 720,00	28 738,54
12.191	12.30	06.36	Organisation d'une campagne d'information et de sensibilisation à l'attention des étrangers en vue de leur inscription sur les listes électorales	CORD	100 000,00	100 000,00	45 298,68
12.192	12.30	06.36	Elaboration et réalisation de projets et d'activités d'intégration dans l'intérêt des ressortissants communautaires	CORD	100 000,00	100 000,00	10 485,80
12.250	Divers	06.36	Centres d'accueil et foyers créés en vue de l'hébergement de travailleurs migrants: frais d'exploitation, dépenses diverses	CORD	9 000,00	9 000,00	3 890,68
12.300	Divers	06.36	Frais de formation	CORD	2 000,00	2 000,00	733,30
12.301	Divers	06.36	Mise en oeuvre de programmes nationaux dans le cadre des programmes communautaires concernant la lutte contre la discrimination	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	40 000,00	40 000,00	11 309,60

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.302	Divers	06.36	Foyers d'accueil pour demandeurs d'asile: service de gardiennage	CPUBLIE, CNST, CNLI	3 166 000,00	3 166 000,00	2 987 249,96
33.010	33.00	06.36	Subsides à des oeuvres de bienfaisance et de solidarité sociale en faveur des étrangers, subsides à des associations socio-culturelles favorisant l'intégration des étrangers, subsides pour des projets d'intégration d'envergure nationale	CNSM	100 000,00	100 000,00	100 000,00
33.011	33.00	06.36	Subsides aux frais de fonctionnement et d'exploitation de foyers d'hébergement pour travailleurs gérés par des organisations privées	CNSM	32 226,00	32 226,00	32 226,00
33.012	33.00	06.36	Prise en charge, entretien et encadrement de demandeurs d'asile, aides en vue d'un retour au pays d'origine, activités péri- et parascolaires, dégâts causés à des tiers, frais de contentieux, fonctionnement des foyers d'accueil	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNSM, CNLI	9 500 000,00	9 500 000,00	8 088 709,01
33.013	33.00	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services qui ont pour objet de promouvoir, au moyen de l'action et de la recherche, le dialogue, la rencontre et l'échange entre étrangers et Luxembourgeois	CNSM	714 299,00	714 299,00	714 299,00
33.014	33.00	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services ayant pour objet de promouvoir les mesures d'actions sociales et d'intégration des étrangers	CNSM	170 847,00	170 847,00	170 847,00
33.015	33.00	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services qui ont pour objet notamment la recherche sociologique et statistique et l'information au large public dans le domaine de la présence des étrangers au Luxembourg, ainsi que la formation à la relation interculturelle d'animateurs et de formateurs oeuvrant pour l'intégration des étrangers	CNSM	101 070,00	101 070,00	101 070,00
33.017	33.00	06.36	Participation de l'Etat à la réalisation de projets européens dans le cadre de l'intégration des étrangers, de la lutte contre les discriminations ainsi que dans le cadre du Fonds Européen pour Réfugiés et du Fonds pour l'Intégration	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNSM, CNLI	400 000,00 D	720 000,00	574 617,23
34.010	34.30	06.36	Secours à des travailleurs migrants en situation légale, de réfugiés reconnus et d'étrangers en situation illégale, frais de contentieux	CPUBLIE, CNST, CNLI	40 000,00 D	90 000,00	88 114,25
43.000	43.22	06.36	Subsides aux administrations communales initiant et soutenant des projets en vue de l'intégration des étrangers	CORD	100 000,00	100 000,00	32 468,02
			<i>Total de la section 12.3:</i>		18 719 275,00	19 190 535,74	16 834 848,13
11.000	Divers	06.20	<i>Section 12.4 – Fonds national de solidarité</i> Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires et employés publics	CSDE, CNST, CNLI	2 387 169,00 D	2 446 139,00	2 446 138,05
11.010	Divers	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	373 025,00 D	377 910,00	377 906,79

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.020	Divers	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	7 404,00 D	130 700,00	130 691,26
12.080	12.11	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: exploitation et entretien des bâtiments	CORD	66 113,00	66 113,00	66 113,00
12.100	12.11	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CORD	602 960,00	602 960,00	602 960,00
12.110	12.30	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux	CPUBLIE, CNST, CNLI	30 000,00 D	55 200,00	54 710,99
12.250	Divers	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants	CORD	323 005,00	323 005,00	323 005,00
12.300	Divers	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de surveillance et de contrôle	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	70 000,00 D	73 600,00	73 594,60
12.310	42.00	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: part dans les frais du centre d'informatique, d'affiliation et de perception des cotisations commun aux institutions de la sécurité sociale	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	788 000,00 D	893 175,00	893 174,46
34.010	34.30	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 26.7.1986 portant introduction d'un revenu minimum garanti, compte tenu des recettes du fonds	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	93 803 000,00	93 803 000,00	92 312 512,83
34.011	42.00	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 13.6.1975: allocation compensatoire en faveur de certaines catégories de bénéficiaires de rentes et de pensions	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	624 000,00 D	640 735,00	640 730,64
34.013	34.30	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les avances de pensions alimentaires définitivement irrécouvrables (article 14 de la loi du 26.7.1980)	CPUBLIE, CNST, CNLI	1 300 000,00 D	1 500 000,00	1 456 803,55
34.014	34.30	06.20	Dotation du fonds national de solidarité dans l'intérêt du versement de l'allocation pour frais de chauffage en faveur des ménages à revenu modeste	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	8 000 000,00 D	13 970 000,00	12 031 140,14
34.015	34.30	06.20	Dotation du fonds national de solidarité au titre de la participation au prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil gériatrique 1) aux personnes admises à durée indéterminée dans les centres intégrés, maisons de soins, centres sociogériatologiques et foyers de jour psychogériatriques dûment agréés conformément à la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique, 2) aux personnes séjournant dans un hôpital et considérées comme cas de simple hébergement au sens de l'article 17 du code des assurances sociales	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	5 900 000,00 D	6 520 000,00	6 513 986,71

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
34.016	34.30	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 12.9.2003 portant introduction d'un revenu pour personnes handicapées	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	13 000 000,00 D	15 247 000,00	15 013 231,48
42.010	42.00	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 11 juin 2002 portant introduction d'un forfait d'éducation à allouer à certains parents âgés	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	73 950 000,00 D	75 900 000,00	75 890 592,38
12.600	12.11	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CORD, CNST	6 250,00	6 250,00	6 248,18
12.750	Divers	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants	CORD, CNST	16 558,00	16 558,00	16 156,73
			<i>Total de la section 12.4:</i>		201 247 484,00	212 572 345,00	208 849 696,79
			<i>Section 12.5 – Caisse nationale des prestations familiales</i>				
11.000	42.00	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires et employés publics	CSDE, CNST, CNLI	4 334 377,00	4 334 377,00	4 214 406,23
11.010	42.00	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	1 816 746,00 D	2 202 806,00	2 202 805,57
11.020	42.00	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	24 899,00 D	38 211,00	38 211,00
12.070	42.00	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: location et entretien des équipements informatiques	CORD	543 582,00 TE	533 642,00	483 223,77
12.080	42.00	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: exploitation et entretien des bâtiments	CORD	290 500,00 TE	271 706,00	270 304,48
12.090	42.00	06.13	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CPUBLIE, CNST, CNLI	1 035 120,00 TR	1 053 914,00	1 053 913,45
12.110	42.00	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux	CPUBLIE, CNST, CNLI	70 000,00 TR	79 940,00	79 939,50
12.250	Divers	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants	CORD	506 590,00	506 590,00	489 903,39
12.310	42.00	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: part dans les frais du centre d'informatique, d'affiliation et de perception des cotisations commun aux institutions de la sécurité sociale	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	2 100 000,00	2 100 000,00	1 974 250,16
42.000	42.00	06.13	Participation de l'Etat au financement des allocations familiales: contribution de l'Etat	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	240 780 000,00 D	244 021 900,00	242 768 868,10
42.001	42.00	06.13	Prise en charge par l'Etat des allocations de naissance: allocations prénatales, allocations de naissance proprement dites et allocations postnatales				
42.002	42.00	06.15	Prise en charge par l'Etat des allocations de maternité				
42.004	42.00	06.13	Prise en charge par l'Etat de l'allocation de rentrée scolaire				

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
42.005	42.00	06.13	Prise en charge par l'Etat de l'allocation d'éducation	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	71 302 000,00 D	75 134 743,00	75 134 742,93
42.006	42.00	06.13	Versement par l'Etat des cotisations dues pour le financement des allocations familiales au titre de l'article 12 de la loi du 17.6.1994 fixant les mesures en vue d'assurer le maintien de l'emploi, la stabilité des prix et la compétitivité des entreprises	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	181 664 000,00 D	187 084 734,00	187 084 733,47
42.007	42.00	06.13	Participation de l'Etat au financement des allocations familiales au titre de l'article 22 de la loi modifiée du 19 juin 1985 concernant les allocations familiales et portant création de la caisse nationale des prestations familiales	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	189 566 000,00 D	227 709 904,00	227 709 903,81
42.008	42.00	06.13	Prise en charge par l'Etat des indemnités pour le congé parental	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	48 876 000,00	48 876 000,00	45 489 108,38
42.009	42.00	06.13	Prise en charge par l'Etat du boni pour enfants (crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) (Crédit non limitatif)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	185 000 000,00 D	227 130 232,00	227 130 231,89
42.011	42.00	06.13	Versement par l'Etat des cotisations dues pour le financement des allocations familiales au titre de la loi du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi 1998	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	5 715 000,00 D	5 832 331,00	5 832 330,94
12.580	12.11	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: exploitation et entretien des bâtiments	CORD, CNST	12 873,00	12 873,00	12 872,56
			<i>Total de la section 12.5:</i>		985 262 687,00	1 081 557 942,00	1 076 186 442,80
			<i>Section 12.6 – Maisons d'enfants de l'Etat</i>				
11.000	Divers	06.32	Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	3 629 399,00	3 629 399,00	3 473 414,80
11.010	Divers	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	405 934,00	405 934,00	357 162,34
11.020	Divers	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	8 679,00 D	269 379,62	269 379,62
11.030	Divers	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	354 493,00 D	359 668,20	359 668,20
11.040	Divers	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	6 622,44	6 622,44
11.100	11.40	06.32	Indemnités d'habillement	CSDE, CPUBLIE	1 723,00	1 723,00	1 303,54
11.130	11.12	06.32	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	52 952,00	52 952,00	46 274,83
12.000	12.15	06.32	Indemnités pour services de tiers	CORD	23 575,00	23 575,00	21 996,59
12.010	12.13	06.32	Frais de route et de séjour	CORD	20 000,00	20 000,00	18 296,63
12.030	12.16	06.32	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	450,00	450,00	302,00
12.080	12.11	06.32	Bâtiments: exploitation et entretien	CPUBLIE, CNST	90 000,00	90 000,00	89 873,63
12.090	12.21	06.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CORD	4 979,00	4 979,00	2 478,94
12.100	12.11	06.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CORD	26 402,00	26 402,00	23 677,79
12.120	12.30	06.32	Frais d'experts et d'études	CORD	2 250,00 TE	1 400,00	320,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.190	12.30	06.32	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	7 000,00 TR	7 600,00	7 530,08
12.250	Divers	06.32	Frais d'exploitation, dépenses diverses	CORD	465 751,00 TE	459 151,00	455 209,10
12.251	Divers	06.32	Service Treffpunkt: Frais d'exploitation, dépenses diverses	CORD	50 000,00 TR	56 000,00	53 702,13
12.252	Divers	06.32	Structure thérapeutique: Frais d'exploitations, dépenses diverses	CORD	2 000,00 TR	2 850,00	2 722,67
12.253	Divers	06.32	Ecole orthopédagogique: Frais d'exploitation, dépenses diverses	CORD	8 970,00	8 970,00	4 692,00
12.254	Divers	06.32	Activités dans le cadre du 125e anniversaire d'existence des Maisons d'Enfants de l'Etat: Dépenses diverses	CORD	8 000,00	8 000,00	7 928,74
34.010	34.30	06.32	Secours urgents, subventions diverses, secours extraordinaires à des jeunes suivis par le service social des maisons d'enfants de l'Etat	CORD	11 000,00	11 000,00	10 990,00
			<i>Total de la section 12.6:</i>		5 173 657,00	5 446 055,26	5 213 546,07
			<i>Section 12.7 – Service d'action sociofamiliale. – Personnes âgées</i>				
12.140	12.16	06.33	Publication du programme national d'actions en faveur des seniors	CORD	15 500,00 TR	22 500,00	20 989,26
12.301	Divers	06.33	Institut de Gérontologie: frais de fonctionnement, indemnités des conférenciers, acquisition d'équipements et de matériel didactique, frais de publication, publicité, dépenses diverses	CORD	40 000,00	40 000,00	37 060,30
12.303	Divers	06.33	Lëtzebuurger Senioren-Academie: frais de fonctionnement, indemnités des conférenciers, acquisitions d'équipements et de matériel didactique, frais de publication, publicité, dépenses diverses	CORD	30 000,00 TE	23 000,00	20 766,86
12.305	Divers	06.33	Senioren-Telefon formation et supervision, publicité, documentation et équipement divers requis, dépenses diverses	CORD	12 000,00	12 000,00	9 571,95
33.010	33.00	06.33	Participation de l'Etat aux frais de gestionnaires privés pour promouvoir la création et le fonctionnement de services pour personnes âgées	CNSM	4 881 266,00	4 881 266,00	4 881 226,19
33.011	33.00	06.33	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG IV dans le domaine de la formation en soins palliatifs	CNSM	32 000,00	32 000,00	0,00
33.013	33.00	06.33	Participation de l'Etat au prix d'équilibre à payer par les usagers dont les ressources s'avèrent insuffisantes dans les services de maintien à domicile pour personnes âgées	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNSM, CNLI	1 850 000,00 D	2 310 618,00	2 310 617,31

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.014	33.00	06.33	Subsides à des organismes privés développant: 1) des mesures d'initiation aux technologies modernes de communication, frais de connexion et frais divers 2) des projets contribuant à la participation, à l'intégration et à la citoyenneté des personnes âgées	CNSM	18 000,00	18 000,00	17 731,00
33.015	33.00	06.33	Subsides à des services pour personnes âgées intervenant au niveau de l'entraide	CNSM	85 000,00	85 000,00	77 719,00
33.018	33.00	06.33	Participation de l'Etat aux mesures de la revalidation gérontologique	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNSM, CNLI	25 000,00	25 000,00	0,00
33.019	33.00	06.33	Participation de l'Etat aux frais de la prise en charge de personnes en fin de vie aussi bien au niveau du maintien à domicile qu'en centres d'accueil pour personnes en fin de vie	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNSM, CNLI	400 000,00	400 000,00	350 400,00
43.040	43.52	06.33	Participation de l'Etat aux frais de communes et aux frais d'établissements publics gérés par des communes pour promouvoir la création et le fonctionnement de services pour personnes âgées	CORD	332 665,00	332 665,00	254 537,46
			<i>Total de la section 12.7:</i>		7 721 431,00	8 182 049,00	7 980 619,33
			<i>Section 12.8 – Centre socio-éducatif de l'Etat</i>				
11.000	Divers	06.32	Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	2 758 150,00	2 758 150,00	2 492 033,76
11.010	Divers	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	1 173 545,00 D	1 350 884,31	1 350 884,31
11.020	Divers	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	215 598,96	215 598,96
11.030	Divers	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	510 001,00 D	557 458,98	557 458,98
11.040	Divers	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	06.32	Indemnités d'habillement	CSDE, CPUBLIE	1 700,00	1 700,00	1 673,28
11.130	11.12	06.32	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	22 820,00 TE	19 820,00	18 860,01
11.131	11.12	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: indemnités pour services extraordinaires	CORD	1 000,00 TE	0,00	0,00
12.000	12.15	06.32	Indemnités pour services de tiers	CORD	8 000,00	8 000,00	7 869,16
12.001	12.15	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: primes d'apprentissage	CORD	21 000,00 TE	19 000,00	16 631,41
12.002	12.15	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: indemnités pour services de tiers	CORD	25 000,00	25 000,00	23 077,44
12.010	12.13	06.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	6 000,00 TR	7 000,00	6 873,54
12.040	12.12	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: centre de documentation	CORD	10 968,00	10 968,00	10 675,73
12.041	12.12	06.32	Acquisition de machines de bureau de faible valeur	CORD	1 150,00	1 150,00	1 074,15
12.080	12.11	06.32	Bâtiments: exploitation et entretien	CPUBLIE, CNST	248 733,00	248 733,00	246 228,81
12.100	12.11	06.32	Centre socio-éducatif de l'Etat: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CORD	13 000,00	13 000,00	12 083,90

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.150	12.30	06.32	Frais d'hospitalisation et de clinique des pensionnaires qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant, traitement médical et psychiatrique et frais pharmaceutiques des pensionnaires	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100 000,00 D	120 000,00	113 248,43
12.210	12.30	06.32	Frais d'alimentation	CPUBLIE, CNST, CNLI	116 500,00 TR	126 500,00	126 436,28
12.250	Divers	06.32	Centre socio-éducatif de Dreiborn: frais d'exploitation et frais divers	CORD	109 715,00	109 715,00	109 268,44
12.251	Divers	06.32	Centre socio-éducatif de Schragg: frais d'exploitation et frais divers	CORD	104 000,00 TE	99 000,00	98 363,43
12.252	Divers	06.32	Initiatives de prévention en matière de toxicomanie au service des pensionnaires des centres socio-éducatifs et frais divers	CORD	13 000,00	13 000,00	12 915,23
12.300	Divers	06.32	Dépenses relatives au travail des pensionnaires, acquisition d'outillage et de matières premières	CPUBLIE, CNST, CNLI	51 763,00	51 763,00	51 151,80
12.310	Divers	06.32	Droit d'accise et taxe de consommation dus par les centres socio-éducatifs, taxe sur la valeur ajoutée due sur les produits achetés	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	372,00	372,00	0,00
34.010	34.30	06.32	Secours urgents, subventions diverses, secours extraordinaires à des jeunes suivis par le service psychosocial du centre socio-éducatif de l'Etat	CORD	7 800,00	7 800,00	7 665,90
			<i>Total de la section 12.8:</i>		5 304 417,00	5 764 713,25	5 480 072,95
			<i>Section 12.9 – Service national d'action sociale</i>				
11.000	Divers	06.20	Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	683 361,00	683 361,00	627 809,26
11.010	Divers	06.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	456 929,00	456 929,00	431 879,31
11.020	Divers	06.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	60 951,23	60 951,23
11.030	Divers	06.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	15 426,00 D	15 555,07	15 555,07
11.040	Divers	06.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	9 107,43	9 107,43
11.100	11.40	06.20	Indemnités d'habillement	CSDE, CPUBLIE	94,00	94,00	92,96
12.000	12.15	06.20	Indemnités pour services de tiers	CORD	4 463,00	4 463,00	4 462,08
12.010	12.13	06.20	Frais de route et de séjour	CORD	2 500,00	2 500,00	1 632,00
12.040	12.12	06.20	Frais de bureau	CORD	874,00	874,00	763,12
12.050	12.12	06.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	350,00	350,00	251,35
12.110	12.30	06.20	Frais de contentieux	CPUBLIE, CNST, CNLI	1 000,00	1 000,00	0,00
12.120	12.30	06.20	Frais d'experts et d'études	CORD	5 000,00	5 000,00	0,00
12.150	12.30	06.20	Frais d'expertises médicales effectuées sur demande du service national de santé au travail et/ou du contrôle médical de la sécurité sociale	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 504,00	1 504,00	1 046,10

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.170	12.30	06.20	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	1 487,00	1 487,00	0,00
12.310	33.00	06.20	Frais de gestion des indemnités d'insertion allouées aux personnes soumises aux activités d'insertion professionnelle prévues à l'article 10 de la loi du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti	CPUBLIE, CNST, CNLI	124 669,00	124 669,00	117 672,92
33.000	33.00	06.20	Participation aux frais de fonctionnement de services d'action sociale en exécution de l'article 38 de la loi du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti	CPUBLIE, CNST	2 446 892,00	2 446 892,00	2 295 035,71
			<i>Total de la section 12.9:</i>		3 744 749,00	3 814 736,73	3 566 258,54
			<i>Section 13.1 – Service national de la jeunesse</i>				
11.000	Divers	06.32	Traitement des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	853 326,00	853 326,00	852 868,25
11.010	Divers	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	1 129 679,00 D	1 177 326,98	1 177 326,98
11.020	Divers	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	38 349,00	38 349,00	37 011,74
11.030	Divers	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	322 883,00	322 883,00	313 575,31
11.040	Divers	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	06.32	Indemnités d'habillement	CSDE, CPUBLIE	1 162,00	1 162,00	1 007,07
11.130	11.12	06.32	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	14 800,00 TR	15 800,00	14 600,78
33.010	33.00	06.32	Participation aux frais de fonctionnement de centres partenaires	CNSM	65 750,00 TE TR	33 100,00	33 088,68
33.020	33.00	06.32	Participation aux frais de la mise en oeuvre des plans d'action nationaux	CNSM	148 625,00 TE TR	140 275,00	138 693,28
33.021	33.00	06.32	Projets éducatifs contribuant à la participation, l'intégration et la citoyenneté des jeunes	CNSM	180 000,00 TE	178 000,00	165 500,17
33.022	33.00	06.32	Participation aux frais de fonctionnement du service volontaire des jeunes	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	97 375,00 D	144 575,00	139 573,18
34.010	34.30	06.32	Service volontaire d'orientation: frais de fonctionnement	CORD	327 700,00 TR	369 700,00	336 022,62
34.060	34.41	06.32	Programmes internationaux, voyages éducatifs; subsides	CORD	30 975,00	30 975,00	30 785,77
34.061	34.41	06.32	Congé-éducation: indemnités compensatoires, bourses culturelles (loi modifiée du 4.10.1973)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	400 000,00	400 000,00	283 528,42
41.050	41.10	06.32	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du Service National de la Jeunesse	CORD	1 618 469,00	1 618 469,00	1 618 469,00
11.630	11.12	06.32	Indemnités pour services extraordinaires	CORD, CNST	1 850,00	1 850,00	1 842,99
			<i>Total de la section 13.1:</i>		5 231 043,00	5 325 890,98	5 143 894,24
			Total du département 12 et 13:		1 413 121 570,00	1 532 655 177,96	1 517 191 835,14

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			14 – Ministère de la Santé				
			<i>Section 14.0 – Ministère de la santé</i>				
11.010	Divers	05.22	Maternité: indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	149 061,00	149 061,00	127 799,88
11.011	Divers	05.22	Clinique pédiatrique: indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	182 754,00	182 754,00	133 930,27
11.130	11.12	05.00	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	30 874,00 TR	45 874,00	43 638,34
11.132	11.12	05.00	Autopsies faites dans un intérêt scientifique: indemnités	CORD	3 471,00	3 471,00	1 735,30
12.000	12.15	05.00	Indemnités pour services de tiers	CORD	17 000,00	17 000,00	14 424,74
12.003	12.15	05.00	Contrôle sanitaire des viandes et de l'hygiène des locaux dans les établissements agréés sur la base de la réglementation communautaire	CPUBLIE, CNST, CNLI	519 000,00	519 000,00	484 138,41
12.010	12.13	05.00	Frais de route et de séjour	CORD	5 000,00	5 000,00	4 931,76
12.012	12.13	05.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	130 000,00 TR	134 000,00	131 276,68
12.015	12.13	05.00	Autopsies faites dans un intérêt scientifique: dépenses diverses	CSDE, CPUBLIE	500,00	500,00	0,00
12.020	12.14	05.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	3 500,00	3 500,00	2 923,21
12.040	12.12	05.00	Ministère de la santé: frais de bureau	CORD	7 200,00	7 200,00	6 919,15
12.042	12.12	05.00	Organisme pour la Sécurité et la Qualité de la Chaîne Alimentaire (OSQCA): frais de fonctionnement	CORD	12 000,00	12 000,00	10 164,82
12.043	12.12	05.00	Conseil Supérieur pour Professions de Santé: frais de fonctionnement	CORD	8 500,00	8 500,00	6 627,48
12.044	12.12	05.00	Comité Ethique de Recherche: participation aux frais de fonctionnement du secrétariat	CORD	38 000,00	38 000,00	38 000,00
12.050	12.12	05.00	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	200,00	200,00	65,03
12.080	12.11	04.50	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	200 000,00 TE	196 000,00	181 066,92
12.122	12.30	05.22	Frais d'experts, d'études et de publication relatifs à la planification et au contrôle du secteur hospitalier et extrahospitalier	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	65 000,00	65 000,00	52 357,36
12.125	12.30	05.00	Projets de construction et de modernisation du secteur conventionné: frais d'experts et d'études relatifs à la planification et au contrôle	CPUBLIE, CNST, CNLI	25 000,00	25 000,00	0,00
12.128	12.30	05.00	Actions et projets dans le cadre de la stratégie e-Santé	CORD	500 000,00	500 000,00	472 103,80
12.151	12.30	05.10	Frais médicaux en relation avec l'enseignement différencié et les ateliers protégés: honoraires et indemnités, dépenses diverses	CORD	30 000,00	30 000,00	19 035,04
12.152	12.30	05.30	Frais médicaux en relation avec les prélèvements vaginaux-cervicaux-endocervicaux dans l'intérêt de la prophylaxie du cancer	CORD	86 000,00 TR	92 775,00	92 771,91
12.153	12.30	05.00	Prélèvements d'organes: prise en charge des frais d'interventions sur le donneur défunt, non opposables à l'UCM	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	9 000,00 D TR	49 000,00	48 242,42

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.190	12.30	05.00	Frais d'inscription pour des stages de formation et de spécialisation du personnel des administrations et services relevant du ministère de la santé	CORD	18 000,00	18 000,00	17 601,27
12.250	Divers	05.00	Service de remplacement de nuit des médecins généralistes: frais de fonctionnement et indemnités	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 915 650,00	1 915 650,00	1 863 008,63
12.320	Divers	05.00	Distinction honorifique pour les donateurs de sang bénévoles: dépenses diverses	CORD	22 531,00	22 531,00	21 166,90
12.342	Divers	05.00	Assurance responsabilité civile pour les médecins ou étudiants en médecine en voie de formation spécifique en médecine générale effectuant leur stage pratique au Luxembourg dans le cadre d'une pratique de médecine générale ou en milieu hospitalier	CORD	590,00	590,00	569,51
12.345	Divers	05.00	Frais de fonctionnement de la commission de conciliation dans le domaine médical du Luxembourg	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
31.012	31.21	05.23	Remboursement au centre hospitalier de Luxembourg de frais découlant du fonctionnement d'un service de recensement des pollens et des spores fongiques au Luxembourg	CSDE, CPUBLIE	115 825,00	115 825,00	102 249,38
31.020	31.22	05.20	Travaux de recherche effectués par le centre hospitalier de Luxembourg: participation aux frais	CORD	100 000,00	100 000,00	0,00
31.031	31.12	05.20	Remboursement à des organismes nationaux des frais découlant de l'organisation de cours et de publications pour la propagation des soins palliatifs	CORD	20 000,00	20 000,00	2 000,00
31.032	31.12	05.22	Analyses HIV: remboursement au CHL de frais non opposables à l'UCM	CORD	85 600,00	85 600,00	85 600,00
31.050	31.32	05.20	Service médical d'urgence et de garde, service des urgences néonatales, service de permanence et de garde des hôpitaux: participation aux frais	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	2 046 000,00	2 046 000,00	2 021 856,49
31.051	31.32	04.50	Cours pour personnel paramédical: remboursement aux patrons de stage de la part de l'Etat dans les indemnités des élèves paramédicaux (secteurs autres que les hôpitaux de moyen et court séjour) et de stagiaires en réintégration/intégration	CPUBLIE, CNST, CNLI	6 100,00	6 100,00	0,00
33.001	33.00	05.10	Sécurité dans le domaine de la transfusion sanguine: participation aux frais du personnel de la Croix-Rouge	CORD	439 230,00	439 230,00	439 229,00
33.002	33.00	05.10	Participation transitoire aux frais de fonctionnement et de prise en charge effectués par le laboratoire de recherche sur le SIDA	CORD	614 000,00 TE	489 000,00	488 670,00
33.003	33.00	05.10	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans le domaine de la santé de l'environnement	CORD	84 050,00	84 050,00	84 050,00
33.004	33.00	05.00	Subsides aux associations oeuvrant dans le domaine de la formation médicale continue	CORD	80 000,00	80 000,00	64 000,00
33.005	33.00	05.30	Subsides dans l'intérêt de la formation continue du personnel des professions de santé	CORD	15 000,00	15 000,00	15 000,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.006	33.00	05.10	Participation aux frais de fonctionnement de l'organisme chargé de l'organisation de la formation médicale continue	CORD	50 000,00	50 000,00	25 000,00
33.007	33.00	05.00	Remboursement aux établissements hospitaliers des frais d'experts et d'études et des frais d'accompagnement dans le cadre de la promotion de synergies dans le secteur hospitalier	CORD	150 000,00 TE	69 725,00	11 128,80
33.008	33.00	05.00	Participation aux frais de Centres de ressources pour la santé créés auprès de Centres de recherche publiques	CORD	580 000,00	580 000,00	580 000,00
33.009	33.00	05.00	Participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole Nationale du dos	CORD	150 000,00	150 000,00	139 499,86
33.011	33.00	05.00	Subsides à la société des sciences médicales	CNSM	5 000,00	5 000,00	0,00
33.012	33.00	05.00	Subsides pour frais d'organisation et de participation à des congrès sanitaires, réunions scientifiques, expositions et publications scientifiques	CNSM	16 500,00	16 500,00	16 500,00
33.013	33.00	05.23	Subsides divers à des associations oeuvrant en matière d'action sociothérapeutique	CNSM	44 000,00	44 000,00	43 350,00
33.014	33.00	05.23	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans divers domaines de l'action sociothérapeutique	CNSM	4 926 237,00 TR	4 934 237,00	4 906 624,00
33.015	33.00	05.23	Maladies de la dépendance: participation aux frais de fonctionnement de services oeuvrant dans le domaine des toxicomanies	CNSM	6 451 228,00 TR	6 481 728,00	6 451 026,00
33.016	33.00	05.10	Ligue de prévention et d'action médico-sociales: remboursement des frais de gérance des services du Ministère de la Santé	CNSM	39 000,00	39 000,00	38 363,91
33.017	33.00	05.23	Santé mentale: participation aux frais de fonctionnement de services extrahospitaliers de santé mentale	CPUBLIE, CNST, CNSM, CNLI	9 158 354,00	9 158 354,00	8 996 151,00
33.018	33.00	05.10	Participation aux cotisations versées à des organismes internationaux par la Croix-Rouge	CNSM	20 000,00	20 000,00	20 000,00
33.019	33.00	05.10	Subsides dans l'intérêt de la mise en oeuvre de la promotion de la santé	CNSM	100 000,00	100 000,00	99 870,00
33.020	33.00	05.10	Participation à des frais de placement d'enfants dans des centres nationaux et étrangers dans un but médico-social	CNSM	30 000,00	30 000,00	29 852,00
33.021	33.00	05.20	Participation aux frais de fonctionnement de la Ligue médico-sociale	CPUBLIE, CNST, CNSM, CNLI	3 810 790,00 TR	3 987 790,00	3 637 501,00
33.024	33.00	05.00	Participation aux frais de fonctionnement d'un service de coordination et de promotion des dons d'organes	CNSM	115 000,00	115 000,00	76 286,22
34.011	34.30	05.10	Traitement des maladies sociales et d'autres affections, prise en charge de frais d'hospitalisation et frais de traitement de personnes indigentes: subsides	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	500 000,00 D	950 000,00	949 781,97

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
34.012	34.30	05.10	Examen médical avant mariage: remboursement des honoraires médicaux et médico-techniques, dépenses diverses (loi du 19.12.1972)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	315 000,00	315 000,00	283 239,48
34.060	34.41	04.42	Formation, stages postuniversitaires et formation continue pour les médecins, médecins-dentistes et pharmaciens: subside	CORD	5 000,00	5 000,00	1 500,00
34.061	34.41	04.42	Médecins luxembourgeois en voie de formation à l'étranger: bourses	CPUBLIE, CNST, CNLI	300 000,00	300 000,00	262 022,88
34.062	34.41	05.20	Indemnités allouées aux médecins effectuant un stage dans le cadre de la formation spécifique en médecine générale	CPUBLIE, CNST, CNLI	638 147,00 D	864 047,00	857 641,65
35.060	35.00	05.00	Contributions à des organismes internationaux	CPUBLIE, CNST, CNLI	305 990,00	305 990,00	276 263,67
41.010	41.40	05.10	Participations financières aux centres de recherche publics dans l'intérêt de la réalisation de projets conventionnés au titre I de la loi du 9 mars 1987 en vue de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention	CORD	110 000,00	110 000,00	109 989,76
41.011	41.40	05.10	Participations financières aux centres de recherche publics dans l'intérêt de la réalisation de projets conventionnés au titre II de la loi du 9 mars 1987 en vue de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention	CORD	75 000,00 TE	23 000,00	0,00
42.000	42.00	05.00	Remboursement au Collège Médical d'une partie des frais de rémunération du secrétaire administratif	CSDE, CPUBLIE	31 626,00	31 626,00	29 285,67
42.003	42.00	05.10	Remboursement au Collège Vétérinaire d'une partie des frais de rémunération du secrétaire administratif	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	11 260,00	11 260,00	9 445,68
12.580	12.11	04.50	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD, CNST	110,00	110,00	108,33
12.651	12.30	05.10	Frais médicaux en relation avec l'enseignement différencié et les ateliers protégés: honoraires et indemnités, dépenses diverses	CORD, CNST	528,00	528,00	528,00
33.521	33.00	05.20	Participation aux frais de fonctionnement de la Ligue médico-sociale	CNST, CNSM	105 064,00	105 064,00	105 064,00
			<i>Total de la section 14.0:</i>		35 628 570,00	36 324 470,00	35 033 177,58
			<i>Section 14.1 – Direction de la santé</i>				
11.000	Divers	05.00	Traitement des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	5 934 288,00	5 934 288,00	5 615 305,80
11.010	Divers	05.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	4 500 455,00	4 500 455,00	4 398 061,61
11.020	Divers	05.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	359 888,46	359 888,46
11.030	Divers	05.00	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	214 506,00	214 506,00	202 410,65
11.040	Divers	05.00	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	3 916,13	3 916,13
11.100	11.40	05.00	Indemnités d'habillement	CSDE, CPUBLIE	1 095,00	1 095,00	1 093,83
11.130	11.12	05.00	Services audiophonologiques: indemnités pour services extraordinaires	CORD	6 000,00	6 000,00	3 610,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.131	11.12	05.00	Services de pléoptie et d'orthoptie: indemnités pour services extraordinaires	CORD	3 576,00	3 576,00	3 560,43
11.132	11.12	05.10	Prophylaxie et traitement des maladies sociales et d'autres affections – service de l'éducation pour la santé: indemnités pour services extraordinaires	CSDE, CPUBLIE	900,00	900,00	0,00
12.001	12.15	05.00	Services audiophonologiques: indemnités pour services de tiers	CORD	42 240,00	42 240,00	38 757,64
12.010	12.13	05.00	Frais de route et de séjour	CORD	93 180,00	93 180,00	89 523,14
12.040	12.12	05.00	Contrôle de qualité des analyses de biologie clinique: frais de bureau et dépenses diverses	CORD	2 300,00	2 300,00	1 803,81
12.042	12.12	05.10	Carnet de santé et de maternité: frais d'impression	CORD	10 800,00 TE	9 680,00	9 164,25
12.101	12.11	05.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CPUBLIE, CNST, CNLI	204 000,00 D	220 300,00	216 166,49
12.102	12.11	05.00	Division de la Radioprotection: frais de location d'un local pour l'entreposage intérimaire de sources radioactives hors usage	CPUBLIE, CNST, CNLI	3 750,00	3 750,00	3 750,00
12.120	12.30	05.00	Contrôle des médicaments: frais d'experts et d'études	CPUBLIE, CNST, CNLI	28 100,00	28 100,00	9 054,06
12.121	12.30	05.00	Contrôle de qualité des analyses de biologie clinique: frais d'experts et d'études	CORD	5 000,00	5 000,00	4 134,73
12.122	12.30	05.00	Division de la Radioprotection: Mesures pour réduire l'irradiation médicale au Luxembourg	CORD	25 000,00 TR	30 500,00	29 134,20
12.123	12.30	05.00	Frais d'experts, d'études relatifs aux organismes génétiquement modifiés et aliments nouveaux	CPUBLIE, CNST, CNLI	500,00	500,00	0,00
12.124	12.30	05.00	Contrôle des biocides: frais d'experts et d'études	CPUBLIE, CNST, CNLI	5 000,00	5 000,00	270,17
12.125	12.30	05.00	Frais d'experts et d'études relatifs à la santé au travail	CORD	20 000,00	20 000,00	19 999,65
12.126	12.30	05.10	Frais d'experts et d'études dans l'intérêt de l'établissement d'un système d'information en matière de santé dans le cadre de la nouvelle stratégie de la Santé pour Tous	CORD	95 000,00 TE	80 200,00	63 934,34
12.128	12.30	05.00	Division de la radioprotection: frais d'expertises dans le cadre des procédures d'autorisation et dans le cadre des conventions, traités et accords internationaux	CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
12.129	12.30	05.00	Division de la pharmacie: contrôle enregistrement, experts, frais divers dans le secteur des médicaments vétérinaires et des aliments médicamenteux	CPUBLIE, CNST, CNLI	500,00	500,00	0,00
12.130	12.16	05.00	Contrôle des cosmétiques: frais d'experts et d'études	CPUBLIE, CNST, CNLI	500,00	500,00	28,00
12.131	12.16	05.10	Assistance pour accompagnement en vue d'une accréditation selon la norme ISO 17020 de la division de l'Inspection Sanitaire	CORD	4 600,00 TR	4 650,00	4 646,00
12.133	12.16	05.10	Frais de contrôle des teneurs maximales en goudron, en nicotine et en monoxyde de carbone des cigarettes	CORD	13 500,00	13 500,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.140	12.16	05.10	Prophylaxie et traitement des maladies sociales et d'autres affections (service de l'éducation pour la santé); frais de sensibilisation et d'information	CPUBLIE, CNST	500 000,00	500 000,00	466 999,47
12.141	12.16	05.10	Dépenses spécifiques dans le domaine de l'hygiène alimentaire	CORD	2 500,00	2 500,00	1 377,18
12.142	12.16	05.00	Information et éducation des travailleurs dans les entreprises dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail et prophylaxie des maladies professionnelles: dépenses diverses	CORD	18 000,00	18 000,00	16 121,38
12.143	12.16	05.00	Division de la médecine curative: information et formation pour professionnels de santé et personnel apparenté	CORD	4 000,00 TR	18 800,00	18 736,38
12.170	12.30	05.00	Division de la radioprotection: frais d'entretien des appareils	CPUBLIE, CNST, CNLI	35 770,00	35 770,00	34 834,39
12.250	Divers	05.00	Service du directeur de la santé: frais de bureau, frais d'exploitation des voitures de service et dépenses diverses	CORD	190 000,00	190 000,00	171 573,63
12.251	Divers	05.10	Division de l'inspection sanitaire: frais de bureau, frais d'exploitation des voitures de service et dépenses diverses	CORD	43 350,00 TE TR	46 800,00	43 868,72
12.252	Divers	05.20	Division de la médecine curative: frais de bureau et dépenses diverses	CORD	18 000,00	18 000,00	16 626,18
12.253	Divers	05.00	Division de la pharmacie et des médicaments: frais de bureau et dépenses diverses	CORD	23 000,00	23 000,00	21 852,84
12.254	Divers	05.00	Services audiophonologiques: frais d'exploitation, dépenses diverses	CORD	23 610,00	23 610,00	22 784,56
12.255	Divers	05.00	Services d'orthoptie et de pléoptie: frais d'exploitation, dépenses diverses	CORD	34 000,00	34 000,00	30 956,87
12.256	Divers	05.00	Division de la radioprotection: frais de surveillance de la radio-activité, dépenses diverses	CSDE, CPUBLIE	115 000,00	115 000,00	104 172,58
12.257	Divers	05.10	Service de la médecine de l'environnement: frais de fonctionnement	CORD	18 000,00	18 000,00	16 792,64
12.258	Divers	05.00	Service des statistiques sanitaires: dépenses diverses	CORD	60 000,00 TR	61 500,00	59 416,97
12.259	Divers	05.10	Division de la médecine préventive et sociale (service de l'éducation pour la santé): frais de fonctionnement	CORD	17 000,00	17 000,00	13 628,53
12.260	Divers	05.10	Division de médecine scolaire et de contrôle sanitaire de la jeunesse: frais de fonctionnement	CORD	24 000,00	24 000,00	22 922,87
12.261	Divers	05.10	Division de la médecine du travail: frais de fonctionnement	CORD	32 000,00	32 000,00	24 986,46
12.262	Divers	05.00	Service d'action sociothérapeutique: frais de fonctionnement	CORD	4 900,00	4 900,00	4 725,97
12.301	Divers	05.20	Frais d'analyses dans le cadre de la médecine de l'environnement	CPUBLIE, CNST, CNLI	10 000,00	10 000,00	475,69
12.302	Divers	05.10	Division de la médecine scolaire: honoraires médicaux et matériel médical	CSDE, CPUBLIE	215 000,00	215 000,00	210 289,69

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.303	Divers	05.10	Prophylaxie des maladies contagieuses: indemnités pour déclarations de maladies contagieuses, indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies, participation à la lutte contre la rage, dépenses dans l'intérêt de la lutte contre les épidémies, frais concernant la médecine de catastrophe	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	204 000,00	204 000,00	164 031,92
12.304	Divers	05.10	Vaccinations publiques non obligatoires: acquisition de vaccins, honoraires médicaux, frais d'organisation	CPUBLIE, CNST, CNLI	3 787 700,00	3 787 700,00	3 276 421,18
12.306	Divers	05.10	Frais d'organisation et d'évaluation de programmes de dépistage du cancer	CSDE, CPUBLIE	208 300,00 TE	202 800,00	170 890,04
12.307	Divers	05.00	Programmes de médecine préventive organisés avec l'UCM dans le cadre de l'article 17 du Code des assurances sociales: programme de vaccination contre la grippe	CSDE, CPUBLIE	75 000,00	75 000,00	75 000,00
12.308	Divers	05.10	Frais d'un programme à réaliser en vue d'améliorer la prise en charge de la santé maternelle et infantile	CORD	10 000,00 TE	5 000,00	1 000,00
12.309	Divers	05.10	Prise en charge de dépenses effectuées dans l'intérêt de l'éducation pour la santé dans le cadre de manifestations relevant du domaine de la santé	CORD	9 000,00	9 000,00	5 985,75
12.310	Divers	05.00	Inspection des pesticides et des produits phytopharmaceutiques: frais de surveillance des pesticides et des vendeurs agréés, dépenses diverses	CORD	1 000,00	1 000,00	902,75
12.311	Divers	05.10	Programme de lutte contre les drogues et le S.I.D.A.: acquisition, stockage et destruction de seringues et autres dépenses	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	510 000,00	510 000,00	438 083,99
12.313	Divers	07.32	Evacuation de déchets radioactifs et d'autres produits dangereux	CPUBLIE, CNST, CNLI	250,00 D	56 450,00	55 641,95
12.314	Divers	05.00	Division de la radioprotection: acquisition, stockage et distribution d'iode stable	CPUBLIE, CNST, CNLI	16 000,00 D	23 600,00	23 555,16
12.316	Divers	05.00	Division de la Radioprotection: assurance qualité des équipements de mesure dans le domaine de radioprotection et du laboratoire de radiophysique	CORD	18 000,00	18 000,00	16 157,08
12.318	Divers	05.00	Mise en oeuvre de la Promotion de la Santé: Projet „ECOLE-SANTE“	CORD	80 000,00	80 000,00	55 789,20
12.319	Divers	05.10	Participation à un programme de médecine préventive dans le cadre de l'article 17 du Code des Assurances Sociales: programme de vaccination des jeunes filles contre Human Papilloma Virus HPV(cancer du col de l'utérus)				
12.320	Divers	05.10	Participation à un programme de médecine préventive dans le cadre de l'article 17 du Code des Assurances Sociales: programme de prévention de l'avortement par des mesures d'information et de mise à disposition gratuite de contraceptifs aux jeunes et aux femmes socialement défavorisées	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	600 000,00 D	2 120 000,00	2 102 835,83
				CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 000,00	1 000,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.321	Divers	05.10	Participation à un programme de médecine préventive dans le cadre de l'article 17 du Code des Assurances sociales: programme d'action, de prévention et de dépistage des facteurs de risque des maladies cardio- et cérébrovasculaires	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 000,00	1 000,00	0,00
12.340	Divers	05.00	Frais de maintenance d'un centre de pharmacovigilance	CORD	23 000,00	23 000,00	20 000,00
12.341	Divers	05.22	Frais d'installation d'un réseau d'échange de données internationales en matière de médicaments	CORD	4 000,00	4 000,00	2 103,45
12.342	Divers	05.00	Frais de fonctionnement de l'Agence nationale du médicament humain et vétérinaire	CSDE, CPUBLIE	12 500,00	12 500,00	10 379,62
12.343	Divers	05.00	Frais en relation avec le contrôle des conventions en matière de „stupéfiants/psychotropes et précurseurs“	CORD	2 000,00	2 000,00	0,00
31.050	31.32	05.00	Participation de l'Etat dans le cadre du démarrage des services de médecine du travail aux frais d'organisation d'une formation postuniversitaire de médecin du travail	CSDE, CPUBLIE	3 500,00	3 500,00	2 657,60
33.007	33.00	05.00	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans le cadre du suivi et du traitement des nouvelles maladies pouvant être en relation avec la profession	CORD	75 000,00	75 000,00	38 907,47
34.095	34.49	05.00	Prix annuel de santé en entreprise	CORD	10 000,00	10 000,00	9 945,50
12.501	12.15	05.00	Indemnités pour services de tiers	CORD, CNST	1 490,00 TR	2 610,00	2 602,74
12.754	Divers	05.00	Services audiophonologiques: frais d'exploitation, dépenses diverses	CORD, CNST	102,00	102,00	101,28
12.803	Divers	05.10	Prophylaxie des maladies contagieuses: indemnités pour déclarations de maladies contagieuses, indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies, participation à la lutte contre la rage, dépenses dans l'intérêt de la lutte contre les épidémies, frais concernant la médecine de catastrophe	CORD, CNST	1 654,00	1 654,00	1 653,36
			<i>Total de la section 14.1:</i>		18 257 716,00	20 221 420,59	18 856 002,26
			<i>Section 14.2 – Laboratoire national de santé</i>				
11.000	Divers	05.20	Traitement des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	6 914 336,00	6 914 336,00	6 654 831,95
11.010	Divers	05.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	4 867 848,00	4 867 848,00	4 866 937,97
11.020	Divers	05.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	331 824,42	331 824,42
11.030	Divers	05.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	700 281,00	700 281,00	691 588,04
11.040	Divers	05.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	17 291,96	17 291,96
11.100	11.40	05.20	Indemnités d'habillement	CSDE, CPUBLIE	41 800,00	41 800,00	36 039,38
11.130	11.12	05.20	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	2 100,00	2 100,00	2 082,36
12.000	12.15	05.20	Indemnités pour services de tiers	CORD	100,00	100,00	0,00
12.010	12.13	05.20	Frais de route et de séjour	CORD	600,00	600,00	249,60
12.020	12.14	05.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	19 500,00 TE	16 363,10	15 549,12
12.040	12.12	05.20	Frais de bureau	CORD	152 000,00 TR	172 000,00	168 224,52

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.050	12.12	05.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	145 500,00 TR	149 786,00	149 785,17
12.060	12.12	05.20	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	9 500,00 TE	6 791,79	6 652,79
12.070	12.12	05.20	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	65 000,00 TE TR	51 197,00	51 090,75
12.080	12.11	05.20	Bâtiments: exploitation et entretien	CPUBLIE; CNST, CNLI	369 000,00 TR	426 908,59	426 394,39
12.100	12.11	05.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CPUBLIE; CNST, CNLI	36 000,00 D	39 600,00	33 386,32
12.120	12.30	05.20	Frais d'assistance technique en matière informatique	CSDE; CPUBLIE; CNST	50 000,00	50 000,00	35 559,09
12.121	12.30	05.20	Frais d'accréditation de laboratoire	CPUBLIE; CNST	90 000,00	90 000,00	76 759,17
12.160	12.30	05.20	Acquisition de réactifs, verrerie, isotopes, vaccins, sérums et matériels divers de laboratoire	CORD	2 350 000,00 TE	2 330 872,00	2 298 116,86
12.161	12.30	05.20	Frais pour animalerie, linge, élimination des déchets et de désinfection, matériel divers	CORD	75 000,00 TE	72 097,53	71 861,76
12.162	12.30	05.20	Entretien et réparation des machines et appareils	CPUBLIE; CNST, CNLI	385 000,00	385 000,00	365 526,56
12.171	12.30	05.20	Crédit de fonctionnement du Registre Morphologique des Tumeurs	CORD	18 500,00 TE	15 000,00	12 493,62
12.190	12.30	05.20	Frais d'inscription à des stages de formation continue, à des séminaires et à des congrès	CORD	18 000,00 TE	14 000,00	12 401,00
12.220	12.30	05.20	Programme de recherche effectué dans le cadre du titre I. de la loi du 9.3.1987 ayant pour objet l'organisation de la recherche-développement dans le secteur public: frais de fonctionnement	CORD	36 200,00 TE	35 435,94	35 435,94
12.300	Divers	05.20	Service de cytologie: frais d'exploitation propres	CORD	60 000,00 TE	55 794,74	55 794,74
12.301	Divers	05.20	Division de la chimie toxicologique et pharmaceutique: surveillance des drogués, acquisition de réactifs	CORD	150 000,00 TE	148 578,60	147 776,79
12.302	Divers	05.10	Division du contrôle alimentaire: contrôle des denrées et boissons alimentaires, résidus de pesticides, produits cosmétiques et objets usuels et médicaments, frais d'études et dépenses diverses	CORD	130 000,00 TE	123 913,72	123 806,98
12.303	Divers	05.20	Frais d'analyses à l'étranger	CSDE; CPUBLIE; CNST, CNLI	45 000,00 D TR	89 000,00	88 927,83
12.304	Divers	05.20	Acquisition de biens et services spécifiques en vue de la recherche médicale suite à un legs fait au Laboratoire national de santé	CSDE; CPUBLIE; CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
12.306	Divers	05.20	Division de bactériologie et parasitologie: programme de dépistage de chlamydiastrachomatis au Luxembourg	CORD	50 000,00 TE	16 854,99	16 854,99
12.307	Divers	05.20	Division de chimie biologique et hormonologie: programme de médecine préventive pour le dépistage prénatal de maladies congénitales	CPUBLIE; CNST, CNLI	170 000,00	170 000,00	166 812,88
12.308	Divers	05.20	Division de sérologie, virologie, cytogénétique: programme de dépistage des HPV oncogènes	CPUBLIE; CNST, CNLI	20 000,00	20 000,00	17 191,12

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
34.050	34.38	05.20	Indemnités des stagiaires	CORD	6 000,00	6 000,00	2 855,77
12.540	12.12	05.20	Frais de bureau	CORD, CNST	350,00	350,00	223,87
12.660	12.30	05.20	Acquisition et réactifs, verrerie, instruments, isotopes, vaccins et sérums	CORD, CNST	200 000,00	200 000,00	106 712,70
12.662	12.30	05.20	Entretien et réparation des machines et appareils	CORD, CNST	771,00 TR	2 377,00	2 376,73
12.800	Divers	05.20	Service de cytologie clinique: frais d'exploitation propres	CORD, CNST	315,00	315,00	310,50
			<i>Total de la section 14.2:</i>		17 179 001,00	17 564 517,38	17 089 727,64
			<i>Section 14.5 – Dommages de guerre corporels</i>				
11.010	Divers	06.35	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	55 793,00	55 793,00	50 766,47
11.020	Divers	06.35	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
11.130	11.12	06.35	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	600,00	600,00	60,00
12.000	12.15	06.35	Indemnités pour services de tiers	CORD	1 672,00	1 672,00	1 112,00
12.010	12.13	06.35	Frais de route et de séjour	CORD	100,00	100,00	0,00
12.040	12.12	06.35	Frais de bureau	CORD	1 000,00	1 000,00	930,61
12.050	12.12	06.35	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE, CNST, CNLI	800,00	800,00	599,00
12.070	12.12	06.35	Frais d'informatique: part dans les frais du centre commun de la sécurité sociale	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	39 500,00	39 500,00	38 609,85
12.080	12.11	06.35	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	7 000,00	7 000,00	5 872,75
12.110	12.30	06.35	Frais de contentieux	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
12.121	12.30	06.35	Frais d'expertises	CORD	5 000,00	5 000,00	1 945,20
34.000	34.20	06.35	Crédits mis à la disposition de l'office des dommages de guerre pour l'indemnisation des dommages de guerre corporels	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	5 162 500,00	5 162 500,00	4 453 023,78
42.000	42.00	06.35	Remboursement de la part de l'office des assurances sociales dans la rémunération d'employés détachés à l'office des dommages de guerre corporels	CPUBLIE, CNST, CNLI	55 457,00 D	110 895,00	110 894,58
			<i>Total de la section 14.5:</i>		5 329 622,00	5 385 060,00	4 663 814,24
			<i>Section 14.6 – Centre thermal et de santé de Mondorf</i>				
11.010	Divers	05.23	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	510 138,00	510 138,00	501 169,56
11.030	Divers	05.23	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	726 423,00 D	886 377,52	886 377,52
11.031	Divers	05.23	Salaires pris en charge par l'Etat des ouvriers occupés à titre permanent à l'entretien des espaces extérieurs du centre thermal	CSDE, CNST, CNLI	476 593,00	476 593,00	0,00
31.020	31.22	05.23	Remboursement au centre thermal et de santé de Mondorf du coût de l'entretien et de l'aménagement des espaces extérieurs	CORD	1 201 147,00	1 201 147,00	1 146 351,36
			<i>Total de la section 14.6:</i>		2 914 301,00	3 074 255,52	2 533 898,44
			<i>Total du département 14:</i>		79 309 210,00	82 569 723,49	78 176 620,16

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			15 – Ministère de l'Environnement				
			<i>Section 15.0 – Dépenses générales</i>				
11.130	11.12	07.30	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	500,00	500,00	458,80
12.000	12.15	07.30	Indemnités pour services de tiers	CORD	200,00 TR	261,00	260,40
12.012	12.13	07.30	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	145 000,00	145 000,00	138 873,98
12.020	12.14	07.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	3 750,00	3 750,00	3 550,35
12.040	12.12	07.30	Frais de bureau	CORD	12 000,00	12 000,00	11 780,28
12.070	12.12	07.30	Entretien du matériel informatique	CSDE, CPUBLIE	95 620,00	95 620,00	92 688,99
12.082	12.11	07.30	Bâtiments: exploitation et entretien	CSDE, CPUBLIE	68 900,00 TR	77 400,00	77 355,44
12.100	12.11	07.30	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 251 800,00 TR	1 259 934,00	1 259 933,94
12.120	12.30	07.30	Frais d'études et d'experts en relation avec la gestion des déchets, la protection de la nature, du sol et de l'atmosphère, les énergies nouvelles et renouvelables, les réductions de CO ₂ , les concepts énergétiques, études d'impact sur l'environnement, frais connexes	CSDE, CPUBLIE	400 000,00	400 000,00	391 460,54
12.121	12.30	07.30	Etablissement d'un cadastre de la biodiversité	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	500 000,00 TR	510 274,00	510 272,36
12.125	12.30	07.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	9 000,00 TE	3 700,00	0,00
12.140	12.16	07.30	Acquisition et publication de matériel d'information, de matériel didactique et audiovisuel, organisation de colloques et de conférences sur des problèmes de l'environnement, participation à des foires, dépenses diverses	CORD	450 000,00 TE	433 194,00	424 725,38
12.190	12.30	07.30	Frais de formation du personnel	CORD	4 500,00	4 500,00	1 652,08
12.301	Divers	07.50	Mesures à prendre en cas d'intervention pour remise en état de lieux dans l'intérêt de la protection et de la sauvegarde de l'environnement et de la qualité des sols	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	10 000,00	10 000,00	0,00
12.302	Divers	07.30	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement	CORD	244 023,00	244 023,00	244 023,00
12.304	Divers	07.35	Mise en oeuvre du Protocole de Kyoto à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	CORD	88 000,00	88 000,00	47 680,00
12.305	Divers	07.30	Conseil Supérieur pour le Développement Durable: indemnités, frais de route et de séjour, frais d'études et d'experts: dépenses diverses	CSDE, CPUBLIE	103 900,00 TE	99 037,00	96 521,66
12.306	Divers	07.30	Observatoire de l'environnement naturel: indemnités, frais de route et de séjour, frais d'études et d'experts: dépenses diverses	CSDE, CPUBLIE	100 000,00	100 000,00	99 787,95

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.310	Divers	07.50	Frais d'exécution de la convention de Washington du 3.3.1973 portant sur le commerce de certaines espèces de la faune et de la flore sauvage, approuvée par la loi du 19.2.1975	CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
12.311	Divers	07.30	Mesures et interventions destinées à permettre la mise en place d'un réseau national d'information en matière d'environnement: participation à des dépenses, notamment aux frais de fonctionnement et d'équipement, études, expertises, publications et dépenses directes dans le même but	CSDE, CPUBLIE	52 900,00	52 900,00	52 875,00
12.314	Divers	07.50	Attribution du label écologique dans le cadre de l'initiative communautaire: frais d'administration et de fonctionnement	CORD	30 500,00	30 500,00	25 015,70
12.315	Divers	07.30	Exploitation d'un système intégré de gestion de l'environnement	CSDE, CPUBLIE	106 000,00	106 000,00	67 834,91
12.316	33.00	07.30	Etudes, conseils, planification et réalisation de projets pilotes en matière d'utilisation rationnelle et de promotion d'énergies nouvelles et renouvelables mis en oeuvre par l'Agence de l'énergie ou d'autres organismes: dépenses diverses	CSDE, CPUBLIE	550 000,00	550 000,00	474 617,54
33.000	33.00	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt de la protection de l'environnement	CORD	100 000,00	100 000,00	99 046,77
33.001	33.00	07.50	Participation aux frais d'établissements d'utilité publique chargés de la gestion de réserves naturelles	CORD	94 000,00	94 000,00	94 000,00
33.004	33.00	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt d'activités informatives, éducatives, pédagogiques, culturelles et scientifiques en faveur des jeunes dans l'intérêt de la protection de l'environnement	CORD	30 500,00	30 500,00	30 000,00
33.005	33.00	07.30	Participation financière à des projets à finalité environnementale mis en oeuvre par des organisations non gouvernementales	CSDE, CPUBLIE	135 000,00	135 000,00	134 999,92
33.006	33.00	07.50	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales pour la réalisation d'actions de promotion des économies d'énergie et de l'utilisation des énergies renouvelables au niveau régional et local	CSDE, CPUBLIE	35 000,00	35 000,00	35 000,00
33.012	33.00	07.30	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de projets conventionnés en matière de guidance écologique	CSDE, CPUBLIE, CNSM	700 000,00	700 000,00	700 000,00
35.020	35.30	07.30	Coopération transfrontalière en vue de la préservation et de l'amélioration de l'environnement naturel et humain dans le cadre interrégional	CSDE, CPUBLIE	80 694,00	80 694,00	67 842,72
35.060	35.00	Divers	Contributions à des organismes internationaux	CPUBLIE, CNST, CNLI	254 008,00	254 008,00	254 007,42
43.040	43.52	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets conventionnés en matière de gestion et d'entretien de l'environnement naturel réalisé par le secteur communal	CSDE, CPUBLIE	450 000,00	450 000,00	449 990,93

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
43.300	Divers	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets de promotion de développement durable au niveau local et régional réalisés par les communes et syndicats intercommunaux	CSDE, CPUBLIE	105 000,00	105 000,00	104 715,56
43.301	Divers	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets de promotion des économies d'énergie et de l'utilisation des énergies nouvelles et renouvelables au niveau local et régional réalisé par les communes et les syndicats de communes	CSDE, CPUBLIE	95 000,00	95 000,00	87 528,35
			<i>Total de la section 15.0:</i>		6 305 895,00	6 305 895,00	6 078 499,97
			<i>Section 15.1 – Administration de l'environnement</i>				
11.000	Divers	07.30	Traitement des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	4 516 386,00	4 516 386,00	4 297 836,47
11.010	Divers	07.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	302 214,00 D	307 022,19	307 022,19
11.020	Divers	07.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	5 063,00 D	151 095,93	151 095,93
11.030	Divers	07.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	53 538,00 D	59 190,31	59 190,31
11.040	Divers	07.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	07.30	Indemnités d'habillement	CORD	900,00	900,00	885,22
12.010	12.13	07.30	Frais de route et de séjour	CORD	300,00	300,00	0,00
12.020	12.14	07.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	25 000,00 TR	27 000,00	25 576,22
12.030	12.16	07.30	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	5 000,00	5 000,00	3 527,57
12.040	12.12	07.30	Frais de bureau	CORD	41 800,00	41 800,00	41 135,13
12.050	12.12	07.30	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE, CNST, CNLI	80 000,00	80 000,00	72 942,42
12.060	12.12	07.30	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	3 500,00 TE	1 500,00	694,85
12.070	12.12	07.30	Location et entretien des équipements informatiques	CSDE, CPUBLIE	54 215,00	54 215,00	50 495,39
12.120	12.30	07.30	Etudes et évaluation de l'impact des activités industrielles, agricoles et urbaines sur la salubrité de l'environnement: frais d'études et d'analyses	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	400 000,00	400 000,00	380 722,79
12.122	12.30	07.30	Etudes et consultation en relation avec la gestion des déchets	CSDE, CPUBLIE	200 000,00	200 000,00	183 145,18
12.140	12.16	07.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, frais divers en relation avec l'organisation des réunions de travail	CORD	20 000,00	20 000,00	19 648,97
12.141	12.16	07.34	Actions pédagogiques et formation dans l'intérêt de la protection de l'environnement	CORD	13 000,00	13 000,00	0,00
12.160	12.30	07.30	Acquisition de matériel de laboratoire	CORD	20 000,00	20 000,00	16 699,01
12.190	12.30	07.30	Cours de formation du personnel	CORD	7 500,00	7 500,00	5 290,36
12.300	Divers	Divers	Frais d'études, d'experts et d'analyses spéciales, frais de gestion, d'exploitation et d'entretien de réseaux de surveillance, frais de traitement de données, dépenses diverses	CSDE, CPUBLIE	324 000,00	324 000,00	262 620,38

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.302	Divers	07.35	Etudes et consultations dans le domaine de la lutte contre la pollution atmosphérique, contre l'effet de serre et contre le bruit, dépenses diverses	CORD	540 000,00	540 000,00	515 322,87
12.303	Divers	07.30	Loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés: frais de gestion et de contrôle des dossiers de demande d'autorisation, frais de contrôle des établissements classés, dépenses diverses	CORD	80 000,00	80 000,00	74 212,86
12.304	Divers	07.30	Ecoaudit: frais d'administration et de fonctionnement, dépenses diverses	CORD	5 000,00	5 000,00	0,00
12.305	Divers	07.35	Système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (directive 2003/87/CE): frais d'établissement et de maintien d'un registre en vue de la comptabilité et de la gestion des quotas d'émission, frais de surveillance des déclarations des exploitants et de contrôle des établissements visés, dépenses diverses	CPUBLIE, CNST, CNLI	175 000,00	175 000,00	160 000,00
12.306	Divers	07.30	Réglementation relative aux contrôles de fuites dans les équipements frigorifiques et climatiques: frais de formation, de gestion et de contrôle, dépenses diverses	CORD	15 000,00	15 000,00	4 076,75
12.310	Divers	07.34	Frais de rapatriement ou d'élimination des déchets en exécution de la réglementation communautaire relative au transfert de déchets	CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
12.314	Divers	07.34	Frais de fonctionnement de projets de gestion des déchets	CSDE, CPUBLIE	225 000,00	225 000,00	182 603,45
12.316	Divers	07.34	Frais de gestion du cadastre des anciennes décharges et des sites contaminés	CSDE, CPUBLIE	110 000,00	110 000,00	89 967,66
32.010	32.00	07.35	Participation de l'Etat au financement d'études par des entreprises dans l'intérêt de la réduction de la pollution atmosphérique	CORD	20 000,00	20 000,00	0,00
34.095	34.49	09.20	Prime d'encouragement pour l'électricité produite à partir de l'énergie éolienne, hydraulique, solaire et de la biomasse	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	13 000 000,00	13 000 000,00	12 999 700,18
			<i>Total de la section 15.1:</i>		20 242 616,00	20 399 109,43	19 904 412,16
			<i>Section 15.2 – Administration des eaux et forêts</i>				
11.000	Divers	Divers	Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	8 996 752,00 D	9 013 765,98	9 013 765,98
11.010	Divers	Divers	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	544 143,00 D	578 469,60	578 469,60
11.020	Divers	Divers	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	203 776,47	203 776,47
11.030	Divers	Divers	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	15 013 476,00	15 013 476,00	13 832 267,42
11.080	11.31	Divers	Frais médicaux	CPUBLIE, CNST, CNLI	1 000,00	1 000,00	178,50
11.100	11.40	Divers	Indemnités d'habillement	CORD	125 000,00 TE	111 000,00	98 116,64
11.120	11.12	Divers	Gratifications pour croix de service	CPUBLIE, CNST, CNLI	13 600,00	13 600,00	13 587,80
11.130	11.12	Divers	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	808 500,00 TE	709 000,00	613 871,08
12.000	12.15	Divers	Indemnités pour services de tiers	CORD	2 225,00	2 225,00	709,67

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.010	12.13	Divers	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	50 000,00 TE	37 750,00	37 060,33
12.020	12.14	Divers	Administration générale: frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	175 000,00	175 000,00	165 860,40
12.021	12.14	Divers	Préposés forestiers: frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	163 000,00 TE TR	250 800,00	220 017,43
12.040	12.12	Divers	Frais de bureau	CORD	93 880,00	93 880,00	86 546,39
12.050	12.12	Divers	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CSDE, CPUBLIE	219 000,00	219 000,00	197 806,66
12.060	12.12	Divers	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	500,00	500,00	71,08
12.070	12.12	Divers	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	39 075,00 TR	41 875,00	39 764,07
12.080	12.11	Divers	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	79 000,00 TR	109 000,00	104 540,02
12.090	12.21	Divers	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	162 500,00 TR	164 200,00	164 147,28
12.100	12.11	Divers	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	46 400,00	46 400,00	42 701,12
12.120	12.30	10.30	Frais d'experts et d'études dans le domaine de la protection de l'environnement	CORD	220 000,00 TR	230 000,00	229 789,64
12.121	12.30	13.90	Réalisation d'un monitoring de l'évolution des réserves forestières intégrales: frais d'études et de fonctionnement, indemnisés pour services de tiers	CORD	215 000,00	215 000,00	211 765,46
12.125	12.30	10.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	75 000,00 TR	108 000,00	106 863,75
12.130	12.16	Divers	Frais de publication	CORD	65 000,00 TR	65 550,00	64 120,00
12.190	12.30	Divers	Ecole forestière, entraînement, cours préparatoires et examens pour l'obtention du permis de chasse (loi du 25.5.1972): achat de matériel d'instruction, d'armes et de munitions, frais d'assurance-responsabilité civile et dépenses diverses, frais de formation des ouvriers forestiers	CORD	138 250,00 TE	105 250,00	97 120,37
12.300	Divers	Divers	Préparation de nouveaux plans d'aménagement, d'inventaire et d'études stationnelles dans les forêts soumises au régime forestier, acquisition et réparation de matériel géodésique, dendrométrie, photogrammétrie et cartographique: acquisition de bornes, délimitation de forêts et de parcelles dans les bois domaniaux	CORD	30 000,00	30 000,00	29 619,23
12.301	Divers	Divers	Aménagements servant à la récréation, aux loisirs et à l'instruction des promeneurs dans les forêts soumises au régime forestier	CORD	60 000,00	60 000,00	50 592,74
12.302	Divers	Divers	Protection et aménagement de l'environnement naturel	CSDE, CPUBLIE	1 100 000,00 TR	1 101 200,00	1 074 407,57
12.303	Divers	Divers	Brigade Mobile de la Direction des Eaux et Forêts: frais d'analyses, levés topographiques, documentation photographique, dépenses diverses	CORD	12 000,00 TE	3 700,00	3 657,02

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.304	Divers	10.30	Exécution des dispositions de la directive 1999/105/CE, concernant la production et la commercialisation des matériels forestiers de reproduction	CORD	26 400,00	26 400,00	26 393,32
12.310	Divers	07.50	Mesures à prendre pour la protection de la forêt contre les agents biotiques, le bostryche, les autres insectes et champignons nuisibles, et contre les agents abiotiques, notamment les pollutions	CPUBLIE, CNST, CNLI	157 000,00 D	236 400,00	228 192,04
12.340	Divers	10.40	Dépenses résultant de l'exécution de la loi sur la chasse et de celle sur l'indemnisation des dégâts causés par le gibier, dépenses résultant de la destruction des animaux nuisibles, dépenses diverses	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	75 000,00	75 000,00	74 994,38
12.380	Divers	Divers	Mise en place, entretien et frais de fonctionnement d'un réseau de suivi à long terme des écosystèmes forestiers: frais d'études et d'analyses, indemnités pour services de tiers, dépenses diverses	CSDE, CPUBLIE	70 520,00	70 520,00	69 816,21
24.001	24.10	07.50	Création de réserves cynégétiques, indemnisation des propriétaires particuliers	CORD	13 850,00	13 850,00	13 816,26
31.050	31.32	07.50	Participation de l'Etat au financement des mesures d'amélioration de l'environnement naturel prévues avec les règlements grand-ducaux des 22.10.1990 et 22.3.2002	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	50 000,00	50 000,00	30 987,30
33.000	33.00	Divers	Participation aux frais de fonctionnement du système de certification FSC	CORD	31 000,00	31 000,00	31 000,00
34.050	34.38	Divers	Participation d'une mise au travail des chômeurs: indemnités, frais de route et de séjour, frais de transport, d'assurance et de matériel, frais d'encadrement et de formation, contrats de fournitures de biens et de services	CORD	145 000,00	145 000,00	142 138,69
43.041	43.52	07.50	Participations de l'Etat au financement par les communes et les syndicats de communes de projets de création, d'amélioration et d'entretien de biotopes	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	863 000,00	863 000,00	847 964,25
93.002	93.00	10.40	Versement au fonds spécial de la chasse du droit supplémentaire perçu sur les permis de chasse en vertu de l'article 13 de la loi modifiée du 20.7.1975 sur l'amodiation de la chasse et l'indemnisation des dégâts causés par le gibier	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	308 284,00	308 284,00	308 284,00
93.003	93.00	10.40	Versement au fonds cynégétique des droits supplémentaires perçus annuellement sur les permis de chasse en vertu de l'article 9 de la loi du 30.5.1984 modifiant et complétant la législation sur la chasse	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	32 079,00	32 079,00	32 079,00
11.630	11.12	Divers	Indemnités pour services extraordinaires	CORD, CNST	20 542,00	20 542,00	10 787,29
			<i>Total de la section 15.2:</i>		30 241 076,00	30 575 493,05	29 097 646,46
			Total du département 15:		56 789 587,00	57 280 497,48	55 080 558,59

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			16 – Ministère du Travail et de l'Emploi				
			<i>Section 16.0 – Travail. – Dépenses générales</i>				
11.130	11.12	06.40	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	8 496,00	8 496,00	7 702,74
11.131	11.12	06.40	Office national de conciliation: indemnités pour services extraordinaires	CORD	819,00	819,00	805,00
12.000	12.15	06.40	Indemnités pour services de tiers	CORD	3 905,00 TR	4 085,00	3 346,50
12.001	12.15	06.40	Office national de conciliation: indemnités pour services de tiers	CORD	1 487,00	1 487,00	1 077,93
12.010	12.13	06.40	Frais de route à l'intérieur du pays	CORD	2 000,00	2 000,00	133,83
12.012	12.13	06.40	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	150 000,00 TE	142 659,00	127 728,18
12.020	12.14	06.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	7 480,00 TR	7 980,00	6 467,16
12.040	12.12	06.40	Office national de conciliation: frais de bureau	CORD	375,00	375,00	375,00
12.041	12.12	06.40	Frais de bureau	CORD	31 100,00	31 100,00	24 090,29
12.080	12.11	06.40	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	17 225,00	17 225,00	13 769,54
12.120	12.30	06.42	Frais d'études, de consultation et de traduction, participation à des études d'organisations internationales	CSDE, CPUBLIE, CNST	200 000,00	200 000,00	0,00
12.121	12.30	06.40	Office national de conciliation: honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports	CORD	200,00	200,00	0,00
12.122	12.30	06.40	Frais d'experts-comptables externes pour le contrôle de la garantie bancaire des entreprises de travail intérimaire	CORD	2 500,00	2 500,00	0,00
12.124	12.30	06.42	Observatoire des relations professionnelles et de l'emploi (ORPE): honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports, publications	CORD	120 000,00 TE	0,00	0,00
12.140	12.16	06.40	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	10 000,00	10 000,00	8 251,25
12.141	12.16	06.40	Frais d'édition d'un fascicule sur le contrat de travail	CORD	60 000,00 TE	20 000,00	0,00
12.150	12.30	06.34	Frais d'expertises médicales de la commission spéciale de réexamen en matière de travailleurs handicapés	CORD	10 503,00 TR	16 843,00	16 836,00
12.190	12.30	06.43	Frais d'organisation de conférences, congrès, colloques, séminaires, stages, cours et journées d'études	CORD	20 000,00	20 000,00	0,00
12.301	Divers	06.43	Frais résultant des actions entamées par le Ministère du Travail et de l'Emploi dans le cadre 1. de l'ancienne loi modifiée du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi telle qu'elle a été intégrée dans le code du travail 2. du comité permanent de l'emploi 3. du comité de coordination tripartite 4. de la responsabilité sociale des entreprises: honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports, publications	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	20 000,00 TR	20 240,00	20 231,70

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
32.011	32.00	06.43	Prestations de réemploi: participation à la création et à la promotion de nouveaux emplois ou du maintien des anciens emplois, subside pour le demandeur d'emploi ayant trouvé un emploi de sa propre initiative, aides en faveur d'actions pour une meilleure employabilité des demandeurs d'emploi, de mesures de formation, de réadaptation ou de rééducation professionnelles susceptibles d'assurer le réemploi productif de la main-d'oeuvre rendue disponible	CPUBLIE, CNST, CNLI	350 000,00	350 000,00	0,00
32.012	32.00	06.43	Remboursement aux employeurs des rémunérations des agents participant à des actions de formation: délégués du personnel, délégués à la sécurité, délégués à l'égalité, travailleurs désignés, coordinateurs de la sécurité	CPUBLIE, CNST, CNLI	40 000,00	40 000,00	20 282,34
32.013	32.00	06.43	Remboursement aux employeurs des rémunérations des travailleurs participant à des cours de langue luxembourgeoise	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	10 000,00	10 000,00	0,00
33.000	33.00	06.43	Participation de l'Etat dans les frais de fonctionnement de services conventionnés ayant pour but une adaptation progressive au travail productif de personnes sans emploi	CORD	206 281,00	206 281,00	206 281,00
33.001	33.00	06.42	Cofinancement public national de projets dans le cadre du Fonds social européen (FSE)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100 000,00	100 000,00	82 500,00
33.002	33.00	06.40	Action de prévention et de lutte contre les traumatismes psychosociaux provoqués notamment par toute forme de harcèlement moral ou de stress sur le lieu de travail	CORD	90 000,00	90 000,00	90 000,00
33.013	33.00	06.40	Participation aux frais du Secrétariat européen des organisations représentatives des travailleurs	CNSM	343 000,00	343 000,00	343 000,00
33.014	33.00	06.40	Participation dans l'intérêt de l'organisation de cours de langue luxembourgeoise dans l'intérêt du renforcement de la politique d'intégration de la main-d'oeuvre étrangère	CPUBLIE, CNST, CNSM, CNLI	100 000,00 TR	260 000,00	257 334,69
33.016	33.00	06.40	Participation aux frais d'information et de consultation des travailleurs effectués par les secrétariats sociaux des organisations des travailleurs	CNSM	250 000,00	250 000,00	250 000,00
33.190	33.00	06.40	Participation dans les frais d'organisation et de participation par des tiers à des conférences, congrès, colloques, séminaires, stages, cours et journées d'études	CORD	1 000,00	1 000,00	0,00
34.090	34.49	06.40	Subsides aux apprentis et travailleurs méritants ainsi qu'aux organisations oeuvrant en faveur de la promotion de l'apprentissage	CORD	4 200,00	4 200,00	4 200,00
35.030	35.40	06.40	Cotisations à des institutions internationales	CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
41.000	41.50	06.35	Remboursement à la Chambre du travail du supplément de pension à allouer conformément à la loi du 26.3.1974 portant fixation de suppléments de pension à allouer aux personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant en cas d'invalidité ou de décès précoces	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	9 952,00 TR	10 033,00	10 033,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
41.001	41.50	04.50	Subsides à la Chambre du travail et à la Chambre des employés privés dans l'intérêt de l'organisation de cours de formation professionnelle et ouvrière	CORD	208 400,00	208 400,00	208 400,00
41.002	41.50	06.40	Participation de l'Etat à raison de cinquante pour cent dans les frais effectifs des élections quinquennales pour le renouvellement de la Chambre de Travail et de la Chambre des Employés Privés	CPUBLIE, CNST, CNLI	520 000,00	520 000,00	457 725,07
12.512	12.13	06.40	Frais de route et de séjour	CORD, CNST	1 681,00	1 681,00	1 680,91
12.801	Divers	13.90	Frais résultant des actions entamées par le Ministre du Travail et de l'Emploi dans le cadre 1. de la loi modifiée du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi 2. du comité permanent de l'emploi 3. du comité de coordination tripartite 4. de la responsabilité sociale des entreprises: honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports, publications	CORD, CNST	70 000,00	70 000,00	70 000,00
			<i>Total de la section 16.0:</i>		2 970 704,00	2 970 704,00	2 232 252,13
			<i>Section 16.1 – Administration de l'emploi</i>				
11.000	Divers	06.43	Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	8 033 928,00	8 033 928,00	7 951 377,38
11.010	Divers	06.43	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	1 790 736,00	1 790 736,00	1 753 949,92
11.020	Divers	06.43	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	2 589,00 D	192 686,14	192 686,14
11.030	Divers	06.43	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	206 649,00	206 649,00	203 354,38
11.040	Divers	06.43	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	06.43	Indemnités d'habillement	CSDE, CPUBLIE	1 870,00	1 870,00	1 465,04
11.130	11.12	06.43	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	10 780,00	10 780,00	9 622,63
12.000	12.15	06.43	Indemnités pour services de tiers	CORD	11 855,00	11 855,00	7 406,70
12.001	12.15	06.43	Frais des agents de gardiennage	CSDE, CPUBLIE	80 000,00	80 000,00	78 562,64
12.010	12.13	06.43	Frais de route et de séjour	CORD	23 000,00 TR	29 100,00	28 791,95
12.020	12.14	06.43	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	8 063,00	8 063,00	5 584,52
12.040	12.12	06.43	Frais de bureau	CORD	205 150,00	205 150,00	196 475,94
12.050	12.12	06.43	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	816 605,00	816 605,00	510 032,45
12.060	12.12	06.43	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	4 523,00	4 523,00	3 309,04
12.070	12.12	06.43	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	17 404,00 TE	12 904,00	12 731,33
12.080	12.11	06.43	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	171 400,00 TE	159 535,00	158 696,55
12.100	12.11	06.43	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 853 340,00 D TR	1 914 860,00	1 914 855,02
12.125	12.30	06.43	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	461 810,00	461 810,00	337 854,52

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.140	12.16	06.43	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	51 200,00	51 200,00	49 047,38
12.160	12.30	06.43	Acquisition et entretien de matériel médical, pharmaceutique, vétérinaire et de laboratoire	CORD	665,00	665,00	392,46
12.170	12.30	06.43	Acquisition et entretien de petit outillage, de logiciels et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	5 280,00	5 280,00	4 346,19
12.180	12.30	06.43	Acquisition et entretien de matériel didactique et psychotechnique	CORD	9 000,00	9 000,00	5 471,38
12.190	12.30	06.43	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	6 750,00 TE	2 520,00	2 355,00
12.300	Divers	06.43	Frais d'exploitation du laboratoire psychotechnique	CORD	2 500,00	2 500,00	1 852,88
12.302	Divers	06.43	Frais résultant de l'encadrement psychosocial des demandeurs d'emploi en application de la loi du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi 1998	CORD	6 750,00 TE	680,00	675,86
33.000	33.00	06.43	Participation aux frais de l'association luxembourgeoise des organismes de sécurité sociale	CORD	5 827,00	5 827,00	5 826,73
35.060	35.00	06.43	Participation au réseau de coopération technique des services publics de l'emploi	CORD	3 000,00	3 000,00	3 000,00
12.670	12.30	06.43	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD, CNST	260,00	260,00	259,90
			<i>Total de la section 16.1:</i>		13 791 034,00	14 022 086,14	13 439 983,93
			<i>Section 16.2 – Inspection du travail et des mines</i>				
11.000	Divers	06.42	Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	3 592 650,00 D	4 421 677,57	4 421 677,57
11.010	Divers	06.42	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	1 795 850,00	1 795 850,00	707 126,42
11.020	Divers	06.42	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	9 462,00 D	118 708,07	118 708,07
11.030	Divers	06.42	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	196 101,00 D	227 845,87	227 845,87
11.040	Divers	06.42	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	6 828,46	6 828,46
11.100	11.40	06.42	Indemnités d'habillement	CSDE, CPUBLIE	12 397,00	12 397,00	12 248,00
12.010	12.13	06.42	Frais de route et de séjour	CORD	19 913,00	19 913,00	16 905,95
12.020	12.14	06.42	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	62 000,00 TR	79 000,00	74 188,43
12.030	12.16	06.42	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	7 560,00	7 560,00	6 139,00
12.040	12.12	06.42	Frais de bureau	CORD	100 000,00 TR	160 000,00	150 833,50
12.050	12.12	06.42	Achat de biens et de services auprès des fournisseurs postaux et téléphoniques	CORD	45 500,00	45 500,00	37 434,14
12.080	12.11	06.42	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	11 500,00	11 500,00	8 816,19
12.090	12.21	06.42	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CPUBLIE, CNST, CNLI	18 252,00	18 252,00	15 489,48

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.100	12.11	06.42	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques		1 505 990,00	1 505 990,00	1 418 701,95
12.120	12.30	06.42	Etudes et travaux d'analyses spéciales	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	2 000,00	2 000,00	1 989,50
12.121	12.30	06.42	Frais d'experts et d'études	CSDE, CPUBLIE	230 000,00 TE TR	333 000,00	325 424,23
12.125	12.30	06.42	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CSDE, CPUBLIE	180 000,00 TE	120 000,00	119 762,15
12.131	12.16	06.42	Frais de publication Internet	CORD	10 000,00	10 000,00	9 921,99
12.132	12.16	06.42	Frais de publicité et de sensibilisation	CORD	10 000,00	10 000,00	9 200,00
12.170	12.30	06.42	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux et informatiques de faible valeur	CORD	15 000,00	15 000,00	11 273,11
12.190	12.30	06.42	Amélioration des conditions de travail: frais d'éducation, formation interne des contrôleurs et du nouveau personnel, stages et séminaires de formation et de perfectionnement, dépenses diverses	CORD	30 000,00	30 000,00	29 303,25
12.300	Divers	06.42	Evaluation des risques d'accidents majeurs de certaines activités industrielles: frais d'études, mise en place des plans d'alerte et de secours et des plans d'évacuation, frais d'équipements et d'entretien, frais de route et de séjour, dépenses diverses	CORD	110 000,00	110 000,00	109 940,00
33.000	33.00	06.42	Participation aux frais du Centre de Promotion du Bien-être au travail	CSDE, CPUBLIE	120 000,00 TE	0,00	0,00
34.110	34.59	06.42	Participation luxembourgeoise au programme pluriannuel d'actions communautaires en matière de sécurité et de santé au travail	CSDE, CPUBLIE	92 500,00	92 500,00	92 299,90
35.030	35.40	06.42	Contributions à des organismes internationaux	CORD	23 196,00	23 196,00	22 346,52
			<i>Total de la section 16.2:</i>		8 199 971,00	9 176 717,97	7 954 403,68
			<i>Section 16.3 – Ecole supérieure du travail</i>				
11.130	11.12	04.50	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	39 219,00 TE	38 219,00	21 561,94
12.000	12.15	04.50	Indemnités pour services de tiers	CORD	15 933,00 TR	16 933,00	16 907,26
12.010	12.13	04.50	Frais de route et de séjour	CORD	6 160,00	6 160,00	4 737,00
12.040	12.12	04.50	Frais de bureau	CORD	7 135,00	7 135,00	4 497,77
12.050	12.12	04.50	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	7 800,00	7 800,00	6 401,74
12.080	12.11	04.50	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	5 000,00 TR	5 055,00	5 050,01
12.140	12.16	04.50	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	1 000,00 TR	3 700,00	3 362,57
12.170	12.30	04.50	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	520,00	520,00	492,74
12.190	12.30	04.50	Cours de formation: frais de fonctionnement	CORD	193 854,00 TE	191 099,00	143 827,12
			<i>Total de la section 16.3:</i>		276 621,00	276 621,00	206 838,15

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<i>Section 16.4 – Fonds pour l'emploi</i>				
93.000	93.00	06.14	Versement au fonds pour l'emploi du produit des impôts de solidarité prélevés moyennant des majorations de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur le revenu des collectivités	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	120 400 000,00 D	121 717 088,20	114 610 831,35
93.001	93.00	06.14	Dotations extraordinaires du fonds pour l'emploi	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	50 000 000,00 D	150 000 000,00	150 000 000,00
93.002	93.00	06.14	Avances pour la couverture d'insuffisances temporaires des moyens du fonds pour l'emploi	CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
			<i>Total de la section 16.4:</i>		170 400 100,00	271 717 188,20	264 610 831,35
			<i>Section 16.5 – Mesures dans l'intérêt de l'emploi, respectivement du réemploi des accidentés de la vie et des personnes handicapées</i>				
12.040	12.12	06.34	Commissions des travailleurs handicapés: frais de documentation	CORD	2 250,00	2 250,00	1 985,53
12.170	12.30	06.34	Entretien et réparation des équipements spéciaux	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 000,00	1 000,00	0,00
31.050	31.32	06.34	Participations au salaire des travailleurs handicapés allouées en application de l'article 15 de la loi du 12 septembre 2003 sur les travailleurs handicapés ainsi que du règlement grand-ducal d'application, enquêtes et expertises à effectuer en exécution de la même loi				
31.051	31.32	06.34	Participations au salaire des travailleurs handicapés allouées aux ateliers protégés conformément aux dispositions de la loi du 12 septembre 2003 sur les travailleurs handicapés	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	6 426 052,00	6 426 052,00	6 423 930,52
32.020	32.00	06.34	Prise en charge du congé supplémentaire de six jours ouvrables accordé aux travailleurs handicapés au titre de l'article 36 de la loi du 12 septembre 2003	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	12 256 107,00	12 256 107,00	12 183 259,68
33.001	33.00	06.34	Participation aux frais de fonctionnement d'ateliers protégés	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 000 000,00	1 000 000,00	831 696,70
34.090	34.49	06.34	Mesures d'orientation, de formation, de réadaptation et de rééducation professionnelles des travailleurs handicapés dans des institutions publiques ou privées: frais de transport, primes et indemnités d'encouragement et de rééducation (article 8 de la loi du 12 septembre 2003)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	9 405 492,00	9 405 492,00	9 405 492,00
33.501	33.00	06.34	Participation aux frais de fonctionnement d'ateliers protégés	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	133 000,00	133 000,00	79 905,08
			<i>Total de la section 16.5:</i>		29 332 131,00	29 332 131,00	29 034 499,37
			Total du département 16:		224 970 561,00	327 495 448,31	317 478 808,61

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			17/18 – Ministère de la Sécurité sociale				
			<i>Section 17.0 – Sécurité sociale. – Dépenses générales</i>				
11.130	11.12	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	4 575,00	4 575,00	2 275,00
12.000	12.15	06.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	13 500,00	13 500,00	5 600,00
12.012	12.13	06.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	85 000,00	85 000,00	69 728,18
12.120	12.30	06.10	Frais d'experts et d'études	CSDE, CPUBLIE	35 200,00 TR	44 800,00	44 787,91
12.130	12.16	06.10	Frais de publication	CORD	2 300,00	2 300,00	0,00
12.140	12.16	06.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	30 000,00 TE	20 400,00	4 157,34
12.250	12.12	06.10	Ministère: frais de documentation et frais divers de fonctionnement, Commission de surveillance et Conseil scientifique: frais de bureau, de documentation et frais d'envoi				
33.010	33.00	06.10	Subventions pour frais d'organisation et de participation à des conférences et congrès ainsi qu'à des publications en rapport avec la sécurité sociale	CORD	5 000,00	5 000,00	4 063,76
			Total de la section 17.0:	CNSM	700,00	700,00	0,00
			<i>Section 17.1 – Inspection générale de la sécurité sociale</i>		176 275,00	176 275,00	130 612,19
11.000	Divers	06.10	Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	1 587 382,00	1 587 382,00	1 239 114,83
11.010	Divers	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	754 688,00	754 688,00	401 879,66
11.020	Divers	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	26 563,49	26 563,49
11.030	Divers	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	117 777,00	117 777,00	110 702,72
11.040	Divers	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	32 671,05	32 671,05
11.100	11.40	06.10	Indemnités d'habillement	CORD	465,00 TR	558,00	557,76
11.130	11.12	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	CSDE, CPUBLIE	4 000,00	4 000,00	3 776,44
12.000	12.15	06.10	Indemnités pour services de tiers	CSDE, CPUBLIE	10 500,00 TR	12 500,00	12 068,37
12.010	12.13	06.10	Frais de route et de séjour	CORD	400,00	400,00	0,00
12.020	12.14	06.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	1 830,00 TR	2 830,00	2 557,59
12.040	12.12	06.10	Frais de bureau	CORD	53 000,00 TE TR	58 407,00	53 278,67
12.050	12.12	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	17 070,00 TE	11 370,00	10 730,54
12.070	12.12	06.10	Entretien du matériel informatique: participation aux frais du centre commun de la sécurité sociale, section informatique	CPUBLIE, CNST, CNLI	186 360,00 TR	188 560,00	188 014,33
12.080	12.11	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	9 500,00	9 500,00	9 387,74
12.090	12.21	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CPUBLIE, CNST, CNLI	3 260,00	3 260,00	3 260,00
12.120	12.30	06.10	Frais d'experts et d'études	CSDE, CPUBLIE; CNST, CNLI	2 293 000,00	2 293 000,00	2 271 556,41
12.125	12.30	06.10	Frais d'experts en matière informatique	CSDE, CPUBLIE; CNST, CNLI	639 064,00	639 064,00	357 359,38
12.130	12.16	06.10	Frais de publication	CSDE, CPUBLIE	40 000,00 TE	39 000,00	30 226,65

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.190	12.30	06.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CSDE, CPUBLIE	62 000,00 TE	58 000,00	55 108,56
12.300	33.00	06.10	Cotisation à l'association luxembourgeoise des organismes de sécurité sociale (ALOSS)	CORD	3 943,00	3 943,00	3 942,90
35.010	35.20	06.10	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG II et INTERREG III	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
35.060	35.00	06.10	Cotisations à des organismes internationaux	CPUBLIE, CNST, CNLI	7 140,00	7 140,00	7 140,00
12.520	12.14	06.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD, CNST	2 030,00	2 030,00	0,00
			<i>Total de la section 17.1:</i>		5 793 709,00	5 852 743,54	4 819 897,09
			<i>Section 17.2 – Contrôle médical de la sécurité sociale</i>				
11.000	Divers	06.10	Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	2 569 347,00 D	2 724 653,76	2 724 653,76
11.010	Divers	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	538 307,00	538 307,00	343 947,37
11.020	Divers	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	17 342,42	17 342,42
11.130	11.12	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	417,00 TE	0,00	0,00
12.000	12.15	06.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	476,00 TE	0,00	0,00
12.001	12.15	06.10	Indemnités du personnel engagé sur contrat à temps partiel	CORD	279 738,00	279 738,00	276 905,59
12.010	12.13	06.10	Frais de route et de séjour	CORD	9 000,00 TE	1 205,00	1 083,20
12.040	12.12	06.10	Frais de bureau	CORD	17 579,00 TE	16 688,00	16 687,86
12.050	12.12	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	15 558,00	15 558,00	15 284,58
12.070	42.00	06.10	Participation aux frais du centre commun de la sécurité sociale	CPUBLIE, CNST, CNLI	90 906,00 TR	92 664,00	92 663,63
12.080	12.11	06.10	Frais de petit entretien des locaux et du mobilier	CORD	372,00	372,00	272,55
12.090	12.21	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CPUBLIE, CNST, CNLI	288 394,00	288 394,00	288 393,84
12.150	12.30	06.10	Frais d'expertises médicales effectuées sur demande du contrôle médical de la sécurité sociale	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	500,00	500,00	0,00
12.160	12.30	06.10	Acquisition et entretien de matériel médical	CORD	6 598,00 TR	14 393,00	14 392,46
12.190	12.30	06.10	Frais d'inscription pour des stages de formation et de spécialisation du personnel de l'Administration du contrôle médical	CORD	5 000,00 TE TR	5 026,00	5 005,00
12.250	Divers	06.10	Part dans les frais communs de l'office des assurances sociales	CPUBLIE, CNST, CNLI	85 813,00	85 813,00	83 392,72
			<i>Total de la section 17.2:</i>		3 908 105,00	4 080 654,18	3 880 024,98
			<i>Section 17.3 – Conseil arbitral des assurances sociales</i>				
11.000	Divers	06.10	Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	1 196 645,00	1 196 645,00	1 134 991,46
11.010	Divers	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	322 679,00	322 679,00	263 401,90
11.020	Divers	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	17 103,66	17 103,66

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après lfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.030	Divers	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	25 973,00 D	26 566,26	26 566,26
11.040	Divers	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	06.10	Indemnités d'habillement	CORD	94,00	94,00	92,96
11.130	11.12	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	CSDE, CPUBLIE	4 000,00	4 000,00	3 979,41
12.000	12.15	06.10	Indemnités pour services de tiers	CPUBLIE, CNST, CNLI	22 500,00	22 500,00	19 680,36
12.010	12.13	06.10	Frais de route et de séjour	CORD	2 800,00 TE	2 211,00	2 210,20
12.040	12.12	06.10	Frais de bureau	CORD	16 000,00 TE	14 490,00	14 481,75
12.050	12.12	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	60 000,00 TR	60 349,00	60 277,09
12.080	12.11	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	37 153,00 TR	39 107,00	38 123,44
12.100	12.11	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	68 808,00 D	73 608,00	73 607,04
12.150	12.30	06.10	Rapports médicaux, frais d'expertises et frais de déplacement y relatifs	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	175 000,00 D	205 000,00	204 968,54
12.160	12.30	06.10	Acquisition et entretien de matériel médical	CORD	9 785,00 TE	9 581,00	9 580,56
			<i>Total de la section 17.3:</i>		1 941 637,00	1 994 033,92	1 869 064,63
			<i>Section 17.4 – Conseil supérieur des assurances sociales</i>				
11.000	Divers	06.10	Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	241 921,00 D	243 642,42	243 642,42
11.010	Divers	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	68 750,00	68 750,00	63 543,15
11.020	Divers	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
11.030	Divers	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	12 482,00 D	12 847,06	12 847,06
11.040	Divers	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
11.100	11.40	06.10	Indemnités d'habillement	CORD	47,00	47,00	46,48
11.130	11.12	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE, CNST, CNLI	28 000,00	28 000,00	25 033,58
12.000	12.15	06.10	Indemnités pour services de tiers	CPUBLIE, CNST, CNLI	3 400,00	3 400,00	2 577,19
12.010	12.13	06.10	Frais de route et de séjour	CORD	550,00	550,00	364,00
12.040	12.12	06.10	Frais de bureau	CORD	4 000,00	4 000,00	3 850,55
12.050	12.12	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	8 100,00 TR	9 866,21	9 264,61
12.080	12.11	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	2 800,00 TE	1 033,79	1 020,23
12.100	12.11	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	104 670,00	104 670,00	37 037,17
12.150	12.30	06.10	Frais d'expertises médicales et frais de déplacement y relatifs	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	10 000,00 D	16 373,00	16 372,42
			<i>Total de la section 17.4:</i>		484 920,00	493 379,48	415 598,86

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<i>Section 17.5 – Assurance maladie – maternité – dépendance – Union des caisses de maladie</i>				
11.000	42.00	06.10	Participation aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	147 834,00 D	148 823,88	148 823,88
34.010	42.00	06.30	Prise en charge par l'Etat des cotisations des assurés visés à l'article 1er, alinéas 13 et 15 du C.A.S., des élèves et étudiants âgés de moins de 30 ans (article 1er, alinéa 14 du C.A.S.) ou de certaines catégories d'assurés volontaires (C.A.S., article 32)	CPUBLIE, CNST, CNLI	452 595,00	452 595,00	448 640,84
42.000	42.00	06.13	Participation aux frais des prestations de maternité: prestations en espèces	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	93 321 190,00 D	96 868 151,00	96 868 150,19
42.001	42.00	06.13	Participation aux frais des prestations de maternité: prestations en nature	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	34 061 737,00	34 061 737,00	34 060 090,81
42.002	42.00	06.13	Participation aux frais de fonctionnement de l'assurance maladie-maternité au titre des prestations de maternité et des prestations au titre du congé pour raisons familiales	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	3 844 395,00	3 844 395,00	3 733 000,00
42.003	42.00	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en nature	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	580 900 000,00 D	588 236 071,00	588 236 070,24
42.005	42.00	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en espèces – C.A.S., article 29, alinéa 1c	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	18 848 490,00 D	18 983 429,00	18 983 428,54
42.006	42.00	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en espèces – C.A.S. article 29, alinéa 1b	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 782 763,00 D	1 811 322,00	1 811 321,47
42.007	42.00	06.12	Participation de l'Etat au financement de l'assurance dépendance	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	140 000 000,00	140 000 000,00	140 000 000,00
42.008	42.00	05.20	Remboursement par l'Etat des prestations servies aux ressortissants luxembourgeois pour le compte de l'office belge de sécurité sociale d'outre-mer (article 7 de l'accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique du 27.10.1971, approuvé par la loi du 19.6.1972)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100 000,00	100 000,00	88 125,55
			<i>Total de la section 17.5:</i>		873 459 004,00	884 506 523,88	884 377 651,52
			<i>Section 17.6 – Cellule d'évaluation et d'orientation</i>				
11.000	Divers	06.10	Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	2 149 154,00 D	2 554 076,67	2 554 076,67
11.010	Divers	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	828 787,00 D	1 118 128,65	1 118 128,65
11.020	Divers	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	172 394,24	172 394,24
11.130	11.12	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	725,00 TR	1 078,22	1 078,22
12.000	12.15	06.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	600,00 TE	427,57	427,57
12.010	12.13	06.10	Frais de route et de séjour	CORD	12 500,00 TR	18 280,40	18 280,19
12.020	12.14	06.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	11 123,00 TE	10 897,71	10 847,71

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après lfi ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.040	12.12	06.10	Frais de bureau	CORD	21 600,00 TE	21 414,99	21 414,99
12.050	12.12	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	12 500,00 TE	10 638,43	10 638,43
12.070	42.00	06.10	Participation aux frais du Centre commun de la sécurité sociale	CPUBLIE, CNST, CNLI	88 449,00 D	185 328,00	185 327,26
12.080	12.11	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	100,00 TE	0,00	0,00
12.090	12.21	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CPUBLIE, CNST, CNLI	249 832,00	249 832,00	249 831,00
12.120	12.30	06.10	Frais d'experts et d'études, indemnités des évaluateurs vacataires	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 249 083,00 D	1 311 907,00	1 311 907,00
12.125	12.30	06.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CSDE, CPUBLIE	242 265,00	242 265,00	242 206,41
12.150	12.30	06.15	Frais d'expertises médicales et de rapports médicaux effectués sur demande de la cellule d'évaluation et d'orientation	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	311 414,00 D	320 863,00	320 862,45
12.160	12.30	06.10	Acquisition et entretien de matériel médical	CORD	3 256,00 TE	3 000,88	3 000,88
12.190	12.30	06.10	Frais d'inscription pour stages de formation et de spécialisation du personnel de la cellule d'évaluation et d'orientation	CORD	14 000,00 TE	10 665,80	10 665,80
12.250	Divers	06.10	Part dans les frais communs de l'office des assurances sociales	CPUBLIE, CNST, CNLI	135 000,00 D	135 756,00	135 755,58
12.750	Divers	06.10	Part dans les frais communs de l'Office des Assurances sociales	CORD, CNST	4 106,00	4 106,00	4 106,00
			<i>Total de la section 17.6:</i>		5 334 594,00	6 371 060,56	6 370 949,05
11.130	42.00	06.10	<i>Section 17.7 – Mutualités: conseil supérieur de la mutualité</i> Indemnités pour services extraordinaires	CORD	4 612,00 TE TR	4 612,00	4 611,32
12.000	42.00	06.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	1 000,00 TE TR	1 000,00	390,39
12.010	42.00	06.10	Frais de route et de séjour	CORD	200,00	200,00	127,96
12.040	42.00	06.10	Frais de bureau	CORD	260,00	260,00	246,00
33.010	42.00	06.10	Subsides alloués au conseil supérieur de la mutualité chargé de la répartition des subventions aux sociétés de secours mutuels reconnues par l'Etat, à la caisse médico-chirurgicale mutualiste ainsi qu'à la fédération nationale de la mutualité luxembourgeoise	CNSM	47 000,00	47 000,00	47 000,00
35.030	42.00	06.10	Cotisations à l'association internationale de la mutualité	CPUBLIE, CNST, CNLI	5 347,00	5 347,00	5 346,00
			<i>Total de la section 17.7:</i>		58 419,00	58 419,00	57 721,67
42.000	42.00	06.12	<i>Section 18.0 – Assurance pension contributive</i> Participation des pouvoirs publics dans le financement de l'assurance pension: cotisations	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 063 066 127,00 D	1 081 571 882,00	1 081 571 881,70
42.001	42.00	06.12	Participation de l'Etat dans le financement de l'assurance pension: cotisations dues au titre du congé parental	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	8 862 027,00	8 862 027,00	8 324 810,31

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
42.005	42.00	06.12	Participation de l'Etat aux frais de prestations: prise en charge des dépenses résultant de la computation des périodes de service militaire obligatoire (loi du 30.5.1984)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	15 100,00	15 100,00	15 052,76
			<i>Total de la section 18.0:</i>		1 071 943 254,00	1 090 449 009,00	1 089 911 744,77
			<i>Section 18.1 – Assurance accidents</i>				
42.001	42.00	Divers	Association d'assurance contre les accidents, section industrielle.– Prise en charge des dépenses provenant d'accidents visés par les articles 90 ancien et nouveau du Code des assurances sociales	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	4 292 576,00 D	5 405 516,00	5 405 515,61
42.002	42.00	06.12	Association d'assurance contre les accidents, section agricole.– Prise en charge a) de la différence entre les rentes calculées conformément à l'article 163 du code des assurances sociales et les mêmes rentes fixées conformément à l'article 161 du code des assurances sociales et b) du solde conformément à l'article 33 de la loi du 17 novembre 1997	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 084 597,00 D	1 103 789,00	1 103 788,66
			<i>Total de la section 18.1:</i>		5 377 173,00	6 509 305,00	6 509 304,27
			<i>Section 18.4 – Office des assurances sociales</i>				
12.302	42.00	Divers	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la crèche pour le personnel des organismes de la sécurité sociale	CPUBLIE, CNST, CNLI	29 129,00	29 129,00	27 044,01
			<i>Total de la section 18.4:</i>		29 129,00	29 129,00	27 044,01
			<i>Total du département 17 et 18:</i>		1 968 506 219,00	2 000 520 532,56	1 998 369 613,04

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			19 – Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural				
			<i>Section 19.0 – Agriculture. – Dépenses générales</i>				
11.100	11.40	10.10	Unité de contrôle: indemnités d'habillement	CORD	3 150,00	3 150,00	2 626,31
11.130	11.12	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	10 000,00	10 000,00	2 825,00
12.000	12.15	10.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	2 500,00	2 500,00	505,00
12.010	12.13	10.10	Frais de route et de séjour	CORD	500,00	500,00	125,72
12.011	12.13	10.10	Unité de contrôle: frais de route et de séjour	CORD	8 000,00	8 000,00	6 566,00
12.012	12.13	10.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CSDE, CPUBLIE	190 000,00 TR	215 000,00	210 330,95
12.020	12.14	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	2 900,00	2 900,00	2 634,31
12.021	12.14	10.10	Unité de contrôle: frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	28 500,00	28 500,00	20 845,31
12.030	12.16	10.10	Unité de contrôle: fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	3 000,00	3 000,00	54,14
12.040	12.12	10.10	Frais de bureau	CORD	45 000,00	45 000,00	43 732,07
12.041	12.12	10.10	Unité de contrôle: frais de bureau	CORD	21 500,00	21 500,00	11 540,50
12.050	12.12	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	85 000,00	85 000,00	73 772,73
12.051	12.12	10.10	Unité de contrôle: achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	4 500,00	4 500,00	2 202,03
12.070	12.12	10.10	Unité de contrôle: location et entretien des équipements informatiques	CORD	4 370,00	4 370,00	4 370,00
12.080	12.11	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	6 000,00	6 000,00	5 589,45
12.081	12.11	10.10	Unité de contrôle: bâtiments: exploitation et entretien	CORD	2 500,00	2 500,00	1 510,84
12.120	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	220 000,00 D	265 500,00	137 906,08
12.121	12.30	10.10	Unité de contrôle: frais d'experts et d'études	CPUBLIE, CNST, CNLI	80 000,00	80 000,00	33 717,43
12.140	12.16	10.10	Frais de conception, de confection, d'installation et de fonctionnement en relation avec le stand d'exposition pour la promotion des marques nationales pour produits agricoles et viticoles	CORD	45 000,00	45 000,00	40 230,43
12.146	12.16	07.20	Développement rural: frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	15 000,00	15 000,00	1 220,00
12.190	12.30	10.10	Unité de contrôle: colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	2 000,00	2 000,00	0,00
12.191	12.30	10.10	Séminaires et cours de formation spécifiques touchant les dossiers à traiter par le personnel du département de l'agriculture	CORD	6 000,00	6 000,00	0,00
12.192	12.30	07.20	Développement rural: colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	6 000,00	6 000,00	665,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
24.010	24.10	10.10	Location de logiciels informatiques dans le cadre du système du contrôle intégré – volet gestion animale	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	121 000,00 TR	121 450,00	121 417,00
31.050	31.32	10.10	Intervention de l'Etat en faveur des services d'échange de machines et d'entraide	CORD	30 000,00	30 000,00	30 000,00
33.010	33.00	Divers	Subventions à des actions d'aides nationales aux pays en voie de développement entreprises par des organisations à caractère agricole	CNSM	15 000,00	15 000,00	15 000,00
33.011	33.00	07.20	Subsides à des associations et des institutions oeuvrant dans le domaine du développement rural et du renouveau local	CNSM	20 000,00	20 000,00	20 000,00
33.016	33.00	13.90	Participation de l'Etat dans les dépenses concernant la mise en place et la gestion du réseau, des mesures d'assistance technique, d'information, de publicité et d'évaluation dans le cadre du programme de développement rural 2007-2013	CSDE, CPUBLIE, CNSM	75 000,00	75 000,00	17 753,36
34.050	34.38	04.50	Subventions à titre individuel dans l'intérêt d'études, de stages et de voyages d'études ou d'actions en faveur de l'équipement technique, scientifique et économique de l'agriculture et de la viticulture	CORD	20 000,00	20 000,00	18 020,00
34.060	34.41	04.34	Subsides à des parents d'élèves du lycée technique agricole en pension à l'internat St-Joseph à Ertelbruck	CORD	82 500,00 TE	57 050,00	57 035,88
34.100	34.59	10.10	Subventions pour actions de publicité en faveur d'une meilleure consommation des produits agricoles, notamment dans le secteur des fruits, des pommes de terre et du miel	CORD	12 500,00	12 500,00	12 500,00
34.101	34.59	10.10	Subventions à des entreprises agricoles, viticoles ou horticoles pour la mise en oeuvre de projets pilotes relatifs à des systèmes, méthodes et techniques de production en agriculture, viticulture ou horticulture	CORD	1 000,00	1 000,00	0,00
35.060	35.00	10.10	Contributions à des organismes internationaux	CPUBLIE, CNST, CNLI	158 500,00	158 500,00	153 852,68
41.000	41.50	10.10	Elections pour la constitution de la Chambre d'Agriculture, dépenses à charge de l'Etat (art. IV de la loi modifiée du 4 avril 1924 portant création de chambres professionnelles à base élective)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	80 000,00	80 000,00	6 278,24
41.010	41.50	10.10	Participation de l'Etat aux frais administratifs de l'établissement public „Caisse d'assurance des animaux de boucherie“	CPUBLIE, CNST, CNLI	11 600,00	11 600,00	10 584,36
			<i>Total de la section 19.0:</i>		1 418 520,00	1 464 020,00	1 065 410,82
12.120	12.30	10.10	<i>Section 19.1 – Mesures économiques et sociales spéciales</i> Frais d'études pour la création et l'implantation de zones horticoles	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100 000,00	100 000,00	57 524,29
12.300	Divers	10.10	Frais de stockage public et autres frais connexes résultant de l'achat, de la transformation ainsi que de l'écoulement de produits agricoles par les organismes d'intervention pour le compte des communautés européennes	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	52 000,00	52 000,00	26 801,33

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.340	Divers	Divers	Frais d'organisation d'un système de collecte de déchets problématiques auprès des exploitations agricoles, viticoles et horticoles	CORD	115 000,00 TR	140 022,00	140 021,07
12.355	Divers	07.50	Frais en relation avec le ramassage des cadavres d'animaux auprès des agriculteurs	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	807 756,00 TR	870 056,00	868 772,37
31.051	31.32	10.10	Indemnité compensatoire annuelle aux exploitants agricoles en vertu de la directive 75/268/CEE sur l'agriculture de montagne et de certaines zones défavorisées	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
31.053	31.32	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement de services de comptabilité et de conseils de gestion agricoles	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	2 334 900,00 D	2 998 900,00	2 997 981,25
31.055	31.32	10.10	Mesures spéciales prises en vertu de règlements du conseil de l'Union Européenne dans l'intérêt de nouvelles orientations des structures de production et de l'équilibre des marchés	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
31.056	31.32	10.10	Contributions à des actions de diminution du coût de certains moyens de production de l'agriculture, de la viticulture et de l'horticulture	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 475 000,00 D	3 275 000,00	2 987 674,10
31.057	31.32	10.10	Primes dans l'intérêt de la sauvegarde de la biodiversité en milieu rural et forestier	CSDE, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
31.059	31.32	07.50	Prime à l'entretien de l'espace naturel et du paysage.	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00 D	315 000,00	272 271,23
31.060	31.32	Divers	Participation de l'Etat à l'octroi d'une aide pour la cession de lait et de certains produits laitiers aux élèves de certains établissements scolaires	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	16 000,00 TR	18 000,00	17 918,27
33.010	33.00	07.50	Subventions en faveur d'organisations se consacrant à la protection de l'environnement et agréées par le ministère de l'agriculture pour des actions de vulgarisation en relation avec une agriculture respectant les impératifs de la protection de l'espace naturel	CNSM	37 200,00	37 200,00	37 200,00
33.011	33.00	07.50	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG dans les domaines de l'agriculture, de la viticulture, de la sylviculture et du développement rural	CSDE, CPUBLIE, CNSM	148 000,00 TE	58 678,00	5 820,88
33.012	33.00	10.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du service des aides sociales en agriculture, organisé par le LMR (association des services d'échange de machines et d'entraide)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNSM, CNLI	28 000,00	28 000,00	10 694,67
33.013	33.00	10.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des programmes de coordination, de vulgarisation et d'information en agriculture et viticulture	CSDE, CPUBLIE, CNSM	640 000,00	640 000,00	500 000,00
33.023	33.00	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'association pour la promotion de la marque nationale de la viande de porc	CSDE, CPUBLIE, CNSM	55 780,00	55 780,00	54 510,28

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.025	33.00	10.10	Participation de l'Etat aux frais des actions de promotion pour la Marque Nationale de la viande de porc et du jambon fumé et du Produit du Terroir „Lëtzebuurger Rendfleesch“	CSDE, CPUBLIE, CNSM	1 000,00	1 000,00	0,00
34.103	34.59	10.10	Subventions en faveur de la recherche et de l'étude de méthodes de production, de transformation, de conditionnement et de commercialisation de produits agricoles et notamment de produits de qualité	CSDE, CPUBLIE	90 000,00 TE	86 500,00	41 363,83
34.104	34.59	10.10	Subventions à des organisations professionnelles ou privées pour la réalisation d'actions de publicité, de promotion et de commercialisation de produits de qualité et la participation à des foires et expositions, participation de l'Etat aux frais d'établissement d'un programme sur le produit du terroir par la Chambre d'Agriculture	CSDE, CPUBLIE	306 650,00	306 650,00	217 604,01
35.001	35.10	10.10	Remboursement à l'Union Européenne de dépenses non recon- nues dans le cadre du financement de la politique agricole commune	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00 D	965 762,00	965 761,90
42.000	42.00	10.10	Intervention dans le paiement des cotisations dues à la caisse de maladie agricole par les assurés obligatoires de cette caisse. (Article 39 de la loi modifiée du 24 juillet 2001 concernant le soutien au développement rural)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	2 237 000,00 TR	2 240 500,00	2 240 462,40
42.001	42.00	10.10	Intervention dans le paiement des cotisations dues à la caisse de pension agricole par les assurés obligatoires de cette caisse. (Article 40 de la loi modifiée du 24 juillet 2001 concernant le soutien au développement rural)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	3 612 500,00	3 612 500,00	3 592 971,54
42.002	42.00	10.10	Majoration des rentes-accidents agricoles servies aux grands blessés et revalorisation des rentes-accidents agricoles. (Article 41 de la loi modifiée du 24 juillet 2001 concernant le soutien au développement rural)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	3 837 500,00	3 837 500,00	3 548 633,82
43.000	43.22	10.10	Subvention à la Ville d'Etrelbruck pour l'organisation de la foire agricole	CORD	100 000,00	100 000,00	100 000,00
			<i>Total de la section 19.1:</i>		15 994 786,00	19 739 348,00	18 683 987,24
			<i>Section 19.2 – Administration des services techniques de l'agriculture</i>				
11.000	Divers	10.10	Traitement des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	7 005 005,00	7 005 005,00	6 614 310,05
11.010	Divers	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	1 912 991,00 D	1 956 411,82	1 956 411,82
11.020	Divers	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	10 671,00 D	296 516,06	296 516,06
11.030	Divers	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	511 440,00 D	609 910,94	609 910,94
11.040	Divers	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	158 058,00 D	239 027,00	239 026,27
11.100	11.40	10.10	Indemnités d'habillement	CORD	22 000,00	22 000,00	19 705,31
11.130	11.12	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	4 330,00	4 330,00	2 602,27

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.000	12.15	10.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	34 114,00	34 114,00	27 981,13
12.010	12.13	10.10	Frais de route et de séjour	CORD	45 000,00	45 000,00	36 524,98
12.020	12.14	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	120 000,00 TR	121 200,00	120 486,61
12.030	12.16	10.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	3 500,00	3 500,00	2 822,36
12.040	12.12	10.10	Frais de bureau	CORD	68 500,00 TR	74 600,00	66 558,52
12.041	12.12	10.10	Dépenses relatives à l'achat d'étiquettes et de plombs de contrôle dans le cadre de la certification officielle des semences et plants et du contrôle phytosanitaire	CPUBLIE, CNST, CNLI	35 000,00	35 000,00	8 473,90
12.050	12.12	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CSDE, CPUBLIE	81 000,00 TR	83 200,00	73 653,33
12.060	12.12	10.10	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	3 600,00	3 600,00	3 068,86
12.070	12.12	10.10	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	99 760,00	99 760,00	93 051,57
12.080	12.11	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	75 750,00	75 750,00	75 715,26
12.100	12.11	10.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CPUBLIE, CNST, CNLI	91 896,00 TR	103 598,00	102 245,26
12.120	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études dans le domaine de l'analyse de produits agricoles	CSDE, CPUBLIE	470 000,00	470 000,00	430 640,48
12.125	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CSDE, CPUBLIE	352 000,00 TE	303 104,00	277 405,99
12.140	12.16	10.10	Frais de publicité dans l'intérêt des produits laitiers, de la viande de porc, des salaisons fumées, de la viande de veau, de la viande bovine et participation à des expositions et manifestations	CORD	7 400,00	7 400,00	5 704,92
12.160	12.30	10.10	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire	CORD	185 000,00 TR	205 900,00	204 430,36
12.170	12.30	10.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur, dépenses diverses en relation avec les champs d'essais et l'organisation de contrôles et d'essais	CORD	76 000,00	76 000,00	60 199,83
12.190	12.30	10.10	Formation du personnel	CORD	17 000,00	17 000,00	14 581,98
12.300	Divers	10.10	Frais en relation avec les festivités pour le 125e anniversaire de l'Administration des services techniques de l'agriculture	CSDE, CPUBLIE	35 000,00 TR	41 794,00	32 300,67
12.315	Divers	10.10	Frais en relation avec le système de contrôle du mode de production biologique de produits agricoles	CORD	56 000,00	56 000,00	54 305,77
12.320	Divers	10.10	Allocation de primes de concours, de conservation et de station, attribution de médailles et de récompenses dans l'intérêt de l'amélioration des espèces bovine, porcine et chevaline	CORD	25 000,00	25 000,00	23 993,00
12.330	Divers	10.10	Contribution de l'Etat aux dépenses de l'organisme chargé de l'exécution du contrôle technique des plants de pommes de terre ainsi que des semences de céréales et de plants fourragères de production luxembourgeoise	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	205 674,00	205 674,00	153 582,16

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
32.011	32.00	10.10	Participation de l'Etat à des programmes d'études de méthodes de production dans l'intérêt des races bovine et porcine	CSDE, CPUBLIE	1 868 947,00	1 868 947,00	1 655 793,50
33.010	33.00	10.10	Subventions à l'union des sociétés avicoles du Grand-Duché de Luxembourg, au flockbook du texel luxembourgeois, à l'association des éleveurs de chèvres et de moutons laitiers et à l'association des bergers	CNSM	16 200,00	16 200,00	16 200,00
33.011	33.00	10.10	Amélioration des races chevalines: subventions aux studbooks	CNSM	17 800,00	17 800,00	17 800,00
33.012	33.00	10.10	Apiculture: subventions dans l'intérêt de la vulgarisation et de l'information	CNSM	55 000,00	55 000,00	50 189,00
33.013	33.00	10.10	Horticulture: subventions dans l'intérêt de la vulgarisation et de l'information	CNSM	20 600,00	20 600,00	20 600,00
33.014	33.00	07.50	Subventions aux sociétés de protection des animaux et des oiseaux	CNSM	37 900,00	37 900,00	37 900,00
33.015	33.00	10.10	Subventions à la fédération colombole luxembourgeoise et aux associations cynologiques	CNSM	5 000,00	5 000,00	5 000,00
33.016	33.00	10.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la ligue luxembourgeoise du coin de terre et du foyer	CSDE, CPUBLIE, CNSM	62 266,00	62 266,00	61 288,47
33.017	33.00	10.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fédération horticole luxembourgeoise	CSDE, CPUBLIE, CNSM	42 854,00	42 854,00	28 522,77
33.018	33.00	10.10	Participation de l'Etat aux frais d'administration et de fonctionnement de la marque nationale du miel	CNSM	12 000,00	12 000,00	12 000,00
33.019	33.00	10.10	Participation de l'Etat aux frais d'administration et de fonctionnement de la marque nationale des eaux-de-vie naturelles	CNSM	7 000,00	7 000,00	7 000,00
33.024	33.00	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement d'associations s'adonnant à l'agriculture biologique	CNSM	25 000,00	25 000,00	25 000,00
33.027	33.00	10.10	Mesures spéciales d'ordre technique: subventions pour la rationalisation d'exploitations agricoles, et la réalisation d'infrastructures d'élevage pour animaux de basse cour par des associations privées, dépenses diverses	CSDE, CPUBLIE, CNSM	100 000,00	100 000,00	26 600,00
34.100	34.59	10.10	Contribution de l'Etat aux primes dues en vertu de contrats conclus pour l'assurance-grêle, pour l'assurance multi-risques récoltes et l'assurance risques-bétail	CPUBLIE, CNST, CNLI	422 800,00 D	555 800,00	555 698,83
12.510	12.13	10.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD, CNST	1 435,00	1 435,00	1 329,19
			<i>Total de la section 19.2:</i>		14 406 491,00	15 048 196,82	14 127 131,42
11.000	Divers	10.20	<i>Section 19.3 – Remembrement des biens ruraux</i> Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	143 795,00 D	144 652,28	144 652,28
41.010	41.40	10.20	Dotations dans l'intérêt de l'établissement public „Office national de remembrement“	CPUBLIE, CNST, CNLI	5 440 840,00	5 440 840,00	5 440 840,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
43.000	43.22	10.20	Travaux d'entretien et de réparation des chemins d'exploitation, votes d'eau et autres ouvrages d'art non privés, créés ou maintenus lors du remembrement ainsi que des éléments de verdure bordant les chemins à assurer par les communes, en exécution de l'article 43 de la loi modifiée du 25 mai 1964 et du règlement grand-ducal du 25 octobre 1996 (participation de l'Etat)	CPUBLIE, CNST, CNLI	25 000,00	25 000,00	0,00
			<i>Total de la section 19.3:</i>		5 609 635,00	5 610 492,28	5 585 492,28
			<i>Section 19.4 – Service d'économie rurale</i>				
11.000	Divers	10.10	Traitement des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	3 129 613,00	3 129 613,00	2 834 163,22
11.010	Divers	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	483 737,00 D	524 878,80	524 878,80
11.020	Divers	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	9 960,00 D	30 842,17	30 842,17
11.030	Divers	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	117 125,00	117 125,00	55 169,88
11.040	Divers	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	25 361,06	25 361,06
11.100	11.40	10.10	Indemnités d'habillement	CORD	745,00	745,00	714,24
12.010	12.13	10.10	Frais de route et de séjour	CORD	17 000,00	17 000,00	15 212,85
12.040	12.12	10.10	Frais de bureau	CORD	37 000,00	37 000,00	31 458,40
12.050	12.12	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	1 000,00	1 000,00	787,81
12.080	12.11	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	29 000,00 TR	30 200,00	29 634,11
12.090	12.21	10.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CPUBLIE, CNST, CNLI	101 100,00 D	107 400,00	107 364,96
12.125	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	3 000,00	3 000,00	2 520,42
12.190	12.30	10.10	Formation du personnel	CORD	7 000,00 TE	4 500,00	2 915,00
12.300	Divers	10.10	Frais d'impression et d'envoi de formulaires de décisions et de documentation destinés aux agriculteurs	CPUBLIE, CNST, CNLI	100 000,00	100 000,00	74 596,85
12.301	Divers	10.10	Acquisition et entretien d'équipements spéciaux	CPUBLIE, CNST, CNLI	7 000,00	7 000,00	323,34
12.310	Divers	10.10	Réunions périodiques et voyages et autres activités d'information pour le perfectionnement des chefs d'exploitation dont la comptabilité est tenue par le service d'économie rurale, pour la promotion de la coopération et de l'entraide entre agriculteurs et pour des actions visant à introduire des méthodes de production plus soucieuses de l'environnement: frais d'organisation, frais de documentation, frais d'entretien, de maintenance et d'expert en relation avec les différents programmes informatiques, dépenses diverses	CORD	6 000,00	6 000,00	4 391,03
24.010	24.10	10.10	Location de logiciels informatiques	CPUBLIE, CNST, CNLI	31 500,00 TR	32 800,00	32 747,61
			<i>Total de la section 19.4:</i>		4 080 880,00	4 174 465,03	3 773 081,75
11.000	Divers	10.00	<i>Section 19.5 – Administration des services vétérinaires</i> Traitement des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	3 041 208,00 D	3 086 475,66	3 086 475,66

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.010	Divers	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	646 159,00	646 159,00	522 100,95
11.020	Divers	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	74 349,60	74 349,60
11.030	Divers	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	166 684,00	166 684,00	106 533,34
11.040	Divers	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	2 602,04	2 602,04
11.100	11.40	Divers	Indemnités d'habillement	CORD	475,00	475,00	464,80
11.130	11.12	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	24 640,00	24 640,00	21 220,00
12.000	12.15	10.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	100,00	100,00	0,00
12.010	12.13	10.10	Frais de route et de séjour	CORD	45 000,00 TR	47 500,00	47 059,60
12.020	12.14	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	20 000,00 TR	23 000,00	20 229,98
12.030	12.16	10.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	2 500,00	2 500,00	2 348,31
12.031	12.16	10.10	Vétérinaires officiels: fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	2 500,00	2 500,00	2 471,52
12.040	12.12	10.10	Inspection vétérinaire: frais de bureau	CORD	19 000,00	19 000,00	18 108,80
12.041	12.12	10.10	Laboratoire de médecine vétérinaire: frais de bureau	CORD	9 000,00	9 000,00	7 395,22
12.050	12.12	10.10	Inspection vétérinaire: achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE, CNST, CNLI	23 820,00	23 820,00	23 353,33
12.051	12.12	10.10	Laboratoire de médecine vétérinaire: achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	17 500,00	17 500,00	12 749,09
12.060	12.12	10.10	Inspecteurs des viandes: location et entretien des installations de télécommunications	CORD	500,00	500,00	0,00
12.080	12.11	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	23 600,00	23 600,00	18 328,13
12.120	12.30	10.10	Frais d'analyses à effectuer dans des laboratoires externes	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	950 000,00	950 000,00	647 023,84
12.122	12.30	05.20	Frais d'accréditation du Laboratoire de Médecine Vétérinaire de l'Etat	CPUBLIE, CNST, CNLI	36 000,00	36 000,00	13 768,24
12.123	12.30	05.20	Frais d'accréditation de l'Inspection Vétérinaire	CPUBLIE, CNST, CNLI	13 500,00	13 500,00	7 848,05
12.125	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CSDE, CPUBLIE	54 840,00 TE	49 340,00	22 394,98
12.150	12.30	10.10	Honoraires et prestations des vétérinaires praticiens dans l'intérêt de la police sanitaire du bétail	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	950 000,00 D	1 320 000,00	1 202 680,12
12.160	12.30	10.10	Achat de vaccins, de sérums, de désinfectants, de réactifs de laboratoire, de matériel d'identification des bovins, des porcs et des ovins et de matériel de lutte contre les épizooties et prestations de services directs en relation avec la police sanitaire du bétail	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	800 000,00 D	900 000,00	872 723,24
12.162	12.30	10.10	Vétérinaires officiels: acquisition et entretien de matériel vétérinaire	CORD	7 500,00	7 500,00	6 689,21
12.190	12.30	10.10	Cours de formation continue, conférences	CORD	6 500,00	6 500,00	4 260,79

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.250	Divers	10.10	Frais de fonctionnement de l'Organisme pour la Sécurité et la Qualité de la Chaîne Alimentaire (OSQCA) (part du département de l'agriculture)	CORD	12 000,00	12 000,00	8 795,65
12.300	Divers	10.10	Enlèvement de déchets toxiques de laboratoire	CORD	20 250,00	20 250,00	9 081,23
12.310	Divers	10.10	Frais d'enlèvement de cadavres ou de désinfection d'installations dans le cadre de la lutte contre les épizooties, prise en charge des frais en rapport avec l'élimination de matériel animalier	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	59 760,00	59 760,00	1 244,04
33.010	33.00	10.10	Subvention à la fédération des unions d'apiculteurs dans l'intérêt de la lutte contre les maladies des abeilles	CNSM	8 676,00	8 676,00	8 676,00
12.650	12.30	10.10	Honoraires et prestations des vétérinaires praticiens dans l'intérêt de la police sanitaire du bétail	CORD, CNST	8 000,00	8 000,00	7 964,95
			<i>Total de la section 19.5:</i>		6 969 912,00	7 561 931,30	6 778 940,71
			<i>Section 19.6 – Viticulture</i>				
11.000	Divers	10.10	Traitement des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	897 059,00 D	916 720,73	916 720,73
11.010	Divers	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	413 597,00 D	422 516,82	422 516,82
11.020	Divers	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	4 980,00 D	9 586,52	9 586,52
11.030	Divers	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	393 576,00	393 576,00	372 572,16
11.040	Divers	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	11 364,96	11 364,96
11.100	11.40	10.10	Indemnités d'habillement	CORD	3 300,00	3 300,00	3 195,34
11.130	11.12	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	100,00	100,00	0,00
12.000	12.15	10.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	4 500,00	4 500,00	3 656,60
12.010	12.13	10.10	Frais de route et de séjour	CORD	2 250,00 TR	3 750,00	2 908,32
12.020	12.14	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	8 600,00 TR	12 100,00	11 028,08
12.040	12.12	10.10	Frais de bureau	CORD	15 500,00	15 500,00	14 249,41
12.050	12.12	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CSDE, CPUBLIE	13 900,00	13 900,00	11 752,69
12.060	12.12	10.10	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	2 000,00	2 000,00	1 919,73
12.080	12.11	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	113 480,00 TE	111 480,00	93 947,94
12.120	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études	CSDE, CPUBLIE	325 000,00 TR	325 500,00	244 889,10
12.125	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	500,00	500,00	40,00
12.160	12.30	Divers	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire	CORD	133 832,00 TR	140 832,00	140 022,86
12.190	12.30	Divers	Cours d'enseignement viticole: indemnités, voyages d'études, vulgarisation de connaissances viti-vinicoles, frais de formation du personnel, dépenses diverses	CORD	22 870,00	22 870,00	19 007,89
12.300	Divers	10.11	Exploitation de l'institut viti-vinicole	CORD	75 000,00	75 000,00	69 271,09
12.301	Divers	Divers	Achat de porte-greffes et de greffons sélectionnés	CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.010	33.00	10.10	Subventions à l'organisation professionnelle des vignerons indépendants	CNSM	2 000,00	2 000,00	2 000,00
33.011	33.00	10.10	Contribution de l'Etat à l'alimentation du fonds de solidarité viticole (loi modifiée du 23.4.1965)	CNSM	619 092,00	619 092,00	619 092,00
33.013	33.00	10.10	Subvention en faveur de la propagande des vins et de la participation de la viticulture luxembourgeoise aux expositions et foires	CNSM	40 000,00	40 000,00	39 999,81
33.015	33.00	13.90	Améliorations viticoles: reconstitution des vignes, y compris la démolition et la construction de murs de soutènement des vignes en terrasses, travaux de consolidation des coteaux en mouvement, sélection qualitative des cépages (participation de l'Etat au coût de travaux)	CNSM	25 000,00 TE	14 500,00	13 410,54
34.050	34.38	10.10	Subsides pour études viti-vinicoles et arboricoles ainsi que pour la fréquentation d'écoles spécialisées à l'étranger	CORD	1 000,00	1 000,00	1 000,00
34.100	34.59	10.10	Contribution de l'Etat aux primes dues en vertu de contrats conclus pour l'assurance-grêle et l'assurance-gel	CPUBLIE, CNST, CNLI	550 000,00	550 000,00	540 583,00
34.101	34.59	10.20	Améliorations viticoles dans le cadre du remboursement viticole: compensation partielle des pertes de revenu causées par la reconstitution des vignobles	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100 000,00	100 000,00	85 789,18
12.500	12.15	10.10	Indemnités pour services de tiers	CORD, CNST	3 750,00	3 750,00	3 567,40
			<i>Total de la section 19.6:</i>		3 771 086,00	3 815 539,03	3 654 092,17
			<i>Section 19.7 – Sylviculture</i>				
12.030	12.16	10.30	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	172 200,00 TR	172 700,00	167 833,94
12.120	12.30	10.30	Etudes sur le milieu forestier: frais d'études et d'analyses, indemnités pour services de tiers, dépenses diverses	CSDE, CPUBLIE	1 250 000,00 TE TR	1 298 000,00	1 284 718,58
12.121	12.30	Divers	Frais d'experts et d'études: participation au projet de recherche „Surveillance et contrôle intégré des populations d'insectes ravageurs de nos forêts“	CORD	17 400,00	17 400,00	9 318,01
12.125	12.30	10.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	40 000,00	40 000,00	39 876,25
12.130	12.16	10.30	Frais de publication	CORD	32 500,00	32 500,00	25 029,31
12.140	12.16	10.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, dépenses diverses	CORD	25 000,00	25 000,00	24 750,25
12.300	Divers	10.30	Frais d'exploitation des coupes, frais d'entretien et de culture, y compris l'entretien des chemins de vidange: débardage par des tiers, achat de plants forestiers, vêtements et équipements de travail, établissement et entretien des pépinières forestières, dépenses diverses	CSDE, CPUBLIE	1 200 000,00 TE	1 180 000,00	1 147 997,13

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.301	Divers	Divers	Exécution de la loi sur la protection des bois et de la loi concernant la protection des végétaux et produits végétaux contre les organismes nuisibles: reboisement de terrains et exploitation de forêts appartenant à des propriétaires n'ayant pas satisfait aux conditions légales, dépenses résultant de l'affiliation de l'Etat à l'association d'assurance mutuelle contre les risques d'incendie	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00 D	9 100,00	9 080,94
12.302	Divers	Divers	Participation de l'Etat au projets INTERREG: achats de biens et services spécifiques	CSDE, CPUBLIE	70 000,00 TR	81 500,00	80 804,87
31.050	31.32	10.30	Participation aux frais de fonctionnement d'un système de certification de la gestion durable des forêts	CORD	14 000,00	14 000,00	12 362,50
33.010	33.00	10.30	Participation de l'Etat en faveur de la conservation et de l'amélioration des forêts du pays par des associations de sylviculteurs	CNSM	213 340,00 TE	173 340,00	170 000,00
			<i>Total de la section 19.7:</i>		3 034 540,00	3 043 540,00	2 971 771,78
			<i>Section 19.8 – Développement rural</i>				
33.012	33.00	10.00	Participation de l'Etat dans le financement des „Groupes LEADER – Grand-Duché de Luxembourg“ dans le cadre de l'initiative communautaire LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale)	CSDE, CPUBLIE, CNSM	440 000,00 TR	452 500,00	452 273,79
33.014	33.00	10.00	Participation de l'Etat dans le financement des groupes d'actions locales fonctionnant en dehors de l'initiative communautaire LEADER	CSDE, CPUBLIE, CNSM	10 000,00 TE	0,00	0,00
33.015	33.00	10.00	Participation de l'Etat dans les dépenses concernant la mise en place et la gestion du réseau, des mesures d'assistance technique et d'évaluation dans le cadre du programme de l'initiative communautaire LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) – Grand-Duché de Luxembourg	CSDE, CPUBLIE, CNSM	12 252,00 TE	9 752,00	0,00
43.000	43.22	07.20	Participation de l'Etat en faveur des communes en milieu rural pour l'élaboration de plans de développement communaux et régionaux rural ou de renouveau local	CORD	165 000,00	165 000,00	165 000,00
			<i>Total de la section 19.8:</i>		627 252,00	627 252,00	617 273,79
			<i>Total du département 19:</i>		55 913 102,00	61 084 784,46	57 257 181,96

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			20 – Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur				
			<i>Section 20.0 – Economie</i>				
11.000	Divers	11.10	Traitement des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	222 053,00	222 053,00	117 981,37
11.010	Divers	11.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
11.020	Divers	11.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	12 549,00	12 549,00	2 600,00
11.100	11.40	11.10	Indemnités d'habillement	CSDE, CPUBLIE	1 300,00	1 300,00	1 245,08
11.130	11.12	11.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	4 180,00	4 180,00	2 577,46
12.000	12.15	11.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	1 295,00	1 295,00	830,13
12.010	12.13	11.10	Frais de route et de séjour	CORD	1 600,00	1 600,00	754,00
12.012	12.13	11.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	500 000,00 TE	486 000,00	474 640,34
12.020	12.14	11.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	14 000,00 TR	15 500,00	14 994,46
12.040	12.12	11.10	Frais de bureau	CORD	40 000,00	40 000,00	36 603,86
12.050	12.12	11.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	5 500,00 TE	0,00	0,00
12.070	12.12	11.10	Entretien des équipements informatiques: frais de maintenance et élimination des déchets	CORD	24 899,00	24 899,00	22 028,20
12.080	12.11	11.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	281 630,00 TR	383 630,00	375 841,37
12.081	12.11	11.10	Frais de gardiennage du site WSA	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	2 080 000,00	2 080 000,00	1 868 876,63
12.120	12.30	11.10	Frais d'experts et d'études	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 637 300,00 D	4 237 300,00	3 579 959,64
12.121	12.30	11.10	Observatoire de la Compétitivité: frais d'experts et d'études	CSDE, CPUBLIE	440 000,00 TE	131 000,00	131 000,00
12.141	12.16	11.10	Organisation de journées du consommateur	CORD	73 000,00 TR	73 120,00	73 119,83
12.144	12.16	11.10	Frais de publication	CORD	30 200,00	30 200,00	27 855,00
12.145	12.16	09.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	210 000,00 TR	233 000,00	232 413,31
12.146	12.16	11.10	Participation financière de l'Etat à l'organisation de la journée luxembourgeoise de la qualité et du prix luxembourgeois pour la qualité	CORD	17 425,00	17 425,00	17 425,00
12.190	12.30	11.10	Conférences et cours de recyclage dans l'intérêt de la formation du personnel administratif: frais d'organisation et de participation	CORD	30 000,00	30 000,00	24 842,74
12.191	12.30	09.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	150 000,00 TE	63 880,00	59 030,70
12.300	Divers	11.10	Direction de la propriété intellectuelle: frais de diffusion de la documentation et frais de fonctionnement (Remboursement des frais en rapport avec les dépôts de brevets européens)	CORD	85 000,00 TR	87 000,00	86 938,80
12.301	Divers	11.10	Frais d'expertises et d'audits de reconnaissance mutuelle	CORD	15 000,00 TE	7 000,00	4 284,66
12.302	Divers	11.10	Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance: surveillance des prestataires émettant des certificats qualifiés	CPUBLIE, CNST, CNLI	4 000,00	4 000,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.303	Divers	01.10	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 447 000,00 D	2 559 758,00	1 919 424,11
12.304	Divers	11.10	Office luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance: frais d'audits à refacturer	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	275 000,00	275 000,00	183 160,78
12.305	Divers	11.10	Observatoire de la Compétitivité: frais de fonctionnement	CORD	33 000,00 TR	33 400,00	33 389,87
12.306	Divers	11.10	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan national pour l'innovation et le plein emploi (programme gouvernemental pour la réalisation des objectifs de Lisbonne)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	400 000,00	400 000,00	127 885,18
12.307	Divers	11.10	Surveillance du marché des jouets	CORD	15 000,00 TE	0,00	0,00
12.310	Divers	11.30	Mesures et interventions générales ou particulières, directes ou indirectes, dans l'intérêt de la promotion des investissements dans l'économie et du développement de celle-ci: frais du comité de développement économique et d'autres organismes de prospection, expertises et études, autres dépenses directes, participation à des dépenses	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 600 000,00 D	5 280 000,00	5 117 403,15
12.320	Divers	09.10	Mesures éventuelles en vue d'assurer l'approvisionnement du pays en produits pétroliers et en d'autres produits de première nécessité: indemnités pour services de tiers, frais de route et de séjour, dépenses diverses	CPUBLIE, CNST, CNLI	25 000,00	25 000,00	0,00
14.010	14.10	Divers	Entretien des aires de service, des zones de verdure, des bassins de retenue et des ouvrages hydrauliques annexes situés dans le périmètre des zones industrielles à caractère national	CORD	25 000,00	25 000,00	18 837,43
31.050	31.32	11.10	Mesures et interventions en vue de maintenir et de stimuler l'activité industrielle, de sauvegarder l'emploi, de favoriser l'adaptation et le développement d'entreprises de production de biens et de services, de faciliter leur établissement ou leur extension: dépenses et frais connexes, participation à des dépenses	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100 000,00	100 000,00	22 500,00
31.052	31.32	11.30	Mesures et initiatives destinées à favoriser les activités d'innovation et de recherche appliquée: sensibilisation, étalonnage, expertises, audits technologiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	350 000,00	350 000,00	350 000,00
31.053	31.32	11.30	Interventions en faveur de restructurations profondes ou de reconversions d'entreprises industrielles	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	10 000,00	10 000,00	0,00
31.054	31.32	11.10	Participation de l'Etat dans les actions d'information, de publicité, de préparation, d'appréciation, de suivi et d'évaluation des programmes opérationnels dans le cadre de l'application des règlements (C.E.) No 1260/1999 du Conseil du 21 juin 1999 et (C.E.) No 1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006 et de leurs règlements d'application	CORD	202 000,00 TE	180 950,00	159 953,86
31.059	31.32	11.10	Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance: cofinancement et contribution au Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité	CORD	3 383,00	3 383,00	3 383,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
32.011	32.00	11.30	Mesures et interventions destinées à favoriser les activités d'innovation et de recherche appliquée: participation à des dépenses, notamment aux frais de fonctionnement d'organismes luxembourgeois et internationaux de recherche-développement et de transfert technologiques, études, expertises et dépenses directes dans le même but	CSDE, CPUBLIE	275 000,00 TR	584 000,00	584 000,00
32.012	32.00	11.10	Promotion des initiatives en matière de „responsabilité sociale des entreprises“ (RSE)	CORD	50 000,00	50 000,00	50 000,00
32.013	32.00	11.10	Mesures et interventions destinées à favoriser la diffusion de l'information technique contenue dans les bases de données brevets et normes: participation aux frais de fonctionnement d'un Centre de Veille Technologique et Normative (CVTN) et dépenses directes dans le même but	CORD	195 000,00	195 000,00	195 000,00
32.015	32.00	11.10	Assistance technique sur la directive REACH pour entreprises	CORD	46 000,00	46 000,00	46 000,00
32.016	32.00	11.10	Promotion de l'esprit d'entreprise et développement de l'intérêt pour les technologies nouvelles: actions d'éveil et de sensibilisation, organisation de conférences, séminaires et de concours: participations à des dépenses directes et indirectes	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	275 000,00	275 000,00	275 000,00
32.017	32.00	11.10	Promotion du développement technologique et de l'innovation, notamment par l'étude et la mise en oeuvre des concepts de pépinière d'entreprises, de centres d'accueil d'entreprises innovantes, de technopôles, de „clusters“, de „pôles“ et de „centres“ de compétences technologiques: dépenses et frais connexes	CSDE, CPUBLIE	600 000,00 TE TR	600 000,00	600 000,00
32.019	32.00	09.00	Mesures destinées à promouvoir et à mettre en oeuvre des mesures dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables	CSDE, CPUBLIE	230 000,00	230 000,00	170 987,35
33.000	33.00	11.40	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs	CSDE, CPUBLIE	830 000,00	830 000,00	830 000,00
33.001	33.00	11.40	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du Centre Européen des Consommateurs	CSDE, CPUBLIE	167 000,00	167 000,00	167 000,00
33.003	33.00	09.20	Participation financière aux frais de fonctionnement de l'Agence de l'Energie S.A.	CORD	550 000,00	550 000,00	549 374,00
33.010	33.00	11.10	Participation de l'Etat dans l'intérêt de la mise en oeuvre d'actions nationales cofinancées par le FEDER dans le cadre des programmes communautaires	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNSM, CNLI	100,00	100,00	0,00
33.012	33.00	11.10	Participation de l'Etat à raison de maximum 50% dans le financement de programmes communautaires et/ou d'autres institutions européennes ou internationales dans le cadre de la propriété intellectuelle	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNSM, CNLI	25 000,00	25 000,00	0,00
35.060	35.00	Divers	Cotisations et contributions à des organisations et institutions internationales	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	456 200,00 TR	476 850,00	476 841,30

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.580	12.11	13.90	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD, CNST	31 220,00	31 220,00	31 218,31
			<i>Total de la section 20.0:</i>		14 096 934,00	21 489 692,00	19 067 200,92
			<i>Section 20.1 – Service central de la statistique et des études économiques (STATEC)</i>				
11.000	Divers	01.32	Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	6 109 648,00 D	6 112 479,99	6 112 479,99
11.010	Divers	01.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	3 719 508,00	3 719 508,00	3 382 795,31
11.020	Divers	01.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	7 768,00 D	333 454,51	333 454,51
11.030	Divers	01.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
11.070	Divers	01.32	Indemnités des agents au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	CORD	9 960,00	9 960,00	8 684,97
11.100	11.40	01.32	Indemnités d'habillement	CSDE, CPUBLIE	1 050,00	1 050,00	1 027,20
11.130	11.12	01.32	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	7 470,00	7 470,00	6 773,59
12.000	12.15	01.32	Indemnités pour services de tiers	CORD	1 860,00	1 860,00	1 231,92
12.010	12.13	01.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	7 250,00	7 250,00	5 300,72
12.020	12.14	01.32	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	8 000,00	8 000,00	7 255,21
12.040	12.12	01.32	Frais de bureau	CORD	85 500,00	85 500,00	79 910,09
12.050	12.12	01.32	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE, CNST	160 000,00	160 000,00	140 269,35
12.070	12.12	01.32	Location et entretien des équipements informatiques	CSDE, CPUBLIE	99 596,00	99 596,00	91 673,26
12.080	12.11	01.32	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	101 794,00	101 794,00	101 783,80
12.090	12.21	01.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	393 000,00	393 000,00	364 976,12
12.120	12.30	01.32	Frais d'experts et d'études	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	568 000,00	568 000,00	564 601,27
12.121	12.30	01.32	Mise en place de la Centrale des Bilans	CPUBLIE, CNST, CNLI	200 000,00	200 000,00	39 901,20
12.130	12.16	01.32	Frais de publication	CSDE, CPUBLIE, CNST	160 000,00	160 000,00	159 843,90
12.190	12.30	01.32	Frais de formation	CORD	40 000,00	40 000,00	38 551,13
12.220	12.30	01.32	Programme de recherche concernant des sujets macro-économiques relatifs aux missions du STATEC en matière d'analyse économique	CSDE, CPUBLIE	180 000,00	180 000,00	169 913,40
12.300	Divers	01.32	Enquêtes pour le compte de la Commission européenne: imprimes, indemnités aux enquêteurs et dépenses diverses	CSDE, CPUBLIE, CNST	996 600,00	996 600,00	958 956,10
12.301	Divers	01.32	Travaux périodiques extraordinaires: indemnités pour services de tiers, frais d'impression	CORD	41 000,00	41 000,00	37 349,21
12.302	Divers	01.32	Système INTRASTAT: frais d'impression de la documentation, gravage de CD-Rom et développement et maintenance du support informatique, campagne de promotion	CORD	70 000,00	70 000,00	69 070,97
12.320	Divers	01.32	Enquête sur les budgets des ménages	CORD	291 100,00	291 100,00	288 381,14

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.330	Divers	01.32	Enquête sur les loyers	CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
24.010	24.10	01.32	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CORD	174 293,00	174 293,00	165 865,31
35.060	35.00	01.32	Contributions à des institutions internationales	CORD	2 700,00	2 700,00	2 181,74
12.620	12.30	13.90	Frais d'experts et d'études	CORD, CNST	47 000,00	47 000,00	41 690,16
			<i>Total de la section 20.1:</i>		13 483 297,00	13 811 815,50	13 173 921,57
			<i>Section 20.2 – Service de l'Énergie de l'État</i>				
11.000	Divers	09.00	Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	721 218,00	721 218,00	407 737,13
11.010	Divers	09.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	191 636,00	191 636,00	94 751,46
11.020	Divers	09.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	2 589,00	2 589,00	0,00
12.010	12.13	09.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	230,00	230,00	56,00
12.012	12.13	09.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	25 000,00	25 000,00	23 393,18
12.020	12.14	09.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	4 800,00	4 800,00	4 134,52
12.040	12.12	09.00	Frais de bureau	CORD	11 000,00	11 000,00	10 299,60
12.050	12.12	09.00	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	10 000,00 TE	7 500,00	7 411,85
12.080	12.11	09.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	34 929,00 TR	37 429,00	37 371,06
12.125	12.30	09.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CSDE, CPUBLIE	20 000,00	20 000,00	13 930,18
12.130	12.16	09.00	Frais d'achat, de gestion, de reproduction et de publication de normes dans les domaines électrotechnique, non-électrique et des télécommunications				
12.190	12.30	09.00	Conférences et cours de recyclage dans l'intérêt de la formation du personnel	CPUBLIE, CNST, CNLI	2 000,00	2 000,00	0,00
12.250	Divers	09.00	Frais de fonctionnement du laboratoire d'essais à Capellen	CORD	1 500,00	1 500,00	1 388,50
12.301	Divers	09.00	Surveillance du marché des équipements électrotechniques et des télécommunications	CORD	4 000,00	4 000,00	3 761,14
35.060	35.00	09.00	Cotisations à des organismes internationaux	CPUBLIE, CNST, CNLI	43 000,00	43 000,00	37 161,10
			<i>Total de la section 20.2:</i>		1 198 902,00	1 198 902,00	751 029,49
			<i>Section 20.3 – Centrales hydro-électriques</i>				
11.000	Divers	09.20	Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	81 270,00 D	233 879,66	233 879,66
11.100	11.40	09.20	Indemnités d'habillement	CSDE, CPUBLIE	234,00	234,00	233,45
12.010	12.13	09.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	25,00	25,00	0,00
			<i>Total de la section 20.3:</i>		81 529,00	234 138,66	234 113,11
			<i>Section 20.4 – Conseil de la concurrence</i>				
11.000	Divers	11.10	Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	136 272,00 D	140 015,90	140 015,90
11.130	11.12	11.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	4 500,00 TR	6 000,00	6 000,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.000	12.15	11.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	1 000,00 TE	0,00	0,00
12.011	12.13	11.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	6 000,00 TE	3 000,00	2 960,23
12.040	12.12	11.10	Frais de bureau	CORD	4 800,00 TR	6 300,00	6 119,30
12.130	12.16	11.10	Frais de publication	CORD	3 000,00 TR	4 500,00	4 267,19
12.190	12.30	11.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	4 000,00 TE TR	3 500,00	3 359,71
12.300	Divers	11.10	Frais d'experts et d'études en relation avec l'exécution des missions du Conseil de la concurrence	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	10 000,00	10 000,00	5 000,00
			<i>Total de la section 20.4:</i>		169 572,00	173 315,90	167 722,33
			<i>Section 20.5 – Promotion du commerce extérieur:– Commission et office des licences</i>				
11.010	Divers	11.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	54 198,00	54 198,00	26 718,91
12.040	12.12	11.10	Commission et office des licences: frais de bureau	CORD	2 500,00	2 500,00	2 103,76
12.140	12.16	11.10	Promotion du commerce extérieur: frais de publicité, d'exposition et de commercialisation, y compris des frais relatifs à des missions préparatoires et des frais de séjour et de réception de personnes tierces, dans l'intérêt des exportations luxembourgeoises, activités des missions diplomatiques et consulaires dans le même but, élaboration de matériel promotionnel sous forme de brochures, films, bandes vidéo, etc.	CORD	400 000,00	400 000,00	330 824,28
12.141	12.16	Divers	Promotion de l'expansion économique et commerciale: organisation de participations, d'actions de promotion et de missions de prospection à des foires et à des salons spécialisés, organisation de pareilles manifestations, acquisition et édition de matériel d'exposition, acquisition et édition de matériel de promotion, organisation de campagnes et d'action de publicité, participation à des congrès, participation à des dépenses spécifiques de la Chambre de Commerce en rapport avec sa coopération dans le cadre de l'organisation de participations luxembourgeoises collectives à des foires et à des salons spécialisés à l'étranger	CSDE, CPUBLIE	740 000,00	740 000,00	736 998,24
12.142	12.16	Divers	Participation du Grand-Duché de Luxembourg à l'Exposition Universelle de Shanghai en 2010: travaux de conception préparatoires et de réalisation de l'exposition	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	10 000,00	10 000,00	0,00
31.030	31.12	11.10	Aides financières aux entreprises privées exportatrices, destinées à faciliter l'exportation de biens et de services d'origine luxembourgeoise: bonifications d'intérêt sur des crédits à l'exportation à moyen et à long terme, autres dépenses dans le même but	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
31.050	31.32	Divers	Participation aux frais de fonctionnement du GIE „Expo Shanghai 2010“	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	10 000,00 D	3 010 000,00	3 010 000,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
31.051	31.32	11.10	Interventions de l'Etat dans les frais engagés par les entreprises ou par des organismes luxembourgeois ayant des activités de promotion commerciale à l'occasion de participations à des foires et à des salons spécialisés à l'étranger	CORD	430 000,00	430 000,00	430 000,00
33.001	33.00	11.10	Mesures et interventions destinées à faciliter l'expansion commerciale à l'étranger: subsides à des organismes luxembourgeois et étrangers	CORD	187 200,00	187 200,00	187 200,00
			<i>Total de la section 20.5:</i>		1 833 998,00	4 833 998,00	4 723 845,19
			<i>Section 20.6 – Commissariat aux affaires maritimes</i>				
11.000	Divers	12.34	Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	146 523,00	146 523,00	143 162,32
11.010	Divers	12.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	664 339,00	664 339,00	663 999,23
11.020	Divers	12.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
11.131	11.12	12.34	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	4 050,00	4 050,00	2 064,54
41.010	41.40	12.34	Dotation globale dans l'intérêt du fonctionnement du Commissariat aux Affaires Maritimes	CPUBLIE, CNST, CNLI	175 000,00	175 000,00	175 000,00
			<i>Total de la section 20.6:</i>		990 012,00	990 012,00	984 226,09
			<i>Section 20.7 – Inspection de la concurrence</i>				
11.020	Divers	11.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	1 519,00	1 519,00	0,00
12.012	12.13	11.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	11 500,00 TR	13 000,00	10 000,64
12.040	12.12	11.10	Frais de bureau	CORD	1 500,00	1 500,00	1 500,00
12.120	12.30	11.10	Frais d'experts et d'études	CSDE, CPUBLIE	12 500,00 TE	11 000,00	1 500,00
12.145	12.16	11.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	2 000,00	2 000,00	1 318,40
12.190	12.30	11.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	2 000,00	2 000,00	1 065,00
			<i>Total de la section 20.7:</i>		31 019,00	31 019,00	15 384,04
			Total du département 20:		31 885 263,00	42 762 893,06	39 117 442,74

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			21 – Ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement				
			<i>Section 21.0 – Classes moyennes</i>				
11.130	11.12	11.40	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	12 200,00 TE	9 700,00	9 677,55
12.000	12.15	11.40	Indemnités pour services de tiers	CORD	11 700,00 TE	8 200,00	7 878,96
12.010	12.13	11.40	Frais de route et de séjour	CORD	600,00	600,00	65,28
12.012	12.13	11.40	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	21 000,00 TE	15 000,00	14 542,34
12.020	12.14	11.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	2 000,00	2 000,00	1 894,17
12.040	12.12	11.40	Frais de bureau	CORD	1 300,00 TR	3 500,00	3 365,49
12.080	12.11	11.40	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	4 500,00	4 500,00	4 385,71
12.120	12.30	11.40	Frais d'experts et d'études	CSDE, CPUBLIE	45 000,00 TE	0,00	0,00
12.121	12.30	11.40	Evaluation et certification ISO 9000 du service des autorisations	CORD	5 000,00 TR	6 000,00	5 980,00
12.125	12.30	11.40	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	13 000,00 TE	4 300,00	4 186,00
31.030	31.12	11.40	Application des lois-cadres ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: bonifications d'intérêt	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	2 700 000,00 TR	2 997 508,00	2 997 507,61
31.040	31.31	11.40	Application de la loi du 30 juin 2004 portant création d'un cadre général des régimes d'aides en faveur du secteur des classes moyennes: subventions au titre de l'article 2 alinéa (3) de la loi	CSDE, CPUBLIE	75 000,00 TE	9 992,00	9 992,00
31.050	31.32	11.40	Subsides destinés à favoriser a) la prospection des marchés et la vente des produits de l'artisanat luxembourgeois à l'intérieur du pays et dans les pays étrangers, b) l'organisation de congrès sur le plan national et international relevant des professions indépendantes ainsi que l'établissement des organismes professionnels institués par la loi qui les représentent, c) la participation à des réunions professionnelles à l'étranger, notamment dans le cadre des communautés européennes et d) la participation à des séminaires et cours de formation professionnelle à l'étranger	CORD	180 000,00	180 000,00	180 000,00
31.051	31.32	11.40	Contributions destinées à favoriser la participation à des foires et manifestations professionnelles	CORD	50 000,00	50 000,00	50 000,00
31.052	31.32	11.40	Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance: cotisation et contribution au Mouvement luxembourgeois pour la qualité	CORD	3 555,00	3 555,00	3 555,00
31.053	31.32	11.40	Comité national pour la simplification administrative en faveur des entreprises (CNSAE): Frais d'études et de consultation ainsi que prestations de services en rapport avec des publications	CSDE, CPUBLIE	140 000,00 TE	60 000,00	59 063,25

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.000	33.00	11.40	Promotion du Luxembourg comme pôle de commerce de la Grande Région	CSDE, CPUBLIE, CNST	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00
33.010	33.00	11.40	Subsides dans l'intérêt du fonctionnement du comité national de recherches organisé dans le cadre de l'institut international des classes moyennes	CNSM	5 082,00	5 082,00	5 082,00
41.000	41.50	11.40	Promotion professionnelle des secteurs relevant du ministère des classes moyennes; participation aux frais d'organismes professionnels	CORD	4 025 000,00	4 025 000,00	4 025 000,00
41.001	41.50	Divers	Cours de formation professionnelle pour exploitants de débits de boissons alcooliques et non alcooliques, cours de formation accélérée pour commerçants, cours de formation pour l'accès à la profession de transporteur; participation aux frais exposés par la chambre de commerce	CORD	190 000,00	190 000,00	190 000,00
41.002	41.50	11.40	Actions en faveur de la revalorisation du travail manuel: participation aux frais	CORD	110 000,00	110 000,00	110 000,00
41.004	41.50	11.40	Participation sur base de modalités définies par règlement du Gouvernement en Conseil à des actions visant l'amélioration de la compétitivité du commerce urbain et de proximité, et financées par les collectivités locales et les organismes professionnels	CORD	125 000,00 TE	35 000,00	33 317,99
			<i>Total de la section 21.0:</i>		10 219 937,00	10 219 937,00	10 215 493,35
			<i>Section 21.1 – Tourisme</i>				
11.300	11.00	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: indemnités des agents	CPUBLIE, CNST, CNLI	752 893,00	752 893,00	745 652,42
12.010	12.13	11.60	Frais de route et de séjour	CORD	180,00	180,00	180,00
12.012	12.13	11.60	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	22 000,00 TE	11 200,00	10 969,30
12.020	12.14	11.60	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	4 500,00 TR	8 500,00	8 399,85
12.040	12.12	11.60	Frais de bureau	CORD	600,00	600,00	574,00
12.100	12.11	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	130 000,00	130 000,00	111 099,86
12.120	12.30	11.60	Exécution du huitième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: élaboration d'études et de concepts relatives au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique pour le compte du Ministère du Tourisme		262 600,00 TR	267 700,00	261 651,97
12.121	12.30	11.60	Frais d'élaboration de fiches de rémunération des agents aux représentations touristiques à l'étranger et des animateurs touristiques	CSDE, CPUBLIE			
				CORD	3 020,00	3 020,00	3 019,81

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.125	12.30	11.60	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	65 000,00 TE	38 000,00	37 011,61
12.140	12.16	11.60	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CSDE, CPUBLIE	210 000,00 TR	237 000,00	236 219,24
12.141	12.16	11.60	Participation à des foires, salons, expositions et autres manifestations à caractère touristique	CSDE, CPUBLIE	650 000,00 TE	646 800,00	646 476,22
12.142	12.16	11.60	Participation aux frais de réalisation et d'édition de prospectus régionaux par l'office national du tourisme	CORD	78 000,00	78 000,00	77 971,00
12.300	Divers	11.60	Aménagement, signalisation, équipement et entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables: dépenses diverses	CORD	310 000,00	310 000,00	309 921,23
12.301	Divers	11.60	Parc naturel germano-luxembourgeois: aménagement et frais de propagande	CORD	100,00	100,00	0,00
12.302	Divers	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: frais de port	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	140 000,00	140 000,00	134 607,73
12.303	Divers	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: autres frais courants de fonctionnement	CSDE, CPUBLIE	162 000,00 TR	172 000,00	171 171,90
33.010	33.00	11.60	Amélioration de l'infrastructure touristique: subventions réduisant les intérêts relatifs aux prêts contractés par les syndicats d'initiative, les associations sans but lucratif et les organismes luxembourgeois exerçant une activité notable au profit du tourisme national et qui ne sont pas subventionnés dans le cadre des programmes quinquennaux	CNSM	100,00	100,00	0,00
33.011	33.00	08.10	Participation aux frais de l'association de gérance du musée du vin à Ehenen	CNSM	76 000,00	76 000,00	76 000,00
33.012	33.00	11.60	Participation aux frais des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national	CNSM	340 000,00	340 000,00	338 642,16
33.013	33.00	11.60	Participation aux frais de modernisation des auberges de jeunesse	CNSM	100,00	100,00	0,00
33.014	33.00	11.60	Organisation de concours: primes d'encouragement et de récompense	CNSM	30 000,00	30 000,00	30 000,00
33.015	33.00	11.60	Participation aux frais de l'office national du tourisme	CNSM	1 913 600,00	1 913 600,00	1 913 600,00
33.017	33.00	11.60	Participation de l'Etat dans le financement des manifestations touristiques et culturelles organisées par le musée A Possen	CNSM	55 000,00	55 000,00	55 000,00
33.018	33.00	11.60	Participation aux frais de fonctionnement ainsi qu'à la dotation de base de l'institut européen de tourisme à l'université de Trèves	CNSM	124 610,00	124 610,00	124 608,47

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.019	33.00	11.60	Exécution du huitième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation aux frais d'études et de concepts relatifs au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique réalisées par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif	CSDE, CPUBLIE, CNSM	100,00 TR	10 600,00	0,00
33.021	33.00	11.60	Exécution du huitième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation aux frais de rémunération et de fonctionnement dans le cadre de projets ou initiatives touristiques d'envergure gérés par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et des associations sans but lucratif	CSDE, CPUBLIE, CNSM	1 115 419,00 TE	1 099 819,00	790 191,34
33.022	33.00	11.60	Participation aux frais d'organisation par l'ONT d'un prix de l'innovation touristique	CNSM	5 000,00	5 000,00	5 000,00
33.023	33.00	11.60	Participation aux cours de formation touristique continue en vue de la standardisation et de la coordination des bureaux de tourisme régionaux et locaux	CNSM	100,00	100,00	0,00
33.027	33.00	11.50	Participation de l'Etat dans le financement d'équipes nationales participant à des concours, compétitions et expositions internationales dans le domaine de la gastronomie	CNSM	6 200,00	6 200,00	6 200,00
33.029	33.00	Divers	Subsides aux syndicats d'initiative, aux ententes de syndicats d'initiatives et aux autres associations sans but lucratif exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national	CNSM	90 000,00	90 000,00	89 954,18
35.060	35.00	11.60	Contributions à des organismes internationaux	CORD	8 500,00	8 500,00	8 113,00
43.001	43.22	11.60	Subsides en faveur des communes exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national	CORD	75 000,00	75 000,00	64 791,60
43.004	43.22	11.60	Exécution du huitième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes occasionnés par l'élaboration d'études et de concepts relatifs au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique	CSDE, CPUBLIE	12 500,00	12 500,00	12 108,55
			<i>Total de la section 21.1:</i>		6 643 122,00	6 643 122,00	6 269 135,44
			<i>Section 21.2 – Logement</i>				
11.010	Divers	07.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	1 398 505,00 D	1 473 941,44	1 473 941,44
11.020	Divers	07.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	3 688,00 D	27 879,39	27 879,39
11.060	Divers	07.10	Service des aides au logement auprès de la banque et caisse d'épargne de l'Etat.– Participation aux frais de fonctionnement: frais de personnel	CPUBLIE, CNST, CNLI	567 510,00	567 510,00	532 792,33
11.130	11.12	07.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	2 800,00 TR	4 071,00	4 070,75
12.000	12.15	07.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	127 804,00 TE	53 846,00	53 845,73

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.010	12.13	07.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	3 000,00	3 000,00	2 320,92
12.012	12.13	07.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	4 800,00 TE	3 249,00	3 150,94
12.020	12.14	07.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	2 350,00 TR	2 768,00	2 767,07
12.030	12.16	07.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	800,00 TE	0,00	0,00
12.040	12.12	07.10	Frais de bureau	CORD	56 800,00 TR	61 698,00	61 697,90
12.050	12.12	07.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	110 000,00 TR	128 520,00	128 519,85
12.070	12.12	07.10	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	10 775,00 TE	3 863,00	1 569,02
12.080	12.11	07.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CSDE, CPUBLIE	88 500,00 TR	159 179,00	159 178,53
12.100	12.11	07.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	190 946,00 TR	192 374,00	192 373,67
12.120	12.30	07.10	Frais d'experts et d'études	CSDE, CPUBLIE	210 500,00	210 500,00	198 905,98
12.121	12.30	07.10	Frais d'experts et d'études relatifs à l'Observatoire de l'habitat	CSDE, CPUBLIE	260 000,00 TE	244 977,00	244 976,20
12.140	12.16	07.10	Participation à des expositions, organisation de concours et de conférences, confection de plans et de maquettes, actions de propagande, frais d'impression de cartes, dépenses diverses	CORD	145 000,00 TR	146 551,00	146 550,87
12.190	12.30	07.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	800,00 TE	774,00	734,00
12.300	Divers	07.10	Centre de consultation pour le logement individuel et familial, frais de fonctionnement, acquisition de matériel didactique, dépenses diverses	CORD	2 500,00 TE	2 005,00	1 988,50
31.000	31.11	07.10	Participation aux charges d'intérêt concernant la construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat (article 25 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	175 050,00	175 050,00	175 050,00
31.030	31.12	07.10	Participation aux charges d'intérêt concernant la construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide à la Société Nationale des Habitations à Bon Marché (loi modifiée du 25.2.1979)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100 000,00	100 000,00	63 222,00
33.010	33.00	07.10	Subsides à des associations et des institutions oeuvrant dans les domaines du logement	CNSM	41 000,00	41 000,00	41 000,00
34.080	34.52	07.10	Aide au logement: subventions d'intérêt (loi modifiée du 25.2.1979)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	55 000 000,00 D	56 600 000,00	56 600 000,00
34.083	34.52	07.10	Aide au logement: participation de l'Etat aux frais d'experts exposés par le propriétaire d'un logement pour l'établissement d'un carnet de l'habitat de son logement (art. 12bis de la loi modifiée du 25.2.1979)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	77 000,00	77 000,00	0,00
35.060	35.00	07.10	Contribution à des organismes internationaux	CORD	1 000,00	1 000,00	975,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tjt ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
43.000	43.22	07.10	Participation aux charges d'intérêt concernant la construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux communes (article 25 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	15 000,00	15 000,00	0,00
43.001	43.22	07.10	Participation financière de l'Etat aux études réalisées par les communes dans le cadre de l'assainissement de logements (article 45 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CSDE, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00
12.500	12.15	13.90	Indemnités pour services de tiers	CORD, CNST	34 227,00	34 227,00	34 226,83
12.512	12.13	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD, CNST	265,00	265,00	264,50
			<i>Total de la section 21.2:</i>		58 630 720,00	60 330 347,83	60 152 001,42
			Total du département 21:		75 493 779,00	77 193 406,83	76 636 630,21

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
22 – Ministère des Travaux publics							
<i>Section 22.0 – Travaux publics – Dépenses générales</i>							
11.130	11.12	12.00	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	17 000,00	17 000,00	15 047,24
12.000	12.15	12.00	Indemnités pour services de tiers	CORD	13 000,00	13 000,00	11 827,68
12.012	12.13	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	57 700,00	57 700,00	51 407,78
12.020	12.14	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	3 200,00	3 200,00	2 842,90
12.040	12.12	12.00	Frais de bureau	CORD	7 500,00 TR	7 600,00	7 514,08
12.070	12.12	12.00	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	43 822,00 TE	42 522,00	41 973,36
12.080	12.11	12.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	16 606,00 TR	17 806,00	17 666,15
12.100	12.11	04.00	Location à long terme d'immeubles scolaires et administratifs pour les besoins de l'Etat: loyers et charges accessoires, expertises et études, dépenses et frais connexes, participation à des dépenses				
12.110	12.30	12.10	Frais de contentieux	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	400 000,00	400 000,00	298 945,95
12.120	12.30	12.00	Frais d'experts et d'études	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	250 000,00	250 000,00	240 297,50
12.140	12.16	12.00	Campagnes de sensibilisation et d'information, participation à des foires et à des expositions	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	130 000,00	130 000,00	130 000,00
12.190	12.30	Divers	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	27 000,00	27 000,00	20 250,54
12.300	Divers	12.10	Dépenses diverses	CSDE, CPUBLIE	26 000,00	26 000,00	23 942,42
34.040	34.42	12.10	Domages-intérêts dus à la suite d'accidents et de faits où la responsabilité civile de l'Etat est engagée, subventions dans l'intérêt de l'indemnisation de dommages causés par d'autres accidents et faits	CSDE, CPUBLIE	2 250,00	2 250,00	495,87
35.060	35.00	Divers	Cotisations à des organismes internationaux	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	300 000,00 D	1 135 400,00	1 082 232,10
41.000	41.50	01.34	Subside à la chambre des métiers pour favoriser les activités intéressant le département des travaux publics	CSDE, CPUBLIE	62 000,00	62 000,00	59 142,26
41.010	41.40	07.20	Participation aux frais de fonctionnement de l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest	CORD	50 000,00	50 000,00	50 000,00
93.000	93.00	07.20	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: intérêts	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	2 490 000,00	2 490 000,00	2 490 000,00
12.512	12.13	12.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD, CNST	4 500,00	4 500,00	4 382,14
<i>Total de la section 22.0:</i>							
					4 850 578,00	6 070 978,00	5 882 265,78
<i>Section 22.1 – Ponts et chaussées – Dépenses générales</i>							
11.000	Divers	Divers	Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	29 852 007,00	29 852 007,00	29 158 022,51
11.010	Divers	Divers	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	2 559 256,00	2 559 256,00	2 460 880,36

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.020	Divers	Divers	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	19 838,00 D	126 362,60	126 362,60
11.030	Divers	Divers	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	33 125 279,00	33 125 279,00	32 766 092,98
11.040	Divers	Divers	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	14 065,37	14 065,37
11.100	11.40	Divers	Indemnités d'habillement	CSDE, CPUBLIE	212 000,00	212 000,00	210 447,58
11.130	11.12	Divers	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	90 000,00 TE	49 488,28	37 261,05
11.150	11.12	Divers	Heures supplémentaires des fonctionnaires: service d'hiver, accidents de la circulation, goudronnage, inondations, tempêtes et autres imprévus	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	600 000,00	600 000,00	565 738,74
12.010	12.13	Divers	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	165 000,00 TE TR	165 000,00	150 226,42
12.020	12.14	Divers	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CSDE, CPUBLIE	2 150 000,00 TE TR	2 269 500,00	2 253 259,52
12.030	12.16	Divers	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	150 000,00 TE	135 900,00	122 497,65
12.040	12.12	Divers	Frais de bureau	CORD	350 000,00 TE	327 000,00	307 568,94
12.050	12.12	Divers	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	550 000,00 TE	499 000,00	498 543,82
12.060	12.12	Divers	Entretien des installations de télécommunications	CORD	14 939,00 TE	7 939,00	7 918,88
12.070	12.12	Divers	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	69 717,00	69 717,00	62 835,58
12.080	12.11	Divers	Bâtiments administratifs, hangars et dépôts: exploitation et entretien	CSDE, CPUBLIE	1 147 675,00 TE TR	1 288 275,00	1 276 700,80
12.100	12.11	12.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	66 000,00	66 000,00	64 002,42
12.120	12.30	12.10	Frais d'experts et d'études	CSDE, CPUBLIE	150 000,00 TE	13 000,00	12 516,30
12.125	12.30	12.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CSDE, CPUBLIE	200 000,00	200 000,00	183 418,16
12.170	12.30	12.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux	CSDE, CPUBLIE	620 000,00 TE TR	620 000,00	619 986,47
12.190	12.30	12.10	Formation informatique du personnel des Ponts et Chaussées	CORD	25 000,00	25 000,00	23 289,75
12.200	12.30	13.90	Frais résultant des obligations et recommandations de la médecine du travail	CSDE, CPUBLIE	15 000,00	15 000,00	8 342,48
12.300	Divers	12.10	Etablissement d'un inventaire de la voirie et recensement de la circulation: indemnités, honoraires et fournitures diverses	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	125 000,00	125 000,00	122 342,42
12.301	Divers	12.10	Services spéciaux: frais de fonctionnement	CSDE, CPUBLIE	220 000,00	220 000,00	200 650,32
12.303	Divers	12.10	Frais d'analyse et de sous-traitance d'essais, ayant donné lieu à des avances correspondantes	CPUBLIE, CNST, CNLI	2 500,00	2 500,00	132,25
12.304	43.21	12.14	Frais de gestion du modèle de trafic géré par la Cellule Modèle de Transport (CMT) Etat – Ville de Luxembourg	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	110 350,00 TR	150 861,72	150 861,72
24.010	24.10	12.10	Location de logiciels informatiques	CORD	236 042,00 TE	208 042,00	207 630,28
			<i>Total de la section 22.1:</i>		72 825 703,00	72 946 192,97	71 611 595,37

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<i>Section 22.2 – Ponts et chaussées. – Travaux propres</i>				
12.300	Divers	12.12	Achat de courant consommé par les installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 600 000,00 TR	1 670 000,00	1 666 691,51
14.000	14.10	12.12	Voirie de l'Etat: travaux d'entretien et de réparation	CSDE, CPUBLIE, CNST	5 950 000,00 TR	6 050 181,51	6 047 313,57
14.001	14.10	12.12	Autoroutes: travaux d'entretien et de réparation	CSDE, CPUBLIE	4 000 000,00	4 000 000,00	3 836 284,39
14.002	14.10	12.12	Service d'hiver: déblaiement des neiges et saupoudrage, dépôts de matériel de saupoudrage le long de la voirie	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	3 000 000,00 D	3 186 000,00	3 153 908,04
14.003	14.10	12.12	Ouvrages d'art routiers: travaux d'entretien et de réparation	CSDE, CPUBLIE	1 500 000,00 TE TR	1 475 087,77	1 470 219,84
14.004	14.10	12.12	Voirie de l'Etat: réparation de dégâts causés par les usagers de la route	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	2 400 000,00	2 400 000,00	2 399 930,18
14.005	14.10	08.30	Pistes cyclables: travaux d'entretien et de réparation	CSDE, CPUBLIE	275 000,00 TE TR	199 730,72	199 520,24
14.006	14.10	12.12	Assainissement et entretien d'arbres d'alignement, d'arbres remarquables et d'arbres classés monuments historiques le long de la voirie de l'Etat	CSDE, CPUBLIE	83 000,00	83 000,00	64 048,73
14.007	14.10	12.12	Frais d'entretien des installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat	CSDE, CPUBLIE	720 000,00	720 000,00	662 188,75
14.008	14.10	12.12	Entretien des tunnels sur le réseau de grande voirie	CSDE, CPUBLIE	500 000,00	500 000,00	499 021,23
14.012	14.10	12.32	Moselle canalisée et domaine du port de Mertert: entretien du chenal, des ouvrages d'art et des berges	CSDE, CPUBLIE	160 000,00	160 000,00	160 000,00
14.013	14.10	12.32	Moselle canalisée: participation aux frais avancés par l'administration allemande dans l'intérêt de travaux d'entretien exécutés dans la partie commune de la Moselle	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	360 000,00	360 000,00	358 652,82
14.014	14.10	09.20	Aménagements hydro-électriques de la Sûre: travaux d'entretien et de réparation	CSDE, CPUBLIE	296 000,00	296 000,00	295 932,35
14.015	14.10	12.32	Moselle canalisée: réalisation des travaux d'entretien sur la section où la Moselle fait la frontière entre la République française et le Grand-Duché de Luxembourg	CSDE, CPUBLIE	15 000,00	15 000,00	14 907,45
14.030	14.10	08.10	Ouvrages d'art et alentours de la forteresse de Luxembourg: travaux d'entretien et de réparation	CSDE, CPUBLIE	580 000,00	580 000,00	579 772,78
43.000	43.22	12.12	Chemins vicinaux: enduisage et remises en état à la suite de déviations imposées par les chantiers sur des routes de l'Etat, subsides aux communes	CSDE, CPUBLIE	250 000,00	250 000,00	248 960,60
43.001	43.22	12.12	Achat de courant consommé par les installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat: remboursements aux communes	CSDE, CPUBLIE	1 500 000,00 TE	1 430 000,00	1 167 170,99
			<i>Total de la section 22.2:</i>		23 189 000,00	23 375 000,00	22 824 523,47
			<i>Section 22.3 – Bâtiments publics. – Dépenses générales</i>				
11.000	Divers	01.34	Traitement des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	8 990 247,00	8 990 247,00	8 635 901,65
11.010	Divers	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	1 882 505,00 D	2 077 061,15	2 077 061,15
11.020	Divers	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	5 406,00 D	89 271,22	89 271,22

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.030	Divers	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	1 461 014,00	1 461 014,00	1 290 991,60
11.040	Divers	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	48 318,67	48 318,67
11.070	Divers	01.34	Indemnités des agents au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	CORD	13 346,00	13 346,00	10 921,10
11.100	11.40	01.34	Indemnités d'habillement	CSDE, CPUBLIE	16 900,00	16 900,00	12 023,06
11.130	11.12	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	2 450,00	2 450,00	0,00
12.010	12.13	01.34	Frais de route et de séjour	CORD	76 000,00	76 000,00	75 942,92
12.020	12.14	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	89 000,00	89 000,00	88 006,89
12.030	12.16	01.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	5 200,00	5 200,00	5 197,54
12.040	12.12	01.34	Frais de bureau	CORD	56 600,00	56 600,00	51 193,05
12.050	12.12	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	86 000,00	86 000,00	73 763,44
12.070	12.12	01.34	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	48 802,00	48 802,00	48 225,95
12.080	12.11	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	125 745,00	125 745,00	123 541,53
12.170	12.30	01.34	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	50 000,00	50 000,00	49 303,96
12.510	12.13	01.34	Frais de route et de séjour	CORD, CNST	2 900,00	2 900,00	2 843,80
			<i>Total de la section 22.3:</i>		12 912 215,00	13 238 855,04	12 682 507,53
			<i>Section 22.4 – Bâtiments publics. – Compétences propres</i>				
12.082	12.11	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: exploitation, entretien et réparation	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	5 000 000,00 D	5 508 880,00	5 411 325,72
12.083	12.11	01.34	Bâtiments de l'Etat: eau, gaz, électricité, taxes et dépenses diverses	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 650 000,00 D	1 900 000,00	1 899 989,27
12.084	12.11	01.34	Bâtiments de l'Etat: frais de chauffage	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 465 000,00 D	1 620 000,00	1 612 287,07
12.089	12.11	01.34	Immeubles loués par l'Etat: travaux d'entretien et de réparation	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	800 000,00 D	1 050 000,00	1 049 999,65
12.090	12.21	01.34	Travaux d'adaptation dans des immeubles faisant l'objet d'un contrat de location-vente	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
12.091	12.21	01.34	Bâtiments de l'Etat: contrats de fourniture d'énergie en relation avec les frais d'exploitation	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	4 900 000,00	4 900 000,00	4 543 676,96
12.125	12.30	01.34	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	30 000,00	30 000,00	7 733,81
12.300	Divers	01.34	Frais de déménagement des services publics	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	500 000,00 D	835 400,00	834 833,88
12.301	Divers	01.34	Fêtes publiques, religieuses et culturelles, cérémonies et réceptions officielles, conférences, illuminations, installations de tribunes	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	125 000,00 D	200 000,00	185 208,14
12.582	12.11	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: exploitation, entretien et réparation	CORD, CNST	384 119,00	384 119,00	384 118,10
			<i>Total de la section 22.4:</i>		14 854 219,00	16 428 499,00	15 929 172,60
			<i>Total du département 22:</i>		128 631 715,00	132 059 525,01	128 930 064,75

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
23 – Ministère des Transports							
<i>Section 23.0 – Transports. – Dépenses générales</i>							
11.130	11.12	12.00	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	4 185,00	4 185,00	445,00
12.000	12.15	12.00	Indemnités pour services de tiers	CPUBLIE, CNST, CNLI	2 240,00	2 240,00	120,00
12.010	12.13	12.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	11 000,00	11 000,00	6 592,92
12.012	12.13	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CSDE, CPUBLIE	120 000,00 TR	160 000,00	134 663,02
12.020	12.14	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	11 800,00	11 800,00	10 837,83
12.040	12.12	12.00	Frais de bureau	CORD	17 500,00	17 500,00	14 331,13
12.060	12.12	12.00	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	2 000,00	2 000,00	356,95
12.070	12.12	12.00	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	10 000,00	10 000,00	2 933,24
12.080	12.11	12.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CSDE, CPUBLIE	217 200,00 TE	177 200,00	162 717,94
12.120	12.30	12.00	Frais d'experts et d'études	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 070 000,00	1 070 000,00	928 032,71
12.121	12.30	12.00	Frais de gestion du modèle de transport géré par la Cellule				
			Modèle de Transport (CMT) Etat-Ville de Luxembourg	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	110 350,00	110 350,00	102 872,04
12.140	12.16	12.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	200 000,00	200 000,00	181 324,89
12.190	12.30	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	65 000,00 TE	64 955,00	30 779,13
12.200	12.30	12.00	Frais liés aux enquêtes techniques dans les domaines de l'aviation, des transports maritimes et du chemin de fer				
			Cotisations à des organismes internationaux	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
35.060	35.00	12.00	Cours de formation pour les conseillers de sécurité pour les transports par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses: remboursement des frais d'examen à la Chambre de Commerce	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	105 683,00	105 683,00	71 809,94
41.000	41.50	12.00	Régularisation de la taxe sur la valeur ajoutée concernant des exercices antérieurs	CORD	4 400,00 TR	4 445,00	4 444,78
12.800	Divers	12.00		CORD, CNST	4 970,00	4 970,00	4 969,52
			<i>Total de la section 23.0:</i>		1 956 428,00	1 956 428,00	1 657 231,04
<i>Section 23.1 – Circulation et sécurité routières</i>							
11.130	11.12	12.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	40 150,00 TE	29 836,00	27 055,23
12.000	12.15	12.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	10 000,00	10 000,00	5 233,02
12.120	12.30	12.10	Frais d'experts et d'études	CPUBLIE, CNST, CNLI	91 500,00	91 500,00	82 104,31
12.140	12.16	12.10	Mesures préventives contre les accidents de la circulation: frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CSDE, CPUBLIE	220 000,00	220 000,00	219 370,50
12.160	12.30	12.10	Acquisition et entretien de matériel médical	CORD	125,00	125,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.310	Divers	12.10	Remboursement à la société nationale de contrôle technique de frais relatifs à la gestion des fichiers nationaux des véhicules, des permis de conduire et des cartes pour tachygraphes numériques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	5 620 000,00	5 620 000,00	5 138 292,62
12.320	Divers	12.10	Frais de fonctionnement relatifs au contrôle technique routier des véhicules utilitaires	CORD	41 500,00 TR	59 294,00	59 293,09
33.000	33.00	12.10	Participation aux frais des cours de formation dispensés par le Centre de Formation pour conducteurs	CORD	258 732,00 TE	251 252,00	251 242,99
33.010	33.00	12.10	Subsides à des organismes privés oeuvrant en matière de sécurité et d'éducation routières	CNSM	75 000,00	75 000,00	75 000,00
41.000	41.50	12.10	Cours de formation pour les chauffeurs professionnels effectuant des transports de matières dangereuses; remboursement des frais à la Chambre de Commerce	CORD	99 000,00	99 000,00	93 285,06
			<i>Total de la section 23.1.:</i>		6 456 007,00	6 456 007,00	5 950 876,82
			<i>Section 23.2 – Transports publics et ferroviaires</i>				
11.000	Divers	12.20	Traitement des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	158 584,00 D	160 007,23	160 007,23
12.070	12.12	12.10	Fonctionnement de la tarification électronique sur les réseaux ferroviaire et routier des transports publics. Frais d'entretien et de gestion	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 300 000,00 D	1 462 283,00	1 462 282,50
12.141	12.16	12.10	Frais d'impression d'horaires d'autobus et de matériel en relation avec les conditions tarifaires	CORD	90 000,00	90 000,00	61 471,05
12.300	Divers	12.13	Remboursement à la S.N. des C.F.L. des frais de gestion du service public d'autobus autorisé par l'Etat	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	995 000,00	995 000,00	979 102,08
12.310	33.00	12.13	Frais liés au contrôle des titres de transport et de l'application des règles tarifaires dans les autobus circulant sur le réseau RGTR	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	328 000,00	328 000,00	142 923,67
31.020	31.22	12.20	Services publics ferroviaires assurés par la S.N. des C.F.L. en exécution de la convention conclue avec l'Etat	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	120 000 000,00	120 000 000,00	119 987 802,00
31.021	31.22	12.13	Services publics d'autobus assurés par la S.N. des C.F.L. en exécution de la convention conclue avec l'Etat et quasi-gratuité du transport des jeunes	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	13 500 000,00	13 500 000,00	13 498 725,09
31.023	31.22	12.20	Contributions à la S.N. des C.F.L. conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi du 28 mars 1997 sur le statut de la S.N. des C.F.L.	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	18 419 711,00	18 419 711,00	18 291 400,00
31.040	31.31	12.13	Services publics d'autobus assurés par des entreprises privées en exécution des conventions conclues avec l'Etat	CPUBLIE, CNST, CNLI	87 000 000,00 D TR	102 237 854,00	102 237 853,43
32.001	32.00	12.20	Compensation des charges de la S.N. des C.F.L. résultant de la normalisation des comptes en ce qui concerne les pensions du personnel	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	147 574 895,00	147 574 895,00	141 476 000,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.001	33.00	12.13	Dotation dans l'intérêt de la couverture des frais de la Communauté des Transports	CPUBLIE, CNST, CNLI	2 702 050,00 D	3 516 841,00	3 516 841,00
33.010	33.00	12.00	Subsides aux associations promouvant les transports publics	CNSM	4 000,00	4 000,00	4 000,00
34.090	34.49	04.30	Gratuité du transport des élèves de l'enseignement post-primaire	CPUBLIE, CNST, CNLI	3 730 000,00	3 730 000,00	3 627 332,03
34.091	34.49	04.50	Transports effectués pour le compte des élèves fréquentant les établissements de l'éducation différenciée et de l'intégration scolaire, des personnes fréquentant les centres pour handicapés physiques et polyhandicapés ainsi que des travailleurs handicapés et des jeunes en mal d'insertion professionnelle				
43.000	43.22	12.13	Services publics d'autobus, quasi-gratuité du transport des jeunes et gratuité du transport des élèves de l'enseignement postprimaire assurés par la Ville de Luxembourg en exécution de l'accord conclu avec l'Etat	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	24 200 000,00 D	34 400 000,00	33 630 204,26
43.001	43.22	12.13	Subventions aux communes en vue de compenser les déchets de recettes résultant de l'application sur leurs réseaux de transports publics de la tarification nationale uniforme	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	8 550 000,00	8 550 000,00	6 428 482,98
43.002	43.22	12.13	Subsides aux communes organisant le „Late Night Bus“	CORD	120 000,00	120 000,00	93 302,00
43.003	43.22	12.13	Participation aux frais d'études et d'information des communes et syndicats de communes dans le cadre de l'élaboration des plans de déplacement locaux	CORD	250 000,00	250 000,00	194 342,00
43.020	43.52	12.13	Services publics d'autobus et quasi-gratuité du transport des jeunes assurés par le T.I.C.E. en exécution de la convention conclue avec l'Etat	CORD	100 000,00 TE	0,00	0,00
93.000	93.00	12.20	Dotation au profit du fonds du rail dans l'intérêt de la prise en charge de la gestion de l'infrastructure ferroviaire conformément à la directive 91/440 CEE	CPUBLIE, CNST, CNLI	15 500 000,00	15 500 000,00	15 399 440,79
12.570	12.12	12.10	Fonctionnement de la tarification électronique sur les réseaux ferroviaire et routier des transports publics. Frais d'entretien et de gestion	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100 000 000,00	100 000 000,00	100 000 000,00
			<i>Total de la section 23.2:</i>	CORD, CNST	500 000,00	500 000,00	394 673,32
			<i>Section 23.3 – Administration des enquêtes techniques</i>		545 022 240,00	571 338 591,23	561 586 185,43
11.000	Divers	13.90	Traitement des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	298 787,00	298 787,00	0,00
11.010	Divers	13.90	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	50 000,00	50 000,00	0,00
11.020	Divers	13.90	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
12.010	12.13	12.00	Frais de route et de séjour	CORD	2 000,00	2 000,00	0,00
12.012	12.13	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	30 000,00	30 000,00	2 210,29
12.020	12.14	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	4 500,00	4 500,00	1 746,21
12.040	12.12	12.00	Frais de bureau	CORD	14 500,00	14 500,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.050	12.12	12.00	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	1 000,00	1 000,00	0,00
12.060	12.12	12.00	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	2 000,00	2 000,00	0,00
12.070	12.12	12.00	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	1 000,00	1 000,00	0,00
12.080	12.11	12.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	24 000,00	24 000,00	240,85
12.100	12.11	12.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	42 210,00	42 210,00	0,00
12.120	12.30	12.00	Frais d'experts et d'études	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
12.130	12.16	12.00	Frais de publication Internet	CORD	5 000,00	5 000,00	0,00
12.170	12.30	12.00	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	5 000,00	5 000,00	0,00
12.190	12.30	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	10 000,00	10 000,00	7 644,26
12.191	12.30	12.00	Cours de formation et de recyclage	CORD	10 000,00	10 000,00	0,00
35.060	35.00	12.00	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux	CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
			<i>Total de la section 23.3:</i>		500 297,00	500 297,00	11 841,61
			<i>Section 23.4 – Navigation et transports fluviaux</i>				
11.000	Divers	12.34	Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	1 528 851,00 D	1 613 072,11	1 613 072,11
11.010	Divers	12.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	46 837,00 D	51 469,97	51 469,97
11.020	Divers	12.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	2 396,00	2 396,00	2 117,94
11.030	Divers	12.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	20 830,00 D	32 667,49	32 667,49
11.100	11.40	12.34	Indemnités d'habillement	CSDE, CPUBLIE	1 464,00	1 464,00	1 329,93
11.130	11.12	12.34	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	5 951,00	5 951,00	3 479,51
11.150	11.12	12.34	Indemnités pour heures supplémentaires	CORD	10 000,00	10 000,00	5 562,33
12.010	12.13	12.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	6 000,00	6 000,00	5 527,02
12.020	12.14	12.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	13 252,00	13 252,00	12 543,03
12.030	12.16	12.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	5 800,00	5 800,00	5 097,31
12.040	12.12	12.34	Frais de bureau	CORD	12 620,00	12 620,00	12 161,92
12.050	12.12	12.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE, CNST, CNLI	15 210,00	15 210,00	10 994,51
12.060	12.12	12.34	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	3 890,00	3 890,00	3 032,62
12.070	12.12	12.34	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	8 300,00	8 300,00	7 604,05
12.080	12.11	12.34	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	25 980,00	25 980,00	25 681,86
12.120	12.30	12.34	Frais d'experts et d'études	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	122 000,00	122 000,00	78 295,37
12.140	12.16	12.34	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	2 500,00	2 500,00	914,90

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.170	12.30	12.34	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	11 000,00	11 000,00	10 943,02
12.190	12.30	12.34	Cours de formation et de perfectionnement, frais d'organisation et de participation	CORD	4 185,00	4 185,00	3 816,80
12.200	12.30	12.34	Primes d'assurance-responsabilité civile	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	3 360,00	3 360,00	2 882,85
12.300	Divers	12.34	Frais courants d'exploitation, de surveillance et d'inspection du secteur luxembourgeois de la Moselle canalisée	CORD	95 000,00	95 000,00	90 246,65
14.010	14.10	12.32	Barrages-écluses de la Moselle et infrastructures relevant du domaine public fluvial: Entretien et renouvellement des installations et équipements	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	304 900,00	304 900,00	158 630,57
14.011	14.10	12.34	Participation aux frais d'exploitation, d'entretien et de renouvellement des ouvrages hydrauliques communs de la Moselle	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	34 000,00	34 000,00	2 389,95
35.030	35.40	12.34	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux	CPUBLIE, CNST, CNLI	122 400,00	122 400,00	93 200,00
			<i>Total de la section 23.4:</i>		2 406 726,00	2 507 417,57	2 233 661,71
			<i>Section 23.5 – Direction de l'aviation civile</i>				
11.000	Divers	12.40	Traitement des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	1 452 766,00	1 452 766,00	1 412 306,03
11.010	Divers	12.40	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	366 766,00	366 766,00	276 822,17
11.020	Divers	12.40	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	13 376,78	13 376,78
11.130	11.12	12.40	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	11 060,00	11 060,00	6 389,00
12.000	12.15	12.40	Indemnités pour services de tiers	CORD	5 380,00	5 380,00	1 045,00
12.010	12.13	12.40	Frais de route et de séjour	CORD	3 000,00	3 000,00	168,60
12.012	12.13	12.40	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	100 000,00 TE	87 720,00	78 065,52
12.020	12.14	12.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	7 400,00	7 400,00	5 786,24
12.030	12.16	12.40	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	2 350,00	2 350,00	1 686,92
12.040	12.12	12.40	Frais de bureau	CORD	14 000,00 TR	25 000,00	19 924,12
12.050	12.12	12.40	Achat de biens et de services postaux et de télécommunication	CORD	4 200,00	4 200,00	3 330,87
12.070	12.12	13.90	Location et entretien des équipements informatiques et électroniques	CORD	20 000,00	20 000,00	19 000,00
12.080	12.11	12.40	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	40 000,00 TE	30 000,00	25 469,74
12.120	12.30	12.40	Frais d'experts et d'études	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	300 000,00	300 000,00	82 338,84
12.121	12.30	12.40	Frais liés à la surveillance des activités aéronautiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	300 000,00 D	415 668,00	348 016,75
12.122	12.30	12.40	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	20 000,00 TR	36 280,00	36 275,60
12.140	12.16	12.40	Frais de promotion de l'aéronautique luxembourgeoise	CORD	12 000,00 TE	7 000,00	6 560,44
12.150	12.30	12.40	Section de médecine aéronautique: frais d'expertises médicales et autres	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	2 500,00	2 500,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.190	12.30	12.40	Cours de formation et de recyclage	CPUBLIE, CNST, CNLI	12 000,00	12 000,00	9 012,06
12.220	12.30	12.40	Missions d'inspection et de supervision des entités aéronautiques	CPUBLIE, CNST, CNLI	25 000,00	25 000,00	5 266,46
12.302	Divers	12.40	Participation aux frais de gestion des activités assumées par la société de contrôle technique et opérationnel du secteur aéronautique pour le compte de l'Etat	CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
35.030	35.40	12.40	Contribution au budget d'EUROCONTROL	CPUBLIE, CNST, CNLI	1 388 000,00	1 388 000,00	1 328 363,64
35.060	35.00	12.40	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	236 000,00 D	252 775,00	252 774,96
			<i>Total de la section 23.5:</i>		4 322 622,00	4 468 341,78	3 931 979,74
			<i>Section 23.6 – Administration de la navigation aérienne</i>				
11.000	Divers	12.44	Traitement des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	3 303 724,00 D	3 446 049,38	3 446 049,38
11.001	Divers	12.44	Traitement des fonctionnaires Air Navigation Service Provider	CSDE, CNST, CNLI	8 711 306,00	8 711 306,00	7 905 707,12
11.010	Divers	12.44	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	211 452,00	211 452,00	85 929,73
11.011	Divers	12.44	Indemnités des employés occupés à titre permanent Air Navigation Service Provider	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	137 770,04	137 770,04
11.020	Divers	12.44	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	1 734,44	1 734,44
11.021	Divers	12.44	Indemnités des employés occupés à titre temporaire Air Navigation Service Provider	CSDE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
11.030	Divers	12.44	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	268 488,00	268 488,00	203 631,58
11.031	Divers	12.44	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent Air Navigation Service Provider	CSDE, CNST, CNLI	301 452,00	301 452,00	252 660,95
11.040	Divers	12.44	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00 D	18 352,07	18 352,07
11.041	Divers	12.44	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire Air Navigation Service Provider	CSDE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
41.050	41.10	12.44	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Administration de la Navigation Aérienne	CPUBLIE, CNST, CNLI	7 483 188,00	7 483 188,00	7 483 188,00
41.051	41.10	12.44	Dotation initiale dans l'intérêt du fonctionnement de l'Administration de la Navigation Aérienne	CORD	3 400 000,00	3 400 000,00	3 400 000,00
12.550	12.12	12.44	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD, CNST	37 184,00	37 184,00	0,00
			<i>Total de la section 23.6:</i>		23 717 294,00	24 017 175,93	22 935 023,31
			<i>Section 23.7 – Garage du gouvernement</i>				
11.100	11.40	01.34	Indemnités d'habillement	CSDE, CPUBLIE	11 669,00	11 669,00	11 667,42
11.101	11.40	01.34	Masse d'habillement	CORD	9 300,00	9 300,00	9 300,00
11.150	11.12	01.34	Indemnités pour heures supplémentaires	CPUBLIE, CNST, CNLI	200 000,00 D	246 500,00	243 823,00
12.020	12.14	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	210 000,00 D TR	234 400,00	234 315,71

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.040	12.12	12.00	Frais de bureau	CORD	1 000,00	1 000,00	822,71
12.060	12.12	01.34	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	500,00 TE	300,00	0,00
12.300	Divers	01.34	Mise à disposition de voitures et autres équipements logistiques requis pour des renforts sporadiques lors de manifestations officielles	CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
12.301	Divers	01.34	Frais de location de véhicules automoteurs	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
41.000	41.50	12.10	Cours de formation continue pour les chauffeurs du Garage du Gouvernement	CORD	1 200,00 TE	0,00	0,00
			<i>Total de la section 23.7:</i>		433 869,00	503 369,00	499 928,84
			<i>Section 23.8 – Aéroports et transports aériens</i>				
32.000	32.00	12.44	Aérogare: Remboursement des frais d'exploitation	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	869 000,00 D	926 000,00	925 906,93
32.001	32.00	12.44	Remboursement à la société de l'aéroport des frais d'exploitation liés à la mise en oeuvre du plan de sécurité et de sûreté de l'aéroport	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	10 235 000,00 D	10 364 000,00	10 363 621,81
33.000	33.00	12.44	Participation aux frais de promotion d'organismes promouvant les activités aéroportuaires	CPUBLIE, CNST, CNLI	500 000,00 D	1 017 750,00	1 017 684,12
35.060	35.00	12.44	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	520 000,00	520 000,00	274 511,23
			<i>Total de la section 23.8:</i>		12 124 000,00	12 827 750,00	12 581 724,09
			<i>Section 23.9 – Administration des chemins de fer</i>				
11.000	Divers	13.90	Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	398 383,00	398 383,00	0,00
11.010	Divers	13.90	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	99 596,00	99 596,00	0,00
11.020	Divers	13.90	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
12.010	12.13	12.20	Frais de route et de séjour	CORD	2 000,00	2 000,00	0,00
12.012	12.13	12.20	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	65 000,00	65 000,00	0,00
12.020	12.14	12.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	4 500,00	4 500,00	0,00
12.030	12.16	12.20	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	3 200,00	3 200,00	0,00
12.040	12.12	12.20	Frais de bureau	CORD	41 000,00	41 000,00	0,00
12.050	12.12	12.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	2 000,00	2 000,00	0,00
12.060	12.12	12.20	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	2 000,00	2 000,00	0,00
12.070	12.12	13.90	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	184 000,00	184 000,00	0,00
12.080	12.11	12.20	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	25 000,00	25 000,00	0,00
12.090	12.21	13.90	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
12.100	12.11	13.90	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	22 700,00	22 700,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.120	12.30	12.20	Frais d'experts et d'études	CORD	100 000,00	100 000,00	0,00
12.140	12.16	12.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	100,00	100,00	0,00
12.170	12.30	12.20	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	2 000,00	2 000,00	0,00
12.190	12.30	12.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	10 000,00	10 000,00	0,00
32.000	32.00	12.20	Remboursement des traitements, indemnités et salaires des agents de la S.N. des C.F.L. détachés à l'Administration des Chemins de Fer	CPUBLIE, CNST, CNLI	1 207 250,00	1 207 250,00	0,00
35.060	35.00	12.20	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux	CPUBLIE, CNST, CNLI	27 000,00	27 000,00	0,00
			<i>Total de la section 23.9:</i>		2 195 929,00	2 195 929,00	0,00
			Total du département 23:		599 135 412,00	626 771 306,51	611 388 452,59

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			24 – Ministère de l'Égalité des Chances				
			<i>Section 24.0 – Égalité des chances</i>				
11.130	11.12	06.36	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	3 300,00 TR	3 500,00	3 470,13
12.000	12.15	06.36	Indemnités pour services de tiers	CORD	1 425,00	1 425,00	619,50
12.010	12.13	06.36	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	1 300,00	1 300,00	842,00
12.012	12.13	06.36	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	30 000,00	30 000,00	7 808,38
12.040	12.12	06.36	Frais de bureau, dépenses diverses	CORD	12 500,00	12 500,00	5 562,28
12.080	12.11	06.36	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	12 500,00 TR	13 400,00	10 202,91
12.100	12.11	06.36	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	60 000,00 TR	61 800,00	61 493,65
12.120	12.30	06.36	Frais d'experts et d'études	CSDE, CPUBLIE	460 000,00	460 000,00	350 130,67
12.130	12.16	06.36	Frais de publication	CORD	72 000,00 TE	47 100,00	19 032,72
12.190	12.30	06.36	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	55 000,00 TR	77 000,00	68 751,92
12.302	Divers	06.36	Campagne médiatique promouvant l'égalité des chances entre les femmes et les hommes	CORD	248 000,00	248 000,00	244 157,56
12.303	Divers	06.36	Campagne contre la violence à l'égard des femmes	CORD	93 600,00 TR	118 600,00	109 224,90
12.305	Divers	06.36	Mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre des programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes	CORD			
33.000	33.00	06.36	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres d'accueil et des services conventionnés pour femmes	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00 D	17 912,00	0,00
33.002	33.00	06.36	Participation financière de l'Etat aux frais des activités du Conseil National des femmes du Luxembourg	CORD	8 000 648,00 TE	7 975 648,00	7 296 727,43
33.003	33.00	06.36	Participation financière de l'Etat à des associations dans l'intérêt de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre des programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes	CORD	237 141,00	237 141,00	232 799,38
33.004	33.00	06.36	Participation financière de l'Etat à des actions des organisations non gouvernementales en faveur de l'égalité des femmes et des hommes	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
33.010	33.00	06.36	Subsides à des organismes oeuvrant en faveur de la promotion de la condition féminine et de l'égalité entre les femmes et les hommes	CORD	80 000,00	80 000,00	74 368,00
33.011	33.00	06.36	Participation de l'Etat à la réalisation d'actions positives dans le domaine de l'emploi	CNSM	58 000,00	58 000,00	53 970,71
				CSDE, CPUBLIE, CNSM	100 000,00	100 000,00	22 300,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après fti ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.012	33.00	06.36	Prix pour la meilleure pratique d'égalité entre les femmes et les hommes dans les entreprises	CNSM	12 395,00	12 395,00	0,00
12.802	Divers	06.36	Campagne médiatique promouvant l'égalité des chances entre les femmes et les hommes	CORD, CNST	840,00	840,00	840,00
			<i>Total de la section 24.0:</i>		9 538 849,00	9 556 661,00	8 562 302,14
			Total du département 24:		9 538 849,00	9 556 661,00	8 562 302,14
			Total du Chapitre III – Dépenses courantes:		7 816 327 550,00	8 339 639 372,93	8 112 002 118,86

Budget des dépenses – Chapitre IV – Dépenses en capital

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			30 – Ministère d'Etat				
			<i>Section 30.3 – Conseil d'Etat</i>				
74.010	74.22	01.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	1 000,00	1 000,00	0,00
74.020	74.22	01.10	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	6 500,00	6 500,00	596,99
			<i>Total de la section 30.3:</i>		7 500,00	7 500,00	596,99
			<i>Section 30.4 – Gouvernement</i>				
74.000	74.10	01.10	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	35 000,00	35 000,00	35 000,00
74.010	74.22	01.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	5 000,00	5 000,00	3 441,61
74.020	74.22	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: acquisition et installation d'équipements, frais accessoires	CSDE, CPUBLIE	125 000,00	125 000,00	122 680,52
74.040	74.22	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	27 000,00	27 000,00	11 375,13
74.050	74.22	01.10	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	110 000,00	110 000,00	91 722,24
74.060	74.40	01.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	110 000,00	110 000,00	77 977,24
74.301	74.22	02.00	Haut-Commissariat à la Protection nationale: frais d'acquisition pour la gestion de crises	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 000,00	1 000,00	0,00
74.305	74.22	02.00	Haut-Commissariat à la Protection Nationale: frais d'acquisition d'équipements spéciaux, de bureau et de télécommunication	CORD	20 000,00	20 000,00	17 526,00
			<i>Total de la section 30.4:</i>		433 000,00	433 000,00	359 722,74
			<i>Section 30.5 – Conseil économique et social</i>				
74.010	74.22	01.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	1 000,00	1 000,00	999,35
74.020	74.22	01.10	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	1 500,00 TE	1 000,00	664,47
74.040	74.22	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	1 000,00 TR	1 500,00	1 414,50
			<i>Total de la section 30.5:</i>		3 500,00	3 500,00	3 078,32
			<i>Section 30.6 – Centre de communications du Gouvernement</i>				
74.000	74.10	02.00	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	42 100,00	42 100,00	40 593,77
74.010	74.22	02.00	Acquisition de machines de bureau	CORD	7 500,00	7 500,00	5 013,20
74.020	74.22	02.00	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	9 000,00	9 000,00	8 453,44
74.021	74.22	02.00	Acquisition d'installations de télécommunications pour les autres administrations	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	690 000,00	690 000,00	663 255,65
74.040	74.22	02.00	Acquisition d'équipements spéciaux	CSDE, CPUBLIE	221 400,00	221 400,00	37 363,39
74.050	74.22	02.00	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	60 000,00	60 000,00	46 834,87
74.051	74.22	02.00	Acquisition d'équipements informatiques pour les autres administrations	CORD	115 000,00 TR	165 000,00	158 154,27

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.060	74.40	02.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	50 000,00	50 000,00	5 258,54
74.061	74.40	02.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les autres administrations	CSDE, CPUBLIE	520 000,00 TE	470 000,00	463 091,14
			<i>Total de la section 30.6:</i>		1 715 000,00	1 715 000,00	1 428 018,27
			<i>Section 30.7 – Cultes</i>				
52.002	52.10	08.50	Subside extraordinaire pour la remise en état du presbytère de l'Eglise Protestante du Luxembourg	CORD	50 000,00	50 000,00	50 000,00
52.003	52.10	08.50	Subside extraordinaire pour la construction d'une nouvelle église orthodoxe	CORD	50 000,00	50 000,00	50 000,00
52.004	52.10	08.50	Participation aux frais de réfection et de remise en état d'édifices publics à caractère national	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100 000,00	100 000,00	0,00
			<i>Total de la section 30.7:</i>		200 000,00	200 000,00	100 000,00
			<i>Section 30.8 – Médias et Communications</i>				
73.050	73.31	08.40	Dépenses dans l'intérêt du développement du secteur des technologies de l'information et des communications	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
74.010	74.22	08.40	Acquisition de machines de bureau	CORD	2 700,00	2 700,00	2 622,18
74.011	74.22	08.40	Conseil National des Programmes: acquisition de machines de bureau	CORD	3 000,00	3 000,00	2 409,32
74.040	74.22	08.40	Médias audiovisuels: acquisition d'équipements spéciaux	CORD	15 000,00	15 000,00	13 158,39
			<i>Total de la section 30.8:</i>		1 020 700,00	1 020 700,00	1 018 189,89
			<i>Total du département 30:</i>		3 379 700,00	3 379 700,00	2 909 606,21

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			31 – Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration				
			<i>Section 31.0 – Dépenses générales</i>				
74.040	74.22	01.40	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	1 500,00	1 500,00	1 499,60
74.050	74.22	01.40	Acquisition d'équipements informatiques	CSDE, CPUBLIE	25 000,00 TR	35 000,00	31 292,27
74.060	74.40	01.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	10 000,00 TE	0,00	0,00
74.300	74.22	01.40	Frais d'équipement, et de développement du logiciel, d'un système de réception, de circulation et d'archivage de l'information du Ministère des Affaires étrangères et de ses missions à l'étranger, frais de développement d'un logiciel de gestion financière et du personnel local des missions diplomatiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	150 000,00	150 000,00	0,00
			<i>Total de la section 31.0:</i>		186 500,00	186 500,00	32 791,87
			<i>Section 31.1 – Relations internationales – Missions luxembourgeoises à l'étranger</i>				
72.010	72.10	01.42	Ambassades, représentations permanentes et autres missions: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation des immeubles	CSDE, CPUBLIE	400 000,00 TR	417 000,00	415 899,83
74.070	74.22	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: acquisition d'oeuvres d'art	CORD	32 000,00	32 000,00	29 045,00
74.250	Divers	01.42	Acquisition de voitures automobiles, de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements	CSDE, CPUBLIE	570 000,00 TE	553 000,00	492 734,74
74.251	74.22	01.42	Frais d'installation et d'équipement de nouvelles missions luxembourgeoises à l'étranger	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	20 000,00	20 000,00	8 130,00
			<i>Total de la section 31.1:</i>		1 022 000,00	1 022 000,00	945 809,57
74.250	74.22	01.40	<i>Section 31.4 – Immigration</i> Centre de rétention: acquisitions	CPUBLIE, CNST, CNLI	5 000,00	5 000,00	0,00
			<i>Total de la section 31.4:</i>		5 000,00	5 000,00	0,00
54.060	54.01	02.00	<i>Section 31.5 – Direction de la défense</i> Travaux internationaux à intérêt commun exécutés pour le compte de l'O.T.A.N.	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	15 000,00	15 000,00	12 986,01
54.061	54.01	02.00	Participation au financement de travaux internationaux à intérêt commun exécutés par les pays membres de l'O.T.A.N., contribution au programme N.S.M.A.T.C.C., contribution au programme A.W.A.C.S.	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 500 000,00 D	1 669 518,00	1 669 517,95
54.062	54.01	02.00	Participation au financement d'infrastructures immobilières des organismes internationaux concourant à la défense du pays	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	600 000,00	600 000,00	89 687,00
74.000	74.10	02.00	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	30 000,00	30 000,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
93.000	93.00	02.10	Alimentation du fonds d'équipement militaire	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	34 650 000,00	34 650 000,00	34 650 000,00
			<i>Total de la section 31.5:</i>		36 795 000,00	36 964 518,00	36 422 190,96
			<i>Section 31.6 – Défense nationale</i>				
74.000	74.10	02.10	Acquisition de véhicules automoteurs	CSDE, CPUBLIE	394 000,00 TR	432 000,00	431 870,10
74.010	74.22	02.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	20 000,00	20 000,00	18 373,81
74.020	74.22	02.10	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	4 000,00	4 000,00	2 944,00
74.030	74.22	02.10	Acquisition d'appareils médicaux	CSDE, CPUBLIE	41 800,00 TR	46 800,00	43 708,52
74.040	13.00	02.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	134 500,00	134 500,00	134 463,92
74.050	74.22	02.10	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	97 000,00 TR	141 000,00	140 291,04
74.060	74.40	02.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CSDE, CPUBLIE	700 000,00 TE	651 000,00	534 990,68
74.080	74.22	02.10	Acquisition de mobilier de bureau	CORD	5 000,00	5 000,00	4 985,83
74.300	74.22	02.10	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle, acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données et de matériel audiovisuel	CSDE, CPUBLIE	50 900,00	50 900,00	49 237,82
74.310	13.00	02.10	Acquisition d'armement et d'équipements connexes	CSDE, CPUBLIE	529 083,00	529 083,00	523 941,71
74.320	13.00	02.10	Equipement de casernement et équipement divers	CSDE, CPUBLIE	595 000,00 TE	545 000,00	543 826,85
74.330	13.00	02.10	Matériel de protection n.b.c.	CORD	116 940,00	116 940,00	116 811,02
74.340	74.22	02.10	Acquisition d'instruments de musique	CORD	25 350,00	25 350,00	25 041,29
74.390	74.22	02.10	Réalisation d'un système de surveillance et d'accès	CSDE, CPUBLIE	1 000,00	1 000,00	0,00
74.391	74.22	02.10	Acquisition de matériel de sport	CORD	6 188,00 TR	18 188,00	17 762,42
			<i>Total de la section 31.6:</i>		2 720 761,00	2 720 761,00	2 588 249,01
			<i>Section 31.7 – Coopération au développement et action humanitaire</i>				
74.250	Divers	01.53	Bureaux de coopération dans les pays en développement: acquisitions	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	30 000,00	30 000,00	22 279,69
			<i>Total de la section 31.7:</i>		30 000,00	30 000,00	22 279,69
			<i>Total du département 31:</i>		40 759 261,00	40 928 779,00	40 011 321,10

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			32 et 33 – Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche				
			<i>Section 32.0 – Culture: dépenses générales</i>				
63.000	63.21	08.20	Participation de l'Etat au financement de la construction et du réaménagement par les communes d'infrastructures culturelles		6 000 000,00 D	25 572 496,00	17 708 354,15
63.040	63.51	08.10	Musées régionaux: subsides	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	42 000,00	42 000,00	31 560,00
72.000	72.30	08.10	Construction et aménagement du Musée national de la résistance	CORD	50 000,00	50 000,00	20 523,55
74.040	74.22	08.00	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	9 000,00	9 000,00	1 958,00
74.050	74.22	08.00	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	10 000,00	10 000,00	6 121,93
74.060	74.40	08.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	11 000,00	11 000,00	2 277,00
74.061	74.40	08.00	Prêts publics: Droits d'auteur (Règlement grand-ducal du 8 janvier 2007)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	7 400,00 D	32 430,00	32 428,52
74.070	74.22	08.10	Acquisition d'objets historiques et archéologiques	CPUBLIE, CNST, CNLI	124,00 D	3 100 124,00	3 100 000,00
74.071	74.22	08.10	Acquisition d'oeuvres d'art	CORD	52 000,00	52 000,00	51 760,66
74.300	74.22	08.20	Centre de rencontre et d'animation culturelle: acquisition de matériel didactique et d'équipement pour les ateliers d'enfants	CORD	17 000,00	17 000,00	4 893,99
93.000	93.00	08.10	Alimentation du fonds pour les monuments historiques	CPUBLIE, CNST, CNLI	10 000 000,00 D	20 000 000,00	20 000 000,00
93.001	93.00	08.10	Alimentation du fonds social culturel	CPUBLIE, CNST, CNLI	550 000,00 D	760 000,00	760 000,00
			<i>Total de la section 32.0:</i>		16 748 524,00	49 656 050,00	41 719 877,80
			<i>Section 32.1 – Service des sites et monuments nationaux</i>				
52.000	52.10	08.10	Subsides dans l'intérêt de l'aménagement artistique des églises	CORD	240 000,00	240 000,00	240 000,00
74.040	74.22	08.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	1 200,00 TR	6 400,00	6 157,00
74.060	74.40	08.10	Acquisition de logiciels et d'autres biens incorporels	CORD	5 200,00 TE	0,00	0,00
74.300	74.22	08.10	Acquisition de mobilier et de documents historiques	CORD	6 000,00	6 000,00	6 000,00
			<i>Total de la section 32.1:</i>		252 400,00	252 400,00	252 157,00
			<i>Section 32.4 – Archives nationales</i>				
74.010	74.22	01.34	Acquisition de machines de bureau	CORD	80 000,00	80 000,00	79 896,73
74.060	74.40	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	4 313,00	4 313,00	0,00
74.070	74.22	01.34	Acquisition d'oeuvres d'art, d'objets et de documents litté- raires, scientifiques et historiques	CORD	5 000,00	5 000,00	4 293,91
			<i>Total de la section 32.4:</i>		89 313,00	89 313,00	84 190,64

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
63.041	63.51	08.10	<i>Section 32.5 – Centre national de l'audiovisuel</i> Participation aux frais d'investissement dans l'intérêt des salles de cinéma régionales non commerciales	CORD	20 000,00	20 000,00	19 030,25
			<i>Total de la section 32.5:</i>		20 000,00	20 000,00	19 030,25
74.010	74.22	01.34	<i>Section 32.7 – Centre national de littérature</i> Acquisition de machines de bureau	CORD	8 000,00 TE	5 050,00	5 043,90
74.070	74.22	08.10	Acquisition d'oeuvres d'art, d'objets et de documents litté- raires, scientifiques et historiques	CORD	7 000,00 TR	9 950,00	9 753,13
			<i>Total de la section 32.7:</i>		15 000,00	15 000,00	14 797,03
41.050	41.10	04.10	<i>Section 33.0 – Enseignement supérieur.– Dépenses générales</i> Dotation au profit des établissements d'enseignement post- primaire organisant les brevets de technicien supérieur dans l'intérêt de l'acquisition d'équipements spéciaux	CORD	90 000,00 TE	0,00	0,00
53.010	53.20	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: garantie de l'Etat (loi du 22 juin 2000)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	124,00 D	103 314,00	103 189,93
54.011	54.21	04.10	Participation à la construction de pavillons et de chambres d'étudiants, acquisition de concessions et de droits de résér- vation de chambres pour étudiants luxembourgeois	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	124,00	124,00	0,00
74.040	74.22	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	16 160,00 TR	106 160,00	103 965,27
			<i>Total de la section 33.0:</i>		106 408,00	209 598,00	207 155,20
74.050	74.22	04.60	<i>Section 33.5 – Recherche et innovation</i> Acquisition d'équipements et de logiciels informatiques dans l'intérêt de la gestion d'activités de recherche	CORD	6 500,00	6 500,00	6 290,65
			<i>Total de la section 33.5:</i>		6 500,00	6 500,00	6 290,65
			<i>Total du département 32 et 33:</i>		17 238 145,00	50 248 861,00	42 303 498,57

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			34 – Ministère des Finances				
			<i>Section 34.0 – Dépenses générales</i>				
54.030	54.41	01.53	Participation aux reconstitutions des ressources et aux programmes du groupe de la Banque Mondiale et autres interventions en faveur des pays en voie de développement	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00
54.031	54.41	Divers	Participation aux programmes de la BERD, de la BEI et d'autres institutions européennes, autres interventions en faveur des pays en transition	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	3 500 000,00 D	3 500 000,00	3 500 000,00
54.032	54.41	Divers	Agence de transfert de technologie financière – ATTF: actions de formation bancaire en faveur des pays en transition et en développement	CORD	1 000 000,00	1 000 000,00	900 000,00
54.033	54.41	01.43	Participation dans les programmes du Fonds monétaire international	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 000 000,00 D	1 000 000,00	1 000 000,00
54.034	54.41	01.53	Participation dans les programmes de la Banque et du Fonds Asiatiques de développement	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
54.035	54.41	01.53	Participation aux programmes du FIDA (Fonds international de développement agricole)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	500 000,00	500 000,00	500 000,00
81.030	81.40	07.10	Société nationale des habitations à bon marché: augmentation du capital social	CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
81.040	81.50	01.52	Société nationale de crédit et d'investissement: majoration de la dotation, dotation spéciale pour l'octroi de prêts d'Etat à Etat	CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
81.050	81.60	11.70	Office du ducroire: majoration de la dotation, alimentation du fonds spécial d'assurance ducroire pour le compte de l'Etat, rachat de créances au titre de la réduction de la dette des pays pauvres hautement endettés ou au titre de l'aide au développement	CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00 D	7 000 000,00	7 000 000,00
84.070	84.21	01.43	Banque européenne d'investissement: augmentation de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces, versements en application du cautionnement des ressources propres engagées par la banque dans le cadre des conventions financières avec des pays non communautaires	CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
84.091	84.23	01.53	Groupe de la Banque Mondiale: augmentation et ajustement de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
84.098	84.23	01.53	Banque européenne pour la reconstruction et le développement: souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
84.105	84.23	01.53	Banque asiatique de développement: souscription et ajustement de la souscription du Grand-Duché au capital social moyennant versement en espèces	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
84.123	84.23	01.53	Banque de développement du Conseil de l'Europe: augmentation de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces	CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
84.237	84.23	01.53	Bons du Trésor émis et à émettre au profit d'organisations financières internationales: alimentation du Fonds de la dette publique en couverture de leur amortissement	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00
			<i>Total de la section 34.0:</i>		21 000 800,00	28 000 700,00	27 900 000,00
			<i>Section 34.1 – Contributions directes et métrologie</i>				
74.010	74.22	01.22	Acquisition de machines de bureau	CORD	25 000,00	25 000,00	10 635,20
74.020	74.22	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	18 000,00	18 000,00	13 736,10
74.040	74.22	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	177 000,00	177 000,00	144 379,78
74.050	74.22	01.22	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	291 000,00	291 000,00	270 124,58
74.060	74.40	01.22	Acquisition de logiciels	CORD	220 000,00	220 000,00	81 193,02
74.080	74.22	01.22	Acquisition de mobilier de bureau	CORD	12 400,00	12 400,00	12 325,70
			<i>Total de la section 34.1:</i>		743 400,00	743 400,00	532 394,38
			<i>Section 34.2 – Enregistrement et domaines</i>				
74.010	74.22	Divers	Acquisition de machines de bureau	CORD	34 400,00	34 400,00	33 235,00
74.020	74.22	Divers	Acquisition d'équipements de télécommunications	CORD	1 000,00	1 000,00	0,00
74.040	74.22	Divers	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	30 000,00	30 000,00	29 826,40
74.050	74.22	Divers	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	5 000,00	5 000,00	4 995,54
74.060	74.40	Divers	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	640 000,00	640 000,00	631 210,48
74.080	74.22	Divers	Acquisition de mobilier de bureau	CORD	15 000,00	15 000,00	14 687,52
			<i>Total de la section 34.2:</i>		725 400,00	725 400,00	713 954,94
			<i>Section 34.3 – Douanes et accises</i>				
72.010	72.10	01.22	Constructions, frais de transformation et d'aménagement d'immeubles et parties d'immeubles affectés au service de l'administration	CSDE, CPUBLIE	75 000,00 TE	73 500,00	70 102,88
74.000	74.10	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	270 000,00	270 000,00	238 524,80
74.010	74.22	01.22	Acquisition de machines de bureau	CORD	12 000,00	12 000,00	10 915,39
74.020	74.22	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	35 000,00 TR	38 900,00	38 604,01
74.040	74.22	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	44 000,00	44 000,00	43 534,07
74.050	74.22	01.22	Acquisition d'équipements informatiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	165 000,00	165 000,00	132 890,23

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.060	74.40	01.22	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	2 492 015,00	2 492 015,00	1 552 418,01
74.080	74.22	01.22	Acquisition de mobilier de bureau	CORD	55 000,00	55 000,00	54 704,07
74.300	74.22	01.22	Acquisition de matériel nécessaire à la lutte anti-drogues	CORD	65 000,00 TE	62 600,00	61 420,59
			<i>Total de la section 34.3:</i>		3 213 015,00	3 213 015,00	2 203 114,05
			Total du département 34:		25 682 615,00	32 682 515,00	31 349 463,37

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après ft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			35 – Ministère des Finances: Trésor et Budget				
			<i>Section 35.0 – Dépenses générales</i>				
53.010	53.20	06.35	Indemnisation des dommages de guerre mobiliers et immobiliers	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
71.040	71.31	01.25	Acquisition auprès du secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	3 000 000,00	3 000 000,00	1 787 062,66
71.050	71.32	01.25	Acquisition auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	10 200 000,00 D	28 785 000,00	28 355 249,37
71.051	71.32	01.25	Acquisition d'immeubles auprès de la société ayant pour objet le développement des friches industrielles, dans l'intérêt de la viabilisation des terrains devant accueillir des immeubles de l'Etat	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
73.060	73.43	01.25	Travaux d'aménagement dans l'intérêt de la valorisation de terrains faisant partie du domaine de l'Etat, participation à des frais de viabilisation	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	90 000,00 D	495 514,00	458 191,40
81.030	81.40	01.20	Participations dans le capital social de la société ayant pour objet le développement des friches industrielles, appel de la garantie de l'Etat	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
81.035	81.40	11.40	Participation dans le capital social de sociétés ou à des Groupements d'Intérêt Economique	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	10 000,00 D	2 408 663 499,00	2 408 663 401,00
			<i>Total de la section 35.0:</i>		13 300 300,00	2 440 944 313,00	2 439 263 904,43
			<i>Section 35.1 – Inspection générale des finances</i>				
74.010	74.22	01.23	Acquisition de machines de bureau	CORD	1 500,00	1 500,00	0,00
74.050	74.22	01.23	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	6 200,00	6 200,00	0,00
74.060	74.40	01.23	Acquisition de logiciels informatiques	CORD	4 000,00	4 000,00	0,00
			<i>Total de la section 35.1:</i>		11 700,00	11 700,00	0,00
74.010	74.22	01.23	<i>Section 35.2 – Trésorerie de l'Etat</i> Acquisition de machines de bureau	CORD	5 000,00	5 000,00	3 923,80
			<i>Total de la section 35.2:</i>		5 000,00	5 000,00	3 923,80
74.010	74.22	01.30	<i>Section 35.3 – Direction du contrôle financier</i> Acquisition de machines de bureau	CORD	2 000,00	2 000,00	0,00
74.040	74.22	01.30	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	1 500,00	1 500,00	0,00
			<i>Total de la section 35.3:</i>		3 500,00	3 500,00	0,00
74.000	74.10	01.22	<i>Section 35.4 – Cadastre et topographie</i> Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	66 800,00	66 800,00	66 545,34
74.010	74.22	01.22	Acquisition de machines de bureau	CORD	10 000,00	10 000,00	7 076,11

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.020	74.22	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	3 000,00	3 000,00	1 613,48
74.040	74.22	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux	CSDE, CPUBLIE	40 000,00	40 000,00	39 531,25
74.050	74.22	01.22	Acquisition d'équipements informatiques	CSDE, CPUBLIE	89 350,00	89 350,00	81 534,20
74.060	74.40	01.22	Acquisition de logiciels	CSDE, CPUBLIE	28 700,00	28 700,00	18 241,86
			<i>Total de la section 35.4:</i>		237 850,00	237 850,00	214 542,24
			Total du département 35:		13 558 350,00	2 441 202 363,00	2 439 482 370,47

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			36 – Ministère des Finances: Dette publique				
			<i>Section 36.0 – Dette publique</i>				
91.005	91.11	14.10	Alimentation du fonds de la dette publique: amortissements	CPUBLIE, CNST, CNLJ	100 000,00	100 000,00	100 000,00
			<i>Total de la section 36.0:</i>		100 000,00	100 000,00	100 000,00
			Total du département 36:		100 000,00	100 000,00	100 000,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			37 – Ministère de la Justice				
			<i>Section 37.0 – Justice</i>				
74.040	74.22	03.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	1 000,00	1 000,00	0,00
74.250	Divers	03.20	Inspection générale de la Police grand-ducale: acquisitions	CORD	37 000,00	37 000,00	32 336,84
			<i>Total de la section 37.0:</i>		38 000,00	38 000,00	32 336,84
			<i>Section 37.1 – Services judiciaires</i>				
74.000	74.10	03.10	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	16 000,00	16 000,00	15 976,98
74.010	74.22	03.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	26 000,00	26 000,00	24 069,86
74.020	74.22	03.10	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	5 000,00	5 000,00	0,00
74.040	74.22	03.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	20 000,00	20 000,00	19 365,89
74.050	74.22	03.10	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	6 000,00	6 000,00	5 245,44
74.060	74.40	03.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	2 500,00	2 500,00	0,00
			<i>Total de la section 37.1:</i>		75 500,00	75 500,00	64 658,17
			<i>Section 37.2 – Etablissements pénitentiaires</i>				
74.000	74.10	03.30	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	94 000,00	94 000,00	79 854,56
74.010	74.22	03.30	Acquisition de machines de bureau	CORD	8 000,00	8 000,00	5 421,89
74.040	74.22	03.30	Acquisition d'équipements spéciaux	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	450 000,00	450 000,00	418 816,10
74.050	74.22	03.30	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	18 000,00	18 000,00	17 998,35
74.060	74.40	03.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	26 500,00	26 500,00	26 122,56
			<i>Total de la section 37.2:</i>		596 500,00	596 500,00	548 213,46
			<i>Section 37.3 – Juridictions administratives</i>				
74.010	74.22	03.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	10 000,00	10 000,00	8 244,35
			<i>Total de la section 37.3:</i>		10 000,00	10 000,00	8 244,35
			<i>Section 37.4 – Police grand-ducale</i>				
74.000	74.10	03.20	Acquisition de véhicules automoteurs et d'équipements d'intervention dans la circulation publique	CSDE, CPUBLIE	2 779 625,00	2 779 625,00	2 617 599,88
74.001	74.10	03.20	Acquisition d'un hélicoptère de police	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
74.010	74.22	03.20	Acquisition de machines de bureau	CORD	213 000,00	213 000,00	203 590,31
74.040	74.22	03.20	Acquisition d'équipements spéciaux	CSDE, CPUBLIE	673 000,00	673 000,00	518 018,52
74.041	74.22	03.20	Acquisition d'équipement policier spécial pour l'hélicoptère de police	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	5 000,00	5 000,00	4 985,25
74.080	74.22	03.20	Acquisition de mobilier de bureau	CORD	5 000,00	5 000,00	4 733,19
74.251	74.22	03.20	Bureau commun de coopération policière et Centre de coopération policière et douanière: acquisitions	CORD	5 000,00	5 000,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.300	74.22	03.20	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle, acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	4 200 000,00	4 200 000,00	4 003 635,05
74.305	74.22	03.20	Coopération policière européenne: développement de nouveaux systèmes d'information	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 000 000,00	1 000 000,00	994 988,83
74.310	74.22	03.20	Acquisition d'armement et d'équipements connexes	CSDE, CPUBLIE	320 000,00	320 000,00	318 444,52
			<i>Total de la section 37.4:</i>		9 200 725,00	9 200 725,00	8 665 995,55
			Total du département 37:		9 920 725,00	9 920 725,00	9 319 448,37

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
62.010	62.20	01.33	38 – Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative <i>Section 38.0 – Fonction publique et réforme administrative.– Dépenses diverses</i> Transfert de cotisations à la caisse de pension des employés privés en exécution du chapitre II de la législation ayant pour objet la coordination des régimes de pension: assurance rétro-active et transfert de cotisations aux institutions internationales. Rachat, conformément au chapitre VII de la loi précitée, des pensions échues au 31.12.1987 en application de l'ancien article 16 de la loi du 16.12.1963 par le versement d'une valeur en capital	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 115 521,00 D 1 115 521,00	2 198 421,00 2 198 421,00	2 198 322,18 2 198 322,18
			<i>Total de la section 38.0:</i>				
74.010	74.22	01.33	<i>Section 38.3 – Institut National d'Administration Publique</i> Acquisition de machines de bureau	CORD	11 000,00	11 000,00	10 993,37
74.040	74.22	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	3 200,00 14 200,00	3 200,00 14 200,00	3 190,86 14 184,23
			<i>Total de la section 38.3:</i>				
74.040	74.22	01.34	<i>Section 38.4 – Sécurité dans la fonction publique</i> Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	1 800,00 1 800,00	1 800,00 1 800,00	0,00 0,00
			<i>Total de la section 38.4:</i>				
74.000	74.10	01.34	<i>Section 38.5 – Centre informatique de l'Etat</i> Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	77 000,00	77 000,00	72 703,25
74.050	74.22	01.34	Acquisition d'équipements informatiques (centre informatique et autres administrations)	CSDE, CPUBLIE	3 900 000,00	3 900 000,00	3 886 970,84
74.051	74.22	Divers	Programme d'équipement des administrations et services de l'Etat en matériel bureautique: acquisition d'équipements	CSDE, CPUBLIE	2 500 000,00	2 500 000,00	2 420 955,72
74.060	74.40	Divers	Acquisition de logiciels (centre informatique et autres administrations)	CSDE, CPUBLIE	2 100 000,00	2 100 000,00	1 896 675,65
74.061	74.40	Divers	Programme d'équipement des administrations et services de l'Etat en matériel bureautique: acquisition de logiciels	CORD	1 184 583,00 9 761 583,00	1 184 583,00 9 761 583,00	1 013 281,92 9 290 587,58
			<i>Total de la section 38.5:</i>				
74.011	74.22	Divers	<i>Section 38.6 – Service central des imprimés</i> Crédit commun: acquisition de machines de bureau	CORD	107 100,00	107 100,00	43 624,25
74.021	74.22	Divers	Crédit commun: acquisition d'installations de télécommunications	CORD	5 365,00	5 365,00	4 653,84
74.040	74.22	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	250 000,00	250 000,00	221 989,10
74.041	74.22	Divers	Crédit commun: acquisition d'équipements spéciaux	CORD	18 500,00	18 500,00	12 902,78

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.043	74.22	Divers	Crédit commun: acquisition de matériel pour la sécurisation de documents	CPUBLIE, CNST, CNLI	75 000,00	75 000,00	35 000,00
74.060	74.40	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	30 000,00	30 000,00	29 932,21
			<i>Total de la section 38.6:</i>		485 965,00	485 965,00	348 102,18
			<i>Section 38.7 – Service eLuxembourg</i>				
74.300	74.22	Divers	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information: frais d'infrastructure et d'équipement	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	580 000,00	580 000,00	58 888,74
74.301	74.22	Divers	Dépenses relatives au fonctionnement interne du service eLuxembourg: frais d'infrastructure et d'équipement	CORD	62 000,00	62 000,00	51 135,80
			<i>Total de la section 38.7:</i>		642 000,00	642 000,00	110 024,54
			<i>Section 38.8 – Service médical – Dépenses diverses</i>				
74.040	74.22	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	12 000,00	12 000,00	10 519,55
			<i>Total de la section 38.8:</i>		12 000,00	12 000,00	10 519,55
			<i>Total du département 38:</i>		12 033 069,00	13 115 969,00	11 971 740,06

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			39 – Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire				
			<i>Section 39.0 – Dépenses générales</i>				
74.050	74.22	13.20	Centre de documentation communale: acquisition d'équipements informatiques	CORD	2 500,00	2 500,00	2 153,95
74.061	74.40	13.20	Centre de documentation communale: acquisition de logiciels	CORD	100,00	100,00	0,00
			<i>Total de la section 39.0:</i>		2 600,00	2 600,00	2 153,95
			<i>Section 39.1 – Finances communales</i>				
63.000	63.21	04.20	Participation de l'Etat aux frais de construction d'écoles régionales groupant les classes primaires de plusieurs communes ou sections de communes ou de toutes les sections d'une commune	CSDE, CPUBLIE	9 000 000,00	9 000 000,00	9 000 000,00
63.001	63.21	13.20	Subsides dans l'intérêt de la réalisation de travaux d'urbanisation et d'équipement de la Ville de Luxembourg et de la Ville d'Esch-sur-Alzette	CORD	892 500,00	892 500,00	892 500,00
63.003	63.21	04.10	Participation de l'Etat aux frais de la construction des infrastructures nécessaires pour l'éducation précoce	CSDE, CPUBLIE	2 500 000,00 TE	2 250 000,00	2 250 000,00
63.004	63.21	13.20	Aides en capital de l'Etat au budget des communes pour la réalisation d'équipements collectifs de base	CSDE, CPUBLIE	7 000 000,00	7 000 000,00	7 000 000,00
63.020	63.51	07.40	Participation extraordinaire de l'Etat au financement de dépenses d'investissement du syndicat de communes pour l'exploitation et l'entretien de la conduite d'eau des Ardennes (D.E.A.)	CSDE, CPUBLIE	370 000,00	370 000,00	370 000,00
63.022	63.51	07.40	Subside extraordinaire au syndicat intercommunal pour la distribution d'eau dans la région de l'Est (SIDERE)	CSDE, CPUBLIE	370 000,00	370 000,00	370 000,00
63.023	63.51	07.40	Participation de l'Etat au financement par le Syndicat des Eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre (SEBES) de la conduite d'eau potable de Grousbous à Junglinster via Mersch	CSDE, CPUBLIE	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00
63.024	63.51	07.40	Participation extraordinaire de l'Etat au financement de dépenses d'investissement du syndicat de communes pour la construction, l'exploitation et l'entretien de la conduite d'eau du sud-est (S.E.S.E.)	CSDE, CPUBLIE	50 000,00	50 000,00	50 000,00
63.025	63.51	13.20	Participation extraordinaire de l'Etat au financement de dépenses d'investissement du Syndicat des Eaux du Sud (S.E.S.)	CORD	250 000,00 TR	500 000,00	500 000,00
63.026	63.51	13.20	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements à intérêt national réalisés par des syndicats intercommunaux	CORD	50 000,00	50 000,00	50 000,00
93.000	93.00	13.20	Alimentation du fonds pour la réforme communale	CPUBLIE, CNST, CNLI	800 000,00 D	2 080 000,00	2 080 000,00
			<i>Total de la section 39.1:</i>		24 282 500,00	25 562 500,00	25 562 500,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.250	74.22	01.10	<i>Section 39.2 – Commissariats de district</i> Commissariat de district de Luxembourg: acquisition de machines de bureau, d'installations de télécommunications et d'équipements spéciaux	CORD	5 000,00	5 000,00	3 420,10
74.252	74.22	01.10	Commissariat de district de Grevenmacher: acquisition de machines de bureau, d'installations de télécommunications et d'équipements spéciaux	CORD	8 000,00	8 000,00	5 417,54
			<i>Total de la section 39.2:</i>		13 000,00	13 000,00	8 837,64
63.000	63.21	03.50	<i>Section 39.6 – Administration des services de secours</i> Participation de l'Etat au financement de projets de construction par les communes dans l'intérêt de la protection civile	CORD	252 150,00	252 150,00	252 150,00
74.000	74.10	03.50	Acquisition de véhicules automoteurs	CSDE, CPUBLIE	5 986 092,00 TE	5 970 592,00	5 970 063,23
74.010	74.22	03.50	Acquisition de machines de bureau	CORD	6 192,00 TE	1 438,00	1 437,50
74.020	74.22	03.50	Acquisition d'installations de télécommunications	CSDE, CPUBLIE	260 198,00 TR	459 694,00	458 347,60
74.040	74.22	03.50	Acquisition d'équipements spéciaux	CSDE, CPUBLIE	927 508,00 TE	837 763,00	835 685,62
74.050	74.22	03.50	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	739 764,00 TE	468 504,00	465 932,71
74.060	74.40	03.50	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	224 419,00 TR	406 182,00	403 674,93
74.500	74.10	03.50	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD, CNST	168 475,00	168 475,00	168 475,00
			<i>Total de la section 39.6:</i>		8 564 798,00	8 564 798,00	8 555 766,59
74.010	74.22	07.20	<i>Section 39.7 – Direction de l'aménagement du territoire (DATer)</i> Acquisition de machines de bureau	CORD	3 500,00	3 500,00	3 372,62
74.050	74.22	07.20	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	35 000,00	35 000,00	34 409,16
74.060	74.40	07.20	Acquisition de logiciels	CORD	20 000,00	20 000,00	19 544,93
74.320	74.22	07.20	Frais d'équipement du secrétariat permanent et commun du Comité Economique et Social de la Grande Région	CORD	1 000,00	1 000,00	819,89
			<i>Total de la section 39.7:</i>		59 500,00	59 500,00	58 146,60
52.010	52.20	07.30	<i>Section 39.9 – Administration de la gestion de l'eau</i> Subsides à des associations et à des particuliers pour la construction de fosses à lisier et à purin	CORD	100,00	100,00	0,00
53.010	53.20	07.40	Participation de l'Etat au financement d'installations d'utilisation rationnelle des eaux dans les maisons d'habitation de particuliers	CORD	22 000,00	22 000,00	21 721,46
63.000	63.21	07.33	Travaux et fournitures dans l'intérêt sanitaire et hygiénique: construction de canalisations, de collecteurs et de stations d'épuration, protection et restauration des cours d'eau, participation de l'Etat au financement de projets communaux	CSDE, CPUBLIE	140 000,00	140 000,00	139 999,86

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
63.001	63.21	Divers	Travaux d'amélioration, d'aménagement, de renaturation et de réduction des effets des inondations à exécuter aux cours d'eau par les communes: participation de l'Etat	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	2 500 000,00	2 500 000,00	1 794 843,71
63.003	63.21	10.10	Cours d'eau: Etudes réalisées par les communes sur les cours d'eau en vue de restaurer les cours d'eau et en vue de réduire les effets des inondations: participation de l'Etat au coût des études	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	120 000,00	120 000,00	68 401,33
72.010	72.10	10.10	Bâtiments et hangars de l'administration: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation	CSDE, CPUBLIE	10 000,00 TE	7 650,00	1 482,47
73.032	73.21	Divers	Travaux extraordinaires d'amélioration, d'aménagement et de renaturation à exécuter aux cours d'eau à charge de l'Etat	CSDE, CPUBLIE	60 000,00	60 000,00	49 052,37
73.040	73.33	07.35	Mesures de protection contre les crues de la Sûre et de la Moselle	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 150 000,00	1 150 000,00	189 083,84
73.070	73.41	10.00	Travaux de génie civil et d'infrastructures	CORD	165 000,00	165 000,00	155 679,07
74.000	74.10	10.00	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	168 500,00	168 500,00	167 905,50
74.010	74.22	07.40	Acquisition de machines de bureau	CORD	15 000,00	15 000,00	13 609,66
74.020	74.22	10.00	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	5 000,00	5 000,00	3 162,10
74.030	74.22	10.00	Acquisition d'appareils de laboratoire	CORD	245 000,00	245 000,00	244 912,63
74.031	74.22	10.00	Acquisition d'appareils dans le cadre de projets de recherche	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
74.040	74.22	07.40	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	150 000,00	150 000,00	147 749,86
74.050	74.22	07.40	Acquisition d'équipements informatiques pour la Direction de la Gestion de l'Eau	CORD	4 500,00	4 500,00	3 887,00
74.051	74.22	07.40	Acquisition d'équipements informatiques pour les besoins de l'Administration de la Gestion de l'Eau	CORD	60 000,00	60 000,00	58 285,35
74.060	74.40	07.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour la Direction de la Gestion de l'Eau	CORD	4 500,00	4 500,00	3 297,63
74.061	74.40	07.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les besoins de l'Administration de la Gestion de l'Eau	CORD	120 000,00	120 000,00	102 177,55
74.080	74.22	10.10	Bâtiments et hangars de l'administration: acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	CORD	6 000,00 TR	8 350,00	8 349,92
74.300	74.22	10.40	Acquisition de matériel piscicole	CORD	7 500,00	7 500,00	7 398,14
93.000	93.00	Divers	Alimentation du fonds pour la gestion de l'eau	CPUBLIE, CNST, CNLI	15 000 000,00	15 000 000,00	15 000 000,00
			<i>Total de la section 39.9:</i>		19 953 200,00	19 953 200,00	18 180 999,45
			Total du département 39:		52 875 598,00	54 155 598,00	52 368 404,23

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			40 et 41 – Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle				
			<i>Section 40.0 – Dépenses générales</i>				
41.050	41.10	Divers	Dotation au profit des services de l'Etat à gestion séparée dans l'intérêt de l'acquisition d'équipements spéciaux	CORD	750 000,00	750 000,00	694 835,62
74.000	74.10	04.34	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	17 000,00	17 000,00	16 939,30
74.300	74.22	04.00	Acquisition d'équipements spéciaux et de logiciels	CORD	731 000,00	731 000,00	628 645,14
			<i>Total de la section 40.0:</i>		1 498 000,00	1 498 000,00	1 340 420,06
			<i>Section 40.1 – Centre de technologie de l'éducation</i>				
74.300	74.22	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux et de logiciels	CORD	51 300,00	51 300,00	50 641,62
74.301	74.22	Divers	Elaboration et mise en oeuvre de projets et de plans d'actions en faveur de l'informatisation des établissements de l'enseignement public: acquisition d'équipements informatiques et de logiciels	CORD	1 083 750,00	1 083 750,00	942 194,72
			<i>Total de la section 40.1:</i>		1 135 050,00	1 135 050,00	992 836,34
			<i>Section 40.2 – Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques</i>				
74.010	74.22	04.01	Acquisition de machines de bureau	CORD	7 000,00	7 000,00	0,00
			<i>Total de la section 40.2:</i>		7 000,00	7 000,00	0,00
			<i>Section 40.5 – Etablissements privés d'enseignement</i>				
64.000	64.10	04.50	Participation de l'Etat aux frais d'investissement des établissements privés d'enseignement préscolaire, primaire et postprimaire (article 29(2) de la loi du 13 juin 2003)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	3 715 788,00 D	10 040 885,00	7 046 019,85
			<i>Total de la section 40.5:</i>		3 715 788,00	10 040 885,00	7 046 019,85
			<i>Section 40.7 – Education différenciée</i>				
74.000	74.10	04.52	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	90 000,00 TE	87 570,00	87 566,12
74.010	74.22	04.52	Acquisition de machines de bureau	CORD	20 000,00	20 000,00	18 999,15
74.040	74.22	04.52	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	95 000,00 TR	97 430,00	92 606,45
74.300	74.22	04.52	Acquisition d'équipements informatiques et de logiciels	CORD	120 000,00	120 000,00	119 666,42
			<i>Total de la section 40.7:</i>		325 000,00	325 000,00	318 838,14
			<i>Section 40.8 – Service de la formation des adultes</i>				
74.040	74.22	04.53	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	49 920,00	49 920,00	49 615,46
			<i>Total de la section 40.8:</i>		49 920,00	49 920,00	49 615,46
			<i>Section 40.9 – Inspectorat</i>				
74.010	74.22	04.20	Acquisition de machines de bureau	CORD	6 000,00	6 000,00	5 052,87
			<i>Total de la section 40.9:</i>		6 000,00	6 000,00	5 052,87

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
54.080	54.22	04.34	<i>Section 41.1 – Enseignement postprimaire</i> Participation financière de l'Etat aux frais d'infrastructure du „Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl“	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	10 000,00	10 000,00	0,00
			<i>Total de la section 41.1:</i>		10 000,00	10 000,00	0,00
74.000	74.10	04.34	<i>Section 41.3 – Service de la formation professionnelle</i> Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	73 600,00	73 600,00	69 632,50
74.250	74.22	04.34	Installations et équipements des ateliers: acquisition de machines de bureau, d'équipements didactiques et d'équipements divers	CORD	1 500 000,00	1 500 000,00	1 399 448,46
			<i>Total de la section 41.3:</i>		1 573 600,00	1 573 600,00	1 469 080,96
52.000	52.10	08.30	<i>Section 41.4 – Sports. – Dépenses générales</i> Subsides aux fédérations et sociétés sportives dans l'intérêt de la réalisation, de l'aménagement et de l'amélioration d'installations sportives	CORD	70 000,00	70 000,00	70 000,00
74.010	74.22	08.30	Acquisition de machines de bureau	CORD	11 000,00	11 000,00	10 574,25
74.040	74.22	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	40 000,00	40 000,00	37 303,24
74.041	74.22	08.30	Bases nautiques au Lac de la Haute-Sûre: acquisition de matériel pour les activités sportives	CORD	25 000,00	25 000,00	24 956,34
74.070	74.22	08.30	Sauvegarde du patrimoine sportif: acquisition de collections sur le sport et de matériel	CORD	10 000,00	10 000,00	9 494,14
93.001	93.00	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national pour le financement d'un huitième programme quinquennal d'équipement sportif	CPUBLIE, CNST, CNLI	10 500 000,00	10 500 000,00	10 500 000,00
93.002	93.00	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national pour des aides financières à accorder sous forme de subventions en capital dans l'intérêt de la modernisation, de l'amélioration et du réaménagement des infrastructures et équipements sportifs par les communes, les syndicats de communes et les organismes sportifs nationaux	CPUBLIE, CNST, CNLI	3 500 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00
93.003	93.00	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national pour le financement d'un neuvième programme quinquennal d'équipement sportif à réaliser de 2008 à 2012	CPUBLIE, CNST, CNLI	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
			<i>Total de la section 41.4:</i>		19 156 000,00	19 156 000,00	19 152 327,97
74.000	74.10	08.30	<i>Section 41.5 – Institut national des sports</i> Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	40 000,00	40 000,00	39 839,25
74.040	74.22	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux	CSDE, CPUBLIE	13 000,00	13 000,00	12 547,77
			<i>Total de la section 41.5:</i>		53 000,00	53 000,00	52 387,02

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<i>Section 41.7 – Ecole nationale de l'éducation physique et des sports</i>				
74.000	74.10	08.30	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	23 000,00	23 000,00	23 000,00
74.010	74.22	08.30	Acquisition de machines de bureau	CORD	1 500,00	1 500,00	1 390,35
			<i>Total de la section 41.7:</i>		24 500,00	24 500,00	24 390,35
			Total du département 40 et 41:		27 553 858,00	33 878 955,00	30 450 969,02

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			42 et 43 – Ministère de la Famille et de l'Intégration				
			<i>Section 42.0 – Famille</i>				
51.001	51.10	06.36	Construction de maisons de soins: annuités de location-vente, frais de gestion administrative et d'entretien contractuels comexes		7 200 000,00	7 200 000,00	6 590 098,90
74.000	74.10	06.36	Acquisition de véhicules automoteurs	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	22 500,00	22 500,00	22 429,01
74.011	74.22	06.36	Acquisition de machines de bureau pour le Centre de l'égalité de traitement	CORD	5 440,00	5 440,00	4 682,14
74.040	74.22	06.36	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	2 500,00	2 500,00	1 247,75
74.060	74.40	06.36	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	10 000,00	10 000,00	0,00
74.081	74.22	06.36	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier pour le Centre de l'égalité de traitement	CORD	11 400,00	11 400,00	11 356,02
93.000	93.00	06.30	Alimentation du fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales	CPUBLIE, CNST, CNLI	63 500 000,00	63 500 000,00	63 500 000,00
			<i>Total de la section 42.0:</i>		70 751 840,00	70 751 840,00	70 129 813,82
93.000	93.00	06.20	<i>Section 42.2 – Solidarité</i> Alimentation du fonds d'assainissement en matière de sur- endettement	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	100,00
			<i>Total de la section 42.2:</i>		100,00	100,00	100,00
			<i>Section 42.3 – Commissariat du Gouvernement aux étrangers</i>				
74.000	74.10	06.36	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	77 000,00	77 000,00	76 598,70
74.010	74.22	06.36	Acquisition de machines de bureau	CORD	3 155,00	3 155,00	0,00
			<i>Total de la section 42.3:</i>		80 155,00	80 155,00	76 598,70
			<i>Section 42.4 – Fonds national de solidarité</i>				
74.064	74.40	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	20 000,00	20 000,00	103,92
74.080	74.22	06.20	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	CORD	4 900,00	4 900,00	4 798,03
74.540	74.22	06.20	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD, CNST	4 651,00	4 651,00	4 650,01
74.580	62.10	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de mobilier de bureau	CORD, CNST	16 795,00	16 795,00	16 793,72
			<i>Total de la section 42.4:</i>		46 346,00	46 346,00	26 345,68
74.020	62.10	06.13	<i>Section 42.5 – Caisse nationale des prestations familiales</i> Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'installations de télécommunications	CORD	2 320,00	2 320,00	0,00
74.041	62.10	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'équipements spéciaux	CORD	5 000,00	5 000,00	2 888,80

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.050	74.22	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'équipements informatiques	CORD	380 000,00	380 000,00	377 907,67
74.060	74.40	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	1 000 000,00	1 000 000,00	983 136,37
74.080	62.10	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de mobilier de bureau	CORD	15 000,00	15 000,00	4 006,60
			<i>Total de la section 42.5:</i>		1 402 320,00	1 402 320,00	1 367 939,44
			<i>Section 42.6 – Maisons d'enfants de l'Etat</i>				
74.000	74.10	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	33 000,00	33 000,00	29 308,43
74.040	74.22	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux pour la mise en place d'ateliers thérapeutiques suite à un leg fait aux Maisons d'Enfants de l'Etat	CSDE, CPUBLIE	35 462,00	35 462,00	0,00
74.041	74.22	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	3 000,00	3 000,00	895,00
74.080	74.22	06.32	Acquisition de mobilier	CORD	20 000,00	20 000,00	17 202,43
			<i>Total de la section 42.6:</i>		91 462,00	91 462,00	47 405,86
			<i>Section 42.8 – Centre socio-éducatif de l'Etat</i>				
74.040	74.22	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	18 000,00	18 000,00	17 999,77
			<i>Total de la section 42.8:</i>		18 000,00	18 000,00	17 999,77
			<i>Section 42.9 – Service national d'action sociale</i>				
74.060	74.40	06.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	1 000,00	1 000,00	0,00
			<i>Total de la section 42.9:</i>		1 000,00	1 000,00	0,00
			<i>Section 43.1 – Service national de la jeunesse</i>				
74.000	74.10	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	30 000,00 TE	29 000,00	27 246,00
74.010	74.22	06.32	Acquisition de machines de bureau	CORD	5 000,00 TE	2 400,00	2 370,15
74.040	74.22	06.32	Service national de la jeunesse: acquisition d'équipements spéciaux	CORD	122 500,00 TR	123 500,00	123 083,50
74.050	74.22	06.32	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	8 320,00 TR	10 920,00	10 859,23
74.060	74.40	06.32	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	3 640,00	3 640,00	3 438,50
			<i>Total de la section 43.1:</i>		169 460,00	169 460,00	166 997,38
			<i>Total du département 42 et 43:</i>		72 560 683,00	72 560 683,00	71 833 200,65

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			44 – Ministère de la Santé				
			<i>Section 44.0 – Ministère de la Santé</i>				
74.020	74.22	05.00	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	1 000,00 TE	500,00	331,20
74.040	74.22	05.00	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	1 000,00 TR	1 500,00	1 460,01
74.080	74.22	05.00	Acquisition de mobilier de bureau	CORD	2 000,00	2 000,00	1 925,10
			<i>Total de la section 44.0:</i>		4 000,00	4 000,00	3 716,31
			<i>Section 44.1 – Direction de la santé</i>				
74.000	74.10	05.10	Acquisition de véhicules automoteurs	CSDE, CPUBLIE	22 000,00	22 000,00	21 875,13
74.010	74.22	05.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	13 500,00 TE	11 000,00	8 610,05
74.020	74.22	05.00	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	1 500,00	1 500,00	949,90
74.030	74.22	05.00	Acquisition d'appareils	CSDE, CPUBLIE	53 802,00	53 802,00	49 769,84
74.040	74.22	05.00	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	42 902,00	42 902,00	38 729,42
74.050	74.22	05.00	Acquisition d'équipements informatiques et logiciels informatiques	CORD	38 000,00	38 000,00	29 785,19
74.060	74.40	05.00	Division de la radioprotection: acquisition, modification et mise à jour de logiciels et du matériel électronique et informatique	CORD	22 000,00	22 000,00	21 967,12
74.080	74.22	05.10	Acquisition de mobilier de bureau	CORD	8 000,00 TR	10 500,00	10 411,12
			<i>Total de la section 44.1:</i>		201 704,00	201 704,00	182 097,77
			<i>Section 44.2 – Laboratoire national de santé</i>				
74.010	74.22	05.20	Acquisition de machines de bureau	CORD	6 500,00 TR	12 500,00	10 840,88
74.020	74.22	05.20	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	2 000,00 TE	1 992,05	1 268,29
74.030	74.22	05.20	Acquisition d'appareils de laboratoire	CORD	800 000,00 TR	810 484,00	802 409,82
74.040	74.22	05.20	Acquisition de biens d'équipements en vue de la recherche médicale suite à un legs fait au Laboratoire national de santé	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
74.050	74.22	05.20	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	8 000,00	8 000,00	5 029,73
74.060	74.40	05.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	60 000,00 TE	54 000,00	42 374,51
74.080	74.22	05.20	Acquisition de mobilier	CORD	12 000,00 TE	11 350,00	6 162,85
74.171	74.22	05.20	Crédit d'équipement du Registre Morphologique des Tumeurs	CORD	2 000,00 TR	2 650,00	2 642,90
74.300	74.22	05.22	Programme de recherche effectué dans le cadre du titre I. de la loi du 9.3.1987 ayant pour objet l'organisation de la recherche-développement dans le secteur public: dépenses d'équipement	CORD	40 000,00 TE TR	29 523,95	29 523,95
74.530	74.22	05.20	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire	CORD, CNST	1 320,00	1 320,00	0,00
74.560	74.40	05.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD, CNST	1 312,00	1 312,00	1 311,22
			<i>Total de la section 44.2:</i>		933 232,00	933 232,00	901 564,15

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
52.000	52.10	05.23	<i>Section 44.6 – Centre thermal et de santé Mondorf</i> Participation aux travaux de réfection des espaces extérieurs du parc du centre thermal et de Santé à Mondorf-les-Bains	CSDE, CPUBLIE	510 000,00	510 000,00	510 000,00
			<i>Total de la section 44.6:</i>		510 000,00	510 000,00	510 000,00
51.002	51.10	05.22	<i>Section 44.7 – Santé – Travaux sanitaires et cliniques</i> Application de la loi régissant l'aide à l'investissement hospitalier: participation aux frais d'investissements visés par les articles 11, 1er tiret et 12 de la loi du 28.8.1998: aides non imputables au fonds des investissements hospitaliers	CSDE, CPUBLIE	2 400 000,00	2 400 000,00	2 399 932,56
52.000	52.10	Divers	Participation aux frais de construction, d'aménagement, de modernisation, de premier équipement et de grosses réparations des associations conventionnées oeuvrant dans le domaine de l'action socio-thérapeutique et des centres de diagnostic et des traitements	CORD	675 000,00	675 000,00	181 809,53
52.001	52.10	05.22	Application de la législation régissant l'aide à l'investissement dans l'intérêt de l'aménagement de foyers, ateliers et autres structures thérapeutiques de psychiatrie décentralisée: participation aux frais d'investissement et de premier équipement	CORD	930 000,00	930 000,00	842 847,47
52.002	52.10	05.22	Participation de l'Etat aux frais d'équipement d'associations conventionnées oeuvrant dans le domaine de l'action socio-thérapeutique, y compris les services dans les domaines des toxicomanies et de la psychiatrie extra-hospitalière	CORD	260 000,00	260 000,00	257 860,59
93.000	93.00	05.22	Alimentation du fonds spécial des investissements hospitaliers	CPUBLIE, CNST, CNLI	33 500 000,00	33 500 000,00	33 500 000,00
			<i>Total de la section 44.7:</i>		37 765 000,00	37 765 000,00	37 182 450,15
			<i>Total du département 44:</i>		39 413 936,00	39 413 936,00	38 779 828,38

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			45 – Ministère de l'Environnement				
			<i>Section 45.0 – Protection de l'environnement</i>				
52.000	52.10	07.50	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition de terrains par les établissements d'utilité publique en vue de la constitution de réserves naturelles	CORD	90 000,00	90 000,00	90 000,00
63.000	63.21	07.30	Travaux et fournitures dans l'intérêt de l'aménagement de décharges désaffectées, de construction d'installations de dépollution dans le domaine de la protection de l'atmosphère, de la gestion des déchets et de la protection contre le bruit: participation de l'Etat au financement de projets communaux	CSDE, CPUBLIE	30 000,00	30 000,00	0,00
63.003	63.21	07.50	Participation extraordinaire de l'Etat aux frais d'acquisition de terrains pour la réalisation du projet revalorisation écologique de la vallée supérieure de l'Alzette	CSDE, CPUBLIE	20 000,00	20 000,00	0,00
71.040	71.31	07.30	Participation de l'Etat aux frais de construction d'un nouveau bâtiment pour le „Oekozerter“	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	175 000,00	175 000,00	0,00
74.000	74.10	07.30	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	30 000,00	30 000,00	30 000,00
74.050	74.22	07.30	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	17 000,00 TR	21 745,00	21 721,36
74.060	74.40	07.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	17 000,00 TE	12 255,00	9 660,00
93.000	93.00	07.30	Alimentation du fonds pour la protection de l'environnement	CPUBLIE, CNST, CNLI	7 500 000,00	7 500 000,00	7 500 000,00
93.010	93.00	07.30	Alimentation du fonds de financement des mécanismes de Kyoto	CPUBLIE, CNST, CNLI	10 500 000,00	10 500 000,00	10 500 000,00
			<i>Total de la section 45.0:</i>		18 379 000,00	18 379 000,00	18 151 381,36
			<i>Section 45.1 – Administration de l'environnement</i>				
52.000	52.10	07.35	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements par des entreprises dans l'intérêt de la réduction de la pollution atmosphérique	CORD	50 000,00	50 000,00	22 150,35
52.020	52.20	09.00	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, à la réalisation d'économie d'énergie et une valorisation des énergies renouvelables et nouvelles. – Participation à des projets pilotes et contrats de recherches	CSDE, CPUBLIE	50 000,00	50 000,00	30 000,00
53.000	53.10	09.00	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, une utilisation des énergies renouvelables et nouvelles et une réalisation d'économies d'énergie. – Participation aux frais d'études et aux dépenses d'investissement	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	10 000 000,00	10 000 000,00	7 065 935,82
73.070	73.41	07.35	Travaux de génie civil et d'infrastructures	CORD	10 000,00	10 000,00	0,00
74.000	74.10	07.30	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	27 000,00	27 000,00	25 369,30
74.010	74.22	07.30	Acquisition de machines de bureau	CORD	12 000,00	12 000,00	9 435,75
74.020	74.22	07.30	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	1 000,00	1 000,00	0,00
74.030	74.22	07.30	Acquisition d'appareils de laboratoire	CORD	114 900,00	114 900,00	114 742,11

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.040	74.22	07.30	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	35 317,00	35 317,00	34 500,00
74.050	74.22	07.30	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	22 500,00	22 500,00	22 412,66
74.060	74.40	07.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	72 500,00	72 500,00	54 205,26
			<i>Total de la section 45.1.:</i>		10 395 217,00	10 395 217,00	7 378 751,25
			<i>Section 45.2 – Administration des eaux et forêts</i>				
74.000	74.10	Divers	Administration générale: acquisition de véhicules automoteurs	CORD	94 000,00	94 000,00	93 996,25
74.001	74.10	Divers	Préposés forestiers: acquisition de véhicules automoteurs	CORD	117 500,00 TE	115 900,00	114 127,01
74.010	74.22	Divers	Acquisition de machines de bureau	CORD	11 000,00	11 000,00	10 829,14
74.020	74.22	Divers	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	1 000,00	1 000,00	963,38
74.040	74.22	Divers	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	50 000,00	50 000,00	49 196,94
74.050	74.22	Divers	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	24 500,00 TR	26 100,00	25 966,56
74.060	74.40	Divers	Acquisition de logiciels informatiques	CORD	24 700,00	24 700,00	24 610,00
			<i>Total de la section 45.2.:</i>		322 700,00	322 700,00	319 689,28
			Total du département 45:		29 096 917,00	29 096 917,00	25 849 821,89

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			46 – Ministère du Travail et de l'Emploi				
			<i>Section 46.1 – Administration de l'emploi</i>				
74.000	74.10	06.43	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	23 000,00	23 000,00	22 988,66
74.010	74.22	06.43	Acquisition de machines de bureau	CORD	12 200,00	12 200,00	11 092,90
74.020	74.22	06.43	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	1 000,00	1 000,00	0,00
74.040	74.22	06.43	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	7 230,00	7 230,00	989,00
74.050	74.22	06.43	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	20 400,00	20 400,00	19 994,34
74.060	74.40	06.43	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	4 800,00	4 800,00	1 425,20
			<i>Total de la section 46.1:</i>		68 630,00	68 630,00	56 490,10
			<i>Section 46.2 – Inspection du travail et des mines</i>				
74.000	74.10	06.42	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	49 000,00	49 000,00	48 947,49
74.010	74.22	06.42	Acquisition de machines de bureau	CORD	30 000,00	30 000,00	29 904,60
74.040	74.22	06.42	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	22 000,00 TE	11 000,00	10 535,08
74.050	74.22	06.42	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	22 000,00 TR	33 000,00	32 203,26
74.060	74.40	06.42	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	15 000,00	15 000,00	11 857,70
			<i>Total de la section 46.2:</i>		138 000,00	138 000,00	133 448,13
			<i>Section 46.3 – Ecole supérieure du travail</i>				
74.040	74.22	04.50	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	1 500,00	1 500,00	1 500,00
			<i>Total de la section 46.3:</i>		1 500,00	1 500,00	1 500,00
			<i>Section 46.5 – Emploi des accidentés et des handicapés</i>				
52.000	52.10	06.34	Participation aux frais de la création et de l'extension d'ateliers protégés	CORD	179 225,00	179 225,00	179 225,00
74.040	74.22	06.34	Acquisition d'équipements spéciaux	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	39 000,00	39 000,00	0,00
			<i>Total de la section 46.5:</i>		218 225,00	218 225,00	179 225,00
			Total du département 46:		426 355,00	426 355,00	370 663,23

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			47/48 – Ministère de la Sécurité sociale				
			<i>Section 47.1 – Inspection générale de la sécurité sociale</i>				
74.010	74.22	06.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	20 000,00	20 000,00	18 873,32
74.050	74.22	06.10	Acquisition d'équipements informatiques	CSDE, CPUBLIE	25 000,00	25 000,00	15 151,94
74.060	74.40	06.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CSDE, CPUBLIE	2 100 273,00	2 100 273,00	2 093 685,21
74.080	74.22	06.10	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	CORD	1 000,00	1 000,00	885,83
			<i>Total de la section 47.1:</i>		2 146 273,00	2 146 273,00	2 128 596,30
			<i>Section 47.2 – Contrôle médical de la sécurité sociale</i>				
74.250	74.22	06.10	Frais d'équipement	CORD	13 509,00	13 509,00	13 497,40
			<i>Total de la section 47.2:</i>		13 509,00	13 509,00	13 497,40
			<i>Section 47.3 – Conseil arbitral des assurances sociales</i>				
74.250	74.22	06.10	Frais d'équipement	CORD	13 570,00	13 570,00	13 448,68
			<i>Total de la section 47.3:</i>		13 570,00	13 570,00	13 448,68
			<i>Section 47.6 – Cellule d'évaluation et d'orientation</i>				
74.000	74.10	06.10	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	20 000,00	20 000,00	19 526,74
74.010	74.22	06.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	8 000,00	8 000,00	4 686,25
			<i>Total de la section 47.6:</i>		28 000,00	28 000,00	24 212,99
			Total du département 47 et 48:		2 201 352,00	2 201 352,00	2 179 755,37

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			49 – Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural				
			<i>Section 49.0 – Agriculture. – Dépenses générales</i>				
74.001	74.10	10.10	Unité de contrôle: acquisition de véhicules automoteurs	CORD	30 000,00	30 000,00	25 154,41
74.010	74.22	10.10	Unité de contrôle: acquisition de machines de bureau	CORD	1 000,00	1 000,00	0,00
74.040	74.22	10.10	Unité de contrôle: acquisition d'équipements spéciaux	CORD	15 000,00	15 000,00	10 187,83
74.050	74.22	10.10	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	45 000,00	45 000,00	32 691,28
74.051	74.22	10.10	Unité de contrôle: acquisition d'équipements informatiques	CORD	2 000,00	2 000,00	0,00
74.060	74.40	10.10	Unité de contrôle: acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	3 000,00	3 000,00	0,00
			<i>Total de la section 49.0:</i>		96 000,00	96 000,00	68 033,52
73.000	73.13	10.10	<i>Section 49.1 – Mesures économiques et sociales spéciales</i>				
			Travaux d'infrastructure à réaliser pour l'instauration de zones horticoles	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	250 000,00	250 000,00	0,00
93.000	93.00	10.10	Alimentation du fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture	CPUBLIE, CNST, CNLI	52 000 000,00	52 000 000,00	52 000 000,00
			<i>Total de la section 49.1:</i>		52 250 000,00	52 250 000,00	52 000 000,00
			<i>Section 49.2 – Administration des services techniques de l'agriculture</i>				
74.000	74.10	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	150 500,00 TR	151 330,00	151 121,93
74.010	74.22	10.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	10 000,00	10 000,00	3 923,80
74.020	74.22	10.10	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	1 000,00	1 000,00	691,38
74.030	74.22	10.10	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire	CORD	104 768,00	104 768,00	104 094,82
74.040	74.22	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	72 800,00	72 800,00	65 914,45
74.050	74.22	10.10	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	15 100,00	15 100,00	12 937,42
74.060	74.40	10.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	19 500,00 TE	18 670,00	17 900,17
			<i>Total de la section 49.2:</i>		373 668,00	373 668,00	356 583,97
			<i>Section 49.4 – Service d'économie rurale</i>				
74.010	74.22	10.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	7 000,00	7 000,00	691,38
74.060	74.40	10.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	3 600,00	3 600,00	0,00
			<i>Total de la section 49.4:</i>		10 600,00	10 600,00	691,38
			<i>Section 49.5 – Administration des services vétérinaires</i>				
53.030	53.20	10.10	Frais d'exécution de la loi modifiée du 29.7.1912 sur la police sanitaire du bétail: indemnisation pour bêtes abattues d'office, dépenses diverses				
74.000	74.10	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	250 000,00 D	550 000,00	545 555,54
				CORD	23 000,00	23 000,00	22 413,43

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.010	74.22	10.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	5 000,00 TR	5 500,00	5 417,54
74.030	74.22	10.10	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire	CORD	55 000,00	55 000,00	46 000,00
74.031	74.22	10.10	Inspecteurs des viandes.- Acquisition d'appareils vétérinaires, pour l'inspection des viandes dans les abattoirs agréés	CORD	1 000,00 TE	500,00	0,00
			<i>Total de la section 49.5:</i>		334 000,00	634 000,00	619 386,51
			<i>Section 49.6 – Viticulture</i>				
74.010	74.22	10.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	10 000,00	10 000,00	8 685,10
74.040	74.22	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	64 624,00	64 624,00	64 361,37
			<i>Total de la section 49.6:</i>		74 624,00	74 624,00	73 046,47
			<i>Section 49.7 – Sylviculture</i>				
53.020	53.10	10.30	Participation de l'Etat au financement d'actions d'amélioration des structures forestières effectuées par des propriétaires et exploitants (règlement grand-ducal du 10.10.1995)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 730 000,00	1 730 000,00	465 665,96
63.000	63.21	10.30	Participation de l'Etat au financement de la construction de chemins forestiers par les communes	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	700 000,00	700 000,00	439 965,04
73.010	73.11	10.30	Aménagement d'un réseau routier dans le domaine forestier de l'Etat	CORD	320 000,00	320 000,00	251 148,01
74.040	74.22	10.30	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	220 000,00	220 000,00	203 573,21
74.050	74.22	10.30	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	11 000,00	11 000,00	10 868,33
74.060	74.40	10.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	8 400,00	8 400,00	8 368,83
73.510	73.11	13.90	Aménagement d'un réseau routier dans le domaine forestier de l'Etat	CORD, CNST	5 140,00	5 140,00	5 139,38
			<i>Total de la section 49.7:</i>		2 994 540,00	2 994 540,00	1 384 728,76
			<i>Total du département 49:</i>		56 133 432,00	56 433 432,00	54 502 470,61

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			50 – Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur <i>Section 50.0 – Économie</i>				
51.040	51.10	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économique: subventions en capital à l'investissement, aides à la promotion, garantie de l'Etat	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	2 250 000,00	2 250 000,00	2 111 032,22
51.041	51.10	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économique: création et aménagement d'infrastructures industrielles, y compris la mise en valeur de terrains et bâtiments, dépenses et frais connexes, participation à des dépenses et subsides	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	3 000 000,00	3 000 000,00	676 851,58
51.042	51.10	09.00	Application de la loi du 22 février 2004 instaurant un régime d'aide à la protection de l'environnement, à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à la production d'énergie de sources renouvelables, subventions en capital	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 600 000,00	1 600 000,00	143 382,12
51.043	51.10	11.30	Application de la loi du 22 décembre 2000 ayant pour objet le développement économique de certaines régions du pays: subventions en capital à l'investissement et à la création d'emplois	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	5 500 000,00	5 500 000,00	5 500 000,00
51.044	51.10	11.30	Participation à des contrats de recherche couvrant des programmes de base et des domaines de la technologie énergétique avancée	CSDE, CPUBLIE	150 000,00	150 000,00	64 352,96
51.050	51.20	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour but le développement et la diversification économiques: subventions à la recherche-développement	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	19 000 000,00	19 000 000,00	19 000 000,00
51.051	51.20	11.10	Application de la loi du 9 juillet 2004 modifiant la loi du 1er mars 1973 autorisant le Gouvernement à accorder la garantie de l'Etat et une aide financière au profit de la „Société des Foires Internationales de Luxembourg“. Société anonyme à Luxembourg: remboursement d'une partie de la dette bancaire contractée par la société anonyme „Société Immobilière du Parc des Expositions de Luxembourg“	CSDE, CPUBLIE	1 450 000,00	1 450 000,00	1 450 000,00
51.052	51.20	11.30	Mesures en faveur du développement économique de certaines régions du pays: subventions en capital à l'investissement et à la création d'emplois, subventions en capital à la création et au démarrage de petites entreprises	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00
52.000	52.10	09.10	Mesures destinées à promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie et le développement des énergies renouvelables	CSDE, CPUBLIE	125 000,00	125 000,00	31 096,30

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
63.000	63.21	11.30	Mesures et interventions visant la création ou l'amélioration d'infrastructures industrielles, y compris la mise en valeur de terrains et bâtiments, en vue de promouvoir et de faciliter l'établissement, le développement et l'extension d'entreprises de production de biens et de services, dépenses et frais connexes: participation au coût de certains travaux communaux ou inter-communaux et subsides	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	50 000,00	50 000,00	43 500,00
71.000	71.11	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économiques: achats de terrains à l'intérieur du secteur des administrations publiques, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
71.010	71.12	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économiques: achats de terrains à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	200 000,00 D	2 286 800,00	2 086 800,00
72.010	72.10	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économiques: acquisition, construction et aménagement de bâtiments et d'équipements, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 600 000,00 D	3 300 000,00	2 444 695,38
73.050	73.31	12.50	Renforcement de l'infrastructure de transport de gaz naturel: honoraires et frais d'études, participation à l'infrastructure, dépenses diverses	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	825 000,00	825 000,00	336 420,01
73.071	73.41	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économiques: aménagement de terrains et création d'ouvrages de génie civil, dépenses et frais connexes, participation à ces dépenses	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	5 500 000,00	5 500 000,00	5 500 000,00
74.000	74.10	11.10	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	17 000,00	17 000,00	16 991,57
74.040	74.22	09.20	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	10 000,00	10 000,00	8 732,77
74.050	74.22	09.20	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	105 000,00 TR	122 633,00	122 632,82
74.060	74.40	11.10	Acquisition de logiciels	CORD	35 000,00 TE	17 367,00	13 569,35
74.061	74.40	11.10	Rémunération pour l'utilisation des droits de reproduction par reprographie et par numérisation par le secteur public suivant l'accord Etat-Luxorr	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
81.030	81.40	11.40	Participation dans le capital social de sociétés ou à des Groupements d'Intérêt Economique	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00 D	33 000 100,00	32 774 000,00
			<i>Total de la section 50.0:</i>		42 417 300,00	79 204 100,00	72 324 057,08
			<i>Section 50.1 – Service central de la statistique et des études économiques</i>				
74.010	74.22	01.32	Acquisition de machines de bureau	CORD	12 000,00	12 000,00	11 814,99
74.050	74.22	01.32	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	76 000,00	76 000,00	75 775,07

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.060	74.40	01.32	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels <i>Total de la section 50.1:</i>	CORD	52 000,00	52 000,00	51 152,42
					140 000,00	140 000,00	138 742,48
74.030	74.22	09.00	<i>Section 50.2 – Service de l’Energie de l’Etat</i> Acquisition d’équipements de laboratoire <i>Total de la section 50.2:</i>	CORD	17 000,00	17 000,00	15 233,44
					17 000,00	17 000,00	15 233,44
74.050	74.22	11.10	<i>Section 50.4 – Conseil de la concurrence</i> Acquisition d’équipements informatiques <i>Total de la section 50.4:</i>	CORD	1 500,00	1 500,00	721,05
					1 500,00	1 500,00	721,05
51.001	51.10	11.10	<i>Section 50.5 – Promotion du commerce extérieur</i> <i>Commission et Office des Licences</i> Participation aux dépenses d’investissement du GIE „Expo Shanghai 2010“ <i>Total de la section 50.5:</i>	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100 000,00	100 000,00	0,00
					100 000,00	100 000,00	0,00
74.050	74.22	11.10	<i>Section 50.7 – Inspection de la concurrence</i> Acquisition d’équipements informatiques <i>Total de la section 50.7:</i>	CORD	7 200,00	7 200,00	0,00
					7 200,00	7 200,00	0,00
			Total du département 50:		42 683 000,00	79 469 800,00	72 478 754,05

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			51 – Ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement				
			<i>Section 51.0 – Classes moyennes</i>				
53.040	53.10	11.40	Application des lois-cadres ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: subventions en capital	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	7 000 000,00	7 000 000,00	6 412 548,70
53.042	53.10	11.50	Subventions en capital allouées en faveur de projets hôteliers exceptionnels				
74.000	74.10	11.40	Acquisition de véhicules automoteurs	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100 000,00	100 000,00	100 000,00
74.050	74.22	11.40	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	30 000,00	30 000,00	29 887,99
74.060	74.40	11.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	1 500,00 TR	2 500,00	2 093,00
			<i>Total de la section 51.0:</i>		7 132 500,00	7 132 500,00	6 544 529,69
			<i>Section 51.1 – Tourisme</i>				
52.040	52.10	11.60	Participation de l'Etat aux frais des syndicats d'initiative et ententes de syndicats d'initiative occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des pistes cyclables, circuits VTT et sentiers pédestres	CORD	26 000,00	26 000,00	26 000,00
63.002	63.21	Divers	Participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables	CORD	74 000,00	74 000,00	62 057,06
74.040	74.22	11.60	Acquisition d'équipements spéciaux pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques	CORD	46 000,00 TE TR	51 750,00	51 606,78
74.050	74.22	11.60	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	2 000,00 TR	2 250,00	2 160,05
74.080	74.22	11.60	Acquisition de mobilier et d'équipements de bureaux pour les agences à l'étranger	CSDE, CPUBLIE	14 600,00 TE	8 600,00	8 428,34
93.000	93.00	11.60	Alimentation du fonds pour la promotion touristique	CPUBLIE, CNST, CNLI	7 500 000,00	7 500 000,00	7 500 000,00
			<i>Total de la section 51.1:</i>		7 662 600,00	7 662 600,00	7 650 252,23
			<i>Section 51.2 – Logement</i>				
51.000	51.10	07.10	Participation de l'Etat aux frais exposés par les promoteurs publics dans le cadre des mesures d'accompagnement lors de la préparation et la réalisation de zones d'assainissement (loi modifiée du 25.2.1979)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
51.003	51.10	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat (articles 21, 22 et 23 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 575 000,00	1 575 000,00	1 196 965,55

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
51.004	51.10	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs: aide aux établissements publics placés sous surveillance de l'Etat (articles 27 et 29 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	14 015 988,00	14 015 988,00	6 707 848,50
51.006	51.10	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs par des fabriques d'église et par des communautés religieuses ayant conclu une convention avec l'Etat (article 30ter de la loi modifiée du 25.2.1979)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100 000,00	100 000,00	0,00
51.008	51.10	07.10	Participation aux frais de construction d'infrastructures de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat (article 26bis de la loi modifiée du 25.2.1979)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
51.040	51.10	Divers	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition, d'aménagement et de construction de logis pour travailleurs étrangers seuls par des employeurs-baillleurs (article 30bis de la loi modifiée du 25.2.1979)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
51.041	51.10	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux sociétés fondées sur base de la loi modifiée du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (articles 21, 22 et 23 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	10 000 000,00	10 000 000,00	5 560 651,02
51.042	51.10	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs: aide aux sociétés fondées sur la base de la loi modifiée du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (articles 27 et 29 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
51.043	51.10	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux promoteurs privés (articles 15 et suivants de la loi modifiée du 25.2.1979)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
51.044	51.10	07.10	Participation aux frais de construction d'infrastructures de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles: aide aux sociétés fondées sur base de la loi modifiée du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (article 26bis de la loi modifiée du 25.2.1979)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
52.000	52.10	07.10	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition, d'aménagement et de construction de logements locatifs par des associations privées sans but lucratif et des fondations (article 30ter de la loi modifiée du 25.2.1979)	CSDE, CPUBLIE	1 000 000,00	1 000 000,00	827 085,00
53.000	53.10	07.10	Aide au logement: primes de construction et d'acquisition (règlement ministériel modifié du 25.5.1973, loi modifiée du 25.2.1979)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	11 000 000,00	11 000 000,00	8 537 379,81
53.001	53.10	07.10	Epargne-logement et aide au logement: garantie de l'Etat (loi du 27.7.1971, loi modifiée du 25.2.1979)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	10,00	10,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
53.002	53.10	07.10	Aide au logement: primes d'épargne	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 500 000,00	1 500 000,00	1 028 232,66
53.003	53.10	07.10	Aide au logement: primes d'amélioration de logements anciens (règlement ministériel modifié du 25.5.1973, loi modifiée du 25.2.1979)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	2 000 000,00	2 000 000,00	370 172,33
53.004	53.10	07.10	Aide au logement: participation aux frais d'aménagements spéciaux répondant aux besoins de personnes handicapées physiquement (loi modifiée du 25.2.1979)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	28 000,00	28 000,00	0,00
53.005	53.10	07.10	Participation au coût des travaux d'assainissement effectués par les propriétaires-occupants dans le cadre de l'assainissement par zone (article 46 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	10,00	10,00	0,00
53.007	53.10	07.10	Aide au financement de garanties locatives	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	200 000,00	200 000,00	22 351,26
53.008	53.10	07.10	Aide d'épargne-logement	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100 000,00	100 000,00	14 000,00
63.002	63.21	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux communes (articles 21, 22 et 23 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 018 000,00	1 018 000,00	482 650,00
63.003	63.21	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs: aide aux communes et aux établissements publics placés sous la surveillance des communes (articles 27, 29 et 30ter de la loi modifiée du 25.2.1979)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	5 500 000,00	5 500 000,00	1 712 343,40
63.004	63.21	07.10	Participation aux frais d'études et d'aménagement de logements effectués par les communes dans le cadre de l'assainissement par zone (article 45 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	10,00	10,00	0,00
63.005	63.21	07.10	Participation au coût des travaux d'assainissement des infrastructures publiques dans le cadre de l'assainissement par zone (article 38 et suivants de la loi modifiée du 25.2.1979)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	10,00	10,00	0,00
63.006	63.21	07.10	Participation aux frais de construction d'infrastructures de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles: aide aux communes (article 26bis de la loi modifiée du 25.2.1979)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
63.007	63.21	07.10	Aide revenant aux communes pour financer le coût des infrastructures liées à l'augmentation substantielle du nombre de leurs habitants	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	10 000 000,00	10 000 000,00	9 626 877,00
74.010	74.22	07.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	3 000,00 TR	4 000,00	3 965,78
74.020	74.22	07.10	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	1 000,00 TE	0,00	0,00
74.060	74.40	07.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	50 000,00	50 000,00	50 000,00
81.030	81.40	07.10	Fonds pour le développement du logement et de l'habitat: majoration de la dotation	CPUBLIE, CNST, CNLI	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
83.000	83.00	07.10	Lutte contre les taudis: subsides remboursables	CORD	50 000,00	50 000,00	50 000,00
			<i>Total de la section 51.2:</i>		63 141 728,00	63 141 728,00	41 190 522,31
			Total du département 51:		77 936 828,00	77 936 828,00	55 385 304,23

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			52 – Ministère des Travaux publics				
			<i>Section 52.0 – Travaux publics – Dépenses générales</i>				
74.050	74.22	12.00	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	5 000,00 TR	20 000,00	11 261,95
74.060	74.40	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	20 000,00 TE	5 000,00	1 231,65
93.000	93.00	07.20	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: remboursement en capital	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00 D	2 200 100,00	2 192 119,45
			<i>Total de la section 52.0:</i>		25 100,00	2 225 100,00	2 204 613,05
			<i>Section 52.1 – Ponts et chaussées</i>				
63.000	63.21	12.12	Emprises, acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis dans l'intérêt des chemins repris et des pistes cyclables: remboursement aux communes	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
71.000	71.11	12.12	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès du secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat, indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis, démolition d'immeubles bâtis, travaux d'adaptation et dépenses accessoires	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	10 000,00	10 000,00	863,93
71.010	71.12	12.12	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat, indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis, démolition d'immeubles bâtis, travaux d'adaptation et dépenses accessoires	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	200 000,00 D	1 310 000,00	1 222 025,83
72.010	72.10	12.12	Bâtiments et hangars de l'administration: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation	CSDE, CPUBLIE	1 175 000,00	1 175 000,00	1 159 335,00
73.010	73.11	12.12	Routes nationales: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements	CSDE, CPUBLIE	19 500 000,00 TE TR	20 647 227,37	20 635 779,93
73.011	73.11	12.12	Chemins repris: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements	CSDE, CPUBLIE	27 000 000,00 TE TR	25 872 612,85	25 872 207,66
73.012	73.11	12.14	Voirie de l'Etat: travaux d'aménagement visant à améliorer la sécurité routière	CSDE, CPUBLIE, CNST	1 300 000,00	1 300 000,00	1 164 844,27
73.013	73.11	12.12	Ouvrages d'art routiers: travaux de construction et de réfection	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	6 200 000,00 TE TR	6 200 000,00	6 188 352,54
73.014	73.11	12.12	Voirie de l'Etat: construction de trottoirs	CSDE, CPUBLIE	180 000,00 TE	160 159,78	158 613,87
73.015	73.11	12.12	Glissements de terrains: réparation des dégâts causés à la voirie, consolidation des talus, installation de dispositifs de sécurité en vue de prévenir la chute de pierres	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	620 000,00 TR	720 000,00	677 726,71
73.016	73.11	12.12	Aménagement de couloirs pour bus avec dispositifs de signalisation, de plate-formes intermodales et de gares routières	CSDE, CPUBLIE, CNST	2 000 000,00	2 000 000,00	1 245 339,68

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
73.017	73.11	12.12	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public: travaux d'infrastructure et de génie civil	CSDE, CPUBLIE	350 000,00	350 000,00	335 147,61
73.018	73.11	12.12	Loi du 10 décembre 1998 relative à l'assainissement et à la réurbanisation du quartier „Place de l'Etoile“; viabilisation du plan d'aménagement de la Place de l'Etoile à Luxembourg.- Dépenses à charge de l'Etat	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	400 000,00	400 000,00	134 907,59
73.019	73.11	12.12	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétustes: travaux d'installation	CSDE, CPUBLIE	700 000,00	700 000,00	699 935,87
73.020	73.23	12.32	Port de Mertert et Moselle canalisée: travaux de construction et de réfection	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	2 400 000,00	2 400 000,00	2 400 000,00
73.030	73.21	12.32	Approfondissement du chenal navigable de la Moselle	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	20 000,00 D	220 000,00	209 981,07
73.031	73.21	09.20	Aménagements hydro-électriques de la Sûre: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	450 000,00	450 000,00	450 000,00
73.032	73.21	12.32	Moselle canalisée: participation aux frais avancés par l'administration allemande dans l'intérêt de travaux d'investissements exécutés dans la partie commune de la Moselle	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	300 000,00	300 000,00	95 627,12
73.033	73.21	12.32	Moselle canalisée: réalisation de travaux d'investissement sur la section où la Moselle fait la frontière entre la République Française et le Grand-Duché de Luxembourg	CSDE, CPUBLIE	175 000,00	175 000,00	144 711,54
73.060	73.43	12.32	Participation de l'Etat dans les frais de construction de quais d'accostage sur la Moselle	CSDE, CPUBLIE	175 000,00	175 000,00	140 982,68
73.061	73.43	Divers	Pistes cyclables: travaux de construction et de réfection	CSDE, CPUBLIE, CNST	1 400 000,00	1 400 000,00	1 268 891,48
73.062	73.43	07.50	Plantations et aménagements paysagers	CSDE, CPUBLIE	95 000,00	95 000,00	88 805,87
73.063	73.43	12.12	Entretien, restauration et reconstruction d'édifices et de monuments historiques	CSDE, CPUBLIE	25 000,00	25 000,00	0,00
73.064	73.43	12.12	Conception et construction d'un monument pour les victimes de la route	CSDE, CPUBLIE	5 000,00	5 000,00	0,00
73.065	73.43	12.40	Loi du 14 juillet 2005 relative à la revalorisation du site de Höhenhof: travaux d'aménagement et de remblaiement	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	3 700 000,00	3 700 000,00	1 055 152,29
73.066	73.43	12.40	Loi du 22 décembre 2004 sur la mise en conformité de l'assainissement de l'Aéroport: travaux d'assainissement	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	8 300 000,00	8 300 000,00	3 508 480,12
73.067	73.43	12.40	Aéroport de Luxembourg: travaux d'entretien	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	4 500 000,00	4 500 000,00	1 102 716,03
73.068	73.43	12.40	Aérodrome de Noertrange: dépenses dans l'intérêt de l'aménagement du site	CSDE, CPUBLIE	100 000,00 TE	0,00	0,00
73.069	73.43	03.30	Mesures de sécurité à l'extérieur des ambassades	CPUBLIE; CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
73.070	73.41	03.30	Réalisation d'un poste médical aux abords du tunnel Markusberg sur la A13	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 300 000,00	1 300 000,00	924 861,41

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
73.071	73.41	03.30	Réalisation d'un hélicoptère pour les services de sécurité et de secours	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	50 000,00	50 000,00	0,00
74.000	74.10	12.10	Acquisition de véhicules automoteurs	CSDE, CPUBLIE	2 925 000,00 TE	2 922 979,02	2 898 312,63
74.010	74.22	12.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	34 000,00	34 000,00	24 625,38
74.020	74.22	12.10	Acquisition d'installations de télécommunications	CSDE, CPUBLIE	23 000,00 TE	21 500,00	16 783,09
74.030	74.22	12.10	Acquisition d'appareils de laboratoire	CSDE, CPUBLIE	100 000,00	100 000,00	97 586,82
74.040	74.22	12.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CSDE, CPUBLIE	1 960 000,00 TR	1 964 750,37	1 953 057,34
74.041	74.22	12.10	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétustes: acquisitions d'équipements	CSDE, CPUBLIE	975 000,00	975 000,00	926 629,17
74.042	74.22	12.10	Equipements d'éclairage public endommagés notamment à la suite d'accidents de la circulation routière: acquisition d'équipements	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	108 000,00	108 000,00	107 535,74
74.043	74.22	12.10	Equipements spéciaux endommagés notamment à la suite d'accidents de la circulation routière: acquisition d'équipements	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
74.045	74.22	12.10	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la lutte contre l'influenza aviaire	CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
74.050	74.22	12.10	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	200 000,00	200 000,00	189 145,67
74.060	74.40	12.10	Acquisition de logiciels	CPUBLIE, CNST, CNLI	150 000,00	150 000,00	144 996,74
74.080	74.22	12.10	Bâtiments et hangars de l'administration: acquisition de mobilier	CORD	30 000,00 TE	28 770,61	23 201,96
			<i>Total de la section 52.1:</i>		89 135 400,00	90 445 400,00	77 267 164,64
			<i>Section 52.2 – Fonds des routes</i>				
93.000	93.00	12.12	Alimentation du fonds des routes	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	10 500 000,00	10 500 000,00	10 500 000,00
			<i>Total de la section 52.2:</i>		10 500 000,00	10 500 000,00	10 500 000,00
			<i>Section 52.3 – Bâtiments publics</i>				
72.013	72.10	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: travaux de construction, de transformation et de remise en état	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 950 000,00 D	2 630 000,00	2 209 202,81
72.020	72.10	01.34	Élimination de revêtements en amiante et divers travaux de décontamination dans les bâtiments de l'Etat	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	150 000,00 D	611 000,00	451 872,71
72.023	72.10	Divers	Déplacement, évacuation, remise en état et installation de pavillons modulaires préfabriqués sur divers sites à travers le pays	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 600 000,00 D	13 530 000,00	11 449 708,51
72.026	72.10	01.34	Immeubles loués par l'Etat: Travaux de remise en état et de transformation	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	800 000,00 D	1 162 000,00	1 118 939,02
74.000	74.10	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	17 000,00	17 000,00	16 768,55
74.010	74.22	01.34	Acquisition de machines de bureau	CORD	5 000,00	5 000,00	2 984,25
74.020	74.22	01.34	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	5 000,00	5 000,00	4 983,22

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.040	74.22	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	28 200,00 TR	40 575,00	39 140,45
74.041	74.22	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux pour fêtes publiques et autres manifestations	CSDE, CPUBLIE	10 000,00	10 000,00	9 177,00
74.050	74.22	01.34	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	35 000,00	35 000,00	34 821,51
74.060	74.40	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CSDE, CPUBLIE	200 000,00 TE	187 625,00	130 127,25
74.080	74.22	01.34	Acquisition de mobilier pour fêtes publiques et autres manifestations	CSDE, CPUBLIE	5 000,00	5 000,00	4 652,80
			<i>Total de la section 52.3:</i>		4 805 200,00	18 238 200,00	15 472 378,08
			<i>Section 52.4 – Bâtiments publics – Compétences communes</i>				
72.032	72.10	04.00	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation d'immeubles loués par l'Etat aux institutions internationales				
74.080	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère d'Etat	CSDE, CPUBLIE	250 000,00	250 000,00	0,00
74.081	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des affaires étrangères et de l'immigration	CSDE, CPUBLIE	767 500,00	767 500,00	722 413,33
74.082	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche	CSDE, CPUBLIE	270 000,00	270 000,00	239 851,87
74.083	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la fonction publique et de la réforme administrative	CSDE, CPUBLIE	510 000,00	510 000,00	328 813,71
74.084	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des finances	CSDE, CPUBLIE	90 000,00	90 000,00	89 947,11
74.085	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des finances (trésor et budget)	CSDE, CPUBLIE	440 000,00	440 000,00	285 673,35
74.086	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la justice	CSDE, CPUBLIE	50 000,00	50 000,00	40 740,95
74.088	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire	CSDE, CPUBLIE	385 000,00	385 000,00	269 635,20
74.090	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle	CSDE, CPUBLIE	97 500,00	97 500,00	97 177,81
74.091	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la famille et de l'intégration	CSDE, CPUBLIE	1 055 000,00	1 055 000,00	1 017 000,50
74.092	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la santé	CSDE, CPUBLIE	470 000,00	470 000,00	311 038,18
					175 000,00	175 000,00	155 251,90

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.093	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de l'environnement	CSDE, CPUBLIE	150 000,00	150 000,00	86 466,07
74.094	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère du travail et de l'emploi	CSDE, CPUBLIE	107 000,00	107 000,00	103 726,79
74.095	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la sécurité sociale	CSDE, CPUBLIE	115 000,00	115 000,00	111 322,54
74.096	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural	CSDE, CPUBLIE	95 000,00	95 000,00	74 929,34
74.097	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de l'économie et du commerce extérieur	CSDE, CPUBLIE	13 000,00	13 000,00	12 564,18
74.098	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des transports	CSDE, CPUBLIE	67 000,00	67 000,00	48 979,42
74.100	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des travaux publics	CSDE, CPUBLIE	180 000,00	180 000,00	169 997,43
74.101	74.22	07.10	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des classes moyennes, du tourisme et du logement	CSDE, CPUBLIE	10 000,00	10 000,00	3 921,50
74.102	74.22	01.34	Acquisition de mobilier de bureau pour les administrations et services publics	CSDE, CPUBLIE	838 000,00	838 000,00	838 000,00
74.103	74.22	Divers	Acquisition et remplacement de mobilier pour les immeubles loués ou à louer par l'Etat aux institutions internationales	CSDE, CPUBLIE	40 000,00	40 000,00	0,00
74.105	74.22	03.20	Acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux pour les besoins de la Police grand-ducale	CSDE, CPUBLIE	200 000,00	200 000,00	199 562,95
74.106	74.22	06.34	Acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux pour personnes handicapées	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	25 000,00	25 000,00	11 901,93
			<i>Total de la section 52.4:</i>		6 400 000,00	6 400 000,00	5 218 916,06
			<i>Section 52.5 – Fonds d'investissements publics</i>				
72.010	72.10	01.25	Fonds d'investissements publics, fonds pour la loi de garantie et fonds d'entretien et de rénovation: frais d'études, travaux préparatoires et dépenses diverses	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	500 000,00 D	840 000,00	839 911,08
93.000	93.00	01.25	Alimentation du fonds d'investissements publics administratifs	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	48 300 000,00	48 300 000,00	48 300 000,00
93.001	93.00	04.00	Alimentation du fonds d'investissements publics scolaires	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	44 100 000,00	44 100 000,00	44 100 000,00
93.002	93.00	Divers	Alimentation du fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	6 825 000,00	6 825 000,00	6 825 000,00
93.003	93.00	01.25	Alimentation du fonds pour la loi de garantie	CPUBLIE, CNST, CNLI	7 350 000,00	7 350 000,00	7 350 000,00
93.004	93.00	Divers	Alimentation du fonds d'entretien et de rénovation	CPUBLIE, CNST, CNLI	55 025 000,00 D	65 025 000,00	65 025 000,00
			<i>Total de la section 52.5:</i>		162 100 000,00	172 440 000,00	172 439 911,08
			<i>Total du département 52:</i>		272 965 700,00	300 248 700,00	283 102 982,91

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			53 – Ministère des Transports				
			<i>Section 53.0 – Transports – Dépenses générales</i>				
74.040	74.22	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	2 000,00	2 000,00	1 997,00
74.050	74.22	12.00	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	1 000,00	1 000,00	876,76
74.060	74.40	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	3 000,00	3 000,00	1 987,78
			<i>Total de la section 53.0:</i>		6 000,00	6 000,00	4 861,54
			<i>Section 53.1 – Circulation et sécurité routières</i>				
74.040	74.22	12.14	Acquisition d'équipements spéciaux dans l'intérêt du contrôle technique routier	CORD	44 000,00 TR	45 289,00	45 288,15
74.050	74.22	12.10	Remboursement à la société nationale de contrôle technique des frais d'amortissement pour la gestion du fichier national des véhicules et des permis de conduire	CORD	468 000,00 TE	466 711,00	421 200,00
			<i>Total de la section 53.1:</i>		512 000,00	512 000,00	466 488,15
			<i>Section 53.2 – Transports publics et ferroviaires</i>				
51.010	51.20	12.10	Acquisition d'équipements dans l'intérêt de la tarification appliquée sur les réseaux ferroviaire et routier des transports publics	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1 670 000,00	1 670 000,00	930 930,06
52.010	52.20	12.10	Participation de l'Etat dans les dépenses d'aménagement des parkings d'accueil (P+R) et des gares routières, d'équipements de sécurisation dans l'intérêt des transports publics	CSDE, CPUBLIE	6 500 000,00	6 500 000,00	1 904 387,49
81.031	81.40	12.13	Participation dans le capital du G.I.E. Lux-Tram	CPUBLIE, CNST, CNLI	1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
93.000	93.00	12.20	Alimentation du fonds du rail	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	10 500 000,00	10 500 000,00	10 500 000,00
93.001	93.00	12.20	Alimentation du fonds des raccordements ferroviaires internationaux	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	3 500 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00
			<i>Total de la section 53.2:</i>		23 270 000,00	23 270 000,00	17 935 317,55
			<i>Section 53.3 – Administration des enquêtes techniques</i>				
74.000	74.10	12.00	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	17 000,00	17 000,00	16 629,83
74.010	74.22	12.00	Acquisition de machines de bureau	CORD	16 000,00	16 000,00	0,00
74.020	74.22	12.00	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	1 000,00	1 000,00	0,00
74.040	74.22	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	10 000,00	10 000,00	3 791,50
			<i>Total de la section 53.3:</i>		44 000,00	44 000,00	20 421,33
			<i>Section 53.4 – Navigation fluviale</i>				
74.000	74.10	12.34	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	23 000,00	23 000,00	0,00
74.020	74.22	12.34	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	21 000,00	21 000,00	19 570,38
74.040	74.22	12.34	Acquisition d'équipements spéciaux	CSDE, CPUBLIE	280 000,00	280 000,00	279 652,61
			<i>Total de la section 53.4:</i>		324 000,00	324 000,00	299 222,99

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
			<i>Section 53.5 – Direction de l'aviation civile</i>				
74.000	74.10	12.40	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	97 668,00	97 668,00	96 849,45
74.010	74.22	12.40	Acquisition de machines de bureau	CORD	9 100,00	9 100,00	3 923,80
74.020	74.22	12.40	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	900,00	900,00	0,00
74.040	74.22	12.40	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la sûreté et de la sécurité aéronautiques	CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00 D	1 831,00	1 830,97
74.050	74.22	12.40	Acquisition d'équipements informatiques dans le cadre du système communautaire EASA	CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
74.060	74.40	12.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels dans le cadre du système communautaire EASA	CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
			<i>Total de la section 53.5:</i>		107 968,00	109 699,00	102 604,22
			<i>Section 53.7 – Garage du gouvernement</i>				
74.000	74.10	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs	CPUBLIE, CNST, CNLI	184 000,00 D	444 000,00	184 152,75
			<i>Total de la section 53.7:</i>		184 000,00	444 000,00	184 152,75
			<i>Section 53.8 – Aéroports et transports aériens</i>				
73.011	73.11	12.40	Remboursement à la société de l'aéroport des dépenses liées à la mise en oeuvre du plan de sécurité et de sûreté de l'Aéroport	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	6 063 000,00	6 063 000,00	607 912,35
			<i>Total de la section 53.8:</i>		6 063 000,00	6 063 000,00	607 912,35
			<i>Section 53.9 – Administration des chemins de fer</i>				
74.000	74.10	12.20	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	17 000,00	17 000,00	0,00
74.010	74.22	12.20	Acquisition de machines de bureau	CORD	51 000,00	51 000,00	0,00
74.020	74.22	12.20	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	13 500,00	13 500,00	0,00
74.040	74.22	12.20	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la sûreté ferroviaire	CORD	60 000,00	60 000,00	0,00
74.050	74.22	12.20	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	12 500,00	12 500,00	0,00
			<i>Total de la section 53.9:</i>		154 000,00	154 000,00	0,00
			<i>Total du département 53:</i>		30 664 968,00	30 926 699,00	19 620 980,88

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.040	74.22	06.36	54 – Ministère de l'Égalité des chances				
			<i>Section 54.0 – Égalité des chances</i>				
74.070	74.22	06.36	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	4 000,00	4 000,00	0,00
			Acquisition d'objets d'art pour récompenser la meilleure pratique d'égalité des femmes et des hommes dans les communes	CORD	6 197,00	6 197,00	0,00
			<i>Total de la section 54.0:</i>		10 197,00	10 197,00	0,00
			Total du département 54:		10 197,00	10 197,00	0,00
			Total du Chapitre IV – Dépenses en capital:		827 194 689,00	3 368 338 364,00	3 284 370 583,60

Budget des recettes et dépenses pour ordre – Chapitre V – Recettes pour ordre

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2008 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
1	10.00	13.90	Recettes pour le compte de l'union économique belgo-luxembourgeoise en matière de douane et d'accise	CORD	1 020 000 000,00	1 005 072 608,12
3	10.00	13.90	Recettes pour le compte de l'union européenne en matière de droits de douane et de montants agricoles institués dans le cadre de la politique agricole commune	CORD	25 000 000,00	19 357 980,45
5	10.00	13.90	Taxe sur la valeur ajoutée: recettes brutes (y compris les recettes pour le compte de l'union européenne à titre de ressources propres à cette union)	CORD	2 035 000 000,00	2 407 517 942,05
6	10.00	13.90	Rémunération de personnel civil pour le compte d'autorités militaires alliées: avances aux autorités militaires alliées pour le financement de cette rémunération	CORD	317 043,00	455 581,04
7	10.00	13.90	Fonds européen agricole de garantie (FEAGA)	CORD	36 933 000,00	36 386 953,84
8	42.00	13.90	Stockage public de produits agricoles pour le compte de l'union européenne: recettes provenant de l'écoulement de produits agricoles achetés par les organismes d'intervention et recettes connexes, versements de l'union européenne pour la couverture des pertes résultant éventuellement de l'écoulement des mêmes produits	CORD	321 000,00	26 801,33
9	10.00	06.42	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets et de formations relatifs au domaine de la santé et de la sécurité au travail	CORD	110 000,00	5 231,53
10	10.00	13.90	Produit de l'impôt commercial communal	CORD	520 000 000,00	578 687 719,45
11	10.00	13.90	Produit de la taxe de consommation sur l'alcool	CORD	20 000 000,00	21 167 402,52
12	10.00	13.90	Propriété intellectuelle: recettes pour le compte de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle et de l'organisation européenne des brevets	CORD	3 500 000,00	3 521 699,00
14	10.00	13.90	Prélèvement sur le produit des jeux de casino: recettes brutes	CORD	21 250 000,00	23 185 052,09
16	10.00	13.90	Actions dans le domaine de la santé: recettes perçues de la part de différentes institutions pour le compte d'organismes et d'experts oeuvrant dans le domaine de la santé	CORD	100,00	0,00
18	10.00	13.90	Fonds européen de développement régional (FEDER): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	CORD	14 500 000,00	6 269 944,94
19	10.00	13.90	Fonds social européen (FSE): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	CORD	22 821 034,00	1 913 768,32
20	10.00	13.90	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (F.E.O.G.A.) – section orientation: interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	CORD	13 996 000,00	10 622 345,16
26	84.23	13.90	Produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants	CORD	147 000 000,00	142 411 868,74
30	12.16	13.90	Contributions financières des partenaires privés participant à des foires, salons et autres manifestations de promotion commerciale	CORD	200 000,00	59 495,58
31	12.16	11.10	Produit des avertissements taxés et de dédommagement civil communal dus dans le cadre d'infractions contre la réglementation sur le stationnement payant: recettes brutes	CORD	9 000 000,00	10 848 798,00
33	10.00	13.90	Heures supplémentaires des médecins du Centre hospitalier neuropsychiatrique	CORD	120 200,00	117 189,12
34	10.00	13.90	Indemnités des chargés de direction des Centres thérapeutiques de Manternach et d'Useldange	CORD	4 469,00	5 812,96

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2008 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
35	10.00	13.90	Remboursement par le Centre hospitalier neuropsychiatrique des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics, intérêts de retard	CORD	11 282 773,00	22 038 182,29
37	10.00	13.90	Remboursement par l'établissement public regroupant les Centres, Foyers et Services pour personnes âgées des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics, intérêts de retard	CORD	24 730 746,00	30 789 904,45
38	10.00	13.90	Produit de la contribution dépendance prélevée par l'Administration des Contributions directes sur les revenus du patrimoine et certains revenus de pension	CORD	7 500 000,00	9 317 238,79
39	10.00	13.90	Produit de la contribution spéciale à l'assurance dépendance résultant de la majoration de la redevance à charge du secteur de l'énergie électrique (article 375, alinéa 2, point 2 du C.A.S.)	CORD	2 000 000,00	1 751 996,41
44	10.00	13.90	Programmes INTERREG	CORD	10 000 000,00	5 747 489,52
45	10.00	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre des programmes Jeunesse pour l'Europe et service volontaire européen	CORD	1 408 505,00	-10 043,69
48	10.00	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes	CORD	100,00	206 752,76
49	46.40	13.90	Recettes pour le compte du Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants	CORD	100,00	1 738 921,20
50	10.00	13.90	Recettes pour le compte d'organismes de normalisation étrangers en matière de mise à disposition de normes dont les droits de reproduction font l'objet de contrats de coopération	CORD	5 000,00	7 531,72
51	46.40	13.90	Indemnités et charges sociales patronales des employés de l'Etat des services de santé au travail (SNSST), intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif	CORD	3 669 768,00	4 901 022,42
52	10.00	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de campagnes d'informations et de sensibilisation contre la discrimination et dans le cadre du Fonds Européen pour réfugiés et du Fonds pour l'Intégration	CORD	549 000,00	274 370,73
53	10.00	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre du Fonds européen d'intégration pour non-communautaires	CORD	533 000,00	529 899,75
54	10.00	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de la participation de l'ADEM au projet Leonardo da Vinci „Fit for Europe Enlargement“	CORD	100,00	-2,00
55	10.00	13.90	Intérêts perçus sur les fonds de la Caisse de Consignation placés auprès de la Trésorerie de l'Etat	CORD	8 000 000,00	9 760 637,15
56	10.00	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen	CORD	100,00	0,00
57	10.00	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de Recherche „EPI-FOOD“	CORD	132 500,00	215 745,47
58	10.00	13.90	Remboursement par Eurostat des frais de personnel et de gestion pour les projets Eurostat	CORD	100,00	10 000,00
59	10.00	13.90	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non-résidents)	CORD	180 000 000,00	204 611 790,38
60	10.00	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de l'exercice européen EULUX 2007 organisé par l'Administration des services de secours	CORD	100,00	8 032,09
61	10.00	13.90	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets, d'activités et de formations dans l'intérêt de la sécurité publique	CORD	45 000,00	84 228,08

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2008 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
62	10.00	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de recherche „ENDIF“	CORD	82 805,00	0,00
63	10.00	13.90	Produit de la contribution spéciale „Kyoto“ prélevée sur les carburants	CORD	64 000 000,00	63 335 451,98
64	10.00	13.90	Produit de la taxe sur les véhicules automoteurs	CORD	70 000 000,00	73 727 700,48
65	10.00	13.90	Remboursement par la Commission européenne des frais de personnel et de gestion pour les projets de la Commission européenne dans le domaine de la protection sociale	CORD	100,00	0,00
66	10.00	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre du programme européen de la lutte contre les discriminations „PROGRESS“	CORD	400 000,00	233 894,69
67	10.00	13.90	Instrument financier LIFE+: interventions financières effectuées par les autorités nationales et inter-médiaires	CORD	1 000 000,00	0,00
68	10.00	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de recherche „SEN-SORLUX“	CORD	115 500,00	6 562,50
			Total du Chapitre V – Recettes pour ordre:		4 275 528 143,00	4 696 921 501,41

Budget des recettes et dépenses pour ordre – Chapitre VI – Dépenses pour ordre

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après autoris. de dépassement (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
1	35.40	13.90	Dépenses pour le compte de l'union économique belgo-luxembourgeoise en matière de douane et d'accise	CSDE,CORD,CNST,CNLI	1 020 000 000,00	1 020 000 000,00	1 005 072 608,12
3	35.10	13.90	Dépenses pour le compte de l'union européenne en matière de droits de douane et de montants agricoles institués dans le cadre de la politique agricole commune	CSDE,CORD,CNST,CNLI	25 000 000,00	25 000 000,00	19 357 980,45
5	Divers	13.90	Taxe sur la valeur ajoutée: dépenses brutes (y compris le versement à l'union européenne de la quote-part des recettes brutes leur revenant à titre de ressources propres)	CSDE,CORD,CNST,CNLI	2 035 000 000,00 D	2 407 517 942,05	2 407 517 942,05
6	35.10	13.90	Rémunération de personnel civil pour le compte d'autorités militaires alliées; dépenses résultant de cette rémunération, remboursement d'avances aux autorités militaires alliées	CSDE,CORD,CNST,CNLI	317 043,00	317 043,00	313 686,00
7	Divers	13.90	Interventions financières du fonds européen agricole de garantie (FEAGA)	CSDE,CORD,CNST,CNLI	36 933 000,00	36 933 000,00	35 796 144,53
8	35.10	13.90	Stockage public de produits agricoles pour le compte de l'union européenne: dépenses résultant de l'achat et de la vente de produits agricoles par les organismes d'intervention, versement à l'union européenne des excédents de recettes réalisés éventuellement sur l'écoulement des mêmes produits	CSDE,CORD,CNST,CNLI	321 000,00	321 000,00	0,00
9	Divers	06.42	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets et de formations relatifs au domaine de la santé et de la sécurité au travail	CSDE,CORD,CNST,CNLI	110 000,00	110 000,00	0,00
10	43.21	13.90	Impôt commercial communal: versement aux communes du produit de l'impôt	CSDE,CORD,CNST,CNLI	520 000 000,00 D	578 687 719,45	578 687 719,45
11	Divers	13.90	Taxe de consommation sur l'alcool, dépenses brutes	CSDE,CORD,CNST,CNLI	20 000 000,00 D	21 167 402,52	21 139 168,41
12	35.40	13.90	Propriété intellectuelle: dépenses pour le compte de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle et de l'organisation européenne des brevets	CSDE,CORD,CNST,CNLI	3 500 000,00 D	3 521 699,00	3 521 699,00
14	Divers	13.90	Prélèvement sur le produit des jeux de casino: dépenses brutes	CSDE,CORD,CNST,CNLI	21 250 000,00 D	23 185 052,09	23 185 052,09
16	00.00	13.90	Actions dans le domaine de la santé: recettes perçues de la part de différentes institutions pour le compte d'organismes et d'experts oeuvrant dans le domaine de la santé	CSDE,CORD,CNST,CNLI	100,00	100,00	0,00
18	Divers	13.90	Fonds européen de développement régional (FEDER): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	CSDE,CORD,CNST,CNLI	14 500 000,00	14 500 000,00	14 175 210,43

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après autoris. de dépassement (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
19	Divers	13.90	Fonds social européen (FSE): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	CSDE,CORD,CNST,CNLI	22 821 034,00	22 821 034,00	3 381 382,86
20	Divers	13.90	Interventions financières du fonds européen agricole pour le développement rural „FEADER“ et du fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) – section orientation	CSDE,CORD,CNST,CNLI	13 996 000,00	13 996 000,00	8 911 354,98
26	93.00	13.90	Versement au fonds pour l'emploi du produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants	CSDE,CORD,CNST,CNLI	147 000 000,00	147 000 000,00	142 353 553,75
30	Divers	11.10	Participations de partenaires privés à des foires, salons et autres manifestations de promotion commerciale	CSDE,CORD,CNST,CNLI	200 000,00	200 000,00	163 451,72
31	Divers	11.10	Produit des avertissements taxés et du dédommagement civil communal dû dans le cadre d'infractions contre la réglementation sur le stationnement payant: dépenses brutes	CSDE,CORD,CNST,CNLI	9 000 000,00 D	10 848 798,00	10 848 798,00
33	11.12	13.90	Heures supplémentaires des médecins du Centre hospitalier neuropsychiatrique	CSDE,CORD,CNST,CNLI	120 200,00	120 200,00	119 630,32
34	11.12	13.90	Indemnités des chargés de direction des Centres thérapeutiques de Mianternach et d'Useldange	CSDE,CORD,CNST,CNLI	4 469,00	4 469,00	4 450,52
35	Divers	13.90	Traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics du Centre hospitalier neuropsychiatrique, intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif	CSDE,CORD,CNST,CNLI	11 282 773,00 D	16 772 395,75	16 772 395,75
37	Divers	13.90	Remboursement par l'établissement public regroupant les Centres, Foyers et Services pour personnes âgées des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics, intérêts de retard	CSDE,CORD,CNST,CNLI	24 730 746,00 D	25 087 365,74	25 087 365,74
38	41.40	13.90	Produit de la contribution dépendance prélevée par l'Administration des Contributions directes sur les revenus du patrimoine et certains revenus de pension	CSDE,CORD,CNST,CNLI	7 500 000,00 D	9 317 239,00	9 317 238,79
39	41.40	13.90	Produit de la contribution spéciale à l'assurance dépendance résultant de la majoration de la redevance à charge du secteur de l'énergie électrique (article 375, alinéa 2, point 2 du C.A.S.)	CSDE,CORD,CNST,CNLI	2 000 000,00	2 000 000,00	1 965 166,78
44	00.00	13.90	Programmes INTERREG	CSDE,CORD,CNST,CNLI	10 000 000,00	10 000 000,00	4 579 111,68
45	00.00	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre des programmes Jeunesse pour l'Europe et service volontaire européen	CSDE,CORD,CNST,CNLI	1 408 505,00	1 408 505,00	741 311,60
48	34.49	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes	CSDE,CORD,CNST,CNLI	100,00 D	261 688,00	205 330,44

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après autoris. de dépassement (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
49	41.40	13.90	Dépenses pour le compte du Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants	CSDE,CORD,CNST,CNLI	100,00 D	422 148,00	422 147,17
50	35.00	13.90	Dépenses pour le compte d'organismes de normalisation étrangers en matière de mise à disposition de normes dont les droits de reproduction font l'objet de contrats de coopération	CSDE,CORD,CNST,CNLI	5 000,00 D	7 926,00	7 531,72
51	Divers	13.90	Indemnités et charges sociales patronales des employés de l'Etat des services de santé au travail (SNST), intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif	CSDE,CORD,CNST,CNLI	3 669 768,00	3 669 768,00	3 600 713,84
52	Divers	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de campagnes d'informations et de sensibilisation contre la discrimination et dans le cadre du Fonds Européen pour réfugiés et du Fonds pour l'Intégration	CSDE,CORD,CNST,CNLI	549 000,00	549 000,00	346 480,22
53	Divers	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre du Fonds européen d'intégration pour non-communautaires	CSDE,CORD,CNST,CNLI	533 000,00	533 000,00	411 497,72
54	Divers	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de la participation de l'ADEM au projet Leonardo da Vinci „Fit for Europe Enlargement“	CSDE,CORD,CNST,CNLI	100,00	100,00	0,00
55	23.00	13.90	Intérêts à payer sur les fonds de la Caisse de Consignation placés auprès de la Trésorerie de l'Etat	CSDE,CORD,CNST,CNLI	8 000 000,00 D	9 760 638,00	9 760 637,15
56	Divers	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen	CSDE,CORD,CNST,CNLI	100,00	100,00	0,00
57	Divers	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de Recherche „EPIFOOD“	CSDE,CORD,CNST,CNLI	132 500,00 D	171 865,88	162 208,54
58	00.00	13.90	Frais de personnel et de gestion pris en charge par l'Etat luxembourgeois pour les projets Eurostat	CSDE,CORD,CNST,CNLI	100,00	100,00	0,00
59	Divers	13.90	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non-résidents)	CSDE,CORD,CNST,CNLI	180 000 000,00 D	204 611 790,38	204 611 790,38
60	00.00	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de l'exercice européen EULUX 2007 organisé par l'Administration des services de secours	CSDE,CORD,CNST,CNLI	100,00 D	83 177,00	83 177,00
61	Divers	13.90	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets, d'activités et de formations dans l'intérêt de la sécurité publique	CSDE,CORD,CNST,CNLI	45 000,00	45 000,00	5 341,74
62	Divers	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de recherche „ENDIF“	CSDE,CORD,CNST,CNLI	82 805,00	82 805,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après autoris. de dépassement (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
63	93.00	13.90	Versement au fonds de financement des mécanismes de Kyoto du produit de la contribution spéciale „Kyoto“ prélevée sur les carburants	CSDE,CORD,CNST,CNLI	64 000 000,00	64 000 000,00	63 335 451,98
64	Divers	13.90	Taxe sur les véhicules automoteurs: dépenses brutes	CSDE,CORD,CNST,CNLI	70 000 000,00 D	73 727 700,48	73 443 945,92
65	00.00	13.90	Frais de personnel et de gestion pris en charge par l'Etat luxembourgeois pour les projets de la Commission européenne dans le domaine de la protection sociale	CSDE,CORD,CNST,CNLI	100,00	100,00	0,00
66	Divers	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre du programme européen de la lutte contre les discriminations „PROGRESS“	CSDE,CORD,CNST,CNLI	400 000,00	400 000,00	274 708,83
67	00.00	13.90	Instrument financier LIFE+: interventions financières effectuées par les autorités nationales et intermédiaires	CSDE,CORD,CNST,CNLI	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00
68	Divers	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de recherche „SENSORLUX“	CSDE,CORD,CNST,CNLI	115 500,00	115 500,00	16 016,22
			Total du Chapitre VI – Dépenses pour ordre:		4 275 528 143,00	4 750 279 371,34	4 689 699 401,89

Section	Désignation du Fonds	Excédent à la fin de l'exercice 2007 (en EUR)	Recettes (en EUR)	Dépenses (en EUR)	Excédent à la fin de l'exercice 2008 (en EUR)
	Fonds de tiers				
CC	Consignations judiciaires	10 615 049,18	678 952,13	900 000,00	10 394 001,31
	Total Fonds de tiers:	10 615 049,18	678 952,13	900 000,00	10 394 001,31
	Fonds des communes				
CP	Fonds communal de péréquation conjoncturelle	47 838 993,63	2 285 375,72	0,00	50 124 369,35
DC	Fonds de dépenses communales	1 895 110,25	85 485 497,05	104 728 322,85	-17 347 715,55
	Total Fonds des communes:	49 734 103,88	87 770 872,77	104 728 322,85	32 776 653,80
	Fonds de l'Etat				
AD	Fonds d'investissements publics administratifs	90 272 940,79	48 300 000,00	75 093 517,98	63 479 422,81
AS	Fonds d'assainissement en matière de surendettement	419 492,96	7 965,28	14 511,58	412 946,66
CD	Fonds de la coopération au développement	14 973 439,61	156 764 610,30	163 297 250,02	8 440 799,89
CF	Fonds communal de dotation financière	0,00	691 353 091,62	691 353 091,62	0,00
CH	Fonds spécial de la chasse	158,56	308 284,00	308 415,47	27,09
CR	Fonds de crise	21 715 472,77	0,00	0,00	21 715 472,77
CU	Fonds social culturel	4 057,83	760 000,00	759 909,83	4 148,00
CY	Fonds cynégétique	618 510,89	32 079,00	0,00	650 589,89
DE	Fonds de la dette publique	61 551 823,05	39 100 000,00	36 609 724,87	64 042 098,18
EF	Fonds spécial des eaux frontalières	1 088 739,84	71 768,00	32 146,30	1 128 361,54
EM	Fonds pour l'emploi	54 866 008,99	494 597 940,90	384 665 012,81	164 798 937,08
ER	Fonds pour l'entretien et pour la rénovation des propriétés immobilières de l'Etat	17 498 477,28	65 025 000,00	51 482 815,04	31 040 662,24
GA	Fonds pour la loi de garantie	96 868 379,38	14 359 886,40	54 731 334,42	56 496 931,36
GE	Fonds pour la gestion de l'eau	27 070 669,36	65 000 000,00	64 835 051,35	27 235 618,01
KY	Fonds de financement des mécanismes de Kyoto	76 725 069,75	103 331 032,17	5 926 864,34	174 129 237,58
MH	Fonds pour les monuments historiques	16 790 689,54	20 000 000,00	7 102 254,40	29 688 435,14
MI	Fonds d'équipement militaire	109 593 081,46	34 650 000,00	35 006 987,70	109 236 093,76
OA	Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture	11 610 108,77	59 442 920,02	57 531 051,76	13 521 977,03
PE	Fonds spécial de la pêche	343 805,50	63 925,00	131 100,61	276 629,89
PR	Fonds pour la protection de l'environnement	38 280 506,86	7 500 000,00	12 816 776,08	32 963 730,78
PS	Fonds de pension	5 431 244,79	459 482 878,61	455 709 025,70	9 205 097,70
RA	Fonds du rail	213 607 297,19	305 689 620,75	275 177 428,90	244 119 489,04

<i>Section</i>	<i>Désignation du Fonds</i>	<i>Excédent à la fin de l'exercice 2007 (en EUR)</i>	<i>Recettes (en EUR)</i>	<i>Dépenses (en EUR)</i>	<i>Excédent à la fin de l'exercice 2008 (en EUR)</i>
RE	Fonds pour la réforme communale	1 973,38	2 080 000,00	2 078 486,69	3 486,69
RF	Fonds des raccordements ferroviaires internationaux	38 136 170,09	3 500 000,00	720 404,31	40 915 765,78
RO	Fonds des routes	73 771 975,72	111 943 033,42	82 992 187,86	102 722 821,28
SC	Fonds d'investissements publics scolaires	179 885 274,14	44 100 000,00	111 820 494,79	112 164 779,35
SF	Fonds pour le financement des infrastructures sociotfamiliales	100 950 973,04	63 500 000,00	72 583 643,30	91 867 329,74
SH	Fonds pour le financement des infrastructures hospitalières	147 784 785,40	33 500 000,00	40 875 870,12	140 408 915,28
SO	Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux	42 425 674,81	6 825 000,00	14 160 946,66	35 089 728,15
SP	Fonds d'équipement sportif national	31 458 259,36	19 000 000,00	15 012 167,86	35 446 091,50
TO	Fonds pour la promotion touristique	1 108 397,40	7 500 000,00	2 569 171,05	6 039 226,35
	Total Fonds de l'Etat:	1 474 853 458,51	2 857 789 035,47	2 715 397 643,42	1 617 244 850,56
	Fonds de couverture de dettes de l'Etat sans incidence budgétaire				
MO	Fonds de couverture des signes monétaires émis par le Trésor	169 718 087,52	14 982 653,32	0,00	184 700 740,84
PC	Fonds de couverture des avoirs sur comptes chèques postaux	871 442 271,73	143 963 796,79	0,00	1 015 406 068,52
	Total Fonds de cov. de dettes de l'Etat sans incid. budg.:	1 041 160 359,25	158 946 450,11	0,00	1 200 106 809,36
	Total général:	2 576 362 970,82	3 105 185 310,48	2 821 025 966,27	2 860 522 315,03

6058/01

N° 6058¹

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2009-2010

PROJET DE LOI**portant règlement du compte général de l'exercice 2008**

* * *

RAPPORT GENERAL DE LA COUR DES COMPTES

(23.9.2009)

TABLE DES MATIERES

Introduction

- I. Les constatations et recommandations de la Cour des Comptes
 - 1. Considérations générales
 - 1.1 La crise financière touche l'économie réelle en 2008
 - 1.2 La balance du compte général de l'Etat de l'exercice 2008
 - 1.3 La situation globale de l'exécution du budget 2008
 - 1.4 Les fonds spéciaux
 - 1.5 L'exécution du budget des dépenses
 - 2. Le modèle français: la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances
 - 2.1 Les objectifs poursuivis par la réforme
 - 2.2 Les principaux outils de la réforme
 - 3. Un modèle adapté au Luxembourg: introduction d'une nouvelle comptabilité publique
 - 3.1 Une LOLF adaptée aux spécificités luxembourgeoises
 - 3.2 Echantillon de projets-pilotes
 - 3.3 Comptabilité budgétaire et comptabilité générale

Annexes

- II. Les réponses du Gouvernement

*

INTRODUCTION

Suivant l'article 5(1) de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes, la Cour „établit chaque année un rapport général sur le projet de loi portant règlement des comptes généraux de l'Etat de l'exercice précédent. Ce rapport est transmis à la Chambre des députés, accompagné des réponses du Gouvernement ou de tout autre organisme concerné“.

De prime abord, la Cour tient à souligner que ses rapports généraux sur les projets de loi portant règlement des comptes généraux doivent être mis en relation avec ses avis sur les projets de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat. En effet, les constatations et recommandations touchent aux mêmes sujets et sont donc complémentaires.

La Cour entend formuler dans ce qui suit une série de remarques fondamentales quant à l'actuelle présentation de la comptabilité budgétaire de l'Etat.

Le dernier compte général de l'Etat à avoir été approuvé par la Chambre des députés est celui de l'exercice 2004 (loi du 18 décembre 2006). L'adoption tardive des comptes généraux de l'Etat est un

phénomène déjà rencontré à la fin des années 90 où la Chambre des députés s'est résolue à voter en une année plusieurs comptes généraux d'exercices précédents. Le législateur a voulu remédier à cette situation par le biais de la loi modifiée sur la comptabilité de l'Etat du 8 juin 1999 qui précise en son article 12 que „pour le 30 septembre au plus tard, la Cour des comptes communique ses observations relatives au compte général de l'exercice précédent à la Chambre des députés“. Or, au vu des retards actuels, les échéances inscrites dans la loi de 1999 ne se trouvent plus respectées et le législateur devra se contenter de voter des comptes dépourvus de tout intérêt. La Cour déplore cette situation alors que, notamment en temps de crise, l'analyse des comptes de l'Etat constitue un élément-clé dans l'appréciation de la situation financière des deniers publics.

Un autre problème auquel la Cour veut rendre attentif concerne la qualité des informations fournies au compte général de l'Etat. Le projet de loi portant règlement du compte général de l'Etat présente de manière très sommaire les comptes de l'exercice écoulé. Y est annexé un compte général sous forme de fichier électronique indiquant la consommation budgétaire de l'exercice par article budgétaire. Ceci met la Cour dans l'impossibilité de faire une analyse approfondie des comptes de l'Etat, laquelle ne peut dès lors pas répondre aux exigences de l'article 12 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.

Au vu de ce qui précède, la Cour plaide pour une réforme budgétaire. A ce titre, la Cour entend d'abord présenter les grandes lignes qui caractérisent la loi organique relative aux lois de finances („LOLF“), promulguée en France en 2007 et modifiée par la suite. De cette analyse, la Cour tire les conclusions qui pourraient être à la base d'un nouveau modèle de comptabilité publique pour le Luxembourg.

*

I. LES CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA COUR DES COMPTES

1. Considérations générales

1.1 *La crise financière touche l'économie réelle en 2008*

La crise financière et économique mondiale, déclenchée par la crise des *subprimes* aux Etats-Unis en 2007, n'a pas épargné le Luxembourg dont l'économie est fortement dépendante des facteurs exogènes. Au cours de l'année 2008, la crise financière a connu une dimension qui a surpris tous les experts. Après une forte conjoncture en 2007, les prévisions pluriannuelles initialement optimistes pour 2008 à 2010 ont ainsi dû être plusieurs fois revues à la baisse. Au début de l'année 2009, le Luxembourg est définitivement entré en récession avec une contraction importante du PIB, due notamment à l'effondrement du secteur financier et à une chute des exportations liée au déclin du commerce mondial.

Le Stateg a tablé sur une contraction du PIB de 4% pour 2009 et une reprise modeste de 1% pour 2010 (note de conjoncture No 1 de mai 2009). Au niveau international, une récession mondiale prolongée s'est annoncée, accompagnée d'une baisse de l'activité dans presque toutes les branches et d'une forte augmentation du chômage. Le FMI a expliqué la crise surtout par l'endettement massif des ménages ainsi que par l'opacité des liquidités des banques commerciales.

Si le solde de l'administration publique est toujours resté positif pour l'année 2008 (2,6% du PIB), la dette publique a également doublé par rapport aux années précédentes. L'augmentation de la dette doit être mise en relation avec les participations exceptionnelles du Gouvernement dans le capital d'établissements bancaires, et ce dans un souci de stabiliser le secteur financier. Selon la Commission européenne, les budgets de 2009 et 2010 se solderont par un déficit de 1,5%, respectivement de 2,75% par rapport au PIB. Au sein de l'Union européenne (UE) et particulièrement dans la zone euro, la plupart des pays auront du mal à respecter les critères du pacte de stabilité et de croissance (PSC).

Le contexte international et européen

L'activité économique dans la zone euro a connu dans un premier temps un ralentissement modéré au cours de l'année 2007. La croissance est restée relativement robuste jusqu'à la mi-2008 pour décélérer rapidement au dernier trimestre de cette année. Cette dégradation a été accompagnée d'un effondrement rapide de la demande, marquée par une forte baisse des exportations et une augmentation rapide du chômage dans la plupart des pays.

Evolution du PIB

Rappelons que, dans la note de conjoncture du Statec de juin 2008, les prévisions pluriannuelles de l'évolution du PIB se sont basées sur une hypothèse de croissance de 3% pour 2008 et de 4% pour 2009. En avril 2009, le Statec a dû réviser ses estimations en une croissance négative de 4,5% du PIB au 4e trimestre 2008, aboutissant à une réduction de 0,9% du PIB en moyenne annuelle, comparé à 5,2% de croissance l'année précédente.

Avec l'intensification de la crise, le secteur bancaire, le plus important moteur de la croissance économique du Luxembourg et la principale source de recettes publiques, a connu une baisse subséquente de ses revenus. Au dernier trimestre 2008, les exportations de services financiers ont reculé de 25% par rapport au même trimestre de l'année précédente. Le résultat avant provisions des établissements de crédit luxembourgeois a reculé de 15,8%, tandis que le résultat net a baissé de presque 90%, soit de 4,44 milliards d'euros en valeur absolue par rapport à 2007.

Au cours du 4e trimestre 2008, l'industrie luxembourgeoise a vu diminuer ses exportations de 11% par rapport au même trimestre de l'année précédente. La production industrielle s'est fortement repliée dans toutes les branches sectorielles. Selon la Commission européenne, la production industrielle au Luxembourg est tombée de 15,8% du 3e au 4e trimestre, ce qui représente le repliement le plus marqué des 27 pays membres de l'UE.

Au niveau des prix, les indices de l'inflation ont également témoigné d'une grande instabilité en 2008. En été, l'Indice des Prix à la Consommation National (IPCN) a fortement accéléré pour atteindre un pic historique de 4,9%, tandis qu'au second semestre, l'indice a connu un glissement vers 1,1% jusqu'en décembre. Ces instabilités sont largement le résultat des prix de pétrole volatiles, mais proviennent aussi des fluctuations des prix d'autres biens et services, notamment des prix de produits alimentaires (surtout produits laitiers et blé).

Alors qu'en général, le marché du travail luxembourgeois a tendance à réagir de manière relativement lente aux développements économiques, cela n'est pas le cas lors de la crise actuelle. Même avec une croissance de l'emploi de 4,7% sur l'ensemble de l'année 2008, il paraît que l'emploi ait stagné depuis octobre 2008 et le travail intérimaire, indicateur précurseur pour le marché du travail, diminué de 11,4% pendant la même période. Le ralentissement de l'emploi frontalier est proportionnellement plus important que celui de l'emploi résidant. Ceci s'explique notamment par le fait que les salariés frontaliers sont principalement occupés dans des branches fortement touchées par la crise actuelle du secteur privé, à savoir les secteurs industriel et financier.

Finances publiques

En comparaison avec la situation internationale, l'état des finances publiques au Luxembourg est relativement sain, permettant ainsi au Gouvernement de réagir à la crise sans compromettre la stabilité macroéconomique.

L'administration publique affiche pour l'exercice 2008 un solde de financement positif de l'ordre de 943,7 millions d'euros, soit 2,6% du PIB. Bien que la croissance des recettes de l'Etat ait été moins prononcée que les années précédentes, elles ont encore connu une augmentation de l'ordre de 6,7% qui s'explique principalement par une hausse des recettes de la TVA, de l'impôt retenu sur salaires et de l'impôt sur la fortune. En même temps, les dépenses publiques ont connu une hausse de l'ordre de 10,1%. Par rapport à la moyenne européenne, l'importance des dépenses publiques par rapport au PIB est inférieure à celle de la plupart des autres pays.

Par ailleurs, il importe de souligner que la prise de participation de l'Etat en 2008 dans le capital d'établissements bancaires a nécessité des investissements de grande envergure de la part du gouvernement luxembourgeois. Ces opérations de sauvetage ont été financées par le produit d'emprunts nouveaux (d'environ 2 milliards d'euros). En effet, cette action du Gouvernement est devenue nécessaire alors qu'en automne 2008, deux des plus importantes banques sur le plan luxembourgeois, à savoir la Fortis Banque Luxembourg S.A. et la Dexia-Banque Internationale à Luxembourg S.A., ont succombé à la crise de confiance dans les marchés financiers. Cet événement est la principale cause pour le doublement de la dette publique d'une moyenne de 6,9% à 14,7% par rapport au PIB. A souligner cependant que ce ratio se situe toujours en dessous du critère de la dette publique fixé dans le PSC à 60% du PIB. Sur le plan européen, le Luxembourg se range en 4e place, alors que 9 des 27 pays membres de l'UE n'y sont pas conformes.

1.2 La balance du compte général de l'Etat de l'exercice 2008

Le compte général de l'Etat de l'exercice 2008 se solde par un résultat positif qui se présente comme suit:

A. Recettes et dépenses courantes et en capital

I.	Recettes	11.479.989.154,85
II.	Dépenses	11.396.372.702,46
III.	Excédent de recettes	83.616.452,39
IV.	Report du solde des recettes et dépenses courantes et en capital	322.677.717,25

B. Recettes et dépenses pour ordre

I.	Recettes pour ordre	4.696.921.501,41
II.	Dépenses pour ordre	4.689.699.401,89
III.	Excédent de recettes pour ordre	7.222.099,52
IV.	Report du solde des recettes et dépenses pour ordre	32.925.508,88

C. Recettes et dépenses des fonds déposés à la Trésorerie de l'Etat

I.	Recettes	3.005.185.310,48
II.	Dépenses	2.821.025.966,27
III.	Excédent de recettes	184.159.344,21
IV.	Report du solde des recettes et dépenses	2.760.522.315,03

Les recettes courantes et en capital encaissées pour compte de l'Etat ont été de 11.479.989.154,85 euros. Le montant des recettes qui relèvent des administrations fiscales se chiffre à 8.874.492.196,76 euros. A ces recettes s'ajoutent des recettes à hauteur de 2.605.496.958,09 euros, dont le recouvrement est du ressort de la Trésorerie de l'Etat.

Le projet de loi No 5789 relatif à l'affectation du résultat du compte général 2006 déposé le 10 octobre 2007 prévoit qu'un montant total de 240 millions d'euros soit affecté à l'alimentation de certains fonds spéciaux¹. Une fois le projet de loi voté, et compte tenu des propositions gouvernementales relatives à l'affectation du résultat du compte général de l'exercice 2007, le tableau A se présenterait de la manière suivante:

A. Recettes et dépenses courantes et en capital

I.	Recettes	11.479.989.154,85
II.	Dépenses	11.396.372.702,46
III.	Excédent de recettes	83.616.452,39
IV.	Affectation du résultat du compte général de l'exercice 2006*	-240.000.000,00
V.	Affectation du résultat du compte général de l'exercice 2007**	-450.000.000,00
VI.	Report du solde des recettes et dépenses courantes et en capital	-367.322.282,75

* Projet de loi No 5789 relative à l'affectation du résultat du compte général de l'exercice 2006

** Propositions gouvernementales relatives à l'affectation du résultat du compte général de l'exercice 2007

¹ La Trésorerie de l'Etat a déjà effectué une affectation d'une partie de l'excédent des recettes de l'exercice 2006 en tant qu'avances au profit du Fonds pour l'emploi (50 millions d'euros) et du Fonds pour la gestion de l'eau (50 millions d'euros) (voir également le point 1.4: Les fonds spéciaux).

Le tableau ci-après donne pour l'exercice 2008 la répartition des recettes courantes et en capital telles qu'elles ont été effectuées par les administrations fiscales et par la Trésorerie de l'Etat.

Tableau 1: Recettes effectives pendant l'année 2008

		<i>Recettes courantes</i>	<i>Recettes en capital</i>	<i>Total</i>
(A)	Recettes effectuées par les administrations fiscales			
	• Administration des Contributions directes	4.616.592.549,86		4.616.592.549,86
	• Administration de l'Enregistrement et des Domaines	2.962.596.380,70	57.922.702,39	3.020.519.083,09
	• Administration des Douanes et Accises	1.237.380.563,81		1.237.380.563,81
(B)	Recettes effectuées par la Trésorerie de l'Etat	283.545.844,98	2.321.951.113,11	2.605.496.958,09
	Total recettes budgétaires	9.100.115.339,35	2.379.873.815,50	11.479.989.154,85

Le détail par ministère des paiements effectifs des dépenses courantes et en capital telles que liquidées et ordonnancées au titre de l'exercice 2008 est le suivant:

Tableau 2: Dépenses courantes et en capital liquidées en 2008

<i>Ministère</i>	<i>Dépenses courantes</i>	<i>Dépenses en capital</i>	<i>Total des dépenses effectuées</i>
Ministère d'Etat	117.732.928,54	2.909.606,21	120.642.534,75
Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration	371.229.672,51	40.011.321,10	411.240.993,61
Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	314.404.540,65	42.303.498,57	356.708.039,22
Ministère des Finances	127.490.169,88	31.349.463,37	158.839.633,25
Ministère des Finances: Trésor et Budget	44.158.350,09	2.439.482.370,47	2.483.640.720,56
Ministère des Finances: Dette publique	32.911.161,21	100.000,00	33.011.161,21
Ministère de la Justice	256.247.738,81	9.319.448,37	265.567.187,18
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	529.875.123,20	11.971.740,06	541.846.863,26
Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire	527.958.202,18	52.368.404,23	580.326.606,41
Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle	901.804.721,86	30.450.969,02	932.255.690,88
Ministère de la Famille et de l'Intégration	1.517.191.835,14	71.833.200,65	1.589.025.035,79
Ministère de la Santé	78.176.620,16	38.779.828,38	116.956.448,54
Ministère de l'Environnement	55.080.558,59	25.849.821,89	80.930.380,48
Ministère du Travail et de l'Emploi	317.478.808,61	370.663,23	317.849.471,84
Ministère de la Sécurité sociale	1.998.369.613,04	2.179.755,37	2.000.549.368,41
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural	57.257.181,96	54.502.470,61	111.759.652,57
Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur	39.117.442,74	72.478.754,05	111.596.196,79

<i>Ministère</i>	<i>Dépenses courantes</i>	<i>Dépenses en capital</i>	<i>Total des dépenses effectuées</i>
Ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement	76.636.630,21	55.385.304,23	132.021.934,44
Ministère des Travaux publics	128.930.064,75	283.102.982,91	412.033.047,66
Ministère des Transports	611.388.452,59	19.620.980,88	631.009.433,47
Ministère de l'Égalité des chances	8.562.302,14	0,00	8.562.302,14
Total des dépenses effectuées sur les budgets des dépenses courantes et des dépenses en capital de l'État	8.112.002.118,86	3.284.370.583,60	11.396.372.702,46

Source chiffres: comptes généraux; tableau: Cour des comptes

L'exercice 2008 dégage un excédent des recettes courantes et en capital de 83.616.452,39 euros ou de 0,73%. En imputant ce résultat au solde négatif cumulé des exercices clos antérieurs, la réserve budgétaire suivant compte général, reprise au bilan financier de l'État à présenter par la Trésorerie de l'État, s'établit à 322.677.717,25 euros. Il est à noter que cette situation ne tient compte ni du projet de loi No 5789 ni des propositions gouvernementales concernant l'affectation du résultat du compte général de l'exercice 2007.

Le budget pour ordre tient compte, d'une part, des recettes encaissées par l'État pour le compte de tiers et, d'autre part, au niveau des dépenses, des montants alloués aux tiers destinataires. En d'autres termes, le budget pour ordre concerne des fonds qui ne font que transiter par la Trésorerie de l'État. Il s'agit donc d'opérations financières qui devraient être budgétairement neutres pour l'État.

En raison de l'article 78(3) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la Trésorerie de l'État, les dépenses pour ordre ne peuvent en principe pas dépasser le montant des recettes correspondantes à la fin de l'exercice.

En ce qui concerne le compte général de l'État de l'exercice 2008, on constate que le budget des recettes et des dépenses pour ordre est en déséquilibre et affiche un excédent de recettes de 7.222.099,52 euros.

La différence entre recettes et dépenses pour ordre trouve son origine dans un déséquilibre entre recettes et dépenses des articles suivants:

Tableau 3: Déséquilibre entre recettes et dépenses pour ordre

<i>Article budgétaire</i>	<i>Recettes pour ordre</i>	<i>Dépenses pour ordre</i>	<i>Différence</i>	<i>Solde cumulé 1988-2008</i>
6	455.581,04	313.686,00	141.895,04	-608.659,45
7	36.386.953,84	35.796.144,53	590.809,31	450.268,59
8	26.801,33	0,00	26.801,33	0,00
9	5.231,53	0,00	5.231,53	0,00
11	21.167.402,52	21.139.168,41	28.234,11	0,00
18	6.269.944,94	14.175.210,43	-7.905.265,49	18.478.815,96
19	1.913.768,32	3.381.382,86	-1.467.614,54	2.911.514,86
20	10.622.345,16	8.911.354,98	1.710.990,18	4.082.945,14
26	142.411.868,74	142.353.553,75	58.314,99	0,00
30	59.495,58	163.451,72	-103.956,14	254.417,86
33	117.189,12	119.630,32	-2.441,20	-119.630,32
34	5.812,96	4.450,52	1.362,44	-4.450,52
35	22.038.182,29	16.772.395,75	5.265.786,54	-27.309,52
37	30.789.904,45	25.087.365,74	5.702.538,71	0,00

<i>Article budgétaire</i>	<i>Recettes pour ordre</i>	<i>Dépenses pour ordre</i>	<i>Différence</i>	<i>Solde cumulé 1988-2008</i>
39	1.751.996,41	1.965.166,78	-213.170,37	0,00
44	5.747.489,52	4.579.111,68	1.168.377,84	5.497.866,54
45	-10.043,69	741.311,60	-751.355,29	0,00
48	206.752,76	205.330,44	1.422,32	232.580,57
49	1.738.921,20	422.147,17	1.316.774,03	1.316.774,03
51	4.901.022,42	3.600.713,84	1.300.308,58	0,00
52	274.370,73	346.480,22	-72.109,49	259.304,71
53	529.899,75	411.497,72	118.402,03	118.402,03
54	-2,00	0,00	-2,00	0,00
57	215.745,47	162.208,54	53.536,93	26.376,51
58	10.000,00	0,00	10.000,00	5.588,85
59	204.611.790,38	204.611.790,38	0,00	47.746,05
60	8.032,09	83.177,00	-75.144,91	-29.832,46
61	84.228,08	5.341,74	78.886,34	83.057,31
64	73.727.700,48	73.443.945,92	283.754,56	0,00
66	233.894,69	274.708,83	-40.814,14	-40.814,14
68	6.562,50	16.016,22	-9.453,72	-9.453,72
Total	566.308.842,61	559.086.743,09	7.222.099,52	32.925.508,88

Source chiffres: comptes généraux; tableau: Cour des comptes

Au vu du solde cumulé au montant de 32.925.508,88 euros des exercices 1988 à 2008, il convient de relever que les reports des soldes en fin d'exercice ne sont pas tous opérés, alors que l'article 78(2) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la Trésorerie de l'Etat prévoit la possibilité d'effectuer de tels reports.

A défaut de reports opérés à la clôture de l'exercice pour établir un équilibre entre recettes et dépenses pour ordre, il coule de source que la régularisation des soldes doit être effectuée au cours d'un exercice ultérieur. Cette procédure n'est pas prévue dans les dispositions de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la Trésorerie de l'Etat.

1.3 La situation globale de l'exécution du budget 2008

Le budget voté de l'exercice 2008, tel qu'il fut arrêté par la loi du 21 décembre 2007, a été modifié par la loi du 19 décembre 2008 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2009. Par rapport au budget de l'Etat de l'exercice 2008, les variations des recettes et des dépenses enregistrées au compte général de l'Etat de l'exercice 2008 peuvent être résumées comme suit:

Tableau 4: Budget et compte 2008

	Budget définitif 2008	Compte général 2008	Variation	
			en valeur	en %
Recettes				
– courantes	8.540.401.373,00	9.100.115.339,35	559.713.966,35	+6,55
– en capital	82.553.100,00	2.379.873.815,50	2.297.320.715,50	+2.782,84
Total recettes (1)	8.622.954.473,00	11.479.989.154,85	2.857.034.681,85	+33,13
Dépenses				
– courantes	7.816.327.550,00	8.112.002.118,86	295.674.568,86	+3,78
– en capital	827.194.689,00	3.284.370.583,60	2.457.175.894,60	+297,05
Total dépenses (2)	8.643.522.239,00	11.396.372.702,46	2.752.850.463,46	+31,85
Excédent de recettes (1) – (2)	-20.567.766,00	83.616.452,39	104.184.218,39	

Source chiffres: comptes généraux; tableau: Cour des comptes

Il ressort du tableau que les recettes en capital affichent de leur côté une progression exceptionnelle en pourcentage (2.782,84%) et en valeur absolue (2.297,3 millions d'euros). Ceci s'explique par le produit d'emprunts nouveaux servant à financer les opérations de stabilisation du secteur financier. Selon le ministère des Finances, ces opérations „ont entraîné des dépenses non anticipées de 2.408,7 millions d'euros au titre de la prise de participation de l'Etat dans le capital d'établissements bancaires. Elles ont notamment été financées par les produits d'emprunts nouveaux à raison de 2.281 millions d'euros qui ont été portés en recette au budget en capital“ (projet de loi No 6058). Abstraction faite de l'impact de ces transactions exceptionnelles sur le budget des recettes en capital, le compte général de l'exercice 2008 afficherait une augmentation des recettes en capital de 16,3 millions d'euros, soit 19,77%.

Au niveau des recettes courantes, la plus-value de 6,55% réalisée par rapport aux prévisions de recettes se dégage des variations suivantes:

Tableau 5: Plus-value des recettes courantes

Impôts directs	192.693.268,58
Impôts indirects	1.769.928,25
Recettes d'exploitation, taxes et redevances	-187.951,90
Recettes de participations ou d'avances de l'Etat	-101.864,50
Remboursements de dépenses	-473.930,57
Douanes et accises	30.975.563,81
Impôts, droits et taxes	307.730.238,40
Recettes domaniales	854.391,29
Recettes d'exploitation et autres	10.466.791,92
Remboursements	301.859,09
Recettes versées par les communes et syndicats de communes	-1.106.260,47
Recettes versées par les établissements de sécurité sociale	-474.768,59
Recettes et bénéfices versés par les établissements publics	-9.846.293,91
Recettes et remboursements versés par le secteur des sociétés et quasi-sociétés financières et non financières	2.824.691,07
Recettes versées par les comptables extraordinaires	-2.202.280,76
Participations de l'Etat dans les sociétés de droit privé	-10.245.255,59
Recettes versées par les institutions de l'Union européenne et par d'autres organismes internationaux	-2.256.428,89

Recettes d'exploitation	29.941.917,06
Autres recettes courantes effectuées par la Trésorerie	9.050.352,06
Total	559.713.966,35

Source chiffres: comptes généraux; tableau: Cour des comptes

D'après le ministère des Finances, „la plus-value des recettes totales s'explique notamment par d'importantes plus-values au niveau des recettes de TVA (+360,3 millions d'euros), de l'impôt retenu sur salaires et traitements (+159,2 millions d'euros) et de l'impôt sur la fortune (+53,6 millions d'euros). La crise financière, qui a éclaté dès l'été 2007 et qui s'est intensifiée tout au long de l'année 2008 avant d'atteindre pleinement l'économie réelle dans le dernier trimestre de l'année 2008, a entraîné des effets négatifs au niveau des recettes courantes de l'Etat dès l'exercice budgétaire 2008. Ainsi la taxe d'abonnement et l'impôt sur le revenu des collectivités accusent des moins-values de 84,4 millions d'euros et de 62,2 millions d'euros respectivement“ (projet de loi No 6058).

L'évolution des différentes catégories de recettes directes et indirectes est illustrée par la Cour dans les tableaux et graphiques suivants. Pour ce qui est de son analyse de l'évolution des recettes directes et indirectes, la Cour renvoie à ses avis concernant les projets de budget de l'Etat 2009 et 2010.

Tableau 6: Variation des principaux impôts directs par rapport à l'exercice précédent

(en mio d'euros)

	2007	2008	Variation 2008/2007	
			en mio d'euros	en %
Impôt sur le revenu des collectivités	1.381,7	1.367,8	-13,9	-1,0%
Impôt retenu sur les traitements et salaires	1.862,1	2.124,2	262,1	14,1%
Impôt fixé par voie d'assiette	396,1	400,1	4,0	1,0%
Impôt sur les revenus de capitaux	243,1	250,3	7,2	3,0%
Impôt concernant les contribuables non résidents	1,2	1,0	-0,2	-13,4%

Source chiffres: comptes généraux (aux erreurs d'arrondi près); tableau: Cour des comptes

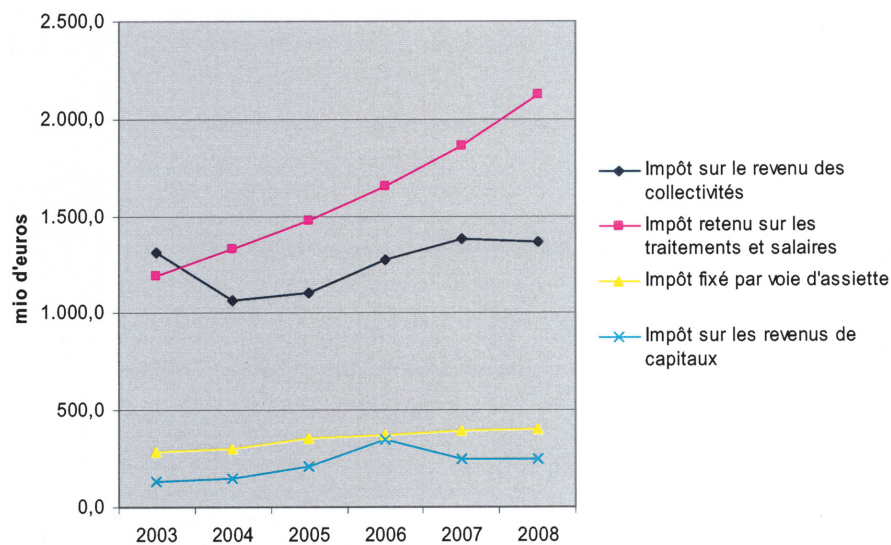
Tableau 7: Evolution des principaux impôts directs

(en mio d'euros)

	<i>Impôt sur le revenu des collectivités</i>	<i>Impôt retenu sur les traitements et salaires</i>	<i>Impôt fixé par voie d'assiette</i>	<i>Impôt sur les revenus de capitaux</i>	<i>Impôt concernant les contribuables non résidents</i>
2003	1.311,1	1.190,5	282,4	130,8	1,3
2004	1.068,6	1.330,0	298,9	142,8	1,4
2005	1.105,7	1.477,3	355,4	210,7	1,5
2006	1.273,0	1.654,2	368,1	348,9	0,6
2007	1.381,7	1.862,1	396,1	243,1	1,2
2008	1.367,8	2.124,2	400,1	250,3	1,0

Source chiffres: comptes généraux (aux erreurs d'arrondi près); tableau: Cour des comptes

Graphique 8: Evolution des principaux impôts directs



Graphique: Cour des comptes

Tableau 9: Variation des principaux impôts indirects par rapport à l'exercice précédent

(en mio d'euros)

	2007	2008	Variation 2008/2007	
			en mio d'euros	en %
Recettes nettes de TVA	1.666,1	1.945,3	279,1	16,8%
Recettes communes de l'UEBL	992,1	990,7	-1,4	-0,1%
Taxe d'abonnement	720,8	615,6	-105,2	-14,6%
Droits d'enregistrement	267,3	223,1	-44,2	-16,5%

Source chiffres: comptes généraux (aux erreurs d'arrondi près); tableau: Cour des comptes

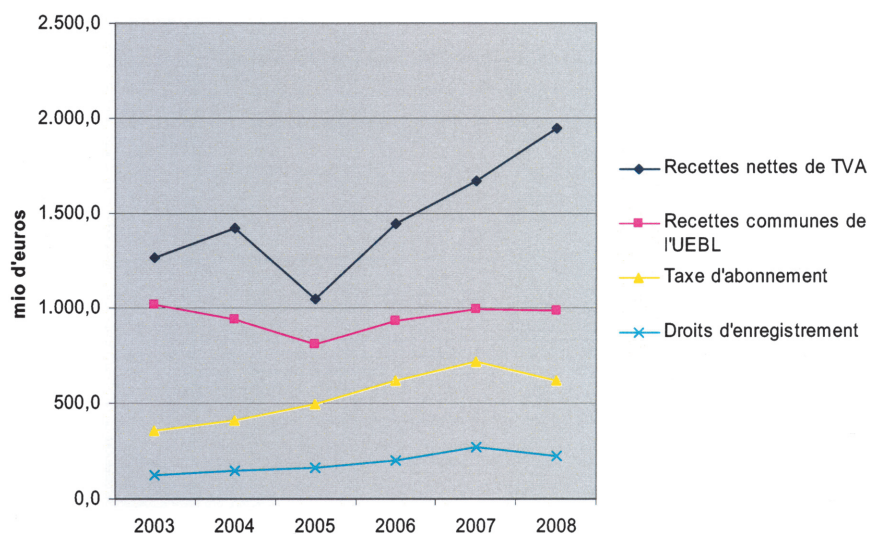
Tableau 10: Evolution des principaux impôts indirects

(en mio d'euros)

	Recettes nettes de TVA	Recettes communes de l'UEBL	Taxe d'abonnement	Droits d'enregistrement
2003	1.262,1	1.016,7	357,8	124,3
2004	1.421,5	942,1	410,6	142,8
2005	1.046,4	812,7	493,5	160,6
2006	1.444,0	932,6	617,6	203,0
2007	1.666,1	992,1	720,8	267,3
2008	1.945,3	990,7	615,6	223,1

Source chiffres: comptes généraux (aux erreurs d'arrondi près); tableau: Cour des comptes

Graphique 11: Evolution des principaux impôts indirects



Graphique: Cour des comptes

Concernant les dépenses courantes et en capital effectives, celles-ci dépassent de 31,85% le total des dépenses projetées pour 2008. Cet écart correspond à 2.752,9 millions d'euros. Tel qu'il ressort du tableau 13, ces dépenses supplémentaires proviennent notamment de la majoration relative:

- aux octrois de crédits et participations dans les entreprises et institutions financières (+ 2.448.426.901,00 euros);
- aux dotations de fonds de réserve (+ 179.700.163,34 euros);
- aux transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale (+ 120.083.946,53 euros);
- aux transferts de revenus à l'administration centrale (+ 31.316.269,93 euros);
- aux subventions d'exploitation (+ 20.504.557,64 euros);
- à l'achat de terrains et bâtiments dans le pays (+ 19.666.801,79 euros);
- aux transferts de revenus aux administrations publiques locales (+ 19.182.562,07 euros);
- aux transferts de revenus aux ménages (+ 13.509.601,62 euros);
- à la construction de bâtiments (+ 11.621.673,24 euros).

Comparée au compte 2007, la progression des dépenses courantes et en capital a été supérieure de 3.112 millions d'euros, soit 37,57% (tableau 15).

La comparaison des dépenses courantes prévues et réalisées fait ressortir pour 2008 un écart de 295.674.568,86 euros (tableau 4). De fait, ce montant correspond aux dépenses basant sur des autorisations de dépassement de crédits non limitatifs, diminuées du montant des crédits votés qui n'ont pas été consommés. En 2008, les dépenses en capital connaissent une progression de l'ordre de 297,05% ou de 2.457 millions d'euros.

Finalement, la Cour des comptes reproduit ci-après le détail des variations des recettes et des dépenses en comparant, d'une part, le budget 2008 avec le compte 2008 et, d'autre part, le compte 2007 avec le compte 2008 selon la classification économique.

Tableau 12: Recettes budget 2008 et compte 2008

Code	Classes des comptes	Budget 2008	Compte 2008	Différence montant	Différence %
10	Recettes non ventilées	3.622.000	10.279.437,54	6.657.437,54	183,81
11	Remboursements de dépenses de personnel	41.033.805	35.093.724,63	-5.940.080,37	-14,48
12	Remboursements de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	1.082.450	551.625,53	-530.824,47	-49,04
14	Remboursements de dépenses de réparation et d'entretien des routes et d'ouvrages hydrauliques n'augmentant pas la valeur	1.920.000	2.353.245,24	433.245,24	22,56
16	Vente de biens non durables et de services	83.080.350	97.290.847,83	14.210.497,83	17,10
17	Vente de biens militaires durables	200	12.143.872,17	12.143.672,17	6.071.836,09
26	Intérêts de créance	70.000.000	98.267.836,30	28.267.836,30	40,38
27	Bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques	100	0,00	-100,00	-100,00
28	Autres produits du patrimoine	149.762.226	128.867.631,82	-20.894.594,18	-13,95
29	Intérêts imputés en crédit	100.000	1.195.278,00	1.095.278,00	1.095,28
34	Remboursements de transferts de revenus aux ménages	3.500.000	3.520.287,61	20.287,61	0,58
36	Impôts indirects et prélèvements	3.759.368.100	4.101.421.256,55	342.053.156,55	9,10
37	Impôts directs	4.213.900.000	4.591.593.268,58	377.693.268,58	8,96
38	Autres transferts de revenus	30.398.400	33.202.662,83	2.804.262,83	9,23
39	Transfert de revenus à l'étranger	10.678.042	7.435.603,54	-3.242.438,46	-30,37
42	Part de communes dans les pensions et rentes sociales	1.008.100	885.167,52	-122.932,48	-12,19
53	Remboursements de transferts de capitaux aux ménages	12.000.000	7.237.532,41	-4.762.467,59	-39,69
56	Impôts en capital	47.000.100	52.870.568,82	5.870.468,82	12,49
57	Autres transferts de capitaux des entreprises	50.000	27.288,75	-22.711,25	-45,42
58	Autres transferts de capitaux des administrations privées et des ménages	250.200	1.293.956,21	1.043.756,21	417,17
59	Transferts en capital à l'étranger	5.900.000	8.778.547,70	2.878.547,70	48,79
76	Vente de terrains et bâtiments	2.000.000	4.133.870,92	2.133.870,92	106,69
77	Vente d'autres biens d'investissement et de biens incorporels	300.000	463.166,90	163.166,90	54,39
84	Remboursements de crédits octroyés à l'étranger	100	0,00	-100,00	-100,00
86	Remboursements de crédits par et liquidations de participations dans les entreprises et institutions et institutions financières	1.000.000	0,00	-1.000.000,00	-100,00
96	Produits des emprunts publics consolidés	300	2.281.082.477,45	2.281.082.177,45	760.360.725,82
		8.437.954.473,00	11.479.989.154,85	3.042.034.681,85	36,05

Tableau 13: Dépenses budget 2008 et compte 2008

Code	Classes des comptes	Budget 2008	Compte 2008	Différence montant	Différence %
10	Dépenses non ventilées	40.688.349	40.688.349,00	0,00	0,00
11	Salaires et charges sociales	1.589.341.697	1.534.097.184,38	-55.244.512,62	-3,48
12	Achat de biens non durables et de services	355.341.805	350.935.466,45	-4.406.338,55	-1,24
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	20.708.000	20.387.647,97	-320.352,03	-1,55
21	Intérêts de la dette publique	29.000.000	29.000.000,00	0,00	0,00
23	Intérêts imputés en débit	600.100	782.816,47	182.716,47	30,45
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	8.251.695	7.520.375,70	-731.319,30	-8,86
31	Subventions d'exploitation	278.409.738	298.914.295,64	20.504.557,64	7,36
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	184.907,754	183.325.832,27	-1.581.921,73	-0,86
33	Transferts de revenus aux administrations privées	251.306.144	248.698.130,05	-2.608.013,95	-1,04
34	Transferts de revenus aux ménages	286.981.126	300.490.727,62	13.509.601,62	4,71
35	Transferts de revenus à l'étranger	128.722.637	128.526.914,51	-195.722,49	-0,15
36	Impôts indirects et „prélèvements“	100	0,00	-100,00	-100,00
37	Impôts directs non ventilés	600.000	673.246,00	73.246,00	12,21
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	265.099.061	296.415.330,93	31.316.269,93	11,81
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	3.053.156.445	3.173.240.391,53	120.083.946,53	3,93
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	113.990.300	133.172.862,07	19.182.562,07	16,83
44	Transferts de revenus à l'enseignement privé	58.366.165	58.112.806,00	-253.359,00	-0,43
51	Transferts de capitaux aux entreprises	71.011.588	52.332.045,47	-18.679.542,53	-26,30
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	10.905.325	5.312.461,73	-5.592.863,27	-51,29
53	Transferts de capitaux aux ménages	33.930.244	24.686.753,47	-9.243.490,53	-27,24
54	Transferts de capitaux à l'étranger	13.125.124	12.672.190,96	-452.933,04	-3,45
62	Transferts de capitaux aux administrations de sécurité sociale	1.115.521	2.198.322,18	1.082.801,18	97,07
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	49.948.870	55.864.231,80	5.915.361,80	11,84
64	Transferts de capitaux aux écoles privées	3.715.788	7.046.019,85	3.330.231,85	89,62
71	Achat de terrains et bâtiments dans le pays	13.785.200	33.452.001,79	19.666.801,79	142,67
72	Construction de bâtiments	8.560.000	20.181.673,24	11.621.673,24	135,77
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	96.683.240	77.055.691,77	-19.627.548,23	-20,30
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	66.712.589	63.904.735,27	-2.807.853,73	-4,21
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	6.110.500	2.454.537.401,00	2.448.426.901,00	40.069,17
83	Octrois de crédits aux ménages	50.000	50.000,00	0,00	0,00

Code	Classes des comptes	Budget 2008	Compte 2008	Différence montant	Différence %
84	Octrois de crédits aux et participations à l'étranger	10.000.500	10.000.000,00	-500,00	0,00
91	Remboursement de la dette publique	100.000	100.000,00	0,00	0,00
93	Dotations de fonds de réserve	1.592.296.634	1.771.996.797,34	179.700.163,34	11,29
		8.643.522.239	11.396.372.702,46	2.752.850.463,46	31,85

Tableau 14: Recettes compte 2007 et compte 2008

Code	Classes de comptes	Compte 2007	Compte 2008	Différence montant	Différence %
10	Recettes non ventilées	3.893.966,34	10.279.437,54	6.385.471,20	163,98
11	Remboursements de dépenses de personnel	20.980.827,17	35.093.724,63	14.112.897,46	67,27
12	Remboursements de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	593.291,81	551.625,53	-41.666,28	-7,02
14	Remboursements de dépenses de réparation et d'entretien des routes et d'ouvrages hydrauliques n'augmentant pas la valeur	2.368.734,13	2.353.245,24	-15.488,89	-0,65
16	Vente de biens non durables et de services	120.385.668,42	97.290.847,83	-23.094.820,59	-19,18
17	Vente de biens militaires durables	0,00	12.143.872,17	12.143.872,17	0,00
26	Intérêts de créance	63.341.103,94	98.267.836,30	34.926.732,36	55,14
27	Bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques	0,00	0,00	0,00	0,00
28	Autres produits du patrimoine	124.028.597,31	128.867.631,82	4.839.034,51	3,90
29	Intérêts imputés en crédit	1.460.843,66	1.195.278,00	-265.565,66	-18,18
34	Remboursements de transferts de revenus aux ménages	3.476.471,59	3.520.287,61	43.816,02	1,26
36	Impôts indirects et prélèvements	3.974.056.389,56	4.101.421.256,55	127.364.866,99	3,20
37	Impôts directs	4.294.160.982,68	4.591.593.268,58	297.432.285,90	6,93
38	Autres transferts de revenus	43.786.887,43	33.202.662,83	-10.584.224,60	-24,17
39	Transferts de revenus à l'étranger	8.238.501,27	7.435.603,54	-802.897,73	-9,75
42	Part de communes dans les pensions et rentes sociales	874.857,28	885.167,52	10.310,24	1,18
53	Remboursements de transferts de capitaux aux ménages	12.635.087,48	7.237.532,41	-5.397.555,07	-42,72
56	Impôts en capital	46.408.610,47	52.870.568,82	6.461.958,35	13,92
57	Autres transferts de capitaux des entreprises	27.588,43	27.288,75	-299,68	-1,09
58	Autres transferts de capitaux des administrations privées et des ménages	589.249,64	1.293.956,21	704.706,57	119,59
59	Transferts en capital à l'étranger	1.625.397,26	8.778.547,70	7.153.150,44	440,09
76	Vente de terrains et bâtiments	12.366.162,44	4.133.870,92	-8.232.291,52	-66,57
77	Vente d'autres biens d'investissement et de biens incorporels	365.397,10	463.166,90	97.769,80	26,76
84	Remboursements de crédits octroyés à l'étranger	0,00	0,00	0,00	0,00

Code	Classes de comptes	Compte 2007	Compte 2008	Différence montant	Différence %
86	Remboursements de crédits par et liquidations de participations dans les entreprises et institutions et institutions financières	0,00	0,00	0,00	0,00
96	Produits des emprunts publics consolidés	82.477,45	2.281.082.477,45	2.281.000.000,00	2.765.604,42
		8.735.747.092,86	11.479.989.154,85	2.744.242.061,99	31,41

Tableau 15: Dépenses compte 2007 et compte 2008

Code	Classes de comptes	Compte 2007	Compte 2008	Différence montant	Différence %
10	Dépenses non ventilées	39.440.953,06	40.688.349,00	1.247.395,94	3,16
11	Salaires et charges sociales	1.467.893.266,70	1.534.097.184,38	66.203.917,68	4,51
12	Achat de biens non durables et de services	332.701.644,89	350.935.466,45	18.233.821,56	5,48
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	20.112.586,50	20.387.647,97	275.061,47	1,37
21	Intérêts de la dette publique	30.178.000,00	29.000.000,00	-1.178.000,00	-3,90
23	Intérêts imputés en débit	579.701,11	782.816,47	203.115,36	35,04
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	6.700.301,45	7.520.375,70	820.074,25	12,24
31	Subventions d'exploitation	323.697.625,49	298.914.295,64	-24.783.329,85	-7,66
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	178.623.914,74	183.325.832,27	4.701.917,53	2,63
33	Transferts de revenus aux administrations privées	230.389.197,52	248.698.130,05	18.308.932,53	7,95
34	Transferts de revenus aux ménages	280.335.158,01	300.490.727,62	20.155.569,61	7,19
35	Transferts de revenus à l'étranger	97.179.730,46	128.526.914,51	31.347.184,05	32,26
36	Impôts indirects et „prélèvements“	0,00	0,00	0,00	0,00
37	Impôts directs non ventilés	611.756,00	673.246,00	61.490,00	10,05
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	214.168.588,39	296.415.330,93	82.246.742,54	38,40
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	2.760.451.010,83	3.173.240.391,53	412.789.380,70	14,95
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	103.230.898,04	133.172.862,07	29.941.964,03	29,00
44	Transferts de revenus à l'enseignement privé	55.837.463,62	58.112.806,00	2.275.342,38	4,07
51	Transferts de capitaux aux entreprises	85.233.630,64	52.332.045,47	-32.901.585,17	-38,60
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	4.710.680,78	5.312.461,73	601.780,95	12,77
53	Transferts de capitaux aux ménages	28.640.747,59	24.686.753,47	-3.953.994,12	-13,81
54	Transferts de capitaux à l'étranger	10.877.067,08	12.672.190,96	1.795.123,88	16,50
62	Transferts de capitaux aux administrations de sécurité sociale	1.412.857,89	2.198.322,18	785.464,29	55,59
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	33.990.486,70	55.864.231,80	21.873.745,10	64,35
64	Transferts de capitaux aux écoles privées	14.474.614,49	7.046.019,85	-7.428.594,64	-51,32

Code	Classes de comptes	Compte 2007	Compte 2008	Différence montant	Différence %
71	Achat de terrains et bâtiments dans le pays	50.835.772,27	33.452.001,79	-17.383.770,48	-34,20
72	Construction de bâtiments	19.405.458,02	20.181.673,24	776.215,22	4,00
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	76.602.383,60	77.055.691,77	453.308,17	0,59
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	57.507.745,90	63.904.735,27	6.396.989,37	11,12
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	15.040.980,00	2.454.537.401,00	2.439.496.421,00	16.219,00
83	Octrois de crédits aux ménages	50.000,00	50.000,00	0,00	0,00
84	Octrois de crédits aux et participations à l'étranger	13.500.000,00	10.000.000,00	-3.500.000,00	-25,93
91	Remboursement de la dette publique	55.000.000,00	100.000,00	-54.900.000,00	-99,82
93	Dotations de fonds de réserve	1.674.746.543,65	1.771.996.797,34	97.250.253,69	5,81
		8.284.160.765,42	11.396.372.702,46	3.112.211.937,04	37,57

1.4 Les fonds spéciaux

Dans le présent chapitre, la Cour passe en revue la situation financière des fonds spéciaux telle qu'elle se présente pour l'exercice 2008.

1.4.1 La situation financière des fonds spéciaux de l'Etat

Le tableau ci-après renseigne sur les recettes et les dépenses effectives des fonds spéciaux de l'Etat au cours de l'exercice 2008. Il en ressort que les recettes dépassent les dépenses de quelque 142,39 millions d'euros.

Tableau 16: Evolution des avoirs des fonds spéciaux

Désignation du Fonds	Avoirs au 1.1.2008	Alimentation budgétaire	Recettes	Dépenses	Avoirs au 31.12.2008
Fonds de la coopération au développement	14.973.440	156.483.478	156.764.610	163.297.250	8.440.800
Fonds d'équipement militaire	109.593.081	34.650.000	34.650.000	35.006.988	109.236.094
Fonds pour les monuments historiques	16.790.690	20.000.000	20.000.000	7.102.254	29.688.435
Fonds de réserve pour la crise	21.715.473	0	0	0	21.715.473
Fonds de la dette publique	61.551.823	39.100.000	39.100.000	36.609.725	64.042.098
Fonds de pension	5.431.245	343.500.000	459.482.879	455.709.026	9.205.098
Fonds communal de dotation financière	0	439.612.998	691.353.092	691.353.092	0
Fonds de la pêche	343.806	63.925	63.925	131.101	276.630
Fonds cynégétique	618.511	32.079	32.079	0	650.590
Fonds pour la gestion de l'eau	27.070.669	15.000.000	65.000.000	64.835.051	27.235.618
Fonds des eaux frontalières	1.088.740	71.768	71.768	32.146	1.128.362
Fonds d'équipement sportif national	31.458.259	19.000.000	19.000.000	15.012.168	35.446.092
Fonds pour le financement des infrastructures sociofamiliales	100.950.973	63.500.000	63.500.000	72.583.643	91.867.330
Fonds d'assainissement en matière de surendettement	419.493	100	7.965	14.512	412.947
Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux	42.425.675	6.825.000	6.825.000	14.160.947	35.089.728

<i>Désignation du Fonds</i>	<i>Avoirs au 1.1.2008</i>	<i>Alimentation budgétaire</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Avoirs au 31.12.2008</i>
Fonds pour le financement des infrastructures hospitalières	147.784.785	33.500.000	33.500.000	40.875.870	140.408.915
Fonds de la chasse	159	308.284	308.284	308.415	27
Fonds pour la protection de l'environnement	38.280.507	7.500.000	7.500.000	12.816.776	32.963.731
Fonds de financement des mécanismes de Kyoto	76.725.070	10.500.000	103.331.032	5.926.864	174.129.238
Fonds pour l'emploi	54.866.009	264.610.831	494.597.941	384.665.013	164.798.937
Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture	11.610.109	52.000.000	59.442.920	57.531.052	13.521.977
Fonds d'investissements publics administratifs	90.272.941	48.300.000	48.300.000	75.093.518	63.479.423
Fonds d'investissements publics scolaires	179.885.274	44.100.000	44.100.000	111.820.495	112.164.779
Fonds des routes	73.771.976	10.500.000	111.943.033	82.992.188	102.722.821
Fonds du rail	213.607.297	110.500.000	305.689.621	275.177.429	244.119.489
Fonds des raccordements ferroviaires internationaux	38.136.170	3.500.000	3.500.000	720.404	40.915.766
Fonds pour la loi de garantie	96.868.379	7.350.000	14.359.886	54.731.334	56.496.931
Fonds pour la promotion touristique	1.108.397	7.500.000	7.500.000	2.569.171	6.039.226
Fonds pour la réforme communale	1.973	2.080.000	2.080.000	2.078.487	3.487
Fonds social culturel	4.058	760.000	760.000	759.910	4.148
Fonds pour l'entretien et pour la rénovation des propriétés immobilières de l'Etat	17.498.477	65.025.000	65.025.000	51.482.815	31.040.662
Total	1.474.853.459	1.805.873.463	2.857.789.035	2.715.397.643	1.617.244.851

Différence entre recettes et dépenses:

142.391.392

Source chiffres: Compte général provisoire 2008 (aux erreurs d'arrondi près); tableau: Cour des comptes

Au niveau de l'évolution des avoirs des fonds spéciaux de l'Etat, une augmentation de 9,65% est à constater au cours de l'exercice 2008, à savoir:

- avoirs des fonds spéciaux en début d'exercice 2008: 1.474.853.459 €
- avoirs des fonds spéciaux en fin d'exercice 2008: 1.617.244.851 €
- augmentation des avoirs des fonds spéciaux: 142.391.392 €

Par contre, les projections des recettes et des dépenses du projet de budget 2008 ont tablé sur une diminution de 33,08% des avoirs des fonds. Ceci s'explique par le fait que les recettes des fonds spéciaux ont été plus importantes que prévues et que l'évolution des dépenses a été moins prononcée que prévue en 2008.

La Cour tient à rappeler qu'au cours de l'exercice 2008, des emprunts au total de 200 millions d'euros ont été crédités sur le Fonds du rail et le Fonds des routes. Déduction faite de ces emprunts, l'accroissement des avoirs des fonds spéciaux se transformerait en une diminution de l'ordre de 3,91% pour atteindre quelque 1.417 millions d'euros.

Par ailleurs, il est à noter que le projet de loi No 5789 relative à l'affectation de l'excédent des recettes de l'exercice 2006 prévoit des alimentations supplémentaires de six fonds spéciaux à hauteur de 240 millions d'euros. Etant donné que la loi y relative n'a pas encore été votée, ces alimentations ne sont pas incluses dans les avoirs des fonds spéciaux en début d'exercice. Pourtant, au niveau des recettes des fonds spéciaux, deux avances de 50 millions d'euros en provenance de ces recettes supplémentaires sont créditées au Fonds pour l'emploi et au Fonds pour la gestion de l'eau.

Finalement, dans le cadre du projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2009, le Gouvernement a proposé d'affecter l'excédent des recettes de l'exercice 2007 à hauteur de 450 millions au renforcement des moyens financiers des fonds spéciaux de l'Etat. Un

projet de loi séparé, qui reste encore à être déposé, prévoit des alimentations supplémentaires de certains fonds spéciaux à charge de cet exercice:

• Fonds d'investissements publics administratifs	75 millions €
• Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux	10 millions €
• Fonds du rail	95 millions €
• Fonds des routes	50 millions €
• Fonds pour le financement des infrastructures sociofamiliales	50 millions €
• Fonds pour la gestion de l'eau	70 millions €
• Fonds pour la protection de l'environnement	30 millions €
• Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture	40 millions €
• Fonds d'équipement militaire	30 millions €

1.4.1.1 L'évolution des recettes des fonds spéciaux de l'Etat

D'après les projets de budget de 2008 et 2009, les évolutions prévisionnelles des recettes des fonds spéciaux pour l'exercice 2008 ont été les suivantes:

• recettes 2008 d'après le projet de budget 2008:	2.531.410.623 €
• recettes 2008 d'après le projet de budget 2009:	2.516.925.259 €
• recettes 2008 d'après le compte général 2008:	2.857.789.035 €

Il y a lieu de constater que les recettes des fonds spéciaux réalisées au cours de l'exercice 2008 sont supérieures de 12,89% par rapport aux estimations du projet de budget 2008 et de 13,54% par rapport aux estimations du projet de budget 2009.

Le tableau ci-après fournit une comparaison des recettes projetées et des recettes effectives des divers fonds spéciaux de l'Etat en 2007.

Tableau 17: Evolution des recettes des fonds spéciaux

Désignation du Fonds	Recettes 2008 (projet de budget 2008)	Recettes 2008 (compte général 2008)	Variation: compte général 2008 - projet de budget 2008	
			en euros	en %
Fonds de la coopération au développement	156.483.478	156.764.610	281.132	0,18%
Fonds d'équipement militaire	34.650.000	34.650.000	0	0,00%
Fonds pour les monuments historiques	10.000.000	20.000.000	10.000.000	100,00%
Fonds de réserve pour la crise	100	0	-100	-100,00%
Fonds de la dette publique	39.100.000	39.100.000	0	0,00%
Fonds de pension	466.546.000	459.482.879	-7.063.121	-1,51%
Fonds communal de dotation financière	588.517.500	691.353.092	102.835.592	17,47%
Fonds de la pêche	63.925	63.925	0	0,00%
Fonds cynégétique	32.079	32.079	0	0,00%
Fonds pour la gestion de l'eau	15.000.000	65.000.000	50.000.000	333,33%
Fonds des eaux frontalières	71.768	71.768	0	0,00%
Fonds d'équipement sportif national	19.000.000	19.000.000	0	0,00%
Fonds pour le financement des infrastructures sociofamiliales	63.500.000	63.500.000	0	0,00%
Fonds d'assainissement en matière de surendettement	5.100	7.965	2.865	56,18%
Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux	6.825.000	6.825.000	0	0,00%

Désignation du Fonds	Recettes 2008 (projet de budget 2008)	Recettes 2008 (compte général 2008)	Variation: compte général 2008 - projet de budget 2008	
			en euros	en %
Fonds pour le financement des infrastructures hospitalières	33.500.000	33.500.000	0	0,00%
Fonds de la chasse	308.284	308.284	0	0,00%
Fonds pour la protection de l'environnement	7.500.000	7.500.000	0	0,00%
Fonds de financement des mécanismes de Kyoto	102.500.000	103.331.032	831.032	0,81%
Fonds pour l'emploi	360.657.000	494.597.941	133.940.941	37,14%
Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture	65.661.411	59.442.920	-6.218.491	-9,47%
Fonds d'investissements publics administratifs	48.300.000	48.300.000	0	0,00%
Fonds d'investissements publics scolaires	44.100.000	44.100.000	0	0,00%
Fonds des routes	110.500.000	111.943.033	1.443.033	1,31%
Fonds du rail	277.165.718	305.689.621	28.523.903	10,29%
Fonds des raccordements ferroviaires internationaux	3.500.000	3.500.000	0	0,00%
Fonds pour la loi de garantie	14.048.260	14.359.886	311.626	2,22%
Fonds pour la promotion touristique	7.500.000	7.500.000	0	0,00%
Fonds pour la réforme communale	800.000	2.080.000	1.280.000	160,00%
Fonds social culturel	550.000	760.000	210.000	38,18%
Fonds pour l'entretien et pour la rénovation des propriétés immobilières de l'Etat	55.025.000	65.025.000	10.000.000	18,17%
Total	2.531.410.623	2.857.789.035	326.378.412	12,89%

Source chiffres: projet de budget 2008, compte général provisoire 2008 (aux erreurs d'arrondi près); tableau: Cour des comptes

La différence entre les recettes des fonds spéciaux renseignées dans le projet de budget 2008 et le compte général 2008 se chiffre à 326,38 millions d'euros. Elle s'explique essentiellement de la façon suivante:

- prise en compte d'alimentations supplémentaires résultant des dépassements à hauteur de quelque 184 millions d'euros des crédits non limitatifs d'alimentation des fonds spéciaux suivants:
 - Fonds pour l'emploi 101,32 millions €
 - Fonds communal de dotation financière 61,23 millions €
 - Fonds pour les monuments historiques 10,00 millions €
 - Fonds pour l'entretien et pour la rénovation des propriétés immobilières de l'Etat 10,00 millions €
 - Fonds pour la réforme communale 1,28 million €
 - Fonds social culturel 0,21 million €
- prise en compte de recettes supplémentaires résultant d'avances sur l'affectation de l'excédent des recettes de l'exercice 2006 (projet de loi No 5789) à hauteur de 50 millions d'euros en faveur du Fonds pour l'emploi et de 50 millions d'euros pour le Fonds de la gestion de l'eau.

1.4.1.2 L'évolution des dépenses des fonds spéciaux de l'Etat

Les projets de budget de 2008 et 2009 contiennent également des projections concernant les dépenses annuelles des fonds spéciaux pour l'exercice 2008, à savoir:

- dépenses 2008 d'après le projet de budget 2008: 2.964.733.480 €
- dépenses 2008 d'après le projet de budget 2009: 2.908.568.485 €
- dépenses 2008 d'après le compte général 2008: 2.715.397.643 €

La Cour constate donc que l'évolution des dépenses a été moins rapide que prévue, la variation des dépenses entre le projet de budget 2008 et le compte général 2008 étant de -8,41%.

Le tableau ci-après représente la comparaison des dépenses projetées et des dépenses effectives des divers fonds spéciaux de l'Etat en 2008.

Tableau 18: Evolution des dépenses des fonds spéciaux

Désignation du Fonds	Dépenses 2008 (projet de budget 2008)	Dépenses 2008 (compte général 2008)	Variation: compte général 2008 - projet de budget 2008	
			en euros	en %
Fonds de la coopération au développement	174.596.632	163.297.250	-11.299.382	-6,47%
Fonds d'équipement militaire	52.120.000	35.006.988	-17.113.012	-32,83%
Fonds pour les monuments historiques	11.407.500	7.102.254	-4.305.246	-37,74%
Fonds de réserve pour la crise	0	0	0	-
Fonds de la dette publique	37.355.673	36.609.725	-745.948	-2,00%
Fonds de pension	466.546.000	455.709.026	-10.836.974	-2,32%
Fonds communal de dotation financière	588.517.500	691.353.092	102.835.592	17,47%
Fonds de la pêche	145.000	131.101	-13.899	-9,59%
Fonds cynégétique	0	0	0	-
Fonds pour la gestion de l'eau	70.000.000	64.835.051	-5.164.949	-7,38%
Fonds des eaux frontalières	221.500	32.146	-189.354	-85,49%
Fonds d'équipement sportif national	22.045.242	15.012.168	-7.033.074	-31,90%
Fonds pour le financement des infrastructures sociofamiliales	100.000.000	72.583.643	-27.416.357	-27,42%
Fonds d'assainissement en matière de surendettement	35.000	14.512	-20.488	-58,54%
Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux	19.113.500	14.160.947	-4.952.553	-25,91%
Fonds pour le financement des infrastructures hospitalières	62.762.484	40.875.870	-21.886.614	-34,87%
Fonds de la chasse	308.500	308.415	-85	-0,03%
Fonds pour la protection de l'environnement	22.122.527	12.816.776	-9.305.751	-42,06%
Fonds de financement des mécanismes de Kyoto	90.000.000	5.926.864	-84.073.136	-93,41%
Fonds pour l'emploi	405.708.000	384.665.013	-21.042.987	-5,19%
Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture	73.839.121	57.531.052	-16.308.069	-22,09%
Fonds d'investissements publics administratifs	87.593.717	75.093.518	-12.500.199	-14,27%
Fonds d'investissements publics scolaires	75.173.439	111.820.495	36.647.056	48,75%
Fonds des routes	129.861.000	82.992.188	-46.868.812	-36,09%
Fonds du rail	373.092.996	275.177.429	-97.915.567	-26,24%
Fonds des raccordements ferroviaires internationaux	3.250.000	720.404	-2.529.596	-77,83%
Fonds pour la loi de garantie	45.239.199	54.731.334	9.492.135	20,98%
Fonds pour la promotion touristique	7.301.150	2.569.171	-4.731.979	-64,81%
Fonds pour la réforme communale	800.000	2.078.487	1.278.487	159,81%
Fonds social culturel	0	759.910	759.910	-

Désignation du Fonds	Dépenses 2008 (projet de budget 2008)	Dépenses 2008 (compte général 2008)	Variation: compte général 2008 - projet de budget 2008	
			en euros	en %
Fonds pour l'entretien et pour la rénovation des propriétés immobilières de l'Etat	45.577.800	51.482.815	5.905.015	12,96%
Total	2.964.733.480	2.715.397.643	-249.335.837	-8,41%

Source chiffres: projet de budget 2008, compte général provisoire 2008 (aux erreurs d'arrondi près); tableau: Cour des comptes

1.5 L'exécution du budget des dépenses

Les chiffres repris dans le présent chapitre ont été communiqués par la Direction du contrôle financier (DCF), qui assure le contrôle a priori des dépenses de l'Etat en vertu notamment de l'article 24 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la Trésorerie de l'Etat.

Au cours de l'exercice budgétaire 2008, les contrôleurs financiers ont validé 218.860 opérations (219.886 en 2007) dont 29.828 engagements et 189.032 ordonnances. Etant donné que certaines dépenses ont fait l'objet d'ordonnances collectives, le nombre de créances est plus élevé. Pour l'exercice 2008, il s'élève au total à 448.791 paiements (446.841 paiements en 2007) représentant un montant ordonnancé de 19.232.830.698,86 euros (15.478.610.322 euros en 2007).

A première vue, ce montant dépasse significativement le total du budget voté. Or, le total des ordonnances visées par les contrôleurs financiers recouvre outre le budget des dépenses courantes et en capital également les dépenses pour ordre et les dépenses à charge des fonds spéciaux.

Le total du montant engagé au cours de l'exercice 2008 s'élève à 37.484.541.088,39 euros (29.059.435.155 euros en 2007). Ce chiffre élevé s'explique par le fait qu'au niveau des engagements sur crédits sans distinction d'exercice, les ordonnateurs ont la possibilité de majorer d'office le disponible à engager de 33% et, après avoir recueilli l'accord du ministre du Trésor et du Budget, de tout montant qu'il leur semble justifié.

Le tableau et le graphique ci-dessous donnent un aperçu du nombre des engagements et des ordonnances émis au cours des différents mois de l'exercice, y compris ceux de la période complémentaire.

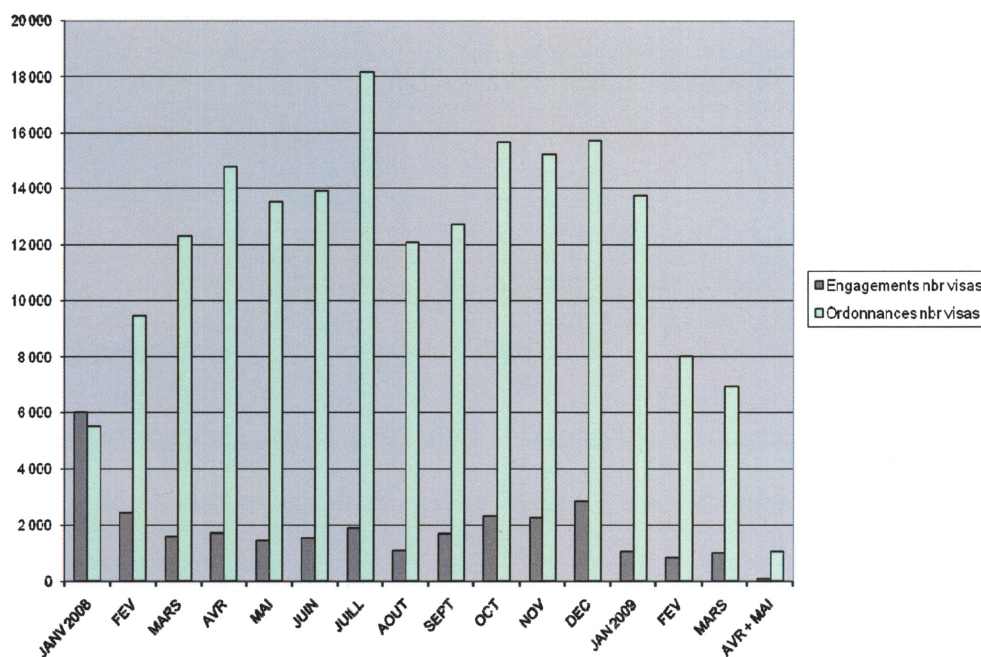
Tableau 19: Engagements et ordonnances – nombre de visas et de pièces

Mois	Engagements			Ordonnances		
	Nbre visas	Nbre pièces	Montant engagements	Nbre visas	Nbre pièces	Montant ordonnances
Budget 2008						
Janvier 2008	6.014	6.580	14.698.745.418	5.517	9.279	1.718.284.678
Février	2.438	3.169	2.084.893.618	9.470	22.502	811.781.970
Mars	1.612	1.885	519.826.144	12.342	28.701	726.540.667
Avril	1.706	2.147	406.133.452	14.815	36.964	641.115.451
Mai	1.453	1.803	356.146.457	13.539	32.793	922.813.635
Juin	1.549	1.940	287.525.991	13.924	30.808	872.864.101
Juillet	1.877	2.255	516.105.800	18.166	39.654	1.229.820.532
Août	1.085	1.303	190.098.352	12.088	29.275	273.544.901
Septembre	1.676	1.993	350.639.405	12.730	29.625	1.080.372.738
Octobre	2.320	2.792	388.437.552	15.675	34.622	533.146.033
Novembre	2.261	2.625	906.800.996	15.231	38.264	444.963.498
Décembre	2.850	3.377	6.441.913.407	15.745	39.743	3.505.881.002
Janvier 2009	1.064	1.537	861.478.174	13.770	29.177	317.409.738
Février	851	935	212.099.548	8.014	19.765	938.519.143

Mois	Engagements			Ordonnances		
	Nbre visas	Nbre pièces	Montant engagements	Nbre visas	Nbre pièces	Montant ordonnances
Budget 2008						
Mars	1.001	1.105	9.119.866.342	6.946	25.328	2.927.891.652
Avril	68	78	43.635.042	1.050	2.281	2.187.767.952
Mai	3	3	100.195.391	10	10	100.113.008
Total	29.828	35.527	37.484.541.088	189.032	448.791	19.232.830.699

Source chiffres: DCF; tableau: Cour des comptes

Graphique 20: Nombre d'engagements et d'ordonnances



Source chiffres: DCF; graphique: Cour des comptes

Les tableaux qui suivent renseignent sur le total du nombre de pièces et des montants engagés, voire ordonnancés après la clôture légale de l'exercice 2008, qui est fixée au 31 décembre 2008 pour les engagements et, en principe, au 31 mars 2009 pour les ordonnancements.

Selon la DCF, les opérations en matière d'engagements concernent des modifications d'engagements autorisés avant le 31 décembre 2008. Ces modifications seraient nécessaires pour permettre à l'ordonnateur d'ajuster l'engagement au montant de la créance à payer.

La saisie d'un nouvel engagement au-delà du 31 décembre 2008 est par contre subordonnée à une demande écrite auprès du ministre du Trésor et du Budget qui, de cas en cas, autorise la saisie des engagements en question.

Notons que la loi budgétaire pour l'exercice 2008 a prévu à son article 43 une disposition visant à prolonger au titre de l'exercice 2008 la période complémentaire d'un mois. Ainsi, par dérogation à l'article 9(1) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la Trésorerie de l'Etat, les opérations relatives à l'ordonnancement des dépenses peuvent se prolonger jusqu'au 31 mars de l'année suivante. Les opérations relatives au paiement des dépenses peuvent se prolonger jusqu'au 30 avril de l'année suivante.

Tableau 21: Montants engagés de janvier à mai 2009

Mois	Nombre de pièces	% par rapport au total pièces engagées (35.527)	Montants engagés	% par rapport au montant total engagements (37.484.541.088)
Janvier	1.537	4,33%	861.478.174	2,30%
Février	935	2,63%	212.099.548	0,56%
Mars	1.105	3,11%	9.119.866.342	24,33%
Avril	78	0,22%	43.635.042	0,12%
Mai	3	0,01%	100.195.391	0,27%
Total	3.658	10,30%	10.337.274.497	27,58%

Source chiffres: DCF; tableau: Cour des comptes

Tableau 22: Montants ordonnancés en avril et mai 2009

Mois	Nombre de pièces	% par rapport au total pièces ordonnancées (448.791)	Montants ordonnancés	% par rapport au montant total ordonnances (19.232.830.699)
Avril et Mai	2.291	0,51%	2.287.880.960	11,90%

Source chiffres: DCF; tableau: Cour des comptes

Aux termes de l'article 24 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la Trésorerie de l'Etat, le contrôleur financier est appelé à procéder à un contrôle de l'engagement et de l'ordonnancement de toutes les dépenses ayant pour objet de constater:

- la disponibilité des crédits;
- l'exactitude de l'imputation budgétaire et comptable;
- la conformité de la dépense aux lois, règlements, conventions et décisions gouvernementales ou ministérielles;
- la régularité des pièces justificatives;
- l'exécution correcte des contrôles internes par l'administration et le respect des procédures.

D'après l'article 55(2) de la même loi, le contrôleur financier refuse son visa à l'égard d'une proposition d'engagement si, à son avis, les conditions prévues à l'article 24 ne sont pas remplies.

Au cours de l'exercice budgétaire 2008, l'intervention des contrôleurs financiers s'est traduite par 272 refus de visa (257 refus de visa en 2007). Suite aux observations et réponses transmises par l'ordonnateur, 68 refus ont été réitérés par la DCF (51 refus réitérés en 2007). Finalement, 51 décisions de passer outre au refus de visa ont été prises par arrêtés motivés des ministres des départements ordonnateurs (33 décisions de passer outre en 2007).

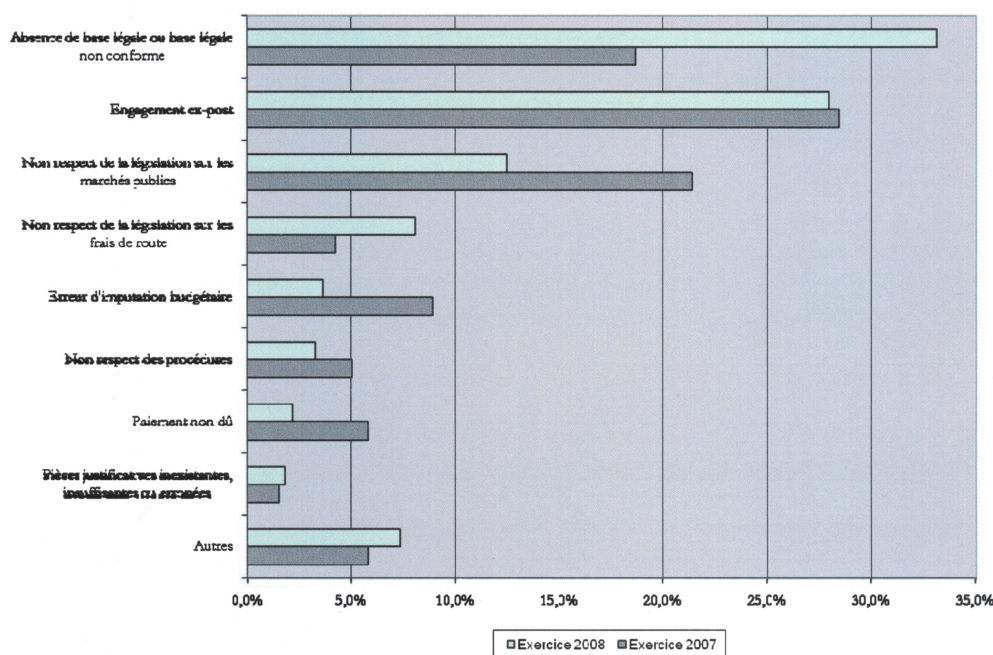
La répartition des refus de visa en fonction du motif du refus est présentée au tableau ci-dessous.

Tableau 23: Refus de visa en fonction du motif de refus

Motif de refus de visa	Exercice 2007		Exercice 2008	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Absence de base légale ou base légale non conforme	48	18,7%	90	33,1%
Engagement ex post	73	28,4%	76	27,9%
Non-respect de la législation sur les marchés publics	55	21,4%	34	12,5%
Non-respect de la législation sur les frais de route	11	4,3%	22	8,1%
Erreur d'imputation budgétaire	23	8,9%	10	3,7%
Non-respect des procédures	13	5,1%	9	3,3%
Paiement non dû	15	5,8%	6	2,2%
Pièces justificatives inexistantes, insuffisantes ou erronées	4	1,6%	5	1,8%
Autres	15	5,8%	20	7,4%
Total	257	100,0%	272	100,0%

Source chiffres: DCF; tableau: Cour des comptes

Graphique 24: Refus de visa – répartition en %



Source chiffres: DCF; graphique: Cour des comptes

Lorsqu'en cas de refus de visa, l'ordonnateur veut maintenir la proposition d'engagement ou l'ordonnance de paiement, il transmet ses observations au contrôleur financier qui accorde ou refuse son visa dans un délai de six jours ouvrables à partir du jour de la réception de ces observations. Si le contrôleur financier réitère son refus, le ministre du département ordonnateur peut, par un arrêté motivé, passer outre au refus de visa.

Le tableau ci-après reprend par ministère le nombre de premiers refus, de deuxièmes refus et de décisions de passer outre aux refus de visa. A noter que les décisions de passer outre relatives aux rémunérations du personnel de l'Etat ont été prises par le ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative (le cas échéant conjointement avec le ministre ordonnateur).

Tableau 25: Refus de visa par ministère

Ministère		1er refus	2ème refus	Passer outre	dont dépenses personnel
00	Etat	9	1	1	1
01	Affaires étrangères et Immigration	35	7	3	1
02/03	Culture, Enseignement supérieur et Recherche	42	2	0	0
04/05/06	Finances, Trésor et Budget	11	6	6	5
07	Justice	16	2	1	1
08	Fonction publique et Réforme administrative	22	9	8	8
09	Intérieur et Aménagement du territoire	6	1	1	1
10/11	Education nationale et Formation professionnelle	23	10	10	10
12/13	Famille et Intégration	17	3	1	1
14	Santé	5	0	0	0
15	Environnement	10	3	3	0
16	Travail et Emploi	10	2	3	0
19	Agriculture, Viticulture et Développement rural	14	4	3	1
20	Economie et Commerce extérieur	2	1	1	0
21	Classes Moyennes, Tourisme et Logement	4	2	1	0
22	Travaux publics	32	10	5	2
23	Transports	11	2	1	1
	Plusieurs	3	3	3	3
Total		272	68	51	35

Source chiffres: DCF; tableau: Cour des comptes

Au cours de l'exercice 2008, les ordonnateurs ont recouru à 51 reprises à la possibilité de passer outre au refus de visa, et ce pour les dépenses ci-après:

Tableau 26: Refus de visa ayant fait l'objet d'une décision de passer outre

Rémunérations du personnel de l'Etat	35
Engagements ex-post	5
Marchés publics	5
Frais de route et de séjour	1
Indemnités pour services extraordinaires	1
Autres	4
Total	51

Source chiffres: DCF; tableau: Cour des comptes

Bien que le ministre du département ordonnateur ait le pouvoir de passer outre au refus de visa, il reste à noter que 34 dossiers de l'exercice budgétaire 2008 n'ont pas été clôturés au 8 juillet 2009.

Tableau 27: Dossiers non clôturés

<i>Ministère</i>		<i>Dossiers non clôturés</i>
00	Etat	1
01	Affaires étrangères et Immigration	1
02/03	Culture, Enseignement supérieur et Recherche	13
07	Justice	1
10/11	Education nationale et Formation professionnelle	2
12/13	Famille et Intégration	2
14	Santé	1
15	Environnement	1
22	Travaux publics	11
23	Transports	1
Total		34

Source chiffres: DCF; tableau: Cour des comptes

Il reste finalement à signaler qu'en cas de dossier incomplet (pièce manquante, défaut de signature, erreur matérielle, etc.), le contrôleur financier, plutôt que d'émettre un refus de visa, retourne le dossier à l'ordonnateur, accompagné d'une observation appropriée. D'après les informations de la DCF, le nombre de dossiers retournés en 2008 pour des dépenses autres que de personnel s'élève à 3.299 unités (1.1.2008 au 31.1.2009).

2. Le modèle français: la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances

En France, le cadre budgétaire est fixé par la loi organique relative aux lois de finances („LOLF“). Promulguée le 1er août 2001, entrée en vigueur par étapes, elle s'applique à toute l'administration depuis le 1er janvier 2006. Depuis sa création, plusieurs modifications ont amené à sa version consolidée du 17 avril 2009.

Dans les discussions actuelles traitant du sujet de la réforme de la comptabilité publique, il est souvent fait référence à la LOLF. La Cour note que la France n'est pas le seul pays ayant introduit une culture de la performance. Dès lors, il serait intéressant de prendre également en considération les expériences d'autres pays membres de l'OCDE.

Toujours est-il que, dans le présent rapport, la Cour entend se limiter à la LOLF. Plus particulièrement, il s'agit de savoir si la LOLF est un modèle qui peut être transposé au Luxembourg. La Cour présente d'abord les grandes lignes qui caractérisent la LOLF avant d'aborder la question si la LOLF pourrait servir de modèle à une nouvelle comptabilité publique au Luxembourg.

2.1 Les objectifs poursuivis par la réforme

Avec la LOLF, le législateur français a eu pour objectif de remédier à deux faiblesses du cadre budgétaire précédemment en vigueur:

- un contrôle lacunaire de l'efficacité de la dépense publique: ainsi, les gestionnaires n'étaient pas tenus à un compte rendu mettant en évidence les résultats obtenus au regard des moyens mobilisés. Le Parlement, pour sa part, restait cantonné dans une approche quantitative des budgets reposant sur le seul volume des crédits;
- la fragmentation du budget de l'Etat en de très nombreux chapitres: l'ordonnance organique de 1959 formait un cadre de gestion rigide et peu responsabilisant, qui n'incitait pas les gestionnaires à se défaire d'une approche quantitative.

La LOLF a ainsi poursuivi deux objectifs majeurs, à savoir celui de réformer le cadre de la gestion publique pour l'orienter vers les résultats et la recherche de l'efficacité et celui de renforcer la transparence des informations sur les finances publiques.

Dans ce but, la LOLF propose une réforme en profondeur de la gestion publique par le biais des trois principaux outils suivants:

- favoriser la lisibilité des politiques publiques;
- introduire le couple liberté de gestion/responsabilité;
- mettre en place une comptabilité générale.

La LOLF est marquée de la volonté de développer une culture de gestion en responsabilisant davantage les gestionnaires et en renforçant le contrôle de l'efficacité de la dépense publique. Elle vise à confier aux gestionnaires une plus grande liberté dans l'emploi des crédits qui leur sont confiés. Le vote ne se fait plus par ministère, mais par mission comportant les programmes d'un ou de plusieurs ministères. Au sein du programme, le gestionnaire a une liberté presque complète pour affecter les crédits dont il dispose entre les différentes natures de dépenses, sauf en matière de création d'emplois et de dépenses de personnel.

La contrepartie de la plus grande liberté de gestion accordée au Gouvernement est l'obligation de rendre compte au Parlement. C'est la raison pour laquelle les gestionnaires doivent élaborer chaque année pour chaque programme autorisé par la loi de finances des projets annuels de performance (PAP), assortis d'objectifs et d'indicateurs de performance précis pour le respect desquels ils s'engagent. A l'issue de l'exercice budgétaire, dans le cadre de la loi de règlement, ils doivent rendre compte aux parlementaires précisément de l'utilisation faite des crédits qui leur ont été confiés au moyen de rapports annuels de performance (RAP), mais aussi renseigner les indicateurs de performance et indiquer les raisons pour lesquelles ils n'auraient pas, le cas échéant, atteint les objectifs fixés par la loi de finances.

Un autre instrument majeur est offert par l'introduction de la comptabilité publique. En effet, la LOLF a parallèlement modernisé en profondeur la comptabilité de l'Etat pour en faire un véritable instrument d'évaluation de sa situation financière et patrimoniale. Ainsi, la mise en place d'une comptabilité générale et d'une comptabilité d'analyse du coût, en plus de la traditionnelle comptabilité de caisse, permet aux gestionnaires d'avoir une vision plus fidèle de leurs comptes, de connaître l'état de leur patrimoine, de se projeter dans un cadre pluriannuel.

2.2 Les principaux outils de la réforme

2.2.1 Les notions-clés de la nouvelle nomenclature budgétaire

L'objectif d'une meilleure efficacité de la gestion publique, du passage d'une culture de moyens à une culture de résultats, a nécessité la définition d'une nouvelle nomenclature budgétaire autour des notions de missions, de programmes et d'actions.

a) La mission

Selon l'article 7 de la LOLF, la mission relève d'un ou de plusieurs ministères et regroupe un ensemble de programmes concourant à une politique publique. Ainsi, par exemple, la mission consacrée à la recherche et l'enseignement supérieur couvre à elle seule sept ministères. Une mission ne peut être créée que par la loi de finances sur initiative gouvernementale. Lors de la discussion budgétaire, les parlementaires peuvent réallouer les crédits entre les programmes d'une même mission, sans toutefois en accroître le montant global.

b) Le programme

Le programme, qui ne peut être que ministériel, est désormais la nouvelle unité de spécialité et de gestion des crédits. Il constitue le deuxième niveau de regroupement des crédits après la mission et avant les actions. C'est en effet le cadre opérationnel d'exécution des crédits défini comme suit à l'article 7 de la LOLF: „Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en oeuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère (...) et auquel sont associés des objectifs précis, définis en fonction de finalités d'intérêt général, ainsi que des résultats attendus et faisant l'objet d'une évaluation.“

c) L'action

Au sein de chaque programme, les crédits sont répartis par action. Un tel classement permet d'obtenir une représentation des dépenses par destination et de conserver l'information sur leur répartition par nature.

Pour le gestionnaire, la répartition des crédits de chaque programme par action n'est qu'indicative, c'est-à-dire qu'il dispose d'une enveloppe globale de crédits fongibles sous la réserve que le plafond fixé pour les dépenses de personnel ne soit pas dépassé.

Au budget général de l'exercice 2006, 620 actions ont été intégrées au sein de 133 programmes. Ces actions, qui constituent le troisième niveau de regroupement des crédits, n'ont qu'un caractère informatif et visent à mieux identifier les composantes de politiques publiques et à en retracer les coûts.

2.2.2 L'appréciation de la performance: objectifs et indicateurs de performance

L'appréciation de la performance est au coeur de la réforme induite par la LOLF qui tend à substituer une logique de résultat à une logique de moyens. A ce titre, elle vise à modifier en profondeur les modes de gestion de l'Etat qui mènent à la nouvelle nomenclature budgétaire et accordent une grande liberté d'action aux gestionnaires.

Afin de permettre au parlement de mieux exercer son pouvoir, chaque programme comporte un certain nombre d'objectifs (en moyenne 5) qui permettent d'aborder l'action publique de différents points de vue. A ces objectifs sont associés des indicateurs (en moyenne 2) permettant d'en apprécier de manière claire et objective la réalisation. Au total, 690 objectifs et 1.400 indicateurs ont ainsi été recensés dans le budget pour 2006.

Les différentes catégories d'objectifs associés aux programmes sont:

- les objectifs d'efficacité socio-économique: ils mettent en avant les effets économiques, sociaux, environnementaux, culturels et sanitaires attendus de l'action de l'Etat. Par exemple, dans le cadre des programmes de la Police nationale et de la Gendarmerie, l'amélioration du taux d'élucidation des enquêtes;
- les objectifs de qualité de service: ils ont trait à la qualité du service rendu à l'utilisateur. Par exemple, l'amélioration de l'accueil dans les commissariats et les gendarmeries;
- les objectifs d'efficacité de gestion (ou d'efficience): ils sont liés à une volonté d'optimiser l'utilisation des moyens en les rapportant à l'activité de l'administration. Par exemple, l'optimisation de la répartition des effectifs de police et de gendarmerie, en fonction de l'évolution de la démographie et de la délinquance.

Les indicateurs de performance sont préparés pour rendre compte de la manière dont les objectifs sont atteints. Un „bon“ indicateur de performance doit être pertinent (pour permettre d'apprécier les résultats réellement obtenus), être disponible à intervalles réguliers (pour se prêter à des comparaisons), être compréhensible, de fiabilité incontestable, tout en étant élaboré à un coût raisonnable.

Tout indicateur de performance est „chiffré“: il peut s'agir d'un pourcentage (p. ex. pourcentage de satisfaction après enquête), d'un nombre en valeur absolue (p. ex. nombre d'accidentés sur la route) ou bien d'un délai (p. ex. délai moyen de paiement des dépenses de l'Etat). Dans la préparation du budget, les gestionnaires de programme discutent avec la direction du Budget des objectifs qu'ils ont en mesure de se fixer. Chaque indicateur de performance fait l'objet d'une prévision dans le PAP, qui vaudra engagement devant le Parlement, et donnera lieu à justification a posteriori au sein des RAP annexés au projet de loi de règlement, surtout si la cible n'est pas atteinte.

Tableau 28: Exemples d'indicateurs de performance

<i>Mission</i>	<i>Programme</i>	<i>Objectif</i>	<i>Indicateur</i>
Enseignement scolaire	Soutien de la politique de l'éducation nationale	Réussir la programmation et la gestion des grands rendez-vous de l'année scolaire	Coût des différents examens par candidat présent
Gestion et contrôle des finances publiques	Gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local	Maîtriser les coûts de gestion des administrations financières	Rapport entre le coût des administrations financières et les masses financières qu'elles sont chargées de collecter ou de payer

<i>Mission</i>	<i>Programme</i>	<i>Objectif</i>	<i>Indicateur</i>
Sécurité	Police nationale	Améliorer l'élucidation des crimes et délits	Taux d'élucidation des grandes catégories de la délinquance
Transports	Météorologie	Améliorer la prévention des risques d'origine météorologique	Taux de pertinence de la procédure de vigilance météorologique et des bulletins marine de sécurité
Travail	Accès et retour à l'emploi	Améliorer l'efficacité de la mise en relation entre offres et demandes d'emploi en tenant compte de la variété des besoins	Proportion des entreprises globalement satisfaites des candidats présentés par l'ANPE

Alors que la Cour des comptes française a constaté dans son „rapport sur les résultats et la gestion budgétaire 2007“ (p. 113) que le nombre des objectifs et indicateurs est trop élevé pour pouvoir servir à l'information et au contrôle du Parlement, le projet de loi de finances pour 2008 comprend toujours 621 objectifs et 1.276 indicateurs pour couvrir l'ensemble du champ des politiques publiques.

2.2.3 Les projets annuels de performance et les rapports annuels de performance

A tout programme est associé un projet annuel de performance (PAP) qui définit les objectifs ainsi que les indicateurs de performance. Conformément à l'esprit de la LOLF, le PAP a la vocation d'enrichir substantiellement la quantité et surtout la qualité de l'information apportée au Parlement. En effet, il lui permet d'apprécier si, pour chaque programme, les objectifs fixés ex ante ont bien été atteints ex post.

Chaque PAP comprend les informations suivantes: les engagements du Gouvernement en faveur de la performance, l'évaluation des dépenses fiscales, la justification pluriannuelle des crédits, l'échéancier des crédits de paiement (CP) associés aux autorisations d'engagement (AE) et les informations relatives aux emplois, qu'ils soient rémunérés directement ou par le biais d'une subvention versée à un organisme extérieur.

Le corollaire des PAP (à joindre obligatoirement au projet de loi de finances de l'année) sont les RAP (rapports annuels de performance) qui doivent obligatoirement être joints au projet de loi de règlement. Ces documents rendent compte ex post de l'exécution des engagements pris dans les PAP.

2.2.4 Le débat d'orientation budgétaire

Depuis les années 90, le Gouvernement français a accepté dans chacune des Assemblées l'organisation au printemps d'un débat d'orientation budgétaire de l'année à venir et des perspectives à moyen terme afin d'associer plus étroitement les parlementaires à l'élaboration du projet de budget.

Ledit débat a été institutionnalisé et profondément rénové par l'article 48 de la LOLF qui impose, en vue de l'examen et du vote du projet de loi de finances de l'année suivante par le Parlement, la présentation par le Gouvernement d'un rapport sur l'évolution de l'économie nationale et sur les orientations des finances publiques au cours du dernier trimestre de la session ordinaire.

2.2.5 La réforme de la comptabilité de l'Etat

Le contrôle de l'exécution du budget constitue une mission essentielle, puisqu'elle vise à s'assurer que les autorisations budgétaires votées par le Parlement ont bien été respectées, et permet de faire le point sur l'évolution de la situation financière de l'Etat. Dans cette perspective, le développement d'une comptabilité moderne constitue un enjeu essentiel.

La comptabilité est en effet un outil qui permet de suivre l'exécution de son budget, mais également de connaître l'évolution de son patrimoine et de retracer le coût de ses prestations. Pour les parlementaires, la comptabilité de l'Etat en vigueur avant la LOLF n'était pas satisfaisante: si elle permettait de

suivre l'exécution de la loi de finances au cours de l'exercice, elle ne fournissait en revanche que des éléments très limités sur la valeur des biens de l'Etat, le coût futur de ses engagements et les risques financiers auxquels il était exposé. La LOLF vise donc à mettre en place un système comptable plus complet, afin que les comptes de l'Etat soient „réguliers, sincères et donnent une image fidèle de son patrimoine et de sa situation financière“ (article 27). La réforme comptable doit donc aboutir à des comptes plus transparents.

a) Les origines de la réforme comptable

A l'origine, la comptabilité publique avait principalement pour but d'assurer le respect des lois et des règlements et de veiller au respect de l'autorisation budgétaire. La comptabilité de l'Etat était une comptabilité budgétaire, ou comptabilité de caisse: elle enregistrait les recettes et les dépenses au moment où l'argent entrait ou sortait de la caisse de l'Etat. Elle ignorait largement les questions relatives aux prix de revient des actions de l'Etat, à la valorisation de son patrimoine, à ses engagements et aux risques auxquels il s'exposait. De manière générale, cette comptabilité ne constituait pas une véritable aide pour les gestionnaires publics.

A la fin des années 1990, plusieurs études ont souligné les carences du système comptable de l'Etat qui ne comportait ni compte de bilan (avec un raisonnement en termes d'actif et de passif), ni amortissements, ni provisions. Les sujets tels que le financement des retraites et la valorisation du patrimoine immobilier de l'Etat, qui constituent des enjeux financiers considérables, n'étaient pas correctement mesurés. Par ailleurs, lorsqu'un investissement était réalisé, son coût de fonctionnement n'était pas prévu, et son renouvellement n'était donc pas pris en compte, en l'absence d'amortissement. Les engagements de l'Etat, ses coûts de fonctionnement, les risques auxquels il s'expose et la valeur de son patrimoine étaient donc occultés, et ne faisaient pas l'objet d'études systématiques.

Lorsque les parties intéressées se sont penchées sur la réforme de l'ordonnance organique du 2 janvier 1959, le constat des insuffisances du système comptable de l'Etat était largement établi et partagé, notamment par rapport à ceux de la plupart des pays de l'OCDE. Le législateur a donc souhaité moderniser en profondeur la comptabilité de l'Etat, sans remettre en cause le système de comptabilité de caisse, mais en lui adjoignant d'autres images comptables afin de disposer d'un outil efficace de gestion et de suivi de la dépense publique.

b) Les nouvelles images comptables voulues par la LOLF

Les principes essentiels de la réforme de la comptabilité de l'Etat sont posés par l'article 27 de la LOLF, dont les deux premiers alinéas disposent que:

- „L'Etat tient une comptabilité des recettes et des dépenses budgétaires et une comptabilité générale de l'ensemble de ses opérations.“
- „En outre, il met en oeuvre une comptabilité destinée à analyser les coûts des différentes actions engagées dans le cadre des programmes.“

La comptabilité de caisse est donc conservée, mais s'y ajoutent une comptabilité générale (ou comptabilité d'engagement) et une comptabilité „d'analyse des coûts“. L'Etat passe donc d'une image comptable unique à une triple image comptable. L'introduction d'une comptabilité générale constitue la novation majeure concernant les comptes de l'Etat. En fait, le législateur n'a pas souhaité, à l'instar de certains pays de l'OCDE comme la Nouvelle-Zélande ou l'Australie, remplacer la comptabilité de caisse, mais la compléter.

Le choix du législateur visait à satisfaire deux exigences de transparence: le respect de l'autorisation parlementaire et le suivi de l'exécution du budget en temps réel d'une part, et la sincérité des résultats patrimoniaux d'autre part. La réforme comptable introduite par la LOLF devrait donc permettre de disposer d'une information beaucoup plus complète sur la situation et les perspectives des finances de l'Etat.

c) Les principes d'une comptabilité de caisse

Dans un système de comptabilité de caisse, les dépenses et les recettes sont rattachées à l'exercice budgétaire au cours duquel elles sont effectivement payées ou encaissées. Ce système présente l'avantage de suivre aisément le rythme des encaissements et des décaissements de l'Etat, donc sa trésorerie, et permet de déterminer à chaque instant son besoin ou sa capacité de financement.

En revanche, la comptabilité de caisse présente l'inconvénient majeur de ne pas donner toujours une image fidèle, fiable et sincère du solde budgétaire de l'Etat. Elle peut conduire à des imputations erro-

nées et inciter les ordonnateurs à différer par exemple le paiement de certaines dépenses pour dissimuler ou réduire artificiellement le déficit d'un exercice.

A compter du milieu des années 1990, des principes de comptabilité en droits constatés ont été progressivement introduits dans la comptabilité de l'Etat, s'agissant par exemple de la dette de l'Etat, du recensement de ses engagements ou de la valorisation de son patrimoine immobilier. Pour autant, cette approche patrimoniale est restée fragmentaire.

d) La comptabilité générale

Cette comptabilité, également dénommée comptabilité d'exercice, ou en „droits constatés“, est en usage dans les collectivités territoriales et les établissements publics, mais aussi dans les entreprises. L'application à l'Etat de la comptabilité générale traduit un rapprochement souhaité et assumé vers la comptabilité des entreprises: l'article 30 de la LOLF prévoit en effet que la comptabilité générale est „fondée sur le principe de la constatation des droits et des obligations“ et que ses règles „ne se distinguent de celles applicables aux entreprises qu'en raison des spécificités de l'action de l'Etat“.

En enregistrant les recettes et les dépenses à la date de leur „fait générateur“² et non à celle de leur encaissement ou de leur paiement, la comptabilité générale permet d'inscrire des sommes qui devront être payées ou encaissées plus tard. Elle consiste donc à retracer dans les comptes les droits et les obligations dès lors qu'ils ont acquis une valeur certaine, et permet d'introduire les notions de provision ou d'amortissement, s'agissant des dépenses futures.

Par ailleurs, la présentation des engagements hors-bilan de l'Etat, qui s'est développée au cours des dernières années, permet de connaître avec précision le montant des dettes garanties par l'Etat, des garanties liées aux missions d'intérêt général, aux opérations de cession et de restructuration d'entreprises publiques, en matière d'épargne (...). Enfin, le hors-bilan de l'Etat retrace les engagements de l'Etat au titre des retraites de ses fonctionnaires, dont l'impact financier sera considérable au cours des années à venir, compte tenu du départ à la retraite de nombreux fonctionnaires issus de la génération du baby-boom.

En améliorant l'information financière, la comptabilité en droits constatés servira à la fois le Gouvernement et les institutions de contrôle, en particulier le Parlement, en rendant les comptes plus fiables et transparents. Elle pourrait également contraindre davantage l'exécutif à assumer politiquement et sans les différer les conséquences financières de ses décisions, et permettre ainsi de mieux éclairer le vote du Parlement. Le double objectif visé par la LOLF, celui d'une gestion plus performante et celui d'une plus grande transparence et d'un contrôle parlementaire plus approfondi sur les finances de l'Etat, se retrouve ainsi rempli à travers la réforme de la comptabilité de l'Etat.

e) Des normes comptables adaptées aux spécificités de l'Etat

Un recueil des normes comptables de l'Etat a été élaboré en vue d'adapter la comptabilité générale aux spécificités de l'Etat. Les règles sont construites en référence avec les dispositions applicables aux entreprises. Certaines d'entre elles peuvent être transposées immédiatement à l'Etat, d'autres doivent être adaptées, d'autres enfin doivent être nouvellement créées, lorsqu'il s'agit de comptabiliser des opérations que ne connaissent pas les entreprises (perception de l'impôt, biens immobiliers ne pouvant être évalués par référence à une valeur de marché, s'agissant par exemple de monuments historiques ...).

f) Le patrimoine de l'Etat

Le patrimoine est généralement défini comme l'ensemble des droits et obligations relatifs à une personne, que traduit sa situation financière. Pour calculer sa situation, il convient de déterminer l'actif et le passif de cette personne ce qui, pour l'Etat, implique de tenir compte de certaines spécificités.

Si la détermination du passif de l'Etat est complexe, elle fournit des informations importantes pour apprécier la soutenabilité de la politique budgétaire, d'autant qu'elle est complétée par des données sur ses engagements hors-bilan présentés dans une annexe.

² Le fait générateur est l'événement qui conduit à la naissance d'une dette ou d'une créance. Pour les dépenses, c'est la constatation du service fait ou la réception de la facture correspondante; pour les recettes, c'est la constatation de la réalité juridique de la créance.

La connaissance de l'actif de l'Etat devrait permettre de suivre l'évolution de sa valeur et d'apprécier la manière dont l'Etat gère ses actifs financiers et corporels. Toutefois, l'évaluation des actifs de l'Etat est également complexe, compte tenu de la diversité de ses biens et de ses droits, et de la difficulté à valoriser son principal actif qui est sa capacité à lever l'impôt. Enfin, comme il n'y a pas de date de création de l'Etat, il n'existe pas de capital initial. Voilà pourquoi il faut tenir compte de spécificités importantes.

g) Le périmètre des comptes de l'Etat

Le choix qui a été effectué consiste à considérer l'Etat en tant que personne morale: le périmètre de ses comptes rassemble donc tous les services, établissements ou institutions de l'Etat non dotés de la personnalité juridique, soit les entités dont les moyens de fonctionnement sont autorisés par la loi de finances, à l'exception des établissements publics dotés de la personnalité juridique.

Les comptes individuels des entités de ce périmètre seront donc construits en fonction de normes communes. Toutefois, l'Etat possède des participations dans des sociétés, est le propriétaire des établissements publics nationaux, et finance même certaines sociétés privées pour mettre en oeuvre ses politiques. Il contrôle donc d'autres personnes juridiques et se trouve indirectement responsable de leurs obligations.

Dans un premier temps, ces entités ne sont comptabilisées que comme des participations de l'Etat. A terme, des comptes consolidés pourraient permettre de disposer d'une image plus complète des engagements de l'Etat, compte tenu notamment de son rôle de „financeur en dernier recours“.

h) La comptabilité d'analyse des coûts

Destinée à analyser les coûts des différentes actions engagées dans le cadre des programmes, cette comptabilité d'analyse, qui se rapproche d'une comptabilité analytique, devrait permettre de connaître le coût des actions mises en oeuvre par l'Etat, et donc d'établir des comparaisons avec le secteur privé ou d'autres administrations publiques. Cet aspect de la réforme comptable s'intègre utilement dans la logique de performance.

2.2.6 La loi de règlement

La loi de règlement est juridiquement une loi de finances qui arrête le montant définitif des recettes et des dépenses de l'exercice ainsi que le résultat budgétaire qui en découle. L'ambition de la LOLF consiste à en rehausser le statut pour en faire un élément essentiel du suivi de l'exécution budgétaire. La discussion du projet de loi de règlement doit devenir le „moment de vérité budgétaire“ au cours duquel le Parlement, notamment au vu des rapports annuels de performance (RAP), devrait procéder à un examen attentif de la performance de la gestion gouvernementale, programme par programme, au regard du critère de la performance.

2.2.7 Les instances de contrôle interne à l'Etat – l'intervention du contrôleur financier

En France, le rôle du contrôleur financier a significativement changé avec l'introduction de la LOLF. Avant la LOLF, le contrôleur financier intervenait au moment de l'engagement de la dépense, en apposant systématiquement un visa préalable sur les actes d'engagement.

Comme cependant la LOLF consacre l'autonomie du gestionnaire dans l'exécution du budget et prévoit une justification a posteriori de l'utilisation des crédits sur la base des performances réalisées, l'action du contrôleur financier a dû se transformer, notamment:

- en limitant la procédure de visa préalable à certains actes limitativement énumérés, „compte tenu de la nature de la dépense ou des crédits, de leur montant“;
- en ne refusant plus le visa pour un motif de légalité, mais seulement au regard de l'appréciation des conséquences budgétaires de l'acte visé.

Le contrôle financier est ainsi réorienté vers un contrôle de la soutenabilité de la dépense publique et vers l'identification des risques financiers.

3. Un modèle adapté au Luxembourg: introduction d'une nouvelle comptabilité publique

3.1 Une LOLF adaptée aux spécificités luxembourgeoises

Afin d'optimiser la gestion des deniers publics, la Cour est d'avis qu'il importe d'opérer le passage d'une logique de moyens vers une logique de résultats. Les avantages d'une nouvelle comptabilité publique ont été exposés ci-avant. Est-il toutefois souhaitable de transposer tel quel au Luxembourg le système mis en place en France ?

Les problèmes que connaît la France avec l'introduction de la LOLF sont bien documentés. Un des problèmes les plus importants qui se posent en France est celui de la surabondance d'informations.

A ce titre, l'OCDE a fait remarquer en 2004, que „les individus, et les organisations, ne peuvent exploiter efficacement qu'un certain volume d'informations à la fois. Les ministres et les hauts responsables doivent souvent prendre des décisions rapides dans un environnement politique et administratif déjà complexe. Les inonder d'informations ne rend pas nécessairement l'opération plus facile, ni plus efficace.

Les autorités publiques doivent donc décider des informations à recueillir. L'ensemble des informations que l'on peut réunir sur la performance du secteur public est pratiquement infini, et le coût de la collecte serait prohibitif. L'utilité de cette masse d'informations serait en outre limitée. Il importe de se rappeler que les objectifs de performance et les informations correspondantes ne sont pas une fin en soi: ils ne sont utiles que s'ils suscitent une meilleure performance de la part des agents publics.“

A titre d'exemple, le rapport annuel de performance (RAP) de la mission „Travail et Emploi“, annexé au projet de loi de règlement des comptes, a représenté à lui seul un volume de 264 pages pour l'exercice 2007. Or, le projet de loi de finances pour 2007 a encore comporté 33 autres missions intégrées au budget général de l'Etat avec autant de RAP à publier.

A noter que ce travail de publication se fait annuellement. A la lecture du RAP de la mission „Travail et Emploi“, force est de constater que la valeur des informations contenues n'est pas toujours très éminente. En effet, les RAP ressemblent parfois aux rapports d'activités publiés annuellement par les ministères luxembourgeois.

Un autre problème qui se pose également en France est celui de la pertinence des indicateurs de performance. C'est ainsi que le Président de la Cour des comptes française a fait remarquer en date du 30 mars 2009 qu'„il faut cependant éviter un piège: la modernisation n'est pas une vertu en soi. Elle a, comme toute entreprise humaine, ses failles et ses effets pervers. Des indicateurs qui traversent la réalité ou passent à côté de l'essentiel; des montages juridiques ou financiers qui échappent à la maîtrise des acteurs publics et se révèlent dangereux, des procédures qui, au lieu de clarifier les circuits de décision, les rendent plus opaques et moins contrôlables.“

Dans son rapport sur les résultats et la gestion budgétaire de l'Etat pour l'année 2007, la Cour des comptes française a noté (p. 113) que „le dispositif d'appréciation des performances demeure très insuffisant. Le nombre des objectifs (750 au total) et indicateurs (1.200) est trop élevé pour qu'ils puissent servir à l'information et au contrôle du Parlement. Beaucoup ne sont pas renseignés et, quand ils le sont, ne sont pas utilisés pour éclairer notamment la programmation budgétaire.“ La Cour des comptes française poursuit son analyse en constatant que „le nombre des indicateurs a certes baissé dans plusieurs secteurs. Mais, outre que certains ministères ont supprimé en priorité les indicateurs qui faisaient apparaître des performances médiocres ou en dégradation, ils restent souvent trop nombreux.“

C'est la raison pour laquelle la Cour luxembourgeoise est d'avis qu'il est essentiel d'étudier à fond la mise en pratique de la nouvelle loi organique en France pour éviter les erreurs commises et adapter, le cas échéant, la réforme aux nécessités luxembourgeoises. La Cour des comptes luxembourgeoise recommande d'optimiser le cadre budgétaire existant en le complétant par des instruments-clés introduits par la LOLF. Partant la Cour:

- souscrit pleinement les objectifs poursuivis par la LOLF (le développement d'une culture de résultat);
- recommande d'étoffer la maquette budgétaire actuelle par les principaux outils de la LOLF;
- préconise d'optimiser les instruments budgétaires existants, notamment ceux prévus par la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la Trésorerie de l'Etat.

3.1.1 Les principaux outils

Le Luxembourg se trouve dans une situation analogue à celle de la France avant la mise en place de la LOLF. En effet, malgré la réforme entamée en 1999 en matière de budget et de comptabilité de l'Etat, les carences sur le plan de l'information budgétaire sont restées importantes. En effet, la comptabilité budgétaire actuelle ne permet ni de connaître les coûts, respectivement les engagements de l'Etat, ni de déterminer les risques, ni de définir le patrimoine de l'Etat. Pour remédier à cet état des choses, la Cour propose de s'orienter par rapport aux objectifs majeurs de la LOLF et d'en reprendre les principaux outils.

a) Un budget de l'Etat simplifié et transparent

La Cour est d'avis que la maquette budgétaire que le Luxembourg connaît à l'heure actuelle (ministères, sections, articles) ne doit pas être complètement remodelée.

Tableau 29: Total des sections et articles budgétaires des exercices 2008 et 2009

Exercice	Nombre de sections	Nombre d'articles
2008	291	4.046
2009	288	4.078

A l'instar d'un des objectifs primordiaux poursuivis par la LOLF, qui a consisté à mettre fin à une fragmentation excessive du budget de l'Etat, la Cour recommande de réduire le nombre des articles budgétaires tout en ne touchant pas à l'actuelle présentation par section.

b) Une plus grande liberté de gestion

Ce nouvel aménagement du budget aura entre autres pour conséquence que les ministres bénéficieront au sein des différentes sections d'une plus grande liberté de gestion pour octroyer les crédits autorisés. Par contre, les ordonnateurs s'engageront à respecter des objectifs et indicateurs de performance préalablement souscrits.

A l'issue de l'exercice budgétaire, dans le cadre du compte général, ils devront rendre compte précisément de l'utilisation des crédits votés en fournissant des renseignements au sujet des indicateurs de performance et en indiquant les raisons pour lesquelles ils n'auront pas, le cas échéant, atteint les objectifs initialement fixés par le budget. L'obligation de rendre compte à la Chambre des députés constitue la contrepartie de la plus grande liberté de gestion accordée au Gouvernement.

Cette nouvelle architecture budgétaire entraînera évidemment la nécessité d'une réforme de la Direction du contrôle financier consistant à lui faire jouer un rôle analogue à celui du contrôleur financier français tel que décrit sous le point 2.2.7.

c) Les instruments de mesure: objectifs et indicateurs de performance

La Cour part du principe que toute politique publique doit être soumise à l'évaluation, vu que l'on ne peut véritablement agir que sur ce qu'on mesure. Donc, l'évaluation de la performance est un outil nécessaire pour mieux gouverner les politiques publiques.

Dès lors, les engagements politiques doivent être documentés par des objectifs et des indicateurs de performance. Ces instruments seront établis par les différents gestionnaires de crédit en concertation avec les responsables de l'IGF au moment de l'élaboration du projet de budget. Il appartiendra à l'IGF de veiller, lors de l'exécution du budget, au respect des indicateurs et objectifs et de faire en sorte qu'une analyse pourra être faite au moment du dépôt des comptes généraux de l'Etat.

Les administrations de l'Etat seront appelées à s'engager de manière expresse à des objectifs préalablement élaborés. Pour ce qui est des personnes ayant une personnalité distincte de l'Etat, comme par exemple les établissements publics ou les asbl, ces dernières concluront des contrats de performance avec les ministères de tutelle (p. ex.: Université du Luxembourg, Centres de recherche).

Au niveau des fonds spéciaux, il importe que les objectifs soient expressément prévus dans la loi portant création du fonds. Il appartient au ministère ou à l'administration compétente de veiller à une

interprétation restrictive de ces missions. Les indicateurs de performance seront à préciser par règlement grand-ducal.

3.1.2 *Les instruments de la loi modifiée du 8 juin 1999*

La loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la Trésorerie de l'Etat contient un certain nombre d'instruments qui permettent utilement de contrôler l'évolution des finances publiques. Or, il s'avère que l'usage qui en a été fait jusqu'ici reste fragmentaire. Il s'agit donc d'optimiser l'éventail de ces procédures.

Les lois de finances (projet de budget et projet de loi portant règlement du compte général) doivent permettre à la Chambre des députés de retracer les engagements financiers qu'elle a autorisés préalablement. Or, tel n'est pas le cas, vu que les informations publiées dans les documents parlementaires sont souvent insuffisantes et les indications au niveau du projet de budget trop sommaires, voire inexistantes au niveau du compte général.

a) Le compte général de l'Etat (article 10 et suivants)

Dans son état actuel, le compte général ne permet pas à la Cour de se prononcer sur la situation financière de l'Etat pour l'exercice écoulé.

C'est ainsi que la Cour a écrit dans son rapport général sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'Etat de l'exercice 2004 que „le compte général de l'Etat reproduit la situation globale de chaque fonds spécial en se limitant à présenter le total des recettes, des dépenses et des avoirs. Aucune information n'est cependant fournie concernant les projets de construction inscrits en tant que tels.

Il y a lieu de rappeler que le volume I du projet de loi de budget de l'Etat contient des annexes renseignant de manière plus détaillée sur la situation des fonds spéciaux de l'Etat. Le volume II du projet de budget se consacre exclusivement au programme pluriannuel des dépenses en capital.

Afin de permettre une analyse plus approfondie des fonds spéciaux au niveau du compte général, la Cour recommande de mettre à jour les documents publiés lors de la présentation du budget de l'Etat et de les inclure dans le projet de loi portant règlement du compte général.“ Cette recommandation de la Cour est restée sans suite jusqu'à ce jour.

Pour que le législateur soit dûment averti et informé avant de donner son approbation sur la gestion financière de l'Etat, il importe selon la Cour que le contenu du compte général soit élargi et renseigne dorénavant sur:

- le résultat budgétaire;
- le résultat de la comptabilité générale;
- la situation financière de la Trésorerie.

Le compte général devra également renseigner sur la situation financière de l'administration publique et des sous-secteurs qui la composent. C'est en effet au niveau de l'administration publique que les députés reçoivent les indications plus complètes au sujet des finances publiques. L'administration publique comprend ainsi les comptes de l'administration centrale (Etat central, fonds spéciaux et organismes contrôlés par l'Etat ou financés majoritairement par l'Etat), des administrations locales et des administrations de sécurité sociale. Dans le cadre de la procédure budgétaire pour l'exercice 2008, le ministère des Finances a publié pour la première fois un troisième volume concernant exclusivement le cadre européen de la politique budgétaire de notre pays. La Cour recommande d'en faire de même au niveau du compte général de l'Etat.

b) La comptabilité générale (article 91)

Suivant l'article 91 de la loi sur la comptabilité de l'Etat, la Trésorerie de l'Etat est chargée de la tenue de la comptabilité générale et budgétaire de l'Etat. L'article 15 de la même loi précise que „la comptabilité générale retrace, selon la méthode dite de la partie double, l'intégralité des recettes et des dépenses de l'Etat ainsi que ses avoirs et ses engagements afin d'établir une situation patrimoniale sous la forme d'un bilan financier arrêté au 31 décembre“.

En pratique, il s'avère que la Trésorerie publie chaque année dans le rapport d'activités du ministère des Finances un bilan purement financier qui reste fragmentaire dans la mesure où il ne permet ni de

retracer les engagements de l'Etat, ni d'évaluer sa situation patrimoniale. Aux yeux de la Cour, la comptabilité générale devrait avant tout permettre d'évaluer les charges futures de l'Etat. Dès lors, la Cour recommande de mettre en place une comptabilité générale et renvoie à ce titre aux points 2.2.5 d) et 3.3.1.2 du présent rapport.

c) Les fonds spéciaux (articles 76 et 77)

Suivant l'article 77 de la loi sur la comptabilité de l'Etat, „les départements ministériels communiquent à la fin de chaque trimestre à l'inspection générale des finances un état exhaustif des engagements contractés au cours de l'exercice et des engagements à prévoir pour l'exercice en cours et pour les exercices suivants ainsi qu'un relevé des dépenses liquidées à charge des fonds spéciaux et relevant de leur compétence.“

D'après la Cour, il s'agit d'une disposition-clé de la loi de 1999, alors que ces relevés inciteraient les départements ministériels à plus de rigueur au niveau de l'exécution et du suivi financiers des fonds spéciaux. C'est ainsi que la Cour a fait remarquer dans son rapport spécial du 22 août 2005 portant sur le Fonds pour la Protection de l'Environnement que „de tels états et relevés constituent des instruments permettant d'assurer le suivi des projets financés par le biais du Fonds et de déceler dans un stade avancé d'éventuels dépassements de grands projets d'envergure. La communication de ces pièces aux contrôleurs financiers leur permettrait également d'intervenir dans le cadre de l'exécution des dépenses du Fonds.“

A maintes reprises, la Cour a demandé auprès du ministère des Finances de lui communiquer ces relevés, et ce conformément aux dispositions de l'article 77. Ces demandes sont toutes restées sans réponse (la première demande a été formulée dans le cadre du compte général 2004).

La Cour note que, dans la circulaire budgétaire 2010 (p.14), le ministre du Trésor et du Budget précise qu'„en principe, les crédits d'alimentation des fonds spéciaux qui sont proposés pour 2010 doivent être maintenus au niveau des crédits figurant au programme pluriannuel des dépenses en capital qui a été arrêté par le Gouvernement en octobre 2008 pour la période 2008-2012.“

Dans ce contexte, il importe de rappeler à l'attention de tous les départements ministériels l'article 77 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la Trésorerie de l'Etat (...). Etant donné que de nombreux départements ministériels n'ont toujours pas pris l'habitude de transmettre régulièrement à l'Inspection des finances ces données financières, il importe d'insister, dans le cadre de la présente circulaire, sur la nécessité de respecter dorénavant scrupuleusement cette disposition législative.“

Il est inacceptable que dix ans après la mise en place de la loi sur la comptabilité de l'Etat, la communication de tels relevés fait toujours défaut.

d) L'article 99 de la Constitution

L'article 99 de la Constitution trouve son origine dans la Constitution de 1868. Les principes y contenus se fondaient sur une proposition de la „Commission spéciale nommée par l'Assemblée des Etats à l'effet d'examiner préalablement le projet sur la révision de la Constitution“. Dans son rapport définitif du 2 mai 1868, la section centrale argumentait que „par sa proposition, la section centrale a eu pour but d'éviter avant tout les abus résultant de la facilité avec laquelle le Gouvernement pouvait transférer d'un article à l'autre les crédits alloués, et affecter ainsi les sommes votées à des travaux tout autres que ceux prévus lors de l'allocation. Elle a encore voulu mettre la Chambre des députés en garde contre la facilité avec laquelle jusqu'ici, lors du vote du budget, des crédits furent accordés pour des constructions nouvelles dont on n'avait présenté ni les plans, ni les devis estimatifs. De cette manière le pays s'est souvent vu engagé dans des dépenses qui excédaient toutes prévisions et qui eussent été évitées, si la somme nécessaire avait été votée en une fois sur le vu des plans et devis“.

Actuellement, l'article 99 de la Constitution prévoit notamment que „toute réalisation au profit de l'Etat d'un grand projet d'infrastructure ou d'un bâtiment considérable, tout engagement financier important de l'Etat doivent être autorisés par une loi spéciale. Une loi générale détermine les seuils à partir desquels cette autorisation est requise.“ (*article 80 de la loi modifiée sur la comptabilité de l'Etat*).

Cet article oblige donc le Gouvernement à demander une autorisation spéciale au législateur pour tout engagement financier important de l'Etat, autorisation qui doit préciser l'objet spécifique de l'engagement et limiter ses répercussions financières.

Issue d'un contexte historique particulier, la question est de savoir si la procédure prévue à l'article 99 garde toujours sa raison d'être. La Cour estime que la procédure de la „loi spéciale“ n'apporte pas de plus-value et conduit à un alourdissement des procédures.

Avec les outils en place, la Chambre des députés dispose déjà d'un large éventail de mesures permettant en principe aux parlementaires de se prononcer sur les crédits à autoriser. Comme déjà évoqué plus haut, le problème réside plutôt au niveau de l'utilisation de ces outils par les différents intervenants. Or, la Cour estime que, par un usage plus rigoureux des moyens existants et en suivant les recommandations faites par la Cour dans le présent rapport, la qualité des informations à adresser aux députés devrait sensiblement s'améliorer.

A rappeler que l'article 80 de la loi modifiée du 8 juin 1999 prévoit en son paragraphe (1) un seuil de 7.500.000 euros au-dessus duquel doit être autorisée par une loi toute aliénation d'une propriété immobilière appartenant à l'Etat, toute acquisition par l'Etat d'une propriété immobilière, toute réalisation au profit de l'Etat d'un projet d'infrastructure ou d'un bâtiment, et encore tout autre engagement financier, y compris les garanties de l'Etat. Pour les acquisitions par l'Etat d'une propriété immobilière par enchères publiques, une loi d'autorisation est requise si le prix d'acquisition dépasse 15.000.000 euros.

Selon la loi du 29 mai 2009 portant modification de l'article 80 de la loi modifiée du 8 juin 1999, le montant de 7.500.000 euros respectivement de 15.000.000 euros est remplacé par celui de 40.000.000 euros. Or, selon la Cour, il convient d'amender l'article 99 de la Constitution au lieu d'en augmenter le seuil.

3.2 Echantillon de projets-pilotes

Dans ce qui suit, la Cour présente quatre exemples soulignant l'intérêt d'introduire utilement des objectifs et indicateurs de performance. Il s'agit en l'occurrence des entités suivantes:

- Administration de l'Emploi;
- Administration des Ponts et Chaussées;
- Ministère des Classes moyennes;
- Ministère de la Culture.

Pour ce faire, la Cour a passé en revue des objectifs et indicateurs applicables en France tout en les adaptant aux spécificités luxembourgeoises.

3.2.1 Administration de l'Emploi

Depuis des années, il a été envisagé de réformer l'organisation et le fonctionnement de l'Administration de l'Emploi („Adem“). Le Conseil de Gouvernement a réagi en adoptant en sa séance du 27 mars 2009 un projet de loi concernant l'organisation de l'Administration de l'Emploi. Le projet de loi ambitionne de moderniser le fonctionnement de l'Adem en introduisant des mécanismes flexibles au niveau de la gestion administrative, technique et financière.

Selon la Cour, il importe que, dès la mise en place de la nouvelle entité, des objectifs et indicateurs de performance soient retenus afin de pouvoir évaluer la lutte menée par le Gouvernement contre le chômage.

La Cour recommande de mettre au point un plan pluriannuel pour la nouvelle entité à créer. La finalité y consiste, entre autres, à cadrer la politique générale, les choix stratégiques, les activités et les missions à accomplir à moyen terme de même que les besoins en moyens et en effectifs.

Si la nouvelle entité devrait revêtir la forme d'un établissement public, la Cour recommande de conclure un contrat de performance qui, ensemble avec le plan pluriannuel y afférent, définit une série d'indicateurs chiffrables traduisant les différents objectifs stratégiques préalablement fixés.

Les objectifs et indicateurs sont à définir en fonction de la politique envisagée. A titre d'illustration, la Cour en présente quelques exemples:

Objectif 1	favoriser le développement de secteurs à forts potentiels d'emplois
Indicateur 1.1	croissance de l'emploi dans un secteur déterminé comparé à l'ensemble des secteurs
Objectif 2	favoriser le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi
Indicateur 2.1	taux de retour à l'emploi durable
Objectif 3	favoriser le rapprochement entre les offres et les demandes d'emploi existantes
Indicateur 3.1	délai moyen de satisfaction d'une offre déposée
Indicateur 3.2	taux de sorties durables (supérieures à un certain délai) de la liste des demandeurs d'emploi, respectivement taux d'insertion dans l'emploi durable
Indicateur 3.3	nombre de mises en relation effectuées par la nouvelle entité rapporté au nombre de mises en relation positives
Indicateur 3.4	proportion des entreprises qui ont été satisfaites des candidats qui leur ont été adressés
Objectif 4	accompagner vers l'emploi les jeunes les plus en difficulté par des mesures d'accompagnement spécifiques
Indicateur 4.1	part des jeunes non qualifiés dans le total des jeunes bénéficiaires d'une mesure d'accompagnement
Objectif 5	améliorer les perspectives d'accès à la qualification et à l'emploi grâce au développement de l'apprentissage
Indicateur 5.1	taux d'insertion dans l'emploi à l'issue d'une mesure concernant l'apprentissage
Indicateur 5.2	taux d'abandon des mesures concernant l'apprentissage
Objectif 6	améliorer l'accueil et l'information du public
Indicateur 6.1	part des personnes déclarant bien connaître les grandes orientations du Gouvernement pour lutter contre le chômage
Indicateur 6.2	taux de satisfaction des usagers suite à un contact avec les services en question
Objectif 7	optimiser la gestion des moyens de fonctionnement
Indicateur 7.1	dépenses de fonctionnement courant par agent/par mesure

3.2.2 Administration des Ponts et Chaussées

Par le biais du projet de loi No 6014, l'Administration des Ponts et Chaussées du ministère des Travaux publics sera restructurée en profondeur. D'après la Cour, cette réorganisation devrait s'accompagner de l'établissement d'un plan pluriannuel fixant des objectifs stratégiques par rapport à ses missions nouvellement formulées. L'évaluation de la réalisation de ces objectifs se fera à l'aide d'une série d'indicateurs de performance à décliner.

Les objectifs et les indicateurs y afférents pourraient s'énoncer comme suit:

Objectif 1	améliorer le niveau de sécurité et de qualité de service du réseau routier national
Indicateur 1.1	satisfaction des usagers
Indicateur 1.2	taux en relation avec la sécurité
Objectif 2	moderniser efficacement le réseau routier national en maîtrisant les dépenses
Indicateur 2.1	coût kilométrique de construction
Indicateur 2.2	mesure de la congestion
Indicateur 2.3	disponibilité du réseau routier
Objectif 3	entretenir et exploiter le réseau routier national au meilleur coût
Indicateur 3.1	état des structures de chaussées
Indicateur 3.2	état des ouvrages d'art
Indicateur 3.3	coût kilométrique des opérations d'entretien

3.2.3 Ministère des Classes moyennes

La loi du 30 juin 2004 portant création d'un cadre général des régimes d'aides en faveur du secteur des classes moyennes prévoit un régime d'aides favorisant l'investissement par les entreprises dans des immobilisations corporelles et incorporelles. Un des objectifs poursuivis par ladite loi est „de promouvoir la création, la reprise, l'extension, la modernisation et la rationalisation d'entreprises offrant les garanties suffisantes de viabilité, sainement gérées et s'insérant dans la structure des activités économiques du pays“ (article 1er).

En exécution de cette loi, le ministère des Classes moyennes a traité pour 2007 un nombre total de 535 dossiers, correspondant à une aide totale se chiffrant à 6,9 millions d'euros.

Tableau 30: Dossiers avisés en 2007 en exécution de la loi du 30 juin 2004

2007	Dossiers avisés	Investissements retenus (€)	Subventions en capital (€)	Bonifications d'intérêts (€)	Aide totale (€)
Artisanat	293	47.014.634	2.638.559	1.055.351	3.693.910
Commerce et autres	146	19.333.522	907.806	592.333	1.500.139
Horeca	88	12.676.298	630.079	844.386	1.474.465
Régime Environnement	1	13.040	2.372	0	2.372
Régime Sécurité alimentaire	7	1.418.416	161.421	75.610	237.031
Total	535	80.455.910	4.340.237	2.567.679	6.907.916

Source chiffres: ministère des Classes moyennes (aux erreurs d'arrondi pris); tableau: Cour des comptes

Afin de pouvoir évaluer les résultats obtenus à travers le subventionnement des secteurs visés, l'introduction d'objectifs clairs et d'indicateurs de performance est de mise.

A titre d'exemples, voici quelques pistes d'objectifs et d'indicateurs à atteindre:

Objectif 1	améliorer l'efficacité des aides aux entreprises
Indicateur 1.1	écart entre le taux de croissance des entreprises ayant bénéficié d'aides étatiques et le taux de croissance d'entreprises comparables n'ayant pas bénéficié d'aides étatiques
Indicateur 1.2	taux de survie des entreprises ayant bénéficié d'aides étatiques après un terme de trois ans
Objectif 2	encourager les projets dans les domaines de la recherche et de l'innovation ainsi que celui du développement durable
Indicateur 2.1	rapport entre les aides accordées dans le domaine de la recherche et de l'innovation et les aides accordées „traditionnelles“
Indicateur 2.2	rapport entre les aides accordées dans le domaine du développement durable et les aides accordées „traditionnelles“
Objectif 3	soutenir la création d'entreprises de même que la transmission d'entreprises existantes
Indicateur 3.1	rapport entre les aides accordées en vue de la création d'entreprises et le total des aides accordées
Indicateur 3.2	rapport entre les aides accordées en accompagnement de la transmission respectivement de la reprise d'entreprises et le total des aides accordées
Objectif 4	répondre aux besoins des entreprises de simplification de l'environnement administratif
Indicateur 4.1	complexité administrative ressentie au contact avec les entités en charge des aides étatiques
Indicateur 4.2	délai moyen de réponse aux demandes d'aide des entreprises (capacité de traitement des demandes)

3.2.4 Ministère de la Culture

La gestion financière et administrative du ministère de la Culture a fait l'objet de nombreuses critiques de la part de la Cour (exemples: rapport spécial concernant les asbl para-administratives, rapport spécial Musée de la Forteresse). La Cour est d'avis que les objectifs et indicateurs suivants pourraient servir utilement le ministère de la Culture dans la gestion des domaines qui relèvent de sa compétence:

Domaine des patrimoines

Objectif 1	améliorer la conservation des patrimoines
Indicateur 1.1	amélioration des procédures de protection (capacité de traitement des demandes de protection d'édifices; ...)
Indicateur 1.2	part des crédits alloués à la conservation préventive par rapport aux crédits alloués à la restauration
Indicateur 1.3	qualité de la maîtrise d'ouvrage Etat (coût réel/coût prévisionnel des opérations terminées dans l'année; ...)
Objectif 2	accroître l'accès du public au patrimoine national
Indicateur 2.1	accessibilité et fréquentation des collections (musées nationaux; archives)
Indicateur 2.2	fréquentation des institutions patrimoniales et architecturales
Indicateur 2.3	part du jeune public dans la fréquentation totale
Indicateur 2.4	fréquentation des sites Internet relatifs au patrimoine culturel (nombre de connexions)
Indicateur 2.5	taux de satisfaction du public
Objectif 3	élargir les sources d'enrichissement des patrimoines publics
Indicateur 3.1	effet de levier de la participation financière de l'Etat dans les travaux de restauration des monuments historiques
Indicateur 3.2	effet de levier de la participation financière de l'Etat dans l'acquisition de trésors nationaux

Domaine de la création

Objectif 1	inciter à l'innovation et à la diversité de la création
Indicateur 1.1	part des artistes ayant bénéficié pour la première fois de commandes, d'acquisitions et d'aides à la création par l'Etat
Indicateur 1.2	évolution du nombre total de nouvelles créations
Objectif 2	donner des bases économiques et professionnelles solides à la création
Indicateur 2.1	équilibre financier des structures (part des charges fixes dans les budgets des structures subventionnées; taux d'autofinancement des structures subventionnées)
Indicateur 2.2	place de la rémunération des artistes du spectacle vivant et des acquisitions en arts plastiques dans les structures subventionnées
Indicateur 2.3	part des structures subventionnées ayant signé une convention avec l'Etat
Objectif 3	augmenter la fréquentation du public dans les lieux culturels
Indicateur 3.1	évolution de la fréquentation des lieux subventionnés
Indicateur 3.2	part du public scolaire dans la fréquentation

3.3 Comptabilité budgétaire et comptabilité générale

3.3.1 Généralités

3.3.1.1 Législation

La loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la Trésorerie de l'Etat prévoit la mise en place d'une comptabilité budgétaire et d'une comptabilité générale dans les termes suivants:

Art. 13. (1) *La comptabilité de l'Etat se compose d'une comptabilité budgétaire et d'une comptabilité générale.*

(2) *Les règles de la comptabilité et la structure du plan comptable sont fixées par règlement grand-ducal.*

Art. 14. *La comptabilité budgétaire retrace l'intégralité des opérations de recettes et de dépenses de l'Etat se rapportant à l'exercice budgétaire tel que défini aux articles 7 à 9. La comptabilité budgétaire comprend la comptabilisation des engagements de l'Etat, au sens de l'article 19 ci-après.*

Art. 15. *La comptabilité générale retrace, selon la méthode dite de la partie double, l'intégralité des recettes et des dépenses de l'Etat ainsi que ses avoirs et ses engagements afin d'établir une situation patrimoniale sous la forme d'un bilan financier arrêté au 31 décembre (...).*

L'article 15 de cette loi prévoit donc que la comptabilité générale se limite à l'établissement d'une situation patrimoniale sous la forme d'un simple bilan financier.

Par conséquent, la Trésorerie de l'Etat présente chaque mois la situation financière de l'Etat sous forme d'un bilan financier qui oppose les actifs financiers disponibles (avoirs sur comptes bancaires, placements et immobilisations financières) aux passifs financiers (fonds propres de l'Etat et fonds de tiers). Ce bilan reprenant la situation au 31 décembre est publié chaque année dans le rapport d'activités du ministère des Finances.

A l'instar de la comptabilité des entreprises et visant à enrichir la comptabilité de l'Etat par des éléments de nature patrimoniale, la Cour se prononce toutefois en faveur d'une mise en place d'une comptabilité générale reprenant l'ensemble des opérations de l'Etat.

3.3.1.2 Avantages d'une comptabilité générale

La comptabilité générale permet une vision prospective de l'activité de l'Etat. Les deux comptabilités de l'Etat, comptabilité budgétaire et générale, devraient permettre d'effectuer des comparaisons d'année en année de manière à suivre l'évolution du patrimoine, des engagements et des charges de l'Etat dans le temps.

Par rapport à la comptabilité budgétaire, une comptabilité générale de l'ensemble des opérations de l'Etat présente notamment les avantages suivants:

- accroître la transparence, donner une image fidèle de la situation financière et du patrimoine de l'Etat;
- donner une information plus complète par l'établissement d'un bilan, d'un compte de résultat et des annexes (avec modification de la présentation du compte général);
- permettre un meilleur pilotage et une meilleure gestion des finances publiques: la vision patrimoniale permet à l'Etat d'apprécier quels sont ses biens, ses dettes et les engagements qu'il peut être amenés à honorer afin de mieux appréhender la situation des finances publiques à moyen et à long terme et de déterminer les marges de manoeuvre de l'Etat;
- favoriser l'appréciation des impacts de long terme (p. ex. les engagements de retraite des fonctionnaires);
- permettre des contrôles de l'égalité entre les débits et les crédits, respectivement entre les emplois et les ressources;
- connaître le patrimoine de l'Etat avec un recensement des actifs et passifs: l'actif de l'Etat est enrichi de l'inventaire, de la valorisation des immobilisations et de la prise en compte des stocks; le passif intègre les risques potentiels et les provisions;

- connaître à tout moment l'état des créances et des dettes;
- valoriser les engagements et obligations de l'Etat;
- enregistrer les transactions au moment de la constatation du droit (comptabilisation de charges à payer, charges constatées d'avance et provisions);
- introduire la spécialisation des exercices, c.-à-d. le rattachement des charges et produits à l'exercice;
- créer la base pour mettre en place une comptabilité analytique permettant la détermination, l'analyse et la gestion des coûts par unité d'oeuvre (administration, service, projet, ...).

La comptabilité générale apporte une vision patrimoniale de l'Etat: ce qu'il possède (terrains, immeubles, créances, ...), ce qu'il doit (dettes et autres obligations), ce qu'il peut être amené à payer dans le futur (provisions, engagements hors bilan, ...).

Il est important que l'articulation entre la comptabilité budgétaire et la comptabilité générale puisse se faire aisément. La comptabilité générale doit en effet fournir des informations utiles pour l'élaboration du budget et la compréhension de l'exécution.

C'est ainsi que la comptabilité générale et les normes comptables applicables aux entreprises doivent être adaptées aux spécificités de l'Etat (perception de l'impôt, biens immobiliers difficilement évaluables, engagements au titre des retraites des fonctionnaires, ...).

3.3.2 *Eléments-clés: Immeubles et régime des pensions*

3.3.2.1 Les immeubles

a) *L'objectif recherché par la LOLF*

En France, la valorisation des immeubles a eu entre autres pour objet une gestion efficiente des actifs avec la cession d'immeubles jugés trop onéreux.

Après un recensement systématique des immeubles suivi d'une évaluation, le ministère du Budget et de la Réforme de l'Etat a engagé un plan d'action de modernisation de l'immobilier public cherchant à inciter les gestionnaires publics à prendre conscience de la valeur de ces actifs, puis à les responsabiliser sur leur utilisation optimale par le biais:

- d'outils d'incitation aux cessions (mise en place d'un compte d'affectation spéciale avec la prévision que les ministères bénéficieraient de 85% du produit de la cession de leurs immeubles);
- de loyers budgétaires destinés à inciter les ministères à quitter les implantations les plus onéreuses au profit d'immeubles modernes et moins chers;
- de conventions d'occupation, s'inscrivant dans des schémas pluriannuels de stratégie immobilière, progressivement conclues à compter de 2007 et qui seront revues régulièrement afin d'assurer une gestion dynamique et une utilisation optimale des locaux³.

b) *Méthode de comptabilisation (LOLF)*

Préalablement à la mise en place d'une comptabilité générale, le patrimoine mobilier et immobilier de l'Etat doit être recensé et évalué. Le recensement, qui constitue un travail considérable et coûteux (heures de travail, frais d'experts, ...), poursuit les deux buts, à savoir qu'il doit permettre d'inscrire l'actif de l'Etat dans un premier bilan et conduire à fixer des normes de dépenses pour l'entretien du patrimoine de l'Etat.

L'évaluation des immobilisations pose des problèmes vu la diversité des biens détenus par l'Etat. Alors qu'il est facile d'observer la valeur vénale d'un immeuble de bureaux, il est toutefois plus complexe de connaître celle d'une autoroute, d'une forêt ou d'un monument historique. Ces biens spécifiques doivent faire l'objet d'autres méthodes d'évaluation.

Afin de faire face aux spécificités de l'activité de l'Etat et en conséquence à la nécessité de normes comptables spécifiques, la France a élaboré un recueil des normes comptables de l'Etat. La norme No 6 de ce recueil traite des immobilisations corporelles et se base sur la norme IPSAS No 17. Les normes IPSAS (International Public Sector Accounting Standards) sont des normes internationales applicables

³ La documentation française; Regards sur l'actualité, LOLF: le bilan

aux Etats et au secteur public en général, établies par le Comité secteur public de l'IFAC (International Federation of Accountants).

La norme relative aux immobilisations corporelles, dont l'objectif principal est de déterminer quelles immobilisations corporelles doivent être inscrites au bilan de l'Etat et à quelle valeur, traite notamment des points suivants:

➤ *Définition de l'actif dans la sphère publique*

Alors que l'actif est en général défini comme un bien dont l'exploitation est susceptible d'engendrer des flux futurs de trésorerie, la définition des actifs de l'Etat doit également tenir compte des actifs non générateurs de trésorerie ayant un potentiel de services.

➤ *Biens remis à des établissements publics*

Les biens placés sous le contrôle des établissements publics ne sont pas inscrits au bilan de l'Etat mais à l'actif du bilan de ces entités.

Mis en place par les ministères de tutelle, ces établissements publics doivent être considérés comme des participations dans les comptes individuels de l'Etat. Toutefois, comme ces comptes ne donnent qu'une image très agrégée de la totalité des droits et obligations, il faut produire des comptes consolidés pour obtenir une image plus complète.

➤ *Catégories d'immobilisations corporelles*

Les différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes:

- terrains (non spécifiques/spécifiques);
- parc immobilier (non spécifique/spécifique);
- ouvrages d'infrastructures (p. ex. réseau routier);
- équipement militaire;
- tableaux et oeuvres d'art;
- autres immobilisations corporelles:
 - o installations générales, agencements et aménagements de constructions (p. ex. installations téléphoniques ou de chauffage);
 - o matériels et outillages techniques;
 - o matériels de transports, de bureau, informatiques;
 - o mobilier.

Les terrains

Il y a lieu de faire la distinction entre terrains non spécifiques et spécifiques. Les terrains non spécifiques sont des terrains qui peuvent être cédés à des tiers en vue d'une utilisation comparable ou différente moyennant des aménagements limités (p. ex. terrains à bâtir, labours, plantations, ...). Les terrains spécifiques sont de nature particulière (p. ex. cimetières) ou relèvent des éléments naturels (p. ex. lacs).

Le parc immobilier

Le parc immobilier de l'Etat est caractérisé par une grande hétérogénéité tenant à l'ancienneté de sa constitution et de son intégration au domaine de l'Etat, à la variété de ses utilisations ainsi qu'à la possibilité d'affecter un même bien à des usages multiples. Comme pour les terrains, il y a lieu de faire la distinction entre parc immobilier non spécifique et spécifique. Le parc immobilier non spécifique se caractérise par la possibilité de céder les biens à des tiers pour une utilisation courante (p. ex. bureaux, logements) moyennant des aménagements limités. Les immeubles spécifiques sont par contre ceux dont l'utilisation ne peut pas être banalisée (p. ex. monuments historiques).

Evaluation initiale des actifs

1. Evaluation au coût d'acquisition

Lors de l'établissement du bilan d'ouverture, le principe général d'évaluation est celui du coût d'acquisition. Toutefois, une des spécificités de l'Etat tient à la pérennité de son action qui se traduit par la méconnaissance ou l'absence de signification du coût d'acquisition compte tenu de son

ancienneté Pour pallier cet inconvénient du coût historique indéterminable, il convient de procéder à une évaluation, et la valeur de marché représente un indicateur récent et disponible.

2. Règles d'évaluation particulières

Pour un certain nombre de biens, on ne dispose pas de coût d'acquisition pertinent, soit parce qu'il n'est pas connu, soit parce qu'il n'est pas significatif, car trop ancien.

Pour les biens, pour lesquels il existe une valeur de marché directement observable, la valeur de marché est retenue comme base de première comptabilisation. Cette disposition concerne les terrains et le parc immobilier utilisé pour des usages non spécifiques aux missions de l'Etat.

Pour les biens, pour lesquels il n'existe pas de valeur de marché directement observable, il faut faire la distinction entre les biens qui ont un potentiel de service spécifique et mesurable (p. ex. infrastructures routières) et les biens qui ont un potentiel de service directement lié à leur nature (p. ex. terrains spécifiques) ou à leur valeur symbolique (p. ex. monuments historiques) et qui n'est pas mesurable. Les premiers sont évalués à leur coût de remplacement déprécié et les seconds sont généralement évalués à une valeur symbolique ou forfaitaire non révisable.

c) La situation au Luxembourg

Concernant la situation au Luxembourg, il y a lieu de constater qu'il existe au niveau de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines et de l'Administration du Cadastre et de la Topographie une base de données reprenant le patrimoine domanial de l'Etat. Toutefois, avant de pouvoir constituer une base fiable pour l'établissement d'un bilan d'ouverture, ces données devraient faire l'objet de considérables managements alors qu'il existe d'importantes défaillances relatives à l'exhaustivité et la valorisation des actifs.

En effet, dans le cadre de son rapport général sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'Etat de l'exercice 2005, la Cour avait analysé le domaine de l'Etat et avait notamment émis les constatations suivantes:

Le domaine de l'Etat se compose entre autres des forêts domaniales, des terrains à finalité et des bâtiments-places.

Dès 1994, le Gouvernement s'était fixé comme objectif d'intensifier les efforts pour valoriser davantage le patrimoine de l'Etat par une gestion et une exploitation plus actives des ressources domaniales, et d'éliminer certaines faiblesses de la situation résultant d'un manque de coordination entre les différents acteurs concernés.

Différentes administrations et services de l'Etat sont concernés par la gestion du patrimoine domanial de l'Etat, à savoir l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines (AED), l'Administration du Cadastre et de la Topographie (ACT) ou encore d'autres entités comme par exemple l'Administration des Bâtiments publics ou l'Administration des Ponts et Chaussées.

Un système informatique nommé „Archibus“ a été mis en place au niveau du ministère des Finances. L'inventaire du domaine de l'Etat est géré par „Archibus“, dont la majeure partie des informations disponibles est insérée par MED. L'ACT dispose d'un système de gestion intégré relatif à la publicité foncière qui relie entre eux l'ACT, l'AED ainsi que le notariat luxembourgeois.

Alors que l'ACT s'occupe de la gestion de l'ensemble des parcelles constituant le territoire du Grand-Duché de Luxembourg, l'AED s'intéresse de manière plus détaillée aux propriétés de l'Etat et aux actes notariés relatifs aux parcelles en question.

En principe, la base de données „Archibus“ devrait permettre de retracer l'affectation réelle des propriétés étatiques qui y figurent. Toutefois, force est de constater que les affectations renseignées dans le système ne reflètent pas toujours la situation réelle. En effet, sur base des indications des responsables de l'AED, il s'avère que des changements d'affectation des propriétés sont effectués selon les besoins des différents organes de l'Etat et ne sont pas régulièrement communiqués aux gestionnaires de la base de données.

Pour ce qui est de la valeur du domaine de l'Etat, il faut préciser que les données reprises dans le système „Archibus“ se basent essentiellement sur l'acte notarié. Ainsi le prix du bien affiché se limite au prix d'acquisition respectivement au prix de vente stipulés dans l'acte sans tenir compte d'une réévaluation éventuelle. De plus, le système „Archibus“ ne renseigne que très partiellement sur la valeur du domaine de l'Etat. En effet, seuls les biens ayant fait l'objet d'une vente ou d'une acquisition sont répertoriés. Pour les autres y figurant, il n'existe aucune référence

en termes de valeur. Ainsi, une valorisation reflétant une image fidèle du patrimoine de l'Etat s'avère difficile.

Le système „Archibus“ est une base de données qui ne permet que de donner une image ponctuelle de la situation patrimoniale de l'Etat. Il ne s'agit en fin de compte pas d'un outil capable de donner un aperçu complet sur les propriétés de l'Etat. Dès lors, une gestion active du domaine de l'Etat n'est pas réalisable avec les moyens existants.

Les bases de données respectives ne peuvent certes pas servir directement à l'établissement d'un bilan d'ouverture. Elles pourraient néanmoins former un point de départ utile pour la constitution d'un inventaire complet du patrimoine immobilier de l'Etat. La valorisation des différents actifs devrait cependant être revue, respectivement complétée.

A côté des données de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines, des informations pour l'établissement d'un inventaire respectivement pour la valorisation des actifs pourraient figurer dans les données des nombreux fonds spéciaux de l'Etat (Fonds pour les monuments historiques, Fonds des investissements hospitaliers, Fonds d'investissements publics administratifs, Fonds d'investissements publics scolaires, Fonds des routes, Fonds du rail, Fonds d'entretien et de rénovation).

d) Conclusion

La Cour se prononce en faveur de la mise en place d'une comptabilité de l'Etat qui se compose d'une comptabilité budgétaire et d'une comptabilité générale.

Or, le recensement et la valorisation des immeubles (et d'autres immobilisations corporelles), représentent une importante charge de travail. Pour cette raison, il est indispensable d'estimer si le but recherché ainsi que l'utilité d'un inventaire et d'une évaluation des actifs justifient les efforts à entreprendre.

De même, il importe de procéder à une définition d'un champ d'application raisonnable. En effet, il faut se demander s'il est nécessaire d'inclure toutes les immobilisations (routes, monuments historiques, ...), respectivement se poser la question de la valorisation des bâtiments historiques classés (à valoriser au prix du marché ?).

Par ailleurs, il semble indispensable de déterminer un seuil raisonnable à partir duquel une activation devient obligatoire. En effet, l'idée d'appliquer un seuil d'activation identique à celui du secteur privé (890 euros) devrait être abandonnée en faveur d'un seuil plus élevé afin d'éviter un surnombre d'éléments à activer (matériel informatique, ...). Toutefois, concernant les comptes consolidés, ceci pourrait poser un problème alors que les établissements publics utilisent généralement le seuil de 890 euros applicable au secteur privé.

3.3.2.2 Le régime des pensions

a) L'objectif recherché par la LOLF

Le financement des retraites, qui constitue un enjeu financier considérable, n'était pas correctement mesuré avant la mise en application de la LOLF.

Avec l'introduction d'une comptabilité générale, les engagements de l'Etat en matière de retraites des fonctionnaires sont retracés dans le hors-bilan. En fait, ce mode de présentation permet entre autres de connaître avec précision le volume de tels engagements.

b) Méthode de comptabilisation (LOLF)

Comme pour les immobilisations corporelles (voir point 3.3.2.1 b)), une norme relative aux engagements a été élaborée par la France. La norme No 13 du recueil des normes comptables de l'Etat traite des engagements à mentionner dans l'annexe.

La norme relative aux engagements à mentionner à l'annexe, dont l'objectif principal est d'identifier le périmètre des engagements de l'Etat qu'il convient de mentionner dans l'annexe des comptes de l'Etat en raison de l'importance significative qu'ils représentent et de l'impact éventuel qu'ils sont susceptibles de produire sur la situation financière de l'Etat aussi bien en termes d'actifs que de passifs, traite notamment des points suivants:

➤ *Recensement des engagements à faire figurer dans les états financiers*

Les engagements donnés à mentionner à l'annexe correspondent aux passifs éventuels qui ont pour origine:

- les engagements pris dans le cadre d'accords (dette garantie, ...);
- les engagements découlant de la mise en jeu de la responsabilité de l'Etat et ceux résultant d'une obligation reconnue par l'Etat qui ne remplissent pas les conditions de comptabilisation des provisions pour risques;
- les engagements de retraites.

A côté des engagements donnés, l'Etat est amené à recevoir des engagements.

Les mêmes principes de délimitation du champ d'application et des règles et procédures d'enregistrement seront retenus, qu'il s'agisse des engagements donnés ou reçus.

➤ *Engagements de retraites des fonctionnaires*

Le Comité secteur public de l'IFAC a engagé une réflexion sur la comptabilisation des obligations en matière de politique sociale. Cette réflexion porte sur la comptabilisation des retraites versées par les régimes nationaux obligatoires mais, dans l'attente des conclusions, la question précise des retraites des fonctionnaires n'a pas été traitée explicitement.

Dans l'attente d'une position internationale sur ces questions, la norme retient le principe d'une inscription en annexe.

Les engagements de retraite de l'Etat correspondent à la différence entre les pensions actualisées qu'il versera et les cotisations actualisées qu'il recevra, à législation inchangée et à hypothèses économiques données. Il s'agit donc de mesurer les droits acquis des pensions futures des actifs mais également des inactifs à la date de clôture des comptes. Pour le calcul des engagements de retraites des fonctionnaires de l'Etat, le champ retenu est restreint aux seules charges de pensions des fonctionnaires titulaires à l'exclusion des recettes et charges annexes liées aux pensions des fonctionnaires, des subventions et charges de pension actuellement garanties par l'Etat ou susceptibles de l'être à moyen terme, ainsi que des charges de fonctionnement.

➤ *Modalités d'inscription dans l'annexe*

Les engagements hors-bilan de l'Etat doivent renseigner utilement de leurs conséquences éventuelles sur la situation patrimoniale de l'Etat à la date de clôture de l'exercice.

L'obligation doit exister à la clôture de l'exercice alors même que sa mise en oeuvre est conditionnelle. Il s'agit alors d'une obligation potentielle.

Si l'obligation devient certaine à la date d'établissement des comptes, elle reste un engagement hors-bilan de l'Etat dès lors que la sortie de ressources sans contrepartie attendue du tiers reste improbable ou incertaine. Enfin, si l'obligation est certaine à la date de clôture des comptes et la sortie des ressources certaine ou probable à la date d'établissement des comptes, elle devient un passif à comptabiliser au bilan de l'Etat.

➤ *Evaluation des engagements de retraite*

L'évaluation des engagements de retraite sera effectuée en utilisant la méthode des unités de crédit projetées permettant d'estimer les avantages du personnel et en particulier les avantages de retraites du régime actuel des fonctionnaires de l'Etat. Elle consiste à évaluer, à législation constante, la valeur actualisée des pensions acquises qui seront versées aux retraités et aux actifs présents à la date de l'évaluation. Les pensions futures des actifs, évaluées sur la base de leur évolution de carrière probable à l'aide des paramètres actuels du régime, sont prises en compte au prorata des années de services effectuées à la date d'évaluation sur le nombre d'années de service au moment du départ à la retraite. Le calcul des engagements ne concerne que les personnes présentes à la date de la référence (les recrutements futurs n'interviennent pas dans le calcul). De même, la carrière des actifs au cours du temps est prise en compte. Les dates de départ en retraite sont évaluées à l'aide des taux de départ en retraite observés au jour de l'évaluation. Les indices et taux de liquidation retenus pour le calcul des pensions futures sont ceux observés au jour de l'évaluation avec prise en compte d'une progression du salaire moyen. Un taux d'actualisation est appliqué, correspondant au taux des obligations de l'Etat à long terme.

c) *Les régimes de pension du secteur privé et public au Luxembourg*

Concernant le secteur privé, l'Etat luxembourgeois participe dans le financement de l'assurance pension par le biais de dotations budgétaires en faveur de la sécurité sociale. Depuis sa création en 2004, le Fonds de compensation („FDC“ ci-après) remplit, en tant qu'établissement public, la mission

de gérer la réserve de compensation du régime général de pension résultant de l'accumulation des surplus des années antérieures.

Pour ce faire, le FDC a créé en juillet 2007 une société d'investissement à capital variable (SICAV). A partir du mois d'août 2007, la réserve confiée au FDC a été progressivement investie dans cette SICAV pour atteindre 6,05 milliards d'euros au 31 décembre 2008. La réserve globale du régime général d'assurance pension s'est élevée en cette date à 8,9 milliards d'euros. Comparée au montant de 2,49 milliards d'euros de dépenses en prestations à charge du régime, la réserve globale représente en fin 2008 une somme égale à 3,56 fois le montant des prestations annuelles. La réserve ne constitue pas de capital de couverture de prestations échues ni, à fortiori, de capital de couverture d'éventuelles expectatives des assurés. La finalité de cette réserve réside exclusivement dans sa faculté d'atténuer des perturbations externes, soit au niveau des recettes en cotisations, soit au niveau des dépenses qui, dans un système de répartition pure, peuvent conduire à des variations brusques du taux de cotisation⁴.

Pour ce qui est du secteur public, le financement de l'assurance pension se fait par un fonds spécial de l'Etat, à savoir le Fonds de pension, instauré par la loi du 3 août 1998 instituant des régimes de pension spéciaux pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des Chemins de Fer luxembourgeois (article 62). Le Fonds de pension est géré par l'Administration du Personnel de l'Etat et a pour mission de rassembler les recettes et les dépenses relatives aux pensions des fonctionnaires de l'Etat et des établissements publics dont le personnel tombe dans le champ d'application du régime de pension spécial des fonctionnaires de l'Etat.

L'alimentation du Fonds de pension se fait notamment par:

- la retenue pour pension opérée conformément à l'article 61 de la loi susmentionnée;
- des dotations à charge des établissements publics dans la mesure où les lois instituant ces établissements leur imposent une participation aux pensions de leurs agents;
- des dotations du budget de l'Etat destinées à assurer l'équilibre entre les recettes et les dépenses du fonds.

A noter que le Fonds de pension est géré comme un compte courant bancaire ordinaire. En principe, l'alimentation du fonds couvre uniquement les dépenses de l'année en cours. Aucune information n'est publiée quant aux engagements futurs de l'Etat dans ce domaine. Ainsi l'évolution prévisionnelle de la situation financière du fonds se résume dans le projet de budget 2008 comme suit:

	2006	2007	2008
– Avoir au 1.1.	1.108.875	42.082	0
– Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale	289.704.336	309.135.000	343.500.000
b) Autres recettes	105.251.783	110.693.918	123.046.000
– Dépenses	396.022.912	419.871.000	466.546.000
– Avoir au 31.12.	42.082	0	0

Etant donné qu'il ne s'agit pas de dépenses en capital, ce fonds spécial n'est pas repris dans le cadre du volume II des projets de loi concernant les différents budgets de l'Etat. Ainsi aucune vue pluriannuelle n'est présentée à la Chambre des députés.

D'après la Cour, on pourrait remédier à ce problème de lisibilité par l'instauration d'une comptabilité générale reprenant les engagements de l'Etat dans le hors-bilan (voir points 3.3.2.2 a) et b)). Une pareille approche devrait également être mise à l'étude pour les engagements financiers de l'Etat au niveau des pensions du secteur privé.

Finalement, la Cour estime qu'avec l'application d'une comptabilité générale, les engagements de l'Etat en général et ceux relatifs aux retraites en particulier sont repris dans le hors-bilan de façon à

⁴ www.fdc.lu

connaître précisément le volume des engagements pris par l'Etat. Cette obligation de publication devrait permettre une gestion plus efficace et plus transparente des engagements.

En effet, une comptabilité générale permet à l'Etat d'apprécier, à travers la vision patrimoniale, non seulement quels sont ses biens et ses dettes, mais aussi les engagements qu'il peut être amené à honorer dans le futur. Compte tenu de ce fait, la comptabilité générale favorise un meilleur pilotage et une gestion plus efficace des finances publiques alors qu'elle permet de mieux appréhender la situation des finances publiques à moyen et à long terme et de déterminer les marges de manoeuvre de l'Etat.

Le double objectif initialement visé, celui d'une gestion plus performante et celui d'une plus grande transparence grâce à un contrôle parlementaire plus approfondi sur les finances de l'Etat, deviendra ainsi réalisable à travers la réforme de la comptabilité de l'Etat.

Ainsi délibéré et arrêté par la Cour des comptes en sa séance du 23 septembre 2009.

La Cour des comptes,

Le Secrétaire général,
Marco STEVENAZZI

Le Président,
Marc GENGLER

*

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

- Banque centrale du Luxembourg. Rapport annuel 2008 (juin 2009);
- Bureau International du Travail (BIT). Evaluation actuarielle et financière du régime général d'assurance pension du Grand-Duché de Luxembourg (2001);
- Chambre des Députés. Rapport de la Commission spéciale „crise économique et financière“ du 23 mars 2009;
- Comité de coordination tripartite. Avis du 28 avril 2006 sur la situation économique, financière et sociale du pays;
- Commission des normes de contrôle de l'INTOSAI. Lignes directrices pour la mise en oeuvre des normes de vérification de résultats (juillet 2004);
- Commission Européenne. Economic Forecast European Economy (mars 2009);
- Conseil Supérieur pour un Développement Durable. Stellungnahme des CSDD zur nachhaltigen Entwicklung der Staatsfinanzen (septembre 2008);
- Cour des comptes. Rapport général sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'Etat de l'exercice 2004 (novembre 2005);
- Cour des comptes. Rapport général sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'Etat de l'exercice 2005 (octobre 2006);
- Cour des comptes. Avis sur le projet de loi 5900 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2009 (novembre 2008);
- Cour des comptes. Rapport spécial portant sur le Fonds pour la Protection de l'Environnement (août 2005);
- Cour des comptes. Avis du 21 mars 2001 au sujet de l'interprétation à donner à la notion de „loi spéciale“ dans le contexte de l'article 99 de la Constitution;
- Cour des comptes française. Rapport 2007 sur la situation et les perspectives des finances publiques;
- Cour des comptes française. Certification des comptes de l'Etat, exercice 2007;
- Cour des comptes française. Rapport sur les résultats et la gestion budgétaire 2007;
- Fonds Monétaire International. Executive Board Concludes 2009 Article IV Consultation with Luxembourg. Public Information Notice (PIN) No 09/71 (juin 2009);

- Francisco Ferrer. Les cahiers des sciences administratives. La modernisation de la comptabilité publique (2008);
- Gouvernement français. Projets de loi de finances pour 2006/2007;
- Gouvernement français. Projets de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2006/2007;
- Gouvernement français. Projets annuels de performance 2006/2007;
- Gouvernement français. Rapports annuels de performance 2006/2007;
- Gouvernement français. Données budgétaires 2007;
- Gouvernement français. Compte général 2007;
- Juncker, Jean-Claude, Premier Ministre. Déclaration gouvernementale du 12 août 1999;
- Juncker, Jean-Claude, Premier Ministre. Déclaration du 21 avril 2009 sur la situation économique, sociale et financière du pays (discours sur l'état de la Nation);
- La documentation française. Rapport sur l'évolution de l'économie nationale et sur les orientations des finances publiques (juin 2004);
- La documentation française. Les rapports du Conseil d'Analyse Economique. Performance, incitations et gestion publique (mai 2007);
- La documentation française. Regards sur l'actualité. LOLF: le bilan (novembre 2007);
- La documentation française. Découverte de la vie publique. Les finances publiques et la réforme budgétaire (2008);
- Ministère des Finances. 10e actualisation du programme de stabilité et de croissance (octobre 2008);
- Ministère des Finances. Inspection Générale des Finances. Circulaire budgétaire 2010;
- Ministère du Budget, des comptes publics et de la Fonction publique (F). Guide pratique de la LOLF (octobre 2008);
- Ministère du Budget, des comptes publics et de la Fonction publique (F). Recueil des normes comptables de l'Etat (mars 2008);
- Monnier, Eric. Evaluations de l'action des pouvoirs publics (1992);
- O.C.D.E. Gestion et budgétisation centrées sur les résultats. Mise en oeuvre d'une approche: relever les défis posés par la gestion et la budgétisation centrées sur les résultats, par Burt Perrin (2003);
- O.C.D.E. La modernisation du secteur public, synthèse (novembre 2003);
- O.C.D.E. La modernisation du secteur public, synthèse: la modification des structures organisationnelles (octobre 2004);
- O.C.D.E. La modernisation du secteur public, synthèse: axer la gouvernance sur la performance (décembre 2004);
- O.C.D.E. La modernisation du secteur public, synthèse: moderniser la responsabilité et le contrôle (juillet 2005);
- O.C.D.E. Perspectives économiques de l'OCDE No 85 (juin 2009);
- Perret, Bernard. L'évaluation des politiques publiques (2008);
- Revue du droit public. De la science politique en France et à l'étranger (janvier-février 2006);
- Revue française de Finances publiques. Le budget 2006 en régime LOLF (septembre 2005);
- Revue française de Finances publiques. Finances publiques et responsabilité: l'autre réforme (novembre 2005);
- Revue française de Finances publiques. La nouvelle comptabilité de l'Etat (février 2006);
- Revue française de Finances publiques. La LOLF et les institutions politiques (mai 2006);
- Revue française de Finances publiques. La LOLF et la Ve République (mars 2007);
- Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques (STATEC). L'économie luxembourgeoise en 2008 et l'évolution conjoncturelle récente (mai 2009);
- Séguin, Philippe. Le rôle des institutions supérieures de contrôle dans le développement des performances des institutions de l'Etat. Discours d'ouverture du 30 mars 2009;

Sénat français. Rapport d'information fait au nom de la délégation du Sénat pour la planification sur l'évaluation des politiques publiques en France (juin 2004);

Trosa, Sylvie. L'évaluation des politiques publiques. Les notes de benchmarking international (novembre 2003);

Viveret, Patrick. L'évaluation des politiques et des actions publiques. Rapport au Premier ministre (juin 1989);

Waline, Charles. Le budget de l'Etat – Nouvelles règles, nouvelles pratiques (2006).

*

GLOSSAIRE LOLF

<i>Mot-clé</i>	<i>Définition</i>	<i>Réf. LOLF</i>
action	subdivision d'un programme identifiant les moyens et les modes d'action des acteurs du programme	Art. 7, I
audit interne	activité indépendante et objective qui donne à une entité une assurance raisonnable sur le degré de maîtrise de ses opérations. L'audit interne s'assure de la qualité du contrôle interne de cette entité et apporte ses conseils pour l'améliorer.	Art. 57-60
autorisations d'engagement (AE)	dans le cadre du budget, les AE sont le support nécessaire pour engager juridiquement une dépense. Leur montant constitue la limite supérieure des engagements autorisés dans l'année.	Art. 8
catégorie de dépenses	les charges budgétaires sont regroupées sous 7 titres et classées en 18 catégories	Art. 5
certification des comptes de l'Etat	une des obligations de la Cour des comptes dans le cadre de sa mission d'assistance au Parlement	Art. 58, 5
contrôle interne	ensemble des dispositifs ou processus organisés, formalisés et permanents, choisis par l'encadrement et mis en oeuvre par les responsables de tous niveaux pour maîtriser le fonctionnement de leurs activités en vue de fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation de leurs objectifs	Art. 57-60
crédit limitatif	en principe, les dépenses ne peuvent être engagées et ordonnancées que dans la limite des crédits ouverts	Art. 9
crédits de paiement (CP)	les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement	Art. 8
fongibilité, fongibilité asymétrique	la fongibilité est la liberté offerte par la LOLF à chaque gestionnaire d'utiliser librement les crédits pour mettre en oeuvre de manière performante le programme; la fongibilité est dite asymétrique car, si les crédits de personnel peuvent être utilisés pour d'autres natures de dépenses (fonctionnement, intervention, investissement), l'inverse n'est pas possible.	Art. 7, II
globalité	fin de la fragmentation excessive du budget de l'Etat: la discussion des crédits du budget général donne lieu à un vote par mission	Art. 43

<i>Mot-clé</i>	<i>Définition</i>	<i>Réf. LOLF</i>
indicateur de performance	représentation chiffrée, qui permet de mesurer la réalisation de l'objectif défini et d'apprécier l'atteinte d'une performance le plus objectivement possible. En moyenne, chaque objectif comporte 2 indicateurs.	Art. 48, 51, 54
loi de finances	la loi de finances détermine la nature, le montant et l'affectation des ressources et des charges de l'Etat, compte tenu d'un équilibre économique et financier qu'elle définit. En France, le projet de loi de finances (PLF) est examiné par le Parlement, puis voté dans un délai maximum de 70 jours après son dépôt.	Art. 34-36
loi de règlement des comptes	la loi de règlement des comptes est la loi constatant les résultats financiers de chaque année civile	Art. 37
loi organique relative aux lois de finances – LOLF	promulguée le 1er août 2001 pour entrer en application le 1er janvier 2006, la LOLF remplace l'ordonnance du 2 juin 1959 et fixe le cadre de la nouvelle constitution financière de l'Etat	68 articles
mission	une mission regroupe un ensemble de programmes concourant à une politique publique. Seule une disposition de loi de finances d'initiative gouvernementale peut créer une mission.	Art. 7, I
objectif	la LOLF prévoit que chaque programme est assorti, dans le cadre du projet annuel de performances, d'objectifs traduisant ses priorités d'amélioration de la performance publique. L'objectif est mesuré par des indicateurs.	Art. 1
le projet annuel de performance (PAP)	le PAP constitue un des documents à joindre obligatoirement au projet de loi de finances de l'année. Il précise pour chaque programme la présentation des actions, des coûts associés, des objectifs poursuivis, des indicateurs, des résultats obtenus et attendus pour les années à venir.	Art. 51, 5° et 6°
performance, responsabilisation	les lois de finances tiennent compte des objectifs et des résultats des programmes qu'elles déterminent	Art. 1
programme	subdivision d'une mission, le programme regroupe les moyens d'une politique publique conduite par un ministère au service d'une stratégie définie afin d'obtenir des résultats qui font l'objet d'une évaluation	Art. 7, I
le rapport annuel de performance (RAP)	le RAP constitue un des documents à joindre obligatoirement au projet de loi de règlement. Il permet aux parlementaires de comparer la prévision avec l'exécution budgétaire et l'engagement avec les objectifs et les résultats constatés. Il est présenté selon une structure identique à celle du projet annuel de performances	Art. 54, 5°
rapport sur la situation et les perspectives des finances publiques	une des obligations de la Cour des comptes dans le cadre de sa mission d'assistance au Parlement	Art. 58, 3
rapport sur les résultats et la gestion budgétaire	une des obligations de la Cour des comptes dans le cadre de sa mission d'assistance au Parlement	Art. 58, 4

<i>Mot-clé</i>	<i>Définition</i>	<i>Réf. LOLF</i>
résultats	la loi de règlement arrête le montant définitif des recettes et des dépenses du budget auquel elle se rapporte, ainsi que le résultat budgétaire qui en découle;	Art. 37, I
	la loi de règlement arrête le montant définitif des ressources et des charges de trésorerie ayant concouru à la réalisation de l'équilibre financier de l'année correspondante, présenté dans un tableau de financement;	Art. 37, II
	la loi de règlement approuve le compte de résultat de l'exercice. Elle affecte au bilan le résultat comptable de l'exercice et approuve le bilan après affectation ainsi que ses annexes.	Art. 37, III

*

**LOI ORGANIQUE No 2001-692 DU 1er AOUT 2001
RELATIVE AUX LOIS DE FINANCES**

(Version consolidée au 17 avril 2009)

TITRE Ier

Des lois de finances

Art. 1. Dans les conditions et sous les réserves prévues par la présente loi organique, les lois de finances déterminent, pour un exercice, la nature, le montant et l'affectation des ressources et des charges de l'Etat, ainsi que l'équilibre budgétaire et financier qui en résulte. Elles tiennent compte d'un équilibre économique défini, ainsi que des objectifs et des résultats des programmes qu'elles déterminent.

L'exercice s'étend sur une année civile.

Ont le caractère de lois de finances:

1. La loi de finances de l'année et les lois de finances rectificatives;
2. La loi de règlement;
3. Les lois prévues à l'article 45.

*

TITRE II

Des ressources et des charges de l'Etat

Art. 2. Les ressources et les charges de l'Etat comprennent les ressources et les charges budgétaires ainsi que les ressources et les charges de trésorerie.

Les impositions de toute nature ne peuvent être directement affectées à un tiers qu'à raison des missions de service public confiées à lui et sous les réserves prévues par les articles 34, 36 et 51.

Chapitre Ier: Des ressources et des charges budgétaires

Art. 3. Les ressources budgétaires de l'Etat comprennent:

1. Des impositions de toute nature;
2. Les revenus courants de ses activités industrielles et commerciales, de son domaine, de ses participations financières ainsi que de ses autres actifs et droits, les rémunérations des services rendus par lui, les retenues et cotisations sociales établies à son profit, le produit des amendes, les versements

d'organismes publics et privés autres que ceux relevant des opérations de trésorerie, et les produits résultant des opérations de trésorerie autres que les primes à l'émission d'emprunts de l'Etat;

3. Les fonds de concours, ainsi que les dons et legs consentis à son profit;
4. Les revenus courants divers;
5. Les remboursements des prêts et avances;
6. Les produits de cession de son domaine, de ses participations financières ainsi que de ses autres actifs et droits;
7. Les produits exceptionnels divers.

Art. 4. La rémunération de services rendus par l'Etat peut être établie et perçue sur la base de décrets en Conseil d'Etat pris sur le rapport du ministre chargé des finances et du ministre intéressé. Ces décrets deviennent caducs en l'absence d'une ratification dans la plus prochaine loi de finances afférente à l'année concernée.

Art. 5. I. Les charges budgétaires de l'Etat sont regroupées sous les titres suivants:

1. Les dotations des pouvoirs publics;
2. Les dépenses de personnel;
3. Les dépenses de fonctionnement;
4. Les charges de la dette de l'Etat;
5. Les dépenses d'investissement;
6. Les dépenses d'intervention;
7. Les dépenses d'opérations financières.

II. Les dépenses de personnel comprennent:

- les rémunérations d'activité;
- les cotisations et contributions sociales;
- les prestations sociales et allocations diverses.

Les dépenses de fonctionnement comprennent:

- les dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel;
- les subventions pour charges de service public.

Les charges de la dette de l'Etat comprennent:

- les intérêts de la dette financière négociable;
- les intérêts de la dette financière non négociable;
- les charges financières diverses.

Les dépenses d'investissement comprennent:

- les dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat;
- les dépenses pour immobilisations incorporelles de l'Etat.

Les dépenses d'intervention comprennent:

- les transferts aux ménages;
- les transferts aux entreprises;
- les transferts aux collectivités territoriales;
- les transferts aux autres collectivités;
- les appels en garantie.

Les dépenses d'opérations financières comprennent:

- les prêts et avances;
- les dotations en fonds propres;
- les dépenses de participations financières.

Art. 6. Les ressources et les charges budgétaires de l'Etat sont retracées dans le budget sous forme de recettes et de dépenses.

Le budget décrit, pour une année, l'ensemble des recettes et des dépenses budgétaires de l'Etat. Il est fait recette du montant intégral des produits, sans contraction entre les recettes et les dépenses.

L'ensemble des recettes assurant l'exécution de l'ensemble des dépenses, toutes les recettes et toutes les dépenses sont retracées sur un compte unique, intitulé budget général.

Un montant déterminé de recettes de l'Etat peut être rétrocédé directement au profit des collectivités territoriales ou des Communautés européennes en vue de couvrir des charges incombant à ces bénéficiaires ou de compenser des exonérations, des réductions ou des plafonnements d'impôts établis au profit des collectivités territoriales. Ces prélèvements sur les recettes de l'Etat sont, dans leur destination et leur montant, définis et évalués de façon précise et distincte.

Chapitre II: De la nature et de la portée des autorisations budgétaires

Art. 7. I. Les crédits ouverts par les lois de finances pour couvrir chacune des charges budgétaires de l'Etat sont regroupés par mission relevant d'un ou plusieurs services d'un ou plusieurs ministères.

Une mission comprend un ensemble de programmes concourant à une politique publique définie. Seule une disposition de loi de finances d'initiative gouvernementale peut créer une mission.

Toutefois, une mission spécifique regroupe les crédits des pouvoirs publics, chacun d'entre eux faisant l'objet d'une ou de plusieurs dotations. De même, une mission regroupe les crédits des deux dotations suivantes:

1. Une dotation pour dépenses accidentelles, destinée à faire face à des calamités, et pour dépenses imprévisibles;
2. Une dotation pour mesures générales en matière de rémunérations dont la répartition par programme ne peut être déterminée avec précision au moment du vote des crédits.

Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en oeuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère et auquel sont associés des objectifs précis, définis en fonction de finalités d'intérêt général, ainsi que des résultats attendus et faisant l'objet d'une évaluation.

II. Les crédits sont spécialisés par programme ou par dotation. Les crédits d'un programme ou d'une dotation sont présentés selon les titres mentionnés à l'article 5.

La présentation des crédits par titre est indicative. Toutefois, les crédits ouverts sur le titre des dépenses de personnel de chaque programme constituent le plafond des dépenses de cette nature.

III. A l'exception des crédits de la dotation prévue au 2° du I, les crédits ouverts sur le titre des dépenses de personnel sont assortis de plafonds d'autorisation des emplois rémunérés par l'Etat. Ces plafonds sont spécialisés par ministère.

IV. Les crédits ouverts sont mis à la disposition des ministres.

Les crédits ne peuvent être modifiés que par une loi de finances ou, à titre exceptionnel, en application des dispositions prévues aux articles 11 à 15, 17, 18 et 21.

La répartition des emplois autorisés entre les ministères ne peut être modifiée que par une loi de finances ou, à titre exceptionnel, en application du II de l'article 12.

Art. 8. Les crédits ouverts sont constitués d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement.

Les autorisations d'engagement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées. Pour une opération d'investissement, l'autorisation d'engagement couvre un ensemble cohérent et de nature à être mis en service ou exécuté sans adjonction. L'autorisation d'engagement afférente aux opérations menées en partenariat pour lesquelles l'Etat confie à un tiers une mission globale relative au financement d'investissements ainsi qu'à leur réalisation, leur maintenance, leur exploitation ou leur gestion couvre, dès l'année où le contrat est conclu, la totalité de l'engagement juridique.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement.

Pour les dépenses de personnel, le montant des autorisations d'engagement ouvertes est égal au montant des crédits de paiement ouverts.

Art. 9. Les crédits sont limitatifs, sous réserve des dispositions prévues aux articles 10 et 24. Les dépenses ne peuvent être engagées et ordonnancées que dans la limite des crédits ouverts.

Les conditions dans lesquelles des dépenses peuvent être engagées par anticipation sur les crédits de l'année suivante sont définies par une disposition de loi de finances.

Les plafonds des autorisations d'emplois sont limitatifs.

Art. 10. Les crédits relatifs aux charges de la dette de l'Etat, aux remboursements, restitutions et dégrèvements et à la mise en jeu des garanties accordées par l'Etat ont un caractère évaluatif. Ils sont ouverts sur des programmes distincts des programmes dotés de crédits limitatifs.

Les dépenses auxquelles s'appliquent les crédits évaluatifs s'imputent, si nécessaire, au-delà des crédits ouverts. Dans cette hypothèse, le ministre chargé des finances informe les commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat chargées des finances des motifs du dépassement et des perspectives d'exécution jusqu'à la fin de l'année.

Les dépassements de crédits évaluatifs font l'objet de propositions d'ouverture de crédits dans le plus prochain projet de loi de finances afférent à l'année concernée.

Les crédits prévus au premier alinéa ne peuvent faire l'objet ni des annulations liées aux mouvements prévus aux articles 12 et 13 ni des mouvements de crédits prévus à l'article 15.

Art. 11. En tant que de besoin, les crédits ouverts sur la dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles sont répartis par programme, par décret pris sur le rapport du ministre chargé des finances.

Les crédits ouverts sur la dotation pour mesures générales en matière de rémunérations sont, par arrêté du ministre chargé des finances, répartis par programme. Cet arrêté ne peut majorer que des crédits ouverts sur le titre des dépenses de personnel.

Art. 12. I. Des virements peuvent modifier la répartition des crédits entre programmes d'un même ministère. Le montant cumulé, au cours d'une même année, des crédits ayant fait l'objet de virements, ne peut excéder 2% des crédits ouverts par la loi de finances de l'année pour chacun des programmes concernés. Ce plafond s'applique également aux crédits ouverts sur le titre des dépenses de personnel pour chacun des programmes concernés.

II. Des transferts peuvent modifier la répartition des crédits entre programmes de ministères distincts, dans la mesure où l'emploi des crédits ainsi transférés, pour un objet déterminé, correspond à des actions du programme d'origine. Ces transferts peuvent être assortis de modifications de la répartition des emplois autorisés entre les ministères concernés.

III. Les virements et transferts sont effectués par décret pris sur le rapport du ministre chargé des finances, après information des commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat chargées des finances et des autres commissions concernées. L'utilisation des crédits virés ou transférés donne lieu à l'établissement d'un compte rendu spécial, inséré au rapport établi en application du 4° de l'article 54.

IV. Aucun virement ni transfert ne peut être effectué au profit de programmes non prévus par une loi de finances.

Aucun virement ni transfert ne peut être effectué au profit du titre des dépenses de personnel à partir d'un autre titre.

Art. 13. En cas d'urgence, des décrets d'avance pris sur avis du Conseil d'Etat et après avis des commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat chargées des finances peuvent ouvrir des crédits supplémentaires sans affecter l'équilibre budgétaire défini par la dernière loi de finances. A cette fin, les décrets d'avance procèdent à l'annulation de crédits ou constatent des recettes supplémentaires. Le montant cumulé des crédits ainsi ouverts ne peut excéder 1% des crédits ouverts par la loi de finances de l'année.

La commission chargée des finances de chaque assemblée fait connaître son avis au Premier ministre dans un délai de sept jours à compter de la notification qui lui a été faite du projet de décret. La signa-

ture du décret ne peut intervenir qu'après réception des avis de ces commissions ou, à défaut, après l'expiration du délai susmentionné.

La ratification des modifications apportées, sur le fondement des deux alinéas précédents, aux crédits ouverts par la dernière loi de finances est demandée au Parlement dans le plus prochain projet de loi de finances afférent à l'année concernée.

En cas d'urgence et de nécessité impérieuse d'intérêt national, des crédits supplémentaires peuvent être ouverts, après information des commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat chargées des finances, par décret d'avance pris en Conseil des ministres sur avis du Conseil d'Etat. Un projet de loi de finances portant ratification de ces crédits est déposé immédiatement ou à l'ouverture de la plus prochaine session du Parlement.

Art. 14. I. Afin de prévenir une détérioration de l'équilibre budgétaire défini par la dernière loi de finances afférente à l'année concernée, un crédit peut être annulé par décret pris sur le rapport du ministre chargé des finances. Un crédit devenu sans objet peut être annulé par un décret pris dans les mêmes conditions.

Avant sa publication, tout décret d'annulation est transmis pour information aux commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat chargées des finances et aux autres commissions concernées.

Le montant cumulé des crédits annulés par décret en vertu du présent article et de l'article 13 ne peut dépasser 1,5% des crédits ouverts par les lois de finances afférentes à l'année en cours.

II. Les crédits dont l'annulation est proposée par un projet de loi de finances rectificative sont indisponibles pour engager ou ordonnancer des dépenses à compter de son dépôt jusqu'à l'entrée en vigueur de ladite loi ou, le cas échéant, jusqu'à la décision du Conseil constitutionnel interdisant la mise en application de ces annulations en vertu du premier alinéa de l'article 62 de la Constitution.

III. Tout acte, quelle qu'en soit la nature, ayant pour objet ou pour effet de rendre des crédits indisponibles, est communiqué aux commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat chargées des finances.

Art. 15. I. Sous réserve des dispositions concernant les autorisations d'engagement, les crédits ouverts et les plafonds des autorisations d'emplois fixés au titre d'une année ne créent aucun droit au titre des années suivantes.

II. Les autorisations d'engagement disponibles sur un programme à la fin de l'année peuvent être reportées sur le même programme ou, à défaut, sur un programme poursuivant les mêmes objectifs, par arrêté conjoint du ministre chargé des finances et du ministre intéressé, majorant à due concurrence les crédits de l'année suivante. Ces reports ne peuvent majorer les crédits inscrits sur le titre des dépenses de personnel.

Sous réserve des dispositions prévues à l'article 21, les crédits de paiement disponibles sur un programme à la fin de l'année peuvent être reportés sur le même programme ou, à défaut, sur un programme poursuivant les mêmes objectifs, par arrêté conjoint du ministre chargé des finances et du ministre intéressé, dans les conditions suivantes:

1. Les crédits inscrits sur le titre des dépenses de personnel du programme bénéficiant du report peuvent être majorés dans la limite de 3% des crédits initiaux inscrits sur le même titre du programme à partir duquel les crédits sont reportés;
2. Les crédits inscrits sur les autres titres du programme bénéficiant du report peuvent être majorés dans la limite globale de 3% de l'ensemble des crédits initiaux inscrits sur les mêmes titres du programme à partir duquel les crédits sont reportés. Ce plafond peut être majoré par une disposition de loi de finances.

III. Les crédits ouverts sur un programme en application des dispositions du II de l'article 17 et disponibles à la fin de l'année sont reportés sur le même programme ou, à défaut, sur un programme poursuivant les mêmes objectifs, par arrêté conjoint du ministre chargé des finances et du ministre intéressé.

Le montant des crédits ainsi reportés ne peut excéder la différence entre les recettes et les dépenses constatées sur le fondement des dispositions précitées.

Les reports de crédits de paiement effectués en application du présent paragraphe ne sont pas pris en compte pour apprécier les limites fixées aux 1° et 2° du II.

IV. Les arrêtés de report sont publiés au plus tard le 31 mars de l'année suivant celle à la fin de laquelle la disponibilité des autorisations d'engagement ou des crédits de paiement a été constatée.

Chapitre III: Des affectations de recettes

Art. 16. Certaines recettes peuvent être directement affectées à certaines dépenses. Ces affectations prennent la forme de budgets annexes, de comptes spéciaux ou de procédures comptables particulières au sein du budget général, d'un budget annexe ou d'un compte spécial.

Art. 17. I. Les procédures particulières permettant d'assurer une affectation au sein du budget général, d'un budget annexe ou d'un compte spécial sont la procédure de fonds de concours, la procédure d'attribution de produits et la procédure de rétablissement de crédits.

II. Les fonds de concours sont constitués, d'une part, par des fonds à caractère non fiscal versés par des personnes morales ou physiques pour concourir à des dépenses d'intérêt public et, d'autre part, par les produits de legs et donations attribués à l'Etat.

Les fonds de concours sont directement portés en recettes au budget général, au budget annexe ou au compte spécial considéré. Un crédit supplémentaire de même montant est ouvert par arrêté du ministre chargé des finances sur le programme ou la dotation concernée.

Les recettes des fonds de concours sont prévues et évaluées par la loi de finances. Les plafonds de dépenses et de charges prévus au 6° du I de l'article 34 incluent le montant des crédits susceptibles d'être ouverts par voie de fonds de concours.

L'emploi des fonds doit être conforme à l'intention de la partie versante. A cette fin, un décret en Conseil d'Etat définit les règles d'utilisation des crédits ouverts par voie de fonds de concours.

III. Les recettes tirées de la rémunération de prestations régulièrement fournies par un service de l'Etat peuvent, par décret pris sur le rapport du ministre chargé des finances, faire l'objet d'une procédure d'attribution de produits. Les règles relatives aux fonds de concours leur sont applicables. Les crédits ouverts dans le cadre de cette procédure sont affectés au service concerné.

IV. Peuvent donner lieu à rétablissement de crédits dans des conditions fixées par arrêté du ministre chargé des finances:

1. Les recettes provenant de la restitution au Trésor de sommes payées indûment ou à titre provisoire sur crédits budgétaires;
2. Les recettes provenant de cessions entre services de l'Etat ayant donné lieu à paiement sur crédits budgétaires.

Art. 18. I. Des budgets annexes peuvent retracer, dans les conditions prévues par une loi de finances, les seules opérations des services de l'Etat non dotés de la personnalité morale résultant de leur activité de production de biens ou de prestation de services donnant lieu au paiement de redevances, lorsqu'elles sont effectuées à titre principal par lesdits services.

La création d'un budget annexe et l'affectation d'une recette à un budget annexe ne peuvent résulter que d'une disposition de loi de finances.

II. Un budget annexe constitue une mission, au sens des articles 7 et 47. Sous réserve des règles particulières définies au présent article, les opérations des budgets annexes sont prévues, autorisées et exécutées dans les mêmes conditions que celles du budget général.

Par dérogation aux dispositions du II de l'article 7 et de l'article 29, les budgets annexes sont présentés selon les normes du plan comptable général, en deux sections. La section des opérations courantes retrace les recettes et les dépenses de gestion courante. La section des opérations en capital retrace les recettes et les dépenses afférentes aux opérations d'investissement et aux variations de l'endettement.

Par dérogation aux dispositions du III de l'article 7, les plafonds des autorisations d'emplois dont sont assortis les crédits ouverts sur le titre des dépenses de personnel sont spécialisés par budget annexe.

Si, en cours d'année, les recettes effectives sont supérieures aux prévisions des lois de finances, les crédits pour amortissement de la dette peuvent être majorés à due concurrence, par arrêté conjoint du ministre chargé des finances et du ministre intéressé.

Aucun des mouvements de crédits prévus aux articles 11 et 12 ne peut être effectué entre le budget général et un budget annexe.

Art. 19. Les comptes spéciaux ne peuvent être ouverts que par une loi de finances. Les catégories de comptes spéciaux sont les suivantes:

1. Les comptes d'affectation spéciale;
2. Les comptes de commerce;
3. Les comptes d'opérations monétaires;
4. Les comptes de concours financiers.

L'affectation d'une recette à un compte spécial ne peut résulter que d'une disposition de loi de finances.

Art. 20. I. Il est interdit d'imputer directement à un compte spécial des dépenses résultant du paiement de traitements, salaires, indemnités et allocations de toute nature.

Sous réserve des règles particulières prévues aux articles 21 à 24, les opérations des comptes spéciaux sont prévues, autorisées et exécutées dans les mêmes conditions que celles du budget général. Sauf dispositions contraires prévues par une loi de finances, le solde de chaque compte spécial est reporté sur l'année suivante.

II. Chacun des comptes spéciaux dotés de crédits constitue une mission au sens des articles 7 et 47. Leurs crédits sont spécialisés par programme.

Aucun des mouvements de crédits prévus aux articles 11 et 12 ne peut être effectué entre le budget général et un compte spécial doté de crédits.

Art. 21. I. Les comptes d'affectation spéciale retracent, dans les conditions prévues par une loi de finances, des opérations budgétaires financées au moyen de recettes particulières qui sont, par nature, en relation directe avec les dépenses concernées. Ces recettes peuvent être complétées par des versements du budget général, dans la limite de 10% des crédits initiaux de chaque compte.

Les opérations de nature patrimoniale liées à la gestion des participations financières de l'Etat, à l'exclusion de toute opération de gestion courante, sont, de droit, retracées sur un unique compte d'affectation spéciale. Les versements du budget général au profit de ce compte ne sont pas soumis à la limite prévue au premier alinéa.

Il en est de même pour les opérations relatives aux pensions et avantages accessoires. Les versements du budget général au profit de ce compte ne sont pas soumis à la limite prévue au premier alinéa.

II. Sauf dérogation expresse prévue par une loi de finances, aucun versement au profit du budget général, d'un budget annexe ou d'un compte spécial ne peut être effectué à partir d'un compte d'affectation spéciale.

En cours d'année, le total des dépenses engagées ou ordonnancées au titre d'un compte d'affectation spéciale ne peut excéder le total des recettes constatées, sauf pendant les trois mois suivant sa création. Durant cette dernière période, le découvert ne peut être supérieur à un montant fixé par la loi de finances créant le compte.

Si, en cours d'année, les recettes effectives sont supérieures aux évaluations des lois de finances, des crédits supplémentaires peuvent être ouverts, par arrêté du ministre chargé des finances, dans la limite de cet excédent. Au préalable, le ministre chargé des finances informe les commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat chargées des finances des raisons de cet excédent, de l'emploi prévu pour les crédits ainsi ouverts et des perspectives d'exécution du compte jusqu'à la fin de l'année.

Les autorisations d'engagement et les crédits de paiement disponibles en fin d'année sont reportés sur l'année suivante, dans les conditions prévues aux II et IV de l'article 15, pour un montant qui ne peut excéder le solde du compte.

Art. 22. I. Les comptes de commerce retracent des opérations de caractère industriel et commercial effectuées à titre accessoire par des services de l'Etat non dotés de la personnalité morale. Les évaluations de recettes et les prévisions de dépenses de ces comptes ont un caractère indicatif. Seul le découvert fixé pour chacun d'entre eux a un caractère limitatif. Sauf dérogation expresse prévue par une loi de finances, il est interdit d'exécuter, au titre de ces comptes, des opérations d'investissement financier, de prêts ou d'avances, ainsi que des opérations d'emprunt.

II. Les opérations budgétaires relatives à la dette et à la trésorerie de l'Etat, à l'exclusion de toute opération de gestion courante, sont retracées dans un compte de commerce déterminé. Ce compte est divisé en sections distinguant les opérations selon leur nature.

Chaque section est dotée d'une autorisation de découvert.

Sont déterminés par une disposition de loi de finances:

- la nature des opérations autorisées, chaque année, sur chaque section;
- le caractère limitatif ou évaluatif de chaque autorisation de découvert;
- les modalités générales d'information du Parlement sur l'activité du compte et les modalités particulières selon lesquelles le ministre chargé des finances informe les commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat chargées des finances de tout dépassement d'une autorisation de découvert;
- les conditions générales de fonctionnement du compte.

Art. 23. Les comptes d'opérations monétaires retracent les recettes et les dépenses de caractère monétaire. Pour cette catégorie de comptes, les évaluations de recettes et les prévisions de dépenses ont un caractère indicatif. Seul le découvert fixé pour chacun d'entre eux a un caractère limitatif.

Art. 24. Les comptes de concours financiers retracent les prêts et avances consentis par l'Etat. Un compte distinct doit être ouvert pour chaque débiteur ou catégorie de débiteurs.

Les comptes de concours financiers sont dotés de crédits limitatifs, à l'exception des comptes ouverts au profit des Etats étrangers et des banques centrales liées à la France par un accord monétaire international, qui sont dotés de crédits évaluatifs.

Les prêts et avances sont accordés pour une durée déterminée. Ils sont assortis d'un taux d'intérêt qui ne peut être inférieur à celui des obligations ou bons du Trésor de même échéance ou, à défaut, d'échéance la plus proche. Il ne peut être dérogé à cette disposition que par décret en Conseil d'Etat.

Le montant de l'amortissement en capital des prêts et avances est pris en recettes au compte intéressé.

Toute échéance qui n'est pas honorée à la date prévue doit faire l'objet, selon la situation du débiteur:

- soit d'une décision de recouvrement immédiat, ou, à défaut de recouvrement, de poursuites effectives engagées dans un délai de six mois;
- soit d'une décision de rééchelonnement faisant l'objet d'une publication au Journal officiel;
- soit de la constatation d'une perte probable faisant l'objet d'une disposition particulière de loi de finances et imputée au résultat de l'exercice dans les conditions prévues à l'article 37. Les remboursements ultérieurement constatés sont portés en recettes au budget général.

Chapitre IV: Des ressources et des charges de trésorerie

Art. 25. Les ressources et les charges de trésorerie de l'Etat résultent des opérations suivantes:

1. Le mouvement des disponibilités de l'Etat;
2. L'escompte et l'encaissement des effets de toute nature émis au profit de l'Etat;
3. La gestion des fonds déposés par des correspondants;

4. L'émission, la conversion, la gestion et le remboursement des emprunts et autres dettes de l'Etat. Les ressources et les charges de trésorerie afférentes à ces opérations incluent les primes et décotes à l'émission.

Art. 26. Les opérations prévues à l'article 25 sont effectuées conformément aux dispositions suivantes:

1. Le placement des disponibilités de l'Etat est effectué conformément aux autorisations annuelles générales ou particulières données par la loi de finances de l'année;
2. Aucun découvert ne peut être consenti aux correspondants prévus au 3° de l'article 25;
3. Sauf disposition expresse d'une loi de finances, les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont tenus de déposer toutes leurs disponibilités auprès de l'Etat (1);
4. L'émission, la conversion et la gestion des emprunts sont effectuées conformément aux autorisations annuelles générales ou particulières données par la loi de finances de l'année. Sauf disposition expresse d'une loi de finances, les emprunts émis par l'Etat sont libellés en euros. Ils ne peuvent prévoir d'exonération fiscale. Les emprunts émis par l'Etat ou toute autre personne morale de droit public ne peuvent être utilisés comme moyen de paiement d'une dépense publique. Les remboursements d'emprunts sont exécutés conformément au contrat d'émission.

Nota: (1) Les dispositions de cet alinéa sont applicables à compter du 1er janvier 2004.

Chapitre V: Des comptes de l'Etat

Art. 27. L'Etat tient une comptabilité des recettes et des dépenses budgétaires et une comptabilité générale de l'ensemble de ses opérations.

En outre, il met en oeuvre une comptabilité destinée à analyser les coûts des différentes actions engagées dans le cadre des programmes.

Les comptes de l'Etat doivent être réguliers, sincères et donner une image fidèle de son patrimoine et de sa situation financière.

Art. 28. La comptabilisation des recettes et des dépenses budgétaires obéit aux principes suivants:

1. Les recettes sont prises en compte au titre du budget de l'année au cours de laquelle elles sont encaissées par un comptable public;
2. Les dépenses sont prises en compte au titre du budget de l'année au cours de laquelle elles sont payées par les comptables assignataires. Toutes les dépenses doivent être imputées sur les crédits de l'année considérée, quelle que soit la date de la créance.

Dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat, des recettes et des dépenses budgétaires peuvent être comptabilisées au cours d'une période complémentaire à l'année civile, dont la durée ne peut excéder vingt jours. En outre, lorsqu'une loi de finances rectificative est promulguée au cours du dernier mois de l'année civile, les opérations de recettes et de dépenses qu'elle prévoit peuvent être exécutées au cours de cette période complémentaire.

Les recettes et les dépenses portées aux comptes d'imputation provisoire sont enregistrées aux comptes définitifs au plus tard à la date d'expiration de la période complémentaire. Le détail des opérations de recettes qui, à titre exceptionnel, n'auraient pu être imputées à un compte définitif à cette date figure dans l'annexe prévue par le 7° de l'article 54.

Art. 29. Les ressources et les charges de trésorerie sont imputées à des comptes de trésorerie par opération. Les recettes et les dépenses de nature budgétaire résultant de l'exécution d'opérations de trésorerie sont imputées dans les conditions prévues à l'article 28.

Art. 30. La comptabilité générale de l'Etat est fondée sur le principe de la constatation des droits et obligations. Les opérations sont prises en compte au titre de l'exercice auquel elles se rattachent, indépendamment de leur date de paiement ou d'encaissement.

Les règles applicables à la comptabilité générale de l'Etat ne se distinguent de celles applicables aux entreprises qu'en raison des spécificités de son action.

Elles sont arrêtées après avis d'un comité de personnalités qualifiées publiques et privées dans les conditions prévues par la loi de finances. Cet avis est communiqué aux commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat chargées des finances et publié.

Art. 31. Les comptables publics chargés de la tenue et de l'établissement des comptes de l'Etat veillent au respect des principes et règles mentionnés aux articles 27 à 30. Ils s'assurent notamment de la sincérité des enregistrements comptables et du respect des procédures.

*

TITRE III

Du contenu et de la présentation des lois de finances

Chapitre Ier: *Du principe de sincérité*

Art. 32. Les lois de finances présentent de façon sincère l'ensemble des ressources et des charges de l'Etat. Leur sincérité s'apprécie compte tenu des informations disponibles et des prévisions qui peuvent raisonnablement en découler.

Art. 33. Sous réserve des dispositions de l'article 13 de la présente loi organique, lorsque des dispositions d'ordre législatif ou réglementaire sont susceptibles d'affecter les ressources ou les charges de l'Etat dans le courant de l'année, les conséquences de chacune d'entre elles sur les composantes de l'équilibre financier doivent être évaluées et autorisées dans la plus prochaine loi de finances afférente à cette année.

Chapitre II: *Des dispositions des lois de finances*

Art. 34. La loi de finances de l'année comprend deux parties distinctes.

I. Dans la première partie, la loi de finances de l'année:

1. Autorise, pour l'année, la perception des ressources de l'Etat et des impositions de toute nature affectées à des personnes morales autres que l'Etat;
2. Comporte les dispositions relatives aux ressources de l'Etat qui affectent l'équilibre budgétaire;
3. Comporte toutes dispositions relatives aux affectations de recettes au sein du budget de l'Etat;
4. Evalue chacun des prélèvements mentionnés à l'article 6;
5. Comporte l'évaluation de chacune des recettes budgétaires;
6. Fixe les plafonds des dépenses du budget général et de chaque budget annexe, les plafonds des charges de chaque catégorie de comptes spéciaux ainsi que le plafond d'autorisation des emplois rémunérés par l'Etat;
7. Arrête les données générales de l'équilibre budgétaire, présentées dans un tableau d'équilibre;
8. Comporte les autorisations relatives aux emprunts et à la trésorerie de l'Etat prévues à l'article 26 et évalue les ressources et les charges de trésorerie qui concourent à la réalisation de l'équilibre financier, présentées dans un tableau de financement;
9. Fixe le plafond de la variation nette, appréciée en fin d'année, de la dette négociable de l'Etat d'une durée supérieure à un an;
10. Arrête les modalités selon lesquelles sont utilisés les éventuels surplus, par rapport aux évaluations de la loi de finances de l'année, du produit des impositions de toute nature établies au profit de l'Etat.

II. Dans la seconde partie, la loi de finances de l'année:

1. Fixe, pour le budget général, par mission, le montant des autorisations d'engagement et des crédits de paiement;

2. Fixe, par ministère et par budget annexe, le plafond des autorisations d'emplois;
 3. Fixe, par budget annexe et par compte spécial, le montant des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ouverts ou des découverts autorisés;
 4. Fixe, pour le budget général, les budgets annexes et les comptes spéciaux, par programme, le montant du plafond des reports prévu au 2° du II de l'article 15;
 5. Autorise l'octroi des garanties de l'Etat et fixe leur régime;
 6. Autorise l'Etat à prendre en charge les dettes de tiers, à constituer tout autre engagement correspondant à une reconnaissance unilatérale de dette, et fixe le régime de cette prise en charge ou de cet engagement;
 7. Peut:
 - a) Comporter des dispositions relatives à l'assiette, au taux et aux modalités de recouvrement des impositions de toute nature qui n'affectent pas l'équilibre budgétaire;
 - b) Comporter des dispositions affectant directement les dépenses budgétaires de l'année;
 - c) Définir les modalités de répartition des concours de l'Etat aux collectivités territoriales;
 - d) Approuver des conventions financières;
 - e) Comporter toutes dispositions relatives à l'information et au contrôle du Parlement sur la gestion des finances publiques;
 - f) Comporter toutes dispositions relatives à la comptabilité de l'Etat et au régime de la responsabilité pécuniaire des agents des services publics.
- III. La loi de finances de l'année doit comporter les dispositions prévues aux 1°, 5°, 6°, 7° et 8° du I et aux 1°, 2° et 3° du II.

Art. 35. Sous réserve des exceptions prévues par la présente loi organique, seules les lois de finances rectificatives peuvent, en cours d'année, modifier les dispositions de la loi de finances de l'année prévues aux 1° et 3° à 10° du I et au 1° à 6° du II de l'article 34. Le cas échéant, elles ratifient les modifications apportées par décret d'avance aux crédits ouverts par la dernière loi de finances.

Les lois de finances rectificatives doivent comporter les dispositions prévues aux 6° et 7° du I de l'article 34.

Les lois de finances rectificatives sont présentées en partie ou en totalité dans les mêmes formes que la loi de finances de l'année. Les dispositions de l'article 55 leur sont applicables.

Art. 36. L'affectation, totale ou partielle, à une autre personne morale d'une ressource établie au profit de l'Etat ne peut résulter que d'une disposition de loi de finances.

Art. 37. I. La loi de règlement arrête le montant définitif des recettes et des dépenses du budget auquel elle se rapporte, ainsi que le résultat budgétaire qui en découle.

II. La loi de règlement arrête le montant définitif des ressources et des charges de trésorerie ayant concouru à la réalisation de l'équilibre financier de l'année correspondante, présenté dans un tableau de financement.

III. La loi de règlement approuve le compte de résultat de l'exercice, établi à partir des ressources et des charges constatées dans les conditions prévues à l'article 30. Elle affecte au bilan le résultat comptable de l'exercice et approuve le bilan après affectation ainsi que ses annexes.

IV. Le cas échéant, la loi de règlement:

1. Ratifie les modifications apportées par décret d'avance aux crédits ouverts par la dernière loi de finances afférente à cette année;
2. Ouvre, pour chaque programme ou dotation concerné, les crédits nécessaires pour régulariser les dépassements constatés résultant de circonstances de force majeure dûment justifiées et procède à l'annulation des crédits n'ayant été ni consommés ni reportés;
3. Majore, pour chaque compte spécial concerné, le montant du découvert autorisé au niveau du découvert constaté;

4. Arrête les soldes des comptes spéciaux non reportés sur l'exercice suivant;
5. Apure les profits et pertes survenus sur chaque compte spécial.

V. La loi de règlement peut également comporter toutes dispositions relatives à l'information et au contrôle du Parlement sur la gestion des finances publiques, ainsi qu'à la comptabilité de l'Etat et au régime de la responsabilité pécuniaire des agents des services publics.

*

TITRE IV

De l'examen et du vote des projets de loi de finances

Art. 38. Sous l'autorité du Premier ministre, le ministre chargé des finances prépare les projets de loi de finances, qui sont délibérés en conseil des ministres.

Chapitre Ier: Du projet de loi de finances de l'année et des projets de loi de finances rectificative

Art. 39. Le projet de loi de finances de l'année, y compris les documents prévus aux articles 50 et 51, est déposé et distribué au plus tard le premier mardi d'octobre de l'année qui précède celle de l'exécution du budget. Il est immédiatement renvoyé à l'examen de la commission chargée des finances.

Toutefois, chaque annexe générale destinée à l'information et au contrôle du Parlement est déposée sur le bureau des assemblées et distribuée au moins cinq jours francs avant l'examen, par l'Assemblée nationale en première lecture, des recettes ou des crédits auxquels elle se rapporte (1).

Nota: (1) Les dispositions de cet alinéa sont applicables à compter du 1er janvier 2002 (article 65 de la loi No 2001-692).

Art. 40. L'Assemblée nationale doit se prononcer, en première lecture, dans le délai de quarante jours après le dépôt d'un projet de loi de finances.

Le Sénat doit se prononcer en première lecture dans un délai de vingt jours après avoir été saisi.

Si l'Assemblée nationale n'a pas émis un vote en première lecture sur l'ensemble du projet dans le délai prévu au premier alinéa, le Gouvernement saisit le Sénat du texte qu'il a initialement présenté, modifié le cas échéant par les amendements votés par l'Assemblée nationale et acceptés par lui. Le Sénat doit alors se prononcer dans un délai de quinze jours après avoir été saisi.

Si le Sénat n'a pas émis un vote en première lecture sur l'ensemble du projet de loi de finances dans le délai imparti, le Gouvernement saisit à nouveau l'Assemblée du texte soumis au Sénat, modifié, le cas échéant, par les amendements votés par le Sénat et acceptés par lui.

Le projet de loi de finances est ensuite examiné selon la procédure d'urgence dans les conditions prévues à l'article 45 de la Constitution.

Si le Parlement ne s'est pas prononcé dans le délai de soixante-dix jours après le dépôt du projet, les dispositions de ce dernier peuvent être mises en vigueur par ordonnance.

Art. 41. Le projet de loi de finances de l'année ne peut être mis en discussion devant une assemblée avant le vote par celle-ci, en première lecture, sur le projet de loi de règlement afférent à l'année qui précède celle de la discussion dudit projet de loi de finances.

Art. 42. La seconde partie du projet de loi de finances de l'année et, s'il y a lieu, des projets de loi de finances rectificative, ne peut être mise en discussion devant une assemblée avant l'adoption de la première partie.

Art. 43. Les évaluations de recettes font l'objet d'un vote d'ensemble pour le budget général, les budgets annexes et les comptes spéciaux.

Les évaluations de ressources et de charges de trésorerie font l'objet d'un vote unique.

La discussion des crédits du budget général donne lieu à un vote par mission. Les votes portent à la fois sur les autorisations d'engagement et sur les crédits de paiement.

Les plafonds des autorisations d'emplois font l'objet d'un vote unique.

Les crédits des budgets annexes et les crédits ou les découverts des comptes spéciaux sont votés par budget annexe et par compte spécial.

Art. 44. Dès la promulgation de la loi de finances de l'année ou d'une loi de finances rectificative, ou dès la publication de l'ordonnance prévue à l'article 47 de la Constitution, le Gouvernement prend des décrets portant:

1. Répartition par programme ou par dotation des crédits ouverts sur chaque mission, budget annexe ou compte spécial;
2. Fixation, par programme, du montant des crédits ouverts sur le titre des dépenses de personnel.

Ces décrets répartissent et fixent les crédits conformément aux annexes explicatives prévues aux 5° et 6° de l'article 51 et au 2° de l'article 53, modifiées, le cas échéant, par les votes du Parlement.

Les crédits fixés par les décrets de répartition ne peuvent être modifiés que dans les conditions prévues par la présente loi organique.

Art. 45. Dans le cas prévu au quatrième alinéa de l'article 47 de la Constitution, le Gouvernement dispose des deux procédures prévues ci-dessous:

1. Il peut demander à l'Assemblée nationale, avant le 11 décembre de l'année qui précède le début de l'exercice, d'émettre un vote séparé sur l'ensemble de la première partie de la loi de finances de l'année. Ce projet de loi partiel est soumis au Sénat selon la procédure d'urgence;
2. Si la procédure prévue au 1° n'a pas été suivie ou n'a pas abouti, le Gouvernement dépose, avant le 19 décembre de l'année qui précède le début de l'exercice, devant l'Assemblée nationale, un projet de loi spéciale l'autorisant à continuer à percevoir les impôts existants jusqu'au vote de la loi de finances de l'année. Ce projet est discuté selon la procédure d'urgence.

Si la loi de finances de l'année ne peut être promulguée ni mise en application en vertu du premier alinéa de l'article 62 de la Constitution, le Gouvernement dépose immédiatement devant l'Assemblée nationale un projet de loi spéciale l'autorisant à continuer à percevoir les impôts existants jusqu'au vote de la loi de finances de l'année. Ce projet est discuté selon la procédure d'urgence.

Après avoir reçu l'autorisation de continuer à percevoir les impôts soit par la promulgation de la première partie de la loi de finances de l'année, soit par la promulgation d'une loi spéciale, le Gouvernement prend des décrets ouvrant les crédits applicables aux seuls services votés.

La publication de ces décrets n'interrompt pas la procédure de discussion du projet de loi de finances de l'année, qui se poursuit dans les conditions prévues par les articles 45 et 47 de la Constitution et par les articles 40, 42, 43 et 47 de la présente loi organique.

Les services votés, au sens du quatrième alinéa de l'article 47 de la Constitution, représentent le minimum de crédits que le Gouvernement juge indispensable pour poursuivre l'exécution des services publics dans les conditions qui ont été approuvées l'année précédente par le Parlement. Ils ne peuvent excéder le montant des crédits ouverts par la dernière loi de finances de l'année.

Chapitre II: Du projet de loi de règlement

Art. 46. Le projet de loi de règlement, y compris les documents prévus à l'article 54 et aux 4° et 5° de l'article 58, est déposé et distribué avant le 1er juin de l'année suivant celle de l'exécution du budget auquel il se rapporte.

Chapitre III: Dispositions communes

Art. 47. Au sens des articles 34 et 40 de la Constitution, la charge s'entend, s'agissant des amendements s'appliquant aux crédits, de la mission.

Tout amendement doit être motivé et accompagné des développements des moyens qui le justifient.

Les amendements non conformes aux dispositions de la présente loi organique sont irrecevables.

*

TITRE V

De l'information et du contrôle sur les finances publiques**Chapitre Ier: De l'information**

Art. 48. En vue de l'examen et du vote du projet de loi de finances de l'année suivante par le Parlement, le Gouvernement présente, au cours du dernier trimestre de la session ordinaire, un rapport sur l'évolution de l'économie nationale et sur les orientations des finances publiques comportant:

1. Une analyse des évolutions économiques constatées depuis l'établissement du rapport mentionné à l'article 50;
2. Une description des grandes orientations de sa politique économique et budgétaire au regard des engagements européens de la France;
3. Une évaluation à moyen terme des ressources de l'Etat ainsi que de ses charges ventilées par grandes fonctions;
4. La liste des missions, des programmes et des indicateurs de performances associés à chacun de ces programmes, envisagés pour le projet de loi de finances de l'année suivante (1).

Ce rapport peut donner lieu à un débat à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Nota: (1) Les dispositions de cet alinéa sont applicables à compter du 1er janvier 2005.

Art. 49. En vue de l'examen et du vote du projet de loi de finances de l'année, et sans préjudice de toute autre disposition relative à l'information et au contrôle du Parlement sur la gestion des finances publiques, les commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat chargées des finances et les autres commissions concernées adressent des questionnaires au Gouvernement avant le 10 juillet de chaque année. Celui-ci y répond par écrit au plus tard le 10 octobre.

Art. 50. Est joint au projet de loi de finances de l'année un rapport sur la situation et les perspectives économiques, sociales et financières de la nation. Il comprend notamment la présentation des hypothèses, des méthodes et des résultats des projections sur la base desquelles est établi le projet de loi de finances de l'année. Il explicite le passage, pour l'année considérée et celle qui précède, du solde budgétaire à la capacité ou au besoin de financement de l'Etat tel qu'il est mesuré pour permettre la vérification du respect des engagements européens de la France, en indiquant notamment l'impact des opérations mentionnées au deuxième alinéa de l'article 8. Il présente et explicite les perspectives d'évolution, pour au moins les quatre années suivant celle du dépôt du projet de loi de finances, des recettes, des dépenses et du solde de l'ensemble des administrations publiques détaillées par sous-secteurs et exprimées selon les conventions de la comptabilité nationale, au regard des engagements européens de la France, ainsi que, le cas échéant, des recommandations adressées à elle sur le fondement du traité instituant la Communauté européenne.

Sont joints à cette annexe les rapports sur les comptes de la nation qui comportent une présentation des comptes des années précédentes.

Art. 51. Sont joints au projet de loi de finances de l'année:

1. Une annexe explicative comportant la liste et l'évaluation, par bénéficiaire ou catégorie de bénéficiaires, des impositions de toute nature affectées à des personnes morales autres que l'Etat;
2. Une analyse des changements de la présentation budgétaire faisant connaître leurs effets sur les recettes, les dépenses et le solde budgétaire de l'année concernée;
3. Une présentation des recettes et des dépenses budgétaires et une section de fonctionnement et une section d'investissement;
4. Une annexe explicative analysant les prévisions de chaque recette budgétaire et présentant les dépenses fiscales;
- 4bis Une présentation des mesures envisagées pour assurer en exécution le respect du plafond global des dépenses du budget général voté par le Parlement, indiquant en particulier, pour les programmes dotés de crédits limitatifs, le taux de mise en réserve prévu pour les crédits ouverts sur le titre des dépenses de personnel et celui prévu pour les crédits ouverts sur les autres titres;

5. Des annexes explicatives développant conformément aux dispositions de l'article 5, pour l'année en cours et l'année considérée, par programme ou par dotation, le montant des crédits présentés par titre et présentant, dans les mêmes conditions, une estimation des crédits susceptibles d'être ouverts par voie de fonds de concours. Ces annexes sont accompagnées du projet annuel de performances de chaque programme précisant:
 - a) La présentation des actions, des coûts associés, des objectifs poursuivis, des résultats obtenus et attendus pour les années à venir mesurés au moyen d'indicateurs précis dont le choix est justifié;
 - b) L'évaluation des dépenses fiscales;
 - c) La justification de l'évolution des crédits par rapport aux dépenses effectives de l'année antérieure, aux crédits ouverts par la loi de finances de l'année en cours et à ces mêmes crédits éventuellement majorés des crédits reportés de l'année précédente, en indiquant leurs perspectives d'évolution ultérieure;
 - d) L'échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement;
 - e) Par catégorie, présentée par corps ou par métier, ou par type de contrat, la répartition prévisionnelle des emplois rémunérés par l'Etat et la justification des variations par rapport à la situation existante;
 - f) Une présentation indicative des emplois rémunérés par les organismes bénéficiaires d'une subvention pour charges de service public prévue au II de l'article 5 et la justification des variations par rapport à la situation existante;
6. Des annexes explicatives développant, pour chaque budget annexe et chaque compte spécial, le montant du découvert ou des recettes et des crédits proposés par programme ou par dotation. Ces annexes sont accompagnées du projet annuel de performances de chacun d'entre eux, dans les conditions prévues au 5° en justifiant les prévisions de recettes et, le cas échéant, son découvert;
7. Des annexes générales prévues par les lois et règlements destinées à l'information et au contrôle du Parlement.

Art. 52. En vue de l'examen et du vote du projet de loi de finances et du projet de loi de financement de la sécurité sociale de l'année suivante par le Parlement, le Gouvernement présente à l'ouverture de la session ordinaire un rapport retraçant l'ensemble des prélèvements obligatoires ainsi que leur évolution.

Ce rapport comporte l'évaluation financière, pour l'année en cours et les deux années suivantes, de chacune des dispositions, de nature législative ou réglementaire, envisagées par le Gouvernement.

Ce rapport peut faire l'objet d'un débat à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Art. 53. Sont joints à tout projet de loi de finances rectificative:

1. Un rapport présentant les évolutions de la situation économique et budgétaire justifiant les dispositions qu'il comporte;
2. Une annexe explicative détaillant les modifications de crédits proposées;
3. Des tableaux récapitulant les mouvements intervenus par voie réglementaire et relatifs aux crédits de l'année en cours;
4. Pour les dispositions relevant du 2° du I et du 7° du II de l'article 34, une évaluation préalable comportant les documents visés aux dix derniers alinéas de l'article 8 de la loi organique No 2009-403 du 15 avril 2009 relative à l'application des articles 34-1, 39 et 44 de la Constitution.

Art. 54. Sont joints au projet de loi de règlement:

1. Le développement des recettes du budget général;
2. Des annexes explicatives, développant, par programme ou par dotation, le montant définitif des crédits ouverts et des dépenses constatées, en indiquant les écarts avec la présentation par titre des crédits ouverts, et les modifications de crédits demandées. Elles présentent également l'écart entre les estimations et les réalisations au titre des fonds de concours;
3. Une annexe explicative présentant les recettes et les dépenses effectives du budget de l'Etat selon les conventions prévues au 3° de l'article 51 et comportant pour chaque programme les justifications

des circonstances ayant conduit à ne pas engager les dépenses correspondant aux crédits destinés à financer les dépenses visées au 5° du I de l'article 5;

4. Les rapports annuels de performances, faisant connaître, par programme, en mettant en évidence les écarts avec les prévisions des lois de finances de l'année considérée, ainsi qu'avec les réalisations constatées dans la dernière loi de règlement:
 - a) Les objectifs, les résultats attendus et obtenus, les indicateurs et les coûts associés;
 - b) La justification, pour chaque titre, des mouvements de crédits et des dépenses constatées, en précisant, le cas échéant, l'origine des dépassements de crédits exceptionnellement constatés pour cause de force majeure;
 - c) La gestion des autorisations d'emplois, en précisant, d'une part, la répartition des emplois effectifs selon les modalités prévues au e du 5° de l'article 51, ainsi que les coûts correspondants et, d'autre part, les mesures justifiant la variation du nombre des emplois présentés selon les mêmes modalités ainsi que les coûts associés à ces mesures;
 - d) La présentation des emplois effectivement rémunérés par les organismes bénéficiaires d'une subvention pour charges de service public prévue au II de l'article 5;
5. Des annexes explicatives développant, par programme ou par dotation, pour chaque budget annexe et chaque compte spécial, le montant définitif des recettes et des dépenses constatées, des crédits ouverts ou du découvert autorisé, ainsi que les modifications de crédits ou de découvert demandées. Ces annexes sont accompagnées du rapport annuel de performances de chacun d'entre eux, dans les conditions prévues au 4°;
6. Des annexes explicatives présentant les résultats de la comptabilité selon les dispositions prévues au deuxième alinéa de l'article 27;
7. Le compte général de l'Etat, qui comprend la balance générale des comptes, le compte de résultat, le bilan et ses annexes parmi lesquelles la présentation du traitement comptable des opérations mentionnées au deuxième alinéa de l'article 8, ainsi qu'une évaluation des engagements hors bilan de l'Etat. Il est accompagné d'un rapport de présentation, qui indique notamment les changements des méthodes et des règles comptables appliqués au cours de l'exercice.

Art. 55. Chacune des dispositions d'un projet de loi de finances affectant les ressources ou les charges de l'Etat fait l'objet d'une évaluation chiffrée de son incidence au titre de l'année considérée et, le cas échéant, des années suivantes.

Art. 56. Les décrets et arrêtés prévus par la présente loi organique sont publiés au Journal officiel. Il en est de même des rapports qui en présentent les motivations, sauf en ce qui concerne les sujets à caractère secret touchant à la défense nationale, à la sécurité intérieure ou extérieure de l'Etat ou aux affaires étrangères.

Chapitre II: Du contrôle

Art. 57. Les commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat chargées des finances suivent et contrôlent l'exécution des lois de finances et procèdent à l'évaluation de toute question relative aux finances publiques. Cette mission est confiée à leur président, à leur rapporteur général ainsi que, dans leurs domaines d'attributions, à leurs rapporteurs spéciaux et chaque année, pour un objet et une durée déterminés, à un ou plusieurs membres d'une de ces commissions obligatoirement désignés par elle à cet effet. A cet effet, ils procèdent à toutes investigations sur pièces et sur place, et à toutes auditions qu'ils jugent utiles.

Tous les renseignements et documents d'ordre financier et administratif qu'ils demandent, y compris tout rapport établi par les organismes et services chargés du contrôle de l'administration, réserve faite des sujets à caractère secret concernant la défense nationale et la sécurité intérieure ou extérieure de l'Etat et du respect du secret de l'instruction et du secret médical, doivent leur être fournis.

Les personnes dont l'audition est jugée nécessaire par le président et le rapporteur général de la commission chargée des finances de chaque assemblée ont l'obligation de s'y soumettre. Elles sont déliées du secret professionnel sous les réserves prévues à l'alinéa précédent.

Art. 58. La mission d'assistance du Parlement confiée à la Cour des comptes par le dernier alinéa de l'article 47 de la Constitution comporte notamment:

1. L'obligation de répondre aux demandes d'assistance formulées par le président et le rapporteur général de la commission chargée des finances de chaque assemblée dans le cadre des missions de contrôle et d'évaluation prévues à l'article 57;
2. La réalisation de toute enquête demandée par les commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat chargées des finances sur la gestion des services ou organismes qu'elle contrôle. Les conclusions de ces enquêtes sont obligatoirement communiquées dans un délai de huit mois après la formulation de la demande à la commission dont elle émane, qui statue sur leur publication;
3. Le dépôt d'un rapport préliminaire conjoint au dépôt du rapport mentionné à l'article 48 relatif aux résultats de l'exécution de l'exercice antérieur;
4. Le dépôt d'un rapport conjoint au dépôt du projet de loi de règlement, relatif aux résultats de l'exécution de l'exercice antérieur et aux comptes associés, qui, en particulier, analyse par mission et par programme l'exécution des crédits ⁽¹⁾;
5. La certification de la régularité, de la sincérité et de la fidélité des comptes de l'Etat. Cette certification est annexée au projet de loi de règlement et accompagnée du compte rendu des vérifications opérées ⁽¹⁾;
6. Le dépôt d'un rapport conjoint au dépôt de tout projet de loi de finances sur les mouvements de crédits opérés par voie administrative dont la ratification est demandée dans ledit projet de loi de finances.

Les rapports visés aux 3°, 4° et 6° sont, le cas échéant, accompagnés des réponses des ministres concernés.

Le rapport annuel de la Cour des comptes peut faire l'objet d'un débat à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Nota: (1) Les dispositions de cet alinéa sont applicables à compter du 1er janvier 2005.

Art. 59. Lorsque, dans le cadre d'une mission de contrôle et d'évaluation, la communication des renseignements demandés en application de l'article 57 ne peut être obtenue au terme d'un délai raisonnable, apprécié au regard de la difficulté de les réunir, les présidents des commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat chargées des finances peuvent demander à la juridiction compétente, statuant en référé, de faire cesser cette entrave sous astreinte.

Art. 60. Lorsqu'une mission de contrôle et d'évaluation donne lieu à des observations notifiées au Gouvernement, celui-ci y répond, par écrit, dans un délai de deux mois.

*

TITRE VI

Entrée en vigueur et application de la loi organique

Art. 61. Dans un délai de trois ans à compter de la publication de la présente loi organique, toute garantie de l'Etat qui n'a pas été expressément autorisée par une disposition de loi de finances doit faire l'objet d'une telle autorisation.

Une annexe récapitulant les garanties de l'Etat qui, au 31 décembre 2004, n'ont pas été expressément autorisées par une loi de finances est jointe au projet de loi de règlement du budget de l'année 2004.

Art. 62. I. Les dispositions du II de l'article 15 sont applicables aux crédits de dépenses ordinaires et aux crédits de paiement de l'exercice 2005, pour ceux d'entre eux qui sont susceptibles de faire l'objet de reports.

II. Les dispositions du III de l'article 15 sont applicables aux crédits ouverts dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article 19 de l'ordonnance No 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances et disponibles à la fin de l'exercice 2005.

Art. 63. A défaut de dispositions législatives particulières, les taxes régulièrement perçues au cours de la deuxième année suivant celle de la publication de la présente loi organique en application de

(1) Loi No 2001-692.

l'article 4 de l'ordonnance No 59-2 du 2 janvier 1959 précitée peuvent être perçues, jusqu'au 31 décembre de cette année, selon l'assiette, le taux et les modalités de recouvrement en vigueur à la date de leur établissement.

Art. 64. L'échéance de l'article 46 et les dispositions du 7° de l'article 54 sont applicables pour la première fois au projet de loi de règlement relatif à l'exécution du budget afférent à la quatrième année suivant celle de la publication de la présente loi organique.

Les projets de loi de règlement afférents aux années antérieures sont déposés et distribués au plus tard le 30 juin de l'année suivant celle de l'exécution du budget auquel ils se rapportent.

Art. 65. Les dispositions des articles 14, 25, 26, à l'exception du 3°, 32, 33, 36, du deuxième alinéa de l'article 39, des articles 41, 42, 49, 50, 52, 53, 55, 57, 58, à l'exception du 4° et du 5°, 59, 60 et 68 sont applicables à compter du 1er janvier 2002.

Les dispositions de l'article 48, à l'exception du 4°, sont applicables à compter du 1er janvier 2003.

Les dispositions du 3° de l'article 26 sont applicables à compter du 1er janvier 2004.

Art. 66. I. Est joint au projet de loi de finances pour 2005 un document présentant, à titre indicatif, les crédits du budget général selon les principes retenus par la présente loi organique.

II. Au cours de la préparation du projet de loi de finances pour 2006, les commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat chargées des finances sont informées par le Gouvernement de la nomenclature qu'il envisage pour les missions et les programmes prévus à l'article 7.

Art. 67. Sous réserve des dispositions prévues aux articles 61 à 66, l'ordonnance No 59-2 du 2 janvier 1959 précitée est abrogée le 1er janvier 2005. Toutefois, ses dispositions demeurent applicables aux lois de finances afférentes à l'année 2005 et aux années antérieures.

Sous réserve des articles 61 à 66 et de la dernière phrase de l'alinéa précédent, la présente loi organique entre en vigueur le 1er janvier 2005.

Art. 68. Des décrets en Conseil d'Etat pourvoient, en tant que de besoin, à l'exécution de la présente loi organique.

Le Président de la République,

Jacques CHIRAC

Le Premier ministre,

Lionel JOSPIN

*Le ministre de l'économie,
des finances et de l'industrie,*

Laurent FABIUS

La secrétaire d'Etat au budget,

Florence PARLY

*

– Travaux préparatoires:

Assemblée nationale:

Proposition de loi organique No 2540;

Rapport de M. Didier Migaud, au nom de la commission spéciale, No 2908;

Discussion les 7 et 8 février 2001 et adoption le 8 février 2001.

Sénat:

Proposition de loi organique, adoptée par l'Assemblée nationale, No 226 (2000-2001);

Rapport de M. Alain Lambert, au nom de la commission des finances, No 343 (2000-2001);

Discussion les 7, 12 et 13 juin 2001 et adoption le 13 juin 2001.

Assemblée nationale:

Proposition de loi organique, modifiée par le Sénat, No 3139;

Rapport de M. Didier Migaud, au nom de la commission spéciale, No 3150;

Discussion et adoption le 21 juin 2001.

Sénat:

Proposition de loi, adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, No 408 (2000-2001);

Rapport de M. Alain Lambert, au nom de la commission des finances, No 413 (2000-2001);

Discussion et adoption le 28 juin 2001.

– Conseil constitutionnel:

Décision No 2001-448 DC du 25 juillet 2001 publiée au Journal officiel de ce jour.

*

II. LES REPONSES DU GOUVERNEMENT

Prise de position du ministère des Finances

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre du 25 septembre 2009 (Réf. 09.00003-44) pour vous communiquer pour compte du Ministère des Finances les observations suivantes au sujet du projet de rapport sous rubrique:

- 1) A la page 10, le total repris sous A. IV. „Report du solde des recettes et dépenses courantes et en capital“ n'est pas correct du fait qu'il ne tient pas compte d'une rectification de l'ordre de -548,74 EUR faite dans le cadre du compte général de l'exercice 2006 et se rapportant à l'exercice 2005. (cf. Art. 1er du projet de loi No 5740 ci-joint)

Le total en question devrait donc se chiffrer à 322.677.168,51 EUR au lieu de 322.677.717,25 EUR.

La même remarque s'applique au total à la page 11 sous A. VI. „Report du solde des recettes et dépenses courantes de l'Etat“ qui devrait se chiffrer à -367.322.831,49 EUR au lieu de -367.322.282,75 EUR.

- 2) Quant aux plus-values de 2006 et 2007 que la Cour mentionne au chapitre 1.2. de son rapport, je tiens à remarquer que la répartition des plus-values des exercices 2006, 2007 et 2008 sera opérée de façon regroupée par l'article 56 de la loi budgétaire de l'exercice 2010. Le projet de loi No 5789 relative à l'affectation du résultat du compte général de l'exercice 2006 est donc superfétatoire et sera en conséquence retiré sous peu par le Gouvernement.
- 3) Toujours au chapitre 1.2. la Cour mentionne à nouveau le problème des reports non opérés à la clôture de l'exercice pour établir un équilibre entre recettes et dépenses pour ordre. Il est vrai qu'en pratique ces reports ne sont pas faits et qu'en conséquence les excédents d'un exercice doivent être régularisés ultérieurement. Afin de renseigner toutefois sur l'avoir disponible à l'endroit des différents articles du budget pour ordre, la Trésorerie de l'Etat établit un tableau des soldes cumulés qui

fait partie intégrante de chaque compte général. Je suis parfaitement conscient que cette procédure n'est pas prévue par la loi modifiée du 8 juin 1999 mais elle constitue à l'heure actuelle la seule solution praticable. Je vous joins une note de la Trésorerie de l'Etat qui a vocation à clarifier la problématique des reports au budget pour ordre.

Note à l'attention de Monsieur le Directeur du Trésor

Objet: Rapport de la Cour des comptes sur le compte général 2004 – remarques formulées aux pages 9-10 au sujet du budget pour ordre

La Cour des comptes fait remarquer que les reports d'exercice ne sont pas opérés malgré que l'article 78(2) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat en prévoit la possibilité et que par conséquent le budget pour ordre n'est plus en équilibre. A ce sujet il y a lieu de considérer ce qui suit:

Reports d'excédents de dépenses

Même si la loi budgétaire donne pour certains articles du budget pour ordre l'autorisation de reporter des excédents de dépenses, il n'est techniquement pas possible d'opérer de tels reports dans SAP. La discussion sur les reports non opérés se limite donc aux seuls excédents de recettes.

Reports d'excédents de recettes

Deux procédures de report sont possibles:

- 1) Le Ministère ordonnateur de l'article de dépense pour ordre fait une **ordonnance de paiement** à charge de l'article de dépenses en question, portant ainsi le niveau des dépenses au même niveau que les recettes. La Trésorerie de l'Etat porte ensuite le montant ordonnancé en recette sur l'exercice suivant. Cette procédure se heurte cependant souvent aux différents délais de clôture de l'exercice. En effet, si le solde qu'il s'agirait d'ordonnancer n'est connu qu'à la fin de la période complémentaire, il est trop tard pour opérer le report via ordonnance. Cette procédure présuppose aussi que chaque Ministère concerné prenne lui-même l'initiative pour faire les ordonnances nécessaires. La Trésorerie de l'Etat n'y a aucune influence.
- 2) La Trésorerie fait une **extourne de recettes** à l'endroit de l'article de recettes concerné, ramenant ainsi le niveau des recettes au même niveau que les dépenses, et porte le montant extourné en recette sur l'exercice suivant. Cette procédure est la seule qui pourrait s'opérer dans les délais légaux de l'exercice mais se heurte sans doute aux règles d'imputation correcte des recettes en général. Elle a par contre l'avantage que la Trésorerie de l'Etat peut prendre l'initiative indépendamment des Ministères concernés.

Quant à l'opportunité d'opérer des reports d'excédents de recettes ou non, je donne à réfléchir sur les deux considérations suivantes:

- 1) Aussi longtemps que les articles pour ordre ne fonctionnent pas du point de vue comptable comme les Fonds spéciaux de l'Etat, c.-à-d. que les dépenses sont directement liées aux recettes, un report constitue une **démarche superfétatoire** n'apportant ni un avantage ni un désavantage pour le Ministère concerné. En effet, les dépenses à charge du nouvel exercice se font en fonction du „crédit voté“ et non en fonction des reports et/ou en fonction des nouvelles recettes et il n'est à aucun moment possible d'afficher dans SAP, à l'instar des Fonds spéciaux, un quelconque „avoir disponible“ à l'endroit d'un article PO.
- 2) Par l'effet du report, le compte général affiche un article parfaitement équilibré, qui à mon avis est **un équilibre artificiel et qui ne reflète plus la réalité**. Afin donc de garantir la véridicité du compte général, il est indiqué d'afficher les excédents de recettes tels qu'ils résultent des opérations effectivement réalisées au cours de l'exercice en question, tel que cela est fait à l'endroit des articles affichant un excédent de dépenses qui est techniquement impossible de reporter. Ainsi tous les articles PO sont traités de la même façon.

La meilleure solution, bien que non conforme à la loi, est donc de n'effectuer aucun report du tout. Les Ministères consultent alors le tableau „Solde cumulé du budget pour ordre“ établi chaque année par la Trésorerie de l'Etat et publié au compte général pour s'informer sur l'avoir disponible à l'endroit de leurs articles PO. Ainsi un excédent de recettes cumulé est résorbé automatiquement, c.-à-d. sans

formalités ni d'initiatives de part ou d'autre par un excédent de dépenses à l'exercice suivant et vice versa.

Autre remarque au sujet des propos de la Cour des comptes:

Les efforts entrepris par la Trésorerie de l'Etat en 2004 au niveau du budget pour ordre n'avaient pas pour but de trouver une solution à la situation actuelle décrite ci-avant et critiquée par la Cour des comptes, mais avaient pour seul but de redresser des erreurs comptables qui s'étaient accumulées au fil des années. Ces opérations ont effectivement réduit le solde cumulé global mais la situation de déséquilibre chronique persistera aussi longtemps que la loi n'esquisse pas une solution praticable.

6058/02

N° 6058²**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2009-2010

PROJET DE LOI**portant règlement du compte général de l'exercice 2008**

* * *

**RAPPORT DE LA COMMISSION DU CONTROLE
DE L'EXECUTION BUDGETAIRE**

(4.12.2009)

La Commission se compose de: Mme Anne BRASSEUR, Président; M. Felix BRAZ, Rapporteur; MM. Lucien CLEMENT, Felix EISCHEN, Fernand ETGEN, Gast GIBERYEN, Claude HAAGEN, Lucien LUX, Mme Lydia MUTSCH, MM. Lucien THIEL, Robert WEBER et Michel WOLTER, Membres.

*

I. INTRODUCTION ET TRAVAUX DE LA COMMISSION

Le projet de loi 6058 portant règlement du compte général de l'exercice 2008 a été déposé à la Chambre des Députés le 12 juin 2009. Ce dépôt ainsi que l'examen du projet de loi font l'objet des articles 104 et 105 de la Constitution, de l'article 5(1) de la loi du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes et des articles 10, 11 et 12 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat.

Au texte du projet de loi était joint un exposé des motifs. Le rapport général de la Cour des comptes est parvenu à la Chambre des Députés le 23 novembre 2009. Y étaient incluses les réponses du gouvernement aux points soulevés par la Cour des comptes. Au cours de la réunion du 19 octobre 2009, M. Felix Braz a été désigné comme rapporteur du présent projet de loi.

La Commission a été informée que le Conseil d'Etat devrait rendre son avis le 8 décembre 2009. Cet avis sera, dès lors, intégré par le rapporteur lors de sa présentation prévue pour la séance publique du 9 décembre 2009.

Le présent rapport a été examiné et adopté par la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire le 4 décembre 2009.

*

II. CONSIDERATIONS GENERALES**1. Le contexte économique**

La crise financière et économique mondiale n'a pas épargné le Luxembourg. Elle a même pris une dimension telle que l'exercice budgétaire 2008 restera en mémoire essentiellement et particulièrement pour les interventions exceptionnelles du Gouvernement et du Parlement destinées à stabiliser le secteur financier.

Après une forte conjoncture en 2007, les prévisions pluriannuelles initialement optimistes pour 2008 à 2010 ont dû être plusieurs fois revues à la baisse. Au début de l'année 2009, le Luxembourg est entré en récession avec une contraction importante du PIB, due notamment aux difficultés existentielles du secteur financier et à une chute de nos exportations directement liée au déclin du commerce mondial.

La Cour des comptes souligne elle aussi dans son rapport général sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'Etat de l'exercice 2008 que l'augmentation de la dette doit être mise en relation avec les participations exceptionnelles du Gouvernement dans le capital d'établissements bancaires, et ce dans un souci de stabiliser le secteur financier. Ces opérations de sauvetage ont été financées par le produit d'emprunts nouveaux d'un montant de 2,281 milliards d'euros et ont fait passer la dette publique d'une moyenne de 6,9% à 14,7% par rapport au PIB. La dette publique a donc doublé en un an. Malgré cette progression préoccupante, ce ratio se situe encore en dessous du critère de la dette publique fixé dans le pacte de stabilité et de croissance (PSC) à 60% du PIB.

L'administration publique affiche pour l'exercice 2008 un solde de financement positif de l'ordre de 943,7 millions d'euros, soit 2,6% du PIB. Les recettes de l'Etat ont encore connu une augmentation de l'ordre de 6,7% qui s'explique principalement par une hausse des recettes de la TVA, de l'impôt retenu sur salaires et de l'impôt sur la fortune. En même temps, les dépenses publiques ont connu une hausse de l'ordre de 10,1%.

Le Statec a tablé sur une contraction du PIB de 4% pour 2009 et une reprise modeste de 1% pour 2010 (note de conjoncture No 1 de mai 2009). Au niveau international, une récession mondiale prolongée s'est annoncée, accompagnée d'une baisse de l'activité dans presque toutes les branches et d'une forte augmentation du chômage qui perdure.

Selon la Commission européenne, les budgets de 2009 et 2010 se solderont par un déficit de 1,5%, respectivement de 2,75% par rapport au PIB. Au sein de l'Union européenne (UE) et particulièrement dans la zone euro, la plupart des pays auront du mal à respecter les critères du PSC.

2. Le compte général 2008

Le compte général de l'exercice 2008 se présente comme suit:

A. – Recettes et dépenses courantes et en capital

I. – Recettes effectives	11.479.989.154,85 EUR
II. – Dépenses effectives	11.396.372.702,46 EUR
III. – Excédent de recettes	83.616.452,39 EUR
IV. – Report du solde des recettes et dépenses courantes et en capital	322.677.717,25 EUR

B. – Recettes et dépenses pour ordre

I. – Recettes pour ordre	4.696.921.501,41 EUR
II. – Dépenses pour ordre	4.689.699.401,89 EUR
III. – Excédent de recettes pour ordre	7.222.099,52 EUR
IV. – Report du solde des recettes et dépenses pour ordre	32.925.508,88 EUR

C. – Recettes et dépenses des fonds déposés à la Trésorerie de l'Etat

I. – Recettes	3.005.185.310,48 EUR
II. – Dépenses	2.821.025.966,27 EUR
III. – Excédent de recettes	184.159.344,21 EUR
IV. – Report du solde des recettes et dépenses	2.760.522.315,03 EUR

Par rapport au budget définitif de l'exercice 2008, les variations sont les suivantes:

	<i>Budget définitif 2008</i>	<i>Compte général 2008</i>	<i>Variations</i>	
			<i>en valeur</i>	<i>en %</i>
Recettes				
– courantes	8.540.401.373,00	9.100.115.339,35	559.713.966,35	+ 6,55
– en capital	82.553.100,00	2.379.873.815,50	2.297.320.715,50	+ 2.782,84
Total recettes (1)	8.622.954.473,00	11.479.989.154,85	342.223.223,75	+ 5,3
Dépenses				
– courantes	7.816.327.550,00	8.112.002.118,86	295.674.568,86	+ 3,78
– en capital	827.194.689,00	3.284.370.583,60	2.457.175.894,60	+ 297,05
Total dépenses (2)	8.643.522.239,00	11.396.372.702,46	2.752.850.463,46	+ 31,85
Excédent de recettes (1) - (2)	-20.567.766,00	83.616.452,39	104.184.218,39	

Dans ses rapports généraux portant sur les exercices 2006, 2007 et 2008, la Cour des comptes rappelle que le projet de loi 5789 relative à l'affectation du résultat du compte général 2006, déposé le 10 octobre 2007, prévoit qu'un montant total de 240 millions d'euros sera affecté à l'alimentation de certains fonds spéciaux. Selon les propositions gouvernementales relatives à l'affectation du résultat du compte général de l'exercice 2007, 450 millions d'euros devraient alimenter certains fonds spéciaux. Le projet de loi 5789 n'ayant pas encore été avisé par le Conseil d'Etat en date du 29 septembre 2009, le projet de loi 6100 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2010 (déposé le 29.9.09) prévoit en son article 56 l'affectation suivante des montants en question:

„(1) L'excédent des recettes de l'exercice 2006 est affecté, à charge de cet exercice budgétaire, pour un montant total de 240 millions d'euros à l'alimentation des fonds spéciaux ci-après:

- Fonds pour le financement des infrastructures sociofamiliales: 20.000.000 euros
- Fonds pour la protection de l'environnement: 20.000.000 euros
- Fonds du rail: 50.000.000 euros
- Fonds pour l'emploi: 50.000.000 euros
- Fonds pour la gestion de l'eau: 75.000.000 euros
- Fonds de financement pour les mécanismes de Kyoto: 25.000.000 euros

Le solde restant de l'excédent des recettes est porté au crédit du compte „report du solde des recettes et des dépenses courantes et en capital“.

(2) L'excédent des recettes de l'exercice budgétaire 2007 est affecté, à charge de cet exercice budgétaire, pour un montant total de 450 millions d'euros à l'alimentation des fonds spéciaux ci-après:

- Fonds d'investissements publics administratifs: 75.000.000 euros
- Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux: 10.000.000 euros
- Fonds des routes: 50.000.000 euros
- Fonds d'investissements sociofamiliaux: 50.000.000 euros
- Fonds pour la gestion de l'eau: 70.000.000 euros
- Fonds pour la protection de l'environnement: 30.000.000 euros
- Fonds pour l'emploi: 95.000.000 euros
- Fonds agricole: 40.000.000 euros
- Fonds d'équipement militaire: 30.000.000 euros.

Le solde restant de l'excédent des recettes est porté au crédit du compte „report du solde des recettes et des dépenses courantes et en capital“.

(3) L'excédent des recettes de l'exercice budgétaire 2008 est affecté, à charge de cet exercice budgétaire, pour un montant total de 80 millions euros à l'alimentation du fonds pour l'emploi.

Le solde restant de l'excédent des recettes est porté au crédit du compte „report du solde des recettes et des dépenses courantes et en capital“.

Une fois le projet de loi 6100 voté, le volet A du compte général 2008 se présentera de la manière suivante:

A. – Recettes et dépenses courantes et en capital

I. – Recettes	11.479.989.154,85 EUR
II. – Dépenses	11.396.372.702,46 EUR
III. – Excédent de recettes	83.616.452,39 EUR
IV. – Affectation du résultat du compte général 2006	- 240.000.000,00 EUR
V. – Affectation du résultat du compte général 2007	- 450.000.000,00 EUR
VI. – Affectation du résultat du compte général 2008	- 80.000.000,00 EUR
VII. – Report du solde des recettes et dépenses courantes et en capital	- 447.322.282,75 EUR

Les dépenses courantes et en capital effectives dépassent de 31,85% le total des dépenses prévues pour 2008. En valeur absolue, cet écart correspond à 2.752,9 millions d'euros.

Ces dépenses supplémentaires proviennent notamment de la majoration relative:

- aux octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières (+2.448.426.901,00 euros);
- aux dotations de fonds de réserve (+ 179.700.163,34 euros);
- aux transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale (+ 120.083.946,53 euros);
- aux transferts de revenus à l'administration centrale (+ 31.316.269,93 euros);
- aux subventions d'exploitation (+ 20.504.557,64 euros);
- à l'achat de terrains et bâtiments dans le pays (+ 19.666.801,79 euros);
- aux transferts de revenus aux administrations publiques locales (+ 19.182.562,07 euros);
- aux transferts de revenus aux ménages (+ 13.509.601,62 euros);
- à la construction de bâtiments (+ 11.621.673,24 euros).

Par rapport au compte général de l'exercice 2007, la progression des dépenses courantes et en capital a été supérieure de 37,57%.

– En ce qui concerne le contrôle des dépenses, les contrôleurs financiers ont validé 218.860 opérations, dont 29.828 engagements et 189.032 ordonnances pendant l'exercice budgétaire 2008. Etant donné que certaines dépenses ont fait l'objet d'ordonnances collectives, le nombre de créances est plus élevé (448.791 paiements représentant un montant ordonnancé de 19.232.830.699 euros). Ce montant dépasse à première vue le total du budget voté, car le total des ordonnances visées par les contrôleurs financiers recouvre outre le budget des dépenses courantes et en capital également les dépenses pour ordre et les dépenses à charge des fonds spéciaux.

– Le total du montant engagé au cours de l'exercice 2008 s'élève à 37.484.541.088 euros. Ce chiffre élevé s'explique par le fait qu'au niveau des engagements sur crédits sans distinction d'exercice, les ordonnateurs ont la possibilité de majorer le disponible à engager de 33% d'office et, après avoir recueilli l'accord du ministre du Trésor et du Budget, de tout montant qui leur semble justifié.

– Au cours de l'exercice budgétaire 2008, l'intervention des contrôleurs financiers s'est traduite par 272 refus de visa (contre 591 en 2003 et 257 en 2007).

Les principales raisons ayant donné lieu à un refus de visa sont:

- absence de base légale ou base légale non conforme (33,1%),
- engagement ex post (27,9%),
- non-respect de la législation sur les marchés publics (12,5%),
- non-respect de la législation sur les frais de route (8,1%).

Suite aux observations et réponses transmises par l'ordonnateur, 68 refus ont été réitérés par la DCF. Finalement, 51 décisions de passer outre au refus de visa ont été prises par les ministres des départements ordonnateurs. Parmi ces décisions, 35 relèvent de la rémunération du personnel de l'Etat,

5 concernent les marchés publics et 5 des engagements ex post. Ces décisions de passer outre se répartissent comme suit parmi les différents départements ministériels:

Education nationale, Formation professionnelle et Sports	10
Fonction publique et Réforme administrative	8
Finances, Trésor et Budget	6
Travaux publics	5
Affaires étrangères, Commerce extérieur, Coopération et Défense	3
Environnement	3
Travail et Emploi	3
Agriculture, Viticulture et Développement rural	3
Plusieurs	3
Etat	1
Justice	1
Intérieur et Aménagement du territoire	1
Famille et Intégration	1
Economie et Commerce extérieur	1
Classes moyennes, Tourisme et Logement	1
Transports	1

Le nombre de dossiers retournés par le contrôleur financier (pour les dépenses autres que de personnel) est passé de 4.000 en 2004 à 3.299 en 2008.

Notons finalement que, bien que le ministre du département ordonnateur ait le pouvoir de passer outre au refus de visa, 34 dossiers de l'exercice 2008 n'ont pas été clôturés au 8 juillet 2009.

3. Les fonds spéciaux

En ce qui concerne la situation financière des Fonds spéciaux de l'Etat, la Cour constate une augmentation de 9,65% des avoirs des fonds spéciaux de l'Etat au courant de l'exercice 2008. Par rapport aux projections des recettes et des dépenses du projet de budget de 2008, cette augmentation était imprévue. Ceci s'explique par le fait que les recettes des fonds spéciaux ont été plus importantes que prévues (+12,89%) et que l'évolution des dépenses a été moins prononcée que prévue en 2008 (-8,41%).

Au cours de la réunion du 23 novembre 2009, la Cour des comptes informe une fois de plus les membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire du fait que le compte général de l'Etat reproduit la situation globale de chaque fonds spécial en se limitant à présenter le total des recettes, des dépenses et des avoirs. Aucune information n'est cependant fournie concernant les projets de construction inscrits en tant que tels. La Cour rappelle que le volume I du projet de budget de l'Etat contient des annexes renseignant de manière plus détaillée sur la situation des fonds spéciaux de l'Etat. Le volume II du projet de budget se consacre exclusivement au programme pluriannuel des dépenses en capital.

Afin de permettre une analyse plus approfondie des fonds spéciaux au niveau du compte général, la Cour demande une mise à jour des documents publiés lors de la présentation du budget de l'Etat et de les inclure dans le projet de loi portant règlement du compte général.

La Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire se rallie à cette demande.

*

III. CONSIDERATIONS PARTICULIERES

1. Problèmes rencontrés dans le cadre de l'examen du compte général

1.1. Retards dans l'adoption des comptes généraux de l'Etat

La Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et la Cour des comptes déplorent que le dernier compte général de l'Etat à avoir été approuvé par la Chambre des Députés soit celui de l'exercice 2004 (loi du 18 décembre 2006).

Alors que le législateur a voulu remédier à une adoption tardive des comptes généraux de l'Etat par le biais de la loi modifiée sur la comptabilité de l'Etat du 8 juin 1999 qui précise en son article 12 que „pour le 30 septembre au plus tard, la Cour des comptes communique ses observations relatives au compte général de l'exercice précédent à la Chambre des Députés.“, il s'avère que les échéances inscrites dans la loi de 1999 ne se trouvent plus respectées et que le législateur devra se contenter de voter des comptes dépourvus de tout intérêt.

Cela sera le cas pour les comptes généraux 2005, 2006 et 2007 qui ont été avisés par le Conseil d'Etat aux mois de juin, respectivement de novembre 2009 et qui seront soumis au vote au cours de la séance publique du 9 décembre 2009 ou la semaine suivante.

Avec le compte général 2008, la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire s'efforce de donner tout son sens à l'adoption parlementaire des comptes généraux et fera en sorte qu'à l'avenir le projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice N-1 puisse être évacué au cours de l'exercice N, et ceci parallèlement à la loi budgétaire (exercice N+1).

Pour cette raison, la Commission insiste sur un respect rigoureux des délais imposés par les articles 11 et 12 de la *loi modifiée sur la comptabilité de l'Etat du 8 juin 1999* par les intervenants concernés.

La Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire exprime son souhait de voir la Cour des comptes et le Conseil d'Etat aviser les projets de loi portant règlement des comptes généraux à venir dans un délai tel que l'intention initiale du législateur, à savoir l'évacuation du projet de loi portant règlement du compte général au cours de l'exercice suivant immédiatement celui sur lequel il porte, puisse toujours être respectée.

Dans un même souci, la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire s'engage elle-même à présenter son rapport relatif aux projets de loi concernés au vote de la Chambre des Députés parallèlement à la loi budgétaire.

1.2 Qualité des informations fournies au compte général de l'Etat

Un autre problème auquel la Cour rend attentif dans son rapport général concerne la qualité des informations fournies au compte général de l'Etat. Le projet de loi portant règlement du compte général de l'Etat présente de manière très sommaire les comptes de l'exercice écoulé. Y est annexé un compte général sous forme de fichier électronique indiquant la consommation budgétaire de l'exercice par article budgétaire. Ceci met la Cour dans l'impossibilité de faire une analyse approfondie des comptes de l'Etat, laquelle ne peut dès lors pas répondre aux exigences de l'article 12 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.

Un tel constat a également été formulé au point II.3. „Les fonds spéciaux“ du présent rapport, dans lequel il est déploré qu'aucune information n'accompagne les données chiffrées relatives aux fonds spéciaux.

Au vu de ce qui précède, la Cour plaide pour une réforme budgétaire.

La Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire se prononce quant à une réforme budgétaire au point suivant. Elle demande toutefois au Gouvernement, en attendant une réforme budgétaire et sa réalisation pratique, que les données soumises à l'examen de la Cour des comptes dans le cadre de l'élaboration de son rapport général portant sur un compte général de l'Etat soient à l'avenir accompagnées d'explications permettant une véritable analyse de fond.

2. Vers une réforme budgétaire

Dans son rapport général, la Cour présente les grandes lignes qui caractérisent la loi organique relative aux lois de finances („LOLF“) française et ses conclusions qui pourraient être à la base d'un nouveau modèle de comptabilité publique pour le Luxembourg.

La Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire remercie d'emblée la Cour des comptes d'avoir pris l'initiative d'examiner une réforme budgétaire sur la base de certaines dispositions de la LOLF. Vu l'importance et les enjeux d'une telle réforme, la Commission a décidé d'examiner de façon approfondie les propositions de la Cour en dehors du cadre du présent rapport.

La Commission renvoie aussi au rapport de la Commission des Finances et du Budget sur le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2010 qui compare neuf cadres budgétaires axant la budgétisation sur la performance. Le rapporteur du projet de loi 6100, Monsieur Lucien Thiel, estime en conclusion „*qu'il n'existe pas de modèle unique de budgétisation axé sur les performances transportable dans tous les pays. Même lorsque des pays ont retenu des modèles similaires, ils ont adapté des approches différentes pour les mettre en œuvre et ils les ont adaptées en fonction de leurs capacités et priorités nationales propres*“.

La Commission du Contrôle de l'Exécution budgétaire entamera sa réflexion sur une budgétisation axée sur la performance dès l'année 2010.

3. Obligations supplémentaires pour les Etats membres de l'Union

La Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire retient que Monsieur Henri Grethen, membre de la Cour des comptes européenne, a souligné lors de sa visite à la Commission le 23 novembre 2009 que le traité de Lisbonne apporte en son article 2, paragraphe 268 des modifications à l'ancien article 274 du traité instituant la Communauté européenne dont le libellé sera désormais le suivant: „La Commission exécute le budget en coopération avec les Etats membres, conformément aux dispositions des règlements pris en exécution de l'article 322, sous sa propre responsabilité et dans la limite des crédits alloués, conformément au principe de la bonne gestion financière. Les Etats membres coopèrent avec la Commission pour faire en sorte que les crédits soient utilisés conformément aux principes de la bonne gestion financière.

Le règlement prévoit les obligations de contrôle et d'audit des Etats membres dans l'exécution du budget ainsi que les responsabilités qui en découlent. Il prévoit aussi les responsabilités et les modalités particulières selon lesquelles chaque institution participe à l'exécution de ses dépenses propres. ...“.

Ce nouveau texte, entré en vigueur le 1er décembre 2009, comporte sans aucun doute des obligations de contrôle et d'audit supplémentaires pour le Luxembourg.

*

IV. AVIS DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat devrait rendre son avis le 8 décembre 2009. Le rapporteur l'intégrera à sa présentation. L'avis du Conseil d'Etat sera annexé au présent rapport.

*

Sous le bénéfice des réflexions qui précèdent, la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire recommande à la Chambre des Députés d'adopter le projet de loi dans la version proposée par le Gouvernement.

Luxembourg, le 4 décembre 2009

Le Président,
Anne BRASSEUR

Le Rapporteur,
Felix BRAZ

Service Central des Imprimés de l'Etat

6058 - Dossier consolidé : 327

6058/02A

N° 6058^{2A}

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2009-2010

PROJET DE LOI

portant règlement du compte général de l'exercice 2008

* * *

ANNEXE**AVIS DU CONSEIL D'ETAT**

(8.12.2009)

Par dépêche du 12 juin 2009, le Premier Ministre, Ministre d'Etat, a saisi le Conseil d'Etat pour avis du projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2008, élaboré par le ministre du Trésor et du Budget. Une version rectifiée fut transmise le 1er juillet 2009. Le texte du projet était accompagné d'un exposé des motifs et des annexes comprenant le compte général de l'exercice 2008 avec le budget des recettes, le budget des dépenses, le budget pour ordre, un historique du solde cumulé des budgets des recettes et dépenses pour ordre de 1988 à 2008 (en dernière page), ainsi que des indications sur les totaux des avoirs sur fonds spéciaux.

Le rapport général de la Cour des comptes sur le projet de loi sous avis, et dont le Conseil d'Etat n'a eu connaissance que le 19 novembre 2009, comporte, en annexes, une bibliographie, un glossaire LOLF, une version consolidée au 17 avril 2009 de la loi organique No 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances françaises, ainsi que la prise de position du ministère des Finances relative au rapport général de la Cour des comptes.

*

Le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2008 arrêté par la loi du 21 décembre 2007 a été modifié par la loi du 19 décembre 2008 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2009, notamment par son article 45, où

- *sub* d), un article nouveau relatif à la prise en charge par l'Etat du boni pour enfants à raison de 185 millions d'euros fut ajouté au budget de l'exercice 2008; et
- *sub* e), le crédit inscrit à l'article 64.0.37.011 fut augmenté du même montant de 185 millions d'euros.

Une autre modification consistait en la suppression de l'article 69 du budget des recettes et dépenses pour ordre.

Au regard des modifications mentionnées ci-avant, le budget définitif de l'exercice 2008 s'est présenté comme suit:

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Excédent</i>
Budget courant	8.540.401.373,00 €	7.816.327.550,00 €	724.073.823,00 €
Budget en capital	82.553.100,00 €	827.194.689,00 €	-744.641.589,00 €
Budget total	8.622.954.473,00 €	8.643.522.239,00 €	-20.567.766,00 €

Le compte général 2008 de son côté se présente comme suit:

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Excédent</i>
Budget courant	9.100.115.339,35 €	8.112.002.118,86 €	988.113.220,49 €
Budget en capital	2.379.873.815,50 €	3.284.370.583,60 €	- 904.496.768,10 €
Budget total	11.479.989.154,85 €	11.396.372.702,46 €	83.616.452,39 €

Au niveau des recettes courantes, la comparaison de ces deux tableaux révèle au compte général une plus-value de 559.713.966,35 euros, soit +6,55% par rapport aux recettes courantes prévues au budget définitif. Cette plus-value s'explique pour l'essentiel (suivant le tableau 5 de la Cour des comptes) par une augmentation considérable des recettes effectives par rapport aux prévisions au niveau des impôts directs (+192,7 millions d'euros), impôts, droits et taxes (+307,7 millions d'euros), douanes et accises (+30,9 millions d'euros) et recettes d'exploitation et autres (+29,9 et +10,5 millions d'euros).

D'après le ministère des Finances, la crise financière a entraîné des effets négatifs au niveau des recettes courantes de l'Etat, notamment des moins-values au niveau de la taxe d'abonnement (-84,4 millions d'euros) et de l'impôt sur le revenu des collectivités (-62,2 millions d'euros).

Au niveau des dépenses courantes, on constate une augmentation de 295.674.568,86 euros, montant correspondant aux dépenses basant sur des autorisations de dépassement de crédits non limitatifs, diminuées du montant des crédits votés qui n'ont pas été consommés.

Quant au budget en capital, il appert au compte général une plus-value des recettes de 2.297.320.715,50 euros, contre une augmentation des dépenses de 2.457.175.894,60 euros par rapport au budget définitif. Pour l'essentiel, ces différences considérables s'expliquent d'un côté par le produit d'emprunts nouveaux servant à financer les opérations de stabilisation du secteur financier qui ont entraîné, selon le ministère des Finances, des dépenses non anticipées de 2.408,7 millions d'euros au titre de la prise de participation de l'Etat dans le capital d'établissements bancaires. Ces dépenses furent financées par le produit d'emprunts nouveaux à raison de 2.281 millions d'euros, portées en recette au budget en capital.

Abstraction faite de ces transactions exceptionnelles dues à la crise du secteur financier, le compte général 2008 afficherait une augmentation des recettes en capital de 16,4 millions d'euros, soit +19,77%. Au niveau des recettes courantes et en capital, la plus-value s'élèverait à (559,7 + 16,4) 576,1 millions d'euros, soit une augmentation de +6,68% par rapport au budget voté pour l'exercice 2008. A la lecture de l'exposé des motifs, le Conseil d'Etat constate qu'au document parlementaire *No 6058*, page 3, alinéa 4, les auteurs ont omis de préciser qu'il s'agirait d'une plus-value de recettes „courantes et en capital“ de 576,1 millions d'euros, et recommande que ces termes soient ajoutés afin d'éviter toute confusion.

Vu l'excédent des recettes courantes et en capital de l'exercice 2008 de quelque 83,6 millions d'euros par rapport à un déficit de 20,6 millions d'euros prévu au budget définitif, l'année budgétaire visée s'est avérée nettement plus favorable que prévu. En imputant ce résultat au solde négatif cumulé des exercices clos antérieurs, la réserve budgétaire suivant compte général reprise au bilan financier de l'Etat à présenter par la Trésorerie de l'Etat s'établit à 322.677.168,51 euros.

Le budget pour ordre de l'exercice 2008 qui tient compte, d'une part, des recettes encaissées par l'Etat pour le compte de tiers et, d'autre part, au niveau des dépenses, des montants alloués aux tiers destinataires, présente un excédent de recettes de 7.222.099,52 euros. Tenant compte de cet excédent, le solde cumulé positif des exercices 1988 à 2008 s'élève à 32.925.508,88 euros.

Comme pour les exercices précédents, la Cour des comptes revient à nouveau au problème des reports des soldes en fin d'exercice qui ne sont pas tous opérés, alors que l'article 78(2) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat prévoit la possibilité d'effectuer de tels reports pour certains articles. Le Conseil d'Etat renvoie aux observations afférentes formulées dans son avis du 10 novembre 2009 sur le règlement du compte général de l'exercice 2007, recommandant „de procéder dorénavant aux opérations de report prévues par la loi et tendant à établir un équilibre entre recettes et dépenses pour ordre à la clôture de l'exercice, conformément à l'article 78(3) de la loi précitée du 8 juin 1999 qui retient que les dépenses pour ordre ne peuvent en principe pas dépasser le montant des recettes correspondantes à la fin de l'exercice.“

Le ministère des Finances, dans sa prise de position (sans date) relative au rapport général de la Cour des comptes pour l'exercice 2008, conclut que „Les efforts entrepris par la Trésorerie de l'Etat

en 2004 au niveau du budget pour ordre n'avaient pas pour but de trouver une solution à la situation actuelle (...) critiquée par la Cour des comptes, mais avaient pour seul but de redresser des erreurs comptables qui s'étaient accumulées au fil des années. Ces opérations ont effectivement réduit le solde cumulé global mais la situation de déséquilibre chronique persistera aussi longtemps que la loi n'esquisse pas une solution praticable." Au vu de ces explications, le Conseil d'Etat se doit de revenir à ses avis antérieurs, notamment celui du 25 octobre 2005 sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2003, et de réitérer sa demande au Gouvernement d'adapter le cadre légal en place pour répondre aux contraintes posées par les errements de comptabilisation inhérents aux budgets et comptes pour ordre.

En ce qui concerne l'historique du solde cumulé des budgets des recettes et dépenses pour ordre de 1988 à 2008, le Conseil d'Etat recommande de le publier dans une forme plus structurée et dès lors plus lisible.

Quant aux fonds spéciaux de l'Etat, une augmentation est à constater au courant de l'exercice 2008. Les avoirs de ces fonds se chiffraient:

– en début d'exercice 2008 à	1.474.853.458,51 €
– en fin d'exercice 2008 à	1.617.244.850,56 €
soit une augmentation des avoirs de	142.391.392,05 €

ce qui correspond à + 9,65%.

La comparaison entre le budget voté et le compte général au niveau des fonds spéciaux de l'Etat se présente comme suit:

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Excédent</i>
Budget voté	2.531.410.623,00 €	2.964.733.480,00 €	- 433.322.857,00 €
Compte général	2.857.789.035,47 €	2.715.397.643,42 €	142.391.392,05 €
Variation	+ 326.378.412,47 €	- 249.335.836,58 €	575.714.249,05 €

*

A l'introduction de son rapport général, la Cour des comptes rend attentif au problème qu'elle rencontre quant à „la qualité des informations fournies au compte général de l'Etat. Le projet de loi portant règlement du compte général de l'Etat présente de manière très sommaire les comptes de l'exercice écoulé. Y est annexé un compte général sous forme de fichier électronique indiquant la consommation budgétaire de l'exercice par article budgétaire. Ceci met la Cour dans l'impossibilité de faire une analyse approfondie des comptes de l'Etat, laquelle ne peut dès lors pas répondre aux exigences de l'article 12 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.“ Pour conclure, la Cour des comptes plaide pour une réforme budgétaire, éventuellement à l'exemple de la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances qui a été promulguée en France en 2007 et modifiée par la suite, et qui pourrait éventuellement servir de nouveau modèle de comptabilité publique pour le Luxembourg. Conscient de l'importance de la mission de contrôle de la Cour des comptes, le Conseil d'Etat recommande au Gouvernement d'examiner les propositions d'introduire une nouvelle comptabilité publique telles que développées de façon exhaustive au rapport général précité en ses chapitres 2 et 3.

Au rapport général précité il appert que, quant à l'exécution du budget des dépenses, l'intervention des contrôleurs financiers aux termes de l'article 24 de la loi du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat s'est traduite par 272 refus de visas au cours de l'exercice 2008 (257 en 2007), dont 68 refus ont été réitérés par la Direction du contrôle financier (51 en 2007), 51 décisions de passer outre ont été prises par arrêtés motivés des ministres de départements ordonnateurs (33 en 2007) et, bien que les ministres des départements ordonnateurs respectifs aient eu le pouvoir de passer outre au refus de visa, 34 dossiers de l'exercice budgétaire 2008 n'ont pas été clôturés au 8 juillet 2009. Le Conseil d'Etat se doit de rappeler l'observation formulée dans son avis du 10 novembre 2009 sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2007 „que le nombre de refus de visas est trop élevé, alors que bon nombre des refus ont leur origine dans de simples erreurs ou dans le non-respect des lois, des procédures ou des délais respectifs et auraient donc pu être évités.“

*

L'analyse des comptes de l'Etat constituant un élément-clé dans l'appréciation de la situation financière des deniers publics, le Conseil d'Etat apprécie l'action persévérante de la Cour des comptes et constate que le compte général de l'exercice 2008 pourra être approuvé par la Chambre des députés avant le vote du budget de l'exercice 2010.

A la lumière des considérations qui précèdent et sous réserve des observations formulées, le Conseil d'Etat propose l'adoption du projet de loi sous revue.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 8 décembre 2009.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Georges SCHROEDER

6058/03

N° 6058³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2009-2010

PROJET DE LOI

portant règlement du compte général de l'exercice 2008

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(18.12.2009)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 10 décembre 2009 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

portant règlement du compte général de l'exercice 2008

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 9 décembre 2009 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 8 décembre 2009;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 18 décembre 2009.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Georges SCHROEDER

Service Central des Imprimés de l'Etat

6058 - Dossier consolidé : 335

6058

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DE LEGISLATION

A — N° 253

24 décembre 2009

S o m m a i r e

COMPTE GENERAL DE L'EXERCICE 2008

Loi du 18 décembre 2009 portant règlement du compte général de l'exercice 2008 page [4934](#)

Loi du 18 décembre 2009 portant règlement du compte général de l'exercice 2008.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Notre Conseil d'Etat entendu;

De l'assentiment de la Chambre des Députés;

Vu la décision de la Chambre des Députés du 9 décembre 2009 et celle du Conseil d'Etat du 18 décembre 2009 portant qu'il n'y a pas lieu à second vote;

Avons ordonné et ordonnons:

Art. 1^{er}. Le compte général des recettes et des dépenses effectuées sur les budgets courant et en capital de l'Etat ainsi que sur le budget pour ordre pendant l'exercice 2008 annexé à la présente loi, est arrêté comme suit:

A. Recettes et dépenses courantes et en capital

I – Recettes effectives:	11.479.989.154,85 EUR
II – Dépenses effectives:	11.396.372.702,46 EUR
III – Excédent de recettes:	83.616.452,39 EUR

L'excédent de recettes est porté au crédit du compte «report du solde des recettes et dépenses courantes et en capital» dont le solde positif s'établit alors à **322.677.717,25** euros.

B. Recettes et dépenses pour ordre

I – Recettes pour ordre:	4.696.921.501,41 EUR
II – Dépenses pour ordre:	4.689.699.401,89 EUR
III – Excédent de dépenses pour ordre:	7.222.099,52 EUR

L'excédent de dépenses pour ordre est porté au crédit du compte «report du solde des recettes et dépenses pour ordre» dont le solde positif s'établit alors à **32.925.508,88** euros.

Art. 2. Les comptes de fonds de tiers déposés auprès de l'Etat sont arrêtés à la fin de l'exercice 2008 comme suit:

I – Fonds des communes

Fonds communal de péréquation conjoncturelle:	50.124.369,35 EUR
Fonds de dépenses communales:	- 17.347.715,55 EUR

II – Fonds d'autres tiers

Consignations judiciaires:	10.394.001,31 EUR
----------------------------	-------------------

Art. 3. L'avoir disponible des fonds spéciaux et le solde des fonds de couverture de l'Etat sont arrêtés à la fin de l'exercice 2008 comme suit:

I – Fonds spéciaux de l'Etat

Fonds d'investissements publics administratifs:	63.479.422,81 EUR
Fonds d'assainissement en matière de surendettement:	412.946,66 EUR
Fonds de la coopération au développement:	8.440.799,89 EUR
Fonds communal de dotation financière:	0,00 EUR
Fonds spécial de la chasse:	27,09 EUR
Fonds de crise:	21.715.472,77 EUR
Fonds social culturel:	4.148,00 EUR
Fonds cynégétique:	650.589,89 EUR
Fonds de la dette publique:	64.042.098,18 EUR
Fonds spécial des eaux frontalières:	1.128.361,54 EUR
Fonds pour l'emploi:	164.798.937,08 EUR
Fonds pour l'entretien des propriétés immobilières de l'Etat:	31.040.662,24 EUR
Fonds pour la loi de garantie:	56.496.931,36 EUR
Fonds pour la gestion de l'eau:	27.235.618,01 EUR
Fonds de financement des mécanismes de Kyoto:	174.129.237,58 EUR
Fonds pour les monuments historiques:	29.688.435,14 EUR

Fonds d'équipement militaire:	109.236.093,76 EUR
Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture:	13.521.977,03 EUR
Fonds spécial de la pêche:	276.629,89 EUR
Fonds pour la protection de l'environnement:	32.963.730,78 EUR
Fonds de pension:	9.205.097,70 EUR
Fonds du rail:	244.119.489,04 EUR
Fonds pour la réforme communale:	3.486,69 EUR
Fonds des raccordements ferroviaires internationaux:	40.915.765,78 EUR
Fonds des routes:	102.722.821,28 EUR
Fonds d'investissements publics scolaires:	112.164.779,35 EUR
Fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales:	91.867.329,74 EUR
Fonds pour le financement des infrastructures hospitalières:	140.408.915,28 EUR
Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux:	35.089.728,15 EUR
Fonds d'équipement sportif national:	35.446.091,50 EUR
Fonds pour la promotion touristique:	6.039.226,35 EUR
<i>Total de l'avoir disponible des fonds spéciaux de l'Etat:</i>	<i>1.617.244.850,56 EUR</i>

II – Fonds de couverture de dettes de l'Etat sans incidence budgétaire

Fonds de couverture des signes monétaires émis par le Trésor:	184.700.740,84 EUR
Fonds de couverture des avoirs sur comptes chèques postaux:	1.015.406.068,52 EUR

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au Mémorial pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

Le Ministre des Finances,
Luc Frieden

Crans, le 18 décembre 2009.
Henri

Doc. parl. 6058; sess. ord. 2008-2009 et 2009-2010.

Compte général - Exercice 2008 (en EUR)

Budget des recettes (page 2)

Total Recettes courantes (p. 2) 9,100,115,339.35
 Total Recettes en capital (p. 10) 2,379,873,815.50

Total des recettes : 11,479,989,154.85

Budget pour ordre (page 166)

Total Recettes pour ordre (p. 166) 4,696,921,501.41
 Total Dépenses pour ordre (p. 168) 4,689,699,401.89

Excédent de recettes : 7,222,099.52

Budget des dépenses (page 12)

Total Dépenses courantes (p. 12) 8,112,002,118.86
 Total Dépenses en capital (p. 127) 3,284,370,583.60

Total des dépenses : 11,396,372,702.46

Total des avoirs sur Fonds spéciaux (p. 170)

Fonds de tiers 10,394,001.31
 Fonds des communes 32,776,653.80
 Fonds de l'Etat 1,617,244,850.56

Total des Fonds : 1,660,415,505.67

Abréviations utilisées dans ce document :

CORD : Crédit ordinaire D : Dépassement
 CNLI : Crédit non limitatif TE : Transfert émis
 CSDE : Crédit sans distinction d'exercice TR : Transfert reçu
 CNST : Crédit non susceptible de transfert M : Modif. budget recettes
 CNSM : Crédit non susceptible de majoration

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2008 (en EUR)	Prévisions 2008 après modif.	Recettes effectives (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	--------------------------	------------------------------	------------------------------

Budget des recettes - CHAPITRE I - RECETTES COURANTES

64 - MINISTERE DES FINANCES

Administration des Contributions directes (sections 64.0 à 64.4)

Section 64.0 - Impôts directs

37.000	37.10	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des collectivités	CORD	1,430,000,000.00	1,430,000,000.00	1,367,825,012.09
37.001	37.10	DIVERS	Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des collectivités	CORD	59,600,000.00	59,600,000.00	56,992,708.83
37.010	37.20	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette	CORD	405,000,000.00	405,000,000.00	400,076,709.19
37.011	37.20	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les traitements et salaires	CORD	1,780,000,000.00	1,965,000,000.00	2,124,174,086.33
37.012	37.20	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur certains revenus échus à des contribuables non résidents	CORD	800,000.00	800,000.00	1,010,784.85
37.013	37.20	DIVERS	Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des personnes physiques	CORD	60,800,000.00	60,800,000.00	64,724,379.37
37.020	37.00	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les revenus de capitaux	CORD	240,000,000.00	240,000,000.00	250,524,508.34
37.021	37.00	13.60	Impôt sur la fortune	CORD	115,000,000.00	115,000,000.00	168,859,014.54
37.022	37.00	13.60	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents)	CORD	45,000,000.00	45,000,000.00	53,671,082.07
37.023	37.00	13.60	Recouvrement des impôts relevant de l'administration des contributions: frais, suppléments et intérêts de retard	CORD	7,000,000.00	7,000,000.00	8,621,473.86
37.024	37.00	13.60	Recouvrement des impôts relevant de l'administration des contributions: produit d'amendes, d'astreintes et recettes analogues	CORD	700,000.00	700,000.00	1,159,357.05
37.025	37.00	13.60	Impôt sur le revenu retenu sur les tantièmes	CORD	20,000,000.00	20,000,000.00	22,077,495.24
37.026	37.00	13.60	Retenue libératoire nationale sur les intérêts	CORD	50,000,000.00	50,000,000.00	72,376,656.82
<i>Total de la section 64.0 :</i>					4,213,900,000.00	4,398,900,000.00	4,591,593,268.58

Section 64.1 - Impôts indirects

36.090	36.09	13.60	Taxe et prélèvement sur les paris relatifs aux épreuves sportives: prélèvement sur les sommes brutes engagées	CORD	150,000.00	150,000.00	135,061.73
36.091	36.09	13.60	Taxe sur le loto	CORD	2,400,000.00	2,400,000.00	2,636,824.85
36.092	36.09	13.60	Prélèvement sur le produit des jeux de casino	CORD	17,000,000.00	17,000,000.00	18,546,041.67
<i>Total de la section 64.1 :</i>					19,550,000.00	19,550,000.00	21,319,928.25

Section 64.2 - Recettes d'exploitation, taxes et redevances

16.010	16.11	09.20	Recettes provenant de l'exploitation des centrales hydro-électriques	CORD	300,000.00	300,000.00	106,879.11
16.070	16.00	01.22	Produit de la vente de formules de déclarations fiscales, de circulaires administratives et d'objets divers	CORD	2,500.00	2,500.00	1,606.32
36.100	36.09	01.22	Recettes du service de métrologie	CORD	18,000.00	18,000.00	20,562.67
38.000	DIVERS	13.90	Imputation des recettes de redevances d'accréditation	CORD	7,200.00	7,200.00	10,800.00
38.050	38.00	13.90	Autres transferts de revenus non ventilés entre secteurs	CORD	100.00	100.00	0.00
<i>Total de la section 64.2 :</i>					327,800.00	327,800.00	139,848.10

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2008 (en EUR)	Prévisions 2008 après modif.	Recettes effectives (en EUR)
28.001	DIVERS	09.20	Ristournes concédées par la société électrique de l'Our en vertu du paragraphe 5 du contrat de fourniture d'énergie électrique signé le 30.4.1963 entre l'Etat et la S.E.O.	CORD	1,000,000.00	1,000,000.00	1,000,000.00
28.002	DIVERS	08.40	Redevances à payer par la CLT-UFA	CORD	100.00	100.00	0.00
28.003	DIVERS	05.30	Redevances dues par les concessionnaires de pharmacies	CORD	1,350,000.00	1,350,000.00	1,248,335.50
28.005	DIVERS	08.40	Redevances à payer par la société européenne des satellites	CORD	100.00	100.00	0.00
			<i>Total de la section 64.3 :</i>		2,350,200.00	2,350,200.00	2,248,335.50
Section 64.4 - Remboursements de dépenses							
11.350	DIVERS	DIVERS	Remboursements divers de dépenses de personnel et de pensions par le secteur des ménages	CORD	1,000,000.00	1,000,000.00	971,425.60
12.020	12.14	06.40	Remboursements par les entreprises des frais avancés par l'Etat pour le recrutement et l'accueil de la main d'oeuvre étrangère	CORD	100.00	100.00	0.00
12.090	12.21	13.90	Ecostart: Remboursement de loyers d'immeubles et charges locatives accessoires avancés par l'Etat	CORD	465,000.00	465,000.00	0.00
14.380	38.40	12.12	Installations d'éclairage routier. - Remplacement des installations d'éclairage routier endommagées par suite d'accidents de la circulation routière ou par suite de travaux effectués par des tiers; remboursements	CORD	300,000.00	300,000.00	319,743.83
			<i>Total de la section 64.4 :</i>		1,765,100.00	1,765,100.00	1,291,169.43
Administration des Douanes et Accises							
Section 64.5 - Douanes et accises							
16.070	16.00	01.22	Recettes d'exploitation (vente d'imprimés et divers)	CORD	50,000.00	50,000.00	687,883.06
28.000	DIVERS	09.20	Produit de la taxe sur l'électricité	CORD	2,000,000.00	2,000,000.00	1,155,012.06
36.010	36.02	13.60	Part du Grand-Duché dans les recettes communes de l'union économique belgo-luxembourgeoise en matière de droits de douane et d'accise	CORD	960,000,000.00	960,000,000.00	990,688,962.12
36.011	36.02	13.60	Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur certaines huiles minérales	CORD	136,000,000.00	136,000,000.00	134,210,750.60
36.012	36.02	13.60	Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur les cigarettes	CORD	60,000,000.00	60,000,000.00	64,230,893.55
36.014	36.02	13.60	Redevance de contrôle sur le fuel domestique	CORD	2,500,000.00	2,500,000.00	2,996,686.60
36.020	36.03	12.10	Taxe sur les véhicules automobiles	CORD	28,000,000.00	28,000,000.00	29,491,080.19
36.021	36.03	12.10	Droit d'usage de certaines infrastructures routières par des véhicules utilitaires lourds	CORD	8,000,000.00	8,000,000.00	4,424,651.86
36.022	36.03	12.10	Taxe sur les bateaux ou navires de plaisance	CORD	100,000.00	100,000.00	126,270.80
36.023	36.03	13.60	Taxe de consommation sur le gaz naturel	CORD	2,700,000.00	2,700,000.00	4,138,716.50
36.024	36.03	13.60	Surtaxe sur les boissons confectonnées	CORD	100,000.00	100,000.00	-253,066.36
36.060	36.07	13.60	Taxe sur les cabarets	CORD	550,000.00	550,000.00	518,064.70
36.071	36.08	13.60	Intérêts de retard en matière de droits de douane et de taxes y assimilées à l'exclusion des droits d'accise communs	CORD	50,000.00	50,000.00	24,573.72
38.000	DIVERS	13.60	Taxe de contrôle vétérinaire à l'importation	CORD	80,000.00	80,000.00	81,865.00
38.050	38.00	13.60	Produit d'amendes, de confiscations et recettes similaires	CORD	25,000.00	25,000.00	17,634.00
39.001	DIVERS	01.22	Remboursement par l'union européenne des frais de perception des droits de douane constituant des ressources propres à ces communautés	CORD	6,250,000.00	6,250,000.00	4,840,605.41
			<i>Total de la section 64.5 :</i>		1,206,405,000.00	1,206,405,000.00	1,237,380,563.81

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2008 (en EUR)	Prévisions 2008 après modif.	Recettes effectives (en EUR)
16.010	16.11	12.40	Taxes d'atterrissage et de stationnement à l'aéroport de Luxembourg	CORD	100.00	100.00	1,151,308.37
16.011	16.11	12.40	Recettes en relation avec les missions de contrôle, de réglementation et de supervision des activités aéronautiques	CORD	420,000.00	420,000.00	82,376.44
16.060	DIVERS	12.40	Redevances de route perçues pour le compte du Grand-Duché par l'organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne (EUROCONTROL)	CORD	100.00	100.00	0.00
36.000	36.01	13.60	Taxe sur la valeur ajoutée	CORD	1,565,000,000.00	1,565,000,000.00	1,945,252,260.17
36.030	36.04	13.60	Droits d'hypothèques	CORD	23,100,000.00	23,100,000.00	22,808,980.14
36.031	36.04	13.60	Hypothèques: salaires	CORD	850,000.00	850,000.00	763,111.27
36.032	36.04	13.60	Taxe d'abonnement sur les titres de société	CORD	700,000,000.00	700,000,000.00	615,643,065.78
36.050	36.06	13.60	Droits d'enregistrement	CORD	195,000,000.00	195,000,000.00	223,076,816.57
36.100	36.09	11.70	Taxe sur les assurances	CORD	32,500,000.00	32,500,000.00	37,487,807.82
36.101	36.09	12.34	Commissariat aux affaires maritimes: taxes d'immatriculation	CORD	450,000.00	450,000.00	657,137.75
38.040	38.50	10.40	Part de l'Etat dans le droit d'adjudication des pêches (article 41 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures)	CORD	23,000.00	23,000.00	15,376.59
38.041	38.50	10.40	Examen d'aptitude pour l'obtention du premier permis de chasse: taxe	CORD	5,000.00	5,000.00	3,200.00
38.050	38.00	13.60	Droits de timbre	CORD	12,500,000.00	12,500,000.00	12,854,085.00
38.051	38.00	07.30	Taxes grevant les autorisations d'établissements dangereux, insalubres ou incommodes	CORD	100.00	100.00	0.00
39.010	39.20	11.10	Taxes et annuités des brevets d'invention et participation aux recettes du bureau BENELUX des marques et des dessins ou modèles	CORD	3,838,000.00	3,838,000.00	1,821,012.50
			<i>Total de la section 64.6 :</i>		<i>2,553,686,300.00</i>	<i>2,553,686,300.00</i>	<i>2,861,416,538.40</i>
Section 64.7 - Recettes domaniales							
16.000	16.20	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des administrations publiques	CORD	600,000.00	600,000.00	3,712,997.80
16.010	16.11	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance des entreprises	CORD	46,000,000.00	46,000,000.00	43,466,114.26
16.020	16.12	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des administrations privées	CORD	300,000.00	300,000.00	154,629.59
16.050	16.12	10.30	Domaine forestier de l'Etat: produit de ventes de bois	CORD	1,250,000.00	1,250,000.00	1,366,264.50
16.051	16.12	10.10	Recettes provenant de l'institut viti-vinicole	CORD	12,000.00	12,000.00	9,501.20
16.052	16.12	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des ménages	CORD	2,200,000.00	2,200,000.00	2,168,575.66
16.060	DIVERS	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance des communautés européennes	CORD	3,500,000.00	3,500,000.00	3,017,334.37
16.061	DIVERS	01.25	Recettes d'exploitation du bâtiment administratif (bâtiment-tour) et de ses annexes au centre européen de Luxembourg-Kirchberg	CORD	90,000.00	90,000.00	120,514.82
16.062	DIVERS	01.25	Loyer du bâtiment administratif II (Robert Schuman) au centre européen de Luxembourg-Kirchberg	CORD	2,744,000.00	2,744,000.00	2,743,776.04
16.063	DIVERS	01.25	Loyer du bâtiment de la cour de justice des communautés européennes	CORD	2,044,000.00	2,044,000.00	2,514,183.60
16.070	16.00	10.40	Etablissement piscicole de Lintgen: vente d'alevins et de truitelles, frais de repeuplement	CORD	80,000.00	80,000.00	50,232.62
16.071	16.00	10.30	Produit des pépinières de l'Etat	CORD	40,000.00	40,000.00	14,350.22
16.072	16.00	01.20	Ventes mobilières	CORD	5,000.00	5,000.00	2,681.72
17.000	36.09	02.10	Vente de biens militaires durables	CORD	100.00	100.00	80,821.04
28.000	DIVERS	01.25	Parking du St-Esprit: redevance d'exploitation	CORD	400,000.00	400,000.00	648,807.02

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2008 (en EUR)	Prévisions 2008 après modif.	Recettes effectives (en EUR)
28.020	28.30	10.30	Domaine forestier de l'Etat; produits du droit de chasse et du droit de pêche	CORD	175,000.00	175,000.00	223,706.83
<i>Total de la section 64.7 :</i>					59,440,100.00	59,440,100.00	60,294,491.29
Section 64.8 - Recettes d'exploitation et autres							
12.320	16.12	06.42	Remboursements de frais relatifs à la surveillance des personnes exposées professionnellement aux radiations ionisantes	CORD	46,000.00	46,000.00	55,478.00
12.360	16.12	10.40	Recouvrement des frais de repeuplement occasionnés par l'exécution du repeuplement obligatoire dans les eaux intérieures de la deuxième catégorie	CORD	5,600.00	5,600.00	3,201.66
12.361	16.12	10.10	Taxes de contrôle des semences	CORD	57,000.00	57,000.00	52,124.21
12.380	16.12	03.10	Recouvrement des frais de justice et remboursement des frais d'exécution de commissions rogatoires transmises à l'étranger.	CORD	240,000.00	240,000.00	300,101.30
16.046	16.12	DIVERS	Services conventionnés du Ministère de la Santé; remboursements par les services conventionnés du Ministère de la Santé	CORD	300,000.00	300,000.00	709,014.32
16.070	16.00	01.10	Recettes en relation avec la publication au mémorial	CORD	8,000,000.00	8,000,000.00	19,923,057.35
16.074	16.00	13.90	Ventes de biens non durables et de services (non ventilé entre secteurs)	CORD	50,000.00	50,000.00	100,349.97
36.100	36.09	13.60	Droits en sus et amendes	CORD	4,900,000.00	4,900,000.00	3,991,171.85
36.101	36.09	05.30	Recettes provenant des droits perçus en matière d'autorisation de produits biocides	CORD	100.00	100.00	2,850.00
38.000	DIVERS	05.30	Contrôle des spécialités pharmaceutiques; taxes d'immatriculation	CORD	180,000.00	180,000.00	197,939.24
38.001	DIVERS	DIVERS	Autres transferts de revenus des entreprises	CORD	400,000.00	400,000.00	424,501.18
38.002	DIVERS	05.22	Recettes d'expertises relatives aux programmes d'essais cliniques des médicaments	CORD	2,500.00	2,500.00	0.00
38.003	DIVERS	10.10	Taxes de contrôle des viandes	CORD	300,000.00	300,000.00	365,090.95
38.004	DIVERS	10.10	Taxes d'expertises relatives aux organismes génétiquement modifiés	CORD	100.00	100.00	0.00
38.005	DIVERS	07.34	Recettes destinées à couvrir les frais d'évacuation de déchets	CORD	100.00	100.00	0.00
38.006	DIVERS	13.90	Taxe rémunératoire en matière de régimes complémentaires de pension	CORD	1,200,000.00	1,200,000.00	0.00
38.050	38.00	01.34	Frais d'adjudications publiques pour compte de l'Etat	CORD	60,000.00	60,000.00	78,633.38
38.051	38.00	03.00	Amendes de condamnations diverses, dommages-intérêts, restitution de droits fraudés, confiscations en numéraire, peines disciplinaires et diverses amendes d'ordre	CORD	11,000,000.00	11,000,000.00	12,791,137.99
38.053	38.00	12.60	Produit net des suppléments perçus sur les émissions de timbres à surtaxe ainsi que sur les télégrammes postaux en faveur de l'oeuvre national de secours Grande-Duchesse Charlotte	CORD	40,000.00	40,000.00	34,695.85
38.054	38.00	13.90	Autres transferts de revenus (non ventilés entre secteurs)	CORD	2,000,000.00	2,000,000.00	218,844.67
<i>Total de la section 64.8 :</i>					28,781,400.00	28,781,400.00	39,248,191.92
Section 64.9 - Remboursements							
12.360	12.16	10.40	Recouvrement des sommes avancées par l'Etat pour l'aménagement et l'entretien d'installations et de dispositifs permettant le libre passage du poisson, de gisls empêchant le passage du poisson ainsi que de passages à l'usage des pêcheurs (articles 17,23 et 57 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures)	CORD	100.00	100.00	0.00
12.361	12.16	07.50	Recouvrement des sommes avancées par l'Etat pour le reboisement de terrains en exécution de la loi sur la protection des bois et pour la lutte contre les organismes nuisibles	CORD	100.00	100.00	0.00
12.380	12.16	03.10	Recouvrement des frais de poursuite et d'instance	CORD	110,000.00	110,000.00	46,471.56
12.381	12.16	03.10	Assistance judiciaire et procédure en débet; recouvrements	CORD	5,000.00	5,000.00	7,196.88
14.380	14.10	12.12	Remboursement des frais avancés dans l'intérêt de la réparation des dégâts causés par les usagers de la route à la voie de l'Etat et à ses dépendances	CORD	1,220,000.00	1,220,000.00	1,563,490.65
38.000	DIVERS	04.42	Remboursement d'aides financières de l'Etat pour études supérieures (article 10 de la loi du 8.12.1977); remboursements d'aides de l'Etat pour autres études	CORD	100.00	100.00	0.00
<i>Total de la section 64.9 :</i>					1,335,300.00	1,335,300.00	1,637,159.09
Total du département 64 :					8,087,541,200.00	8,272,541,200.00	8,816,569,494.37

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2008 (en EUR)	Prévisions 2008 après modif.	Recettes effectives (en EUR)
65 - MINISTERE DES FINANCES: TRESOR ET BUDGET							
Trésorerie de l'Etat (sections 65.0 à 65.8)							
Section 65.0 Recettes versées par les communes et syndicats de communes							
11.300	48.22	DIVERS	Communes, syndicats de communes et autres organismes implantés dans les communes assimilées: remboursement des dépenses de personnel en relation avec l'administration des bois	CORD	2.500.000,00	2.500.000,00	2.704.559,58
11.301	48.22	10.30	Communes: remboursement de salaires d'ouvriers forestiers et autres frais de débardage	CORD	8.701.860,00	8.701.860,00	7.395.593,03
11.302	48.22	10.30	Communes: remboursements de dépenses de personnel mis à disposition par l'Etat	CORD	40.000,00	40.000,00	51.675,00
12.300	48.22	12.12	Communes: versement de la part contributive aux dépenses de fonctionnement des installations d'éclairage routier de la voirie de l'Etat	CORD	50.000,00	50.000,00	33.771,92
<i>Total de la section 65.0:</i>					11,291,860.00	11,291,860.00	10,185,599.53
Section 65.1 - Recettes versées par les établissements de sécurité sociale							
11.310	DIVERS	06.15	Association d'assurance contre les accidents, section industrielle: remboursement des secours pécuniaires avancés par l'Etat aux ouvriers de l'Etat en cas d'accident	CORD	3.000,00	3.000,00	0,00
11.312	DIVERS	05.20	CMO (caisse de maladie des ouvriers): remboursement de l'indemnité pécuniaire de maladie avancée par l'Etat aux ouvriers forestiers occupés dans les domaines et pépinières domaniales et en zone verte	CORD	1.000,00	1.000,00	134,89
11.353	DIVERS	DIVERS	Organismes de la sécurité sociale: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	CORD	100,00	100,00	0,00
16.000	16.20	06.00	Caisse de pension des fonctionnaires et employés communaux: participation au frais d'investissement pour l'implémentation d'un système intégré de gestion du personnel de l'Etat	CORD	125.000,00	125.000,00	125.000,00
34.310	34.30	06.12	Caisses de pension: assurance migratoire (remboursement des pensions partielles avancées par l'Etat aux bénéficiaires d'une pension de l'Etat selon l'article 15 de la loi du 22.12.1989 ayant pour objet la coordination des régimes de pension)	CORD	3.500.000,00	3.500.000,00	3.520.287,61
42.000	42.00	06.12	Caisses de pension: restitution sur la contribution versée par l'Etat pour cotisations d'assurance	CORD	100,00	100,00	149.989,34
42.001	42.00	06.12	Centre commun de la sécurité sociale: restitution sur la contribution versée par l'Etat pour cotisations d'assurance volontaire de maladie	CORD	3.000,00	3.000,00	863,50
42.002	42.00	06.12	Organismes de la sécurité sociale: restitution de la participation de l'Etat trop perçue	CORD	1.000.000,00	1.000.000,00	361.156,07
<i>Total de la section 65.1:</i>					4,632,200.00	4,632,200.00	4,157,431.41
Section 65.2 - Recettes et bénéfices versés par les établissements publics							
11.300	48.22	DIVERS	Etablissements publics: remboursement des dépenses de personnel en relation avec l'administration des bois	CORD	100.000,00	100.000,00	109.936,64
11.301	48.22	10.30	Etablissements publics: remboursement des salaires d'ouvriers forestiers et autres frais de débardage	CORD	300.000,00	300.000,00	241.326,67
11.320	DIVERS	05.22	CHL (Centre hospitalier de Luxembourg): remboursement des traitements et indemnités avancés par l'Etat concernant certaines catégories de personnel de la maternité Grande-Duchesse Charlotte et de la clinique pour enfants	CORD	300.000,00	300.000,00	305.673,85
11.321	DIVERS	05.22	Centre thermal et de santé de Mondorf: remboursement des traitements et indemnités de certaines catégories de personnel	CORD	1.200.000,00	1.200.000,00	1.029.810,32
11.323	DIVERS	05.22	Autres établissements publics: remboursements de dépenses de personnel avancées par l'Etat	CORD	1.000,00	1.000,00	0,00
28.015	28.20	12.60	P et T (Entreprise des postes et télécommunications): part de l'Etat dans le bénéfice	CORD	30.000.000,00	30.000.000,00	20.000.000,00
28.016	28.20	13.90	BCEE (Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat): part de l'Etat dans le bénéfice	CORD	35.000.000,00	35.000.000,00	35.000.000,00
28.017	28.20	13.90	ILR: (Institut luxembourgeois de régulation): part de l'Etat dans le bénéfice	CORD	100,00	100,00	0,00
38.000	DIVERS	11.70	BCL (Banque Centrale du Luxembourg): part de l'Etat dans le bénéfice	CORD	100,00	100,00	0,00
42.310	47.00	06.20	Fonds national de solidarité: versement des recettes et recouvrements, remboursements	CORD	5.000,00	5.000,00	373.158,61
<i>Total de la section 65.2:</i>					66,906,200.00	66,906,200.00	57,059,906.09

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2008 (en EUR)	Prévisions 2008 après modif.	Recettes effectives (en EUR)
10.320	10.00	13.90	Secteur des sociétés et quasi-sociétés non-financières: versement des frais de surveillance	CORD	100,000.00	100,000.00	122,119.58
11.320	DIVERS	05.22	Secteur des sociétés et quasi-sociétés non-financières: remboursement de dépenses de personnel et de pensions (commissaires du gouvernement)	CORD	100,000.00	100,000.00	184,385.71
11.321	DIVERS	11.30	Sociétés anonymes: versement des indemnités revenant à des administrateurs de l'Etat	CORD	100.00	100.00	0.00
11.330	DIVERS	11.70	Secteur des institutions de crédit: remboursement de dépenses de personnel et de pensions	CORD	100,000.00	100,000.00	121,008.80
11.340	DIVERS	11.70	Caisse d'assurance des animaux de boucherie: remboursement de 50 % des traitements et indemnités avancés par l'Etat	CORD	33,745.00	33,745.00	34,447.90
16.000	16.20	11.70	Astron Buildings/Commercial Intertech: passage à niveau	CORD	100.00	100.00	0.00
16.010	16.11	12.20	SNCFL (Société nationale des chemins de fer): participation au frais d'investissement pour l'implémentation d'un système intégré de gestion du personnel de l'Etat	CORD	226,850.00	226,850.00	226,850.00
16.060	DIVERS	11.70	Cepedat: versement des recettes de la vente d'électricité produite par la centrale de cogénération d'énergie du CNFFC (Centre national de formation professionnelle continue) à Esch-sur-Alzette	CORD	100.00	100.00	125,895.27
16.070	16.00	11.00	Secteur des sociétés et quasi-sociétés non-financières, secteur des institutions de crédit et secteur des sociétés d'assurances: recettes provenant de la vente de biens non durables et de services	CORD	100.00	100.00	0.00
16.071	16.00	11.00	Secteur des sociétés d'assurances: indemnisation pour sinistres subis et immobilisations	CORD	1,000.00	1,000.00	67,709.22
38.000	DIVERS	13.90	Organismes d'inspection et de certification, laboratoires d'essai et d'étalonnage: remboursement de frais d'audit pour l'OLAS (Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance)	CORD	275,000.00	275,000.00	149,627.65
38.010	38.20	13.90	Remboursement de dépôts de garantie (bancaire/locale)	CORD	50,000.00	50,000.00	49,491.64
38.011	38.20	13.90	Remboursement d'aides étatiques	CORD	50,000.00	50,000.00	14,619.95
38.012	38.20	13.90	SNCFL (Société nationale des chemins de fer): remboursement suivant décompte prévu par convention: avances de l'Etat pour le service public	CORD	100,000.00	100,000.00	2,765,530.35
			<i>Total de la section 65.3 :</i>		<i>1,036,995.00</i>	<i>1,036,995.00</i>	<i>3,667,686.07</i>
Section 65.4 - Recettes versées par les comptables extraordinaires							
10.011	10.00	13.90	Comptables extraordinaires: remboursement de la part excédentaire des crédits mis à disposition	CORD	2,500,000.00	2,500,000.00	969,033.43
11.000	11.00	12.44	Remboursement divers de dépenses de personnel et de pensions par l'Administration de la Navigation Aérienne :SDE,CNST,CNI		9,000,000.00	9,000,000.00	8,857,795.96
16.000	16.20	04.00	Divers services et administrations de l'Etat: versement des recettes provenant de la vente d'ouvrages publiés par l'Etat	CORD	3,550,000.00	3,550,000.00	3,467,907.01
16.010	16.11	05.10	Recettes provenant de la tenue de cours à l'intention des travailleurs	CORD	95,000.00	95,000.00	20,000.00
16.034	16.12	05.20	LNS (Laboratoire national de santé): versement des recettes	CORD	3,300,000.00	3,300,000.00	2,271,718.69
16.040	16.12	06.32	Maison d'enfants de l'Etat: versement des frais d'entretien des pensionnaires recourus	CORD	300,000.00	300,000.00	373,660.29
16.041	16.12	06.32	Commissariat du Gouvernement aux étrangers: versement des recettes des centres de logement et des foyers d'accueil pour travailleurs migrants et pour réfugiés; recettes diverses	CORD	1,000,000.00	1,000,000.00	1,276,636.64
16.042	16.12	06.32	Ministère de la Famille et de l'intégration: recettes du service Solidarité, participation aux frais de placement à l'étranger	CORD	40,000.00	40,000.00	356,016.58
16.050	16.12	10.10	Département de l'agriculture: versement des recettes et remboursements	CORD	185,100.00	185,100.00	172,833.19
16.051	16.12	DIVERS	Département de l'éducation nationale et de la formation professionnelle: versement des recettes diverses provenant de la vente de biens non durables et de services	CORD	104,700.00	104,700.00	9,578.47
16.052	16.12	01.22	Administration du cadastre et de la topographie: versement des recettes	CORD	1,850,000.00	1,850,000.00	1,747,932.63
16.053	16.12	08.30	INS (Institut national des sports à Luxembourg-Felschenhof): versement des recettes	CORD	100,000.00	100,000.00	101,039.42
16.054	16.12	DIVERS	AN (Archives nationales) et CNL (Centre national de littérature): versement des recettes	CORD	100.00	100.00	7,191.82
16.056	16.12	13.90	Département de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche: versement des recettes diverses provenant de la vente de biens non durables et de services	CORD	50,000.00	50,000.00	35,871.80
16.058	16.12	13.90	SCIE (Service central des imprimés et fournitures de bureau de l'Etat): versement des recettes autres que de publications	CORD	2,000.00	2,000.00	2,073.00
16.070	16.00	02.10	Armée luxembourgeoise: versement des recettes provenant de la vente de tickets de repas, recettes diverses et remboursements	CORD	275,000.00	275,000.00	189,605.50

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2008 (en EUR)	Prévisions 2008 après modif.	Recettes effectives (en EUR)
16.071	16.00	02.10	Police grand-ducale: versement des recettes et remboursements	CORD	110.000.00	110.000.00	115.714.42
16.072	16.00	03.30	Centres pénitentiaires: versement du produit du travail des détenus et autres recettes	CORD	902.400.00	902.400.00	615.914.86
16.073	16.00	06.32	Centres socio-éducatifs de l'Etat: versement des recettes	CORD	210.000.00	210.000.00	126.896.65
16.074	16.00	06.32	Administration des douanes et accises: versement des recettes pour effets d'habillement	CORD	40.000.00	40.000.00	111.989.31
16.079	16.00	06.32	SEE (Service de l'énergie de l'Etat): versement des recettes et avances perçues pour la mise à la disposition de normes	CORD	60.000.00	60.000.00	70.913.93
16.080	16.00	06.32	SEE (Service de l'énergie de l'Etat) recettes provenant de la surveillance du marché relative à des produits non conformes.	CORD	40.000.00	40.000.00	6.282.40
38.040	38.50	04.50	Département de l'éducation nationale et de la formation professionnelle: versement de droits d'inscription aux cours des adultes et d'autres recettes diverses	CORD	1.257.000.00	1.257.000.00	1.431.533.91
38.041	38.50	01.40	Département des affaires étrangères: versement des recettes et remboursements	CORD	750.000.00	750.000.00	1.045.849.29
38.042	38.50	02.10	Armée luxembourgeoise: versement des recettes provenant de la cantine des volontaires de l'armée	CORD	75.000.00	75.000.00	48.494.00
38.055	38.00	12.10	Administration des ponts et chaussées: versement des recettes d'analyses et d'essais	CORD	10.000.00	10.000.00	14.546.85
39.000	DIVERS	01.32	Département de l'économie: versement des recettes et remboursements	CORD	540.000.00	540.000.00	696.989.19
<i>Total de la section 65.4 :</i>					26.346.300.00	26.346.300.00	24.144.019.24
Section 65.5 - Participations de l'Etat dans des sociétés de droit privé							
27.000	27.10	07.10	Société nationale des habitations à bon marché S.A.: dividende	CORD	100.00	100.00	0.00
28.004	DIVERS	12.14	SNCT sàrl (Société nationale de contrôle technique): recettes d'exploitation (part de l'Etat)	CORD	4.646.00	4.646.00	4.646.25
28.011	28.20	09.20	CEGEDEL S.A. (Compagnie grand-ducale d'électricité du Luxembourg): dividende	CORD	6.612.180.00	6.612.180.00	7.273.398.00
28.012	28.20	09.20	SEO S.A. (Société électrique de l'Our): dividende	CORD	812.000.00	812.000.00	814.655.50
28.013	28.20	09.10	SOTEG S.A. (Société de transport de gaz): dividende	CORD	1.260.000.00	1.260.000.00	1.470.000.00
28.014	28.20	11.30	ARCELOR MITTAL: dividende	CORD	60.000.000.00	60.000.000.00	40.639.592.30
28.016	28.20	09.10	LUXGAZ DISTRIBUTION S.A. (Société de distribution de gaz): dividende	CORD	141.750.00	141.750.00	141.750.00
28.017	28.20	11.30	SES GLOBAL S.A.: dividende	CORD	10.000.000.00	10.000.000.00	18.402.585.36
28.018	28.20	11.30	Société du Port fluvial de Mertert S.A.: dividende	CORD	6.250.00	6.250.00	6.250.00
28.019	28.20	11.30	LUXAIR S.A. (Société luxembourgeoise de navigation aérienne): dividende	CORD	1.000.000.00	1.000.000.00	838.893.00
28.020	28.30	11.30	Autres sociétés: part de l'Etat dans le bénéfice	CORD	100.00	100.00	0.00
<i>Total de la section 65.5 :</i>					79.837.026.00	79.837.026.00	69.591.770.41
Section 65.6 - Recettes versées par les institutions de l'Union européenne et par d'autres organismes internationaux							
10.000	10.00	13.90	Institutions de l'Union Européenne: contribution aux frais de la Présidence luxembourgeoise	CORD	1.000.00	1.000.00	130.193.48
11.300	39.40	12.34	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de frais de voyage et de réunions	CORD	100.000.00	100.000.00	15.326.31
11.301	39.40	12.34	Institutions de l'Union Européenne: remboursement de dépenses de personnel	CORD	250.000.00	250.000.00	70.046.72
11.302	39.40	12.34	Institutions internationales autres que l'U.E.: remboursement de frais de voyage et de réunions	CORD	1.000.00	1.000.00	1.077.11
11.360	39.40	12.34	Institutions internationales autres que l'U.E.: remboursement de dépenses de personnel et de pensions écluses de la Moselle	CORD	350.000.00	350.000.00	0.00
11.361	39.40	13.90	Société internationale de la Moselle: remboursement de dépenses du personnel d'exploitation des barrages-	CORD	962.000.00	962.000.00	1.062.024.36
12.360	39.10	10.10	Communautés Européennes et autres organismes: remboursement des frais de stockage public et d'autres frais connexes résultant de l'achat, de la transformation ainsi que de l'écoulement de produits agricoles par les organismes d'intervention	CORD	51.150.00	51.150.00	0.00
12.380	39.10	01.24	Union Européenne: participation aux dépenses en relation avec des activités d'information du citoyen européen	CORD	100.00	100.00	0.00
14.010	39.40	12.34	Société internationale de la Moselle canalisée sàrl/Internationale Mosel GmbH: remboursement forfaitaire des frais d'entretien du secteur luxembourgeois de la Moselle canalisée	CORD	400.000.00	400.000.00	450.010.76

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2008 (en EUR)	Prévisions 2008 après modif.	Recettes effectives (en EUR)
16.045	16.12	07.20	Régions-partenaires: contribution à des actions menées dans le cadre de la Grande Région	CORD	25,000.00	25,000.00	50,886.96
16.060	DIVERS	12.40	EUROCONTROL (organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne); remboursement des frais d'exploitation d'installations de navigation radioélectriques établies sur le territoire du Grand-Duché	CORD	100.00	100.00	0.00
39.000	DIVERS	10.10	Communautés européennes: remboursement des frais de financement relatifs au stockage public de produits agricoles achetés par les organismes d'intervention	CORD	10,272.00	10,272.00	0.00
39.001	DIVERS	11.20	Aides au titre du traité instituant la communauté européenne du charbon et de l'acier	CORD	100.00	100.00	0.00
39.002	DIVERS	06.00	FSE (Fonds social européen); concours financiers	CORD	100.00	100.00	0.00
39.003	DIVERS	07.20	FEDER (Fonds européen de développement régional); concours financiers	CORD	100.00	100.00	0.00
39.004	DIVERS	10.00	Communautés Européennes; remboursement des frais de perception des prélèvements agricoles et d'autres recettes constituant des ressources propres à ces communautés	CORD	100.00	100.00	0.00
39.006	DIVERS	05.20	BEI (Banque européenne d'investissement); remboursement de l'aide financière à la Turquie	CORD	500.00	500.00	0.00
39.007	DIVERS	05.20	Commission Européenne: Remboursement FEDER par l'opérateur chef de file des frais avancés par l'Etat dans le cadre du projet INTERREG "Pro-Holz - ProBois"	CORD	38,870.00	38,870.00	76,996.44
53.000	39.10	10.10	FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural); participation aux dépenses résultant de l'application des actions du plan de développement rural suivant les règlements CE no 1698/05 du 20.09.05 et 1290/05 du 21.06.05	CORD	2,000,000.00	2,000,000.00	67,400.97
			<i>Total de la section 65.6 :</i>		<i>4,180,392.00</i>	<i>4,180,392.00</i>	<i>1,923,963.11</i>
Section 65.7 - Recettes d'exploitation							
10.002	10.00	13.90	Caisse de consignation: versement de recettes suivant la loi du 29 avril 1999	CORD	5,000.00	5,000.00	2,567.76
26.010	26.10	13.10	Intérêts de fonds en dépôt	CORD	70,000,000.00	70,000,000.00	98,267,836.30
29.000	29.00	13.90	Gains de change en relation avec des paiements de factures en devises	CORD	100,000.00	100,000.00	1,195,278.00
38.000	DIVERS	13.90	Recettes diverses provenant de la gestion de la trésorerie	CORD	1,000.00	1,000.00	562,235.00
			<i>Total de la section 65.7 :</i>		<i>70,106,000.00</i>	<i>70,106,000.00</i>	<i>100,047,917.06</i>
Section 65.8 - Autres recettes courantes effectuées par la Trésorerie de l'Etat							
10.000	10.00	13.90	Débiteurs de l'Etat: remboursement de paiements excédentaires, non-dus ou faisant double emploi	CORD	500,000.00	500,000.00	1,018,758.18
10.001	10.00	13.90	Remboursements sur note de crédit	CORD	10,000.00	10,000.00	8,272.81
10.002	10.00	13.90	Remboursements d'assistance, stage et assignation judiciaire, partie civile et autres frais en relation avec le département de la Justice	CORD	5,000.00	5,000.00	16,398.04
10.003	10.00	13.90	Remboursements en relation avec des projets cofinancés par la Communauté Européenne	CORD	1,000.00	1,000.00	4,721,244.86
10.010	10.00	13.90	Recettes diverses non ventilées	CORD	500,000.00	500,000.00	3,290,849.40
16.040	16.12	06.32	Services conventionnés par l'Etat: remboursement de la part excédentaire des frais de fonctionnement reçus par l'Etat	CORD	2,500,000.00	2,500,000.00	3,510,978.43
16.050	16.12	13.90	Châteaux et autres monuments historiques gérés sous le contrôle de l'Etat: versement de la participation aux recettes de droit d'entrée, d'occupation, d'utilisation, recettes diverses...	CORD	100.00	100.00	120.00
38.000	DIVERS	13.90	Agents de l'Etat: remboursement d'indemnités d'habillement trop perçues	CORD	2,000.00	2,000.00	1,621.86
38.001	DIVERS	13.90	Agents de l'Etat: remboursement de loyer pour logement de service trop perçu après cessation de bail	CORD	5,000.00	5,000.00	5,308.48
38.052	38.00	08.10	Dons en faveur du fonds pour les monuments historiques	CORD	100.00	100.00	0.00
			<i>Total de la section 65.8 :</i>		<i>3,523,200.00</i>	<i>3,523,200.00</i>	<i>12,973,552.06</i>
			Total du département 65 :		267,860,173.00	267,860,173.00	283,545,844.98
			Total du Chapitre I - RECETTES COURANTES :		8,355,401,373.00	8,540,401,373.00	9,100,115,339.35

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2008 (en EUR)	Prévisions 2008 après modif.	Recettes effectives (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	--------------------------	------------------------------	------------------------------

Budget des recettes - CHAPITRE II - RECETTES EN CAPITAL

94 - MINISTERE DES FINANCES

Section 94.1 - Autres recettes en capital

56.000	56.10	06.35	Recouvrements à faire sur la base de la législation sur les dommages de guerre	CORD	100.00	100.00	0.00
56.040	56.50	13.60	Droits de succession	CORD	47,000,000.00	47,000,000.00	52,870,568.82
57.010	57.20	13.90	Consignations à porter définitivement en recettes au profit du Trésor (arrêté grand-ducal du 9.7.1945)	CORD	50,000.00	50,000.00	27,288.75
58.010	58.12	07.10	Remboursement des participations aux frais de construction d'ensembles destinés à la vente ou à la location	CORD	100.00	100.00	0.00
58.031	58.22	01.20	Ventes mobilières: produit des ventes d'objets saisis et confisqués	CORD	250,000.00	250,000.00	427,807.00
76.040	76.31	01.25	Vente de bâtiments à l'intérieur du secteur des administrations publiques	CORD	1,000,000.00	1,000,000.00	490,530.75
76.050	76.32	01.25	Vente de bâtiments à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CORD	1,000,000.00	1,000,000.00	3,643,340.17
77.030	77.00	01.20	Ventes de biens meubles durables	CORD	300,000.00	300,000.00	463,166.90
<i>Total de la section 94.1 :</i>					49,600,200.00	49,600,200.00	57,922,702.39
Total du département 94 :					49,600,200.00	49,600,200.00	57,922,702.39

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2008 (en EUR)	Prévisions 2008 après modif.	Recettes effectives (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	--------------------------	------------------------------	------------------------------

95 - MINISTERE DES FINANCES: TRESOR ET BUDGET

Trésorerie de l'Etat (sections 95.0 à 95.1)

Section 95.0 - Emprunts, certificats et autres recettes de trésorerie

58.030	58.22	01.24	Recettes en relation avec l'émission et le retrait de signes monétaires	CORD	100.00	100.00	866,149.21
84.090	84.23	01.53	Institutions financières internationales: versements en rapport avec l'ajustement de la souscription du GrandDuché versée en monnaie nationale à l'évolution de la valeur du dollar américain	CORD	100.00	100.00	0.00
96.000	96.11	14.10	Produits d'emprunts nouveaux	CORD	100.00	100.00	2,281,000,000.00
96.001	96.11	01.23	Emission de certificats de trésorerie	CORD	100.00	100.00	0.00
96.002	96.11	01.23	Débiteurs de l'Etat: remboursement de prêts octroyés par l'Etat	CORD	100.00	100.00	82,477.45
<i>Total de la section 95.0 :</i>					500.00	500.00	2,281,948,626.66

Section 95.1 - Autres recettes en capital effectuées par la Trésorerie de l'Etat

11.311	67.00	06.12	Caisses de pension: transfert des cotisations pour des périodes d'affiliation prises en considération par le régime de pension des fonctionnaires de l'Etat (article 7 de la loi du 22.12.1989 ayant pour objet la coordination des régimes de pension)	CORD	16,000,000.00	16,000,000.00	11,937,476.18
12.370	51.10	04.60	Commission Européenne: participation au projet ENA (European navigator)	CORD	100.00	100.00	0.00
12.371	51.10	04.60	Commission Européenne: participation au projet RICA	CORD	52,200.00	52,200.00	53,280.00
17.000	96.12	02.00	Pays membres de l'O.T.A.N.: remboursements relatifs à des travaux internationaux à intérêt commun exécutés par le Grand-Duché	CORD	100.00	100.00	12,063,051.13
53.360	58.22	07.10	Débiteurs de l'Etat: remboursement de primes ou de subventions accordées dans l'intérêt de l'accession à la propriété immobilière	CORD	10,000,000.00	10,000,000.00	7,170,131.44
59.000	59.11	11.00	FEDER (Fonds européen de développement régional); participation aux dépenses résultant de l'aménagement de zones industrielles et de l'exécution de projets analogues	CORD	5,900,000.00	5,900,000.00	8,778,547.70
86.030	86.40	04.42	Recettes provenant de la vente de participations de l'Etat	CORD	1,000,000.00	1,000,000.00	0.00
<i>Total de la section 95.1 :</i>					32,952,400.00	32,952,400.00	40,002,486.45

Total du département 95 :

32,952,900.00

32,952,900.00

2,321,951,113.11

Total du Chapitre II - RECETTES EN CAPITAL :

82,553,100.00

82,553,100.00

2,379,873,815.50

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	--	------------------------------

Budget des dépenses - CHAPITRE III - DEPENSES COURANTES

00 - MINISTERE D'ETAT

Section 00.0 - Maison du Grand-Duc

10.000	10.00	01.10	Liste civile	CPUBLIE,CNST,CNLI	1,014,975.00	1,014,975.00	1,014,975.00
10.001	10.00	01.10	Frais du personnel attaché à la fonction de Chef de l'Etat	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	4,391,043.00	4,391,043.00	4,391,043.00
10.002	10.00	01.10	Frais de représentation du Chef de l'Etat	CORD	608,012.00	608,012.00	608,012.00
10.004	10.00	01.10	Frais du personnel attaché à la fonction d'ancien Chef de l'Etat	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	1,246,395.00	1,246,395.00	1,246,395.00
10.005	10.00	01.10	Frais de représentation de Son Altesse Royale le GrandDuc Jean	CORD	218,809.00	218,809.00	218,809.00
10.007	10.00	01.10	Frais de fonctionnement et dépenses courantes	CORD	794,320.00	794,320.00	794,320.00
11.000	DIVERS	01.10	Traitements des fonctionnaires	CSDE,CNST,CNLI	147,834.00 D	149,156.38	149,156.38
<i>Total de la section 00.0 :</i>					8,421,388.00	8,422,710.38	8,422,710.38

Section 00.1 - Chambre des Députés

10.000	10.00	01.10	Chambre des Députés	CORD	27,609,763.00	27,609,763.00	27,609,763.00
10.001	10.00	01.10	Médiateur	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	1,155,339.00	1,155,339.00	1,155,339.00
<i>Total de la section 00.1 :</i>					28,765,102.00	28,765,102.00	28,765,102.00

Section 00.2 - Cour des Comptes

10.000	10.00	01.10	Dotation au profit de la Cour des Comptes	CPUBLIE,CNST,CNLI	3,649,693.00	3,649,693.00	3,649,693.00
<i>Total de la section 00.2 :</i>					3,649,693.00	3,649,693.00	3,649,693.00

Section 00.3 - Conseil d'Etat

11.000	DIVERS	01.10	Traitements des fonctionnaires	CSDE,CNST,CNLI	586,136.00	586,136.00	538,628.36
11.010	DIVERS	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE,CNST,CNLI	177,318.00	177,318.00	169,192.37
11.030	DIVERS	01.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE,CNST,CNLI	38,900.00 D	50,478.46	50,478.46
11.100	11.40	01.10	Indemnités d'habillement	CORD	450.00 TR	481.84	481.84
11.130	11.12	01.10	Indemnités des membres du Conseil d'Etat	CPUBLIE,CNST,CNLI	1,407,787.00	1,407,787.00	1,388,362.40
12.010	12.13	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	5,000.00	5,000.00	4,136.06
12.040	12.12	01.10	Frais de bureau	CORD	37,200.00	37,200.00	36,744.01
12.050	12.12	01.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CSDE,CPUBLIE	26,500.00	26,500.00	20,648.64
12.070	12.12	01.10	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	35,400.00	35,400.00	8,038.26
12.080	12.11	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CSDE,CPUBLIE	127,700.00 TE	127,668.16	97,841.99
12.130	12.16	01.10	Frais de publication	CORD	10,000.00	10,000.00	413.24
12.300	DIVERS	01.10	Frais de représentation	CSDE,CPUBLIE	25,000.00	25,000.00	10,863.13
24.010	24.10	01.10	Documentation juridique - connexion à des bases de données étrangères	CORD	5,000.00	5,000.00	363.42

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
35.060	35.00	01.10	Cotisations à des organismes internationaux	CORD	1,000.00	1,000.00	1,000.00
<i>Total de la section 00.3 :</i>					2,483,391.00	2,494,969.46	2,327,192.18
Section 00.4 - Gouvernement							
11.000	DIVERS	DIVERS	Traitements des fonctionnaires	C-SDE, CNST, CNLI	9,055,813.00	9,219,580.18	9,219,580.18
11.130	11.12	DIVERS	Indemnités pour services extraordinaires	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	206,000.00	206,000.00	196,349.63
12.000	12.15	01.10	Indemnités pour services de tiers	C-SDE, CPUBLIE	5,500.00	6,500.00	5,749.22
12.010	12.13	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	C-SDE, CPUBLIE	33,000.00	33,000.00	27,657.25
12.011	12.13	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger (gouvernement et autres administrations)	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	300,000.00	420,000.00	401,300.38
12.012	12.13	01.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1,300,000.00	1,420,000.00	1,367,669.22
12.020	12.14	01.10	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	10,000.00	10,000.00	8,293.95
12.021	12.14	01.10	Service Information et Presse: frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	5,470.00	5,470.00	4,751.77
12.040	12.12	01.10	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	CORD	16,000.00	16,000.00	13,056.86
12.041	12.12	01.10	Service central de législation: frais de bureau	CORD	3,500.00	3,500.00	3,456.64
12.050	12.12	01.10	Achat de biens et de services postaux	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	825,000.00	825,000.00	720,003.73
12.070	12.12	01.10	Frais d'entretien d'équipements informatiques et audiovisuels	CPUBLIE, CNST, CNLI	65,000.00	65,000.00	36,892.52
12.080	12.11	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	C-SDE, CPUBLIE	53,000.00	80,000.00	79,090.00
12.110	12.30	01.10	Frais de contentieux	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	300,000.00	450,000.00	449,986.56
12.120	12.30	01.10	Frais d'experts et d'études	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	450,000.00	450,000.00	123,682.02
12.125	12.30	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CPUBLIE, CNST, CNLI	475,000.00	475,000.00	205,892.10
12.130	12.16	01.10	Frais de publication de communiqués officiels	CPUBLIE, CNST, CNLI	1,275,000.00	1,475,000.00	1,364,915.43
12.131	12.16	01.10	Frais de publication du Mémorial, de codes, de recueils de législation, de guides pratiques et de projets de loi, sur papier et sur support informatique, et frais relatifs aux travaux préparatoires à ces publications, frais d'exploitation et d'entretien du site Internet legilux.lu	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	6,000,000.00	8,850,000.00	8,544,416.99
12.170	12.30	01.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur, dépenses diverses	CORD	1,200.00	1,200.00	756.46
12.300	DIVERS	01.10	Indemnités de représentation des membres du gouvernement	CPUBLIE, CNST, CNLI	487,050.00	487,050.00	485,998.36
12.310	DIVERS	01.10	Indemnisation des dégâts matériels causés à des voitures privées utilisées pour des voyages de service (gouvernement et autres administrations)	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	10,000.00	10,000.00	4,059.70
12.315	DIVERS	08.50	Commission consultative des Droits de l'homme: frais de fonctionnement et dépenses diverses	CORD	12,500.00	12,500.00	9,203.33
12.321	DIVERS	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social, dépenses diverses	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	2,000,000.00	2,000,000.00	1,853,001.81
12.323	DIVERS	13.90	Frais de personnel et de fonctionnement de la Présidence luxembourgeoise du Comité Economique et Social de la Grande-Région	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	280,850.00	280,850.00	145,775.96
12.330	DIVERS	01.10	Dépenses pour distinctions honorifiques	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	355,000.00	355,000.00	353,999.53
12.340	DIVERS	01.10	Service information et presse: journaux et périodiques, frais d'impression et de publication, documentation, promotion de l'image de marque du Grand-Duché de Luxembourg, frais d'études et dépenses diverses	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	900,000.00	900,000.00	713,566.66
12.341	DIVERS	01.30	Frais d'abonnement à des agences de diffusion d'informations	CORD	70,000.00	70,000.00	64,627.95
12.343	DIVERS	03.60	Service de renseignements: frais de fonctionnement, frais d'installation et autres	CORD	572,000.00	572,000.00	572,000.00
12.344	DIVERS	01.10	Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance et Comité Directeur pour le Souvenir de la Résistance: dépenses diverses	CORD	15,000.00	15,000.00	14,601.23
12.345	DIVERS	02.00	Haut-Commissariat de la Protection Nationale: frais de fonctionnement, frais de bureau, dépenses diverses	CORD	47,000.00	47,000.00	41,865.33
12.346	DIVERS	12.60	Service information et presse: frais de développement de réseaux électroniques d'information	CORD	200,000.00	200,000.00	196,891.52

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.347	DIVERS	01-10	Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé et Comité Directeur pour le Souvenir de l'Enrôlement forcé: dépenses diverses	CORD	20,000.00	20,000.00	19,831.49
12.348	DIVERS	01-10	Centre de recherches et d'études européennes Robert Schuman: dépenses diverses	CORD	60,000.00	60,000.00	52,813.08
12.350	DIVERS	01-10	Dépenses diverses jugées opportunes par le gouvernement	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	50,000.00	50,000.00	46,003.05
12.356	DIVERS	02-00	Haut-Commissariat de la Protection nationale: frais de fonctionnement pour la gestion de crises	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1,000.00	1,000.00	0.00
12.360	DIVERS	01-10	Frais en relation avec l'organisation d'élections et de référendums	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
12.375	DIVERS	01-10	Développement d'initiatives de collaboration dans le cadre de la Grande Région: dépenses diverses	CSDE, CPUBLIE	55,000.00 TE	43,000.00	38,033.93
12.380	DIVERS	01-10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: installation et location de lignes téléphoniques, redevances, entretien et réparation des équipements radio-électriques, consommation	C-SDE, CPUBLIE	230,000.00	230,000.00	127,713.39
33.005	33.00	01-10	Financement des partis politiques	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100.00 D	2,503,200.00	2,503,185.00
33.010	33.00	08-40	Subsidés aux organisations professionnelles de la presse	CNSM	93,463.00	93,463.00	93,463.00
33.013	33.00	01-10	Subventions dans l'intérêt de la réalisation d'études et de recherches dans le domaine de la coopération européenne et internationale	CNSM	440,000.00	440,000.00	440,000.00
33.019	33.00	01-10	Subside à la Fédération des Victimes du Nazisme. Enrôlées de Force dans l'intérêt du Mémorial de la Déportation	CNSM	6,500.00	6,500.00	0.00
34.040	34.42	01-10	Domages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	200,000.00 D	270,000.00	257,378.17
34.090	34.49	01-10	Subsidés jugés opportuns par le gouvernement	CORD	25,000.00 TE	9,000.00	8,000.00
35.060	35.00	01-43	Contribution à des organismes internationaux	CPUBLIE, CNST, CNLI	55,000.00	55,000.00	55,000.00
43.000	43.22	01-10	Remboursement des dépenses relatives aux opérations électorales et référendaires avancées par les communes	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
12.511	12.13	13-90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD, CNST	1,050.00	1,050.00	1,050.00
12.550	12.12	01-10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD, CNST	17,898.00	17,898.00	17,897.80
12.821	DIVERS	01-10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social, dépenses diverses	CORD, CNST	2,710.00	2,710.00	2,709.05
<i>Total de la section 00.4 :</i>					26,566,904.00	32,763,671.18	30,892,070.25
Section 00.5 - Conseil économique et social							
11.000	DIVERS	01-10	Traitements des fonctionnaires	C-SDE, CNST, CNLI	321,103.00 D	324,553.84	324,553.84
11.010	DIVERS	01-10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	C-SDE, CNST, CNLI	172,554.00 D	295,037.06	295,037.06
11.020	DIVERS	01-10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	C-SDE, CNST, CNLI	3,287.00	3,287.00	2,028.88
12.010	12.13	01-10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	8,500.00	8,500.00	7,287.36
12.040	12.12	01-10	Frais de bureau	CORD	43,030.00 TR	47,030.00	45,952.87
12.050	12.12	01-10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CSDE, CPUBLIE	26,000.00 TE	21,000.00	20,867.52
12.060	12.12	01-10	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	750.00	750.00	330.54
12.080	12.11	01-10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	22,000.00 TE	19,300.00	19,202.89
12.120	12.30	01-10	Indemnités des membres et des experts consultés par le conseil économique et social, frais d'études	CPUBLIE, CNST, CNLI	242,327.00	242,327.00	227,206.34
12.121	12.30	01-10	Indemnités des membres et des experts des délégations luxembourgeoises du Comité économique et social de la Grande Région, du Comité économique et social européen et du CCES Benelux	CPUBLIE, CNST, CNLI	6,928.00 D TR	15,464.00	15,463.28
12.125	12.30	01-10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	1,000.00	1,000.00	0.00
12.130	12.16	01-10	Frais de publication	CORD	15,000.00 TR	15,700.00	15,591.38
12.310	DIVERS	01-43	Conseil consultatif économique et social BENELUX: jétons de présence, frais de réunion, frais de secrétariat	CORD	2,000.00	2,000.00	1,981.62
35.060	35.00	01-10	Contributions à des organismes internationaux	C-SDE, CPUBLIE	2,500.00	2,500.00	2,500.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
35.560	35.00	01.10	Contributions à des organismes internationaux	CORD,CNST	1,000.00	1,000.00	1,000.00
<i>Total de la section 00.5 :</i>					867,979.00	999,448.90	973,703.58
Section 00.6 - Centre de Communications du Gouvernement							
11.010	DIVERS	02.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent	C-SDE,CNST,CNLI	1,822,268.00	1,822,268.00	1,165,483.21
11.020	DIVERS	02.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	C-SDE,CNST,CNLI	100.00	100.00	0.00
11.030	DIVERS	02.00	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	C-SDE,CNST,CNLI	657,212.00	657,212.00	90,471.48
11.040	DIVERS	02.00	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	C-SDE,CNST,CNLI	100.00	100.00	0.00
11.100	11.40	02.00	Indemnités d'habillement	CORD	2,417.00	2,417.00	1,952.16
11.130	11.12	02.00	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	4,000.00	4,000.00	3,541.44
12.010	12.13	02.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	200.00	200.00	90.00
12.020	12.14	02.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	31,042.00 TR	33,542.00	28,366.98
12.030	12.16	02.00	Frais d'acquisition de vêtements de travail	CORD	1,500.00	1,500.00	1,470.31
12.040	12.12	02.00	Frais de bureau	CORD	20,000.00	20,000.00	10,298.33
12.050	12.12	02.00	Achat de biens et de services de télécommunications	C-SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	1,521,700.00 D TR	1,811,200.00	1,810,805.99
12.060	12.12	02.00	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	28,673.00	28,673.00	23,960.73
12.061	12.12	02.00	Location et entretien des installations de télécommunications pour les autres administrations	CSDE,CPUBLIE	364,328.00 TE	320,328.00	308,409.99
12.070	12.12	02.00	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	30,000.00	30,000.00	20,415.08
12.071	12.12	02.00	Location et entretien des équipements informatiques pour les autres administrations	CSDE,CPUBLIE	61,888.00	61,888.00	48,127.13
12.080	12.11	02.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	125,000.00 TR	133,800.00	129,649.08
12.125	12.30	02.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	45,000.00 TE	33,700.00	0.00
12.134	12.16	02.00	Frais de publication et impression des annuaires téléphoniques de l'administration gouvernementale, dépenses diverses	C-SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	85,000.00	85,000.00	79,925.00
12.190	12.30	02.00	Frais de formation du personnel	CORD	20,000.00	20,000.00	10,392.38
12.300	DIVERS	02.00	Achat de denrées alimentaires pour la cantine	CORD	1,500.00	1,500.00	1,449.25
<i>Total de la section 00.6 :</i>					4,821,928.00	5,067,428.00	3,735,408.54
Section 00.7 - Cultes							
11.000	DIVERS	08.50	Traitements des ministres des cultes	C-SDE,CNST,CNLI	21,141,984.00	21,141,984.00	21,097,761.86
12.080	12.11	08.50	Séminaire de Luxembourg: bâtiments: exploitation et entretien	CORD	25,000.00	25,000.00	24,666.97
33.010	33.00	08.50	Culte catholique: remboursement de frais d'alimentation et de reliure de la bibliothèque du séminaire	CNSM	6,250.00	6,250.00	6,250.00
33.011	33.00	08.50	Subsides aux cultes protestants	CNSM	44,603.00	44,603.00	44,603.00
33.012	33.00	08.50	Subsides au culte Israélite	CNSM	24,500.00	24,500.00	24,500.00
33.013	33.00	08.50	Subsides pour activités interconfessionnelles	CNSM	16,240.00	16,240.00	15,000.00
33.014	33.00	08.50	Subsides au culte catholique	CNSM	41,150.00	41,150.00	41,150.00
34.060	34.41	04.42	Culte catholique: bourses d'études aux élèves du séminaire	CORD	2,480.00	2,480.00	2,480.00
<i>Total de la section 00.7 :</i>					21,302,207.00	21,302,207.00	21,256,411.83

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.132	11.12	08.40	Indemnités pour services extraordinaires	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	56,829.00	56,829.00	50,543.68
11.136	11.12	08.40	Conseil national des programmes: indemnités pour services extraordinaires	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	800.00	800.00	743.70
12.003	12.15	08.40	Conseil National des programmes: indemnités pour services de tiers, honoraires d'experts, frais de documentation, dépenses diverses	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	75,000.00	75,000.00	18,894.65
12.010	12.13	12.60	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	900.00 TR	1,210.00	1,209.44
12.012	12.13	12.60	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	125,000.00 TE	106,645.00	102,870.64
12.020	12.14	12.60	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	3,564.00	3,564.00	3,091.52
12.040	12.12	12.60	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	CORD	900.00	900.00	831.49
12.080	12.11	12.60	Bâtiments, exploitation et entretien	CORD	3,100.00 TR	3,215.00	3,215.00
12.120	12.30	12.60	Frais d'experts et d'études	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	25,000.00	25,000.00	20,361.92
12.125	12.30	12.60	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CSDE, CPUBLIE	34,320.00	34,320.00	28,767.25
12.191	12.30	12.60	Frais de formation professionnelle	CORD	500.00 TE	75.00	70.00
12.345	DIVERS	08.40	Médias audiovisuels: indemnités pour services de tiers, honoraires d'experts, frais de promotion, frais de documentation, acquisition de machines de bureau et d'équipements spéciaux, dépenses diverses	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	391,000.00	391,000.00	240,070.79
12.370	DIVERS	08.40	Prise en charge par l'Etat des frais relatifs à l'établissement d'une pige publicitaire luxembourgeoise	CSDE, CPUBLIE	118,922.00	118,922.00	92,239.93
31.050	31.32	08.40	Promotion de la presse écrite	CPUBLIE, CNST, CNLI	7,393,308.00 D TR	7,691,663.00	7,691,237.00
31.052	31.32	12.60	Subside à la société BCE (Broadcast Center Europe) pour contribution aux frais d'exploitation en vue d'assurer le maintien des infrastructures essentielles de télévision	CSDE, CPUBLIE	950,000.00	950,000.00	950,000.00
33.012	33.00	08.40	Médias et communications: subsides à des associations	CNSM	5,000.00	5,000.00	5,000.00
35.030	35.40	12.60	Contributions à des organismes internationaux	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	82,800.00	82,800.00	81,929.77
41.010	41.40	12.60	Prise en charge par l'Etat des frais encourus par l'autorité de régulation indépendante en matière postale	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	518,980.00	518,980.00	518,980.00
41.011	41.40	12.60	Dotation en faveur de l'établissement public "Commission Nationale pour la Protection des Données"	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1,395,480.00	1,395,480.00	1,395,480.00
41.012	41.40	12.60	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public "Fonds national de soutien à la production audiovisuelle"	CPUBLIE, CNST, CNLI	4,500,000.00 D	6,500,000.00	6,500,000.00
<i>Total de la section 00.8 :</i>					15,667,403.00	17,967,403.00	17,705,636.78
Total du département 00 :					112,579,895.00	121,426,632.92	117,732,928.54

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.131	11.12	01.43	Conférences et réunions internationales: indemnités des délégués luxembourgeois	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	6,400.00	6,400.00	1,553.75
12.012	12.13	01.43	Frais de route et de séjour à l'étranger	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1,350,000.00 D	1,783,000.00	1,782,731.30
12.020	12.14	01.40	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	4,050.00 TR	5,450.00	5,284.85
12.040	12.12	01.40	Frais de bureau	CORD	52,000.00 TE	49,800.00	49,349.06
12.070	12.12	01.40	Frais d'entretien des équipements informatiques	CORD	2,080.00	2,080.00	1,744.04
12.080	12.11	01.40	Bâtiments: exploitation et entretien	C-SDE, CPUBLIE	20,000.00 TR	24,200.00	24,185.21
12.120	12.30	01.40	Frais d'experts et d'études	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100.00 D	36,100.00	36,000.00
12.121	12.30	01.42	Frais de traduction	CSDE, CPUBLIE	10,000.00	10,000.00	0.00
12.125	12.30	01.42	Frais d'entretien, de fonctionnement et de maintenance des sites Internet du Ministère des Affaires Etrangères et de ses missions à l'étranger, dépenses diverses	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	35,000.00	35,000.00	34,098.89
12.140	12.16	01.40	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise relatives à l'Union Européenne et à son élargissement, activités de promotion du Luxembourg, notamment dans le cadre des activités des missions diplomatiques et consulaires	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	200,000.00	200,000.00	179,605.69
12.190	12.30	01.42	Participation à des stages et cours de perfectionnement, participation à des cours de formation en vue des concours d'admission à des organisations internationales ou européennes	CSDE, CPUBLIE	7,000.00	7,000.00	1,050.00
12.191	12.30	01.40	Stages d'accueil pour jeunes cadres: frais d'organisation et de participation	CORD	9,000.00	9,000.00	0.00
12.192	12.30	01.42	Frais d'organisation et de réalisation de conférences au Luxembourg	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	3,000.00	3,000.00	0.00
12.300	DIVERS	01.42	Passeports et visas: frais d'acquisition de matériel, entretien et réparation des machines, dépenses diverses	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	285,829.00 D TR	1,807,429.00	1,807,298.71
12.302	DIVERS	01.40	Frais d'élaboration, de mise en place et d'entretien d'un système de réception, de circulation et d'archivage de l'information du Ministère des affaires étrangères et de ses missions à l'étranger, frais d'assistance et de formation en vue de l'établissement d'un système informatique de gestion financière et du personnel local des missions diplomatiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1,796,000.00	1,796,000.00	1,671,430.83
12.310	DIVERS	01.42	Achat de timbres de chancellerie	CPUBLIE, CNST, CNLI	14,000.00	14,000.00	9,500.00
12.320	DIVERS	01.42	Frais d'abonnement à des agences d'information et à des bases de données	CSDE, CPUBLIE	91,000.00 TR	94,000.00	87,894.30
12.340	DIVERS	01.42	Comité de coordination pour l'installation d'institutions et d'organismes européens: frais de fonctionnement	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	220,000.00	220,000.00	199,511.57
12.350	DIVERS	01.42	Frais de fonctionnement des consulats honoraires luxembourgeois à l'étranger	CSDE, CPUBLIE	48,000.00 TE	39,600.00	38,841.83
12.352	DIVERS	01.42	Aide aux Luxembourgeois en situation de détresse à l'étranger	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	3,000.00	3,000.00	0.00
12.361	DIVERS	01.42	Dépenses diverses en rapport avec les obligations protocolaires et avec la représentation extérieure du Ministère des Affaires Etrangères	C-SDE, CPUBLIE	28,000.00	28,000.00	26,948.09
12.362	DIVERS	01.42	Frais protocolaires en relation avec l'aéroport	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
33.010	33.00	01.42	Subsidés à des sociétés de bienfaisance ou d'aide sociale luxembourgeoises ou à d'autres associations luxembourgeoises poursuivant des buts internationaux ou ayant pour objet de sauvegarder les intérêts nationaux à l'étranger	CNSM	28,810.00	28,810.00	26,638.06
35.060	35.00	01.43	Conférences et réunions internationales: participation aux frais communs, dépenses diverses des délégations luxembourgeoises, frais généraux	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	19,000.00	19,000.00	12,136.66
12.682	12.30	01.42	Frais d'organisation et de réalisation de conférences au Luxembourg	CORD, CNST	28,750.00	28,750.00	28,750.00
<i>Total de la section 01.0 :</i>					4,261,119.00	6,249,719.00	6,024,562.84

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.000	DIVERS	01.42	Traitements des fonctionnaires	CSDE,CNST,CNLI	10,067,719,00 D	11,006,804,62	11,006,804,62
11.090	11.12	01.42	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger	C-SDE,C-PUBLIE,CNST,CNLI	5,476,793,00	5,476,793,00	5,165,771,14
11.140	11.40	01.42	Remboursement des frais exceptionnels de scolarité des agents en fonction à l'étranger	C-SDE,C-PUBLIE,CNST,CNLI	275,000,00 D	380,000,00	379,984,46
11.141	11.40	01.42	Remboursement partiel des frais médicaux des agents en fonction à l'étranger	C-SDE,C-PUBLIE,CNST,CNLI	240,000,00	240,000,00	202,586,04
11.300	11.00	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: indemnités, salaires et charges sociales des employés de bureau et du personnel ouvrier recrutés sur place, dépenses diverses de personnel	C-SDE,C-PUBLIE,CNST,CNLI	8,579,681,00	8,579,681,00	8,454,213,79
11.301	11.00	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: personnel recruté sur place; pensions et autres frais y relatifs	C-SDE,C-PUBLIE	64,803,00	64,803,00	64,161,57
12.010	12.13	01.42	Frais de route et de séjour	C-SDE,C-PUBLIE	127,500,00 TE	122,500,00	120,778,46
12.011	12.13	01.42	Frais de déménagement	C-SDE,C-PUBLIE,CNST,CNLI	350,000,00 D	539,000,00	538,617,40
12.012	12.13	01.42	Remboursement des frais de voyages statutaires des agents à l'étranger	C-SDE,C-PUBLIE,CNST,CNLI	195,000,00 TR	201,500,00	201,303,63
12.020	12.14	01.42	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	C-SDE,C-PUBLIE	224,000,00	224,000,00	217,709,56
12.080	12.11	01.42	Bâtiments: frais de nettoyage	C-SDE,C-PUBLIE	131,000,00 TE	125,000,00	122,981,13
12.081	12.11	01.42	Bâtiments: chauffage, eau, gaz, électricité	C-SDE,C-PUBLIE,CNST,CNLI	640,000,00	640,000,00	598,551,31
12.082	12.11	01.42	Bâtiments: réparations et entretien	C-SDE,C-PUBLIE	235,000,00 TR	237,800,00	237,696,58
12.083	12.11	01.42	Bâtiments: diverses dépenses	C-SDE,C-PUBLIE	370,000,00 TR	375,000,00	375,000,00
12.084	12.11	01.42	Immeuble administratif à Bruxelles: frais de fonctionnement et d'entretien, dépenses diverses	C-SDE,C-PUBLIE,CNST,CNLI	1,123,000,00	1,123,000,00	934,348,30
12.085	12.11	01.42	Bâtiments: entretien des cages Faraday	C-SDE,C-PUBLIE,CNST,CNLI	10,000,00	10,000,00	1,900,00
12.100	12.11	01.42	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des seigneurs autres que le seigneur des administrations publiques	C-SDE,C-PUBLIE,CNST,CNLI	1,872,304,00	1,872,304,00	1,426,923,81
12.110	12.30	DIVERS	Frais de contentieux	C-SDE,C-PUBLIE,CNST,CNLI	10,000,00	10,000,00	0,00
12.120	12.30	01.42	Frais d'experts et d'agences	C-SDE,C-PUBLIE,CNST,CNLI	70,000,00 D TR	133,000,00	128,950,10
12.190	12.30	01.42	Formation et stages	C-SDE,C-PUBLIE	30,000,00	30,000,00	25,588,94
12.200	12.30	01.42	Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles	C-SDE,C-PUBLIE	38,330,00	38,330,00	30,944,91
12.250	DIVERS	01.42	Frais de bureau, frais de télécommunications, frais informatiques et frais de banque	CSDE,C-PUBLIE	1,092,000,00 TE	1,033,200,00	1,004,936,94
12.251	DIVERS	01.42	Frais de mise en place et de fonctionnement de nouvelles missions luxembourgeoises à l'étranger	C-SDE,C-PUBLIE,CNST,CNLI	228,000,00 TR	229,000,00	228,950,00
12.252	DIVERS	01.42	Indemnités et dépenses statutaires du personnel affecté aux missions de coopération	C-SDE,C-PUBLIE,CNST,CNLI	108,300,00 TR	108,800,00	108,602,34
12.253	DIVERS	01.42	Frais de transport du courrier diplomatique et transport de vin luxembourgeois	CORD	42,000,00 TR	48,000,00	47,882,89
12.300	DIVERS	01.42	Frais de représentation	C-SDE,C-PUBLIE	495,000,00 TR	515,000,00	509,581,11
12.301	DIVERS	01.42	Financement d'actions de promotion culturelle du Luxembourg à l'étranger organisées par les missions	CSDE,C-PUBLIE	50,000,00	50,000,00	46,806,07
12.310	DIVERS	01.42	Taxes et impôts	CSDE,C-PUBLIE,CNST,CNLI	26,000,00	26,000,00	23,279,17
12.330	DIVERS	01.42	Maisons du Grand-Duché de Luxembourg à l'étranger: mesures et interventions générées ou particulières, directes ou indirectes dans l'intérêt de la promotion de l'image du Luxembourg	C-SDE,C-PUBLIE	145,000,00 TE	140,800,00	140,750,75
12.340	DIVERS	01.42	Frais protocolaires en relation avec l'utilisation des salons VIP et d'autres frais en relation avec les aéroports à l'étranger	CORD	5,000,00 TE	2,200,00	1,017,45
<i>Total de la section 01.1:</i>					33,321,430,00	33,862,515,62	32,346,622,47

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
Section 01.2 - Relations internationales.- Contributions à des organismes internationaux							
11.300	11.00	02.50	Missions de gestion civile ou militaire de crise et missions d'observation et de soutien organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales: dépenses de personnel	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	53,300.00	53,300.00	22,918.98
12.300	DIVERS	02.50	Missions de gestion civile ou militaire de crise et missions d'observation et de soutien organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales: dépenses administratives et opérationnelles	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	73,625.00	73,625.00	44,775.56
35.030	35.40	DIVERS	Contributions obligatoires aux divers budgets et aux autres dépenses communes des institutions internationales et frais sv rattachant, autres dépenses à caractère international	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	4,619,860.00	9,901,580.00	6,711,346.24
35.031	35.40	DIVERS	Subventions à des institutions et organisations internationales, subventions pour le financement d'actions internationales de secours et de solidarité	CORD	1,250,000.00	1,250,000.00	1,249,983.66
35.032	35.40	02.50	Contributions obligatoires à des opérations de maintien de la paix sous les égides d'organisations internationales ainsi qu'aux mécanismes de gestion de crise de l'UE	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	3,253,200.00	3,697,769.00	3,691,970.50
35.033	35.40	02.50	Contributions volontaires à des missions de gestion civile ou militaire de crise d'organisations internationales	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	90,000.00	90,000.00	90,000.00
35.060	35.00	01.54	Contributions volontaires à des actions internationales à caractère politique ou économique	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	470,000.00	470,000.00	469,014.28
<i>Total de la section 01.2 :</i>					9,809,705.00	15,536,274.00	12,280,009.22
Section 01.3 - Relations internationales.- Relations économiques européennes et internationales et autres actions							
12.140	12.16	01.52	Promotion de l'image du Luxembourg	CORD	22,500.00	22,500.00	21,145.10
35.040	35.50	DIVERS	Assistance économique et technique, actions humanitaires et actions de formation sur le plan international	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	2,950,000.00	2,950,000.00	2,245,240.28
<i>Total de la section 01.3 :</i>					2,972,500.00	2,972,500.00	2,266,385.38
Section 01.4 Immigration							
12.000	12.15	01.40	Frais de traduction et d'interprétation et autres indemnités pour services de tiers	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	158,000.00	174,121.00	163,963.58
12.001	12.15	01.40	Indemnités pour services de tiers: gardiennage	C-SDE, CPUBLIE	120,000.00	120,000.00	119,902.29
12.002	12.15	01.40	Indemnités pour services de tiers: jetons de présence	CORD	3,000.00	3,500.00	3,415.03
12.020	12.14	01.40	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	3,000.00	2,400.00	2,340.36
12.070	12.12	01.40	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	30,000.00	30,000.00	29,997.75
12.080	12.11	01.40	Bâtiments: exploitation et entretien	C-SDE, CPUBLIE	48,000.00	47,500.00	46,416.29
12.150	12.30	01.40	Frais d'examen médicaux	CORD	5,000.00	5,000.00	0.00
12.250	DIVERS	01.42	Centre de rétention	CPUBLIE, CNST, CNLI	175,000.00	175,000.00	5,327.59
12.300	DIVERS	01.42	Frais de rapatriement de personnes en situation irrégulière	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	520,000.00	772,100.00	768,233.94
12.320	DIVERS	01.40	Frais d'abonnements à des agences d'informations et à des bases de données	CORD	15,600.00	15,600.00	9,419.99
33.300	33.00	13.90	Aides bilatérales ou multilatérales à la réinsertion des rapatriés ainsi qu'en faveur d'actions visant une meilleure gestion des flux migratoires, subventions poursuivant le même objectif à des organisations internationales et à des ONG	CORD	500,000.00	500,000.00	470,968.42
<i>Total de la section 01.4 :</i>					1,577,600.00	1,845,221.00	1,619,985.24
Section 01.5 - Direction de la Défense							
11.130	11.12	02.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	5,000.00	5,000.00	1,808.87
11.300	11.00	02.00	Participants aux missions de gestion de crise non membres de l'armée: rémunérations et indemnités spéciales	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
12.000	12.15	DIVERS	Indemnités pour services de tiers	CORD	3,000.00	3,000.00	2,100.00
12.012	12.13	02.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	75,000.00	75,000.00	64,690.05

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.020	12.14	02.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	3.400,00	3.400,00	3.174,49
12.040	12.12	02.00	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	CORD	4.250,00 TE	4.240,00	3.473,45
12.080	12.11	02.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	14.400,00 TR	14.410,00	14.402,99
12.120	12.30	02.00	Frais d'experts et d'études	CPUBLIE,CNST,CNLI	2.500,00	2.500,00	0,00
24.000	24.10	02.10	Location de lots de chasse et de terrains	C,SDE,CPUBLIE	18.700,00	18.700,00	18.543,05
33.010	33.00	02.00	Subsidés aux organisations d'anciens combattants et assimilés, de mutilés de guerre et d'anciens officiers et sous-officiers de réserve	CNSM	10.000,00	10.000,00	10.000,00
33.011	33.00	02.00	Subside à allouer au Musée de l'Armée	CNSM	2.479,00	2.479,00	2.479,00
33.013	33.00	02.00	Subsidés aux organisations promouvant l'idée d'une politique européenne de sécurité et de défense	CNSM	53.300,00	53.300,00	53.300,00
34.040	34.42	02.00	Paiements à faire en exécution de l'article VIII de la convention entre les Etats parties au traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, signée le 19.6.1951 et approuvée par la loi du 26.1.1954, dédommagement de tierces personnes pour la part des sinistres non couverts par l'assurance, honoraires des avocats, dommages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat	C,SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	10.000,00	10.000,00	6.101,29
35.031	35.40	02.00	Part contributive aux frais des quartiers généraux de l'O.T.A.N.	C,SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	900.000,00 D	1.122.245,00	1.118.516,35
35.033	35.40	02.00	Participation du Luxembourg aux frais des quartiers généraux de l'Eurocorps	C,SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	160.000,00	160.000,00	94.292,49
35.034	35.40	02.00	Contributions du Luxembourg aux activités du "Partenariat pour la Paix" et à la coopération militaire dans le cadre du "Pacte de stabilité"	CPUBLIE,CNST,CNLI	150.000,00 D	200.000,00	200.000,00
35.035	35.40	02.10	Contributions du Luxembourg aux missions de prévention et de gestion de crise	C,SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	10.000.000,00	10.000.000,00	8.506.319,91
35.036	35.40	02.10	Contributions du Luxembourg aux frais de camps militaires	C,SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	100,00 D	5.000.000,00	5.000.000,00
35.039	35.40	02.10	Contributions du Luxembourg aux efforts en matière de capacités militaires dans le cadre de l'UE et de l'O.T.A.N.	C,SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	400.000,00	400.000,00	159.985,74
35.040	35.50	02.00	Projets de réhabilitation à réaliser dans le cadre des missions de gestion de crises des organisations internationales ou dans le cadre de la coopération bilatérale	C,SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	10.000,00	10.000,00	0,00
35.041	35.50	02.00	Location et mise à disposition d'organismes et de pays partenaires en matière de défense, de services et d'infrastructures dans le domaine des technologies de l'information et de la communication	C,SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	6.000.000,00	6.000.000,00	0,00
37.010	37.20	02.00	Remboursement de l'ajustement fiscal dû aux termes de l'article 42 de la réglementation du régime des pensions des organisations coordonnées	C,SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	600.000,00 D	673.246,00	673.246,00
<i>Total de la section 01.5:</i>					18.422.229,00	23.767.620,00	15.932.433,68
Section 01.6 - Défense nationale							
11.000	DIVERS	02.10	Traitements des fonctionnaires	C,SDE,CNST,CNLI	27.390.329,00	27.390.329,00	26.964.779,63
11.010	DIVERS	02.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	C,SDE,CNST,CNLI	1.004.902,00 D	1.014.691,57	1.014.691,57
11.020	DIVERS	02.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	C,SDE,CNST,CNLI	100,00 D	110.097,10	110.097,10
11.030	DIVERS	02.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	C,SDE,CNST,CNLI	1.814.224,00 D	1.943.806,85	1.943.806,85
11.040	DIVERS	02.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	C,SDE,CNST,CNLI	100,00 D	58.116,29	58.116,29
11.060	DIVERS	02.10	Indemnités d'apprentissage - patron de stage	CPUBLIE,CNST,CNLI	100,00	100,00	0,00
11.070	DIVERS	02.10	Rémunérations des volontaires	C,SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	17.311.510,00	17.311.510,00	15.653.775,04
11.080	11.31	02.10	Frais médicaux divers	C,SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	61.000,00	61.000,00	55.942,01
11.081	11.31	02.10	Accidents de service de toute nature; dommages-intérêts; remboursement à l'office des assurances sociales des frais avancés pour la réparation des accidents de service ou de maladies provoquées par le service militaire	C,SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	100,00	100,00	0,00
11.090	11.12	02.10	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger	C,SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	552.578,00	552.578,00	539.607,38
11.100	11.40	02.10	Indemnités d'habillement	C,SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	178.111,00 TR	180.811,00	180.764,57
11.110	11.12	02.10	Indemnités pour pertes de caisse	CORD	185,00	185,00	185,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.120	11.12	02.10	Gratifications pour croix de service et chevrons	CPUBLIE,CNST,CNLI	29,516.00 TR	30,056.00	30,051.39
11.130	11.12	02.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	40,971.00	40,971.00	32,735.42
11.131	11.12	02.10	Indemnités de permanence à domicile	CPUBLIE,CNST,CNLI	35,000.00 D	86,000.00	80,880.84
11.140	11.40	02.10	Location de logements de service, dépenses diverses	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	63,650.00	63,650.00	58,337.33
11.141	11.40	02.10	Frais d'alimentation	C-SDE,CPUBLIE	923,000.00	923,000.00	887,908.08
11.150	11.12	02.10	Indemnités pour heures supplémentaires	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	199,000.00 TR	216,000.00	213,790.17
11.300	11.00	02.10	Indemnités spéciales allouées aux membres de l'armée engagés dans des missions de crise et autres missions	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	308,073.00 TR	383,073.00	379,395.89
12.000	12.15	02.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	165,137.00 TR	173,335.29	173,335.29
12.010	12.13	02.10	Frais de route et de séjour, frais de démenagement	CORD	82,000.00	82,000.00	74,941.61
12.012	12.13	02.10	Frais de route et de séjour à l'étranger, autres frais de transport à l'étranger	CORD	170,000.00 TR	195,000.00	184,353.52
12.020	12.14	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: frais d'assurances	CPUBLIE,CNST,CNLI	152,000.00	152,000.00	138,349.15
12.021	12.14	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carburants et combustibles	CSDE,CPUBLIE	272,450.00 TR	292,450.00	288,071.43
12.022	12.14	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: réparations et entretien	C-SDE,CPUBLIE	1,000,000.00	1,000,000.00	990,340.59
12.040	12.12	02.10	Frais de bureau	CORD	110,000.00	110,000.00	98,961.09
12.050	12.12	02.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	165,000.00 TR	181,000.00	180,075.46
12.070	12.12	02.10	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	213,000.00	213,000.00	160,364.24
12.080	12.11	02.10	Bâtiments: exploitation et entretien	C-SDE,CPUBLIE	1,100,000.00 TR	1,156,000.00	1,153,608.23
12.090	12.21	02.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	89,800.00 TR	89,820.00	89,815.82
12.100	12.11	02.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	580,870.00 TR	581,170.00	581,144.99
12.140	12.16	02.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	C-SDE,CPUBLIE	300,000.00 TR	303,400.00	302,191.30
12.150	12.30	02.10	Prestations médicales, paramédicales et vétérinaires	CORD	17,000.00	17,000.00	12,747.55
12.160	12.30	02.10	Acquisition de matériel médical et pharmaceutique	C-SDE,CPUBLIE	210,000.00	210,000.00	136,375.13
12.180	12.30	02.10	Acquisition de matériel didactique	CORD	5,356.00	5,356.00	3,752.21
12.190	12.30	02.10	Frais de stage à l'étranger, frais de cours, dépenses diverses	CSDE,CPUBLIE,CNST	775,000.00	775,000.00	486,317.47
12.191	12.30	02.10	Frais occasionnés par la formation pratique complémentaire à l'instruction préparatoire au permis de conduire militaire	CORD	14,209.00	14,209.00	14,206.93
12.200	12.30	02.10	Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles	CPUBLIE,CNST,CNLI	21,455.00	21,455.00	15,356.68
12.300	DIVERS	02.10	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage des divers effets d'habillement, de vêtements de travail, d'articles de literie et de rideaux, dépenses diverses	C-SDE,CPUBLIE	950,000.00	950,000.00	935,577.28
12.301	DIVERS	02.00	Frais en relation avec la mise en oeuvre d'accords sur la maîtrise d'aménagement en Europe, frais en relation avec le traité "Open Skies", dépenses diverses	C-SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	45,000.00	45,000.00	40,453.43
12.302	DIVERS	02.00	Frais en relation avec le "Partenariat pour la paix" et la coopération militaire, dépenses diverses	CORD	95,000.00 TE	86,800.00	59,895.92
12.303	DIVERS	02.10	Frais de participation aux missions de gestion de crise et autres missions	C-SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	1,100,000.00 TR	1,125,000.00	1,105,088.16
12.304	DIVERS	02.00	Prestations dans l'intérêt de l'entreposage et de la maintenance de matériel	CPUBLIE,CNST,CNLI	4,134,160.00	4,134,160.00	3,691,759.34
12.310	DIVERS	02.10	Education physique et sports; acquisition de matériel et d'équipements de sport, frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions, allocation de prix à l'occasion de concours sportifs	CORD	57,848.00 TR	82,848.00	74,250.32
12.320	DIVERS	02.10	Frais de représentation, cérémonies; réceptions officielles, couronnes et dépôts de fleurs, frais de culte, dépenses diverses	CORD	103,370.00 TR	103,870.00	102,590.60
12.340	DIVERS	02.10	Installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle, acquisition d'outillage et de matériel de rechange, location d'équipements de transmission de données, frais d'utilisation du réseau radio-électrique, frais de consultation et de développement d'un réseau de transmission de données informatiques	C-SDE,CPUBLIE	439,760.00 TR	449,760.00	441,656.46

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.350	DIVERS	02.10	Acquisition de munitions	C.SDE, CPUBLIE	749,400.00	749,400.00	740,921.83
12.351	DIVERS	02.10	Frais d'entretien de l'armement et de l'équipement, frais d'acquisition de matériel de tir et d'équipements divers	C.SDE, CPUBLIE	231,500.00	231,500.00	190,005.89
12.352	DIVERS	02.10	Frais de transport à l'occasion d'exercices à l'étranger, frais de transport pour matériel et personnel militaire	C.SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	130,000.00	130,000.00	70,989.11
12.353	DIVERS	02.10	Frais en relation avec exercices et manoeuvres à l'étranger	CORD	258,320.00 TE	76,600.00	31,300.19
12.360	DIVERS	02.10	Matériel et fournitures de casernement, entretien et réparation	CORD	487,750.00 TE	392,250.00	375,255.07
12.370	DIVERS	02.10	Musique militaire, acquisition d'accessoires de musique, réparation d'instruments et d'accessoires de musique, acquisition de matériel et de papier de musique	CORD	18,000.00	18,000.00	17,795.95
12.380	DIVERS	02.10	Education et loisirs	CORD	18,825.00	18,825.00	18,647.86
12.381	DIVERS	02.10	Frais de fonctionnement de la cantine des volontaires de l'armée, achat de marchandises, frais divers	C.SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	80,000.00	80,000.00	74,241.71
12.390	DIVERS	02.10	Frais de surveillance des installations militaires	CORD	8,798.00	8,798.00	6,857.38
35.030	35.40	02.00	Contributions à des institutions internationales	C.SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	32,634.00 TR	33,394.00	33,389.92
12.512	12.13	02.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD, CNST	530.00	530.00	529.20
12.860	DIVERS	02.10	Matériel et fournitures de casernement, entretien et réparation	CORD, CNST	394.00	394.00	393.35
<i>Total de la section 01.6 :</i>					64,297,015.00	64,655,400.81	61,300,278.22
Section 01.7 - Coopération au développement et action humanitaire							
12.011	12.13	01.53	Frais de démenagement des agents à l'étranger	C.SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	30,000.00 TR	118,186.32	118,186.32
12.012	12.13	01.53	Frais de route et de séjour et de voyages statutaires à l'étranger effectués dans le cadre de missions de coopération au développement et d'action humanitaire	CORD	575,000.00 TR	583,891.53	583,565.43
12.050	12.12	01.53	Frais de port	CPUBLIE, CNST, CNLI	6,000.00	6,000.00	5,091.63
12.140	12.16	01.53	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement	C.SDE, CPUBLIE	450,000.00 TE	264,000.00	65,409.28
12.190	12.30	01.53	Actions de formation, d'études et de recherche, séminaires et conférences	C.SDE, CPUBLIE	325,000.00 TE	295,000.00	185,749.53
12.250	DIVERS	01.53	Bureaux de coopération dans les pays en développement	C.SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1,050,000.00	1,050,000.00	946,288.44
12.300	DIVERS	01.53	Suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement	C.SDE, CPUBLIE	700,000.00 TE	683,922.15	530,591.61
32.020	32.00	01.52	Congé de la coopération au développement: indemnités compensatoires et indemnités forfaitaires	C.SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	10,000.00	10,000.00	3,682.73
33.000	33.00	01.54	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales (ONG) pour la réalisation d'actions de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement et autres mesures à cet effet	C.SDE, CPUBLIE	1,600,000.00 TR	1,735,000.00	1,734,317.20
33.010	33.00	01.54	Subventions aux frais du Cercle de coopération des organisations non gouvernementales et autres mesures visant à promouvoir la coopération au développement	CNSM	371,500.00	371,500.00	269,687.15
35.000	35.10	01.53	Coopération au développement: contributions à des programmes d'assistance économique et technique et aux actions humanitaires de l'Union Européenne, dépenses diverses dans le même but	C.SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	10,898,841.00	10,898,841.00	9,044,000.00
35.030	35.40	DIVERS	Coopération au développement: contribution à des programmes et priorités thématiques d'institutions internationales autres que l'Union Européenne	C.SDE, CPUBLIE	19,000,000.00 TE	18,994,822.89	18,984,181.03
35.031	35.40	01.53	Coopération au développement: contributions volontaires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne	C.SDE, CPUBLIE	21,100,000.00	21,100,000.00	21,100,000.00
35.032	35.40	01.53	Coopération au développement: contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne	C.SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	400,000.00 TR	405,177.11	405,177.11
35.060	35.00	DIVERS	Subsides au titre de l'action humanitaire: aide d'urgence suite à des catastrophes naturelles, des conflits armés et des situations de crise humanitaire, aide alimentaire, activités de prévention, de réhabilitation ou de reconstruction consécutive à une situation d'urgence	C.SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	29,000,000.00	29,000,000.00	29,000,000.00
93.000	93.00	01.52	Alimentation du fonds de la coopération au développement	CPUBLIE, CNST, CNLI	156,483,478.00	156,483,478.00	156,483,478.00
<i>Total de la section 01.7 :</i>					241,999,819.00	241,999,819.00	239,459,405.46
Total du département 01 :					375,661,417.00	390,609,069.43	371,229,672.51

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.020	DIVERS	08.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	C-SDE, CNST, CNLI	15,520.00	15,520.00	0.00
11.130	11.12	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S. C.O.: indemnités pour services extraordinaires	CORD	2,080.00	2,080.00	325.00
11.131	11.12	08.50	Commissions diverses: indemnités pour services extraordinaires	CORD	11,995.00	11,995.00	9,791.53
12.000	12.15	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S. C.O.: indemnités pour services de tiers	CORD	1,520.00	1,520.00	125.00
12.001	12.15	08.00	Mesures en faveur de la langue luxembourgeoise: indemnités pour services de tiers	CORD	558,480.00	558,480.00	508,764.00
12.002	12.15	08.00	Commissions diverses: indemnités pour services de tiers	CORD	3,445.00 TR	4,495.00	4,489.94
12.010	12.13	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	19,188.00 TR	22,188.00	20,178.80
12.012	12.13	08.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	160,000.00 TR	170,000.00	153,061.66
12.020	12.14	08.00	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	52,000.00	52,000.00	46,008.39
12.040	12.12	08.00	Frais de bureau	CORD	7,236.00	7,236.00	6,455.31
12.041	12.12	08.20	Bibliothèques et bibliothèques régionales: alimentation, reliures et frais divers	CORD	78,000.00	78,000.00	77,182.45
12.042	12.12	01.40	Echanges frontaliers avec les régions de Sarre, Lorraine, Rhénanie-Palatinat, Ostbelgien, Province de Luxembourg	CORD	7,900.00	7,900.00	5,553.53
12.043	12.12	08.20	Centre de documentation, de recherches et d'études: alimentation, reliures et frais divers	CORD	675.00	675.00	102.00
12.050	12.12	08.00	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	8,500.00	8,500.00	4,302.62
12.070	12.12	08.00	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	18,720.00	18,720.00	8,048.85
12.080	12.11	08.00	Bâtiments: exploitation et entretien	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	24,954.00	24,954.00	22,229.58
12.100	12.11	08.00	Location de logements pour des étudiants et chercheurs dans le cadre des accords bilatéraux	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
12.101	12.11	08.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	268,000.00 D	379,150.00	286,245.56
12.120	12.30	08.00	Frais d'experts et d'études	C-SDE, CPUBLIE	67,392.00 TR	126,748.00	69,286.00
12.130	12.16	08.00	Frais de publication	C-SDE, CPUBLIE	98,930.00	98,930.00	0.00
12.140	12.16	08.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	10,000.00 TR	29,000.00	28,804.18
12.141	12.16	08.20	Centres d'exposition et d'animation: dépenses diverses	CORD	24,330.00 TR	32,830.00	31,102.16
12.190	12.30	DIVERS	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	135,000.00 TE	85,000.00	45,793.46
12.300	DIVERS	08.20	Animation socio-culturelle: dépenses diverses	CORD	104,000.00 TR	190,000.00	175,888.39
12.301	DIVERS	08.20	Centre de rencontre et d'animation culturelle: frais divers	CORD	8,500.00 TR	11,650.00	11,339.11
12.302	DIVERS	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S. C.O.: dépenses diverses	CORD	21,410.00	21,410.00	10,022.93
12.303	DIVERS	DIVERS	Relations culturelles internationales: frais divers	CORD	540,200.00 TE	394,500.00	282,237.84
12.305	DIVERS	08.00	Harmonisation des statistiques culturelles des Etats membres de l'Union Européenne	C-SDE, CPUBLIE	250,000.00	250,000.00	245,498.49
12.311	DIVERS	08.00	Frais d'assurances liés à l'organisation par les divers départements du Ministère d'expositions de grande envergure	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
33.000	33.00	DIVERS	Animation socio-culturelle: conventions avec des associations	CORD	5,194,000.00 TR	5,328,000.00	5,313,851.67
33.001	33.00	DIVERS	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'Institut grand-ducal	CORD	80,000.00 TE	67,000.00	66,665.00
33.005	33.00	08.10	Participation au financement des activités du Théâtre national du Luxembourg	CORD	1,219,813.00 TR	1,232,432.00	1,232,432.00
33.009	33.00	08.00	Participation au financement des activités de l'Asstj Luxembourg et Grande Région: Capitale Européenne de la Culture 2007	CPUBLIE, CNST, CNLI	1,756,000.00 D	2,437,900.00	2,263,800.00

02 ET 03 - MINISTERE DE LA CULTURE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Section 02.0 - Culture: dépenses générales

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.010	33.00	DIVERS	Subsides aux associations pour la réalisation d'activités culturelles	CNSM	525,000.00 TE	502,080.00	482,983.84
33.011	33.00	DIVERS	Relations culturelles internationales: subsides aux associations	CNSM	95,000.00 TE	85,500.00	82,871.85
33.014	33.00	08.40	Aide à la presse culturelle: subsides aux éditeurs	CNSM	124,800.00	124,800.00	114,800.00
33.015	33.00	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S.C.O.: congrès, colloques, semaines d'études, voyages d'études, conférences scientifiques, culturelles, pédagogiques et artistiques et autres manifestations: subsides	CNSM	2,000.00	2,000.00	0.00
33.017	33.00	08.00	Participation au financement des activités de l'agence luxembourgeoise d'action culturelle	CNSM	299,430.00	299,430.00	296,122.00
33.022	33.00	08.20	Participation au financement de l'agenda culturel national	CNSM	100,000.00 TR	102,000.00	102,000.00
33.023	33.00	08.00	Participation dans l'intérêt de l'organisation de la fête européenne de la musique	CNSM	37,800.00	37,800.00	37,800.00
33.030	33.00	08.10	Participation financière de l'Etat aux frais de l'ensemble Les Musiciens	CORD,CNSM	500,000.00	500,000.00	500,000.00
33.031	33.00	08.10	Participation financière de l'Etat aux frais de la structure dédiée à la musique contemporaine	CORD,CNSM	375,500.00	375,500.00	356,745.40
33.032	33.00	08.10	Participation de l'Etat au financement de la Biennale de Venise	C-SDE,CPUBLIE,CNSM	200,000.00	200,000.00	165,000.00
33.033	33.00	08.10	Aide à la promotion de la création culturelle	CORD,CNSM	100,000.00 TE	47,000.00	46,309.75
33.034	33.00	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'agence culturelle transfrontalière	CORD,CNSM	644.00	644.00	0.00
33.035	33.00	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la structure chargée de l'animation culturelle de l'espace Rotondes	CORD,CNSM	1,100,000.00	1,100,000.00	990,000.00
34.060	34.41	08.10	Bourses dans l'intérêt de la création artistique	CORD	110,000.00	110,000.00	110,000.00
34.062	34.41	08.10	Subsides aux particuliers pour activités culturelles	CORD	250,000.00 TR	264,000.00	254,641.97
34.071	34.51	08.00	Bourses en faveur d'élèves et d'étudiants poursuivant des études spéciales dans le domaine culturel	CORD	32,000.00 TE	3,758.00	3,700.00
34.072	34.51	08.00	Participation de l'Etat aux indemnités prévues dans la loi sur le congé culturel	CORD	25,000.00	25,000.00	3,701.22
35.030	35.40	04.00	Contributions et cotisations à l'U.N.E.S.C.O.	C-SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	215,000.00 D TR	266,009.00	251,008.85
35.060	35.00	08.00	Cotisations à des organismes internationaux	C-SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	188,650.00 D TR	306,404.00	306,403.77
41.010	41.40	08.40	Dotations dans l'intérêt de l'établissement public chargé de diffuser des programmes de radio socioculturels	CORD	3,854,344.00	3,854,344.00	3,854,344.00
41.011	41.40	DIVERS	Dotations à l'établissement public Centre culturel de rencontre, abbaye de Neumünster	CPUBLIE,CNST,CNLI	3,229,000.00 D	3,421,450.00	3,421,450.00
41.012	41.40	08.00	Dotations à l'établissement public Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine Charlotte	CPUBLIE,CNST,CNLI	8,216,000.00	8,216,000.00	8,216,000.00
41.013	41.40	08.30	Dotations à l'établissement public Centre de Musiques Amplifiées	CPUBLIE,CNST,CNLI	1,872,000.00	1,872,000.00	1,872,000.00
41.014	41.40	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fondation Henri Pensis chargée de la gestion de l'orchestre philharmonique du Luxembourg	CORD	10,250,000.00	10,250,000.00	10,250,000.00
41.015	41.40	08.10	Participation de l'Etat aux frais de gestion de l'espace d'exposition Casino Luxembourg - Forum d'art contemporain	CORD	1,456,000.00	1,456,000.00	1,450,400.00
41.016	41.40	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean	CPUBLIE,CNST,CNLI	6,176,046.00 TR	6,195,169.00	6,195,169.00
41.050	41.10	08.10	Subsides aux établissements d'enseignement postprimaire pour la réalisation d'activités culturelles	CORD	5,000.00 TR	11,920.00	11,920.00
43.000	43.22	08.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des bibliothèques régionales gérées par des communes	CORD	90,000.00	90,000.00	80,000.00
43.001	43.22	08.10	Participation de l'Etat aux frais de production et de co-production des théâtres municipaux de la ville de Luxembourg	CORD	350,000.00	350,000.00	350,000.00
43.002	43.22	08.20	Participation de l'Etat aux frais de gestion du conservatoire de la ville de Luxembourg	CORD	154,000.00	154,000.00	154,000.00
43.003	43.22	08.10	Participation de l'Etat aux frais de gestion du théâtre de la ville d'Esch-sur-Alzette	CORD	350,000.00	350,000.00	350,000.00
43.004	43.22	08.20	Participation de l'Etat aux frais de gestion du conservatoire de la ville d'Esch-sur-Alzette	CORD	99,200.00	99,200.00	99,200.00
43.007	43.22	08.10	Subsides aux communes pour la réalisation d'activités culturelles	CORD	120,000.00 TE	96,500.00	84,700.66
12.510	12.13	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD,CNST	117.00	117.00	0.00
12.512	12.13	08.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD,CNST	124.00	124.00	123.40

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.800	DIVERS	08-20	Animation socio-culturelle: dépenses diverses	CORD,CNST	2,215.00	2,215.00	2,215.00
33.510	DIVERS	33-00	Subsides aux associations pour la réalisation d'activités culturelles	CNST,CNSM	13,608.00	13,608.00	13,607.91
33.532	33-00	08-10	Participation de l'Etat au financement de la Biennale de Venise	CORD,CNST	10,000.00	10,000.00	10,000.00
43.500	43-22	08-20	Animation socio-culturelle: conventions avec des communes	CORD,CNST	12,956.00	12,956.00	2,473.67
43.506	43-22	08-10	Participation de l'Etat aux frais d'organisation du centenaire des Villes de Differdange, Dudelange, Ettelbruck et Rumelange	CORD,CNST	100,000.00	100,000.00	100,000.00
<i>Total de la section 02.0:</i>					51,488,780.00	52,576,543.00	51,551,077.74
Section 02.1 - Service des sites et monuments nationaux							
11.000	DIVERS	08-10	Traitements des fonctionnaires	C,SDE,CNST,CNLI	998,776.00	998,776.00	957,525.32
11.010	DIVERS	08-10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	C,SDE,CNST,CNLI	314,818.00	335,265.23	335,265.23
11.020	DIVERS	08-10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	C,SDE,CNST,CNLI	11,511.00	120,596.66	120,596.66
11.030	DIVERS	08-10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	C,SDE,CNST,CNLI	114,503.00	114,503.00	75,753.39
11.100	11-40	08-10	Indemnités d'habillement	C,SDE,CPUBLIE	653.00	653.00	652.82
12.010	12-13	08-10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	22,000.00	25,000.00	24,341.48
12.020	12-14	08-10	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	7,425.00	7,425.00	6,406.83
12.040	12-12	08-10	Frais de bureau	CORD	18,000.00	18,000.00	17,989.61
12.050	12-12	08-10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	10,500.00	10,500.00	10,424.34
12.070	12-12	08-10	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	2,200.00	2,200.00	1,699.30
12.080	12-11	08-10	Bâtiments: exploitation et entretien	C,SDE,CPUBLIE	220,000.00	255,000.00	244,142.43
12.081	12-11	08-10	Frais d'entretien de la crypte archéologique du Bock et de l'itinéraire culturel Wenzel	CORD	13,500.00	5,600.00	5,570.88
12.082	12-11	08-10	Frais d'entretien de l'itinéraire culturel Vauban	CORD	6,000.00	0.00	0.00
12.140	12-16	08-10	Patrimoine architectural rural et industriel: réalisation de dépliants et de brochures, dépenses diverses	CORD	11,250.00	7,850.00	7,849.80
12.141	12-16	08-10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	10,000.00	7,300.00	6,310.31
12.170	12-30	08-10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	1,872.00	1,872.00	1,538.24
12.300	DIVERS	08-10	Frais de fonctionnement des ateliers de restauration	CORD	1,050.00	50.00	0.00
12.301	DIVERS	08-10	Information du catalogue du patrimoine national: dépenses diverses	CORD	12,000.00	12,000.00	0.00
12.310	DIVERS	08-10	Conservation, restauration et mise en valeur des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique: dépenses diverses	CORD	15,000.00	7,000.00	1,611.68
12.320	DIVERS	08-10	Entretien des sites et monuments nationaux classés appartenant à l'Etat	CORD	30,000.00	22,000.00	17,671.80
33.000	33-00	08-10	Participation aux frais de gestion et d'animation du Musée INFOFORUM de la Villa romaine à Echternach	CORD	3,000.00	2,000.00	1,246.95
33.010	33-00	08-10	Conservation, restauration et mise en valeur des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique: subsides à des syndicats et à d'autres associations sans but lucratif	CNSM	40,410.00	140,410.00	140,410.00
34.070	34-51	08-10	Conservation, restauration et mise en valeur des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique: subsides à des particuliers	CORD	920,000.00	820,000.00	818,514.00
35.060	35-00	08-10	Cotisations à des organismes internationaux	C,SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	300.00	300.00	0.00
43.000	43-22	08-10	Conservation, restauration et mise en valeur des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique: subsides aux communes et aux syndicats de communes	CORD	580,000.00	580,000.00	580,000.00
<i>Total de la section 02.1:</i>					3,364,766.00	3,494,300.89	3,376,121.07

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
Section 02.2 - Musée national d'histoire et d'art							
11.000	DIVERS	08.10	Traitements des fonctionnaires	C/SDE,CNST,CNLI	3,219,124.00	3,219,124.00	3,084,229.13
11.010	DIVERS	08.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	C/SDE,CNST,CNLI	1,218,015.00	1,218,015.00	1,152,889.00
11.020	DIVERS	08.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	C/SDE,CNST,CNLI	64,666.00	64,666.00	61,605.21
11.030	DIVERS	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	C/SDE,CNST,CNLI	463,372.00 D	471,669.23	471,669.23
11.040	DIVERS	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	C/SDE,CNST,CNLI	100.00 D	18,228.52	18,228.52
12.220	12.30	08.10	Recherches historiques et travaux de caractère archéologique (feuilles d'urgence); dépenses diverses	C/SDE,C/PUBLIE,CNLI	124,000.00 D	570,880.00	442,362.02
12.221	12.30	08.10	Recherches historiques et travaux de caractère archéologique; dépenses diverses	C/SDE,C/PUBLIE	1,075,000.00	1,075,000.00	950,798.65
41.050	41.10	DIVERS	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du musée national d'histoire et d'art	C/PUBLIE,CNST,CNLI	2,648,890.00	2,648,890.00	2,648,890.00
					<i>8,813,167.00</i>	<i>9,286,472.75</i>	<i>8,830,671.76</i>
Section 02.3 - Bibliothèque nationale							
11.000	DIVERS	08.20	Traitements des fonctionnaires	C/SDE,CNST,CNLI	1,962,584.00 D	1,975,597.50	1,975,597.50
11.010	DIVERS	08.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	C/SDE,CNST,CNLI	1,038,555.00 D	1,053,236.89	1,053,236.89
11.020	DIVERS	08.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	C/SDE,CNST,CNLI	12,934.00 D	138,498.88	138,498.88
11.030	DIVERS	08.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	C/SDE,CNST,CNLI	343,592.00 D	368,036.36	368,036.36
11.040	DIVERS	08.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	C/SDE,CNST,CNLI	100.00 D	5,400.51	5,400.51
11.100	11.40	08.20	Indemnités d'habillement	C/SDE,C/PUBLIE	2,557.00	2,557.00	2,421.16
41.050	41.10	08.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de la Bibliothèque nationale.	C/PUBLIE,CNST,CNLI	3,194,376.00	3,194,376.00	3,194,376.00
					<i>6,554,696.00</i>	<i>6,737,703.14</i>	<i>6,737,567.30</i>
Section 02.4 - Archives nationales							
11.000	DIVERS	01.34	Traitements des fonctionnaires	C/SDE,CNST,CNLI	900,768.00	900,768.00	810,193.29
11.010	DIVERS	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	C/SDE,CNST,CNLI	450,503.00	450,503.00	443,383.20
11.020	DIVERS	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	C/SDE,CNST,CNLI	10,347.00 D	40,398.22	40,398.22
11.030	DIVERS	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	C/SDE,CNST,CNLI	75,784.00 D	82,399.77	82,399.77
11.100	11.40	01.34	Indemnités d'habillement	C/SDE,C/PUBLIE	746.00	746.00	745.78
11.130	11.12	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	1,190.00	1,190.00	1,190.00
12.010	12.13	01.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	200.00	200.00	0.00
12.020	12.14	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	1,800.00	1,800.00	1,528.83
12.040	12.12	01.34	Frais de bureau	CORD	18,000.00	18,000.00	13,645.01
12.050	12.12	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	3,640.00	3,640.00	3,410.10
12.070	12.12	01.34	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	10,200.00	10,200.00	9,987.59
12.080	12.11	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	80,000.00 TR	82,000.00	81,968.80
12.120	12.30	01.34	Frais d'experts et d'études	CORD	120,600.00 TR	200,600.00	138,262.50
12.130	12.16	01.34	Frais de publication	C/SDE,C/PUBLIE	42,760.00	42,760.00	42,166.02
12.140	12.16	01.34	Organisation d'expositions, frais divers	CORD	17,680.00	17,680.00	14,087.91

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.190	12.30	01.34	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	8.350,00	8.350,00	5.179,00
12.300	DIVERS	01.34	Matériel, outillage, frais de transport, d'aménagement et d'entretien, de conservation et de restauration, frais de fonctionnement des services techniques et du service éducatif, dépenses diverses	C-SDE, CPUBLIE	67.600,00	67.600,00	60.427,63
12.301	DIVERS	01.34	Frais d'alimentation de la bibliothèque	CORD	27.000,00	77.000,00	26.652,61
12.305	DIVERS	01.34	Développement d'un outil multimédia de présentation des Archives nationales	CORD	20.000,00	20.000,00	19.995,05
12.320	DIVERS	01.34	Restauration de documents anciens	C-SDE, CPUBLIE	39.000,00	39.000,00	30.965,24
12.340	DIVERS	01.34	Projet e-Archives nationales, numérisation et dépenses diverses	CORD	291.100,00	159.100,00	47.062,11
35.060	35.00	01.34	Cotisations à des organismes internationaux	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	6.140,00	6.140,00	6.140,00
43.000	43.22	01.34	Remboursement à la commune de Diekirch des frais de l'expert chargé de la constitution des archives locales	CORD	40.200,00	40.200,00	22.500,00
<i>Total de la section 02.4 :</i>					2.233,608,00	2.270,274,99	1.902,288,66
Section 02.5 - Centre national de l'audiovisuel							
11.000	DIVERS	08.20	Traitements des fonctionnaires	C-SDE, CNST, CNLI	97.551,00	147.231,78	147.231,78
11.010	DIVERS	08.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	C-SDE, CNST, CNLI	969.553,00	1.123.657,68	1.123.657,68
11.020	DIVERS	08.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	C-SDE, CNST, CNLI	6.467,00	42.689,16	42.689,16
11.030	DIVERS	08.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	C-SDE, CNST, CNLI	80.703,00	83.702,90	83.702,90
33.000	33.00	08.10	Participation aux frais de programmation, de gestion et d'animation des salles de cinéma régionales non commerciales	CORD	50.000,00	50.000,00	45.000,00
41.050	41.10	DIVERS	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du Centre national de l'audiovisuel	CPUBLIE, CNST, CNLI	3.616.000,00	3.616.000,00	3.616.000,00
33.502	33.00	08.10	Exposition photographique The Family of Man à Clervaux; participation de l'Etat aux frais de gestion et d'animation de l'exposition	CORD, CNST	15.000,00	15.000,00	15.000,00
<i>Total de la section 02.5 :</i>					4.836,274,00	5,073,281,52	5,073,281,52
Section 02.6 - Musée national d'histoire naturelle							
11.000	DIVERS	08.10	Traitements des fonctionnaires	C-SDE, CNST, CNLI	1.834,720,00	1,834,720,00	1,718,021,45
11.010	DIVERS	08.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	C-SDE, CNST, CNLI	1,865,661,00	1,865,661,00	1,844,973,87
11.020	DIVERS	08.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	C-SDE, CNST, CNLI	49,147,00	204,285,53	204,285,53
11.030	DIVERS	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	C-SDE, CNST, CNLI	376,287,00	376,287,00	363,215,78
11.100	11.40	08.10	Indemnités d'habillement	CORD	3,231,00	3,231,00	2,831,28
11.130	11.12	08.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	24,536,00	24,536,00	24,470,08
33.002	33.00	08.10	Convention avec la fondation Centre Européen de Géodynamique et de Sismologie	CORD	220,000,00	220,000,00	220,000,00
33.010	33.00	08.10	Subsides aux associations partenaires du Musée national d'histoire naturelle	CNSM	15,000,00	15,000,00	15,000,00
34.070	34.51	08.10	Subsides à caractère bénévole aux collaborateurs scientifiques du Centre de Recherche Scientifique	CORD	30,000,00	30,000,00	30,000,00
41.050	41.10	DIVERS	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement du musée national d'histoire naturelle	CPUBLIE, CNST, CNLI	1,995,240,00	1,995,240,00	1,995,240,00
<i>Total de la section 02.6 :</i>					6,433,822,00	6,568,960,53	6,418,037,99
Section 02.7 - Centre national de littérature							
11.000	DIVERS	01.34	Traitements des fonctionnaires	C-SDE, CNST, CNLI	285,724,00	463,528,55	463,528,55
11.010	DIVERS	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	C-SDE, CNST, CNLI	63,316,00	72,476,48	72,476,48
11.020	DIVERS	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	C-SDE, CNST, CNLI	7,760,00	28,695,98	28,695,98

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.030	DIVERS	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	C-SDE,CNST,CNLI	91,397,00 D	94,525,14	94,525,14
11.100	11.40	01.34	Indemnités d'habillement	C-SDE,C-PUBLIE	372,00	372,00	371,84
12.010	12.13	01.34	Frais de route et de séjour	CORD	1,500,00 TR	2,200,00	2,086,38
12.020	12.14	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	1,650,00 TR	1,650,00	1,678,43
12.040	12.12	01.34	Frais de bureau	CORD	10,000,00 TR	11,100,00	10,147,70
12.050	12.12	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	14,350,00 TR	18,350,00	15,645,51
12.080	12.11	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	C-SDE,C-PUBLIE,CNST,CNLI	27,000,00 D	44,000,00	43,637,03
12.130	12.16	01.34	Frais de publication	C-SDE,C-PUBLIE	25,000,00 TE TR	32,900,00	31,857,85
12.140	12.16	DIVERS	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	3,000,00	3,000,00	2,510,50
12.141	12.16	DIVERS	Organisation d'expositions temporaires	CORD	20,000,00	20,000,00	18,983,75
12.190	12.30	DIVERS	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	13,500,00 TR	16,950,00	18,897,23
12.300	DIVERS	DIVERS	Frais de fonctionnement des services techniques et du service éducatif, dépenses diverses	CORD	9,500,00 TR	11,650,00	10,450,66
12.310	DIVERS	01.34	Frais d'alimentation de la bibliothèque	CORD	29,000,00	29,000,00	28,845,34
12.320	DIVERS	01.34	Projets de numérisation: dépenses diverses	C-SDE,C-PUBLIE	100,000,00 TE	76,250,00	6,146,99
35.060	35.00	DIVERS	Cotisations à des organismes internationaux	C-SDE,C-PUBLIE,CNST,CNLI	913,00 TR	1,163,00	1,064,00
<i>Total de la section 02.7 :</i>					703,982,00	932,011,15	851,649,36
Section 02.8 - Commissariat à l'enseignement musical							
11.130	11.12	08.00	Indemnités pour services extraordinaires	C-SDE,C-PUBLIE	3,400,00	3,400,00	471,01
12.000	12.15	08.00	Indemnités pour services de tiers	C-SDE,C-PUBLIE	21,500,00	21,500,00	18,954,68
12.001	12.15	08.00	Formation continue des enseignants: indemnités pour services de tiers	CORD	3,744,00	3,744,00	3,429,50
12.010	12.13	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	1,872,00	1,872,00	1,846,40
12.040	12.12	08.00	Frais de bureau	CORD	3,600,00 TR	4,100,00	3,925,09
12.050	12.12	08.00	Achat de biens et de services de télécommunications	CORD	1,685,00 TR	2,185,00	1,906,00
12.070	12.12	08.00	Entretien des équipements informatiques	CORD	400,00	400,00	326,31
12.080	12.11	08.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	3,870,00 TE	2,809,00	2,778,90
12.190	12.30	08.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	9,520,00	9,520,00	4,503,50
12.300	DIVERS	08.00	Acquisition d'oeuvres musicales	CORD	1,800,00	1,800,00	1,790,00
33.010	33.00	08.00	Subsides aux éditeurs du domaine musical	CNSM	2,000,00	2,000,00	2,000,00
34.060	34.41	08.00	Bourses d'études et de voyages et autres aides ayant le même objet	CORD	20,000,00	20,000,00	19,755,24
35.060	35.00	08.00	Cotisations à des organismes internationaux	C-SDE,C-PUBLIE,CNST,CNLI	750,00 TR	811,00	811,00
43.000	43.22	08.00	Participation de l'Etat dans le financement de l'enseignement musical	CORD	8,679,000,00	8,679,000,00	8,679,000,00
34.560	34.41	08.00	Bourses d'études et de voyages et autres aides ayant le même objet	CORD,CNST	2,525,00	2,525,00	2,524,02
<i>Total de la section 02.8 :</i>					8,755,666,00	8,755,666,00	8,744,021,65
Section 02.9 - Musée de la Forteresse							
41.050	41.10	08.10	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du centre de documentation sur la forteresse de Luxembourg	C-PUBLIE,CNST,CNLI	246,000,00 D	543,106,00	543,106,00
<i>Total de la section 02.9 :</i>					246,000,00	543,106,00	543,106,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.020	DIVERS	04.40	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE,CNST,CNLI	11,641.00	11,641.00	0.00
11.130	11.12	04.10	Indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE,CNST,CNLI	249,802.00 D	361,542.00	299,445.22
11.131	11.12	04.44	Etudes supérieures dirigées du soir: indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités	CPUBLIE,CNST,CNLI	100.00	100.00	0.00
12.000	12.15	04.10	Indemnités pour services de tiers	CPUBLIE,CNST,CNLI	118,248.00 D	409,658.00	237,299.86
12.001	12.15	04.44	Etudes supérieures dirigées du soir: indemnités pour services de tiers	C-SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	100.00	100.00	0.00
12.010	12.13	04.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	2,200.00	2,200.00	465.60
12.012	12.13	04.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	52,000.00	52,000.00	38,034.97
12.040	12.12	04.10	Centre de documentation et d'information sur l'enseignement supérieur	CORD	10,000.00	10,000.00	5,613.36
12.041	12.12	04.10	Frais de bureau	CORD	8,424.00 TR	18,424.00	17,705.33
12.050	12.12	04.60	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications pour les besoins du CEDIES	CORD	24,900.00 TR	43,900.00	42,617.38
12.070	12.12	04.60	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	11,880.00	11,880.00	11,661.27
12.080	12.11	04.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	36,500.00	36,500.00	33,807.58
12.120	12.30	04.60	Maintenance et développement du système informatique pour la gestion de l'aide financière pour études supérieures: frais divers	CORD	38,554.00	38,554.00	34,318.12
12.121	12.30	04.00	Frais d'experts et d'études	CORD	66,924.00 TE	44,924.00	27,624.66
12.130	12.16	04.00	Frais de publication, frais d'impression, dépenses diverses	CORD	108,000.00 TR	121,763.00	104,735.37
12.140	12.16	04.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	18,000.00	18,000.00	17,193.58
12.142	12.16	04.10	Frais d'organisation de la foire des études et de la formation	CORD	260,000.00 TE	255,000.00	251,886.67
12.190	12.30	04.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	150,000.00 TR	159,153.00	157,819.12
12.221	12.30	04.43	Evaluation externe de l'Université: frais divers	CORD	495,000.00 TE	462,084.00	361,693.32
12.300	DIVERS	04.43	Frais de fonctionnement des nouvelles structures de l'enseignement supérieur	CPUBLIE,CNST,CNLI	500,000.00	500,000.00	500,000.00
12.301	DIVERS	04.10	Commissions consultatives diverses: frais de fonctionnement	CORD	4,500.00	4,500.00	3,627.93
12.303	DIVERS	04.00	Organisation des journées nationales d'éthique et de séminaires dans le cadre de la recherche sur la résolution de conflits: dépenses diverses	CORD	3,000.00 TR	16,000.00	12,986.91
33.000	33.00	04.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du gestionnaire des projets européens	CORD	50,000.00	50,000.00	50,000.00
33.001	33.00	04.00	Participation aux frais de fonctionnement de la fondation RESTENA gérant la gestion du réseau téléinformatique de l'enseignement supérieur et de la recherche	CORD	536,918.00	536,918.00	536,918.00
33.010	33.00	04.00	Subsidés aux associations estudiantines	CNSM	13,950.00	13,950.00	12,650.00
34.010	34.30	04.42	Bourses pour études supérieures en faveur d'étudiants nécessaires ne remplissant pas les conditions d'études prévues à l'article 2 de la loi du 22.6.2000 concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures et de cas sociaux	CORD	270,000.00	270,000.00	269,120.00
34.060	34.41	04.42	Bourses pour études à l'Institut universitaire européen de Florence et aux Collèges d'Europe de Bruges et de Natolin	CORD	118,929.00	118,929.00	96,566.00
34.062	34.41	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: subventions d'intérêt (loi du 22 juin 2000)	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	3,000,000.00 D	7,892,843.00	7,888,088.10
34.063	34.41	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: bourses d'études (loi du 22 juin 2000)	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	11,477,425.00	11,477,425.00	11,476,510.00
34.064	34.41	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: primes d'encouragement (loi du 22 juin 2000)	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	4,120,000.00	4,120,000.00	4,120,000.00
35.010	35.20	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays membres de l'Union Européenne	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	306,720.00	306,720.00	306,719.00
35.040	35.50	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays non membres de l'Union Européenne	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	36,000.00	36,000.00	36,000.00
35.060	35.00	04.10	Frais de location de chambres d'étudiants universitaires et frais accessoires	CORD	19,760.00 TE	14,760.00	9,330.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
41.050	41.10	04.44	Dotation dans l'intérêt des établissements d'enseignement postprimaire organisant le brevet de technicien supérieur	CPUBLIE,CNST,CNLI	416,150.00	416,150.00	12,450.00
44.000	44.00	04.43	Participation de l'Etat aux frais de loyer de la Miami University - John E. Dolibois European Center	CORD	176,822.00	176,822.00	176,822.00
44.001	44.00	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'Institut universitaire international	CORD	800,000.00	800,000.00	800,000.00
44.003	44.00	04.42	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation Bleimans-Lapôtre à Paris	C-SDE,CPUBLIE	67,500.00	67,500.00	67,500.00
12.500	12.15	04.10	Indemnités pour services de tiers	CORD,CNST	871.00	871.00	870.73
12.721	12.30	04.43	Mise en place de nouvelles structures dans le cadre de l'Enseignement supérieur	CORD,CNST	1,229.00	1,229.00	1,122.72
33.504	33.00	04.43	Convention avec l'a.s.b.l. Wunmraum fir Stagiaren	CORD,CNST	125,939.00	125,939.00	125,938.49
44.502	44.00	04.40	Participation de l'Etat aux frais de loyer de l'Institut Training of European Statisticians	CORD,CNST	4,806.00	4,806.00	4,805.50
<i>Total de la section 03.0 :</i>					23,712,792.00	29,006,785.00	28,149,948.79
Section 03.5 - Recherche et innovation							
11.010	DIVERS	04.60	Indemnités des employés occupés à titre permanent	C-SDE,CNST,CNLI	638,552.00	638,552.00	629,008.07
11.020	DIVERS	04.60	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	C-SDE,CNST,CNLI	100.00	100.00	0.00
11.130	11.12	04.60	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	12,000.00 TR	22,000.00	19,045.00
12.010	12.13	04.60	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	1,500.00	1,500.00	960.80
12.012	12.13	04.60	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	115,000.00 TE	102,500.00	80,506.44
12.040	12.12	04.60	Frais de bureau	CORD	6,760.00 TR	9,260.00	8,491.73
12.100	12.11	01.34	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	C-SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	124,701.00 D	134,171.00	134,170.78
12.120	12.30	04.60	Frais d'experts et d'études	C-SDE,CPUBLIE	500,000.00 TE	486,000.00	214,213.88
12.140	12.16	04.60	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	32,000.00 TR	46,000.00	46,000.00
12.190	12.30	04.60	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	5,500.00	5,500.00	5,048.29
32.010	32.00	04.60	Mesures destinées à promouvoir la participation des entreprises à la mise en oeuvre du plan d'action national en matière de sciences et technologies spatiales et aéronautiques	C-SDE,CPUBLIE	800,000.00	800,000.00	764,319.30
33.006	33.00	04.60	Contributions financières dans l'intérêt de la mise en oeuvre du plan d'action national en matière de sciences et technologies spatiales et aéronautiques	CORD	10,000.00	10,000.00	0.00
33.010	33.00	04.60	Subsides à des associations pour activités dans l'intérêt de la recherche et du développement technologique	CNSM	8,000.00 TR	13,000.00	13,000.00
33.015	33.00	04.60	Mesures dans l'intérêt de la promotion de la recherche, du développement technologique et du transfert de technologie: participation aux frais de fonctionnement d'organismes luxembourgeois ou étrangers, études, expertises et mesures directes	CNSM	620,000.00	620,000.00	620,000.00
34.060	34.41	04.60	Bourses de formation-recherche	CPUBLIE,CNST,CNLI	11,300,000.00	11,300,000.00	2,911,447.00
34.061	34.41	04.60	Subsides à des particuliers pour activités dans l'intérêt de la recherche et du développement technologique	CORD	5,000.00 TE	0.00	0.00
35.020	35.30	04.60	Contributions à des projets et programmes de recherche internationaux et cotisations à des organismes internationaux	C-SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	10,900,000.00	10,900,000.00	10,873,064.38
41.013	41.40	04.60	Dotation au Fonds National de la Recherche	CPUBLIE,CNST,CNLI	22,360,000.00 D	27,360,000.00	27,360,000.00
41.014	41.40	DIVERS	Dotation au Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe	CORD	3,000,000.00	3,000,000.00	3,000,000.00
41.015	41.40	04.60	Participation de l'Etat au programme de recherche et de développement entrepris par le centre d'études de populations, de pauvreté et de politique socio-économique	CORD	7,400,000.00	7,400,000.00	7,400,000.00
41.016	41.40	04.60	Contributions financières de l'Etat dans l'intérêt de la mise en oeuvre de centres de compétences établis en partenariat public-privé	CPUBLIE,CNST,CNLI	3,000,000.00	3,000,000.00	0.00
41.017	41.40	04.60	Contributions financières à divers centres de recherche publics dans l'intérêt de la mise en oeuvre de projets pilotes de partenariat public-privé	C-SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	10,000.00 D	6,262,000.00	5,110,000.00
41.018	41.40	04.60	Contribution financière au CRP-Gabriel Lippmann dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention	CPUBLIE,CNST,CNLI	15,400,000.00 D	15,770,000.00	15,770,000.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
41.019	41.40	04.60	Contribution financière au CRP-Henri Tudor dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention	CORD	17,900,000.00	17,900,000.00	17,900,000.00
41.020	41.40	04.60	Contribution financière au CRP-Santé dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention	CORD	15,500,000.00	15,500,000.00	15,500,000.00
<i>Total de la section 03.5 :</i>					109,649,113.00	121,280,583.00	108,359,275.67
Section 03.6 - Université du Luxembourg							
11.000	DIVERS	04.60	Traitements des fonctionnaires	C-SDE, CNST, CNLI	2,927,498.00	2,927,498.00	2,637,443.51
11.010	DIVERS	04.60	Indemnités des employés occupés à titre permanent	C-SDE, CNST, CNLI	740,826.00	740,826.00	570,288.32
11.020	DIVERS	04.60	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	C-SDE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
11.030	DIVERS	04.60	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	C-SDE, CNST, CNLI	821,614.00	821,614.00	646,759.31
11.040	DIVERS	04.60	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	C-SDE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
11.131	11.12	04.43	Leçons supplémentaires et leçons de remplacement; indemnités pour services extraordinaires	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
33.000	33.00	04.43	Participation de l'Etat à la création d'une fondation Amis de l'Université	CPUBLIE, CNST, CNLI	50,000.00	50,000.00	50,000.00
41.010	41.40	DIVERS	Contribution financière dans l'intérêt de rétablissement public Université du Luxembourg	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	58,000,000.00	79,963,002.00	79,963,002.00
11.632	11.12	04.43	Indemnités pour services extraordinaires	CORD, CNST	2,730.00	2,730.00	0.00
<i>Total de la section 03.6 :</i>					62,542,968.00	84,505,970.00	83,867,493.14
Total du département 02 et 03 :					289,334,638.00	331,058,657.97	314,404,540.65

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.090	11.12	01.23	Indemnités de poste et de logement d'agents détachés à l'étranger	CPUBLIE,CNST,CNLI	139,400.00	139,400.00	82,061.88
11.300	11.00	03.20	Attribution aux fonctionnaires et agents de la police générale, spéciale et locale d'une partie du produit des amendes et des confiscations en matière répressive	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	540,000.00 D	648,760.00	648,591.83
12.012	12.13	01.20	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	500,000.00	500,000.00	487,821.89
12.120	12.30	01.20	Frais d'experts et d'études, organisation de séminaires et de journées d'études	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	75,000.00	75,000.00	13,456.72
33.010	33.00	06.30	Versement du produit net des suppléments perçus sur les émissions de timbres à surtaxe et sur les télégrammes postaux à l'oeuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte	CPUBLIE,CNST,CNSM,CNLI	40,000.00	40,000.00	34,695.85
33.012	33.00	08.30	Subsides pour les activités sociales et culturelles des associations de fonctionnaires	CNSM	41,000.00	41,000.00	41,000.00
33.013	33.00	01.22	Subsides à allouer au Musée des Douanes et Accises et à la "Douane's Musek"	CNSM	7,500.00	7,500.00	7,500.00
35.030	35.40	01.43	Contributions à des organisations internationales	CPUBLIE,CNST,CNLI	9,634.00 D	9,634.00	9,634.00
43.010	43.21	13.20	Attribution aux communes d'une partie du produit des amendes et des confiscations en matière répressive	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	540,000.00 D	624,892.14	624,892.14
			<i>Total de la section 04.0 :</i>		1,892,400.00	2,086,186.14	1,949,454.31
Section 04.1 - Contributions directes et métrologie							
11.000	DIVERS	01.22	Traitements des fonctionnaires	CSDE,CNST,CNLI	41,257,624.00	41,257,624.00	39,580,566.45
11.010	DIVERS	01.22	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE,CNST,CNLI	4,226,099.00	4,226,099.00	4,078,349.40
11.020	DIVERS	01.22	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE,CNST,CNLI	100.00 D	182,314.44	182,314.44
11.030	DIVERS	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE,CNST,CNLI	1,042,419.00 D	1,058,343.22	1,058,343.22
11.040	DIVERS	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE,CNST,CNLI	100.00 D	15,284.74	15,284.74
11.100	11.40	01.22	Indemnités d'habillement	CORD	7,500.00	7,500.00	7,031.01
11.130	11.12	01.22	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	52,000.00	52,000.00	42,669.77
12.001	12.15	01.22	Part de l'Etat dans l'indemnité revenant aux personnes participant au recensement annuel dans l'intérêt de l'assiette des impôts directs	CORD	91,560.00 TR	92,810.00	92,807.82
12.010	12.13	01.22	Frais de route et de séjour	CORD	70,000.00	70,000.00	56,985.26
12.020	12.14	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	42,600.00	42,600.00	32,143.06
12.030	12.16	01.22	Fourniture de vêtements de travail et de protection pour les agents du service de métrologie	CORD	480.00	480.00	472.77
12.040	12.12	01.22	Frais de bureau	CORD	192,000.00 TR	194,500.00	193,467.62
12.050	12.12	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CSDE,CPUBLIE	180,000.00	180,000.00	149,013.16
12.055	12.12	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE,CNST,CNLI	1,780,000.00	1,780,000.00	1,706,577.15
12.060	12.12	01.22	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	43,100.00	43,100.00	32,800.29
12.070	12.12	01.22	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	31,500.00	31,500.00	7,648.82
12.080	12.11	01.22	Bâtiments: exploitation et entretien	CSDE,CPUBLIE	415,000.00	415,000.00	361,005.80
12.090	12.21	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	2,082,408.00 TR	2,114,903.00	2,114,902.39
12.100	12.11	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	1,567,000.00 D	1,659,000.00	1,651,586.77
12.110	12.30	01.22	Frais de contentieux	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	110,000.00	110,000.00	91,414.62
12.120	12.30	01.22	Frais d'experts et d'études	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	6,000.00	6,000.00	5,465.84

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.125	12.30	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique	C-SDE, CPUBLIE	968,461.00	TE	872,449.01
12.190	12.30	01.22	Cours de formation pour les agents des contributions	CORD	20,000.00		14,549.75
12.300	DIVERS	01.22	Fiches, imprimés et documents administratifs fiscaux et spéciaux, complexes et pièces comptables, préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur, enveloppes, dossiers, registres et documentation administrative destinés aux contribuables, codes et études fiscales	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	310,000.00	D	398,413.67
12.310	DIVERS	01.22	Frais de poursuite et d'instance pour le recouvrement des contributions, frais hypothécaires	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	40,000.00		27,190.32
12.320	DIVERS	01.22	Service de métrologie, acquisition et entretien d'instruments de contrôle, dépenses diverses	CORD	7,500.00		7,476.81
12.350	DIVERS	DIVERS	Frais de banque	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	42,000.00		40,916.71
12.360	DIVERS	01.22	Frais de surveillance des immeubles	C-SDE, CPUBLIE	200,000.00	TR	215,478.83
35.030	35.40	01.22	Cotisations à des organismes internationaux	CPUBLIE, CNST, CNLI	1,500.00		1,430.00
<i>Total de la section 04.1 :</i>					54,786,951.00		53,037,956.50
Section 04.2 - Enregistrement et domaines							
11.000	DIVERS	DIVERS	Traitements des fonctionnaires	C-SDE, CNST, CNLI	20,682,488.00		20,428,841.44
11.010	DIVERS	DIVERS	Indemnités des employés occupés à titre permanent	C-SDE, CNST, CNLI	1,898,168.00	D	2,040,738.88
11.020	DIVERS	DIVERS	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	C-SDE, CNST, CNLI	100.00	D	246,666.26
11.030	DIVERS	DIVERS	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	C-SDE, CNST, CNLI	543,029.00	D	597,773.10
11.040	DIVERS	DIVERS	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	C-SDE, CNST, CNLI	100.00	D	11,536.44
11.100	11.40	DIVERS	Indemnités d'habillement	CORD	4,500.00	TE	3,188.58
11.110	11.12	DIVERS	Indemnités pour pertes de caisse	CORD	6,350.00		6,000.00
11.130	11.12	DIVERS	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	50,350.00	TE	48,942.09
11.132	11.12	01.22	Indemnités de responsabilité des conservateurs des hypothèques	CPUBLIE, CNST, CNLI	180,000.00		153,148.89
12.000	12.15	DIVERS	Indemnités pour services de tiers	CORD	61,000.00	TR	90,762.83
12.010	12.13	DIVERS	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	33,500.00	TE	30,845.04
12.020	12.14	DIVERS	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	11,400.00	TR	11,648.52
12.030	12.16	DIVERS	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	500.00		167.34
12.040	12.12	DIVERS	Frais de bureau	CORD	83,600.00	TE	76,046.29
12.041	12.12	DIVERS	Frais de bureau: consommables bureautiques	CPUBLIE, CNST, CNLI	70,000.00		62,865.97
12.050	12.12	DIVERS	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1,010,500.00		870,401.08
12.060	12.12	DIVERS	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	7,500.00	TE	2,279.50
12.070	12.12	DIVERS	Location et entretien des équipements informatiques	C-SDE, CPUBLIE	165,000.00		79,813.83
12.080	12.11	DIVERS	Bâtiments: exploitation et entretien	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	125,000.00		118,278.65
12.081	12.11	DIVERS	Bâtiments: nettoyage	CORD	25,000.00		24,576.65
12.090	12.21	DIVERS	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	368,000.00	D	381,657.62
12.100	12.11	DIVERS	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	79,000.00	D	85,289.59
12.125	12.30	DIVERS	Frais d'experts et d'études en matière informatique	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1,319,000.00	D	3,438,146.64
12.140	12.16	DIVERS	Frais en relation avec l'organisation de réunions et de conférences	CORD	1,250.00		1,144.03
12.190	12.30	DIVERS	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	C-SDE, CPUBLIE	70,000.00	TE	55,112.55

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.300	DIVERS	DIVERS	Fiches, imprimés et documents administratifs fiscaux, et spéciaux, comptes et pièces comptables, préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur, enveloppes, dossiers, registres et documentation administrative destinés aux contribuables, codés et études fiscales	CPUBLIE,CNST,CNLI	130,000.00 D	145,000.00	143,068.01
12.310	DIVERS	01.22	Frais de poursuite et d'instance, frais hypothécaires	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	500,000.00	500,000.00	405,694.45
12.320	DIVERS	01.22	Dépenses à faire par les comptables de l'administration en vertu de la loi du 15.3.1892 sur la procédure en débet en matière de faillite ainsi que de la loi du 27.2.1979 portant règlement des honoraires des curateurs aux faillites closes pour insuffisance d'actif et des curateurs à successions vacantes	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	950,000.00 D	1,550,000.00	1,549,958.57
12.330	DIVERS	01.25	Frais d'adjudication exposés par l'administration des domaines dans l'intérêt de la vente des biens et produits domaniaux	CPUBLIE,CNST,CNLI	25,000.00	25,000.00	17,504.99
12.350	DIVERS	DIVERS	Fabrication de papier-timbre et de timbres mobiles, carnets d'avisements taxés, dépenses de l'atelier	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	169,000.00	169,000.00	139,610.67
12.370	DIVERS	01.25	Impôt foncier dû par le domaine de l'Etat, taxes annuelles de cabaretagage, participation aux travaux connexes due par le domaine de l'Etat dans le cadre de projets de remembrement, dépenses en rapport avec la liquidation de l'office des séquestres	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	190,000.00 D	270,000.00	268,857.77
12.380	DIVERS	01.25	Frais d'abonnement à des banques de données internationales	CPUBLIE,CNST,CNLI	5,500.00	5,500.00	4,535.84
12.390	DIVERS	01.25	Frais de banque	CPUBLIE,CNST,CNLI	60,000.00	60,000.00	43,074.05
23.000	23.00	13.10	Intérêts des consignations et dépôts	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	350,000.00	350,000.00	350,000.00
24.010	DIVERS	24.10	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CPUBLIE,CNST,CNLI	2,250.00	2,250.00	2,052.60
43.010	43.21	01.22	Participation des communes au produit du timbre de la carte d'identité pour étrangers	CPUBLIE,CNST,CNLI	15,000.00	15,000.00	12,125.00
			<i>Total de la section 04.2 :</i>		<i>29,192,085.00</i>	<i>32,882,350.68</i>	<i>31,802,963.76</i>
Section 04.3 - Douanes et accises							
11.000	DIVERS	01.22	Traitements des fonctionnaires	CSDE,CNST,CNLI	32,422,689.00	32,422,689.00	32,081,061.43
11.010	DIVERS	01.22	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE,CNST,CNLI	397,271.00 D	411,803.07	411,803.07
11.020	DIVERS	01.22	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE,CNST,CNLI	996.00 D	17,829.42	17,829.42
11.030	DIVERS	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE,CNST,CNLI	640,539.00	640,539.00	600,797.59
11.040	DIVERS	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE,CNST,CNLI	100.00 D	3,008.45	3,008.45
11.080	11.31	01.22	Frais médicaux	CORD	1,000.00	1,000.00	0.00
11.100	11.40	01.22	Indemnités d'habillement	CORD	320,000.00	320,000.00	315,806.47
11.110	11.12	01.22	Indemnités pour pertes de caisse	CPUBLIE,CNST,CNLI	55,000.00 TR	62,000.00	61,856.16
11.120	11.12	01.22	Gratifications pour croix de service	CORD	19,050.00	19,050.00	19,023.45
11.130	11.12	01.22	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	176,218.00 TE	169,218.00	164,646.33
11.131	11.12	01.22	Indemnités de permanence à domicile	CPUBLIE,CNST,CNLI	7,918.00	7,918.00	3,112.13
11.150	11.12	01.22	Indemnités pour heures supplémentaires	CPUBLIE,CNST,CNLI	9,000.00	9,000.00	0.00
11.300	11.00	01.22	Prime de formation	CORD	213,000.00 TE	203,000.00	202,236.31
12.010	12.13	01.22	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	32,000.00 TR	52,000.00	44,361.48
12.020	12.14	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CSDE,CPUBLIE	220,000.00 TR	263,000.00	257,934.89
12.030	12.16	01.22	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	52,000.00 TE	47,000.00	45,690.75
12.040	12.12	01.22	Frais de bureau	CORD	97,500.00 TR	104,500.00	93,939.58
12.050	12.12	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	680,000.00	680,000.00	638,662.77
12.060	12.12	01.22	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	58,000.00 TR	63,000.00	62,022.17
12.070	12.12	01.22	Location et entretien des équipements informatiques	CSDE,CPUBLIE	1,835,109.00 TE	1,776,209.00	1,357,543.08
12.080	12.11	01.22	Bâtiments: exploitation et entretien	CSDE,CPUBLIE	315,000.00	315,000.00	310,875.99

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.081	12.11	01.22	Entretien des logements de service	C-SDE, CPUBLIE	150,000.00	150,000.00	148,171.56
12.080	12.21	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	50,000.00	50,000.00	49,542.71
12.100	12.11	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1,142,195.00	1,282,195.00	1,271,490.82
12.125	12.30	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	3,000,000.00	3,000,000.00	1,865,718.58
12.170	12.30	01.22	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	19,000.00	19,000.00	17,556.27
12.190	12.30	01.22	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	31,000.00	31,000.00	28,543.83
12.300	DIVERS	01.22	Armement et équipement du personnel, exercices de tir	CORD	47,000.00	42,000.00	40,466.00
12.305	DIVERS	01.22	Education physique et sports, acquisition de matériel et d'équipements de sport, frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions, allocation de prix à l'occasion de concours sportifs	CORD	11,000.00	11,000.00	9,250.50
12.310	DIVERS	03.20	Frais d'entretien et d'assurance des chiens, dépenses dans le cadre de la lutte anti-drogue	CORD	45,000.00	40,000.00	39,020.23
12.320	DIVERS	01.22	Documentation administrative, imprimés destinés à la vente ainsi que frais de confection de bandelettes fiscales (fournitures faites par l'administration belge des douanes et accises)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	350,000.00	350,000.00	292,687.83
12.321	DIVERS	01.22	Fiches, imprimés et documents administratifs, copies et pièces comptables, préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur, enveloppes, dossiers, registres et documentation administrative	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	45,000.00	45,000.00	18,619.00
12.330	DIVERS	01.22	Honoraires et frais d'experts, frais d'analyse et de contrôle, frais d'interprètes et frais de traduction, frais judiciaires, dommages-intérêts, restitution d'intérêts de retard, indemnités pour visiteuses	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	2,500.00	6,400.00	5,022.54
12.340	DIVERS	03.20	Frais d'entretien et de maintenance de matériel de détection et de contrôle	CORD	23,800.00	18,600.00	12,048.25
12.350	DIVERS	01.22	Frais de manutention et frais de destruction de marchandises saisies	CPUBLIE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
12.360	DIVERS	01.22	Frais de banque	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	23,000.00	27,000.00	25,410.98
12.370	DIVERS	01.22	Impôt foncier et taxes communales	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	29,400.00	35,400.00	31,625.44
12.390	DIVERS	01.22	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage de divers effets d'habillement et de vêtements de travail	CORD	62,000.00	62,000.00	61,582.00
24.010	24.10	01.22	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CPUBLIE, CNST, CNLI	100,000.00	100,000.00	90,832.25
36.010	36.02	13.60	Restitution du droit d'accise autonome sur certains produits soumis à accise	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
<i>Total de la section 04.3 :</i>					42,663,265.00	42,867,556.94	40,699,803.37
Total du département 04 :					128,554,721.00	133,029,370.16	127,490,169.88

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
05 - MINISTÈRE DES FINANCES: TRESOR ET BUDGET							
Section 05.0 - Dépenses générales							
11.130	11.12	11.70	Casino de jeux du Luxembourg à Mondorf-les-Bains: indemnités des commissaires du gouvernement et indemnités de surveillance	CSDE, CPUBLIE	40,800.00	40,800.00	38,100.00
12.020	12.14	11.70	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	6,500.00 TR	8,000.00	6,636.43
12.040	12.12	01.20	Frais de bureau	CORD	37,440.00 TE	35,940.00	30,502.80
12.080	12.11	DIVERS	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	9,000.00	9,000.00	8,336.33
12.090	12.21	DIVERS	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	7,064,001.00	7,064,001.00	7,016,961.44
12.100	12.11	DIVERS	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	14,085,000.00 D	14,193,500.00	14,193,465.90
12.120	12.30	01.25	Domaines de l'Etat: frais d'experts et d'études	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	28,150.00 D	51,150.00	30,861.40
12.122	12.30	01.20	Développement de certains domaines de la législation sur la comptabilité de l'Etat: frais d'experts et d'études	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	300,000.00	300,000.00	95,303.45
12.123	12.30	01.20	Développement de la place financière: dépenses diverses	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	200,000.00	200,000.00	190,885.11
12.300	DIVERS	13.90	Crédit commun: dépenses imprévues	CSDE, CPUBLIE	1,000.00	1,000.00	491.63
12.310	DIVERS	13.90	Crédit commun: dépenses sur exercices clos	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1,000.00 D	863,100.00	861,185.47
12.320	DIVERS	13.90	Affectation du personnel excédentaire de la WSA dans le cadre d'un contrat de prestation de main d'oeuvre	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	3,145,000.00	3,145,000.00	3,120,387.13
33.010	33.00	01.22	Ordre luxembourgeois des géomètres: subvention destinée à financer la participation à des organisations internationales	CNSM	5,500.00	5,500.00	3,270.02
34.040	34.42	06.35	Subventions pour cause de dommages matériels subis par suite de guerres, d'événements politiques et de calamités naturelles	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
41.010	41.40	01.20	Banque centrale du Luxembourg: remboursement des frais en relation avec l'établissement de la balance des paiements du Luxembourg	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	2,755,444.00	2,755,444.00	2,755,444.00
93.000	93.00	13.90	Alimentation du fonds de crise institué par la loi du 27.7.1938	CPUBLIE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
					27,679,035.00	28,672,635.00	28,352,051.11
<i>Total de la section 05.0:</i>							
Section 05.1 - Inspection générale des finances							
11.000	DIVERS	01.23	Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	1,363,782.00	1,363,782.00	1,228,763.59
11.010	DIVERS	01.23	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	253,529.00	253,529.00	155,695.72
11.020	DIVERS	01.23	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100.00 D	37,880.85	37,880.85
11.030	DIVERS	01.23	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	79,943.00	79,943.00	58,376.32
11.040	DIVERS	01.23	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
11.100	11.40	01.23	Indemnités d'habillement	CORD	190.00	190.00	185.92
12.000	12.15	01.23	Indemnités pour services de tiers	CORD	100.00	100.00	0.00
12.010	12.13	01.23	Frais de route et de séjour	CORD	250.00	250.00	0.00
12.020	12.14	01.23	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	1,650.00 TR	2,250.00	1,814.08
12.040	12.12	01.23	Frais de bureau	CORD	22,750.00	22,750.00	18,115.97
12.050	12.12	01.23	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	100.00	100.00	0.00
12.070	12.12	01.23	Location et entretien des équipements informatiques	CSDE, CPUBLIE	8,010.00	8,010.00	3,502.76
12.080	12.11	01.23	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	18,600.00 TR	21,600.00	21,016.91

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.120	12.30	01.23	Frais d'experts et d'études	C.SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	372,500.00	666,700.00	630,416.01
12.125	12.30	01.23	Frais d'experts et d'études en matière informatique	C.SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	10,000.00	10,000.00	0.00
12.190	12.30	01.23	Colloques, séminaires, stages et journées d'études et frais d'organisation et de participation	CORD	5,000.00	1,400.00	0.00
11.630	11.12	01.23	Indemnités pour services extraordinaires	CORD,CNST	4,186.00	4,186.00	4,186.00
<i>Total de la section 05.1 :</i>					2,140,790.00	2,492,770.85	2,159,954.13
Section 05.2 - Trésorerie de l'Etat							
11.000	DIVERS	01.23	Traitements des fonctionnaires	C.SDE,CNST,CNLI	1,840,255.00	1,840,255.00	1,704,625.74
11.010	DIVERS	01.23	Indemnités des employés occupés à titre permanent	C.SDE,CNST,CNLI	117,886.00	117,886.00	87,381.52
11.020	DIVERS	01.23	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	C.SDE,CNST,CNLI	100.00	27,946.88	27,946.88
12.010	12.13	01.23	Frais de route et de séjour	CORD	150.00	150.00	0.00
12.040	12.12	01.23	Frais de bureau	CORD	11,600.00	11,600.00	10,783.68
12.050	12.12	01.23	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	7,000.00	5,682.00	4,846.30
12.080	12.11	01.23	Bâtiments: exploitation et entretien	C.SDE,CPUBLIE	48,500.00	49,818.00	49,458.28
12.190	12.30	01.23	Frais de perfectionnement du personnel	CORD	100.00	100.00	0.00
12.300	DIVERS	01.23	Frais de banque	CPUBLIE,CNST,CNLI	150,000.00	158,210.00	158,209.88
12.350	DIVERS	13.90	Régularisation de déséquilibres d'articles du budget pour ordre	C.SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	100.00	100.00	0.00
23.000	23.00	01.23	Intérêts imputés en débit pour les fonds structurels	CPUBLIE,CNST,CNLI	100.00	100.00	0.00
23.010	23.00	01.23	Pertes de change en relation avec des paiements de factures en devises	CPUBLIE,CNST,CNLI	250,000.00	432,817.00	432,816.47
<i>Total de la section 05.2 :</i>					2,425,791.00	2,644,664.88	2,476,068.75
Section 05.3 - Direction du contrôle financier							
11.000	DIVERS	01.30	Traitements des fonctionnaires	C.SDE,CNST,CNLI	143,371.00	144,652.17	144,652.17
11.020	DIVERS	01.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	C.SDE,CNST,CNLI	100.00	80,805.18	80,805.18
12.010	12.13	01.30	Frais de route et de séjour	CORD	200.00	200.00	49.00
12.020	12.14	01.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	1,800.00	3,500.00	2,034.19
12.040	12.12	01.30	Frais de bureau	CORD	13,000.00	11,300.00	10,112.20
12.120	12.30	01.30	Frais d'experts et d'études	C.SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	2,500.00	19,000.00	18,630.00
12.190	12.30	01.30	Formation du personnel	CORD	1,000.00	1,000.00	927.00
<i>Total de la section 05.3 :</i>					167,971.00	260,457.35	257,209.74
Section 05.4 - Cadastre et topographie							
11.000	DIVERS	01.22	Traitements des fonctionnaires	C.SDE,CNST,CNLI	9,285,881.00	9,285,881.00	8,900,913.77
11.010	DIVERS	01.22	Indemnités des employés occupés à titre permanent	C.SDE,CNST,CNLI	136,398.00	228,585.94	228,585.94
11.020	DIVERS	01.22	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	C.SDE,CNST,CNLI	100.00	30,688.55	30,688.55
11.030	DIVERS	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	C.SDE,CNST,CNLI	207,602.00	211,196.96	211,196.96
11.040	DIVERS	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	C.SDE,CNST,CNLI	100.00	100.00	0.00
11.100	11.40	01.22	Indemnités d'habillement	CORD	8,500.00	8,813.00	8,812.94

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)	
12.000	12.15	01.22	Indemnités pour services de tiers	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1,000.00	1,000.00	1,000.00	
12.001	12.15	01.22	Travaux de mesurage et travaux connexes à exécuter par le secteur privé; honoraires et autres prestations	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	10,000.00	10,000.00	0.00	
12.003	12.15	01.22	Création et actualisation de la base de données topocartographique, du système d'information du territoire (BDN-SIT) et production de nouvelles cartes digitales; indemnités pour services de tiers	C-SDE, CPUBLIE	391,000.00	391,000.00	337,640.00	
12.008	12.15	01.22	Gestion et mise à jour du plan cadastral informatisé; indemnités pour services de tiers	C-SDE, CPUBLIE	20,000.00	20,000.00	18,807.67	
12.010	12.13	01.22	Frais de route et de séjour	CORD	22,000.00 TR	23,000.00	22,752.10	
12.020	12.14	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	42,300.00	42,300.00	41,346.77	
12.030	12.16	01.22	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	1,450.00	1,450.00	1,393.80	
12.040	12.12	01.22	Frais de bureau	CORD	57,500.00 TE	57,147.00	54,332.46	
12.050	12.12	01.22	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	C-SDE, CPUBLIE	135,000.00 TE	129,500.00	117,672.26	
12.060	12.12	01.22	Location et entretien des installations de télécommunications	C-SDE, CPUBLIE	12,000.00	12,000.00	9,218.10	
12.070	12.12	01.22	Location et entretien des équipements informatiques	CPUBLIE, CNST, CNLI	384,920.00	384,920.00	342,637.02	
12.080	12.11	01.22	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	44,000.00 TR	48,500.00	47,192.59	
12.090	12.21	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CPUBLIE, CNST, CNLI	29,400.00	29,400.00	29,356.26	
12.100	12.11	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CPUBLIE, CNST, CNLI	83,000.00 TR	86,105.00	85,841.03	
12.125	12.30	01.22	Système Intranet/Internet pour la diffusion on-line d'informations cadastrales	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	140,000.00	140,000.00	83,805.72	
12.140	12.16	01.22	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, dépenses diverses	CORD	25,000.00 TE	22,000.00	7,047.05	
12.170	12.30	01.22	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	12,000.00 TE	10,000.00	9,988.24	
12.190	12.30	01.22	Cours de formation et de recyclage du personnel	CORD	22,000.00 TE	18,895.00	8,077.03	
12.300	DIVERS	01.22	Frais d'entretien et de renouvellement du matériel d'atelier et d'arpentage, fourniture et pose de bornes et rivets, construction et réparation de signaux de triangulation, dépenses diverses	CORD	11,500.00	11,500.00	9,871.84	
12.310	DIVERS	01.22	Frais de conservation, de mise à jour et de reproduction des documents cadastraux et de la carte topographique, dépenses relatives au laboratoire photographique	CORD	4,000.00	4,000.00	3,948.22	
12.320	DIVERS	01.22	Travaux d'abornement des frontières	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	2,000.00	2,000.00	1,715.09	
12.330	DIVERS	01.22	Renouvellement du stock et actualisation de la carte topographique, de cartes dérivées et des photos aériennes du Grand-Duché de Luxembourg	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	120,000.00	120,000.00	75,696.46	
12.340	DIVERS	01.22	Réparation des instruments géodésiques de levé et de report ainsi que des différents copieurs	CORD	18,000.00 TE	15,000.00	9,063.96	
12.365	DIVERS	01.22	Indemnités pour services de tiers: frais pour stages relatifs à l'examen de géomètre officiel	CPUBLIE, CNST, CNLI	35,000.00 TR	43,000.00	41,119.49	
12.370	DIVERS	01.22	Exploitation et entretien du réseau permanent GPS	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	98,000.00	98,000.00	74,578.02	
12.380	DIVERS	01.22	Reliure et digitalisation de la documentation cadastrale littérale ancienne	CORD	60,400.00	60,400.00	60,302.55	
12.390	DIVERS	01.22	Frais de banque	CPUBLIE, CNST, CNLI	400.00 TR	440.00	437.07	
24.010	24.10	01.22	Location de terminaux électroniques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CPUBLIE, CNST, CNLI	550.00	550.00	410.52	
35.060	35.00	01.22	Cotisations à des organismes internationaux	CPUBLIE, CNST, CNLI	14,000.00	14,000.00	12,970.00	
35.061	35.00	01.22	Participation à des frais de productions cartographiques et autres dans le cadre du partenariat SARRE-LOR-LUX (RHENANIE-PALATINAT et WALLONIE)	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	6,000.00	6,000.00	3,450.00	
12.590	12.21	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CORD, CNST	22,045.00	22,045.00	21,194.88	
<i>Total de la section 05.4 :</i>							11,589,417.45	10,913,066.36
Total du département 05 :					43,870,633.00	45,659,945.53	44,158,350.09	

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
06 - MINISTERE DES FINANCES: DETTE PUBLIQUE							
Section 06.0 - Dette publique							
12.300	DIVERS	01.23	Dette publique: indemnités, imprimés, commissions, frais d'achat de papier filigrané, frais de confection de titres et autres frais accessoires	CPUBLIE,CNST,CNLI	500,00 D	2,214,300,00	2,214,244,13
12.301	DIVERS	01.23	Dépenses en relation avec la mise en circulation et le retrait de signes monétaires émis par le Trésor	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	100,00	100,00	0,00
21.005	21.11	13.10	Alimentation du fonds de la dette publique: intérêts	CPUBLIE,CNST,CNLI	29,000,000,00	29,000,000,00	29,000,000,00
93.000	93.00	07.20	Crédits contractés, sous la garantie de l'Etat, par le fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg: intérêts	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	100,00	100,00	0,00
93.001	93.00	07.20	Crédits contractés, sous la garantie de l'Etat, par le fonds de rénovation de la vieille ville:intérêts	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	1,500,000,00 D	1,596,918,00	1,596,917,08
93.002	93.00	07.20	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: intérêts	CORD	100,00	100,00	0,00
<i>Total de la section 06.0 :</i>					30,500,800,00	32,911,518,00	32,911,161,21
Total du département 06 :					30,500,800,00	32,911,518,00	32,911,161,21

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.130	11.12	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	25,524.00	25,524.00	11,675.96
12.000	12.15	03.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	41,970.00	41,970.00	28,419.58
12.001	12.15	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de traduction et d'interprétation	C SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	15,000.00	15,000.00	10,357.40
12.002	12.15	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de gardiennage	C SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
12.012	12.13	03.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	C SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	430,000.00	430,000.00	429,959.32
12.020	12.14	03.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	2,000.00	2,000.00	1,760.54
12.040	12.12	03.10	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques, menues dépenses	CORD	39,000.00 TR	42,600.00	42,298.43
12.080	12.11	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien, dépenses diverses	CORD	3,000.00 TR	4,000.00	3,657.85
12.120	12.30	03.10	Frais d'experts et d'études	C SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	180,000.00	180,000.00	86,868.98
12.125	12.30	03.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	500.00	500.00	0.00
12.130	12.16	03.10	Publication et mise à jour des codes luxembourgeois et des répertoires de jurisprudence	C SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	40,000.00	40,000.00	37,526.45
12.250	DIVERS	03.20	Inspection générale de la Police grand-ducale: frais de fonctionnement	CORD	85,000.00 TE	84,300.00	77,190.79
12.391	DIVERS	DIVERS	Organisation de colloques internationaux, frais de réunions, réceptions officielles, dépenses diverses	CORD	14,220.00 TE	9,220.00	8,478.42
33.010	33.00	03.10	Subsidés aux barreaux et autres associations juridiques nationales	CNSM	2,250.00	2,250.00	2,240.00
33.011	33.00	03.30	Subsidés à des organismes s'occupant du reclassement des anciens détenus	CNSM	1,900.00	1,900.00	1,900.00
34.070	34.51	03.10	Subsidés dans l'intérêt de la publication de la pasticcise, de chroniques et d'ouvrages de droit	CORD	4,500.00	4,500.00	4,500.00
34.090	34.49	03.10	Indemnisation des dommages subis par des collaborateurs bénévoles, indemnisation en cas de détention préventive inopérante, indemnisation des victimes de dommages résultant d'une infraction	C SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	325,000.00 D	438,000.00	425,492.29
35.060	35.00	03.10	Contributions à des organismes internationaux	CPUBLIE, CNST, CNLI	400,000.00 D TR	2,172,394.00	2,172,045.45
			<i>Total de la section 07.0:</i>		<i>1,609,964.00</i>	<i>3,494,256.00</i>	<i>3,344,371.46</i>
Section 07.1 - Services judiciaires							
11.000	DIVERS	03.10	Traitements des fonctionnaires	C SDE, CNST, CNLI	43,439,929.00	43,439,929.00	42,023,482.13
11.010	DIVERS	03.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	C SDE, CNST, CNLI	4,537,955.00	4,537,955.00	3,950,936.55
11.020	DIVERS	03.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	C SDE, CNST, CNLI	100.00 D	655,325.90	655,325.90
11.030	DIVERS	03.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	C SDE, CNST, CNLI	943,709.00 D	1,032,307.20	1,032,307.20
11.040	DIVERS	03.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	C SDE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
11.080	11.31	03.10	Frais médicaux	CPUBLIE, CNST, CNLI	700.00	700.00	318.26
11.100	11.40	03.10	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CNST, CNLI	5,385.00	5,385.00	5,318.74
11.130	11.12	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	84,942.00 TR	86,421.00	82,887.40
11.131	11.12	03.10	Juges et juges de paix suppléants: indemnités pour services extraordinaires	C SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
11.132	11.12	03.10	Frais de justice, exécution des commissions rogatoires, expertises et missions spéciales	C SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	125,000.00 D	225,000.00	175,530.86
11.133	11.12	03.10	Médiation pénale: indemnités pour services extraordinaires	C SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	2,000.00 D TR	5,484.00	5,453.80
12.000	12.15	03.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	22,615.00	22,615.00	11,242.04
12.001	12.15	03.10	Médiation pénale: indemnités pour services de tiers	C SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	6,000.00	6,000.00	2,677.32

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.002	12.15	03-10	Indemnités pour services de tiers: frais de gardiennage	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	450,000.00 D	775,750.00	634,525.17
12.003	12.15	03-10	Juges et juges de paix suppléants: indemnités pour services de tiers	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	50,000.00	50,000.00	36,150.00
12.010	12.13	03-10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	80,000.00 TR	83,500.00	83,063.15
12.020	12.14	03-10	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	30,000.00	30,000.00	23,302.97
12.030	12.16	03-10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	14,000.00	14,000.00	13,050.20
12.040	12.12	03-10	Frais de bureau, dépenses diverses	CORD	320,000.00	320,000.00	318,419.86
12.041	12.12	03-10	Bibliothèque centrale de la magistrature	CORD	152,500.00 TE	146,521.00	135,564.99
12.050	12.12	03-10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1,375,000.00	1,375,000.00	1,333,543.05
12.060	12.12	03-10	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	24,500.00 TR	29,000.00	24,024.72
12.080	12.11	03-10	Bâtiments: exploitation et entretien, dépenses diverses	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	518,000.00	518,000.00	505,740.41
12.090	12.21	03-10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à l'intérieur du secteur des administrations publiques	CPUBLIE, CNST, CNLI	56,500.00	56,500.00	56,490.87
12.100	12.11	03-10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	86,000.00	86,000.00	85,789.44
12.125	12.30	03-10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	C-SDE, CPUBLIE	881,191.00 TE	879,207.00	875,553.98
12.190	12.30	03-10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation, formation du personnel	CORD	53,600.00	53,600.00	52,684.55
12.300	DIVERS	03-10	Frais de justice, exécution de commissions rogatoires, expertises et missions spéciales	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	3,300,000.00	3,300,000.00	3,299,076.31
12.301	DIVERS	03-10	Encadrement et assistance des victimes d'infractions	CORD	75,000.00	75,000.00	74,239.11
12.310	DIVERS	03-10	Assistance judiciaire	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	2,600,000.00 D	4,100,000.00	4,099,942.79
12.321	DIVERS	03-10	Gestion de la fourrière judiciaire nationale	CPUBLIE, CNST, CNLI	483,305.00	483,305.00	478,458.52
12.330	DIVERS	03-10	Exécution du régime des peines de substitution: frais d'organisation des travaux d'intérêt général	CORD	14,030.00	14,030.00	11,616.61
12.335	DIVERS	03-10	Service central d'assistance sociale: frais de consultation dans l'intérêt des agents du service	CORD	15,000.00 TE	11,500.00	6,882.75
24.015	24.10	03-10	Réseau informatique européen des services anti-blanchiment: participation aux frais de maintenance	CPUBLIE, CNST, CNLI	15,000.00	15,000.00	5,000.00
34.050	34.38	03-10	Indemnités des stagiaires accomplissant le stage judiciaire	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1,520,200.00 D	1,830,200.00	1,784,539.39
34.090	34.49	03-10	Patronage des condamnés libérés et aide aux condamnés sous le régime de la mise à l'épreuve	CORD	120,000.00	120,000.00	119,962.74
34.091	34.49	03-10	Programme d'aide aux mineurs tombant sous la loi modifiée du 10.08.1992 sur la protection de la jeunesse	CORD	62,500.00	62,500.00	61,273.22
<i>Total de la section 07.1 :</i>					61,464,961.00	64,445,935.10	62,064,375.00
Section 07.2 - Etablissements pénitentiaires							
11.000	DIVERS	03.30	Traitements des fonctionnaires	C-SDE, CNST, CNLI	25,566,964.00	25,566,964.00	25,455,451.55
11.010	DIVERS	03.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	C-SDE, CNST, CNLI	414,017.00 D	424,424.52	424,424.52
11.020	DIVERS	03.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	C-SDE, CNST, CNLI	100.00 D	7,063.34	7,063.34
11.030	DIVERS	03.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	C-SDE, CNST, CNLI	449,920.00	449,920.00	395,923.72
11.100	11.40	03.30	Indemnités d'habillement	CPUBLIE, CNST, CNLI	137,750.00	137,750.00	129,517.18
11.110	11.12	03.30	Indemnités pour pertes de caisse	CORD	350.00	350.00	350.00
11.120	11.12	03.30	Gratifications pour croix de service	CORD	16,650.00	16,650.00	15,286.56
11.130	11.12	03.30	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	18,245.00	18,245.00	12,926.61
11.131	11.12	03.30	Indemnités de permanence à domicile	CPUBLIE, CNST, CNLI	16,250.00	16,250.00	0.00
12.000	12.15	03.30	Indemnités pour services de tiers	CORD	100.00	100.00	0.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.010	12.13	03.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	31,000.00	31,000.00	23,404.79
12.020	12.14	03.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	38,150.00	38,150.00	35,608.61
12.040	12.12	03.30	Direction générale des établissements pénitentiaires: frais de bureau	CORD	3,000.00	3,000.00	1,653.76
12.041	12.12	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: frais de bureau	CORD	29,000.00	29,000.00	28,007.63
12.042	12.12	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: frais de bureau	CORD	7,075.00	7,075.00	6,853.46
12.050	12.12	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CSDE, CPUBLIE	308,160.00 TE	108,160.00	77,533.71
12.051	12.12	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CSDE, CPUBLIE	12,800.00	12,800.00	12,747.13
12.052	12.12	03.30	Secrétariat général: achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	2,375.00	2,375.00	0.00
12.060	12.12	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: location et entretien des installations de télécommunications	CORD	5,500.00	5,500.00	4,060.45
12.061	12.12	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: location et entretien des installations de télécommunications	CORD	5,500.00	5,500.00	4,914.54
12.070	12.12	03.30	Location et entretien des équipements informatiques	CSDE, CPUBLIE	252,890.00	252,890.00	249,745.23
12.080	12.11	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des ateliers	CORD	280,000.00	280,000.00	265,431.52
12.081	12.11	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des ateliers	CORD	40,000.00	40,000.00	39,990.48
12.082	12.11	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: exploitation et entretien, dépenses diverses	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1,523,000.00	1,523,000.00	1,330,823.61
12.083	12.11	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: exploitation et entretien, dépenses diverses	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	264,350.00	264,350.00	249,312.18
12.150	12.30	03.30	Frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques et frais pharmaceutiques des détenus qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant, vaccinations préventives dans l'intérêt du service	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1,593,600.00 D TR	1,999,600.00	1,992,022.88
12.190	12.30	03.30	Formation du personnel et frais de consultation	CORD	74,135.00 TE	55,135.00	45,002.35
12.191	12.30	03.30	Formation des détenus et frais d'encadrement	CORD	120,000.00 TE	118,746.00	117,848.17
12.210	12.30	03.30	Frais d'alimentation	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1,869,500.00 D TR	2,078,500.00	2,077,309.99
12.300	DIVERS	03.30	Gratuité de l'abonnement téléphonique du personnel	CORD	35,000.00	35,000.00	27,209.38
12.305	DIVERS	03.30	Indemnités et frais de route dans l'intérêt de la prise en charge des problèmes de santé dans le cadre du centre pénitentiaire	CORD	100.00	100.00	0.00
12.310	DIVERS	03.30	Entretien des détenus: habillement, chaussures, couchage	CPUBLIE, CNST, CNLI	270,000.00	270,000.00	260,553.50
12.311	DIVERS	03.30	Entretien des détenus: menues dépenses de ménage, dépenses diverses	CORD	410,000.00	410,000.00	372,616.35
12.320	DIVERS	03.30	Dépenses relatives au travail des détenus, acquisition d'outillage et de matières premières	CPUBLIE, CNST, CNLI	353,500.00 D	373,500.00	360,705.39
12.330	DIVERS	03.30	Frais de location de chambres-cellules pour détenus au centre hospitalier de Luxembourg	CORD	33,217.00	33,217.00	33,081.00
12.331	DIVERS	03.30	Remboursement au Centre Hospitalier de Luxembourg et au Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique à Ettelbrück des frais découlant de l'organisation de services de soins au centre pénitentiaire de Luxembourg	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	3,194,336.00	3,194,336.00	3,001,403.33
12.340	DIVERS	03.30	Droit d'accise et taxe de consommation dus par le centre pénitentiaire de Givenich	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	2,250.00	2,250.00	994.30
12.350	DIVERS	03.30	Frais d'acquisition et d'entretien de l'armement et de matériel de protection individuelle, acquisition de munitions, acquisition de matériel anti-feu, matériel de sécurité, acquisition de croix de service	CORD	67,650.00	67,650.00	57,170.21
12.370	DIVERS	03.30	Programme de prise en charge de personnes toxico-dépendantes en milieu pénitentiaire	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	737,040.00	737,040.00	546,471.76
33.000	33.00	03.30	Participation de l'Etat au financement de projets favorisant la réintégration sociale des détenus	CORD	201,000.00	201,000.00	150,750.00
34.090	34.49	03.30	Salaires des détenus	CPUBLIE, CNST, CNLI	1,261,280.00	1,261,280.00	1,170,582.25
42.000	42.00	03.30	Prise en charge des cotisations de sécurité sociale des détenus	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
11.630	11.12	03.30	Indemnités pour services extraordinaires	CORD, CNST	5,038.00 TR	6,292.00	6,214.58
11.631	11.12	03.30	Indemnités de permanence à domicile	CORD, CNST	14,577.00	14,577.00	14,576.10

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.650	12.30	03.30	Frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques et frais pharmaceutiques des détenus qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant, vaccinations préventives dans l'intérêt du service	CORD,CNST	58,000.00	58,000.00	57,738.66
12.811	DIVERS	03.30	Entretien des détenus: menus dépenses de ménage, dépenses diverses	CORD,CNST	14,600.00	14,600.00	14,598.93
			<i>Total de la section 07.2:</i>		39,738,069.00	40,171,439.86	39,077,779.71
Section 07.3 - Juridictions administratives							
11.000	DIVERS	03.10	Traitement des fonctionnaires	CSDE,CNST,CNLI	2,328,196.00	D 2,332,884.49	2,332,884.49
11.010	DIVERS	03.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE,CNST,CNLI	152,621.00	152,621.00	0.00
11.020	DIVERS	03.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE,CNST,CNLI	100.00	100.00	0.00
11.100	11.40	03.10	Indemnités d'habillement	CORD	360.00	360.00	342.40
11.130	11.12	03.10	Juges suppléants: indemnités pour services extraordinaires	CSDE,C,PUBLIE,CNST,CNLI	1,650.00	D 3,150.00	2,107.15
11.131	11.12	03.10	Frais de justice, expertises et missions spéciales	CSDE,C,PUBLIE,CNST,CNLI	100.00	100.00	0.00
11.132	11.12	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	156,670.00	156,670.00	152,357.73
12.010	12.13	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	1,000.00	1,000.00	0.00
12.030	12.16	03.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	1,000.00	1,000.00	795.20
12.040	12.12	03.10	Frais de bureau, dépenses diverses	CORD	63,000.00	63,000.00	58,000.47
12.050	12.12	03.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	38,600.00	38,600.00	31,193.56
12.060	12.12	03.10	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	2,800.00	2,800.00	2,349.83
12.080	12.11	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien, dépenses diverses	CORD	96,000.00	96,000.00	81,943.89
12.125	12.30	03.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	500.00	500.00	0.00
12.300	DIVERS	03.10	Frais de justice, expertises et missions spéciales	CSDE,C,PUBLIE,CNST,CNLI	3,000.00	D 7,000.00	6,125.29
12.391	DIVERS	03.10	Frais de réunion, cérémonies, réceptions officielles, frais de représentation	CORD	250.00	250.00	0.00
			<i>Total de la section 07.3:</i>		2,846,947.00	2,856,035.49	2,668,100.01
Section 07.4 - Police grand-ducale							
11.000	DIVERS	03.20	Traitement des fonctionnaires	CSDE,CNST,CNLI	115,792,346.00	D 118,063,476.68	118,063,476.68
11.010	DIVERS	03.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE,CNST,CNLI	3,189,059.00	3,189,059.00	2,927,852.55
11.020	DIVERS	03.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE,CNST,CNLI	12,449.00	D 106,500.94	106,500.94
11.030	DIVERS	03.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE,CNST,CNLI	1,076,205.00	1,076,205.00	1,040,597.58
11.040	DIVERS	03.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE,CNST,CNLI	100.00	D 27,167.08	27,167.08
11.060	43.22	03.20	Remboursement à la Ville de Luxembourg des rémunérations des agents chargés temporairement de certaines missions au sein de la Direction régionale de la Police Grand-Ducale à Luxembourg	CSDE,C,PUBLIE,CNST,CNLI	100.00	100.00	0.00
11.070	DIVERS	DIVERS	Rémunération des volontaires de police	CSDE,C,PUBLIE,CNST,CNLI	2,931,666.00	D 2,971,663.50	2,971,663.50
11.080	11.31	03.20	Frais médicaux et funéraires divers	CSDE,C,PUBLIE,CNST,CNLI	27,500.00	27,500.00	19,165.35
11.090	11.12	03.20	Indemnité de poste et de logement du personnel à l'étranger	CPUBLIE,CNST,CNLI	31,343.00	31,343.00	31,172.46
11.100	11.40	03.20	Indemnités d'habillement	CPUBLIE,CNST,CNLI	869,500.00	869,500.00	831,889.09
11.120	11.12	03.20	Gratifications pour croix de service	CPUBLIE,CNST,CNLI	125,894.00	125,894.00	119,913.67
11.130	11.12	03.20	Indemnités pour services extraordinaires	C-SDE,CPUBLIE	190,000.00	TE 93,695.00	85,177.16
11.131	11.12	03.20	Indemnités de permanence à domicile	CPUBLIE,CNST,CNLI	328,680.00	TR 361,180.00	361,123.11
11.140	11.40	03.20	Location de logements de service, dépenses diverses	CSDE,C,PUBLIE,CNST,CNLI	950,000.00	950,000.00	774,067.16

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.141	11.40	03.20	Frais d'alimentation	C SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	348,600.00	D 367,900.00	366,515.94
11.150	11.12	03.20	Indemnités pour heures supplémentaires	CPUBLIE, CNST, CNLI	220,000.00	D 500,000.00	496,574.71
11.300	11.00	03.20	Indemnités spéciales allouées aux membres de missions de maintien de la paix	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	102,868.00	TR 109,773.00	109,772.59
12.000	12.15	03.20	Indemnités pour services de tiers	CORD	26,000.00	TR 45,220.00	45,216.96
12.010	12.13	03.20	Frais de route et de séjour	C SDE, CPUBLIE	90,000.00	TR 105,000.00	104,103.08
12.012	12.13	DIVERS	Frais de route et de séjour à l'étranger	C SDE, CPUBLIE	235,000.00	235,000.00	234,857.78
12.020	12.14	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: frais d'assurances	CPUBLIE, CNST, CNLI	260,000.00	260,000.00	247,458.46
12.021	12.14	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carburants et combustibles	C SDE, CPUBLIE	917,000.00	TR 979,750.00	977,655.18
12.022	12.14	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: divers	CORD	1,038,000.00	TE 1,011,550.00	971,019.39
12.023	12.14	03.20	Frais d'exploitation d'un hélicoptère de police	C SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1,980,000.00	1,980,000.00	1,698,762.60
12.040	12.12	03.20	Frais de bureau	CORD	650,000.00	TE 614,500.00	611,093.83
12.042	12.12	03.20	Frais concernant les carnets de convocation en matière d'infraction à la circulation routière, papillons zone bleue: divers	CPUBLIE, CNST, CNLI	27,500.00	TR 48,000.00	46,193.45
12.050	12.12	03.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	1,234,000.00	TE 1,107,000.00	1,103,781.30
12.051	12.12	03.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications, voies louées pour les réseaux informatiques et systèmes de télécommunications	C SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	880,000.00	TR 922,000.00	918,676.56
12.060	12.12	03.20	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	170,200.00	TE 153,900.00	136,030.06
12.080	12.11	03.20	Bâtiments: exploitation et entretien	C SDE, CPUBLIE	1,821,300.00	TR 2,178,800.00	2,178,840.62
12.090	12.21	03.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1,014,578.00	1,014,578.00	979,061.61
12.100	12.11	03.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	C SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	3,258,188.00	3,258,188.00	3,023,942.75
12.120	12.30	03.20	Frais d'experts et d'études	CORD	15,000.00	15,000.00	6,928.59
12.140	12.16	03.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	130,000.00	130,000.00	129,820.19
12.190	12.30	03.20	Frais de stage à l'étranger: frais de cours, dépenses diverses	CORD	595,000.00	TE 487,500.00	462,842.43
12.200	12.30	03.20	Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles	CPUBLIE, CNST, CNLI	28,200.00	28,200.00	27,171.71
12.251	DIVERS	03.20	Bureau commun de coopération policière et Centre de coopération policière et douanière: frais de fonctionnement	C SDE, CPUBLIE	388,000.00	TE 384,860.00	378,571.31
12.300	DIVERS	03.20	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage de divers effets d'habillement, de vêtements de travail, d'articles de literie et de rideaux, dépenses diverses	CORD	1,397,000.00	1,397,000.00	1,396,741.30
12.303	DIVERS	03.20	Frais de participation aux opérations de maintien de la paix ainsi qu'aux opérations de coopérations internationales	C SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	216,000.00	216,000.00	141,735.15
12.304	DIVERS	06.36	Frais résultant de la prise en charge des victimes et des témoins dans le domaine de la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle	C SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	40,000.00	40,000.00	8,000.00
12.310	DIVERS	03.20	Education physique et sports: acquisition de matériel et d'équipements de sport, frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions, allocation de prix à l'occasion de concours sportifs	CORD	90,000.00	TE 77,500.00	77,143.69
12.320	DIVERS	03.20	Frais de représentation, cérémonies, réceptions officielles, couronnes et dépôts de fleurs, frais de culte, dépenses diverses	CORD	43,500.00	43,500.00	43,438.18
12.321	DIVERS	03.20	Services de gardiennage, de surveillance et de contrôle technique	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
12.330	DIVERS	03.20	Acquisition et frais d'entretien des chiens et d'équipement connexe	CORD	36,000.00	36,000.00	35,277.13
12.340	DIVERS	03.20	Installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle, acquisition d'outillage et de matériel de recharge, location d'équipements de transmission de données, frais d'utilisation du réseau radio-électrique, frais de consultation et de développement du réseau de communication digitalisé	C SDE, CPUBLIE	3,800,000.00	TE 3,790,000.00	3,777,392.56
12.345	DIVERS	03.20	Coopération policière européenne: développement et exploitation de nouveaux systèmes d'information	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	150,000.00	150,000.00	146,891.80
12.350	DIVERS	03.20	Acquisition de munitions	CORD	248,500.00	248,500.00	247,359.01

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.351	DIVERS	03.20	Frais d'entretien de l'armement et de l'équipement, frais d'acquisition de matériel de tir et d'équipements divers	CORD	561,480,00	436,480,00	432,104,95
12.360	DIVERS	03.20	Dépenses afférentes aux mesures d'ordre public, examens médicaux et autres frais connexes	CPUBLIE,CNST,CNLI	12,500,00	37,500,00	29,207,37
12.390	DIVERS	03.20	Frais de banque	CPUBLIE,CNST,CNLI	20,000,00	23,140,00	23,135,24
24.010	24.10	03.20	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CPUBLIE,CNST,CNLI	26,500,00	26,500,00	24,826,68
33.010	33.00	03.20	Subsidés à allouer à l'ensemble musical de la Police Grand-Ducale	CNSM	100,00	100,00	0,00
12.850	DIVERS	03.20	Acquisition de munitions	CORD,CNST	95,415,00	95,415,00	95,414,14
<i>Total de la section 07.4 :</i>					147,691,221,00	150,447,728,20	149,093,112,63
Total du département 07 :					253,349,962,00	261,415,396,65	256,247,738,81

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.000	DIVERS	DIVERS	Traitements des fonctionnaires	C-SDE, CNST, CNLI	71,268,152.00	71,268,152.00	63,507,486.85
11.010	DIVERS	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent	C-SDE, CNST, CNLI	41,689,384.00	41,689,384.00	41,500,202.03
11.020	DIVERS	01.33	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	C-SDE, CNST, CNLI	36,352.00	2,610,269.98	2,610,269.98
11.030	DIVERS	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	C-SDE, CNST, CNLI	11,238,630.00	11,609,023.56	11,609,023.56
11.040	DIVERS	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	C-SDE, CNST, CNLI	100.00	228,876.32	228,876.32
11.100	11.40	01.33	Indemnités d'habillement	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	105,618.00	108,618.00	107,340.51
11.130	11.12	01.33	Cours, jurys et commissions des examens administratifs; indemnités pour services extraordinaires	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	565,000.00	753,200.00	749,448.14
11.131	11.12	01.33	Réforme administrative; indemnités pour services extraordinaires	CORD	1,000.00	1,000.00	0.00
11.132	11.12	01.33	Conseil de discipline des fonctionnaires et employés de l'Etat; indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE, CNST, CNLI	15,000.00	35,000.00	34,919.99
11.150	11.12	01.33	Indemnités pour heures supplémentaires prestées par les agents de l'Etat	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	34,000.00	34,000.00	27,396.31
11.170	11.31	01.10	Indemnisation des fonctionnaires et anciens fonctionnaires ayant subi un dommage en raison de leur qualité ou de leurs fonctions	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	20,000.00	80,500.00	78,057.77
11.300	11.00	01.33	Remboursement à l'association d'assurance contre les accidents des dépenses occasionnées par l'assurance obligatoire contre les accidents des fonctionnaires et employés de l'Etat jouissant d'un régime spécial de pension de retraite (arrêté grand-ducal modifié du 6.3.1961)	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	4,000,000.00	4,000,000.00	3,635,547.51
11.310	11.00	01.33	Traitements et pensions des fonctionnaires, indemnités des employés et saires des ouvriers de l'Etat ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat; dépenses supplémentaires résultant ou pouvant résulter de nouvelles mesures légales, réglementaires et contractuelles, de l'évolution de l'échelle mobile des salaires ainsi que du recrutement de personnel, dépenses diverses	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	20,877,727.00	20,877,727.00	0.00
11.311	DIVERS	01.33	Traitements des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat; dépenses non imputables sur un crédit budgétaire spécifique	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100.00	1,234,244.60	1,234,244.60
11.312	11.00	01.33	Cotisations, intérêts et frais à payer à des organismes de sécurité sociale étrangers	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	5,000.00	5,000.00	0.00
11.313	11.00	01.33	Régularisation de montants indûment versés	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100.00	570,300.00	570,235.24
12.001	12.15	01.33	Cours, jurys et commissions des examens administratifs; indemnités pour services de tiers	CPUBLIE, CNST, CNLI	52,000.00	52,000.00	45,547.21
12.010	12.13	01.33	Jurys et commissions des examens administratifs; frais de route et de séjour	CPUBLIE, CNST, CNLI	300.00	300.00	0.00
12.012	12.13	01.33	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	150,000.00	130,000.00	117,263.60
12.040	12.12	01.33	Frais de bureau; journaux, livres et périodiques	CORD	6,000.00	6,000.00	5,959.79
12.050	12.12	01.33	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE, CNST, CNLI	17,000.00	17,000.00	12,865.94
12.080	12.11	01.33	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	5,000.00	5,000.00	3,075.84
12.110	12.30	01.33	Honoraires d'avocats pour actions judiciaires ordonnées par l'administration	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	21,000.00	41,150.00	40,905.99
12.120	12.30	01.33	Réforme administrative - Frais d'experts et d'études	C-SDE, CPUBLIE	400,000.00	385,000.00	338,115.40
12.121	12.30	01.33	Réforme administrative - Plans d'amélioration et de qualité	CORD	410,000.00	409,900.00	402,084.35
12.125	12.30	01.33	Système intégré de gestion du personnel de l'Etat	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	700,000.00	700,000.00	597,534.25
12.140	12.16	01.33	Frais relatifs à l'optimisation du recrutement	CORD	15,000.00	15,000.00	14,913.20
12.141	12.16	01.33	Réforme administrative - Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, frais divers dans l'intérêt du recrutement du personnel de l'Etat	CORD	220,000.00	220,000.00	190,021.39
12.301	DIVERS	01.30	Paiement des redevances dues à la Commission nationale pour la protection des données	CPUBLIE, CNST, CNLI	2,000.00	2,000.00	275.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.350	DIVERS	01.10	Participation aux frais de certaines catégories de personnel notamment des communes et de la Société Nationale de Chemins de Fer Luxembourgeois: dépenses supplémentaires résultant de la loi enérnant l'accord salarial du 5 juillet 2007	CPUBLIE,CNST,CNLI	2.422.352,00	2.422.352,00	0,00
33.000	33.00	01.33	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat: frais de fonctionnement d'organismes créés dans l'intérêt des agents de la fonction publique	CORD	1.044.000,00	1.044.000,00	1.043.999,96
33.002	33.00	01.33	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées par l'Etat: dépenses supplémentaires résultant de la loi enérnant l'accord salarial du 5 juillet 2007	CPUBLIE,CNST,CNLI	1.138.842,00	1.138.842,00	0,00
34.010	34.30	01.33	Indemnités des agents de l'Etat bénéficiant du régime de la préretraite	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	1.415.000,00	1.415.000,00	1.313.279,43
34.080	34.52	01.33	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat: bonifications d'intérêt aux agents publics	CPUBLIE,CNST,CNLI	2.900.000,00 D	3.050.000,00	3.005.679,22
35.060	35.00	01.33	Contributions à des organismes internationaux	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	264.350,00	264.350,00	260.954,17
41.000	41.50	01.33	Subside à la chambre des fonctionnaires et employés publics pour l'indemnisation des observateurs aux examens administratifs et le recouvrement des frais de bureau	CORD	37.185,00	37.185,00	37.185,00
33.500	33.00	01.33	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat: frais de fonctionnement d'organismes créés dans l'intérêt des agents de la fonction publique	CORD,CNST	54.296,00	54.296,00	54.295,36
12.620	12.30	01.33	Frais d'experts et d'études	CORD,CNST	8.372,00	8.372,00	8.372,00
<i>Total de la section 08.0 :</i>					161.158.860,00	166.523.042,46	133.385.373,91
Section 08.1 - Pensions							
11.051	DIVERS	01.33	Suppléments de pension bénévoles à des fonctionnaires de l'Etat ou à leurs survivants, rentes permanentes bénévoles à des employés de l'Etat n'ayant pas droit à une pension ou à leurs survivants	CPUBLIE,CNST,CNLI	5.907,00	5.907,00	4.838,24
11.130	11.12	01.33	Commission des pensions: jetons de présence des membres de la commission, indemnité du délégué du gouvernement, indemnités du secrétaire et du personnel auxiliaire	CSDE,CPUBLIE	13.000,00	13.000,00	10.908,39
12.150	12.30	01.33	Commission des pensions: honoraires et frais de déplacement des médecins, frais de clinique et de laboratoire	CSDE,CPUBLIE	5.000,00	5.000,00	901,61
34.010	34.30	06.12	Pensions partielles du régime général d'assurance pension à payer aux bénéficiaires d'une pension de l'Etat conformément aux articles 10 à 15 de la loi du 28.7.2000 ayant pour objet la coordination des régimes légaux de pension	CPUBLIE,CNST,CNLI	3.810.000,00	3.810.000,00	3.523.299,29
34.011	34.30	06.12	Remboursement à divers régimes de pension contributifs, des sommes payées à titre d'avance aux employés et ouvriers de l'Etat en retraite ou à leurs survivants jouissant d'un supplément de pension à charge de l'Etat	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	1.700.000,00	1.700.000,00	1.289.828,33
93.000	DIVERS	93.00	Alimentation du Fonds des pensions introduit par la loi du 3 août 1998 instituant des régimes de pension spéciaux pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	343.500.000,00	343.500.000,00	343.500.000,00
<i>Total de la section 08.1 :</i>					349.033.907,00	349.033.907,00	348.329.775,86
Section 08.2 - Administration du personnel de l'Etat							
11.000	DIVERS	01.33	Traitements des fonctionnaires	CSDE,CNST,CNLI	143.372,00 D	144.652,28	144.652,28
11.010	DIVERS	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE,CNST,CNLI	456.275,00 D	456.637,26	456.637,26
11.020	DIVERS	01.33	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE,CNST,CNLI	100,00 D	46.071,35	46.071,35
11.030	DIVERS	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE,CNST,CNLI	54.428,00	54.428,00	22.094,08
11.040	DIVERS	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE,CNST,CNLI	100,00 D	24.183,93	24.183,93
11.100	11.40	01.33	Indemnités d'habillement	CSDE,CPUBLIE	400,00	400,00	185,92
12.000	12.15	01.33	Traitement des déclarations en matière d'allocation de repas	CSDE,CPUBLIE	40.000,00	40.000,00	38.552,50
12.010	12.13	01.33	Frais de route et de séjour	CORD	200,00	200,00	0,00
12.030	12.16	01.33	Indemnités pour services de tiers	CPUBLIE,CNST,CNLI	10.000,00	10.000,00	9.983,58
12.040	12.12	01.33	Frais de bureau	CORD	18.900,00	18.900,00	11.756,48
12.050	12.12	01.33	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	9.900,00	9.900,00	9.058,80

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.080	12.11	01.33	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	2.360,00	2.360,00	2.359,38
12.250	DIVERS	01.33	Formules destinées au paiement des émoluments: frais de confection et frais d'envoi	CPUBLIE,CNST,CNLI	180.000,00 D	202.200,00	202.199,11
<i>Total de la section 08.2 :</i>					916,035,00	1.009,932,82	967,534,67
Section 08.3 - Institut national d'Administration Publique							
11.010	DIVERS	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent	C-SDE,CNST,CNLI	240.801,00 D	257.775,69	257.775,69
11.030	DIVERS	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	C-SDE,CNST,CNLI	53.119,00 D	57.665,26	57.665,26
11.100	11.40	01.33	Indemnités d'habillement	C-SDE,CPUBLIE	576,00	576,00	574,80
11.130	11.12	01.33	Direction de l'institut et formation générale des stagiaires: indemnités pour services extraordinaires	CORD	133.000,00 TE	112.000,00	98.776,35
11.131	11.12	01.33	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services extraordinaires	CORD	170.000,00 TE	119.000,00	108.728,94
12.000	12.15	01.33	Formation générale des stagiaires: indemnités pour services de tiers	CORD	74.801,00 TE TR	82.801,00	81.426,13
12.001	12.15	01.33	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services de tiers	CORD	222.652,00 TE TR	265.652,00	262.493,65
12.040	12.12	01.33	Frais de bureau	CORD	21.706,00 TR	35.706,00	31.431,94
12.050	12.12	01.33	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	12.033,00 TR	15.633,00	13.023,44
12.080	12.11	01.33	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	2.784,00 TR	4.784,00	3.520,97
12.140	12.16	01.33	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	7.500,00 TE TR	6.900,00	6.900,00
12.190	12.30	01.33	Frais de perfectionnement et de stage à l'étranger	CORD	15.000,00 TR	17.000,00	15.755,89
12.191	12.30	01.33	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	1.500,00	1.500,00	1.475,40
<i>Total de la section 08.3 :</i>					955,472,00	976,992,95	939,548,46
Section 08.4 - Sécurité dans la fonction publique							
11.000	DIVERS	01.34	Traitements des fonctionnaires	C-SDE,CNST,CNLI	270.141,00 D	273.228,39	273.228,39
11.010	DIVERS	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	C-SDE,CNST,CNLI	603.801,00 D	628.630,94	628.630,94
11.020	DIVERS	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	C-SDE,CNST,CNLI	100,00	100,00	0,00
11.030	DIVERS	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	C-SDE,CNST,CNLI	4.646,00 D	4.688,69	4.688,69
11.100	11.40	01.34	Indemnités d'habillement	CORD	74,00	74,00	0,00
11.130	11.12	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	1.500,00	1.500,00	0,00
12.000	12.15	01.34	Indemnités pour services de tiers	CORD	4.000,00	4.000,00	1.115,50
12.010	12.13	01.34	Frais de route et de séjour	CORD	3.000,00	3.000,00	1.866,75
12.040	12.12	01.34	Frais de bureau	CORD	20.000,00	20.000,00	15.067,21
12.050	12.12	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	5.000,00	5.000,00	1.980,00
12.080	12.11	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	500,00	500,00	0,00
12.120	12.30	01.34	Frais d'experts et d'études	CORD	47.500,00	47.500,00	30.932,18
12.200	12.30	04.10	Dépenses relatives aux assurances-responsabilité civile contractées dans l'intérêt des écoles placées sous l'autorité directe du ministre de l'éducation nationale	C-SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	40.000,00	40.000,00	33.982,00
12.300	DIVERS	01.34	Achats de biens et de services spécifiques	CORD	620,00	620,00	0,00
<i>Total de la section 08.4 :</i>					1.000,882,00	1.028,642,02	991,491,66

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
Section 08.5 - Centre informatique de l'Etat							
11.000	DIVERS	01.34	Traitements des fonctionnaires	CSDE,CNST,CNLI	10,494,640.00	10,494,640.00	9,958,103.59
11.010	DIVERS	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	C-SDE,CNST,CNLI	937,539.00 D	1,333,670.87	1,333,670.87
11.020	DIVERS	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	C-SDE,CNST,CNLI	100.00 D	119,675.20	119,675.20
11.030	DIVERS	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	C-SDE,CNST,CNLI	192,340.00 D	208,132.13	208,132.13
11.040	DIVERS	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	C-SDE,CNST,CNLI	100.00	100.00	0.00
11.100	11.40	01.34	Indemnités d'habillement	C-SDE,C-PUBLIE	1,000.00 TR	2,000.00	1,953.90
11.130	11.12	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	816.00	816.00	520.00
11.131	11.12	DIVERS	Primes d'informatique (centre informatique et autres administrations)	C-PUBLIE,CNST,CNLI	1,320,000.00	1,320,000.00	1,287,367.77
12.010	12.13	01.34	Frais de route et de séjour	CORD	2,000.00	2,000.00	1,634.80
12.020	12.14	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	16,000.00	16,000.00	7,781.03
12.030	12.16	01.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	600.00	600.00	0.00
12.040	12.12	01.34	Frais de bureau	CORD	14,000.00	14,000.00	11,562.06
12.041	12.12	01.34	Achat de matériel consommable pour les besoins du traitement de l'information	C-SDE,C-PUBLIE,CNST,CNLI	110,000.00	110,000.00	74,254.71
12.042	12.12	01.34	Frais de fonctionnement du répertoire des personnes physiques et morales	CORD	6,000.00	6,000.00	1,839.11
12.050	12.12	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	C-SDE,C-PUBLIE,CNST,CNLI	4,447,900.00	4,447,900.00	4,206,264.75
12.060	12.12	01.34	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	40,000.00	40,000.00	26,436.00
12.070	12.12	01.34	Location et entretien des équipements informatiques	C-SDE,C-PUBLIE,CNST,CNLI	3,362,459.00	3,362,459.00	2,833,655.08
12.071	12.12	01.34	Programme d'équipement des administrations et services de l'Etat en matériel bureautique: frais de location et d'entretien, dépenses diverses	C-SDE,C-PUBLIE,CNST,CNLI	390,000.00	390,000.00	372,982.77
12.080	12.11	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	C-SDE,C-PUBLIE,CNST,CNLI	538,600.00	538,600.00	465,140.64
12.125	12.30	01.34	Frais d'experts et d'études en matière informatique	C-SDE,C-PUBLIE,CNST,CNLI	7,272,000.00	7,272,000.00	6,859,249.88
12.190	12.30	01.34	Frais de formation du personnel (centre informatique et autres administrations)	CORD	251,000.00 TE	248,000.00	162,152.23
12.300	DIVERS	01.34	Participation aux frais d'un centre de secours informatique	C-SDE,C-PUBLIE,CNST,CNLI	1,340,000.00	1,340,000.00	1,124,007.61
12.301	DIVERS	01.34	Frais de surveillance des immeubles	C-SDE,C-PUBLIE,CNST,CNLI	202,000.00 TR	204,000.00	203,887.70
12.303	DIVERS	01.34	Frais de mise en place et d'exploitation d'un service central d'aide aux usagers du réseau de l'Etat	C-SDE,C-PUBLIE,CNST,CNLI	170,200.00	170,200.00	155,649.83
12.304	DIVERS	01.34	Dépenses spéciales en relation avec la signature électronique des transactions de l'Etat	CSDE,C-PUBLIE,CNST,CNLI	500,000.00	500,000.00	319,008.63
24.010	24.10	01.34	Location et maintenance de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques	C-SDE,C-PUBLIE,CNST,CNLI	7,500,000.00	7,500,000.00	6,830,111.12
<i>Total de la section 08.5 :</i>					39,109,294.00	39,640,793.20	36,665,241.41
Section 08.6 - Service central des imprimés							
11.000	DIVERS	01.34	Traitements des fonctionnaires	CSDE,CNST,CNLI	1,580,233.00	1,580,233.00	1,506,271.82
11.010	DIVERS	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	C-SDE,CNST,CNLI	203,465.00 D	253,373.52	253,373.52
11.030	DIVERS	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	C-SDE,CNST,CNLI	199,926.00 D	208,840.94	208,840.94
11.060	DIVERS	01.34	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	CORD	50,200.00 TE	42,100.00	42,019.62
11.100	11.40	01.34	Indemnités d'habillement	C-SDE,C-PUBLIE	5,562.00 TE	4,062.00	3,685.57
11.130	11.12	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	8,000.00 TR	8,900.00	8,809.24
12.010	12.13	01.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	1,500.00	1,500.00	1,491.60

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.020	12.14	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	3,190,00 TR	4,390,00	4,113,26
12.030	12.16	01.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	360,00	360,00	334,89
12.040	12.12	01.34	Frais de bureau	CORD	26,800,00	26,800,00	24,458,82
12.041	12.12	DIVERS	Crédit commun: matériel de bureau	CPUBLIE,CNST,CNLI	513,000,00	513,000,00	485,797,36
12.042	12.12	DIVERS	Crédit commun: frais d'impression	CORD	218,000,00 TR	224,000,00	223,216,68
12.043	12.12	DIVERS	Crédit commun: frais de reliure et de façonnage	CORD	50,000,00 TE	43,800,00	42,668,82
12.044	12.12	DIVERS	Crédit commun: frais de location et d'exploitation des machines de bureau et d'équipements spéciaux	CSDI,CPUBLIE	200,000,00	200,000,00	172,330,80
12.045	12.12	DIVERS	Crédit commun: frais d'entretien des machines de bureau et d'équipements spéciaux	CPUBLIE,CNST,CNLI	205,000,00	205,000,00	150,477,27
12.046	12.12	DIVERS	Crédit commun: frais d'impression de sécurité	CORD	215,000,00 TE	160,548,14	138,834,19
12.047	12.12	01.34	Frais informatiques	CORD	30,000,00 TR	37,500,00	37,439,40
12.050	12.12	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CSDI,CPUBLIE	340,000,00 TE	307,000,00	283,523,51
12.060	12.12	01.34	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	8,000,00	8,000,00	6,938,83
12.080	12.11	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	71,150,00 TR	104,150,00	101,885,78
12.100	12.11	01.34	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CPUBLIE,CNST,CNLI	296,478,00	296,478,00	294,165,56
12.130	12.16	01.34	Frais de confection de documents parlementaires	CPUBLIE,CNST,CNLI	170,000,00	170,000,00	168,433,63
12.131	12.16	01.34	Service d'impression et d'expédition (services exécutés par le SCIE pour compte de la Chambre des Députés)	CSDI,CPUBLIE,CNST,CNLI	240,000,00 TR	294,651,86	293,430,21
12.140	12.16	01.34	Frais de publicité pour les ouvrages édités par l'Etat	CORD	7,500,00	7,500,00	5,687,47
12.170	12.30	01.34	Entretien des équipements spéciaux	CORD	175,500,00	175,500,00	169,930,60
12.190	12.30	01.34	Formation du personnel	CORD	650,00	650,00	632,50
12.300	DIVERS	07.34	Enlèvement de déchets provenant de l'imprimerie	CORD	11,000,00	11,000,00	5,307,13
12.301	DIVERS	01.34	Enlèvement et recyclage de machines de bureau et d'équipements spéciaux désaffectés	CORD	6,000,00	6,000,00	4,295,52
12.310	DIVERS	01.34	Frais de diffusion des ouvrages édités par l'Etat	CPUBLIE,CNST,CNLI	20,000,00	20,000,00	17,049,20
35.060	35.00	01.34	Cotisations à des organismes internationaux	CORD	144,00	144,00	0,00
<i>Total de la section 08.6 :</i>					4,855,658,00	4,915,481,46	4,655,443,74
Section 08.7 - Service eLuxembourg							
12.010	12.13	DIVERS	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	2,000,00	2,000,00	202,80
12.040	12.12	DIVERS	Frais de bureau	CORD	15,000,00	15,000,00	10,051,48
12.050	12.12	DIVERS	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	3,000,00 TE	2,000,00	802,85
12.080	12.11	DIVERS	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	2,500,00	2,500,00	2,497,09
12.120	12.30	DIVERS	Frais d'experts et d'études dans le cadre de projets de gouvernance électronique	CSDI,CPUBLIE,CNST,CNLI	6,500,000,00	6,500,000,00	3,699,951,46
12.190	12.30	DIVERS	Frais de formation du personnel	CORD	20,000,00 TR	21,000,00	19,954,23
33.001	33.00	DIVERS	Participation de l'Etat au financement de projets du secteur associatif en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information	CORD	50,000,00	50,000,00	17,885,00
43.000	43.22	DIVERS	Participation de l'Etat au financement de projets du secteur communal en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information	CSDI,CPUBLIE,CNST,CNLI	480,000,00	480,000,00	68,448,00
<i>Total de la section 08.7 :</i>					7,072,500,00	7,072,500,00	3,819,792,91

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
Section 08.8 - Service médical - Dépenses diverses							
12.000	12.15	01.33	Honoraires médicaux pour visites ordonnées par l'administration	CPUBLIE,CNST,CNLI	20,000.00	20,000.00	15,941.10
12.010	12.13	01.33	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	2,560.00	960.00	842.34
12.040	12.12	01.33	Frais de bureau: matériel de bureau, journaux, livres et périodiques	CORD	7,500.00	9,100.00	7,694.23
12.050	12.12	01.33	Achat de biens et services postaux et de télécommunications	CPUBLIE,CNST,CNLI	3,120.00	3,120.00	2,432.30
12.080	12.11	01.33	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	28,300.00	28,300.00	23,132.80
12.150	12.30	01.33	Prestations médicales et paramédicales	CORD	20,000.00	20,000.00	15,097.72
12.160	12.30	01.33	Acquisition et entretien de matériel médical	CORD	5,350.00	9,350.00	8,446.65
12.190	12.30	01.33	Frais de formation du personnel	CORD	5,520.00	1,520.00	1,098.50
12.300	DIVERS	01.33	Location et maintenance du logiciel médical pour les besoins du service de la santé au travail et pour le médecin de famille	C,SDE,CPUBLIE,CNST	48,500.00	48,500.00	46,234.94
<i>Total de la section 08.8 :</i>					564,244,458.00	570,342,341.91	529,875,123.20

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
09 - MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE							
Section 09.0 - Dépenses générales							
12.012	12.13	DIVERS	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	19,500.00	19,500.00	5,354.68
12.040	12.12	01-10	Frais de bureau	CORD	6,240.00	6,240.00	6,220.63
12.080	12.11	01-10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	4,900.00	4,900.00	4,708.86
12.140	12.16	DIVERS	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CSD, CPUBLIE	1,000.00	1,000.00	900.00
<i>Total de la section 09.0:</i>					31,640.00	31,640.00	17,184.17
Section 09.1 - Finances communales							
11.060	43.22	01-10	Part de l'Etat dans les majorations biennales et les majorations d'indice des fonctionnaires des secrétariats et recettes communales (article 4-2° du règlement grandducal du 4.4.1964)	CSD, CPUBLIE, CNST, CNLI	11,000,000.00	11,122,254.00	11,122,253.97
11.130	11.12	01-10	Indemnités pour services extraordinaires	CSD, CPUBLIE	4,200.00	4,200.00	1,857.26
43.000	43.22	13.20	Subvention à la Ville de Luxembourg en tant que capitale du pays et siège d'institutions européennes	CORD	991,574.00	991,574.00	991,574.00
43.002	43.22	01-10	Subventions au secteur communal pour stimuler le développement de ses relations avec les organisations communales des autres pays (jumelages)	CORD	35,945.00	35,945.00	35,945.00
43.003	43.22	08.20	Répartition de la participation de l'ensemble des communes dans le financement de l'enseignement musical	CORD	8,679,000.00	8,679,000.00	8,679,000.00
43.010	43.21	01-10	Contribution de l'Etat à l'alimentation du fonds communal de péréquation conjoncturale (loi modifiée du 11.12.1967)	CPUBLIE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
43.011	43.21	13.20	Subventions d'équilibre et de compensation aux communes	CSD, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,000.00	600,000.00	597,769.68
93.000	93.00	13.20	Alimentation du fonds communal de dotation financière (article 38 de la loi modifiée du 22.12.1987)	CPUBLIE, CNST, CNLI	378,386,500.00	439,612,997.65	439,612,997.65
<i>Total de la section 09.1:</i>					399,197,319.00	461,046,070.65	461,041,397.56
Section 09.2 - Commissariats de district							
11.000	DIVERS	01-10	Traitements des fonctionnaires	CSD, CNST, CNLI	1,354,071.00	1,395,884.21	1,395,884.21
11.010	DIVERS	01-10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSD, CNST, CNLI	216,355.00	216,355.00	140,597.26
11.030	DIVERS	01-10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSD, CNST, CNLI	58,501.00	58,501.00	45,474.21
11.040	DIVERS	01-10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSD, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
12.080	12.11	13.90	Bâtiments: exploitation et entretien	CPUBLIE, CNST, CNLI	100.00	7,500.00	6,910.86
12.100	12.11	01-10	Commissariat de district de Luxembourg: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CSD, CPUBLIE, CNST, CNLI	55,000.00	55,000.00	53,881.74
12.102	12.11	01-10	Commissariat de district de Grevenmacher: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques	CSD, CPUBLIE, CNST, CNLI	43,000.00	43,000.00	41,750.52
12.250	DIVERS	01-10	Commissariat de district de Luxembourg: frais de fonctionnement	CSD, CPUBLIE	28,985.00	28,985.00	28,026.32
12.251	DIVERS	01-10	Commissariat de district de Diekirch: frais de fonctionnement	CSD, CPUBLIE	28,600.00	28,600.00	26,432.39
12.252	DIVERS	01-10	Commissariat de district de Grevenmacher: frais de fonctionnement	CSD, CPUBLIE	21,497.00	21,497.00	20,033.49
35.060	35.00	01-10	Cotisations à des organismes internationaux	CORD	4,500.00	4,500.00	4,500.00
35.560	35.00	13.90	Cotisations à des organismes internationaux	CORD, CNST	1,000.00	1,000.00	1,000.00
<i>Total de la section 09.2:</i>					1,811,709.00	1,860,922.21	1,764,491.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
Section 09.3 - Caisse de prévoyance							
42.000	42.00	06.12	Part contributive de l'Etat dans les cotisations d'assurance pension et d'assurance maladie dues à la caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	35,274,000.00	35,274,000.00	32,128,503.33
42.002	42.00	03.20	Prise en charge par l'Etat des pensions allouées aux anciens membres de la police et à leurs survivants	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	6,440,000.00	6,440,000.00	6,222,598.71
			<i>Total de la section 09.3 :</i>		41,714,000.00	41,714,000.00	38,351,102.04
Section 09.4 - Service de contrôle de la comptabilité des communes							
11.000	DIVERS	01.10	Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	748,236.00	748,236.00	676,706.13
11.010	DIVERS	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	64,977.00	64,977.00	62,811.37
11.020	DIVERS	01.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
12.010	12.13	01.10	Frais de route et de séjour	CORD	13,000.00 TR	13,400.00	13,318.04
12.040	12.12	01.10	Frais de bureau	CORD	2,700.00 TR	4,300.00	4,226.68
12.125	12.30	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	2,000.00 TE	0.00	0.00
			<i>Total de la section 09.4 :</i>		831,013.00	831,013.00	757,062.22
Section 09.6 - Administration des services de secours							
11.000	DIVERS	03.50	Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	2,261,101.00 D	2,318,314.23	2,318,314.23
11.010	DIVERS	03.50	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	505,331.00 D	555,012.03	555,012.03
11.020	DIVERS	03.50	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100.00 D	33,185.44	33,185.44
11.030	DIVERS	03.50	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	712,311.00	712,311.00	666,232.49
11.040	DIVERS	03.50	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100.00 D	30,271.82	30,271.82
11.100	11.40	03.50	Indemnités d'habillement	CORD	2,335.00	2,335.00	2,213.77
11.130	11.12	03.50	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	68,900.00 TR	72,600.00	72,557.80
11.150	11.12	03.50	Indemnités pour heures supplémentaires	CPUBLIE, CNST, CNLI	2,000.00	2,000.00	0.00
12.000	12.15	03.50	Indemnités pour services de tiers	CORD	131,900.00	131,900.00	128,799.81
12.010	12.13	03.50	Frais de route et de séjour	CPUBLIE, CNST, CNLI	130,000.00	130,000.00	118,489.56
12.012	12.13	03.50	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	21,000.00 TE	13,060.00	12,995.54
12.020	12.14	03.50	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: frais d'assurances	CPUBLIE, CNST, CNLI	57,000.00	57,000.00	55,710.10
12.021	12.14	03.50	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carburants et combustibles	CORD	80,000.00 TR	102,000.00	99,054.25
12.022	12.14	03.50	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: réparations et entretien	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	181,000.00 D TR	220,950.00	220,885.10
12.030	12.16	03.50	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	380,000.00 TE	379,986.00	378,755.20
12.040	12.12	03.50	Frais de bureau	CORD	18,000.00	18,000.00	16,716.21
12.050	12.12	03.50	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE, CNST, CNLI	160,000.00 TR	160,300.00	160,069.10
12.060	12.12	03.50	Location et entretien des installations de télécommunications	CPUBLIE, CNST, CNLI	298,434.00	298,434.00	295,226.59
12.070	12.12	03.50	Location et entretien des équipements informatiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	60,000.00	60,000.00	44,266.11
12.080	12.11	03.50	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	146,867.00 TR	163,891.00	163,552.89
12.081	12.11	03.40	Service médical: bâtiments: exploitation et entretien	CORD	9,000.00 TR	9,138.00	9,137.31
12.100	12.11	03.50	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CPUBLIE, CNST, CNLI	528,814.00 D TR	549,354.00	549,353.14

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)	
12.120	12.30	03.50	Frais d'experts et d'études	CSDE, CPUBLIE	95,000.00	TE	63,862.00	41,858.65
12.126	12.30	DIVERS	Mise en place et mise à jour d'un site Internet et Intranet de l'Administration des services de secours	CORD	30,000.00	TR	30,228.00	30,227.75
12.130	12.16	03.50	Frais de publication	CSDE, CPUBLIE	50,000.00	TE	43,973.00	42,803.16
12.140	12.16	03.50	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	50,000.00		50,000.00	49,940.15
12.150	12.30	03.50	Prise en charge des honoraires restés en souffrance dans le cadre du S.A.M.U.	CORD	1,200.00		1,200.00	0.00
12.151	12.30	03.50	Prise en charge des honoraires médicaux et des indemnités du personnel des professions de santé dus dans le cadre des examens médicaux volontaires de la Division de la Protection civile	CPUBLIE, CNST, CNLI	30,000.00		30,000.00	21,239.08
12.170	12.30	03.50	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	13,994.00		13,994.00	13,944.32
12.180	12.30	03.50	Acquisition de matériel didactique	CORD	29,758.00	TE	27,672.00	26,823.18
12.190	12.30	03.50	Formation du personnel	CORD	45,000.00	TE	33,300.00	32,299.74
12.192	12.30	03.50	Frais de participation à l'exercice européen des services de secours EULUX	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100.00	D	29,831.00	29,831.00
12.200	12.30	03.50	Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles	CPUBLIE, CNST, CNLI	27,850.00	D	31,252.00	31,251.69
12.300	DIVERS	03.50	Distinctions honorifiques et autres témoignages de gratitude pour les volontaires de la protection civile particulièrement méritants	CORD	2,500.00		2,500.00	2,479.92
12.310	DIVERS	03.50	Frais d'instruction et d'entraînement des volontaires de la protection civile	CORD	134,145.00	TR	136,231.00	136,103.75
12.320	DIVERS	03.50	Acquisition et entretien du matériel d'intervention, autres frais d'intervention	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	387,022.00		387,022.00	386,795.16
12.330	DIVERS	03.50	Indemnités pour frais de représentation	CORD	880.00	TR	894.00	893.74
31.050	31.32	03.50	Subside à l'a.s.b.l. Luxembourg Air Rescue	CORD	425,000.00		425,000.00	425,000.00
32.020	32.00	03.50	Congé spécial des volontaires de la protection civile: indemnités compensatoires	CPUBLIE, CNST, CNLI	12,000.00	D TR	22,750.00	22,249.56
33.011	33.00	03.40	Subvention à la fédération des sapeurs-pompiers dans l'intérêt de la maison du sapeur-pompier à Niederfeulen, de l'organisation de cours d'instruction pour sapeurs-pompiers et du remboursement des pertes de salaires et des frais de déplacement aux élèves des cours d'incendie	CNSM	55,528.00		55,528.00	55,528.00
33.012	33.00	03.40	Subvention à la caisse de décès des sapeurs-pompiers du Grand-Duché	CNSM	6,197.00		6,197.00	6,197.00
33.013	33.00	03.40	Subvention à la fédération des sapeurs-pompiers du Grand-Duché	CNSM	10,412.00		10,412.00	10,412.00
33.014	33.00	03.50	Subsides aux unités de secours de la protection civile pour l'organisation d'événements d'envergure dans le cadre de la valorisation du bénévolat des services de secours	CNSM	3,000.00	TE	2,700.00	1,980.00
35.060	35.00	03.50	Frais résultant d'assistance au Luxembourg en cas de catastrophe dans le cadre des accords bilatéraux	CPUBLIE, CNST, CNLI	100.00		100.00	0.00
43.000	43.22	03.40	Emploi du produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie	CPUBLIE, CNST, CNLI	3,800,000.00	D	4,202,964.00	4,202,964.00
12.580	12.11	03.50	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD, CNST	330.00		330.00	330.00
32.520	32.00	03.50	Congé spécial des volontaires de la protection civile: indemnités compensatoires	CORD, CNST	810.00		810.00	809.90
<i>Total de la section 09.6:</i>					10,965,019.00		11,628,792.52	11,502,766.24
Section 09.7 - Direction de l'aménagement du territoire (DATer)								
11.130	11.12	07.20	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	1,500.00		1,500.00	49.58
11.320	11.00	07.20	Frais de personnel du secrétariat permanent et commun du Comité Economique et Social de la Grande Région	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	123,000.00		123,000.00	0.00
12.000	12.15	07.20	Indemnités pour services de tiers	CORD	1,500.00		1,500.00	123.95
12.010	12.13	07.20	Frais de route et de séjour	CORD	5,600.00		5,600.00	4,618.00
12.012	12.13	07.20	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	33,000.00	TE TR	44,500.00	44,486.44
12.020	12.14	07.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	1,500.00		1,500.00	895.01
12.040	12.12	07.20	Frais de bureau	CORD	23,500.00		23,500.00	21,349.20
12.070	12.12	07.20	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	41,000.00		41,000.00	40,238.50

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.080	12.11	07.20	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	21,000.00 TR	26,550.00	26,475.41
12.120	12.30	07.20	Aménagement du territoire: frais d'experts et d'études	CSDE,CPUBLIE	1,350,000.00	1,350,000.00	1,183,800.42
12.122	12.30	07.50	Parcs naturels: frais d'experts et d'études	CSDE,CPUBLIE	120,000.00	120,000.00	111,842.80
12.125	12.30	07.20	Frais de consultation en relation avec le système d'information géographique (SIG)	CSDE,CPUBLIE	15,000.00	15,000.00	10,020.00
12.130	12.16	07.20	Frais de publication d'études, d'études d'impact et de rapports; frais de confection et de publication de plans et de cartes	CSD,CPUBLIE	35,000.00 TE	18,450.00	0.00
12.140	12.16	07.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CSDE,CPUBLIE	45,000.00 TE	23,500.00	17,062.31
12.190	12.30	07.20	Frais de formation, colloques, séminaires, stages et journées d'études; frais d'organisation et de participation	CORD	16,000.00	16,000.00	11,480.95
12.320	33.00	07.20	Frais de fonctionnement du secrétariat permanent et commun du Comité Economique et Social de la Grande Région	CORD	80,000.00	80,000.00	47,575.55
35.010	35.20	07.20	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG II et INTERREG III.	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	741,165.00 TR	762,165.00	752,028.38
35.060	35.00	07.20	Participation à des études effectuées dans le cadre d'organismes internationaux, contributions à des organismes internationaux	CORD	25,000.00	25,000.00	25,000.00
35.061	35.00	07.50	Contributions à la Fédération EUROPARC, le groupement des parcs naturels au niveau européen	CORD	3,170.00	3,170.00	3,170.00
35.065	35.00	07.20	Participation à des actions menées dans le cadre de la coopération transfrontalière de proximité	CSDE,CPUBLIE	179,000.00	179,000.00	174,110.24
43.000	43.22	07.20	Participation à l'assistance technique nécessaire à l'élaboration des plans régionaux	CORD	50,000.00	50,000.00	50,000.00
43.030	43.51	07.50	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement et de personnel des parcs naturels	CORD	715,466.00 TR	722,966.00	722,877.21
43.031	43.51	07.50	Participation de l'Etat à des projets particuliers réalisés par les parcs naturels	CSDE,CPUBLIE	160,000.00	160,000.00	159,843.30
43.300	43.22	07.20	Subsidies aux communes, syndicats de communes et autres organismes pour la réalisation de projets destinés à accompagner le développement ou à assurer la mise en oeuvre des plans régionaux	CORD	35,000.00 TE	27,500.00	20,000.00
<i>Total de la section 09.7 :</i>					3,821,401.00	3,821,401.00	3,427,050.25
Section 09.8 - Aménagement communal							
11.130	11.12	07.20	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	28,800.00	28,800.00	26,100.00
12.000	12.15	07.20	Indemnités pour services de tiers	CORD	15,700.00	15,700.00	7,200.00
12.010	12.13	07.20	Frais de route et de séjour	CORD	3,500.00	3,500.00	1,989.58
12.040	12.12	07.20	Frais de bureau	CORD	7,000.00	7,000.00	5,698.25
12.120	12.30	07.20	Etudes dans l'intérêt du développement urbain des communes	CSD,CPUBLIE	10,000.00	10,000.00	10,000.00
12.140	12.16	07.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CSD,CPUBLIE	45,000.00	45,000.00	34,686.85
12.190	12.30	07.20	Frais de formation, colloques, séminaires, stages et journées d'études; frais d'organisation et de participation	CORD	5,000.00	5,000.00	796.00
43.000	43.22	07.20	Participation de l'Etat en faveur des communes pour l'élaboration et l'exécution de projets d'aménagement ainsi que de projets de développement urbain	CSD,CPUBLIE	160,000.00	160,000.00	160,000.00
43.010	43.21	07.20	Participation de l'Etat en faveur des communes pour l'élaboration de plans de développement général dans le cadre de la fusion des communes.	CSD,CPUBLIE	100,000.00	100,000.00	100,000.00
<i>Total de la section 09.8 :</i>					375,000.00	375,000.00	346,470.68
Section 09.9 - Administration de la gestion de l'eau							
11.000	DIVERS	10.40	Traitements des fonctionnaires	CSD,CSNST,CNLI	4,203,531.00 D	4,496,912.15	4,496,912.15
11.010	DIVERS	10.40	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSD,CSNST,CNLI	322,854.00 D	342,468.03	342,468.03
11.020	DIVERS	11.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CORD	100.00 D	23,961.57	23,961.57
11.030	DIVERS	10.40	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSD,CSNST,CNLI	1,507,912.00 D	1,528,489.48	1,528,489.48
11.040	DIVERS	10.40	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSD,CSNST,CNLI	100.00 D	22,549.28	22,549.28

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.100	11.40	10.40	Indemnités d'habillement	C-SDE,CPUBLIE	18,900.00	18,900.00	17,612.18
12.000	12.15	10.40	Indemnités pour services de tiers	C-SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	19,000.00	19,000.00	12,794.50
12.010	12.13	10.40	Frais de route et de séjour	CORD	39,000.00	39,000.00	37,124.65
12.012	12.13	10.40	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	35,000.00 TR	39,000.00	38,203.77
12.020	12.14	10.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	145,500.00 TR	151,292.00	151,222.10
12.030	12.16	10.40	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	8,300.00	8,300.00	8,143.26
12.040	12.12	10.40	Frais de bureau	CORD	51,500.00	51,500.00	43,670.58
12.041	12.12	10.10	Préparation des cartes des zones inondables conformément au projet de directive relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation	C-SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	100.00	100.00	0.00
12.050	12.12	10.40	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	37,000.00	37,000.00	34,889.56
12.060	12.12	10.40	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	4,200.00	4,200.00	4,007.14
12.070	12.12	10.40	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	138,500.00	138,500.00	131,142.16
12.080	12.11	10.40	Bâtiments: exploitation et entretien	C-SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	79,000.00	79,000.00	71,476.31
12.100	12.11	10.40	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	C-SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	317,500.00	317,500.00	316,868.31
12.110	12.30	10.10	Frais de contentieux	C-SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	500.00	500.00	0.00
12.120	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études	C-SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	950,000.00 D TR	1,144,380.00	1,144,362.48
12.122	12.30	10.40	Frais d'accréditation de laboratoire	CORD	26,000.00 TR	28,150.00	27,451.19
12.125	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études informatiques	CORD	10,000.00 TR	12,072.70	12,072.70
12.140	12.16	10.40	Frais de sensibilisation et d'information, acquisition de matériel didactique et audiovisuel, participation à des foires	CORD	100,000.00	100,000.00	98,620.96
12.160	12.30	10.40	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire	CORD	286,000.00 TR	304,525.00	304,271.30
12.170	12.30	10.40	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	24,500.00 TR	25,387.00	25,386.08
12.171	12.30	10.40	Frais d'exploitation et d'entretien des stations de mesure du réseau hydrologique	C-SDE,CPUBLIE	16,000.00	16,000.00	15,988.27
12.190	12.30	10.40	Formation continue, séminaires, stages de perfectionnement et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	35,000.00	35,000.00	33,271.16
12.301	DIVERS	DIVERS	Réalisation de projets qui ont pour objet l'amélioration de l'état hydromorphologique des cours d'eau en vue de la restauration des habitats aquatiques et piscicoles	C-SDE,CPUBLIE	150,000.00 TE	41,843.00	14,593.41
12.302	DIVERS	07.50	Mesures à prendre en cas d'intervention pour remise en état des conditions d'écoulement des eaux et remise en état de lieux dans l'intérêt de la protection et de la sauvegarde de l'environnement et de la qualité des eaux	C-SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	2,000.00 D	8,776.00	8,775.65
12.304	DIVERS	13.90	Frais en relation avec des projets de recherche	C-SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	100.00	100.00	0.00
12.310	DIVERS	10.40	Pisciculture: exécution de la loi sur la pêche, frais d'entretien et de repeuplement	CORD	32,000.00 TE	31,724.00	31,103.36
12.311	DIVERS	07.33	Assistances au fonctionnement, à l'entretien et au contrôle de stations d'épuration et à la gestion de l'eau	C-SDE,CPUBLIE	315,000.00 TR	361,500.00	350,767.49
12.320	DIVERS	10.40	Aménagement et entretien, aux frais des propriétaires riverains des cours d'eau, d'installations et de dispositifs permettant le libre passage du poisson, de grilles empêchant le passage du poisson ainsi que de passages à l'usage des pêcheurs (articles 17, 23 et 57 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures)	CPUBLIE,CNST,CNLI	100.00	100.00	0.00
12.321	DIVERS	10.40	Frais en relation avec des conférences internationales et les actes et manifestations complexes	CORD	28,000.00 TE	21,850.00	2,128.40
12.330	DIVERS	10.40	Acquisition de poissons en vue de l'exécution du repeuplement obligatoire dans les eaux intérieures de la deuxième catégorie	CPUBLIE,CNST,CNLI	5,400.00 TR	5,676.00	5,675.30
14.010	14.10	10.10	Cours d'eau: travaux d'entretien des cours d'eau frontaliers	CORD	2,500.00	2,500.00	2,466.98
14.011	14.10	DIVERS	Stations d'épuration: travaux d'entretien et de réparation	C-SDE,CPUBLIE	2,500.00	2,500.00	0.00
14.014	14.10	10.10	Travaux extraordinaires de nettoyage à exécuter à charge de l'Etat aux embouchures des cours d'eau aux abords de la Moselle canalisée.	C-SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	100.00	100.00	0.00
14.016	14.10	10.10	Cours d'eau: travaux d'entretien à charge de l'Etat à exécuter aux cours d'eau.	C-SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	500,000.00	500,000.00	463,622.67

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
24.000	24.10	10.40	Location de lots de pêche par l'Etat (article 21 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures)	CPUBLIE,CNST,CNLI	250,00	250,00	0,00
31.050	31.32	10.10	Travaux d'amélioration et d'aménagement à exécuter aux cours d'eau par des associations syndicales ou des particuliers; participation de l'Etat au coût des travaux.	C,SDE,CPUBLIE	12,000,00	12,000,00	951,72
33.000	33.00	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt de la protection de l'eau	CORD	10,000,00	10,000,00	10,000,00
33.001	33.00	07.50	Contributions financières à la réalisation de travaux de recherche en matière de gestion des eaux par des Centres de Recherche publics	CORD	225,000,00	225,000,00	225,000,00
35.020	35.30	07.30	Participation de l'Etat dans les actions et projets cofinancés par les fonds structurels européens	C,SDE,CPUBLIE	180,000,00	180,000,00	179,998,57
35.060	35.00	07.50	Contributions à des organismes internationaux	CPUBLIE,CNST,CNLI	65,000,00	65,000,00	63,031,89
43.000	43.22	10.10	Travaux d'entretien et de conservation à exécuter aux cours d'eau par les communes; participation de l'Etat au coût des travaux.	C,SDE,CPUBLIE,CNST	40,000,00	40,000,00	3,910,41
43.001	43.22	10.10	Participation de l'Etat au frais d'investissements, d'entretien des installations sanitaires, d'entretien et de nettoyage des berges du lac effectuées par les communes ou syndicats de communes riverains du Lac de la Haute-Sûre.	C,SDE,CPUBLIE	310,000,00	310,000,00	310,000,00
93.000	93.00	10.40	Versement au fonds spécial de la pêche de la taxe piscicole et de la part de l'Etat dans le droit d'adjudication des pêches (articles 7 et 41 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures)	C,SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	63,925,00	63,925,00	63,925,00
93.001	93.00	10.40	Versement au fonds spécial des eaux frontalières relevant de la souveraineté commune du Grand-Duché de Luxembourg et de la République Fédérale d'Allemagne du produit de la vente des permis de pêche (article 6 de la convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et les Länder de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre de la République Fédérale d'Allemagne, approuvée par la loi du 21.11.1984)	C,SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	71,768,00	71,768,00	71,768,00
<i>Total de la section 09.9 :</i>					10,397,640,00	10,938,299,51	10,750,678,02
Total du département 09 :					469,138,741,00	532,247,138,89	527,958,202,18

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.130	11.12	DIVERS	Indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE,CNST,CNLI	3,500.00	3,500.00	1,561.77
11.131	11.12	04.00	Elaboration, rédaction, présentation et diffusion du courrier de l'éducation nationale ainsi que de cours, de documents et d'autres ouvrages à publier par le ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle; indemnités pour services extraordinaires	CORD	6,000.00	6,000.00	0.00
11.133	11.12	04.00	Contrôle des établissements d'enseignement subsideés par l'Etat; indemnités pour services extraordinaires	CORD	6,578.00	6,578.00	6,577.62
11.135	11.12	04.00	Commissaires de gouvernement auprès des établissements publics relevant du département de l'éducation nationale et de la formation professionnelle; indemnités pour services extraordinaires	CORD	496.00	496.00	496.00
12.001	12.15	DIVERS	Commissions d'études; indemnités pour services de tiers	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	2,000.00	2,000.00	867.65
12.010	12.13	DIVERS	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	50,200.00	50,200.00	23,003.18
12.012	12.13	04.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	200,000.00 TR	210,000.00	194,100.25
12.020	12.14	04.00	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	2,723.00	2,723.00	1,669.96
12.041	12.12	04.00	Frais de bureau	CORD	3,600.00	3,600.00	3,460.69
12.042	12.12	04.00	Frais de documentation	CORD	17,000.00	17,000.00	15,395.69
12.080	12.11	04.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	14,200.00 D	34,927.00	34,850.04
12.081	12.11	04.00	Services de l'Etat à gestion séparée: frais d'exploitation et d'entretien des bâtiments	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	100,00 D	301,034.00	298,080.58
12.120	12.30	04.00	Frais d'experts et d'études	CORD	10,000.00 TE	0.00	0.00
12.125	12.30	04.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CSDE,CPUBLIE	171,620.00	171,620.00	170,547.30
12.126	12.30	04.00	Frais d'experts et d'études en matière statistique	CSDE,CPUBLIE	110,000.00 TE	20,000.00	19,464.90
12.130	12.16	04.00	Frais de publication de manuels scolaires et d'autres ouvrages édités par le ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle; frais d'impression, frais pour droits d'auteur, acquisition de manuels scolaires et de matériel didactique, dépenses diverses	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	810,000.00 TR	964,000.00	952,167.02
12.140	12.16	04.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	135,000.00 TE	86,000.00	73,064.63
12.190	12.30	04.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	21,500.00	21,500.00	21,403.61
12.302	DIVERS	04.00	Conseil supérieur de l'éducation nationale; dépenses de fonctionnement	CORD	1,000.00	1,000.00	798.71
12.307	DIVERS	DIVERS	Frais de participation aux échanges franco-allemands	CORD	28,800.00	28,800.00	28,748.24
12.308	DIVERS	04.00	Service informatique; dépenses de fonctionnement et frais divers	CORD	242,250.00	242,250.00	186,878.55
12.315	DIVERS	04.00	Service de la scolarisation des enfants étrangers; dépenses diverses	CORD	62,000.00	62,000.00	52,323.75
12.321	DIVERS	DIVERS	Festival de théâtre pour jeunes SAAR-LOR-LUX; organisation de manifestations et frais divers	CORD	20,000.00	20,000.00	13,556.00
33.000	33.00	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fondation Lycée technique privé Emile Metz	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	1,936,141.00	1,936,141.00	1,810,159.29
33.002	33.00	DIVERS	Participation aux frais de fonctionnement de la fondation Restena pour l'accès des établissements d'enseignement postprimaire aux services téléinformatiques	CORD	536,918.00	536,918.00	536,918.00
33.010	33.00	04.00	Cours, stages, recherches, études et activités ou manifestations à caractère pédagogique; subsides	CNSM	30,000.00	30,000.00	28,000.00
33.011	33.00	04.00	Animation culturelle et éducation aux médias dans les écoles et par les écoles; subsides	CNSM	10,000.00	10,000.00	9,993.83
33.013	33.00	DIVERS	Promotion de l'esprit d'entreprendre et de l'initiation à la gestion d'entreprises; subsides	CNSM	81,000.00	81,000.00	81,000.00
33.017	33.00	04.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des gestionnaires des projets européens	CNSM	230,000.00	230,000.00	230,000.00
34.060	34.41	DIVERS	Bourses d'études et de voyages pour des activités à caractère pédagogique	CORD	65,000.00	65,000.00	53,624.95
35.010	35.20	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays membres de l'Union Européenne	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	40,950.00	40,950.00	38,400.00

10 ET 11 - MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Section 10.0 - Dépenses générales

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
35.040	35.50	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays non membres de l'Union Européenne	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	51,000.00	51,000.00	21,630.28
41.010	41.40	DIVERS	Dotation au centre de coordination des projets d'établissement des enseignements secondaire et secondaire technique	CORD	399,770.00	399,770.00	399,770.00
41.050	41.10	04.00	Animation culturelle et éducation aux médias par les établissements d'enseignement postprimaire	CSDE, CPUBLIE	49,500.00	49,500.00	49,500.00
41.051	41.10	04.00	Organisation d'activités en vue de favoriser les voyages d'études, stages, échanges scolaires et concours à l'étranger	CORD	48,000.00 TE	33,000.00	33,000.00
11.630	11.12	DIVERS	Indemnités pour services extraordinaires	CORD, CNST	3,223.00	3,223.00	3,222.72
12.750	DIVERS	04.00	Etablissements scolaires et services dépendant du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle: régularisation d'amis de TVA	CORD, CNST	330,000.00	330,000.00	329,172.30
33.517	33.00	04.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des gestionnaires des projets européens	CNST, CNSM	20,000.00	20,000.00	20,000.00
<i>Total de la section 10.0 :</i>					5,750,069.00	6,071,730.00	5,743,410.51

Section 10.1 - Centre de technologie de l'éducation

11.000	DIVERS	04.10	Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	1,098,659.00 D	1,261,130.63	1,261,130.63
11.010	DIVERS	04.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	52,955.00	52,955.00	45,659.87
11.020	DIVERS	04.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
11.030	DIVERS	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	78,881.00 D	79,161.42	79,161.42
11.100	11.40	04.10	Indemnités d'habilitation	CSDE, CPUBLIE	279.00	279.00	278.88
11.130	11.12	04.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	2,000.00	2,000.00	554.40
12.010	12.13	04.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	3,000.00 TR	8,400.00	7,978.52
12.040	12.12	04.10	Frais de bureau	CORD	1,620.00	1,620.00	1,200.40
12.041	12.12	04.10	Service de photocopie couleur: entretien et fournitures	CORD	4,000.00 TR	4,800.00	4,788.83
12.050	12.12	04.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	3,000.00	3,000.00	2,091.40
12.080	12.11	04.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	22,500.00	22,500.00	22,464.11
12.300	DIVERS	04.10	Frais de fonctionnement, dépenses diverses	CORD	96,000.00	96,000.00	92,700.60
12.301	DIVERS	DIVERS	Elaboration et mise en oeuvre de projets et de plans d'actions en faveur de l'informatisation des établissements de l'enseignement public: dépenses diverses	CORD	1,100,000.00 TE	1,093,800.00	903,648.91
<i>Total de la section 10.1 :</i>					2,625,994.00	2,625,746.05	2,421,657.97

Section 10.2 - Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques

11.000	DIVERS	04.01	Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	360,846.00	360,846.00	337,782.79
11.010	DIVERS	04.01	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	571,511.00 D	806,338.75	806,338.75
11.020	DIVERS	04.01	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100.00 D	66,217.16	66,217.16
11.130	11.12	04.01	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	54,000.00 TR	64,900.00	64,870.08
12.040	12.12	04.01	Frais de bureau	CORD	9,000.00	9,000.00	8,933.92
12.190	12.30	04.01	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CSDE, CPUBLIE	906,000.00	906,000.00	905,818.14
12.191	12.30	04.01	Formation continue des directions des établissements postprimaires	CORD	20,000.00 TE	9,100.00	9,096.40
12.192	12.30	04.01	Formation continue: colloques, séminaires et journées d'études organisés dans les différents arrondissements d'inspecteur	CORD	4,500.00	4,500.00	4,344.75
12.221	12.30	04.01	Projets d'élaboration et de recherche pédagogiques	CSDE, CPUBLIE	1,662,000.00 TE	1,502,000.00	1,501,778.13
12.222	12.30	04.01	Elaboration d'indicateurs statistiques et d'études comparatives sur le système éducatif luxembourgeois	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	661,000.00 TR	821,000.00	820,584.13
12.224	12.30	04.01	Mise en oeuvre du projet d'une école-pilote à journée continue	CORD	13,000.00	13,000.00	12,952.75

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.226	12.30	04.01	Réforme de l'enseignement des langues au Luxembourg	CORD	260,000.00	260,000.00	259,744.00
12.228	12.30	04.01	Mise en oeuvre du projet-pilote "Ganztagesschoul" au primaire	CPUBLIE,CNST,CNLI	174,184.00	174,184.00	174,184.00
12.229	12.30	04.01	Préparation des travaux préliminaires aux projets relatifs aux profils d'apprentissage	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	53,000.00 D	1,053,000.00	510,138.46
12.300	DIVERS	04.01	Centre de documentation: frais d'alimentation et frais connexes	CORD	52,500.00	52,500.00	52,370.93
12.301	DIVERS	04.01	Promotion de la santé et éducation à l'environnement: dépenses diverses	CORD	250,000.00	250,000.00	249,995.76
35.020	35.30	04.01	Transferts de revenus au secteur privé de pays membres de l'Union européenne	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	111,000.00	111,000.00	108,471.05
			<i>Total de la section 10.2 :</i>		5,162,641.00	6,463,585.91	5,893,621.20
Section 10.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire							
11.000	DIVERS	04.10	Traitements des fonctionnaires	CSDE,CNST,CNLI	1,277,056.00	1,277,056.00	1,032,116.50
11.010	DIVERS	04.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE,CNST,CNLI	105,859.00 D	475,407.73	475,407.73
11.020	DIVERS	04.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE,CNST,CNLI	10,347.00 D	209,042.17	209,042.17
11.030	DIVERS	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE,CNST,CNLI	100.00 D	148,128.01	148,128.01
11.040	DIVERS	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE,CNST,CNLI	100.00	100.00	0.00
11.130	11.12	04.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	7,703.00 TE	5,703.00	4,900.11
11.131	11.12	DIVERS	Cours de rattrapage: indemnités pour services extraordinaires	CORD	14,000.00 TR	26,000.00	25,730.46
12.000	12.15	04.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	61,129.00 TE	49,129.00	46,567.52
12.001	12.15	04.10	Cours de rattrapage: indemnités pour services de tiers	CORD	35,000.00 TE	29,000.00	28,988.26
12.002	12.15	04.10	Suivi psycho-socio-éducatif des élèves de l'enseignement postprimaire: indemnités pour services de tiers	CORD	57,433.00 TE	56,433.00	55,100.00
12.010	12.13	04.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	8,320.00 TR	10,320.00	8,952.32
12.040	12.12	04.10	Frais de bureau	CORD	15,600.00 TR	16,600.00	15,921.40
12.050	12.12	04.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	15,080.00	15,080.00	13,787.41
12.080	12.11	04.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	14,270.00 TR	14,870.00	14,867.38
12.140	12.16	04.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	5,000.00 TE	4,400.00	4,333.20
12.190	12.30	04.10	Organisation de colloques sur les problèmes ayant trait à l'orientation, la psychologie et l'éducation: frais divers	CORD	15,280.00	15,280.00	13,931.28
12.191	12.30	04.10	Formation initiale et continue du personnel des Services de Psychologie et d'Orientation Scolaires et du Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaires	CORD	50,000.00 TR	58,000.00	55,190.65
12.300	DIVERS	04.10	Acquisition de matériel psycho-pédagogique, frais divers	CORD	20,000.00 TE	18,000.00	16,069.76
33.010	33.00	04.10	Subsidés aux associations de parents d'élèves	CNSM	13,000.00	13,000.00	12,960.00
33.011	33.00	04.10	Participation aux frais du secrétariat de la F.A.P.E.L.	CNSM	52,112.00	52,112.00	52,112.00
34.060	34.41	DIVERS	Subsidés extraordinaires à des élèves de familles à revenu modeste fréquentant les enseignements primaire et postprimaire à l'étranger	CORD	70,000.00	70,000.00	69,992.80
34.061	34.41	04.32	Subsidés en faveur des élèves suivant l'enseignement postprimaire au Grand-Duché de Luxembourg	CORD	1,900,000.00	1,900,000.00	1,899,150.99
34.062	34.41	04.32	Bourses pour études spéciales ne relevant pas de l'enseignement supérieur	CPUBLIE,CNST	120,000.00	120,000.00	104,981.00
12.510	12.13	04.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD,CNST	1,881.00	1,881.00	1,880.92
			<i>Total de la section 10.3 :</i>		3,869,270.00	4,585,541.91	4,310,111.87

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
Section 10.4 - Sports scolaires et périscolaires							
12.090	12.21	04-10	Frais de location d'installations d'éducation physique par les établissements scolaires payés au secteur des administrations publiques	CPUBLIE,CNST,CNLI	1,257,110.00	1,257,110.00	1,257,110.00
12.300	DIVERS	04-10	Frais de transport des élèves aux installations d'éducation physique	CORD	86,000.00	86,000.00	86,000.00
33.010	33.00	04-13	Participation aux frais du comité central de la L.A.S.E.L.	CNSM	79,950.00	79,950.00	79,950.00
33.011	33.00	04-12	Participation aux frais du comité central de la L.A.S.E.P.	CNSM	69,290.00	69,290.00	69,290.00
33.012	33.00	04-13	Subsides aux associations sportives affiliées à la L.A.S.E.L.	CNSM	28,782.00	28,782.00	28,782.00
33.013	33.00	DIVERS	Contribution de l'Etat à l'assurance responsabilité civile des sportifs de la L.A.S.E.L. et de la L.A.S.E.P.	CNSM	2,107.00	2,107.00	2,052.42
33.014	33.00	04-12	Subsides aux associations sportives affiliées à la L.A.S.E.P.	CNSM	195,500.00	195,500.00	195,497.00
33.015	33.00	06-34	Subside à l'association luxembourgeoise pour la pratique des activités physiques et sportives des personnes inadaptes et handicapées mentales (A.L.P.A.P.S.) pour l'organisation des activités sportives nationales et régionales	CNSM	4,980.00	4,980.00	4,980.00
12.590	12.21	04-10	Frais de location d'installations d'éducation physique par les établissements scolaires payés au secteur des administrations publiques	CORD,CNST	7,732.00	7,732.00	7,731.44
<i>Total de la section 10.4 :</i>					1,731,451.00	1,731,451.00	1,731,392.86
Section 10.5 - Etablissements privés d'enseignement							
44.000	44.00	04-50	Participation de l'Etat aux frais des établissements privés d'enseignement préscolaire, primaire et postprimaire	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	55,467,114.00	55,467,114.00	55,213,755.50
<i>Total de la section 10.5 :</i>					55,467,114.00	55,467,114.00	55,213,755.50
Section 10.6 - Service des restaurants scolaires							
11.000	DIVERS	04-10	Traitements des fonctionnaires	CSDE,CNST,CNLI	100.00 D	21,391.86	21,391.86
11.010	DIVERS	04-10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE,CNST,CNLI	94,909.00	94,909.00	18,878.80
11.020	DIVERS	04-10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE,CNST,CNLI	100.00	100.00	0.00
11.030	DIVERS	04-10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE,CNST,CNLI	2,321,407.00	2,321,407.00	2,249,152.07
11.040	DIVERS	04-10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE,CNST,CNLI	100.00 D	26,415.05	26,415.05
11.060	DIVERS	04-10	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	CPUBLIE,CNST,CNLI	152,644.00	152,644.00	93,975.13
11.100	11.40	04-10	Indemnités d'habillement	CSDE,CPUBLIE	10,505.00	10,505.00	10,403.77
11.130	11.12	04-10	Indemnités pour services extraordinaires au profit des restaurants scolaires	CORD	6,944.00	6,944.00	6,944.00
41.050	41.10	04-10	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du service des restaurants scolaires	CPUBLIE,CNST,CNLI	2,692,768.00	2,692,768.00	2,692,768.00
<i>Total de la section 10.6 :</i>					5,279,477.00	5,327,083.91	5,119,928.68
Section 10.7 - Education différenciée							
11.000	DIVERS	04-52	Traitements des fonctionnaires	CSDE,CNST,CNLI	19,525,240.00	19,525,240.00	17,959,291.79
11.010	DIVERS	04-52	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE,CNST,CNLI	9,355,431.00 D	9,705,959.36	9,705,959.36
11.020	DIVERS	04-52	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE,CNST,CNLI	100.00 D	1,654,450.32	1,654,450.32
11.030	DIVERS	04-52	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE,CNST,CNLI	1,705,834.00	1,705,834.00	1,702,116.92
11.040	DIVERS	04-52	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE,CNST,CNLI	100.00 D	14,782.95	14,782.95
11.060	DIVERS	04-52	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	100.00	100.00	0.00
11.100	11.40	DIVERS	Indemnités d'habillement	CSDE,CPUBLIE	18,700.00	18,700.00	17,307.69

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.130	11.12	04.52	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	45,000.00 TR	62,000.00	53,543.60
11.150	11.12	04.52	Indemnités pour leçons supplémentaires	C-SD, CPUBLIE	194,212.00	194,212.00	179,507.82
12.000	12.15	04.52	Indemnités pour services de tiers	CORD	7,500.00 TR	13,000.00	9,888.59
12.010	12.13	04.52	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	10,000.00	10,000.00	9,155.11
12.012	12.13	04.52	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	20,000.00	20,000.00	19,798.58
12.080	12.11	04.52	Bâtiments: exploitation et entretien	CPUBLIE,CNST	597,300.00	597,300.00	597,295.40
12.090	12.21	04.52	Centres régionaux et services d'éducation différenciée: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	C-SD, CPUBLIE,CNST,CNLI	577,650.00 D	630,115.00	630,114.21
12.100	12.11	04.52	Centres régionaux et services d'éducation différenciée: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	C-SD, CPUBLIE,CNST,CNLI	811,000.00	811,000.00	810,766.35
12.160	12.30	04.52	Acquisition et entretien de matériel médical et pharmaceutique	CORD	1,340.00	1,340.00	1,251.78
12.190	12.30	04.52	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	C-SD, CPUBLIE	166,200.00	166,200.00	166,172.05
12.252	DIVERS	04.52	Institut pour déficients visuels: frais d'exploitation courants	CORD	65,000.00	65,000.00	64,542.64
12.253	DIVERS	04.52	Institut pour infirmes moteurs cérébraux: frais d'exploitation courants	CORD	145,600.00	145,600.00	145,208.35
12.254	DIVERS	04.52	Service de guidance de l'enfance: frais d'exploitation courants	CORD	104,000.00 TE	94,000.00	85,942.86
12.255	DIVERS	04.52	Centre d'observation: frais d'exploitation courants	CORD	18,500.00	18,500.00	17,545.60
12.256	DIVERS	04.52	Centre régional et de propédeutique professionnelle à Warken: frais d'exploitation courants	CORD	95,000.00	95,000.00	94,997.93
12.257	DIVERS	04.52	Centre régional et de propédeutique professionnelle à Vailferdange: frais d'exploitation courants	CORD	37,440.00	37,440.00	35,505.81
12.258	DIVERS	04.52	Centre régional et de propédeutique professionnelle à Clervaux: frais d'exploitation courants	CORD	70,000.00	70,000.00	69,801.43
12.261	DIVERS	04.52	Centre d'intégration scolaire: frais d'exploitation courants	CORD	20,000.00	20,000.00	19,788.23
12.263	DIVERS	04.52	Centre régional de Differdange: frais d'exploitation courants	CORD	31,000.00	31,000.00	30,999.80
12.264	DIVERS	04.52	Centre régional d'Echternach: frais d'exploitation courants	CORD	39,390.00 TR	41,790.00	41,462.38
12.265	DIVERS	04.52	Centre régional d'Esch-sur-Alzette: frais d'exploitation courants	CORD	114,000.00 TE	111,600.00	110,549.31
12.267	DIVERS	04.52	Centre régional de Luxembourg: frais d'exploitation courants	CORD	95,000.00 TE	80,000.00	79,939.05
12.268	DIVERS	04.52	Centre régional de Rédange: frais d'exploitation courants	CORD	16,195.00	16,195.00	16,187.05
12.269	DIVERS	04.52	Centre régional de Roser: frais d'exploitation courants	CORD	27,000.00	27,000.00	26,949.33
12.270	DIVERS	04.52	Centre régional de Rumelange: frais d'exploitation courants	CORD	18,200.00	18,200.00	18,193.39
12.271	DIVERS	04.52	Centre régional de Roodt-sur-Syre: frais d'exploitation courants	CORD	52,000.00	52,000.00	50,661.06
12.272	DIVERS	04.52	Institut pour enfants autistiques et psychiques: frais d'exploitation courants	CORD	74,000.00	74,000.00	73,101.75
12.273	DIVERS	04.52	Centre d'observation dans la région de Pétange: frais d'exploitation courants	CORD	25,000.00	25,000.00	24,998.83
12.280	DIVERS	04.52	Direction de l'Education différenciée: dépenses de fonctionnement	CORD	12,000.00 TR	14,500.00	13,097.09
12.281	DIVERS	04.52	Service rééducatif ambulatoire: dépenses de fonctionnement	CORD	56,000.00	56,000.00	55,902.21
33.000	33.00	04.52	Participation de l'Etat aux frais de personnel suppléant engagé dans les instituts gérés par des associations privées	C-SD, CPUBLIE,CNST,CNLI	100.00	100.00	0.00
33.010	33.00	06.34	Subsidies aux associations s'occupant d'enfants inadaptés et handicapés	CNSM	1,487.00	1,487.00	1,480.00
34.010	34.30	06.34	Contribution aux parents assurant le transport non rémunéré d'enfants inadaptés	CORD	6,000.00	6,000.00	948.05
34.011	34.30	06.34	Contribution au placement d'enfants à des instituts étrangers	C-SD, CPUBLIE,CNST,CNLI	1,475,000.00 D	1,571,600.00	1,571,377.45
35.010	35.20	04.52	Contribution à l'Agence Européenne pour le Développement de l'Education spécialisée	CORD	15,600.00	15,600.00	15,590.00
41.050	41.10	04.52	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Centre de logopédie	CORD	575,000.00	575,000.00	575,000.00
43.005	43.22	04.52	Remboursement à la commune de Redange/Attert du salaire de l'instructeur de natation détaché au Centre d'éducation différenciée de Warken	CORD	68,256.00	68,256.00	68,256.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
44.003	44.00	04.52	Subsides à des instituts ou associations dispensant ou promouvant l'éducation aux handicapés	CORD	5,000.00	5,000.00	5,000.00
44.004	44.00	04.52	Subside à la société "Thérapie équestre" pour séances d'hippothérapie dans l'intérêt de l'éducation différenciée	CORD	28,080.00	28,080.00	28,080.00
44.006	44.00	04.52	Groupe d'étude et d'aide au développement de l'enfant: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	CORD	361,580.00	361,580.00	361,580.00
44.007	44.00	04.52	Projet "I.ewenschaft" initié par l'a.s.b.l. "Paerdsatelier" à Heiderscheid: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	CORD	758,000.00	758,000.00	758,000.00
44.008	44.00	04.52	"Leitzeburger Aktionskreis Psychomotorik" a.s.b.l.: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	CORD	473,350.00	473,350.00	473,350.00
44.009	44.00	04.52	"Schrëtt fir Schrëtt" a.s.b.l.: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	CORD	220,913.00	220,913.00	220,913.00
			<i>Total de la section 10.7:</i>		38,139,398.00	40,308,024.63	38,866,151.12
Section 10.8 - Service de la formation des adultes							
11.000	DIVERS	04.30	Traitements des fonctionnaires	C.SDE,CNST,CNLI	2,212,195.00	2,212,195.00	1,865,310.18
11.010	DIVERS	04.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	C.SDE,CNST,CNLI	4,098,976.00	5,541,966.29	5,541,966.29
11.020	DIVERS	04.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	C.SDE,CNST,CNLI	1,185,154.00	1,185,154.00	523,535.56
11.030	DIVERS	04.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	C.SDE,CNST,CNLI	344,890.00	344,890.00	334,091.84
11.040	DIVERS	04.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	C.SDE,CNST,CNLI	100.00	55,992.95	55,992.95
11.100	11.40	04.53	Centre de langues: indemnités d'habilitation	C.SDE,C.PUBLIE	1,893.00	1,893.00	1,022.56
11.130	11.12	04.33	Service de la formation des adultes: indemnités pour services extraordinaires	C.PUBLIE,CNST,CNLI	405,753.00	405,753.00	405,739.36
11.136	11.12	04.53	Centre de langues: indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités	C.PUBLIE,CNST,CNLI	74,697.00	74,697.00	50,403.72
12.000	12.15	04.53	Service de la formation des adultes: indemnités pour services de tiers	C.PUBLIE,CNST,CNLI	139,036.00	151,476.00	151,450.93
12.003	12.15	04.53	Centre de langues: indemnités pour services de tiers	C.SDE,C.PUBLIE	15,935.00	9,266.00	9,265.21
12.010	12.13	04.53	Service de la formation des adultes: frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	4,000.00	4,000.00	810.40
12.011	12.13	04.53	Centre de langues: frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	1,000.00	1,000.00	686.40
12.080	12.11	04.53	Exploitation et entretien des bâtiments du Centre de langues	CORD	123,000.00	123,000.00	121,985.74
12.090	12.21	04.00	Centre de langues: loyers d'immeubles	C.SDE,C.PUBLIE,CNST,CNLI	25,200.00	25,200.00	25,200.00
12.125	12.30	04.00	Service de la formation des adultes et Centre de langues: frais d'experts et d'études en matière informatique	C.SDE,C.PUBLIE	170,200.00	170,200.00	161,214.18
12.126	12.30	04.00	Centre de langues: développement de tests de placement et de certification	CORD	49,350.00	43,579.00	43,578.50
12.190	12.30	04.53	Service de la formation des adultes: colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	5,000.00	5,000.00	4,737.32
12.250	DIVERS	04.53	Centre de langues Luxembourg: frais d'exploitation courants	CORD	72,700.00	72,700.00	71,076.58
12.300	DIVERS	04.53	Service de la formation des adultes: dépenses de fonctionnement des cours du soir: frais dans l'intérêt des divers cours et ateliers, entretien, matériel de nettoyage, réparations courantes et dépenses diverses	CORD	6,800.00	6,800.00	6,641.29
12.301	DIVERS	04.53	Centre de langues: organisation des examens en langues: frais divers	C.PUBLIE,CNST,CNLI	22,000.00	22,000.00	21,299.91
33.000	33.00	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours du soir spéciaux, agréés par le Ministère de l'Education nationale et de la formation professionnelle: conventions avec les associations organisatrices	CORD	180,000.00	180,000.00	180,000.00
43.000	43.22	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours du soir spéciaux, agréés par le Ministère de l'Education nationale et de la formation professionnelle: conventions avec les communes organisatrices	CORD	70,000.00	70,000.00	70,000.00
11.630	11.12	04.33	Service de la formation des adultes: indemnités pour services extraordinaires	CORD,CNST	2,393.00	2,393.00	2,392.01
			<i>Total de la section 10.8:</i>		9,210,272.00	10,709,155.24	9,648,400.93

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.000	DIVERS	04.20	Traitements des fonctionnaires	CSDE,CNST,CNLI	2,830,729.00	2,830,729.00	2,791,395.16
11.010	DIVERS	04.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	C.SDE,CNST,CNLI	98,541.00	98,541.00	94,621.62
11.130	11.12	04.20	Indemnités pour services extraordinaires	C.SDE,C.PUBLIE	32,337.00 TE	27,194.00	27,193.92
11.131	11.12	04.20	Frais de stage aux écoles du pays; indemnités des patrons de stage	C.SDE,C.PUBLIE	62,000.00	62,000.00	61,993.95
11.132	11.12	04.20	Réunions du collège des inspecteurs; indemnités	C.SDE,C.PUBLIE,CNST,CNLI	123,051.00	123,051.00	107,810.77
12.010	12.13	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	45,000.00 TR	52,561.00	52,527.62
12.041	12.12	04.20	Frais de bureau	CORD	31,200.00 TR	31,973.00	31,972.45
12.050	12.12	04.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	25,000.00 TE	22,733.00	22,732.59
12.080	12.11	04.20	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	21,371.00 TE	20,417.00	20,416.58
12.090	12.21	04.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CSDE,C.PUBLIE,CNST,CNLI	28,800.00	28,800.00	28,428.61
12.100	12.11	04.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	C.SDE,C.PUBLIE,CNST,CNLI	8,522.00 TR	8,552.00	8,550.76
12.190	12.30	04.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	C.PUBLIE,CNST,CNLI	6,000.00	6,000.00	5,824.65
12.510	12.13	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD,CNST	5,405.00	5,405.00	5,270.25
			<i>Total de la section 10.9 :</i>		3,317,956.00	3,317,956.00	3,258,738.93
Section 11.0 - Enseignement préscolaire et enseignement primaire							
11.000	DIVERS	04.20	Traitements des fonctionnaires	CSDE,CNST,CNLI	221,567,770.00	221,567,770.00	188,774,131.15
11.010	DIVERS	04.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	C.SDE,CNST,CNLI	19,621,394.00	19,621,394.00	11,152,827.10
11.020	DIVERS	04.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	C.SDE,CNST,CNLI	100.00 D	691,978.36	691,978.36
11.130	11.12	04.20	Indemnités pour services extraordinaires	C.SDE,C.PUBLIE,CNST,CNLI	75,000.00 TR	90,974.00	90,941.06
11.131	11.12	04.20	Formation des chargés de cours de la réserve de suppléants	CORD	69,717.00 TE	54,617.00	38,667.86
11.132	11.12	04.20	Indemnités pour services extraordinaires dans le cadre du passage primaire-posprimaire	CSDE,C.PUBLIE	756,927.00 TE	756,053.00	755,256.21
12.000	12.15	04.20	Indemnités pour services de tiers	CORD	8,000.00	8,000.00	7,154.83
12.001	DIVERS	08.50	Enseignement religieux à l'école primaire; indemnités pour services de tiers	CSDE,C.PUBLIE,CNST,CNLI	11,265,919.00	11,265,919.00	10,452,897.99
12.002	12.15	04.00	Indemnités pour services de tiers dans le cadre du passage primaire-posprimaire	C.PUBLIE,CNST,CNLI	66,729.00	66,729.00	45,061.19
12.010	12.13	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	3,000.00	3,000.00	2,175.72
12.125	12.30	04.20	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	120,750.00	120,750.00	120,468.43
12.190	12.30	04.20	Participation de l'Etat aux frais résultant de la mise en contact des instituteurs avec des systèmes scolaires étrangers	CORD	1,125.00	1,125.00	1,118.00
12.300	DIVERS	04.20	Commission d'instruction; dépenses de fonctionnement, frais de documentation concernant l'enseignement primaire	CORD	1,150.00	1,150.00	1,130.44
12.301	DIVERS	04.20	Elaboration, impression et édition, acquisition de manuels scolaires et de matériel didactique, frais pour droits d'auteur	C.SDE,C.PUBLIE,CNST,CNLI	2,400,000.00	2,400,000.00	2,385,843.03
12.302	DIVERS	04.20	Classes à régime linguistique spécial; frais divers	CORD	3,000.00	3,000.00	2,875.71
12.303	DIVERS	04.20	Promotion de la lecture; frais divers	CORD	9,000.00	9,000.00	7,597.10
12.304	DIVERS	04.20	Election des délégués du personnel enseignant à la commission d'instruction; dépenses diverses	C.PUBLIE,CNST,CNLI	24,000.00	24,000.00	20,859.65
33.000	33.00	04.00	Manifestations de la jeunesse, rencontres internationales et échanges scolaires; participation de l'Etat	CORD	3,100.00	3,100.00	3,100.00
33.001	33.00	04.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du centre de documentation et d'animation interculturelles (C.D.A.I.C.)	CORD	8,500.00	8,500.00	8,500.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.002	33.00	04.20	Association pour la promotion de l'éveil aux sciences; participation aux frais	CORD	2,000.00	2,000.00	0,00
33.003	33.00	04.20	Participation de l'Etat aux frais des cours d'appui organisés en faveur d'enfants présentant des difficultés d'apprentissage	CORD	54,600.00	54,600.00	54,600.00
33.004	33.00	04.20	Education musicale; participation aux frais de l'association M.U.S.E.P.	CORD	5,000.00	5,000.00	5,000.00
33.005	33.00	04.20	Education artistique; participation aux frais de l'association Arts à l'école	CORD	3,100.00	3,100.00	3,100.00
43.000	43.22	04.20	Frais du personnel enseignant; remboursement de la part de l'Etat	CPUBLIE,CNST,CNLI	23,368,308.00	23,368,308.00	18,426,693.00
43.001	43.22	04.20	Frais de remplacement du personnel enseignant; part de l'Etat	CPUBLIE,CNST,CNLI	5,493,911.00	6,330,876.00	6,330,876.00
43.004	43.22	04.20	Participation aux frais des communes, sièges de classes d'accueil pour élèves de nationalité étrangère et participation aux frais de cours spéciaux, destinés à ces élèves	CORD	40,000.00	40,000.00	40,000.00
43.005	43.22	04.12	Participation de l'Etat aux frais des communes pour la prise en charge des élèves en dehors des heures de classe dans le cadre de cours d'appui	CSDE,CPUBLIE	478,400.00	478,400.00	478,192.63
43.006	43.22	04.20	Participation aux frais résultant d'initiatives pédagogiques sur le plan communal	CORD	12,500.00	12,500.00	12,500.00
43.007	43.22	04.20	Education précoce; frais du personnel auxiliaire - Part de l'Etat	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	2,637,090.00	2,637,090.00	2,573,795.77
43.008	43.22	04.20	Participation aux frais des communes pour la prise en charge d'enfants de réfugiés	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	210,000.00	210,000.00	154,489.32
43.009	43.22	04.20	Mesures de promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement primaire	CORD	70,000.00	70,000.00	70,000.00
43.010	43.21	04.20	Remboursement au Fonds de dépenses communales	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	100.00	18,529,944.84	18,529,944.84
44.000	44.00	04.20	Contribution aux frais d'enseignement des instituts, écoles et associations philanthropiques	CORD	3,000.00	3,000.00	3,000.00
43.501	43.22	04.20	Frais de remplacement du personnel enseignant; part de l'Etat	CORD,CNST	768,341.00	768,341.00	751,127.39
<i>Total de la section 11.0 :</i>					289,151,531.00	309,210,219.20	261,995,402.78
Section 11.1 - Enseignement postprimaire							
11.000	DIVERS	DIVERS	Traitements des fonctionnaires	C-SDE,CNST,CNLI	314,678,902.00	322,845,363.45	322,845,363.45
11.010	DIVERS	DIVERS	Indemnités des employés occupés à titre permanent	C-SDE,CNST,CNLI	46,295,006.00	46,295,006.00	34,302,694.49
11.020	DIVERS	DIVERS	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	C-SDE,CNST,CNLI	852,929.00	23,664,025.81	23,664,025.81
11.030	DIVERS	DIVERS	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	C-SDE,CNST,CNLI	14,689,817.00	14,689,817.00	14,374,431.57
11.040	DIVERS	DIVERS	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	C-SDE,CNST,CNLI	100.00	425,047.62	425,047.62
11.100	11.40	DIVERS	Indemnités d'habillement	CSDE,CPUBLIE	93,315.00	93,315.00	92,687.99
11.130	11.12	DIVERS	Indemnités pour services extraordinaires	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	2,849,839.00	2,849,839.00	2,839,722.46
11.131	11.12	04.34	Elargissement de l'offre de formations professionnelles francophones; indemnités pour services extraordinaires	CORD	7,500.00	7,500.00	7,480.65
11.132	11.12	DIVERS	Leçons supplémentaires et leçons de remplacement; indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE,CNST,CNLI	16,433,294.00	16,433,294.00	16,433,291.45
11.150	11.12	DIVERS	Indemnités pour heures supplémentaires du personnel non enseignant	CPUBLIE,CNST,CNLI	100.00	100.00	0,00
12.000	12.15	DIVERS	Indemnités pour services de tiers	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	651,356.00	651,356.00	327,353.35
12.010	12.13	DIVERS	Frais de route et de séjour; frais de démenagement	CORD	230,000.00	230,000.00	157,322.06
12.090	12.21	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	620,203.00	760,660.00	760,648.57
12.100	12.11	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	2,800,253.00	2,829,533.00	2,829,394.14
12.300	DIVERS	DIVERS	Fournitures diverses pour examens et commissions d'études	CORD	18,600.00	18,600.00	17,825.31
12.306	DIVERS	04.00	Siège de l'association européenne des écoles indélières et de tourisme à Luxembourg; participation de l'Etat aux frais de secrétariat	CORD	20,800.00	20,800.00	20,800.00
12.307	DIVERS	04.00	Elargissement de l'offre de formations professionnelles francophones; frais d'expertise, frais de formation, frais de traduction et dépenses diverses	CORD	20,000.00	20,000.00	7,644.41
12.309	DIVERS	04.00	Bibliothèque des élèves des différents établissements d'enseignement postprimaire; frais d'alimentation et frais annexes	CORD	15,000.00	15,000.00	14,995.34

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.311	DIVERS	DIVERS	Conférence nationale des élèves: frais divers	CORD	2,000.00	2,000.00	789.80
32.010	32.00	04.34	Aide particulière aux entreprises, aux établissements hospitaliers et de soins et aux établissements éducatifs pour l'accueil d'élèves de l'enseignement secondaire technique en stage de formation	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	956,000.00	956,000.00	955,982.03
35.010	35.20	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Peil	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	129,000.00	129,000.00	128,994.00
41.010	41.40	DIVERS	Convention avec l'Université du Luxembourg dans l'intérêt de l'organisation du stage pédagogique	CORD	400,000.00	400,000.00	400,000.00
41.050	41.10	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Athlétisme de Luxembourg	CORD	656,394.00	656,394.00	656,394.00
41.051	41.10	DIVERS	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée classique et du lycée technique de Diekirch	CORD	1,126,006.00	1,126,006.00	1,126,006.00
41.052	41.10	DIVERS	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée classique d'Echternach	CORD	575,700.00	575,700.00	575,700.00
41.053	41.10	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée de garçons de Luxembourg	CORD	523,872.00	523,872.00	523,872.00
41.054	41.10	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée de garçons d'Esch-sur-Alzette	CORD	460,250.00	460,250.00	460,250.00
41.055	41.10	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Robert Schuman à Luxembourg	CORD	420,000.00	420,000.00	420,000.00
41.056	41.10	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Michel Rodange à Luxembourg	CORD	429,881.00	429,881.00	429,881.00
41.057	41.10	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Hubert Clement à Esch-sur-Alzette	CORD	604,363.00	604,363.00	604,363.00
41.058	41.10	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée Aline Mayrisch à Luxembourg	CORD	860,432.00	860,432.00	860,432.00
41.059	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique agricole d'Ettelbruck	CORD	1,056,282.00	1,056,282.00	1,056,282.00
41.060	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique des arts et métiers Luxembourg	CORD	1,138,708.00	1,138,708.00	1,138,708.00
41.061	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique d'Esch-sur-Alzette	CORD	1,240,000.00	1,240,000.00	1,240,000.00
41.062	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique d'Ettelbruck	CORD	1,301,472.00	1,301,472.00	1,301,472.00
41.063	41.10	DIVERS	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée du nord	CORD	848,237.00	848,237.00	848,237.00
41.064	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique Joseph Bach de Grevenmacher	CORD	510,000.00	510,000.00	510,000.00
41.065	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique de Bonnevoie	CORD	805,297.00	805,297.00	805,297.00
41.066	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique hôtelier Alexis Heck de Diekirch	CORD	654,854.00	654,854.00	654,854.00
41.067	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique Michel Lucius de Luxembourg	CORD	586,355.00	586,355.00	586,355.00
41.068	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique Mathias Adam de Pélangé	CORD	864,000.00	864,000.00	864,000.00
41.069	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique Nic. Biever de Dudelange	CORD	742,882.00	742,882.00	742,882.00
41.070	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique Ecole de commerce et de gestion	CORD	265,978.00	265,978.00	265,978.00
41.071	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique pour professions de santé	CORD	574,495.00	574,495.00	574,495.00
41.072	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique du centre de Luxembourg	CORD	1,722,023.00	1,722,023.00	1,722,023.00
41.073	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Lycée technique Josy Barthele à Mamer	CORD	781,500.00	781,500.00	781,500.00
41.074	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique de Lallange	CORD	704,025.00	704,025.00	704,025.00
41.075	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Atelier Lycée à Redange	CORD	300,000.00	300,000.00	300,000.00
41.076	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée-pilote	CORD	700,000.00	700,000.00	700,000.00
41.077	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique pour professions éducatives et sociales	CORD	578,400.00	578,400.00	578,400.00
41.078	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Nordstad-Lycée	CORD	550,000.00	550,000.00	550,000.00
41.079	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée de Luxembourg-Dommeldange	CORD	450,000.00	450,000.00	450,000.00
41.080	41.10	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement des installations communes des différents établissements scolaires du Campus Geeseknapchen	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1,957,653.00	1,957,653.00	1,957,653.00
43.000	43.22	04.34	Remboursement des frais du personnel technique du régime préparatoire et des formations pour professions de santé	C-SDE, CPUBLIE	292,120.00	292,120.00	265,172.48
Total de la section 11.1 :					426,045,193.00	457,617,435.88	444,860,328.98

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
Section 11.2 - Ecole primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive							
11.000	DIVERS	04.34	Traitements des fonctionnaires	CSDE,CNST,CNLI	1,705,174.00	1,705,174.00	0.00
11.010	DIVERS	04.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	C-SDE,CNST,CNLI	100.00	100.00	0.00
11.020	DIVERS	04.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	C-SDE,CNST,CNLI	100.00 D	2,794.00	2,676.36
11.030	DIVERS	04.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	C-SDE,CNST,CNLI	223,657.00	223,657.00	0.00
11.100	11.40	04.20	Indemnités d'habillement	CORD	248.00	248.00	0.00
12.000	12.15	04.20	Indemnités pour services de tiers	CORD	36,000.00	36,000.00	0.00
12.010	12.13	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	670.00	670.00	0.00
41.050	41.10	04.20	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement de l'école primaire fondée sur la pédagogie inclusive	CPUBLIE,CNST,CNLI	10,000.00 D	352,000.00	352,000.00
<i>Total de la section 11.2 :</i>					1,975,949.00	2,320,643.00	354,676.36
Section 11.3 - Service de la formation professionnelle							
11.000	DIVERS	04.34	Traitements des fonctionnaires	C-SDE,CNST,CNLI	3,612,020.00	3,612,020.00	2,655,208.67
11.010	DIVERS	04.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	C-SDE,CNST,CNLI	7,028,601.00	7,028,601.00	6,785,559.09
11.020	DIVERS	04.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	C-SDE,CNST,CNLI	508,567.00	508,567.00	193,493.58
11.030	DIVERS	04.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	C-SDE,CNST,CNLI	517,330.00	517,330.00	498,959.28
11.040	DIVERS	04.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	C-SDE,CNST,CNLI	100.00	100.00	0.00
11.060	DIVERS	04.34	Indemnités complémentaires aux indemnités d'apprentissage dues aux personnes adultes en formation sous contrat d'apprentissage	C-SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	3,983,829.00	3,983,829.00	3,983,785.37
11.061	DIVERS	04.34	Congé individuel de formation; indemnités compensatoires	C-SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	10,000.00 D	510,000.00	400,379.56
11.100	11.40	04.34	Indemnités d'habillement	C-SDE,CPUBLIE	1,996.00	1,996.00	1,627.85
11.130	11.12	04.34	Indemnités pour services extraordinaires	C-SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	146,197.00 D TR	335,394.00	318,695.80
11.131	11.12	04.34	Formation professionnelle continue: examens de comptabilité, de fiscalité et d'informatique	CPUBLIE,CNST,CNLI	116,527.00 D	122,448.00	122,447.42
11.150	11.12	04.34	Indemnités pour heures supplémentaires prestées par les agents des centres de formation professionnelle	C-SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	312,332.00	312,332.00	167,046.08
12.000	12.15	04.34	Indemnités pour services de tiers	C-SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	729,445.00 TR	740,445.00	667,814.93
12.001	12.15	DIVERS	Formation professionnelle continue: examens de comptabilité, de fiscalité et d'informatique	CPUBLIE,CNST,CNLI	89,000.00 D	106,253.00	104,118.79
12.010	12.13	04.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	96,000.00 TR	109,799.00	100,792.42
12.020	12.14	04.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	20,000.00 TR	22,000.00	21,945.60
12.080	12.11	04.34	Bâtements: exploitation et entretien	CORD	720,000.00 TR	748,500.00	735,155.71
12.090	12.21	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	GSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	16,400.00	16,400.00	16,378.44
12.100	12.11	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	C-SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	45,000.00 D TR	47,670.00	47,583.58
12.140	12.16	04.34	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, frais divers	CORD	64,160.00 TE	50,061.00	43,232.18
12.141	12.16	04.34	Frais d'organisation et de participation du Luxembourg aux concours de formation professionnelle pour jeunes	CORD	100,000.00	100,000.00	93,172.40
12.190	12.30	04.34	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	4,000.00 TE	2,000.00	1,967.80
12.250	DIVERS	04.34	Frais d'exploitation courants	CORD	672,000.00 TE	607,400.00	565,142.02
12.300	DIVERS	04.34	Fournitures diverses pour examens	CORD	220,000.00 TR	251,000.00	244,840.46
12.301	DIVERS	04.32	Dépenses dans l'intérêt de la formation professionnelle continue du personnel enseignant des centres de formation professionnelle continue	CORD	9,000.00 TE TR	5,500.00	5,223.50

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.302	DIVERS	04.32	Frais de maintenance informatique	CORD	6.500,00	6.500,00	6.500,00
12.303	DIVERS	04.00	Promotion de l'égalité entre femmes et hommes dans l'éducation et la formation: dépenses diverses	CORD	78.898,00	78.898,00	78.898,00
12.304	DIVERS	04.00	Mise en oeuvre d'actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	72.500,00	72.500,00	72.496,00
32.010	32.00	04.32	Participation au coût de l'investissement dans la formation professionnelle continue sous forme d'aide directe aux entreprises	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	18.000.000,00 D	24.000.000,00	23.991.694,60
33.000	33.00	04.32	Organisation de cours de formation professionnelle à l'intention des jeunes socialement défavorisés: conventions avec des associations	CPUBLIE,CNST,CNLI	40.000,00	40.000,00	40.000,00
33.001	33.00	04.00	Participation financière de l'Etat à des organismes mettant en oeuvre des actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	159.000,00	159.000,00	124.728,87
33.002	33.00	04.00	Dotation au bénéfice de l'office luxembourgeois pour l'accroissement de la productivité a.s.b.l.	CORD	125.000,00	125.000,00	125.000,00
33.003	33.00	04.32	Subsidés aux organisateurs du concours international de mécanique automobile	CORD	5.000,00	5.000,00	5.000,00
34.050	34.38	04.32	Participation aux frais des apprentis fréquentant des cours de formation professionnelle théorique à l'étranger à défaut d'un enseignement national dans la spécialité	CORD	8.600,00 TE	2.500,00	2.500,00
34.051	34.38	04.32	Aides à la formation, primes et indemnités de formation (loi du 16 mars 2007)	CPUBLIE,CNST,CNLI	950.000,00	950.000,00	416.651,13
41.000	41.50	04.53	Subsidés aux chambres professionnelles pour l'organisation de cours et séminaires dans l'intérêt de la formation professionnelle continue	CORD	50.620,00	50.620,00	50.620,00
41.001	41.50	04.34	Participation aux frais d'organisation de cours de théorie générale et professionnelle préparatoires aux examens de maîtrise ainsi que de cours de perfectionnement professionnel par la chambre des métiers	CPUBLIE,CNST	898.000,00	898.000,00	898.000,00
41.002	41.50	04.53	Participation de l'Etat aux rémunérations des conseillers à l'apprentissage dans les entreprises ainsi qu'à celles des personnes chargées du secrétariat	CORD	744.479,00 TE	706.379,00	686.331,40
41.003	41.50	04.34	Subside destiné à la chambre des métiers pour couvrir partiellement les frais résultant de l'organisation de la formation professionnelle	CORD	79.400,00	79.400,00	79.400,00
41.004	41.50	04.34	Subside à la chambre de commerce en faveur de l'organisation de la formation professionnelle pour mécaniciens d'avions	CORD	75.000,00	75.000,00	75.000,00
41.005	41.50	04.34	Participation aux frais encourus par la chambre des métiers dans le cadre de la mise en route de la réforme du brevet de maîtrise	CORD	110.000,00	110.000,00	110.000,00
41.010	41.40	04.34	Dotation au bénéfice de l'institut national pour le développement de la formation professionnelle continue	CORD	1.047.135,00	1.047.135,00	1.047.135,00
41.510	41.40	04.34	Dotation au bénéfice de l'institut national pour le développement de la formation professionnelle continue.	CORD,CNST	48.722,00	48.722,00	48.721,65
					41.521.358,00	48.192.299,00	45.633.247,18
					<i>Total de la section 11.3 :</i>		
Section 11.4 - Sports - Dépenses générales							
11.000	DIVERS	08.30	Traitements des fonctionnaires	CSDE,CNST,CNLI	268.485,00 D	270.865,88	270.865,88
11.020	DIVERS	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE,CNST,CNLI	5.174,00	5.174,00	2.000,18
11.130	11.12	08.30	Commissions diverses: indemnités pour services extraordinaires	CORD	4.960,00	4.960,00	4.661,24
11.131	11.12	05.30	Service médico-sportif: indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE,CNST,CNLI	57.880,00 D	65.880,00	62.630,83
11.132	11.12	08.30	Campagne contre le manque de mouvement et promotion sportive d'été: indemnités pour services extraordinaires	CSDE,CPUBLIE	7.620,00 TE	5.819,50	5.819,15
12.000	12.15	08.30	Commissions diverses: indemnités pour services de tiers	CORD	4.105,00	4.105,00	1.759,60
12.001	12.15	05.30	Service médico-sportif: indemnités pour services de tiers	CPUBLIE,CNST,CNLI	563.457,00 D	658.457,00	646.229,76
12.002	12.15	08.30	Campagne contre le manque de mouvement et promotion sportive d'été: indemnités pour services de tiers	CSDE,CPUBLIE	19.860,00 TE TR	17.042,50	16.905,62
12.010	12.13	08.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	10.000,00 TR	11.700,00	11.683,23
12.012	12.13	08.30	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	30.000,00 TR	36.000,00	32.901,86
12.020	12.14	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	10.816,00	10.816,00	10.697,18
12.040	12.12	08.30	Frais de bureau	CORD	20.000,00	20.000,00	19.812,26
12.050	12.12	08.30	Achat de biens et services postaux et de télécommunications	CORD	720,00	720,00	256,32

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.080	12.11	08.30	Bâtiments: exploitation et entretien	C,SDE,C,PUBLIE,CNST,CNLI	40,000.00	40,000.00	18,010.59
12.100	12.11	08.30	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	C,SDE,C,PUBLIE,CNST,CNLI	59,650.00	59,650.00	59,649.03
12.140	12.16	08.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	6,800.00	6,800.00	6,742.73
12.160	12.30	05.30	Service médico-sportif: analyses et matériel médical, dépenses diverses	C,PUBLIE,CNST,CNLI	95,000.00 D TR	105,570.00	105,562.09
12.191	12.30	08.30	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	1,600.00	1,600.00	425.80
12.200	12.30	08.30	Contribution à l'assurance-accidents et à l'assurance responsabilité civile collectives des sportifs ainsi qu'à la caisse de secours mutuel des sportifs	C,PUBLIE,CNST,CNLI	120,000.00 TR	121,773.00	121,772.97
12.300	DIVERS	08.30	Trophée national et autres distinctions	CORD	12,150.00	12,150.00	11,757.61
12.301	DIVERS	08.30	Campagnes de sensibilisation contre la toxicomanie	CORD	2,000.00 TR	10,500.00	10,464.00
12.302	DIVERS	08.30	Projets e-Léizebuerg: dépenses diverses	CORD	49,000.00 TE	38,844.00	35,418.60
12.303	DIVERS	08.30	Réalisation d'un inventaire de l'infrastructure sportive au Luxembourg	CORD	100.00	100.00	0.00
12.304	DIVERS	08.30	Relations et réunions internationales, frais d'organisation et dépenses diverses	CORD	5,000.00	5,000.00	4,914.10
12.310	DIVERS	08.30	Animation et appui du sport-loisir: dépenses diverses	CORD	110,000.00	110,000.00	109,991.78
12.320	DIVERS	08.30	Relations sportives avec des pays partenaires ou non d'un accord bilatéral conclu avec le Grand-Duché de Luxembourg: frais divers	CORD	5,000.00	5,000.00	3,450.00
12.330	DIVERS	08.30	Bases nautiques au Lac de la Haute-Sûre: frais de fonctionnement	C,SDE,C,PUBLIE	31,000.00	31,000.00	30,938.00
12.340	DIVERS	08.30	Sauvegarde du patrimoine sportif: conservation des collections et du matériel de sport, organisation d'expositions, dépenses diverses	CORD	12,000.00 TR	12,683.00	12,682.34
12.360	DIVERS	08.30	Organisation d'une promotion sportive d'été: dépenses diverses	C,SDE,C,PUBLIE	62,000.00	62,000.00	61,913.39
12.362	DIVERS	08.30	Campagne contre le manque de mouvement: dépenses diverses	CORD	35,000.00 TR	39,718.00	39,718.00
24.000	24.10	08.30	Location et affermage de terres auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques	C,SDE,C,PUBLIE,CNST,CNLI	6,760.00	6,760.00	6,759.60
32.020	32.00	08.30	Congé sportif: indemnités compensatoires	C,SDE,C,PUBLIE,CNST,CNLI	282,852.00 D	392,852.00	392,806.52
33.010	33.00	08.30	Subsides aux fédérations sportives agréées et aux sociétés affiliées	CNSM	570,000.00	570,000.00	570,000.00
33.011	33.00	08.30	Animation et appui du sport-loisirs: subsides	CNSM	80,000.00	80,000.00	80,000.00
33.012	33.00	08.30	Contributions dans l'intérêt de l'organisation ou de la participation à des championnats à l'échelon mondial et européen	CNSM	130,000.00	130,000.00	130,000.00
33.013	33.00	08.30	Participation à l'indemnisation des cadres administratifs des fédérations sportives agréées et du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois	CNSM	767,000.00	767,000.00	767,000.00
33.014	33.00	08.30	Mesures de promotion dans l'intérêt du sport de compétition et d'élite	CNSM	512,500.00	512,500.00	512,500.00
33.017	33.00	08.30	Relations sportives avec des pays partenaires ou non d'un accord bilatéral conclu avec le Grand-Duché de Luxembourg: participation aux frais des fédérations et des clubs	CNSM	12,000.00	12,000.00	12,000.00
33.018	33.00	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des installations sportives mises à la disposition des fédérations	C,SDE,C,PUBLIE,CNST,CNSM,C	233,000.00	233,000.00	233,000.00
33.020	33.00	08.30	Contribution financière dans l'intérêt de la réalisation des programmes sportifs élaborés par les fédérations, aide à la section sportive de l'armée, participation financière au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois pour la préparation aux jeux olympiques.	CNSM	405,500.00	405,500.00	405,500.00
33.021	33.00	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des fédérations sportives agréées	CNSM	565,000.00	565,000.00	565,000.00
33.022	33.00	08.30	Participation dans les indemnités d'entraîneurs fédéraux engagés avec l'agrément et sous le contrôle de l'Etat	CNSM	1,065,000.00	1,065,000.00	1,065,000.00
33.023	33.00	05.30	Agence luxembourgeoise antidopage (ALAD): participation aux frais de fonctionnement	C,SDE,C,PUBLIE,CNSM	85,000.00 TR	107,000.00	107,000.00
35.031	35.40	DIVERS	Contribution pour le fonctionnement de l'agence mondiale antidopage (AMA)	C,PUBLIE,CNST,CNLI	8,294.00	8,294.00	7,488.13
35.060	35.00	08.30	Cotisations à des organisations et institutions internationales	C,SDE,C,PUBLIE,CNST,CNLI	26,860.00 TR	29,560.00	29,425.13
41.010	41.40	08.30	Contribution dans l'intérêt d'une structure de recherche en médecine du sport: convention avec le centre de recherche public de la Santé	CORD	130,000.00	130,000.00	130,000.00
41.011	41.40	08.30	Remboursement au Centre Hospitalier de Luxembourg (CHL) d'une tâche partielle de médecin pour le contrôle medico-sportif	CORD	50,625.00 TE	14,825.00	14,400.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
43.000	43.22	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des installations sportives des communes	C-SDE, CPUBLIE	50,000.00 TR	53,862.46	53,862.00
43.020	43.52	08.30	Remboursement des frais de fonctionnement de la salle de gymnastique du complexe sportif du parc Hosingen au syndicat intercommunal SISPOLO	C-SDE, CPUBLIE	36,000.00 TE	32,137.54	32,137.54
<i>Total de la section 11.4 :</i>					6,689,666.00	6,889,218.88	6,833,515.06
Section 11.5 - Institut national des sports							
11.000	DIVERS	08.30	Traitements des fonctionnaires	C-SDE, CNST, CNLI	322,364.00	322,364.00	309,754.61
11.010	DIVERS	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	C-SDE, CNST, CNLI	256,188.00	256,188.00	255,699.49
11.020	DIVERS	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	C-SDE, CNST, CNLI	9,053.00 D	10,055.04	10,055.04
11.030	DIVERS	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	C-SDE, CNST, CNLI	512,580.00 D	547,697.29	547,697.29
11.040	DIVERS	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	C-SDE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
11.100	11.40	08.30	Indemnités d'habillement	C-SDE, CPUBLIE	3,477.00	3,477.00	3,276.40
11.130	11.12	08.30	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	3,720.00	3,720.00	3,720.00
12.000	12.15	08.30	Indemnités pour services de tiers	CORD	200.00	200.00	0.00
12.010	12.13	08.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	135.00	135.00	116.95
12.020	12.14	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	5,200.00	5,200.00	5,089.60
12.040	12.12	08.30	Frais de bureau	CORD	730.00 TR	915.00	913.33
12.050	12.12	08.30	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	3,500.00	3,500.00	3,441.70
12.080	12.11	08.30	Bâtiments: exploitation et entretien	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	220,000.00 D	266,000.00	285,170.91
12.210	12.30	08.30	Dépenses d'alimentation	CPUBLIE, CNST, CNLI	114,400.00	114,400.00	113,401.71
12.300	DIVERS	08.30	Frais d'exploitation et d'entretien des installations de l'I.N.S. à Luxembourg-Faischenhof et à Pulvermuhl (annexe), dépenses diverses	CORD	26,670.00 TE	26,485.00	26,285.61
<i>Total de la section 11.5 :</i>					1,478,317.00	1,580,436.33	1,564,821.64
Section 11.6 - Centre national sportif et culturel							
11.000	DIVERS	08.30	Traitements des fonctionnaires	C-SDE, CNST, CNLI	464,171.00	464,171.00	448,242.47
11.010	DIVERS	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	C-SDE, CNST, CNLI	59,149.00 D	59,375.21	59,375.21
11.020	DIVERS	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	C-SDE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
11.030	DIVERS	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	C-SDE, CNST, CNLI	52,688.00	52,688.00	51,673.78
11.040	DIVERS	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	C-SDE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
41.010	41.40	08.30	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du centre national sportif et culturel	CPUBLIE, CNST, CNLI	7,266,799.00	7,266,799.00	7,266,799.00
<i>Total de la section 11.6 :</i>					7,843,007.00	7,843,233.21	7,826,090.46
Section 11.7 - Ecole nationale de l'éducation physique et des sports							
11.000	DIVERS	08.30	Traitements des fonctionnaires	C-SDE, CNST, CNLI	262,807.00 D	262,434.65	262,434.65
11.010	DIVERS	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	C-SDE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
11.020	DIVERS	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	C-SDE, CNST, CNLI	3,880.00	3,880.00	3,576.42
11.030	DIVERS	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	C-SDE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
11.040	DIVERS	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	C-SDE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
11.130	11.12	08.30	Indemnités pour services extraordinaires	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	133,060.00	133,060.00	115,409.70

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.000	12.15	08.30	Indemnités pour services de tiers	C.SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	195,646.00 D	213,746.00	213,743.51
12.010	12.13	08.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	23,080.00 TR	26,332.00	26,331.66
12.020	12.14	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	3,500.00	3,500.00	3,395.93
12.040	12.12	08.30	Frais de bureau	CORD	10,000.00	10,000.00	9,653.23
12.140	12.16	08.30	Centres de formation, frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	2,000.00 TE	371.00	371.00
12.180	12.30	08.30	Acquisition de matériel didactique et audiovisuel	CORD	3,000.00	3,000.00	2,968.30
12.190	12.30	08.30	Organisation de colloques, de formations et de conférences nationales et internationales sur les problèmes de l'éducation physique et du sport, participation d'experts étrangers et nationaux aux formations à l'école nationale de l'éducation physique et des sports, indemnités, frais de déplacement et de séjour	CORD	7,000.00 TE	5,377.00	5,376.89
12.191	12.30	08.30	Organisation de stages et d'entraînements dans le cadre des centres de formation: frais de transport et de séjour	CPUBLIE,CNST,CNLI	48,960.00 D	53,550.00	53,544.87
12.192	12.30	08.30	Développement des contacts et échanges avec des institutions à l'étranger; dépenses diverses	CORD	1,000.00	1,000.00	968.75
12.300	DIVERS	08.30	Location d'installations et de matériel, achat de matériel et d'équipement de sport dans l'intérêt des centres de formation et des formations de l'école nationale de l'éducation physique et des sports, dépenses diverses	CORD	3,500.00	3,500.00	3,500.00
33.000	33.00	08.30	Programmes d'échanges européens: frais divers	CORD	800.00	800.00	794.92
34.060	34.41	08.30	Participation de chargés de cours et de stagiaires de l'école nationale de l'éducation physique et des sports à des formations, des perfectionnements et des recyclages à l'étranger, frais de déplacement et de séjour	CORD	5,720.00	5,720.00	5,720.00
35.010	35.20	08.30	Cotisations internationales	CORD	1,900.00	1,900.00	1,500.00
<i>Total de la section 11.7:</i>					705,163.00	728,470.65	709,469.83
Total du département 11 et 12 :					905,797,018.00	970,989,344.80	901,804,721.86

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.131	11.12	06.36	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	5,288.00	5,288.00	2,552.41
11.300	11.00	06.36	Remboursement à l'établissement public Centres, Foyers et Services pour personnes âgées de traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales 1) d'agents détachés auprès de l'Etat, 2) d'agents bénéficiant d'un recatcul se rapportant à des périodes antérieures à la création de l'établissement public	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	103,455.00 D	105,133.00	105,132.83
12.001	12.15	06.36	Indemnités pour services de tiers	CORD	4,247.00	4,247.00	2,480.03
12.010	12.13	06.36	Frais de route et de séjour	CORD	28,000.00	28,000.00	22,804.24
12.012	12.13	06.36	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	74,000.00	74,000.00	71,830.25
12.020	12.14	06.36	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	12,000.00	12,000.00	10,980.36
12.040	12.12	06.36	Frais de bureau, dépenses diverses	CORD	25,675.00	25,675.00	15,404.10
12.080	12.11	06.36	Bâtiments: exploitation et entretien	CPUBLIE, CNST	45,500.00	45,500.00	42,828.43
12.122	12.30	06.36	Frais d'experts et d'études: suivi des projets financés par le Fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,000.00	100,000.00	0.00
12.123	12.30	06.36	Frais d'experts et d'études	CORD	379,000.00 TR	412,000.00	393,042.34
12.170	12.30	06.36	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur pour les secteurs immigration et réfugiés	CORD	200,000.00	200,000.00	172,176.81
12.250	DIVERS	06.32	Dotaton dans l'intérêt du fonctionnement de l'Ombudscomité fir d'Rechter vum Kand	CORD	198,000.00	198,000.00	196,687.51
12.251	DIVERS	06.32	Centre pour l'égalité de traitement: Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	CORD	200,000.00	200,000.00	179,815.29
12.300	DIVERS	06.36	Centre de formation socio-familiale, colloques, séminaires et journées d'études: frais de fonctionnement, indemnités des conférenciers, acquisition d'équipements et de matériel didactique, frais de publication, frais d'organisation et de participation, dépenses diverses	CORD	23,000.00	23,000.00	20,716.08
12.305	DIVERS	06.36	Organisation d'une Foire du Bénévolat	CORD	160,000.00 TE	100,000.00	0.00
12.306	DIVERS	06.36	Promotion du bénévolat: formation, documentation, sensibilisation, coordination, projets divers	CORD	15,300.00 TR	75,300.00	23,648.07
12.307	DIVERS	06.32	Rédaction et impression d'un calendrier sur les droits de l'enfant et des jeunes et leur protection contre les risques liés à la consommation dans les domaines de l'audio-visuel, des loisirs et de l'alimentation	CORD	35,000.00	35,000.00	28,066.30
33.001	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de gestionnaires privés assurant des services aux initiatives bénévoles dans les domaines du social, des secours, de la culture, du sport, de l'environnement, de la jeunesse, des femmes, du troisième âge et/ou accomplissant des missions d'information et de sensibilisation du public	CORD	136,135.00	136,135.00	136,135.00
33.002	33.00	06.33	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées par le Ministère de la Famille et de l'intégration: solde de la participation de l'Etat résultant de décomptes se rapportant à des exercices antérieurs et qui n'ont pas pu être clôturés dans les limites de la période complémentaire	CSDE, CPUBLIE	8,000,000.00 TE	7,967,000.00	7,842,534.73
33.003	33.00	06.32	Remboursement aux associations conventionnées par le Ministère de la Famille et de l'intégration des frais relatifs aux indemnités d'apprentissage	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	400,000.00	400,000.00	400,000.00
33.010	33.00	DIVERS	Subsidies dans l'intérêt de la bienfaisance publique à des oeuvres de bienfaisance et de solidarité ainsi qu'à des organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique	CNSM	80,000.00	80,000.00	76,602.99
35.060	35.00	06.36	Contributions à des organismes internationaux	CORD	26,480.00	26,480.00	26,430.00
42.000	42.00	06.13	Prise en charge par l'Etat des indemnités du congé pour raisons familiales	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	3,000,000.00 D	3,899,155.00	3,899,154.89
12.623	12.30	06.36	Frais d'experts et d'études	CORD, CNST	60.00	60.00	60.00
<i>Total de la section 12.0:</i>					13,251,140.00	14,151,973.00	13,668,882.66

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.010	DIVERS	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSD, CNST, CNLI	112,987.00	112,987.00	107,529.01
11.020	DIVERS	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSD, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
12.100	12.11	06.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CPUBLIE, CNST, CNLI	152,000.00 D	170,000.00	168,160.32
12.123	12.30	06.32	Frais d'audit dans le domaine de la Jeunesse	CORD	20,000.00 TR	22,040.00	21,965.00
12.140	12.16	DIVERS	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information relatifs à la situation des personnes handicapées	CORD	40,000.00 TE	39,804.65	19,189.71
12.141	12.16	06.32	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information aux questions de politique et travail jeunesse	CORD	8,550.00 TE TR	7,310.00	7,244.78
12.142	12.16	06.32	Rédaction et impression d'un manuel pédagogique pour les maisons relais pour enfants	CORD	25,000.00	25,000.00	23,996.00
12.143	12.16	06.32	Rédaction et impression de standards de qualité pour l'accueil et l'encadrement d'enfants en crèche	CORD	25,000.00	25,000.00	0.00
12.300	DIVERS	06.32	Promotion des droits de l'enfant et lutte contre l'exploitation sexuelle: dépenses diverses	CORD	80,000.00	80,000.00	79,954.85
12.301	33.00	06.36	Frais liés à la location de chaises par l'Etat dans des structures d'accueil de jour non-conventionnées pour enfants	CSD, CPUBLIE	1,700,000.00	1,700,000.00	1,494,199.82
12.320	DIVERS	06.36	Information, consultation et promotion familiale: frais de publication, dépenses diverses	CORD	12,300.00	12,300.00	12,299.51
12.341	33.00	06.32	Participation à la promotion de la mobilité et de l'accessibilité transfrontalières des personnes handicapées	CORD	29,000.00 TR	29,195.35	29,195.35
12.350	33.00	06.13	Accompagnement psycho-thérapeutique et socio-pédagogique des victimes d'incidents collectifs à portée traumatitante	CSD, CPUBLIE, CNST, CNLI	6,000.00 D	12,200.00	8,887.47
33.000	33.00	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres de consultation et d'information familiales prévus par la loi du 15.11.1978, ainsi que d'autres services pour enfants et familles	CORD	7,790,350.00	7,790,350.00	7,790,349.99
33.001	33.00	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de services d'adoption conventionnés	CORD	625,403.00	625,403.00	625,403.00
33.002	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil conventionnés pour jeunes	CORD	23,072,895.00 TE	23,052,257.00	23,025,365.51
33.003	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des internats socio-familiaux conventionnés	CORD	6,082,167.00	6,082,167.00	6,082,166.99
33.004	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de foyers de jour conventionnés pour enfants	CORD	22,077,110.00	22,077,110.00	21,961,423.23
33.005	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais des services de placement familial conventionnés	CORD	7,980,679.00	7,980,679.00	7,980,679.00
33.006	33.00	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil et de services conventionnés pour adultes	CORD	7,197,756.00	7,197,756.00	7,068,627.29
33.009	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de garderies conventionnées	CORD	330,000.00 TE	320,534.00	202,638.48
33.010	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'aide socio-éducative en milieu ouvert (centres d'accompagnement en milieu ouvert)	CNSM	2,077,044.00	2,077,044.00	2,077,044.00
33.011	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres médico-sociaux	CPUBLIE, CNST, CNSM, CNLI	4,944,341.00	4,944,341.00	4,942,099.05
33.012	33.00	06.32	Subsides de l'Etat aux frais de fonctionnement de structures d'accueil de jour non-conventionnées pour enfants	CNSM	50,000.00	50,000.00	26,510.91
33.013	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'infrastructure de structures d'accueil de jour non-conventionnées pour enfants	CPUBLIE, CNST, CNSM, CNLI	50,000.00 TR	59,466.00	57,525.00
33.014	33.00	06.32	Subsides de l'Etat aux frais de fonctionnement de garderies non-conventionnées	CNSM	30,000.00	30,000.00	20,500.00
33.015	33.00	06.36	Remboursement aux centres de consultation et d'information familiales prévus par la loi du 15.11.1978 des frais pour médicaments et matériel médico-technique	CNSM	55,000.00	55,000.00	55,000.00
33.016	33.00	06.32	Accueil socio-éducatif, ortho-pédagogique et psychothérapeutique de mineurs en détresse	CPUBLIE, CNST, CNSM, CNLI	3,693,705.00	3,693,705.00	2,384,351.03
33.017	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'initiatives de travail social communautaire	CNSM	260,300.00	260,300.00	260,300.00
33.018	33.00	06.34	Prise en charge directe par l'Etat des frais liés à l'entretien d'indigents étrangers handicapés et d'indigents handicapés dont le domicile de secours n'a pu être déterminé	CSD, CPUBLIE, CNST, CNSM, C	700,000.00 D	811,000.00	810,094.51
33.019	33.00	04.52	Participation de l'Etat aux frais de mise en place, de fonctionnement et d'étude de projets-pilotes destinés à soutenir la création de nouveaux emplois de proximité dans le domaine socio-familial	CNSM	170,000.00	170,000.00	107,802.31
33.020	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de l'aide familiale en milieu ouvert	CNSM	696,805.00 TR	717,443.00	717,443.00
33.021	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais des services pour jeunes conventionnés	CNSM	5,154,708.00 TE	5,154,908.00	5,142,891.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.022	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de secrétariat des associations de jeunesse et d'organismes s'occupant des loisirs des jeunes	CNSM	95,700.00 TR	97,700.00	97,700.00
33.026	33.00	06.32	Subsidés pour activités dans l'intérêt des jeunes	CNSM	114,500.00 TE	112,500.00	112,500.00
33.028	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais des services conventionnés concernant le fonctionnement de maisons relais pour enfants	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNSM,C	5,000,000.00	5,000,000.00	4,999,999.56
33.029	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de l'élaboration et de la mise en oeuvre de projets Plan communal Jeunesse	CNSM	10,000.00 TE	5,000.00	0.00
33.030	33.00	06.32	Participation exceptionnelle et transitoire de l'Etat aux frais de fonctionnement des services d'hébergement et d'activités de jour pour personnes handicapées, suite à la nécessité, pour les institutions concernées, de disposer d'un délai d'adaptation et d'organisation en raison de l'entrée en vigueur d'un nouveau type de financement	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNSM,C	100.00 TR	870,100.00	863,309.48
33.031	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services conventionnés pour personnes handicapées	CORD,CNSM	33,197,921.00 TE	32,327,921.00	32,296,661.88
33.032	33.00	06.32	Participation de l'Etat aux frais de formation aux fonctions d'assistance parentale et d'accueil éducatif en maison relais pour enfants	CORD,CNSM	20,000.00	20,000.00	14,774.56
33.033	33.00	06.32	Mise en oeuvre de dispositions prévues à la loi sur la jeunesse, mesures de participation des jeunes	CORD,CNSM	85,000.00	85,000.00	85,000.00
34.010	34.30	06.32	Placement familial: secours aux familles d'accueil et à des associations sans but lucratif oeuvrant dans ce domaine	CORD	77,000.00	77,000.00	70,754.71
41.000	41.50	06.32	Accord de collaboration avec l'Université de Luxembourg en vue du fonctionnement d'un centre d'études sur la situation des Jeunes en Europe	CORD	415,000.00	415,000.00	415,000.00
43.000	43.22	06.32	Subsidés pour l'élaboration et la mise en oeuvre de projets Plan communal Jeunesse	CORD	50,000.00 TR	55,000.00	54,814.75
43.001	43.22	06.32	Participation de l'Etat aux frais des communes concernant le fonctionnement de maisons relais pour enfants	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	17,403,000.00 D	24,903,000.00	24,785,764.57
43.002	43.22	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres communaux de rencontre pour jeunes	CORD	87,250.00	87,250.00	87,250.00
43.003	43.22	06.32	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de crèches communales conventionnées	CORD	810,581.00	810,581.00	765,477.00
<i>Total de la section 12.1 :</i>					152,616,252.00	160,251,452.00	157,959,740.63
Section 12.2 - Solidarité							
11.130	11.12	06.20	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	447.00	447.00	0.00
11.131	11.12	06.20	Indemnités pour services extraordinaires de la commission de médiation	CORD	900.00	900.00	557.76
12.000	12.15	06.20	Indemnités pour services de tiers	CORD	75.00	75.00	0.00
12.001	12.15	06.20	Indemnités pour services de tiers de la commission de médiation	CORD	900.00	900.00	446.20
12.120	12.30	06.20	Frais d'experts et d'études, Assistance technique dans le cadre de la gestion du fonds d'assainissement en matière de surendettement	CPUBLIE,CNST,CNLI	1,000.00	1,000.00	0.00
12.121	12.30	06.20	Frais d'experts et d'études dans le domaine des sans-abris	CORD	25,820.00 TR	35,820.00	31,403.36
12.300	DIVERS	06.20	Prévention, information et sensibilisation en matière de surendettement, indemnités, frais de publication, dépenses diverses	CORD	5,000.00	5,000.00	3,222.30
34.010	34.30	06.20	Secours du chef de pertes essayées par suite d'accidents ou d'événements imprévus, secours particuliers, secours urgents et secours de route, subventions diverses, secours extraordinaires et suppléments de rente aux créditiers des assurances sociales	CSDE,CPUBLIE	675,000.00 TE	550,611.00	474,513.35
34.011	42.00	06.20	Prise en charge par l'Etat des cotisations d'assurance-maladie-maternité des personnes indigentes résidant au Luxembourg temporairement non bénéficiaires d'un régime de la sécurité sociale	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	14,000.00	14,000.00	8,990.35
34.012	34.30	06.20	Secours du chef de pertes et dégâts essayés à la suite de catastrophes naturelles, frais d'expertises	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	1,000.00 TR	12,865.00	12,834.76
34.013	34.30	06.20	Participation de l'Etat aux frais de placement à l'étranger	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	7,400,000.00 D TR	8,901,704.00	8,901,704.00
34.014	34.30	06.20	Prestations sociales, hébergement des sans-abri, frais de retour au pays d'origine	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	75,000.00 D	138,250.00	138,246.76
35.060	35.00	06.20	Remboursement de secours avancés à des résidents du Grand-Duché de Luxembourg en pays étrangers, subsidés à des sociétés de bienfaisance à l'étranger	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	2,478.00 D	5,431.00	5,430.53

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
43.000	43.22	06.20	Remboursement aux communes de la part de l'Etat dans les frais d'entretien de diverses catégories d'indigents indigènes exposés tant dans le pays qu'à l'étranger	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	4.581,000.00 D	4.581,847.00	4.581,846.63
43.001	43.22	06.20	Remboursement aux communes des frais incombant à l'Etat du chef de l'entretien d'indigents étrangers et indigènes dont le domicile de secours n'a pu être déterminé	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	2,148,635.00	2,148,635.00	2,148,635.00
<i>Total de la section 12.2 :</i>					14,849,435.00	16,397,485.00	16,307,833.00
Section 12.3 - Commissariat du Gouvernement aux étrangers							
11.000	DIVERS	06.36	Traitements des fonctionnaires	C-SDE, CNST, CNLI	836,197.00	836,197.00	671,633.06
11.010	DIVERS	06.36	Indemnités des employés occupés à titre permanent	C-SDE, CNST, CNLI	981,607.00	981,607.00	969,556.05
11.020	DIVERS	06.36	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	C-SDE, CNST, CNLI	100.00 D	94,587.29	94,587.29
11.030	DIVERS	06.36	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	C-SDE, CNST, CNLI	264,059.00	264,059.00	258,142.73
11.040	DIVERS	06.36	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	C-SDE, CNST, CNLI	100.00 D	6,873.45	6,873.45
11.100	11.40	06.36	Indemnités d'habillement	C-SDE, CPUBLIE	837.00	837.00	836.64
11.130	11.12	06.36	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	2,937.00	2,937.00	1,797.07
12.000	12.15	06.36	Indemnités pour services de tiers	CORD	12,000.00	12,000.00	9,097.14
12.010	12.13	06.36	Frais de route et de séjour	CORD	6,000.00	6,000.00	5,317.88
12.020	12.14	06.36	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	34,396.00 TR	44,396.00	38,834.43
12.040	12.12	06.36	Frais de bureau	CORD	2,880.00	2,880.00	2,619.79
12.080	12.11	06.36	Bâtimens: exploitation et entretien	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1,354,000.00	1,354,000.00	1,344,703.69
12.090	12.21	06.36	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CPUBLIE, CNST, CNLI	41,000.00	41,000.00	16,294.04
12.100	12.11	06.36	Foyers d'accueil: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CPUBLIE, CNST, CNLI	378,000.00	378,000.00	369,121.65
12.130	12.16	06.36	Frais d'expertises et d'études: frais d'interprètes et d'experts	CPUBLIE, CNST, CNLI	116,000.00	116,000.00	55,376.15
12.140	12.16	06.36	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	113,720.00 TE	103,720.00	28,736.54
12.191	12.30	06.36	Organisation d'une campagne d'information et de sensibilisation à l'attention des étrangers en vue de leur inscription sur les listes électorales	CORD	100,000.00	100,000.00	45,298.68
12.192	12.30	06.36	Elaboration et réalisation de projets et d'activités d'intégration dans l'intérêt des ressortissants communautaires	CORD	100,000.00	100,000.00	10,485.80
12.250	DIVERS	06.36	Centres d'accueil et foyers créés en vue de l'hébergement de travailleurs migrants: frais d'exploitation, dépenses diverses	CORD	9,000.00	9,000.00	3,890.68
12.300	DIVERS	06.36	Frais de formation	CORD	2,000.00	2,000.00	733.30
12.301	DIVERS	06.36	Mise en oeuvre de programmes nationaux dans le cadre des programmes communautaires concernant la lutte contre la discrimination	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	40,000.00	40,000.00	11,309.60
12.302	DIVERS	06.36	Foyers d'accueil pour demandeurs d'asile: service de gardiennage	CPUBLIE, CNST, CNLI	3,166,000.00	3,166,000.00	2,987,249.96
33.010	33.00	06.36	Subsidés à des oeuvres de bienfaisance et de solidarité sociale en faveur des étrangers, subsidés à des associations socio-culturelles favorisant l'intégration des étrangers, subsidés pour des projets d'intégration d'envergure nationale	CNSM	100,000.00	100,000.00	100,000.00
33.011	33.00	06.36	Subsidés aux frais de fonctionnement et d'exploitation de foyers d'hébergement pour travailleurs gérés par des organisations privées	CNSM	32,226.00	32,226.00	32,226.00
33.012	33.00	06.36	Prise en charge, entretien et encadrement de demandeurs d'asile, aides en vue d'un retour au pays d'origine, activités péri et parascolaires, dégâts causés à des tiers, frais de contentieux, fonctionnement des foyers d'accueil	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNSM, C	9,500,000.00	9,500,000.00	8,088,709.01
33.013	33.00	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services qui ont pour objet de promouvoir, au moyen de l'action et de la recherche, le dialogue, la rencontre et l'échange entre étrangers et Luxembourgeois	CNSM	714,299.00	714,299.00	714,299.00
33.014	33.00	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services ayant pour objet de promouvoir les mesures d'action sociales et d'intégration des étrangers	CNSM	170,847.00	170,847.00	170,847.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.015	33.00	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services qui ont pour objet notamment la recherche sociologique et statistique et l'information au large public dans le domaine de la présence des étrangers au Luxembourg, ainsi que la formation à la relation interculturelle d'amateurs et de formateurs oeuvrant pour l'intégration des étrangers	CNSM	101,070.00	101,070.00	101,070.00
33.017	33.00	06.36	Participation de l'Etat à la réalisation de projets européens dans le cadre de l'intégration des étrangers, de la lutte contre les discriminations ainsi que dans le cadre du Fonds Européen pour Réfugiés et du Fonds pour l'intégration des étrangers	C.SDE, C.PUBLIC, CNST, CNSM, C	400,000.00 D	720,000.00	574,617.23
34.010	34.30	06.36	Secours à des travailleurs migrants en situation légale, de réfugiés reconnus et d'étrangers en situation illégale, frais de contentieux	C.PUBLIC, CNST, CNLI	40,000.00 D	90,000.00	88,114.25
43.000	43.22	06.36	Subsides aux administrations communales initiant et soutenant des projets en vue de l'intégration des étrangers	CORD	100,000.00	100,000.00	32,468.02
<i>Total de la section 12.3 :</i>					18,719,275.00	19,190,535.74	16,834,848.13
Section 12.4 - Fonds national de solidarité							
11.000	DIVERS	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires et employés publics	C.SDE, CNST, CNLI	2,387,169.00 D	2,446,139.00	2,446,138.05
11.010	DIVERS	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre permanent	C.SDE, CNST, CNLI	373,025.00 D	377,910.00	377,906.79
11.020	DIVERS	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre temporaire	C.SDE, CNST, CNLI	7,404.00 D	130,700.00	130,691.26
12.080	12.11	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: exploitation et entretien des bâtiments	CORD	66,113.00	66,113.00	66,113.00
12.100	12.11	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CORD	602,960.00	602,960.00	602,960.00
12.110	12.30	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux	C.PUBLIC, CNST, CNLI	30,000.00 D	55,200.00	54,710.99
12.250	DIVERS	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants	CORD	323,005.00	323,005.00	323,005.00
12.300	DIVERS	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de surveillance et de contrôle	C.SDE, C.PUBLIC, CNST, CNLI	70,000.00 D	73,600.00	73,594.60
12.310	42.00	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: part dans les frais du centre d'informatique, d'affiliation et de perception des cotisations commun aux institutions de la sécurité sociale	C.SDE, C.PUBLIC, CNST, CNLI	788,000.00 D	893,175.00	893,174.46
34.010	34.30	06.20	Dotations du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 26.7.1986 portant introduction d'un revenu minimum garanti, compte tenu des recettes du fonds	C.SDE, C.PUBLIC, CNST, CNLI	93,803,000.00	93,803,000.00	92,312,512.83
34.011	42.00	06.20	Dotations du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 13.6.1975 : allocation compensatoire en faveur de certaines catégories de bénéficiaires de rentes et de pensions	C.SDE, C.PUBLIC, CNST, CNLI	624,000.00 D	640,735.00	640,730.64
34.013	34.30	06.20	Dotations du fonds national de solidarité destinée à couvrir les avances de pensions alimentaires définitivement irrécouvrables (article 14 de la loi du 26.7.1980)	C.PUBLIC, CNST, CNLI	1,300,000.00 D	1,500,000.00	1,456,803.55
34.014	34.30	06.20	Dotations du fonds national de solidarité dans l'intérêt du versement de l'allocation pour frais de chauffage en faveur des ménages à revenu modeste	C.SDE, C.PUBLIC, CNST, CNLI	8,000,000.00 D	13,970,000.00	12,031,140.14
34.015	34.30	06.20	Dotations du fonds national de solidarité au titre de la participation au prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil gérontologique 1) aux personnes admises à durée indéterminée dans les centres intégrés, maisons de soins, centres socio-gérontologiques et foyers de jour psychogérontologiques dûment agréés conformément à la loi du 8 septembre 1988 réglant les relations entre l'Etat et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique, 2) aux personnes séjournant dans un hôpital et considérées comme cas de simple hébergement au sens de l'article 17 du code des assurances sociales	C.SDE, C.PUBLIC, CNST, CNLI	5,900,000.00 D	6,520,000.00	6,513,986.71
34.016	34.30	06.20	Dotations du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 12.09.2003 portant introduction d'un revenu pour personnes handicapées	C.SDE, C.PUBLIC, CNST, CNLI	13,000,000.00 D	15,247,000.00	15,013,231.48
42.010	42.00	06.20	Dotations du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 11 juin 2002 portant introduction d'un forfait déduction à allouer à certains parents âgés	C.SDE, C.PUBLIC, CNST, CNLI	73,950,000.00 D	75,900,000.00	75,890,592.38
12.600	12.11	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CORD, CNST	6,250.00	6,250.00	6,249.18
12.750	DIVERS	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants	CORD, CNST	16,558.00	16,558.00	16,156.73
<i>Total de la section 12.4 :</i>					201,247,484.00	212,572,345.00	208,849,696.79

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
Section 12.5 - Caisse nationale des prestations familiales							
11.000	42.00	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires et employés publics	C-SDE, CNST, CNLI	4,334,377.00	4,334,377.00	4,214,406.23
11.010	42.00	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre permanent	C-SDE, CNST, CNLI	1,816,746.00 D	2,202,806.00	2,202,805.57
11.020	42.00	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre temporaire	C-SDE, CNST, CNLI	24,899.00 D	38,211.00	38,211.00
12.070	42.00	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: location et entretien des équipements informatiques	CORD	543,582.00 TE	533,642.00	483,223.77
12.080	42.00	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: exploitation et entretien des bâtiments	CORD	290,500.00 TE	271,706.00	270,304.48
12.090	42.00	06.13	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés au secteur des administrations publiques	CPUBLIE, CNST, CNLI	1,035,120.00 TR	1,053,914.00	1,053,913.45
12.110	42.00	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux	CPUBLIE, CNST, CNLI	70,000.00 TR	79,940.00	79,939.50
12.250	DIVERS	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants	CORD	506,590.00	506,590.00	489,903.39
12.310	42.00	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: part dans les frais du centre d'informaticque, d'affiliation et de perception des cotisations commun aux institutions de la sécurité sociale	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	2,100,000.00	2,100,000.00	1,874,250.16
42.000	42.00	06.13	Participation de l'Etat au financement des allocations familiales: contribution de l'Etat	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	240,780,000.00 D	244,021,900.00	242,768,868.10
42.001	42.00	06.13	Prise en charge par l'Etat des allocations de naissance: allocations prénatales, allocations de naissance proprement dites et allocations postnatales	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	9,012,000.00 D	10,322,639.00	10,322,638.84
42.002	42.00	06.15	Prise en charge par l'Etat des allocations de maternité	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	4,470,000.00	4,470,000.00	4,141,343.78
42.004	42.00	06.13	Prise en charge par l'Etat de l'allocation de rentrée scolaire	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	38,143,000.00 D	39,841,400.00	39,752,710.55
42.005	42.00	06.13	Prise en charge par l'Etat de l'allocation d'éducation	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	71,302,000.00 D	75,134,743.00	75,134,742.93
42.006	42.00	06.13	Versement par l'Etat des cotisations dues pour le financement des allocations familiales au titre de l'article 12 de la loi du 17.6.1994 fixant les mesures en vue d'assurer le maintien de l'emploi, la stabilité des prix et la compétitivité des entreprises	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	181,664,000.00 D	187,084,734.00	187,084,733.47
42.007	42.00	06.13	Participation de l'Etat au financement des allocations familiales au titre de l'article 22 de la loi modifiée du 19 juin 1985 concernant les allocations familiales et portant création de la caisse nationale des prestations familiales	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	189,566,000.00 D	227,709,904.00	227,709,903.81
42.008	42.00	06.13	Prise en charge par l'Etat des indemnités pour le congé parental	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	48,876,000.00	48,876,000.00	45,489,108.38
42.009	42.00	06.13	Prise en charge par l'Etat du boni pour enfants (crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) (Crédit non limitatif)	C-SDE, CPUBLIE, CNLI	185,000,000.00 D	227,130,232.00	227,130,231.89
42.011	42.00	06.13	Versement par l'Etat des cotisations dues pour le financement des allocations familiales au titre de la loi du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi 1998	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	5,715,000.00 D	5,832,331.00	5,832,330.94
12.580	12.11	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: exploitation et entretien des bâtiments	CORD, CNST	12,873.00	12,873.00	12,872.56
<i>Total de la section 12.5 :</i>					985,262,687.00	1,081,557,942.00	1,076,186,442.80
Section 12.6 - Maisons d'enfants de l'Etat							
11.000	DIVERS	06.32	Traitements des fonctionnaires	C-SDE, CNST, CNLI	3,629,399.00	3,629,399.00	3,473,414.80
11.010	DIVERS	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	C-SDE, CNST, CNLI	405,934.00	405,934.00	357,162.34
11.020	DIVERS	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	C-SDE, CNST, CNLI	8,679.00 D	269,379.62	269,379.62
11.030	DIVERS	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	C-SDE, CNST, CNLI	354,493.00 D	359,668.20	359,668.20
11.040	DIVERS	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	C-SDE, CNST, CNLI	100.00 D	6,622.44	6,622.44
11.100	11.40	06.32	Indemnités d'habillage	C-SDE, CNST, CNLI	1,723.00	1,723.00	1,303.54
11.130	11.12	06.32	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	52,952.00	52,952.00	46,274.83
12.000	12.15	06.32	Indemnités pour services de tiers	CORD	23,575.00	23,575.00	21,996.59
12.010	12.13	06.32	Frais de route et de séjour	CORD	20,000.00	20,000.00	18,296.63
12.030	12.16	06.32	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	450.00	450.00	302.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.080	12.11	06.32	Bâtiments: exploitation et entretien	CPUBLIE,CNST	90,000.00	90,000.00	89,873.63
12.080	12.21	06.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CORD	4,979.00	4,979.00	2,478.94
12.100	12.11	06.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CORD	26,402.00	26,402.00	23,677.79
12.120	12.30	06.32	Frais d'experts et d'études	CORD	2,250.00 TE	1,400.00	320.00
12.190	12.30	06.32	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	7,000.00 TR	7,600.00	7,530.08
12.250	DIVERS	06.32	Frais d'exploitation, dépenses diverses	CORD	465,751.00 TE	459,151.00	455,209.10
12.251	DIVERS	06.32	Service Treffpunkt: Frais d'exploitation, dépenses diverses	CORD	50,000.00 TR	56,000.00	53,702.13
12.252	DIVERS	06.32	Structure thérapeutique: Frais d'exploitations, dépenses diverses	CORD	2,000.00 TR	2,850.00	2,722.67
12.253	DIVERS	06.32	Ecole orthopédagogique: Frais d'exploitation, dépenses diverses	CORD	8,970.00	8,970.00	4,692.00
12.254	DIVERS	06.32	Activités dans le cadre du 125e anniversaire d'existence des Maisons d'Enfants de l'Etat: Dépenses diverses	CORD	8,000.00	8,000.00	7,928.74
34.010	34.30	06.32	Secours urgents, subventions diverses, secours extraordinaires à des jeunes suivis par le service social des maisons d'enfants de l'Etat	CORD	11,000.00	11,000.00	10,990.00
<i>Total de la section 12.6 :</i>					5,173,657.00	5,446,055.26	5,213,546.07
Section 12.7 - Service d'action socio-familiale. Personnes âgées							
12.140	12.16	06.33	Publication du programme national d'actions en faveur des seniors	CORD	15,500.00 TR	22,500.00	20,989.26
12.301	DIVERS	06.33	Institut de Gérontologie: frais de fonctionnement, indemnités des confédérés, acquisition d'équipements et de matériel didactique, frais de publication, publicité, dépenses diverses	CORD	40,000.00	40,000.00	37,060.30
12.303	DIVERS	06.33	Lézeburger Senioren-Academie: frais de fonctionnement, indemnités des confédérés, acquisitions d'équipements et de matériel didactique, frais de publication, publicité, dépenses diverses	CORD	30,000.00 TE	25,000.00	20,766.86
12.305	DIVERS	06.33	Senioren Telefon formation et supervision, publicité, documentation et équipement divers requis, dépenses diverses	CORD	12,000.00	12,000.00	9,571.95
33.010	33.00	06.33	Participation de l'Etat aux frais de gestionnaires privés pour promouvoir la création et le fonctionnement de services pour personnes âgées	CNSM	4,881,266.00	4,881,266.00	4,881,226.19
33.011	33.00	06.33	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG IV dans le domaine de la formation en soins palliatifs	CNSM	32,000.00	32,000.00	0.00
33.013	33.00	06.33	Participation de l'Etat au prix d'équilibre à payer par les usagers dont les ressources s'avèrent insuffisantes dans les services de maintien à domicile pour personnes âgées	C,SDE,CPUBLIE,CNST,CNSM,C	1,850,000.00 D	2,310,618.00	2,310,617.31
33.014	33.00	06.33	Subsides à des organismes privés développant: 1) des mesures d'initiation aux technologies modernes de communication, frais de connexion et frais divers 2) des projets contribuant à la participation, à l'intégration et à la citoyenneté des personnes âgées	CNSM	18,000.00	18,000.00	17,731.00
33.015	33.00	06.33	Subsides à des services pour personnes âgées intervenant au niveau de l'entraide	CNSM	85,000.00	85,000.00	77,719.00
33.018	33.00	06.33	Participation de l'Etat aux mesures de la revalidation gérontologique	C,SDE,CPUBLIE,CNST,CNSM,C	25,000.00	25,000.00	0.00
33.019	33.00	06.33	Participation de l'Etat aux frais de la prise en charge de personnes en fin de vie aussi bien au niveau du maintien à domicile qu'en centres d'accueil pour personnes en fin de vie	C,SDE,CPUBLIE,CNST,CNSM,C	400,000.00	400,000.00	350,400.00
43.040	43.52	06.33	Participation de l'Etat aux frais de communes et aux frais d'établissements publics gérés par des communes pour promouvoir la création et le fonctionnement de services pour personnes âgées	CORD	332,665.00	332,665.00	254,537.46
<i>Total de la section 12.7 :</i>					7,721,437.00	8,182,049.00	7,980,619.33
Section 12.8 - Centre socio-éducatif de l'Etat							
11.000	DIVERS	06.32	Traitements des fonctionnaires	C,SDE,CNST,CNLI	2,758,150.00	2,758,150.00	2,492,033.76
11.010	DIVERS	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	C,SDE,CNST,CNLI	1,173,945.00 D	1,350,884.31	1,350,884.31
11.020	DIVERS	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	C,SDE,CNST,CNLI	100.00 D	215,598.96	215,598.96
11.030	DIVERS	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	C,SDE,CNST,CNLI	510,001.00 D	557,458.98	557,458.98
11.040	DIVERS	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	C,SDE,CNST,CNLI	100.00	100.00	0.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.100	11.40	06.32	Indemnités d'habillement	C-SDE,CPUBLIE	1,700.00	1,700.00	1,673.28
11.130	11.12	06.32	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	22,820.00 TE	19,820.00	18,860.01
11.131	11.12	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: indemnités pour services extraordinaires	CORD	1,000.00 TE	0.00	0.00
12.000	12.15	06.32	Indemnités pour services de tiers	CORD	8,000.00	8,000.00	7,869.16
12.001	12.15	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: primes d'apprentissage	CORD	21,000.00 TE	19,000.00	16,631.41
12.002	12.15	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: indemnités pour services de tiers	CORD	25,000.00	25,000.00	23,077.44
12.010	12.13	06.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	6,000.00 TR	7,000.00	6,873.54
12.040	12.12	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif:centre de documentation	CORD	10,968.00	10,968.00	10,675.73
12.041	12.12	06.32	Acquisition de machines de bureau de faible valeur	CORD	1,150.00	1,150.00	1,074.15
12.080	12.11	06.32	Bâtiments: exploitation et entretien	CPUBLIE,CNST	248,733.00	248,733.00	246,228.81
12.100	12.11	06.32	Centre socio-éducatif de l'Etat: loyers d'immeubles et et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CORD	13,000.00	13,000.00	12,083.90
12.150	12.30	06.32	Frais d'hospitalisation et de clinique des pensionnaires qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant, traitement médical et psychiatrique et frais pharmaceutiques des pensionnaires	C-SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	100,000.00 D	120,000.00	113,248.43
12.210	12.30	06.32	Frais d'alimentation	CPUBLIE,CNST,CNLI	116,500.00 TR	126,500.00	126,436.28
12.250	DIVERS	06.32	Centre socio-éducatif de Dreilborn: frais d'exploitation et frais divers	CORD	109,715.00	109,715.00	109,268.44
12.251	DIVERS	06.32	Centre socio-éducatif de Schraggig: frais d'exploitation et frais divers	CORD	104,000.00 TE	99,000.00	98,363.43
12.252	DIVERS	06.32	Initiatives de prévention en matière de toxicomanie au service des pensionnaires des centres socio-éducatifs et frais divers	CORD	13,000.00	13,000.00	12,915.23
12.300	DIVERS	06.32	Depenses relatives au travail des pensionnaires, acquisition d'outillage et de matières premières	CPUBLIE,CNST,CNLI	51,763.00	51,763.00	51,151.80
12.310	DIVERS	06.32	Droit d'accise et taxe de consommation dus par les centres socio-éducatifs, taxe sur la valeur ajoutée due sur les produits achetés	C-SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	372.00	372.00	0.00
34.010	34.30	06.32	Secours urgents, subventions diverses, secours extraordinaires à des jeunes suivis par le service psychosocial du centre socio-éducatif de l'Etat	CORD	7,800.00	7,800.00	7,665.90
					5,304,417.00	5,764,713.25	5,460,072.95
Section 12.9 - Service national d'action sociale							
11.000	DIVERS	06.20	Traitements des fonctionnaires	C-SDE,CNST,CNLI	683,361.00	683,361.00	627,809.26
11.010	DIVERS	06.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	C-SDE,CNST,CNLI	456,929.00	456,929.00	431,879.31
11.020	DIVERS	06.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	C-SDE,CNST,CNLI	100.00 D	60,951.23	60,951.23
11.030	DIVERS	06.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	C-SDE,CNST,CNLI	15,426.00 D	15,555.07	15,555.07
11.040	DIVERS	06.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	C-SDE,CNST,CNLI	100.00 D	9,107.43	9,107.43
11.100	11.40	06.20	Indemnités d'habillement	C-SDE,CPUBLIE	94.00	94.00	92.96
12.000	12.15	06.20	Indemnités pour services de tiers	CORD	4,463.00	4,463.00	4,462.08
12.010	12.13	06.20	Frais de route et de séjour	CORD	2,500.00	2,500.00	1,632.00
12.040	12.12	06.20	Frais de bureau	CORD	874.00	874.00	763.12
12.050	12.12	06.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	350.00	350.00	251.35
12.110	12.30	06.20	Frais de contenieux	CPUBLIE,CNST,CNLI	1,000.00	1,000.00	0.00
12.120	12.30	06.20	Frais d'experts et d'études	CORD	5,000.00	5,000.00	0.00
12.150	12.30	06.20	Frais d'expertises médicales effectuées sur demande du service national de santé au travail et/ou du contrôle médical de la sécurité sociale	C-SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	1,504.00	1,504.00	1,046.10
12.170	12.30	06.20	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	1,487.00	1,487.00	0.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.310	33.00	06.20	Frais de gestion des indemnités d'insertion allouées aux personnes soumises aux activités d'insertion professionnelle prévues à l'article 10 de la loi du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti	CPUBLIE,CNST,CNLI	124,669.00	124,669.00	117,672.92
33.000	33.00	06.20	Participation aux frais de fonctionnement de services d'action sociale en exécution de l'article 38 de la loi du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti	CPUBLIE,CNST	2,446,892.00	2,446,892.00	2,295,035.71
			<i>Total de la section 12.9 :</i>		3,744,749.00	3,814,736.73	3,566,268.54
Section 13.1 - Service national de la jeunesse							
11.000	DIVERS	06.32	Traitements des fonctionnaires	CSDE,CNST,CNLI	853,326.00	853,326.00	852,866.25
11.010	DIVERS	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE,CNST,CNLI	1,129,679.00	1,177,326.98	1,177,326.98
11.020	DIVERS	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE,CNST,CNLI	38,349.00	38,349.00	37,011.74
11.030	DIVERS	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE,CNST,CNLI	322,883.00	322,883.00	313,575.31
11.040	DIVERS	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE,CNST,CNLI	100.00	100.00	0.00
11.100	11.40	06.32	Indemnités d'habillement	CSDE,CPUBLIE	1,162.00	1,162.00	1,007.07
11.130	11.12	06.32	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	14,800.00	15,800.00	14,600.78
33.010	33.00	06.32	Participation aux frais de fonctionnement de centres partenaires	CNSM	65,750.00	33,100.00	33,088.68
33.020	33.00	06.32	Participation aux frais de la mise en oeuvre des plans d'action nationaux	CNSM	148,625.00	140,275.00	138,693.28
33.021	33.00	06.32	Projets éducatifs contribuant à la participation, l'intégration et la citoyenneté des jeunes	CNSM	180,000.00	178,000.00	165,500.17
33.022	33.00	06.32	Participation aux frais de fonctionnement du service volontaire des jeunes	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNSM,C	97,375.00	144,575.00	139,573.18
34.010	34.30	06.32	Service volontaire d'orientation: frais de fonctionnement	CORD	327,700.00	369,700.00	336,023.62
34.060	34.41	06.32	Programmes internationaux, voyages éducatifs, subsides	CORD	30,975.00	30,975.00	30,785.77
34.061	34.41	06.32	Congé-éducation: indemnités compensatoires, bourses culturelles (loi modifiée du 4.10.1973)	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	400,000.00	400,000.00	283,528.42
41.050	41.10	06.32	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Service National de la Jeunesse	CORD	1,618,469.00	1,618,469.00	1,618,469.00
11.630	11.12	06.32	Indemnités pour services extraordinaires	CORD,CNST	1,850.00	1,850.00	1,842.99
			<i>Total de la section 13.1 :</i>		5,231,043.00	5,325,890.98	5,143,894.24
			Total du département 12 et 13 :		1,413,121,570.00	1,532,655,177.96	1,517,191,835.14

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.010	DIVERS	05.22	Maternité: indemnités des employés occupés à titre permanent	C-SDE, CNST, CNLI	149,061.00	149,061.00	127,799.88
11.011	DIVERS	05.22	Clinique pédiatrique: indemnités des employés occupés à titre permanent	C-SDE, CNST, CNLI	182,754.00	182,754.00	133,930.27
11.130	11.12	05.00	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	30,874.00 TR	45,874.00	43,638.34
11.132	11.12	05.00	Autopsies faites dans un intérêt scientifique: indemnités	CORD	3,471.00	3,471.00	1,735.30
12.000	12.15	05.00	Indemnités pour services de tiers	CORD	17,000.00	17,000.00	14,424.74
12.003	12.15	05.00	Contrôle sanitaire des viandes et de l'hygiène des locaux dans les établissements agréés sur la base de la réglementation communautaire	C-PUBLIE, CNST, CNLI	519,000.00	519,000.00	484,138.41
12.010	12.13	05.00	Frais de route et de séjour	CORD	5,000.00	5,000.00	4,931.76
12.012	12.13	05.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	130,000.00 TR	134,000.00	131,276.68
12.015	12.13	05.00	Autopsies faites dans un intérêt scientifique: dépenses diverses	C-SDE, C-PUBLIE	500.00	500.00	0.00
12.020	12.14	05.00	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	3,500.00	3,500.00	2,923.21
12.040	12.12	05.00	Ministère de la santé: frais de bureau	CORD	7,200.00	7,200.00	6,919.15
12.042	12.12	05.00	Organisme pour la Sécurité et la Qualité de la Chaîne Alimentaire (OSQCA): frais de fonctionnement	CORD	12,000.00	12,000.00	10,164.82
12.043	12.12	05.00	Conseil Supérieur pour Professions de Santé: frais de fonctionnement	CORD	8,500.00	8,500.00	6,627.48
12.044	12.12	05.00	Comité Ethique de Recherche: participation aux frais de fonctionnement du secrétariat	CORD	38,000.00	38,000.00	38,000.00
12.050	12.12	05.00	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	200.00	200.00	65.03
12.080	12.11	04.50	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	200,000.00 TE	196,000.00	181,066.92
12.122	12.30	05.22	Frais d'experts, d'études et de publication relatifs à la planification et au contrôle du secteur hospitalier et extrahospitalier	C-SDE, C-PUBLIE, CNST, CNLI	65,000.00	65,000.00	52,357.36
12.125	12.30	05.00	Projets de construction et de modernisation du secteur conventionné: frais d'experts et d'études relatifs à la planification et au contrôle	C-PUBLIE, CNST, CNLI	25,000.00	25,000.00	0.00
12.128	12.30	05.00	Actions et projets dans le cadre de la stratégie e-Santé	CORD	500,000.00	500,000.00	472,103.80
12.151	12.30	05.10	Frais médicaux en relation avec l'enseignement différencié et les ateliers protégés: honoraires et indemnités, dépenses diverses	CORD	30,000.00	30,000.00	19,035.04
12.152	12.30	05.30	Frais médicaux en relation avec les prélèvements vaginaux-cervicaux-endocervicaux dans l'intérêt de la prophylaxie du cancer	CORD	86,000.00 TR	92,775.00	92,771.91
12.153	12.30	05.00	Prélèvements d'organes: prise en charge des frais d'interventions sur le donneur défunt, non opposables à l'UCM	C-SDE, C-PUBLIE, CNST, CNLI	9,000.00 D TR	49,000.00	48,242.42
12.190	12.30	05.00	Frais d'inscription pour des stages de formation et de spécialisation du personnel des administrations et services relevant du ministère de la santé	CORD	18,000.00	18,000.00	17,601.27
12.250	DIVERS	05.00	Service de remplacement de nuit des médecins-généralistes: frais de fonctionnement et indemnités	C-SDE, C-PUBLIE, CNST, CNLI	1,915,650.00	1,915,650.00	1,863,008.63
12.320	DIVERS	05.00	Distinction honorifique pour les donneurs de sang bénévoles: dépenses diverses	CORD	22,531.00	22,531.00	21,166.90
12.342	DIVERS	05.00	Assurance responsabilité civile pour les médecins ou étudiants en médecine en voie de formation spécifique en médecine générale effectuant leur stage pratique au Luxembourg dans le cadre d'une pratique de médecine générale ou en milieu hospitalier	CORD	590.00	590.00	569.51
12.345	DIVERS	05.00	Frais de fonctionnement de la commission de conciliation dans le domaine médical du Luxembourg	C-SDE, C-PUBLIE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
31.012	31.21	05.23	Remboursement au centre hospitalier de Luxembourg de frais découlant du fonctionnement d'un service de recensement des pollens et des spores fongiques au Luxembourg	C-SDE, C-PUBLIE	115,825.00	115,825.00	102,249.38
31.020	31.22	05.20	Travaux de recherche effectués par le centre hospitalier de Luxembourg: participation aux frais	CORD	100,000.00	100,000.00	0.00
31.031	31.12	05.20	Remboursement à des organismes nationaux des frais découlant de l'organisation de cours et de publications pour la propagation des soins palliatifs	CORD	20,000.00	20,000.00	2,000.00
31.032	31.12	05.22	Analyses HIV: remboursement au CHL de frais non opposables à l'UCM	CORD	85,600.00	85,600.00	85,600.00

14 - MINISTERE DE LA SANTE

Section 14.0 - Ministère de la santé

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
31.050	31.32	05.20	Service médical d'urgence et de garde, service des urgences néonatales, service de permanence et de garde des hôpitaux; participation aux frais	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	2,046,000.00	2,046,000.00	2,021,856.49
31.051	31.32	04.50	Cours pour personnel paramédical: remboursement aux patrons de stage de la part de l'Etat dans les indemnités des élèves paramédicaux (secteurs autres que les hôpitaux de moyen et court séjour) et de stagiaires en réintégration/intégration	CPUBLIE, CNST, CNLI	6,100.00	6,100.00	0.00
33.001	33.00	05.10	Sécurité dans le domaine de la transfusion sanguine; participation aux frais du personnel de la Croix-Rouge	CORD	439,230.00	439,230.00	439,229.00
33.002	33.00	05.10	Participation transitoire aux frais de fonctionnement et de prise en charge effectués par le laboratoire de recherche sur le SIDA	CORD	614,000.00 TE	489,000.00	488,670.00
33.003	33.00	05.10	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans le domaine de la santé de l'environnement	CORD	84,050.00	84,050.00	84,050.00
33.004	33.00	05.00	Subsides aux associations oeuvrant dans le domaine de la formation médicale continue	CORD	80,000.00	80,000.00	64,000.00
33.005	33.00	05.30	Subsides dans l'intérêt de la formation continue du personnel des professions de santé	CORD	15,000.00	15,000.00	15,000.00
33.006	33.00	05.10	Participation aux frais de fonctionnement de l'organisme chargé de l'organisation de la formation médicale continue	CORD	50,000.00	50,000.00	25,000.00
33.007	33.00	05.00	Remboursement aux établissements hospitaliers des frais d'experts et d'études et des frais d'accompagnement dans le cadre de la promotion de synergies dans le secteur hospitalier	CORD	150,000.00 TE	69,725.00	11,128.80
33.008	33.00	05.00	Participation aux frais de Centres de ressources pour la santé créés auprès de Centres de recherche publics	CORD	580,000.00	580,000.00	580,000.00
33.009	33.00	05.00	Participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole Nationale du dos	CORD	150,000.00	150,000.00	139,499.86
33.011	33.00	05.00	Subsides à la société des sciences médicales	CNSM	5,000.00	5,000.00	0.00
33.012	33.00	05.00	Subsides pour frais d'organisation et de participation à des congrès sanitaires, réunions scientifiques, expositions et publications scientifiques	CNSM	16,500.00	16,500.00	16,500.00
33.013	33.00	05.23	Subsides divers à des associations oeuvrant en matière d'action socio-thérapeutique	CNSM	44,000.00	44,000.00	43,350.00
33.014	33.00	05.23	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans divers domaines de l'action socio-thérapeutique	CNSM	4,926,237.00 TR	4,934,237.00	4,906,624.00
33.015	33.00	05.23	Maladies de la dépendance; participation aux frais de fonctionnement de services oeuvrant dans le domaine des toxicomanies	CNSM	6,451,228.00 TR	6,481,728.00	6,451,026.00
33.016	33.00	05.10	Ligue de prévention et d'action médico-sociales; remboursement des frais de gérance des services du Ministère de la Santé	CNSM	39,000.00	39,000.00	38,363.91
33.017	33.00	05.23	Santé mentale; participation aux frais de fonctionnement de services extra-hospitaliers de santé mentale	CPUBLIE, CNST, CNSM, CNLI	9,158,354.00	9,158,354.00	8,996,151.00
33.018	33.00	05.10	Participation aux cotisations versées à des organismes internationaux par la Croix-Rouge	CNSM	20,000.00	20,000.00	20,000.00
33.019	33.00	05.10	Subsides dans l'intérêt de la mise en oeuvre de la promotion de la santé	CNSM	100,000.00	100,000.00	99,870.00
33.020	33.00	05.10	Participation à des frais de placement d'enfants dans des centres nationaux et étrangers dans un but médico-social	CNSM	30,000.00	30,000.00	29,852.00
33.021	33.00	05.20	Participation aux frais de fonctionnement de la Ligue médico-sociale	CPUBLIE, CNST, CNSM, CNLI	3,810,790.00 TR	3,987,790.00	3,637,501.00
33.024	33.00	05.00	Participation aux frais de fonctionnement d'un service de coordination et de promotion des dons d'organes	CNSM	115,000.00	115,000.00	76,286.22
34.011	34.30	05.10	Traitement des maladies sociales et d'autres affections, prise en charge de frais d'hospitalisation et frais de traitement de personnes indigentes; subsides	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	500,000.00 D	950,000.00	949,781.97
34.012	34.30	05.10	Examen médical avant mariage; remboursement des honoraires médicaux et médico-techniques, dépenses diverses (loi du 19.12.1972)	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	315,000.00	315,000.00	283,239.48
34.060	34.41	04.42	Formation, stages postuniversitaires et formation continue pour les médecins, médecins-dentistes et pharmaciens; subsides	CORD	5,000.00	5,000.00	1,500.00
34.061	34.41	04.42	Médecins luxembourgeois en voie de formation à l'étranger; bourses	CPUBLIE, CNST, CNLI	300,000.00	300,000.00	262,022.88
34.062	34.41	05.20	Indemnités allouées aux médecins effectuant un stage dans le cadre de la formation spécifique en médecine générale	CPUBLIE, CNST, CNLI	638,147.00 D	864,047.00	857,641.65
35.060	35.00	05.00	Contributions à des organismes internationaux	CPUBLIE, CNST, CNLI	305,990.00	305,990.00	276,263.67
41.010	41.40	05.10	Participations financières aux centres de recherche publics dans l'intérêt de la réalisation de projets conventionnés au titre I de la loi du 9 mars 1987 en vue de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention	CORD	110,000.00	110,000.00	109,989.76
41.011	41.40	05.10	Participations financières aux centres de recherche publics dans l'intérêt de la réalisation de projets conventionnés au titre II de la loi du 9 mars 1987 en vue de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention	CORD	75,000.00 TE	23,000.00	0.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
42.000	42.00	05.00	Remboursement au Collège Médical d'une partie des frais de rémunération du secrétaire administratif	CSDE, CPUBLIE	31,626.00	31,626.00	29,285.67
42.003	42.00	05.10	Remboursement au Collège Vétérinaire d'une partie des frais de rémunération du secrétaire administratif	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	11,260.00	11,260.00	9,445.68
12.580	12.11	04.50	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD, CNST	110.00	110.00	108.33
12.651	12.30	05.10	Frais médicaux en relation avec l'enseignement différencié et les ateliers protégés: honoraires et indemnités, dépenses diverses	CORD, CNST	528.00	528.00	528.00
33.521	33.00	05.20	Participation aux frais de fonctionnement de la Ligue médico-sociale	CNST, CNSM	105,064.00	105,064.00	105,064.00
			<i>Total de la section 14.0:</i>		<i>35,628,570.00</i>	<i>36,324,470.00</i>	<i>35,033,177.58</i>
Section 14.1 - Direction de la santé							
11.000	DIVERS	05.00	Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	5,934,288.00	5,934,288.00	5,615,305.80
11.010	DIVERS	05.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent	C-SDE, CNST, CNLI	4,500,455.00	4,500,455.00	4,398,061.61
11.020	DIVERS	05.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	C-SDE, CNST, CNLI	100.00 D		359,888.46
11.030	DIVERS	05.00	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	C-SDE, CNST, CNLI	214,506.00	214,506.00	202,410.65
11.040	DIVERS	05.00	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	C-SDE, CNST, CNLI	100.00 D	3,916.13	3,916.13
11.100	11.40	05.00	Indemnités d'habillement	CSDE, CPUBLIE	1,095.00	1,095.00	1,093.83
11.130	11.12	05.00	Services audionphonologiques: indemnités pour services extraordinaires	CORD	6,000.00	6,000.00	3,610.00
11.131	11.12	05.00	Services de pléoptie et d'orthoptie: indemnités pour services extraordinaires	CORD	3,576.00	3,576.00	3,560.43
11.132	11.12	05.10	Prophylaxie et traitement des maladies sociales et d'autres affections - services de l'éducation pour la santé: indemnités pour services extraordinaires	CSDE, CPUBLIE	900.00	900.00	0.00
12.001	12.15	05.00	Services audionphonologiques: indemnités pour services de tiers	CORD	42,240.00	42,240.00	38,757.64
12.010	12.13	05.00	Frais de route et de séjour	CORD	93,180.00	93,180.00	89,523.14
12.040	12.12	05.00	Contrôle de qualité des analyses de biologie clinique: frais de bureau et dépenses diverses	CORD	2,300.00	2,300.00	1,803.81
12.042	12.12	05.10	Carnet de santé et de maternité: frais d'impression	CORD	10,800.00 TE	9,680.00	9,164.25
12.101	12.11	05.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CPUBLIE, CNST, CNLI	204,000.00 D	220,300.00	216,166.49
12.102	12.11	05.00	Division de la Radioprotection: frais de location d'un local pour l'entreposage intermédiaire de sources radioactives hors usage	CPUBLIE, CNST, CNLI	3,750.00	3,750.00	3,750.00
12.120	12.30	05.00	Contrôle des médicaments: frais d'experts et d'études	CPUBLIE, CNST, CNLI	28,100.00	28,100.00	9,054.06
12.121	12.30	05.00	Contrôle de qualité des analyses de biologie clinique: frais d'experts et d'études	CORD	5,000.00	5,000.00	4,134.73
12.122	12.30	05.00	Division de la Radioprotection: Mesures pour réduire l'irradiation médicale au Luxembourg.	CORD	25,000.00 TR	30,500.00	28,134.20
12.123	12.30	05.00	Frais d'experts, d'études relatifs aux organismes génétiquement modifiés et aliments nouveaux	CPUBLIE, CNST, CNLI	500.00	500.00	0.00
12.124	12.30	05.00	Contrôle des biocides: frais d'experts et d'études	CPUBLIE, CNST, CNLI	5,000.00	5,000.00	270.17
12.125	12.30	05.00	Frais d'experts et d'études relatifs à la santé au travail	CORD	20,000.00	20,000.00	19,999.65
12.126	12.30	05.10	Frais d'experts et d'études dans l'intérêt de l'établissement d'un système d'information en matière de santé dans le cadre de la nouvelle stratégie de la Santé pour Tous	CORD	95,000.00 TE	80,200.00	63,934.34
12.128	12.30	05.00	Division de la radioprotection: frais d'expertises dans le cadre des procédures d'autorisation et dans le cadre des conventions, traités et accord internationaux	CPUBLIE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
12.129	12.30	05.00	Division de la pharmacie: contrôle enregistrement, experts, frais divers dans le secteur des médicaments vétérinaires et des aliments médicamenteux	CPUBLIE, CNST, CNLI	500.00	500.00	0.00
12.130	12.16	05.00	Contrôle des cosmétiques: frais d'experts et d'études	CPUBLIE, CNST, CNLI	500.00	500.00	28.00
12.131	12.16	05.10	Assistance pour accompagnement en vue d'une accréditation selon la norme ISO 17020 de la division de l'Inspection Sanitaire	CORD	4,600.00 TR	4,650.00	4,646.00
12.133	12.16	05.10	Frais de contrôle des teneurs maximales en goudron, en nicotine et en monoxyde de carbone des cigarettes	CORD	13,500.00	13,500.00	0.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.140	12.16	05.10	Prophylaxie et traitement des maladies sociales et d'autres affections (service de l'éducation pour la santé); frais de sensibilisation et d'information	CPUBLIE,CNST	500,000.00	500,000.00	466,999.47
12.141	12.16	05.10	Dépenses spécifiques dans le domaine de l'hygiène alimentaire	CORD	2,500.00	2,500.00	1,377.18
12.142	12.16	05.00	Information et éducation des travailleurs dans les entreprises dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail et prophylaxie des maladies professionnelles; dépenses diverses	CORD	18,000.00	18,000.00	16,121.38
12.143	12.16	05.00	Division de la médecine curative; information et formation pour professionnels de santé et personnel apparenté	CORD	4,000.00 TR	18,800.00	18,736.38
12.170	12.30	05.00	Division de la radioprotection; frais d'entretien des appareils	CPUBLIE,CNST,CNLI	35,770.00	35,770.00	34,834.39
12.250	DIVERS	05.00	Service du directeur de la santé; frais de bureau, frais d'exploitation des voitures de service et dépenses diverses	CORD	190,000.00	190,000.00	171,573.63
12.251	DIVERS	05.10	Division de l'inspection sanitaire; frais de bureau, frais d'exploitation des voitures de service et dépenses diverses	CORD	43,350.00 TE TR	46,800.00	43,868.72
12.252	DIVERS	05.20	Division de la médecine curative; frais de bureau et dépenses diverses	CORD	18,000.00	18,000.00	16,626.18
12.253	DIVERS	05.00	Division de la pharmacie et des médicaments; frais de bureau et dépenses diverses	CORD	23,000.00	23,000.00	21,852.84
12.254	DIVERS	05.00	Services audiophonologiques; frais d'exploitation, dépenses diverses	CORD	23,610.00	23,610.00	22,784.56
12.255	DIVERS	05.00	Services d'orthoptie et de pléoptie; frais d'exploitation, dépenses diverses	CORD	34,000.00	34,000.00	30,956.87
12.256	DIVERS	05.00	Division de la radioprotection; frais de surveillance de la radio-activité, dépenses diverses	CSDE,CPUBLIE	115,000.00	115,000.00	104,172.58
12.257	DIVERS	05.10	Service de la médecine de l'environnement; frais de fonctionnement	CORD	18,000.00	18,000.00	16,792.64
12.258	DIVERS	05.00	Service des statistiques sanitaires; dépenses diverses	CORD	60,000.00 TR	61,500.00	59,416.97
12.259	DIVERS	05.10	Division de la médecine préventive et sociale (service de l'éducation pour la santé); frais de fonctionnement	CORD	17,000.00	17,000.00	13,628.53
12.260	DIVERS	05.10	Division de médecine scolaire et de contrôle sanitaire de la jeunesse; frais de fonctionnement	CORD	24,000.00	24,000.00	22,922.87
12.261	DIVERS	05.10	Division de la médecine du travail; frais de fonctionnement	CORD	32,000.00	32,000.00	24,986.46
12.262	DIVERS	05.00	Service d'action socio-thérapeutique; frais de fonctionnement	CORD	4,900.00	4,900.00	4,725.97
12.301	DIVERS	05.20	Frais d'analyses dans le cadre de la médecine de l'environnement	CPUBLIE,CNST,CNLI	10,000.00	10,000.00	475.69
12.302	DIVERS	05.10	Division de la médecine scolaire; honoraires médicaux et matériel médical	CSDE,CPUBLIE	215,000.00	215,000.00	210,289.69
12.303	DIVERS	05.10	Prophylaxie des maladies contagieuses; indemnités pour déclarations de maladies contagieuses, indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies; participation à la lutte contre la rage, dépenses dans l'intérêt de la lutte contre les épidémies; frais concernant la médecine de catastrophe	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	204,000.00	204,000.00	164,031.92
12.304	DIVERS	05.10	Vaccinations publiques non obligatoires; acquisition de vaccins, honoraires médicaux, frais d'organisation	CPUBLIE,CNST,CNLI	3,787,700.00	3,787,700.00	3,276,421.18
12.306	DIVERS	05.10	Frais d'organisation et d'évaluation de programmes de dépistage du cancer	CSDE,CPUBLIE	208,300.00 TE	202,800.00	170,890.04
12.307	DIVERS	05.00	Programmes de médecine préventive organisés avec l'UCM dans le cadre de l'article 17 du Code des assurances sociales; programme de vaccination contre la grippe	CSDE,CPUBLIE	75,000.00	75,000.00	75,000.00
12.308	DIVERS	05.10	Frais d'un programme à réaliser en vue d'améliorer la prise en charge de la santé maternelle et infantile	CORD	10,000.00 TE	5,000.00	1,000.00
12.309	DIVERS	05.10	Prise en charge de dépenses effectuées dans l'intérêt de l'éducation pour la santé dans le cadre de manifestations relevant du domaine de la santé	CORD	9,000.00	9,000.00	5,985.75
12.310	DIVERS	05.00	Inspection des pesticides et des produits phytopharmaceutiques; frais de surveillance des pesticides et des vendeurs agréés, dépenses diverses	CORD	1,000.00	1,000.00	902.75
12.311	DIVERS	05.10	Programme de lutte contre les drogues et le S.I.D.A.; acquisition, stockage et destruction de seringues et autres dépenses	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	510,000.00	510,000.00	438,083.99
12.313	DIVERS	07.32	Evacuation de déchets radioactifs et d'autres produits dangereux	CPUBLIE,CNST,CNLI	250.00 D	56,450.00	55,641.95
12.314	DIVERS	05.00	Division de la radioprotection; acquisition, stockage et distribution d'iode stable	CPUBLIE,CNST,CNLI	16,000.00 D	23,600.00	23,555.16
12.316	DIVERS	05.00	Division de la Radioprotection; assurance qualité des équipements de mesure dans le domaine de radioprotection et du laboratoire de radiophysique	CORD	18,000.00	18,000.00	16,157.08
12.318	DIVERS	05.00	Mise en oeuvre de la Promotion de la Santé; Projet 'ECOLE-SANTE'	CORD	80,000.00	80,000.00	55,789.20

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.319	DIVERS	05.10	Participation à un programme de médecine préventive dans le cadre de l'article 17 du Code des Assurances Sociales: programme de vaccination des jeunes filles contre Human Papilloma Virus HPV(cancer du col de l'utérus)	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	600,000.00 D	2,120,000.00	2,102,835.83
12.320	DIVERS	05.10	Participation à un programme de médecine préventive dans le cadre de l'article 17 du Code des Assurances Sociales: programme de prévention de l'avortement par des mesures d'information et de mise à disposition gratuite de contraceptifs aux jeunes et aux femmes socialement défavorisées	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1,000.00	1,000.00	0.00
12.321	DIVERS	05.10	Participation à un programme de médecine préventive dans le cadre de l'article 17 du Code des Assurances Sociales: programme d'action, de prévention et de dépistage des facteurs de risque des maladies cardio- et cérébrovasculaires	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1,000.00	1,000.00	0.00
12.340	DIVERS	05.00	Frais de maintenance d'un centre de pharmacovigilance	CORD	23,000.00	23,000.00	20,000.00
12.341	DIVERS	05.22	Frais d'installation d'un réseau d'échange de données internationales en matière de médicaments	CORD	4,000.00	4,000.00	2,103.45
12.342	DIVERS	05.00	Frais de fonctionnement de l'Agence nationale du médicament humain et vétérinaire	CSDE, CPUBLIE	12,500.00	12,500.00	10,379.62
12.343	DIVERS	05.00	Frais en relation avec le contrôle des conventions en matière de "stupéfiants/psychotropes et précurseurs"	CORD	2,000.00	2,000.00	0.00
31.050	31.32	05.00	Participation de l'Etat dans le cadre du démarrage des services de médecine du travail aux frais d'organisation d'une formation postuniversitaire de médecin du travail	CSDE, CPUBLIE	3,500.00	3,500.00	2,657.60
33.007	33.00	05.00	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans le cadre du suivi et du traitement des nouvelles maladies pouvant être en relation avec la profession	CORD	75,000.00	75,000.00	38,907.47
34.095	34.49	05.00	Prix annuel de santé en entreprise	CORD	10,000.00	10,000.00	9,945.50
12.501	12.15	05.00	Indemnités pour services de tiers.	CORD, CNST	1,490.00 TR	2,610.00	2,602.74
12.754	DIVERS	05.00	Services audionphonologiques: frais d'exploitation, dépenses diverses	CORD, CNST	102.00	102.00	101.28
12.803	DIVERS	05.10	Prophylaxie des maladies contagieuses: indemnités pour déclarations de maladie contagieuses, indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies, participation à la lutte contre la rage, dépenses dans l'intérêt de la lutte contre les épidémies, frais concernant la médecine de catastrophe	CORD, CNST	1,654.00	1,654.00	1,653.36
<i>Total de la section 14.1:</i>					18,257,716.00	20,221,420.59	18,856,002.26
Section 14.2 - Laboratoire national de santé							
11.000	DIVERS	05.20	Traitements des fonctionnaires	C-SDE, CNST, CNLI	6,914,336.00	6,914,336.00	6,654,831.95
11.010	DIVERS	05.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	4,867,848.00	4,867,848.00	4,866,837.97
11.020	DIVERS	05.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	C-SDE, CNST, CNLI	100.00 D	331,824.42	331,824.42
11.030	DIVERS	05.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	700,281.00	700,281.00	691,586.04
11.040	DIVERS	05.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100.00 D	17,291.96	17,291.96
11.100	11.40	05.20	Indemnités d'habillement	CSDE, CPUBLIE	41,800.00	41,800.00	36,039.38
11.130	11.12	05.20	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	2,100.00	2,100.00	2,082.36
12.000	12.15	05.20	Indemnités pour services de tiers	CORD	100.00	100.00	0.00
12.010	12.13	05.20	Frais de route et de séjour	CORD	600.00	600.00	249.60
12.020	12.14	05.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	19,500.00 TE	16,363.10	15,549.12
12.040	12.12	05.20	Frais de bureau	CORD	152,000.00 TR	172,000.00	168,224.52
12.050	12.12	05.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	145,500.00 TR	149,786.00	149,785.17
12.060	12.12	05.20	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	9,500.00 TE	6,791.79	6,652.79
12.070	12.12	05.20	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	65,000.00 TE TR	51,197.00	51,090.75
12.080	12.11	05.20	Bâtiments: exploitation et entretien	CPUBLIE, CNST, CNLI	369,000.00 TR	425,908.59	426,394.39
12.100	12.11	05.20	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CPUBLIE, CNST, CNLI	36,000.00 D	39,600.00	33,386.32
12.120	12.30	05.20	Frais d'assistance technique en matière informatique	C-SDE, CPUBLIE, CNST	50,000.00	50,000.00	35,559.09

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.121	12.30	05.20	Frais d'accréditation de laboratoire	CPUBLIE,CNST	90,000.00	90,000.00	76,759.17
12.160	12.30	05.20	Acquisition de réactifs, verrerie, isotopes, vaccins, sérums et matériels divers de laboratoire	CORD	2,330,000.00 TE	2,330,872.00	2,298,116.86
12.161	12.30	05.20	Frais pour animalerie, linge, élimination des déchets et de désinfection, matériel divers	CORD	75,000.00 TE	72,097.53	71,861.76
12.162	12.30	05.20	Entretien et réparation des machines et appareils	CPUBLIE,CNST,CNLI	385,000.00	385,000.00	365,526.56
12.171	12.30	05.20	Crédit de fonctionnement du Registre Morphologique des Tumeurs	CORD	18,000.00 TE	15,000.00	12,493.62
12.190	12.30	05.20	Frais d'inscription à des stages de formation continue, à des séminaires et à des congrès	CORD	18,000.00 TE	14,000.00	12,401.00
12.220	12.30	05.20	Programme de recherche effectué dans le cadre du titre I, de la loi du 9.3.1987 ayant pour objet l'organisation de la recherche-développement dans le secteur public: frais de fonctionnement	CORD	36,200.00 TE	35,435.94	35,435.94
12.300	DIVERS	05.20	Service de cytologie: frais d'exploitation propres	CORD	60,000.00 TE	55,794.74	55,794.74
12.301	DIVERS	05.20	Division de la chimie toxicologique et pharmaceutique: surveillance des drogués, acquisition de réactifs	CORD	150,000.00 TE	148,578.60	147,776.79
12.302	DIVERS	05.10	Division du contrôle alimentaire: contrôle des denrées et boissons alimentaires, résidus de pesticides, produits cosmétiques et objets usuels et médicaments, frais d'études et dépenses diverses	CORD	130,000.00 TE	123,913.72	123,806.98
12.303	DIVERS	05.20	Frais d'analyses à l'étranger	C-SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	45,000.00 D TR	89,000.00	88,927.83
12.304	DIVERS	05.20	Acquisition de biens et services spécifiques en vue de la recherche médicale suite à un legs fait au Laboratoire national de santé	C-SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	100.00	100.00	0.00
12.306	DIVERS	05.20	Division de bactériologie et parasitologie: programme de dépistage de chlamydiaetrachomatis au Luxembourg	CORD	50,000.00 TE	16,854.99	16,854.99
12.307	DIVERS	05.20	Division de chimie biologique et hormonologie: programme de médecine préventive pour le dépistage prénatal de maladies congénitales	CPUBLIE,CNST,CNLI	170,000.00	170,000.00	166,812.88
12.308	DIVERS	05.20	Division de sérologie, virologie, cytogénétique: programme de dépistage des HPV oncogènes	CPUBLIE,CNST,CNLI	20,000.00	20,000.00	17,191.12
34.050	34.38	05.20	Indemnités des stagiaires	CORD	6,000.00	6,000.00	2,855.77
12.540	12.12	05.20	Frais de bureau	CORD,CNST	350.00	350.00	223.87
12.660	12.30	05.20	Acquisition et réactifs, verrerie, instruments, isotopes, vaccins et sérums	CORD,CNST	200,000.00	200,000.00	106,712.70
12.662	12.30	05.20	Entretien et réparation des machines et appareils	CORD,CNST	771.00 TR	2,377.00	2,376.73
12.800	DIVERS	05.20	Service de cytologie clinique: frais d'exploitation propres	CORD,CNST	315.00	315.00	310.50
					17,179,001.00	17,564,517.38	17,089,727.64
Section 14.5 - Dommages de guerre corporels							
11.010	DIVERS	06.35	Indemnités des employés occupés à titre permanent	C-SDE,CNST,CNLI	55,793.00	55,793.00	50,766.47
11.020	DIVERS	06.35	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	C-SDE,CNST,CNLI	100.00	100.00	0.00
11.130	11.12	06.35	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	600.00	600.00	60.00
12.000	12.15	06.35	Indemnités pour services de tiers	CORD	1,672.00	1,672.00	1,112.00
12.010	12.13	06.35	Frais de route et de séjour	CORD	100.00	100.00	0.00
12.040	12.12	06.35	Frais de bureau	CORD	1,000.00	1,000.00	930.61
12.050	12.12	06.35	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE,CNST,CNLI	800.00	800.00	599.00
12.070	12.12	06.35	Frais d'informatic: part dans les frais du centre commun de la sécurité sociale	C-SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	39,500.00	39,500.00	38,609.85
12.080	12.11	06.35	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	7,000.00	7,000.00	5,872.75
12.110	12.30	06.35	Frais de contenieux	C-SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	100.00	100.00	0.00
12.121	12.30	06.35	Frais d'expertises	CORD	5,000.00	5,000.00	1,945.20
34.000	34.20	06.35	Crédits mis à la disposition de l'office des dommages de guerre pour l'indemnisation des dommages de guerre corporels	C-SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	5,162,500.00	5,162,500.00	4,453,023.78
42.000	42.00	06.35	Remboursement de la part de l'office des assurances sociales dans la rémunération d'employés détachés à l'office des dommages de guerre corporels	CPUBLIE,CNST,CNLI	55,457.00 D	110,895.00	110,894.58

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
Section 14.6 - Centre thermal et de santé de Mondorf							
<i>Total de la section 14.5 :</i>							
					5,329,622.00	5,385,060.00	4,663,814.24
11.010	DIVERS	05.23	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	510,138.00	510,138.00	501,169.56
11.030	DIVERS	05.23	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	726,423.00 D	886,377.52	886,377.52
11.031	DIVERS	05.23	Salaires pris en charge par l'Etat des ouvriers occupés à titre permanent à l'entretien des espaces extérieurs du centre thermal	CSDE, CNST, CNLI	476,593.00	476,593.00	0.00
31.020		31.22	Remboursement au centre thermal et de santé de Mondorf du coût de l'entretien et de l'aménagement des espaces extérieurs	CORD	1,201,147.00	1,201,147.00	1,146,351.36
<i>Total de la section 14.6 :</i>							
					2,914,301.00	3,074,255.52	2,533,898.44
Total du département 14 :					79,309,210.00	82,569,723.49	78,176,620.16

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.130	11.12	07.30	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	500,00	500,00	458,80
12.000	12.15	07.30	Indemnités pour services de tiers	CORD	200,00 TR	261,00	260,40
12.012	12.13	07.30	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	145,000,00	145,000,00	138,873,98
12.020	12.14	07.30	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	3,750,00	3,750,00	3,550,35
12.040	12.12	07.30	Frais de bureau	CORD	12,000,00	12,000,00	11,780,28
12.070	12.12	07.30	Entretien du matériel informatique	C-SDE, CPUBLIE	95,620,00	95,620,00	92,688,99
12.082	12.11	07.30	Bâtiments: exploitation et entretien	C-SDE, CPUBLIE	68,900,00 TR	77,400,00	77,355,44
12.100	12.11	07.30	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1,251,800,00 TR	1,259,934,00	1,259,933,94
12.120	12.30	07.30	Frais d'études et d'experts en relation avec la gestion des déchets, la protection de la nature, du sol et de l'atmosphère, les énergies nouvelles et renouvelables, les réductions de CO2, les concepts énergétiques, études d'impact sur l'environnement, frais connexes.	C-SDE, CPUBLIE	400,000,00	400,000,00	391,460,54
12.121	12.30	07.30	Etablissement d'un cadastre de la biodiversité	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	500,000,00 TR	510,274,00	510,272,36
12.125	12.30	07.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	9,000,00 TE	3,700,00	0,00
12.140	12.16	07.30	Acquisition et publication de matériel d'information, de matériel didactique et audiovisuel, organisation de colloques et de conférences sur des problèmes de l'environnement, participation à des foires, dépenses diverses	CORD	450,000,00 TE	433,194,00	424,725,38
12.190	12.30	07.30	Frais de formation du personnel	CORD	4,500,00	4,500,00	1,652,08
12.301	DIVERS	07.50	Mesures à prendre en cas d'intervention pour remise en état de lieux dans l'intérêt de la protection et de la sauvegarde de l'environnement et de la qualité des sols	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	10,000,00	10,000,00	0,00
12.302	DIVERS	07.30	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement	CORD	244,023,00	244,023,00	244,023,00
12.304	DIVERS	07.35	Mise en oeuvre du Protocole de Kyoto à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	CORD	88,000,00	88,000,00	47,680,00
12.305	DIVERS	07.30	Conseil Supérieur pour le Développement Durable: indemnités, frais de route et de séjour, frais d'études et d'experts, dépenses diverses	C-SDE, CPUBLIE	103,900,00 TE	99,037,00	96,521,66
12.306	DIVERS	07.30	Observatoire de l'environnement naturel: indemnités, frais de route et de séjour, frais d'études et d'experts, dépenses diverses	C-SDE, CPUBLIE	100,000,00	100,000,00	99,787,95
12.310	DIVERS	07.50	Frais d'exécution de la convention de Washington du 3.3.1973 portant sur le commerce de certaines espèces de la faune et de la flore sauvage, approuvée par la loi du 19.2.1975	CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
12.311	DIVERS	07.30	Mesures et interventions destinées à permettre la mise en place d'un réseau national d'information en matière d'environnement: participation à des dépenses, notamment aux frais de fonctionnement et d'équipement, études, expertises, publications et dépenses directes dans le même but	C-SDE, CPUBLIE	52,900,00	52,900,00	52,875,00
12.314	DIVERS	07.50	Attribution du label écologique dans le cadre de l'initiative communautaire: frais d'administration et de fonctionnement	CORD	30,500,00	30,500,00	25,015,70
12.315	DIVERS	07.30	Exploitation d'un système intégré de gestion de l'environnement	C-SDE, CPUBLIE	106,000,00	106,000,00	67,834,91
12.316	33.00	07.30	Etudes, conseils, planification et réalisation de projets pilotes en matière d'utilisation rationnelle et de promotion d'énergies nouvelles et renouvelables mis en oeuvre par l'Agence de l'énergie ou d'autres organismes: dépenses diverses	C-SDE, CPUBLIE	550,000,00	550,000,00	474,617,54
33.000	33.00	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt de la protection de l'environnement	CORD	100,000,00	100,000,00	99,046,77
33.001	33.00	07.50	Participation aux frais d'établissements d'utilité publique chargés de la gestion de réserves naturelles	CORD	94,000,00	94,000,00	94,000,00
33.004	33.00	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt d'activités informatives, éducatives, pédagogiques, culturelles et scientifiques en faveur des jeunes dans l'intérêt de la protection de l'environnement	CORD	30,500,00	30,500,00	30,000,00
33.005	33.00	07.30	Participation financière à des projets à finalité environnementale mis en oeuvre par des organisations non gouvernementales	C-SDE, CPUBLIE	135,000,00	135,000,00	134,999,92

15 - MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT

Section 15.0 - Dépenses générales

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.006	33.00	07.50	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales pour la réalisation d'actions de promotion des économies d'énergie et de l'utilisation des énergies renouvelables au niveau régional et local	C-SDE, CPUBLIE	35,000.00	35,000.00	35,000.00
33.012	33.00	07.30	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de projets conventionnés en matière de guidance écologique	C-SDE, CPUBLIE, CNSM	700,000.00	700,000.00	700,000.00
35.020	35.30	07.30	Coopération transfrontalière en vue de la préservation et de l'amélioration de l'environnement naturel et humain dans le cadre interrégional	C-SDE, CPUBLIE	80,694.00	80,694.00	67,842.72
35.060	35.00	DIVERS	Contributions à des organismes internationaux	CPUBLIE, CNST, CNLI	254,008.00	254,008.00	254,007.42
43.040	43.52	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets conventionnés en matière de gestion et d'entretien de l'environnement naturel réalisé par le secteur communal	C-SDE, CPUBLIE	450,000.00	450,000.00	449,990.93
43.300	DIVERS	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets de promotion de développement durable au niveau local et régional réalisés par les communes et syndicats intercommunaux	C-SDE, CPUBLIE	105,000.00	105,000.00	104,715.56
43.301	DIVERS	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets de promotion des économies d'énergie et de l'utilisation des énergies nouvelles et renouvelables au niveau local et régional réalisé par les communes et les syndicats de communes	C-SDE, CPUBLIE	95,000.00	95,000.00	87,528.35
<i>Total de la section 15.0 :</i>					6,305,895.00	6,305,895.00	6,078,499.97
Section 15.1 - Administration de l'environnement							
11.000	DIVERS	07.30	Traitements des fonctionnaires	C-SDE, CNST, CNLI	4,516,386.00	4,516,386.00	4,297,836.47
11.010	DIVERS	07.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	C-SDE, CNST, CNLI	302,214.00	302,214.00	307,022.19
11.020	DIVERS	07.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	C-SDE, CNST, CNLI	5,063.00	151,095.93	151,095.93
11.030	DIVERS	07.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	C-SDE, CNST, CNLI	53,538.00	59,190.31	59,190.31
11.040	DIVERS	07.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	C-SDE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
11.100	11.40	07.30	Indemnités d'habillement	CORD	900.00	900.00	885.22
12.010	12.14	07.30	Frais de route et de séjour	CORD	300.00	300.00	0.00
12.020	12.14	07.30	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	25,000.00	27,000.00	25,576.22
12.030	12.16	07.30	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	5,000.00	5,000.00	3,627.57
12.040	12.12	07.30	Frais de bureau	CORD	41,800.00	41,800.00	41,135.13
12.050	12.12	07.30	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE, CNST, CNLI	80,000.00	80,000.00	72,942.42
12.060	12.12	07.30	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	3,500.00	1,500.00	694.85
12.070	12.12	07.30	Location et entretien des équipements informatiques	C-SDE, CPUBLIE	54,215.00	54,215.00	50,495.39
12.120	12.30	07.30	Etudes et évaluation de l'impact des activités industrielles, agricoles et urbaines sur la salubrité de l'environnement: frais d'études et d'analyses	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	400,000.00	400,000.00	380,722.79
12.122	12.30	07.30	Etudes et consultations en relation avec la gestion des déchets	C-SDE, CPUBLIE	200,000.00	200,000.00	183,145.18
12.140	12.16	07.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, frais divers en relation avec l'organisation des réunions de travail	CORD	20,000.00	20,000.00	19,648.97
12.141	12.16	07.34	Actions pédagogiques et formation dans l'intérêt de la protection de l'environnement	CORD	13,000.00	13,000.00	0.00
12.160	12.30	07.30	Acquisition de matériel de laboratoire	CORD	20,000.00	20,000.00	16,699.01
12.190	12.30	07.30	Cours de formation du personnel	CORD	7,500.00	7,500.00	5,290.36
12.300	DIVERS	DIVERS	Frais d'études, d'experts et d'analyses spéciales, frais de gestion, d'exploitation et d'entretien de réseaux de surveillance, frais de traitement de données, dépenses diverses	C-SDE, CPUBLIE	324,000.00	324,000.00	262,620.38
12.302	DIVERS	07.35	Etudes et consultations dans le domaine de la lutte contre la pollution atmosphérique, contre l'effet de serre et contre le bruit, dépenses diverses	CORD	540,000.00	540,000.00	515,322.87
12.303	DIVERS	07.30	Loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés: frais de gestion et de contrôle des dossiers de demande d'autorisation, frais de contrôle des établissements classés, dépenses diverses	CORD	80,000.00	80,000.00	74,212.86
12.304	DIVERS	07.30	Ecoaudit: frais d'administration et de fonctionnement, dépenses diverses	CORD	5,000.00	5,000.00	0.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.305	DIVERS	07.35	Système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (directive 2003/87/CE); frais d'établissement et de maintien d'un registre en vue de la complétabilité et de la gestion des quotas d'émission, frais de surveillance des déclarations des exploitants et de contrôle des établissements visés, dépenses diverses	CPUBLIE,CNST,CNLI	175,000.00	175,000.00	160,000.00
12.306	DIVERS	07.30	Réglementation relative aux contrôles de luites dans les équipements frigorifiques et climatiques: frais de formation, de gestion et de contrôle, dépenses diverses	CORD	15,000.00	15,000.00	4,076.75
12.310	DIVERS	07.34	Frais de rapatriement ou d'élimination des déchets en exécution de la réglementation communautaire relative au transfert de déchets	CPUBLIE,CNST,CNLI	100.00	100.00	0.00
12.314	DIVERS	07.34	Frais de fonctionnement de projets de gestion des déchets	CSDE,CPUBLIE	225,000.00	225,000.00	182,803.45
12.316	DIVERS	07.34	Frais de gestion du cadastre des anciennes décharges et des sites contaminés	CSDE,CPUBLIE	110,000.00	110,000.00	89,967.66
32.010	32.00	07.35	Participation de l'Etat au financement d'études par des entreprises dans l'intérêt de la réduction de la pollution atmosphérique	CORD	20,000.00	20,000.00	0.00
34.095	34.49	09.20	Prime d'encouragement pour l'électricité produite à partir de l'énergie éolienne, hydraulique, solaire et de la biomasse	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	13,000,000.00	13,000,000.00	12,999,700.18
			<i>Total de la section 15.1 :</i>		20,242,616.00	20,399,109.43	19,904,412.16
Section 15.2 - Administration des eaux et forêts							
11.000	DIVERS	DIVERS	Traitements des fonctionnaires	CSDE,CNST,CNLI	8,996,752.00	9,013,765.98	9,013,765.98
11.010	DIVERS	DIVERS	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE,CNST,CNLI	544,143.00	578,469.60	578,469.60
11.020	DIVERS	DIVERS	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE,CNST,CNLI	100.00	203,776.47	203,776.47
11.030	DIVERS	DIVERS	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE,CNST,CNLI	15,013,476.00	15,013,476.00	13,832,267.42
11.080	11.31	DIVERS	Frais médicaux	CPUBLIE,CNST,CNLI	1,000.00	1,000.00	178.50
11.100	11.40	DIVERS	Indemnités d'habillement	CORD	125,000.00	111,000.00	98,116.64
11.120	11.12	DIVERS	Gratifications pour croix de service	CPUBLIE,CNST,CNLI	13,600.00	13,600.00	13,587.80
11.130	11.12	DIVERS	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	808,500.00	709,000.00	613,871.08
12.000	12.15	DIVERS	Indemnités pour services de tiers	CORD	2,225.00	2,225.00	709.67
12.010	12.13	DIVERS	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	50,000.00	37,750.00	37,060.33
12.020	12.14	DIVERS	Administration générale: frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	175,000.00	175,000.00	165,860.40
12.021	12.14	DIVERS	Préposés forestiers: frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	163,000.00	250,800.00	220,017.43
12.040	12.12	DIVERS	Frais de bureau	CORD	93,880.00	93,880.00	86,546.39
12.050	12.12	DIVERS	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CSDE,CPUBLIE	219,000.00	219,000.00	197,806.66
12.060	12.12	DIVERS	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	500.00	500.00	71.08
12.070	12.12	DIVERS	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	39,075.00	41,875.00	39,764.07
12.080	12.11	DIVERS	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	79,000.00	109,000.00	104,540.02
12.090	12.21	DIVERS	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	162,500.00	164,200.00	164,147.28
12.100	12.11	DIVERS	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	46,400.00	46,400.00	42,701.12
12.120	12.30	10.30	Frais d'experts et d'études dans le domaine de la protection de l'environnement	CORD	220,000.00	230,000.00	229,789.64
12.121	12.30	13.90	Réalisation d'un monitoring de l'évolution des réserves forestières intégrales: frais d'études et de fonctionnement, indemnités pour services de tiers	CORD	215,000.00	215,000.00	211,765.46
12.125	12.30	10.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	75,000.00	108,000.00	106,863.75
12.130	12.16	DIVERS	Frais de publication	CORD	65,000.00	65,550.00	64,120.00
12.190	12.30	DIVERS	Ecole forestière, entraînement, cours préparatoires et examens pour l'obtention du permis de chasse (loi du 25.5.1972); achat de matériel d'instruction, d'armes et de munitions, frais d'assurance-responsabilité civile et dépenses diverses, frais de formation des ouvriers forestiers	CORD	138,250.00	105,250.00	97,120.37

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.300	DIVERS	DIVERS	Préparation de nouveaux plans d'aménagement, d'inventaire et d'études stationnelles dans les forêts soumises au régime forestier, acquisition et réparation de matériel géodésique, dendrométrique, photogrammétrique et cartographique; acquisition de bornes, délimitation de forêts et de parcelles dans les bois domaniaux	CORD	30,000.00	30,000.00	29,619,23
12.301	DIVERS	DIVERS	Aménagements servant à la récréation, aux loisirs et à l'instruction des promeneurs dans les forêts soumises au régime forestier	CORD	60,000.00	60,000.00	50,592,74
12.302	DIVERS	DIVERS	Protection et aménagement de l'environnement naturel	C-SDE, CPUBLIE	1,100,000.00 TR	1,101,200.00	1,074,407,57
12.303	DIVERS	DIVERS	Brigade Mobile de la Direction des Eaux et Forêts: frais d'analyses, levés topographiques, documentation photographique, dépenses diverses	CORD	12,000.00 TE	3,700.00	3,657,02
12.304	DIVERS	10.30	Exécution des dispositions de la directive 1999/105/CE, concernant la production et la commercialisation des matériels forestiers de reproduction	CORD	26,400.00	26,400.00	26,393,32
12.310	DIVERS	07.50	Mesures à prendre pour la protection de la forêt contre les agents biotiques, le bostryche, les autres insectes et champignons nuisibles, et contre les agents abiotiques, notamment les pollutions	CPUBLIE,CNST,CNLI	157,000.00 D	236,400.00	228,192,04
12.340	DIVERS	10.40	Dépenses résultant de l'exécution de la loi sur la chasse et de celle sur l'indemnisation des dégâts causés par le gibier, dépenses résultant de la destruction des animaux nuisibles, dépenses diverses	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	75,000.00	75,000.00	74,994,38
12.380	DIVERS	DIVERS	Mise en place, entretien et frais de fonctionnement d'un réseau de suivi à long terme des écosystèmes forestiers: frais d'études et d'analyses, indemnités pour services de tiers, dépenses diverses	C-SDE, CPUBLIE	70,520.00	70,520.00	69,816,21
24.001	24.10	07.50	Création de réserves cynégétiques, indemnisation des propriétaires particuliers	CORD	13,850.00	13,850.00	13,816,26
31.050	31.32	07.50	Participation de l'Etat au financement des mesures d'amélioration de l'environnement naturel prévues avec les règlements grand-ducaux des 22.10.1990 et 22.03.2002	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	50,000.00	50,000.00	30,987,30
33.000	33.00	DIVERS	Participation aux frais de fonctionnement du système de certification FSC	CORD	31,000.00	31,000.00	31,000.00
34.050	34.38	DIVERS	Participation d'une mise au travail des chômeurs: indemnités, frais de route et de séjour, frais de transport, d'assurance et de matériel, frais d'encadrement et de formation, contrats de fournitures de biens et de services	CORD	145,000.00	145,000.00	142,138,69
43.041	43.52	07.50	Participations de l'Etat au financement par les communes et les syndicats de communes de projets de création, d'amélioration et d'entretien de biotopes.	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	863,000.00	863,000.00	847,964,25
93.002	93.00	10.40	Versement au fonds spécial de la chasse du droit supplémentaire perçu sur les permis de chasse en vertu de l'article 13 de la loi modifiée du 20.7.1925 sur l'amodiation de la chasse et l'indemnisation des dégâts causés par le gibier	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	308,284.00	308,284.00	308,284.00
93.003	93.00	10.40	Versement au fonds cynégétique des droits supplémentaires perçus annuellement sur les permis de chasse en vertu de l'article 9 de la loi du 30.5.1984 modifiant et complétant la législation sur la chasse	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	32,079.00	32,079.00	32,079.00
11.630	11.12	DIVERS	Indemnités pour services extraordinaires	CORD, CNST	20,542.00	20,542.00	10,787,29
<i>Total de la section 15.2 :</i>					30,241,076.00	30,575,493.05	29,097,646.46
Total du département 15 :					56,789,587.00	57,280,497.48	55,080,558.59

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.130	11.12	06.40	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	8,496.00	8,496.00	7,702.74
11.131	11.12	06.40	Office national de conciliation: indemnités pour services extraordinaires	CORD	819.00	819.00	805.00
12.000	12.15	06.40	Indemnités pour services de tiers	CORD	3,905.00 TR	4,085.00	3,346.50
12.001	12.15	06.40	Office national de conciliation: indemnités pour services de tiers	CORD	1,487.00	1,487.00	1,077.93
12.010	12.13	06.40	Frais de route à l'intérieur du pays	CORD	2,000.00	2,000.00	133.83
12.012	12.13	06.40	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	150,000.00 TE	142,659.00	127,728.18
12.020	12.14	06.40	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	7,480.00 TR	7,980.00	6,467.16
12.040	12.12	06.40	Office national de conciliation: frais de bureau	CORD	375.00	375.00	375.00
12.041	12.12	06.40	Frais de bureau	CORD	31,100.00	31,100.00	24,090.29
12.080	12.11	06.40	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	17,225.00	17,225.00	13,769.54
12.120	12.30	06.42	Frais d'études, de consultation et de traduction, participation à des études d'organisations internationales	CSDE, CPUBLIE, CNST	200,000.00	200,000.00	0.00
12.121	12.30	06.40	Office national de conciliation: honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports	CORD	200.00	200.00	0.00
12.122	12.30	06.40	Frais d'experts-comptables externes pour le contrôle de la garantie bancaire des entreprises de travail intérimaire	CORD	2,500.00	2,500.00	0.00
12.124	12.30	06.42	Observatoire des relations professionnelles et de l'emploi (ORPE): honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports, publications	CORD	120,000.00 TE	0.00	0.00
12.140	12.16	06.40	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	10,000.00	10,000.00	8,251.25
12.141	12.16	06.40	Frais d'édition d'un fascicule sur le contrat de travail	CORD	60,000.00 TE	20,000.00	0.00
12.150	12.30	06.34	Frais d'expertises médicales de la commission spéciale de réexamen en matière de travailleurs handicapés	CORD	10,503.00 TR	16,843.00	16,836.00
12.190	12.30	06.43	Frais d'organisation de conférences, congrès, colloques, séminaires, stages, cours et journées d'études	CORD	20,000.00	20,000.00	0.00
12.301	DIVERS	06.43	Frais résultant des actions entamées par le Ministère du Travail et de l'Emploi dans le cadre 1. de l'ancienne loi modifiée du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi telle qu'elle a été intégrée dans le code du travail 2. du comité permanent de l'emploi 3. du comité de coordination tripartite 4. de la responsabilité sociale des entreprises: honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports, publications	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	20,000.00 TR	20,240.00	20,231.70
32.011	32.00	06.43	Prestations de réemploi: participation à la création et à la promotion de nouveaux emplois ou du maintien des anciens emplois, subside pour le demandeur d'emploi ayant trouvé un emploi de sa propre initiative, aides en faveur d'actions pour une meilleure employabilité des demandeurs d'emploi, de mesures de formation, de réadaptation ou de rééducation professionnelles susceptibles d'assurer le réemploi productif de la main-d'oeuvre rendue disponible	CPUBLIE, CNST, CNLI	350,000.00	350,000.00	0.00
32.012	32.00	06.43	Remboursement aux employeurs des rémunérations des agents participant à des actions de formation: délégués du personnel, délégués à la sécurité, délégués à l'égalité, travailleurs désignés, coordinateurs de la sécurité	CPUBLIE, CNST, CNLI	40,000.00	40,000.00	20,282.34
32.013	32.00	06.43	Remboursement aux employeurs des rémunérations des travailleurs participant à des cours de langue luxembourgeoise	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	10,000.00	10,000.00	0.00
33.000	33.00	06.43	Participation de l'Etat dans les frais de fonctionnement de services conventionnés ayant pour but une adaptation progressive au travail productif de personnes sans emploi	CORD	206,281.00	206,281.00	206,281.00
33.001	33.00	06.42	Cofinancement public national de projets dans le cadre du Fonds social européen (FSE)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,000.00	100,000.00	82,500.00
33.002	33.00	06.40	Action de prévention et de lutte contre les traumatismes psycho-sociaux provoqués notamment par toute forme de harcèlement moral ou de stress sur le lieu de travail	CORD	90,000.00	90,000.00	90,000.00
33.013	33.00	06.40	Participation aux frais du Secrétariat européen des organisations représentatives des travailleurs	CNSM	343,000.00	343,000.00	343,000.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
33.014	33.00	06.40	Participation dans l'intérêt de l'organisation de cours de langue luxembourgeoise dans l'intérêt du renforcement de la politique d'intégration de la main-d'oeuvre étrangère	CPUBLIE,CNST,CNSM,CNLI	100,000.00 TR	260,000.00	257,334.69
33.016	33.00	06.40	Participation aux frais d'information et de consultation des travailleurs effectués par les secrétariats sociaux des organisations des travailleurs	CNSM	250,000.00	250,000.00	250,000.00
33.190	33.00	06.40	Participation dans les frais d'organisation et de participation par des tiers à des conférences, congrès, colloques, séminaires, stages, cours et journées d'études	CORD	1,000.00	1,000.00	0.00
34.090	34.49	06.40	Subsides aux apprentis et travailleurs méritants ainsi qu'aux organisations oeuvrant en faveur de la promotion de l'apprentissage	CORD	4,200.00	4,200.00	4,200.00
35.030	35.40	06.40	Cotisations à des institutions internationales	CPUBLIE,CNST,CNLI	100.00	100.00	0.00
41.000	41.50	06.35	Remboursement à la Chambre du travail du supplément de pension à allouer conformément à la loi du 26.3.1974 portant fixation de suppléments de pension à allouer aux personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant en cas d'invalidité ou de décès précoces	C,SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	9,952.00 TR	10,033.00	10,033.00
41.001	41.50	04.50	Subsides à la Chambre du travail et à la Chambre des employés privés dans l'intérêt de l'organisation de cours de formation professionnelle et ouvrière	CORD	208,400.00	208,400.00	208,400.00
41.002	41.50	06.40	Participation de l'Etat à raison de cinquante pour cent dans les frais effectifs des élections quinquennales pour le renouvellement de la Chambre de Travail et de la Chambre des Employés Privés	CPUBLIE,CNST,CNLI	520,000.00	520,000.00	457,725.07
12.512	12.13	06.40	Frais de route et de séjour	CORD,CNST	1,681.00	1,681.00	1,680.91
12.801	DIVERS	13.90	Frais résultant des actions entamées par le Ministre du Travail et de l'Emploi dans le cadre 1. de la loi modifiée du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi 2. du comité permanent de l'emploi 3. du comité de coordination tripartite 4. de la responsabilité sociale des entreprises: honoraires d'experts et de bureaux d'études; frais de confection de rapports, publications	CORD,CNST	70,000.00	70,000.00	70,000.00
Total de la section 16.0.:					2,970,704.00	2,970,704.00	2,232,252.13
Section 16.1 - Administration de l'emploi							
11.000	DIVERS	06.43	Traitements des fonctionnaires	C,SDE,CNST,CNLI	8,033,928.00	8,033,928.00	7,951,377.38
11.010	DIVERS	06.43	Indemnités des employés occupés à titre permanent	C,SDE,CNST,CNLI	1,790,736.00	1,790,736.00	1,753,949.92
11.020	DIVERS	06.43	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	C,SDE,CNST,CNLI	2,589.00 D	192,686.14	192,686.14
11.030	DIVERS	06.43	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	C,SDE,CNST,CNLI	206,649.00	206,649.00	203,354.38
11.040	DIVERS	06.43	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	C,SDE,CNST,CNLI	100.00	100.00	0.00
11.100	11.40	06.43	Indemnités d'habillement	C,SDE,CPUBLIE	1,870.00	1,870.00	1,465.04
11.130	11.12	06.43	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	10,780.00	10,780.00	9,622.63
12.000	12.15	06.43	Indemnités pour services de tiers	CORD	11,855.00	11,855.00	7,406.70
12.001	12.15	06.43	Frais des agents de gardiennage	C,SDE,CPUBLIE	80,000.00	80,000.00	78,562.64
12.010	12.13	06.43	Frais de route et de séjour	CORD	23,000.00 TR	29,100.00	28,791.95
12.020	12.14	06.43	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	8,063.00	8,063.00	5,584.52
12.040	12.12	06.43	Frais de bureau	CORD	205,150.00	205,150.00	196,475.94
12.050	12.12	06.43	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	C,SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	816,605.00	816,605.00	510,032.45
12.060	12.12	06.43	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	4,523.00	4,523.00	3,309.04
12.070	12.12	06.43	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	17,404.00 TE	12,904.00	12,731.33
12.080	12.11	06.43	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	171,400.00 TE	159,535.00	158,695.55
12.100	12.11	06.43	Loyers d'immeubles et charges localités accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	C,SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	1,853,340.00 D TR	1,914,860.00	1,914,855.02
12.125	12.30	06.43	Frais d'experts et d'études en matière informatique	C,SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	461,810.00	461,810.00	337,854.52
12.140	12.16	06.43	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	51,200.00	51,200.00	49,047.38
12.160	12.30	06.43	Acquisition et entretien de matériel médical, pharmaceutique, vétérinaire et de laboratoire	CORD	665.00	665.00	392.46

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.170	12.30	06.43	Acquisition et entretien de petit outillage, de logiciels et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	5.280,00	5.280,00	4.346,19
12.180	12.30	06.43	Acquisition et entretien de matériel didactique et psychotechnique	CORD	9.000,00	9.000,00	5.471,38
12.190	12.30	06.43	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	6.750,00 TE	2.520,00	2.355,00
12.300	DIVERS	06.43	Frais d'exploitation du laboratoire psychotechnique	CORD	2.500,00	2.500,00	1.852,88
12.302	DIVERS	06.43	Frais résultant de l'encadrement psycho-social des demandeurs d'emploi en application de la loi du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi 1998	CORD	6.750,00 TE	680,00	675,86
33.000	33.00	06.43	Participation aux frais de l'association luxembourgeoise des organismes de sécurité sociale	CORD	5.827,00	5.827,00	5.826,73
35.060	35.00	06.43	Participation au réseau de coopération technique des services publics de l'emploi	CORD	3.000,00	3.000,00	3.000,00
12.670	12.30	06.43	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD,CNST	260,00	260,00	259,90
					13.791,034,00	14.022,086,14	13.439,983,93
				<i>Total de la section 16.1 :</i>			
Section 16.2 - Inspection du travail et des mines							
11.000	DIVERS	06.42	Traitements des fonctionnaires	C-SDE,CNST,CNLI	3.592.650,00 D	4.421.677,57	4.421.677,57
11.010	DIVERS	06.42	Indemnités des employés occupés à titre permanent	C-SDE,CNST,CNLI	1.795.850,00	1.795.850,00	707.126,42
11.020	DIVERS	06.42	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	C-SDE,CNST,CNLI	9.462,00 D	118.708,07	118.708,07
11.030	DIVERS	06.42	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	C-SDE,CNST,CNLI	196.101,00 D	227.845,87	227.845,87
11.040	DIVERS	06.42	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	C-SDE,CNST,CNLI	100,00 D	6.828,46	6.828,46
11.100	11.40	06.42	Indemnités d'habillement	C-SDE,CPUBLIE	12.397,00	12.397,00	12.246,00
12.010	12.13	06.42	Frais de route et de séjour	CORD	19.913,00	19.913,00	16.905,95
12.020	12.14	06.42	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	62.000,00 TR	79.000,00	74.188,43
12.030	12.16	06.42	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	7.560,00	7.560,00	6.139,00
12.040	12.12	06.42	Frais de bureau	CORD	100.000,00 TR	160.000,00	150.833,50
12.050	12.12	06.42	Achat de biens et de services auprès des fournisseurs postaux et téléphoniques	CORD	45.500,00	45.500,00	37.434,14
12.080	12.11	06.42	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	11.500,00	11.500,00	8.816,19
12.090	12.21	06.42	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CPUBLIE,CNST,CNLI	18.252,00	18.252,00	15.489,48
12.100	12.11	06.42	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	C-SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	1.505.990,00	1.505.990,00	1.418.701,95
12.120	12.30	06.42	Etudes et travaux d'analyses spéciales	CORD	2.000,00	2.000,00	1.989,50
12.121	12.30	06.42	Frais d'experts et d'études	C-SDE,CPUBLIE	230.000,00 TE TR	333.000,00	325.424,23
12.125	12.30	06.42	Frais d'experts et d'études en matière informatique	C-SDE,CPUBLIE	180.000,00 TE	120.000,00	119.762,15
12.131	12.16	06.42	Frais de publication Internet	CORD	10.000,00	10.000,00	9.921,99
12.132	12.16	06.42	Frais de publicité et de sensibilisation	CORD	10.000,00	10.000,00	9.200,00
12.170	12.30	06.42	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux et informatiques de faible valeur	CORD	15.000,00	15.000,00	11.273,11
12.190	12.30	06.42	Amélioration des conditions de travail: frais d'éducation, formation interne des contrôleurs et du nouveau personnel, stages et séminaires de formation et de perfectionnement, dépenses diverses	CORD	30.000,00	30.000,00	29.303,25
12.300	DIVERS	06.42	Evaluation des risques d'accidents majeurs de certaines activités industrielles: frais d'études, mise en place des plans d'alerte et de secours et des plans d'évacuation, frais d'équipements et d'entretien, frais de route et de séjour, dépenses diverses	CORD	110.000,00	110.000,00	109.940,00
33.000	33.00	06.42	Participation aux frais du Centre de Promotion du Bien-être au travail	C-SDE,CPUBLIE	120.000,00 TE	0,00	0,00
34.110	34.59	06.42	Participation luxembourgeoise au programme pluriannuel d'actions communautaires en matière de sécurité et de santé au travail	C-SDE,CPUBLIE	92.500,00	92.500,00	92.299,90
35.030	35.40	06.42	Contributions à des organismes internationaux	CORD	23.196,00	23.196,00	22.346,52

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	--	------------------------------

Total de la section 16.2 :

8,199,971.00

9,176,717.97

7,954,403.68

Section 16.3 - Ecole supérieure du travail

11.130	11.12	04.50	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	39,219.00	39,219.00	21,561.94
12.000	12.15	04.50	Indemnités pour services de tiers	CORD	15,933.00	16,933.00	16,907.26
12.010	12.13	04.50	Frais de route et de séjour	CORD	6,160.00	6,160.00	4,737.00
12.040	12.12	04.50	Frais de bureau	CORD	7,135.00	7,135.00	4,497.77
12.050	12.12	04.50	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	7,800.00	7,800.00	6,401.74
12.080	12.11	04.50	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	5,000.00	5,055.00	5,050.01
12.140	12.16	04.50	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	1,000.00	3,700.00	3,362.57
12.170	12.30	04.50	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	520.00	520.00	492.74
12.190	12.30	04.50	Cours de formation: frais de fonctionnement	CORD	193,854.00	191,099.00	143,827.12
Total de la section 16.3 :					276,621.00	276,621.00	206,838.15

Section 16.4 - Fonds pour l'emploi

93.000	93.00	06.14	Versement au fonds pour l'emploi du produit des impôts de solidarité prélevés moyennant des majorations de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur le revenu des collectivités	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	120,400,000.00	121,717,088.20	114,610,831.35
93.001	93.00	06.14	Dotation extraordinaire du fonds pour l'emploi	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	50,000,000.00	150,000,000.00	150,000,000.00
93.002	93.00	06.14	Avances pour la couverture d'insuffisances temporaires des moyens du fonds pour l'emploi	CPUBLIE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
Total de la section 16.4 :					170,400,100.00	271,717,188.20	264,610,831.35

Section 16.5 - Mesures dans l'intérêt de l'emploi, respectivement du réemploi des accidentés de la vie et des personnes handicapées

12.040	12.12	06.34	Commissions des travailleurs handicapés: frais de documentation	CORD	2,250.00	2,250.00	1,985.53
12.170	12.30	06.34	Entretien et réparation des équipements spéciaux	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1,000.00	1,000.00	0.00
31.050	31.32	06.34	Participations au salaire des travailleurs handicapés allouées en application de l'article 15 de la loi du 12 septembre 2003 sur les travailleurs handicapés ainsi que du règlement grand-ducal d'application, enquêtes et expertises à effectuer en exécution de la même loi	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	6,426,052.00	6,426,052.00	6,423,930.52
31.051	31.32	06.34	Participations au salaire des travailleurs handicapés allouées aux ateliers protégés conformément aux dispositions de la loi du 12 septembre 2003 sur les travailleurs handicapés	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	12,256,107.00	12,256,107.00	12,183,259.68
32.020	32.00	06.34	Prise en charge du congé supplémentaire de six jours ouvrables accordé aux travailleurs handicapés au titre de l'article 36 de la loi du 12 septembre 2003	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1,000,000.00	1,000,000.00	831,696.70
33.001	33.00	06.34	Participation aux frais de fonctionnement d'ateliers protégés	CSDE, CPUBLIE	9,405,492.00	9,405,492.00	9,405,492.00
34.090	34.49	06.34	Mesures d'orientation, de formation, de réadaptation et de rééducation professionnelles des travailleurs handicapés dans des institutions publiques ou privées: frais de transport, primes et indemnités d'encouragement et de rééducation (article 8 de la loi du 12 septembre 2003)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	133,000.00	133,000.00	79,905.08
33.501	33.00	06.34	Participation aux frais de fonctionnement d'ateliers protégés	CORD, CNST	108,230.00	108,230.00	108,229.86
Total de la section 16.5 :					29,332,131.00	29,332,131.00	29,034,499.37
Total du département 16 :					224,970,561.00	327,495,448.31	317,478,808.61

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.130	11.12	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	4,575.00	4,575.00	2,275.00
12.000	12.15	06.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	13,500.00	13,500.00	5,600.00
12.012	12.13	06.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	85,000.00	85,000.00	69,728.18
12.120	12.30	06.10	Frais d'experts et d'études	CSDE,CPUBLIE	35,200.00 TR	44,800.00	44,787.91
12.130	12.16	06.10	Frais de publication	CORD	2,300.00	2,300.00	0.00
12.140	12.16	06.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	30,000.00 TE	20,400.00	4,157.34
12.250	12.12	06.10	Ministère: frais de documentation et frais divers de fonctionnement, Commission de surveillance et Conseil scientifique: frais de bureau, de documentation et frais d'envoi	CORD	5,000.00	5,000.00	4,063.76
33.010	33.00	06.10	Subventions pour frais d'organisation et de participation à des conférences et congrès ainsi qu'à des publications en rapport avec la sécurité sociale	CNSM	700.00	700.00	0.00
<i>Total de la section 17.0 :</i>					176,275.00	176,275.00	130,612.19
Section 17.1 - Inspection générale de la sécurité sociale							
11.000	DIVERS	06.10	Traitements des fonctionnaires	C-SDE,CNST,CNLI	1,587,382.00	1,587,382.00	1,239,114.83
11.010	DIVERS	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	C-SDE,CNST,CNLI	754,688.00	754,688.00	401,879.66
11.020	DIVERS	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE,CNST,CNLI	100.00 D	26,563.49	26,563.49
11.030	DIVERS	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE,CNST,CNLI	117,777.00	117,777.00	110,702.72
11.040	DIVERS	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE,CNST,CNLI	100.00 D	32,671.05	32,671.05
11.100	11.40	06.10	Indemnités d'habillement	CORD	465.00 TR	568.00	557.76
11.130	11.12	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	4,000.00	4,000.00	3,776.44
12.000	12.15	06.10	Indemnités pour services de tiers	CSDE,CPUBLIE	10,500.00 TR	12,500.00	12,068.37
12.010	12.13	06.10	Frais de route et de séjour	CORD	400.00	400.00	0.00
12.020	12.14	06.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	1,830.00 TR	2,830.00	2,557.59
12.040	12.12	06.10	Frais de bureau	CORD	53,000.00 TE TR	58,407.00	53,278.67
12.050	12.12	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	17,070.00 TE	11,370.00	10,730.54
12.070	12.12	06.10	Entretien du matériel informatique: participation aux frais du centre commun de la sécurité sociale, section informatique	CPUBLIE,CNST,CNLI	186,360.00 TR	188,560.00	188,014.33
12.080	12.11	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	9,500.00	9,500.00	9,387.74
12.090	12.21	06.10	Loyers d'immeubles et charges locales accessoires payés au secteur des administrations publiques	CPUBLIE,CNST,CNLI	3,260.00	3,260.00	3,260.00
12.120	12.30	06.10	Frais d'experts et d'études	C-SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	2,293,000.00	2,293,000.00	2,271,556.41
12.125	12.30	06.10	Frais d'experts en matière informatique	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	639,064.00	639,064.00	357,359.38
12.130	12.16	06.10	Frais de publication	CSDE,CPUBLIE	40,000.00 TE	39,000.00	30,226.65
12.190	12.30	06.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CSDE,CPUBLIE	62,000.00 TE	56,000.00	55,106.56
12.300	33.00	06.10	Cotisation à l'association luxembourgeoise des organismes de sécurité sociale (ALOSS)	CORD	3,943.00	3,943.00	3,942.90
35.010	35.20	06.10	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG II et INTERREG III	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	100.00	100.00	0.00
35.060	35.00	06.10	Cotisations à des organismes internationaux	CPUBLIE,CNST,CNLI	7,140.00	7,140.00	7,140.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.520	12.14	06-10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD,CNST	2,030.00	2,030.00	0,00
<i>Total de la section 17.1 :</i>					5,793,709.00	5,852,743.54	4,819,897.09
Section 17.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale							
11.000	DIVERS	06-10	Traitements des fonctionnaires	C,SDE,CNST,CNLI	2,569,347.00	2,724,653.76	2,724,653.76
11.010	DIVERS	06-10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	C,SDE,CNST,CNLI	538,307.00	538,307.00	343,947.37
11.020	DIVERS	06-10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	C,SDE,CNST,CNLI	100.00	17,342.42	17,342.42
11.130	11.12	06-10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	417.00	0.00	0.00
12.000	12.15	06-10	Indemnités pour services de tiers	CORD	476.00	0.00	0.00
12.001	12.15	06-10	Indemnités du personnel engagé sur contrat à temps partiel	CORD	279,738.00	279,738.00	276,905.59
12.010	12.13	06-10	Frais de route et de séjour	CORD	9,000.00	1,205.00	1,083.20
12.040	12.12	06-10	Frais de bureau	CORD	17,579.00	16,688.00	16,687.86
12.050	12.12	06-10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	15,558.00	15,558.00	15,284.58
12.070	42.00	06-10	Participation aux frais du centre commun de la sécurité sociale	CPUBLIE,CNST,CNLI	90,906.00	92,664.00	92,663.63
12.080	12.11	06-10	Frais de petit entretien des locaux et du mobilier	CORD	372.00	372.00	272.55
12.090	12.21	06-10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CPUBLIE,CNST,CNLI	288,394.00	288,394.00	288,393.84
12.150	12.30	06-10	Frais d'expertises médicales effectuées sur demande du contrôle médical de la sécurité sociale	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	500.00	500.00	0.00
12.160	12.30	06-10	Acquisition et entretien de matériel médical	CORD	6,598.00	14,393.00	14,392.46
12.190	12.30	06-10	Frais d'inscription pour des stages de formation et de spécialisation du personnel de l'Administration du contrôle médical	CORD	5,000.00	5,026.00	5,005.00
12.250	DIVERS	06-10	Part dans les frais communs de l'office des assurances sociales	CPUBLIE,CNST,CNLI	85,813.00	85,813.00	83,392.72
<i>Total de la section 17.2 :</i>					3,908,105.00	4,080,654.18	3,880,024.98
Section 17.3 - Conseil arbitral des assurances sociales							
11.000	DIVERS	06-10	Traitements des fonctionnaires	C,SDE,CNST,CNLI	1,196,645.00	1,196,645.00	1,134,991.46
11.010	DIVERS	06-10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	C,SDE,CNST,CNLI	322,679.00	322,679.00	263,401.90
11.020	DIVERS	06-10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	C,SDE,CNST,CNLI	100.00	17,103.66	17,103.66
11.030	DIVERS	06-10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE,CNST,CNLI	25,973.00	26,566.26	26,566.26
11.040	DIVERS	06-10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	C,SDE,CNST,CNLI	100.00	100.00	0.00
11.100	11.40	06-10	Indemnités d'habillement	CORD	94.00	94.00	92.96
11.130	11.12	06-10	Indemnités pour services extraordinaires	C,SDE,CPUBLIE	4,000.00	4,000.00	3,979.41
12.000	12.15	06-10	Indemnités pour services de tiers	CPUBLIE,CNST,CNLI	22,500.00	22,500.00	19,680.36
12.010	12.13	06-10	Frais de route et de séjour	CORD	2,800.00	2,211.00	2,210.20
12.040	12.12	06-10	Frais de bureau	CORD	16,000.00	14,490.00	14,481.75
12.050	12.12	06-10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	60,000.00	60,349.00	60,277.09
12.080	12.11	06-10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	37,153.00	39,107.00	38,123.44
12.100	12.11	06-10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	C,SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	68,608.00	73,608.00	73,607.04

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.150	12.30	06.10	Rapports médicaux, frais d'expertises et frais de déplacement y relatifs	C/SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	175,000.00 D	205,000.00	204,968.54
12.160	12.30	06.10	Acquisition et entretien de matériel médical	CORD	9,785.00 TE	9,581.00	9,580.56
<i>Total de la section 17.3 :</i>					1,941,637.00	1,994,033.92	1,989,064.63
Section 17.4 - Conseil supérieur des assurances sociales							
11.000	DIVERS	06.10	Traitements des fonctionnaires	C/SDE, CNST, CNLI	241,921.00 D	243,642.42	243,642.42
11.010	DIVERS	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	C/SDE, CNST, CNLI	68,750.00	68,750.00	63,543.15
11.020	DIVERS	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	C/SDE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
11.030	DIVERS	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	C/SDE, CNST, CNLI	12,482.00 D	12,847.06	12,847.06
11.040	DIVERS	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	C/SDE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
11.100	11.40	06.10	Indemnités d'habillement	CORD	47.00	47.00	46.48
11.130	11.12	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	CPUBLIE, CNST, CNLI	28,000.00	28,000.00	25,033.58
12.000	12.15	06.10	Indemnités pour services de tiers	CPUBLIE, CNST, CNLI	3,400.00	3,400.00	2,577.19
12.010	12.13	06.10	Frais de route et de séjour	CORD	550.00	550.00	364.00
12.040	12.12	06.10	Frais de bureau	CORD	4,000.00	4,000.00	3,850.55
12.050	12.12	06.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	8,100.00 TR	9,866.21	9,264.61
12.080	12.11	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	2,800.00 TE	1,033.79	1,020.23
12.100	12.11	06.10	Loyers d'immeubles et charges localités accessoires payés à des secueurs autres que le secueur des administrations publiques	C/SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	104,670.00	104,670.00	37,037.17
12.150	12.30	06.10	Frais d'expertises médicales et frais de déplacement y relatifs	C/SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	10,000.00 D	16,373.00	16,372.42
<i>Total de la section 17.4 :</i>					484,920.00	493,379.48	415,598.86
Section 17.5 - Assurance maladie - maternité - dépendance - Union des caisses de maladie							
11.000	42.00	06.10	Participation aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires	C/SDE, CNST, CNLI	147,834.00 D	148,823.88	148,823.88
34.010	42.00	06.30	Prise en charge par l'Etat des cotisations des assurés visés à l'article 1er, alinéas 13 et 15 du C.A.S., des élèves et étudiants âgés de moins de 30 ans (article 1er, alinéa 14 du C.A.S.) ou de certaines catégories d'assurés volontaires (C.A.S., article 32)	CPUBLIE, CNST, CNLI	452,595.00	452,595.00	448,640.84
42.000	42.00	06.13	Participation aux frais des prestations de maternité: prestations en espèces	C/SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	93,321,190.00 D	96,868,151.00	96,868,150.19
42.001	42.00	06.13	Participation aux frais des prestations de maternité: prestations en nature	C/SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	34,061,737.00	34,061,737.00	34,060,090.81
42.002	42.00	06.13	Participation aux frais de fonctionnement de l'assurance maladie-maternité au titre des prestations de maternité et des prestations au titre du congé pour raisons familiales	C/SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	3,844,395.00	3,844,395.00	3,733,000.00
42.003	42.00	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en nature	C/SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	580,900,000.00 D	588,236,071.00	588,236,070.24
42.005	42.00	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en espèces -C.A.S., article 29, alinéa 1c	C/SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	18,848,490.00 D	18,963,429.00	18,963,428.54
42.006	42.00	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en espèces -C.A.S., article 29, alinéa 1b	C/SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1,782,763.00 D	1,811,322.00	1,811,321.47
42.007	42.00	06.12	Participation de l'Etat au financement de l'assurance dépendance	C/SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	140,000,000.00	140,000,000.00	140,000,000.00
42.008	42.00	05.20	Remboursement par l'Etat des prestations servies aux ressortissants luxembourgeois pour le compte de l'office belge de sécurité sociale d'outre-mer (article 7 de l'accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique du 27.10.1971, approuvé par la loi du 19.6.1972)	C/SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,000.00	100,000.00	88,125.55
<i>Total de la section 17.5 :</i>					873,459,004.00	884,506,523.88	884,377,651.52

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	---	------------------------------

Section 17.6 - Cellule d'évaluation et d'orientation

11.000	DIVERS	06-10	Traitements des fonctionnaires	CSDE,CNST,CNLI	2,149,154,00 D	2,554,076,67	2,554,076,67
11.010	DIVERS	06-10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	C-SDE,CNST,CNLI	828,787,00 D	1,118,128,65	1,118,128,65
11.020	DIVERS	06-10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	C-SDE,CNST,CNLI	100,00 D	172,394,24	172,394,24
11.130		11-12	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	725,00 TR	1,078,22	1,078,22
12.000		12-15	Indemnités pour services de tiers	CORD	600,00 TE	427,57	427,57
12.010		12-13	Frais de route et de séjour	CORD	12,500,00 TR	18,280,40	18,280,19
12.020		12-14	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	11,123,00 TE	10,897,71	10,847,71
12.040		12-12	Frais de bureau	CORD	21,600,00 TE	21,414,99	21,414,99
12.050		12-12	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	12,500,00 TE	10,638,43	10,638,43
12.070		42-00	Participation aux frais du Centre commun de la sécurité sociale	CPUBLIE,CNST,CNLI	88,449,00 D	185,328,00	185,327,26
12.080		12-11	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	100,00 TE	0,00	0,00
12.090		12-21	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CPUBLIE,CNST,CNLI	249,832,00	249,832,00	249,831,00
12.120		12-30	Frais d'experts et de études, indemnités des évaluateurs vacataires	C-SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	1,249,083,00 D	1,311,907,00	1,311,907,00
12.125		12-30	Frais d'experts et de études en matière informatique	C-SDE,CPUBLIE	242,265,00	242,265,00	242,206,41
12.150		12-30	Frais d'expertises médicales et de rapports médicaux effectués sur demande de la cellule d'évaluation et d'orientation	C-SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	311,414,00 D	320,863,00	320,862,45
12.160		12-30	Acquisition et entretien de matériel médical	CORD	3,256,00 TE	3,000,88	3,000,88
12.190		12-30	Frais d'inscription pour stages de formation et de spécialisation du personnel de la cellule d'évaluation et d'orientation	CORD	14,000,00 TE	10,665,80	10,665,80
12.250	DIVERS	06-10	Part dans les frais communs de l'office des assurances sociales	CPUBLIE,CNST,CNLI	135,000,00 D	135,756,00	135,755,58
12.750	DIVERS	06-10	Part dans les frais communs de l'Office des Assurances sociales	CORD,CNST	4,106,00	4,106,00	4,106,00
					5,334,594,00	6,377,060,56	6,370,949,05

Total de la section 17.6 :

Section 17.7 - Mutualités: conseil supérieur de la mutualité

11.130		42-00	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	4,612,00 TE TR	4,612,00	4,611,32
12.000		42-00	Indemnités pour services de tiers	CORD	1,000,00 TE TR	1,000,00	390,39
12.010		42-00	Frais de route et de séjour	CORD	200,00	200,00	127,96
12.040		42-00	Frais de bureau	CORD	260,00	260,00	246,00
33.010		42-00	Subsidés alloués au conseil supérieur de la mutualité chargé de la répartition des subventions aux sociétés de secours mutuels reconnues par l'Etat, à la caisse médico-chirurgicale mutualiste ainsi qu'à la fédération nationale de la mutualité luxembourgeoise	CNSM	47,000,00	47,000,00	47,000,00
35.030		42-00	Cotisations à l'association internationale de la mutualité	CPUBLIE,CNST,CNLI	5,347,00	5,347,00	5,346,00
					58,419,00	58,419,00	57,721,67

Total de la section 17.7 :

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
Section 18.0 Assurance pension contributive							
42.000	42.00	06.12	Participation des pouvoirs publics dans le financement de l'assurance pension: cotisations	C-SDE, O-PUBLIE, CNST, CNLI	1,063,066,127.00	1,081,571,882.00	1,081,571,881.70
42.001	42.00	06.12	Participation de l'Etat dans le financement de l'assurance pension: cotisations dues au titre du congé parental	C-SDE, O-PUBLIE, CNST, CNLI	8,862,027.00	8,862,027.00	8,324,810.31
42.005	42.00	06.12	Participation de l'Etat aux frais de prestations: prise en charge des dépenses résultant de la computation des périodes de service militaire obligatoire (loi du 30.5.1984)	C-SDE, O-PUBLIE, CNST, CNLI	15,100.00	15,100.00	15,052.76
			<i>Total de la section 18.0 :</i>		<i>1,071,943,254.00</i>	<i>1,090,449,009.00</i>	<i>1,089,911,744.77</i>
Section 18.1 - Assurance accidents							
42.001	42.00	DIVERS	Association d'assurance contre les accidents, section industrielle.- Prise en charge des dépenses provenant d'accidents visés par les articles 90 ancien et nouveau du Code des assurances sociales	C-SDE, O-PUBLIE, CNST, CNLI	4,292,576.00	5,405,516.00	5,405,515.61
42.002	42.00	06.12	Association d'assurance contre les accidents, section agricole.- Prise en charge a) de la différence entre les rentes calculées conformément à l'article 163 du code des assurances sociales et les mêmes rentes fixées conformément à l'article 161 du code des assurances sociales et b) du solde conformément à l'article 33 de la loi du 17 novembre 1997	C-SDE, O-PUBLIE, CNST, CNLI	1,084,597.00	1,103,789.00	1,103,788.66
			<i>Total de la section 18.1 :</i>		<i>5,377,173.00</i>	<i>6,509,305.00</i>	<i>6,509,304.27</i>
Section 18.4 - Office des assurances sociales							
12.302	42.00	DIVERS	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la crèche pour le personnel des organismes de la sécurité sociale	O-PUBLIE, CNST, CNLI	29,129.00	29,129.00	27,044.01
			<i>Total de la section 18.4 :</i>		<i>29,129.00</i>	<i>29,129.00</i>	<i>27,044.01</i>
			Total du département 17 et 18 :		1,968,506,219.00	2,000,520,532.56	1,998,369,613.04

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.100	11.40	10.10	Unité de contrôle: indemnités d'habilement	CORD	3,150.00	3,150.00	2,626.31
11.130	11.12	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	10,000.00	10,000.00	2,825.00
12.000	12.15	10.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	2,500.00	2,500.00	505.00
12.010	12.13	10.10	Frais de route et de séjour	CORD	500.00	500.00	125.72
12.011	12.13	10.10	Unité de contrôle: frais de route et de séjour	CORD	8,000.00	8,000.00	6,566.00
12.012	12.13	10.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CSDE,CPUBLIE	190,000.00 TR	215,000.00	210,330.95
12.020	12.14	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	2,900.00	2,900.00	2,634.31
12.021	12.14	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	28,500.00	28,500.00	20,845.31
12.030	12.16	10.10	Unité de contrôle: fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	3,000.00	3,000.00	54.14
12.040	12.12	10.10	Frais de bureau	CORD	45,000.00	45,000.00	43,732.07
12.041	12.12	10.10	Unité de contrôle: frais de bureau	CORD	21,500.00	21,500.00	11,540.50
12.050	12.12	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	85,000.00	85,000.00	73,772.73
12.051	12.12	10.10	Unité de contrôle: achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	4,500.00	4,500.00	2,202.03
12.070	12.12	10.10	Unité de contrôle: location et entretien des équipements informatiques	CORD	4,370.00	4,370.00	4,370.00
12.080	12.11	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	6,000.00	6,000.00	5,589.45
12.081	12.11	10.10	Unité de contrôle: bâtiments: exploitation et entretien	CORD	2,500.00	2,500.00	1,510.84
12.120	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	220,000.00 D	265,500.00	137,906.08
12.121	12.30	10.10	Unité de contrôle: frais d'experts et d'études	CPUBLIE,CNST,CNLI	80,000.00	80,000.00	33,717.43
12.140	12.16	10.10	Frais de conception, d'installation et de fonctionnement en relation avec le stand d'exposition pour la promotion des marques nationales pour produits agricoles et viticoles	CORD	45,000.00	45,000.00	40,230.43
12.146	12.16	07.20	Développement rural: frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	15,000.00	15,000.00	1,220.00
12.190	12.30	10.10	Unité de contrôle: colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	2,000.00	2,000.00	0.00
12.191	12.30	10.10	Séminaires et cours de formation spécifiques touchant les dossiers à traiter par le personnel du département de l'agriculture.	CORD	6,000.00	6,000.00	0.00
12.192	12.30	07.20	Développement rural: colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	6,000.00	6,000.00	665.00
24.010	24.10	10.10	Location de logiciels informatiques dans le cadre du système de contrôle intégré - volet gestion animale	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	121,000.00 TR	121,450.00	121,417.00
31.050	31.32	10.10	Intervention de l'Etat en faveur des services d'échange de machines et d'entraide	CORD	30,000.00	30,000.00	30,000.00
33.010	33.00	DIVERS	Subventions à des actions d'aides nationales aux pays en voie de développement entreprises par des organisations à caractère agricole	CNSM	15,000.00	15,000.00	15,000.00
33.011	33.00	07.20	Subsidés à des associations et des institutions oeuvrant dans le domaine du développement rural et du renouveau local	CNSM	20,000.00	20,000.00	20,000.00
33.016	33.00	13.90	Participation de l'Etat dans les dépenses concernant la mise en place et la gestion du réseau, des mesures d'assistance technique, d'information, de publicité et d'évaluation dans le cadre du programme de développement rural 2007-2013	CSDE,CPUBLIE,CNSM	75,000.00	75,000.00	17,753.36
34.050	34.38	04.50	Subventions à titre individuel dans l'intérêt d'études, de stages et de voyages d'études ou d'actions en faveur de l'équipement technique, scientifique et économique de l'agriculture et de la viticulture	CORD	20,000.00	20,000.00	18,020.00
34.060	34.41	04.34	Subsidés à des parents d'élèves du lycée technique agricole en pension à l'internat St-Joseph à Eitelbruck	CORD	82,500.00 TE	57,050.00	57,035.88
34.100	34.59	10.10	Subventions pour actions de publicité en faveur d'une meilleure consommation des produits agricoles, notamment dans le secteur des fruits, des pommes de terre et du miel	CORD	12,500.00	12,500.00	12,500.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
34.101	34.59	10.10	Subventions à des entreprises agricoles, viticoles ou horticoles pour la mise en oeuvre de projets pilotes relatifs à des systèmes, méthodes et techniques de production en agriculture, viticulture ou horticulture	CORD	1,000.00	1,000.00	0.00
35.060	35.00	10.10	Contributions à des organismes internationaux	CPUBLIE,CNST,CNLI	158,500.00	158,500.00	153,852.68
41.000	41.50	10.10	Elections pour la constitution de la Chambre d'Agriculture, dépenses à charge de l'Etat (art. IV de la loi modifiée du 04 avril 1924 portant création de chambres professionnelles à base élective).	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	80,000.00	80,000.00	6,278.24
41.010	41.50	10.10	Participation de l'Etat aux frais administratifs de l'établissement public "Caisse d'assurance des animaux de boucherie"	CPUBLIE,CNST,CNLI	11,600.00	11,600.00	10,584.36
			<i>Total de la section 19.0 :</i>		1,418,520.00	1,464,020.00	1,065,410.82
Section 19.1 - Mesures économiques et sociales spéciales							
12.120	12.30	10.10	Frais d'études pour la création et l'implantation de zones horticoles	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	100,000.00	100,000.00	57,524.29
12.300	DIVERS	10.10	Frais de stockage public et autres frais connexes résultant de l'achat, de la transformation ainsi que de l'écoulement de produits agricoles par les organismes d'intervention pour le compte des communautés européennes	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	52,000.00	52,000.00	26,801.33
12.340	DIVERS	DIVERS	Frais d'organisation d'un système de collecte de déchets problématiques auprès des exploitations agricoles, viticoles et horticoles	CORD	115,000.00 TR	140,022.00	140,021.07
12.355	DIVERS	07.50	Frais en relation avec le ramassage des cadavres d'animaux auprès des agriculteurs	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	807,756.00 TR	870,056.00	868,772.37
31.051	31.32	10.10	Indemnité compensatoire annuelle aux exploitants agricoles en vertu de la directive 75/268/CEE sur l'agriculture de montagne et de certaines zones défavorisées	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	100.00	100.00	0.00
31.053	31.32	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement de services de comptabilité et de conseils de gestion agricoles	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	2,334,900.00 D	2,998,900.00	2,997,981.25
31.055	31.32	10.10	Mesures spéciales prises en vertu de règlements du conseil de l'Union Européenne dans l'intérêt de nouvelles orientations des structures de production et de l'équilibre des marchés	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	100.00	100.00	0.00
31.056	31.32	10.10	Contributions à des actions de diminution du coût de certains moyens de production de l'agriculture, de la viticulture et de l'horticulture	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	1,475,000.00 D	3,275,000.00	2,987,674.10
31.057	31.32	10.10	Primes dans l'intérêt de la sauvegarde de la biodiversité en milieu rural et forestier	CSDE,CPUBLIE	100.00	100.00	0.00
31.059	31.32	07.50	Prime à l'entretien de l'espace naturel et du paysage.	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	100.00 D	315,000.00	272,271.23
31.060	31.32	DIVERS	Participation de l'Etat à l'octroi d'une aide pour la cession de lait et de certains produits laitiers aux élèves de certains établissements scolaires	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	16,000.00 TR	18,000.00	17,918.27
33.010	33.00	07.50	Subventions en faveur d'organisations se consacrant à la protection de l'environnement et agréées par le ministère de l'agriculture pour des actions de vulgarisation en relation avec une agriculture respectant les impératifs de la protection de l'espace naturel	CNSM	37,200.00	37,200.00	37,200.00
33.011	33.00	07.50	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG dans les domaines de l'agriculture, de la viticulture, de la sylviculture et du développement rural	CSDE,CPUBLIE,CNSM	148,000.00 TE	58,678.00	5,920.88
33.012	33.00	10.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du service des aides sociales en agriculture, organisé par le LMR (association des services d'échange de machines et d'entraide).	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNSM,C	28,000.00	28,000.00	10,694.67
33.013	33.00	10.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des programmes de coordination, de vulgarisation et d'information en agriculture et viticulture.	CSDE,CPUBLIE,CNSM	640,000.00	640,000.00	500,000.00
33.023	33.00	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'association pour la promotion de la marque nationale de la viande de porc.	CSDE,CPUBLIE,CNSM	55,780.00	55,780.00	54,510.28
33.025	33.00	10.10	Participation de l'Etat aux frais des actions de promotion pour la Marque Nationale de la viande de porc et du jambon fumé et du Produit du Terroir "Lëtzebuurger Rendflesch"	CSDE,CPUBLIE,CNSM	1,000.00	1,000.00	0.00
34.103	34.59	10.10	Subventions en faveur de la recherche et de l'étude de méthodes de production, de transformation, de conditionnement et de commercialisation de produits agricoles et notamment de produits de qualité	CSDE,CPUBLIE	90,000.00 TE	86,500.00	41,363.83
34.104	34.59	10.10	Subventions à des organisations professionnelles ou privées pour la réalisation d'actions de publicité, de promotion et de commercialisation de produits de qualité et la participation à des foires et expositions, participation de l'Etat aux frais d'établissement d'un programme sur le produit du terroir par la Chambre d'Agriculture	CSDE,CPUBLIE	306,650.00	306,650.00	217,604.01
35.001	35.10	10.10	Remboursement à l'Union Européenne de dépenses non reconues dans le cadre du financement de la politique agricole commune	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	100.00 D	965,762.00	965,761.90
42.000	42.00	10.10	Intervention dans le paiement des cotisations dues à la caisse de maladie agricole par les assurés obligatoires de cette caisse. (Article 39 de la loi modifiée du 24 juillet 2001 concernant le soutien au développement rural)	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	2,237,000.00 TR	2,240,500.00	2,240,462.40

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
32.011	32.00	10.10	Participation de l'Etat à des programmes d'études de méthodes de production dans l'intérêt des races bovine et porcine	C-SDE, CPUBLIE	1,868,947.00	1,868,947.00	1,655,793.50
33.010	33.00	10.10	Subventions à l'union des sociétés avicoles du Grand-Duché de Luxembourg, au flockbook du teler luxembourgeois, à l'association des éleveurs de chèvres et de moutons laitiers et à l'association des bergers	CNSM	16,200.00	16,200.00	16,200.00
33.011	33.00	10.10	Amélioration des races chevalines: subventions aux studbooks	CNSM	17,800.00	17,800.00	17,800.00
33.012	33.00	10.10	Apiculture: subventions dans l'intérêt de la vulgarisation et de l'information	CNSM	55,000.00	55,000.00	50,189.00
33.013	33.00	10.10	Horticulture: subventions dans l'intérêt de la vulgarisation et de l'information	CNSM	20,600.00	20,600.00	20,600.00
33.014	33.00	07.50	Subventions aux sociétés de protection des animaux et des oiseaux	CNSM	37,900.00	37,900.00	37,900.00
33.015	33.00	10.10	Subventions à la fédération colombophile luxembourgeoise et aux associations cynologiques	CNSM	5,000.00	5,000.00	5,000.00
33.016	33.00	10.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la ligue luxembourgeoise du coin de terre et du foyer	CSDE, CPUBLIE, CNSM	62,266.00	62,266.00	61,288.47
33.017	33.00	10.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fédération horticole luxembourgeoise	CSDE, CPUBLIE, CNSM	42,854.00	42,854.00	28,522.77
33.018	33.00	10.10	Participation de l'Etat aux frais d'administration et de fonctionnement de la marque nationale du miel	CNSM	12,000.00	12,000.00	12,000.00
33.019	33.00	10.10	Participation de l'Etat aux frais d'administration et de fonctionnement de la marque nationale des eaux-de-vie naturelles	CNSM	7,000.00	7,000.00	7,000.00
33.024	33.00	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement d'associations s'adonnant à l'agriculture biologique	CNSM	25,000.00	25,000.00	25,000.00
33.027	33.00	10.10	Mesures spéciales d'ordre technique: subventions pour la rationalisation d'exploitations agricoles, et la réalisation d'infrastructures d'élevage pour animaux de basse cour par des associations privées, dépenses diverses	C-SDE, CPUBLIE, CNSM	100,000.00	100,000.00	26,600.00
34.100	34.59	10.10	Contribution de l'Etat aux primes dues en vertu de contrats conclus pour l'assurance-grêle, pour l'assurance multi-risques récoltes et l'assurance risques-pétail	CPUBLIE, CNST, CNLI	422,800.00 D	555,800.00	555,698.83
12.510	12.13	10.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD, CNST	1,435.00	1,435.00	1,329.19
<i>Total de la section 19.2 :</i>					<i>14,406,491.00</i>	<i>15,048,196.82</i>	<i>14,127,131.42</i>
Section 19.3 - Remembrement des biens ruraux							
11.000	DIVERS	10.20	Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	143,795.00 D	144,652.28	144,652.28
41.010	41.40	10.20	Dotations dans l'intérêt de l'établissement public "Office national de remembrement"	CPUBLIE, CNST, CNLI	5,440,840.00	5,440,840.00	5,440,840.00
43.000	43.22	10.20	Travaux d'entretien et de réparation des chemins d'exploitation, voies d'eau et autres ouvrages d'art non privés, créés ou maintenus lors du remembrement ainsi que des éléments de verdure bordant les chemins à assurer par les communes, en exécution de l'article 43 de la loi modifiée du 25 mai 1964 et du règlement grand-ducal du 25 octobre 1986 (participation de l'Etat)	CPUBLIE, CNST, CNLI	25,000.00	25,000.00	0.00
<i>Total de la section 19.3 :</i>					<i>5,609,635.00</i>	<i>5,610,492.28</i>	<i>5,585,492.28</i>
Section 19.4 - Service d'économie rurale							
11.000	DIVERS	10.10	Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	3,129,613.00	3,129,613.00	2,834,163.22
11.010	DIVERS	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	483,737.00 D	524,878.80	524,878.80
11.020	DIVERS	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	9,960.00 D	30,842.17	30,842.17
11.030	DIVERS	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	117,125.00	117,125.00	55,169.88
11.040	DIVERS	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100.00 D	25,361.06	25,361.06
11.100	11.40	10.10	Indemnités d'habillement	CORD	745.00	745.00	714.24
12.010	12.13	10.10	Frais de route et de séjour	CORD	17,000.00	17,000.00	15,212.85
12.040	12.12	10.10	Frais de bureau	CORD	37,000.00	37,000.00	31,458.40
12.050	12.12	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	1,000.00	1,000.00	787.81
12.080	12.11	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	29,000.00 TR	30,200.00	29,634.11

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.090	12.21	10.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CPUBLIE,CNST,CNLI	101,100.00 D	107,400.00	107,364.96
12.125	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	3,000.00	3,000.00	2,520.42
12.190	12.30	10.10	Formation du personnel	CORD	7,000.00 TE	4,500.00	2,915.00
12.300	DIVERS	10.10	Frais d'impression et d'envoi de formulaires de décisions et de documentation destinés aux agriculteurs	CPUBLIE,CNST,CNLI	100,000.00	100,000.00	74,596.85
12.301	DIVERS	10.10	Acquisition et entretien d'équipements spéciaux	CPUBLIE,CNST,CNLI	7,000.00	7,000.00	323.34
12.310	DIVERS	10.10	Réunions périodiques et voyages et autres activités d'information pour le perfectionnement des chefs d'exploitation dont la comptabilité est tenue par le service d'économie rurale, pour la promotion de la coopération et de l'entraide entre agriculteurs et pour des actions visant à introduire des méthodes de production plus soucieuses de l'environnement: frais d'organisation, frais de documentation, frais d'entretien, de maintenance et d'expert en relation avec les différents programmes informatiques, dépenses diverses	CORD	6,000.00	6,000.00	4,391.03
24.010	24.10	10.10	Location de logiciels informatiques	CPUBLIE,CNST,CNLI	31,500.00 TR	32,800.00	32,747.61
<i>Total de la section 19.4 :</i>					4,080,880.00	4,174,465.03	3,773,081.75
Section 19.5 - Administration des services vétérinaires							
11.000	DIVERS	10.00	Traitements des fonctionnaires	C-SDE,CNST,CNLI	3,041,208.00 D	3,086,475.66	3,086,475.66
11.010	DIVERS	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	C-SDE,CNST,CNLI	646,159.00	646,159.00	522,100.95
11.020	DIVERS	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	C-SDE,CNST,CNLI	100.00 D	74,349.60	74,349.60
11.030	DIVERS	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	C-SDE,CNST,CNLI	166,684.00	166,684.00	106,533.34
11.040	DIVERS	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	C-SDE,CNST,CNLI	100.00 D	2,602.04	2,602.04
11.100	11.40	DIVERS	Indemnités d'habillement	CORD	475.00	475.00	464.80
11.130	11.12	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	24,640.00	24,640.00	21,220.00
12.000	12.15	10.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	100.00	100.00	0.00
12.010	12.13	10.10	Frais de route et de séjour	CORD	45,000.00 TR	47,500.00	47,059.60
12.020	12.14	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	20,000.00 TR	23,000.00	20,229.98
12.030	12.16	10.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	2,500.00	2,500.00	2,348.31
12.031	12.16	10.10	Vêtements officiels: fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	2,500.00	2,500.00	2,471.52
12.040	12.12	10.10	Inspection vétérinaire: frais de bureau	CORD	19,000.00	19,000.00	18,108.80
12.041	12.12	10.10	Laboratoire de médecine vétérinaire: frais de bureau	CORD	9,000.00	9,000.00	7,395.22
12.050	12.12	10.10	Inspection vétérinaire: achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE,CNST,CNLI	23,820.00	23,820.00	23,353.33
12.051	12.12	10.10	Laboratoire de médecine vétérinaire: achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	17,500.00	17,500.00	12,749.09
12.060	12.12	10.10	Inspecteurs des viandes: location et entretien des installations de télécommunications	CORD	500.00	500.00	0.00
12.080	12.11	10.10	Bâtimens: exploitation et entretien	CORD	23,800.00	23,800.00	18,328.13
12.120	12.30	10.10	Frais d'analyses à effectuer dans des laboratoires externes	C-SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	950,000.00	950,000.00	647,023.84
12.122	12.30	05.20	Frais d'accréditation du Laboratoire de Médecine Vétérinaire de l'Etat	CPUBLIE,CNST,CNLI	36,000.00	36,000.00	13,768.24
12.123	12.30	05.20	Frais d'accréditation de l'Inspection Vétérinaire	CPUBLIE,CNST,CNLI	13,500.00	13,500.00	7,848.05
12.125	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	C-SDE,CPUBLIE	54,840.00 TE	49,340.00	22,594.98
12.150	12.30	10.10	Honoraires et prestations des vétérinaires praticiens dans l'intérêt de la police sanitaire du bétail	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	950,000.00 D	1,320,000.00	1,202,680.12
12.160	12.30	10.10	Achat de vaccins, de sérums, de désinfectants, de réactifs de laboratoire, de matériel d'identification des bovins, des porcins et des ovins et de matériel de lutte contre les épizooties et prestations de services directs en relation avec la police sanitaire du bétail	C-SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	800,000.00 D	900,000.00	872,723.24

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.162	12.30	10.10	Vétérinaires officiels: acquisition et entretien de matériel vétérinaire	CORD	7.500,00	7.500,00	6.689,21
12.190	12.30	10.10	Cours de formation continue, conférences	CORD	6.500,00	6.500,00	4.260,79
12.250	DIVERS	10.10	Frais de fonctionnement de l'Organisme pour la Sécurité et la Qualité de la Chaîne Alimentaire (OSQCA) (part du département de l'agriculture)	CORD	12.000,00	12.000,00	8.795,65
12.300	DIVERS	10.10	Enlèvement de déchets toxiques de laboratoire	CORD	20.250,00	20.250,00	9.081,23
12.310	DIVERS	10.10	Frais d'enlèvement de cadavres ou de désinfection d'installations dans le cadre de la lutte contre les épizooties, prise en charge des frais en rapport avec l'élimination de matériel animalier	C-SE, CPUBLIE, CNST, CNLI	59.760,00	59.760,00	1.244,04
33.010	33.00	10.10	Subvention à la fédération des unions d'apiculteurs dans l'intérêt de la lutte contre les maladies des abeilles	CNSM	8.676,00	8.676,00	8.676,00
12.650	12.30	10.10	Honoraires et prestations des vétérinaires praticiens dans l'intérêt de la police sanitaire du bétail	CORD, CNST	8.000,00	8.000,00	7.964,95
<i>Total de la section 19.5 :</i>					6.969.912,00	7.561.931,30	6.776.940,71
Section 19.6 - Viticulture							
11.000	DIVERS	10.10	Traitements des fonctionnaires	C-SE, CNST, CNLI	897.059,00	916.720,73	916.720,73
11.010	DIVERS	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	C-SE, CNST, CNLI	413.597,00	422.516,82	422.516,82
11.020	DIVERS	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	C-SE, CNST, CNLI	4.980,00	9.586,52	9.586,52
11.030	DIVERS	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	C-SE, CNST, CNLI	393.576,00	393.576,00	372.572,16
11.040	DIVERS	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	C-SE, CNST, CNLI	100,00	11.364,96	11.364,96
11.100	11.40	10.10	Indemnités d'habillement	CORD	3.300,00	3.300,00	3.195,34
11.130	11.12	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	100,00	100,00	0,00
12.000	12.15	10.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	4.500,00	4.500,00	3.666,60
12.010	12.13	10.10	Frais de route et de séjour	CORD	2.250,00	3.750,00	2.908,32
12.020	12.14	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	8.800,00	12.100,00	11.028,08
12.040	12.12	10.10	Frais de bureau	CORD	15.500,00	15.500,00	14.249,41
12.050	12.12	10.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	C-SE, CPUBLIE	13.900,00	13.900,00	11.752,69
12.060	12.12	10.10	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	2.000,00	2.000,00	1.919,73
12.080	12.11	10.10	Bâlements: exploitation et entretien	CORD	113.480,00	111.480,00	93.947,94
12.120	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études	C-SE, CPUBLIE	325.000,00	325.500,00	244.689,10
12.125	12.30	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	500,00	500,00	40,00
12.160	12.30	DIVERS	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire	CORD	133.832,00	140.832,00	140.022,86
12.190	12.30	DIVERS	Cours d'enseignement viticole: indemnités, voyages d'études, vulgarisation de connaissances vit-vinicoles, frais de formation du personnel, dépenses diverses	CORD	22.870,00	22.870,00	19.007,89
12.300	DIVERS	10.11	Exploitation de l'institut vit-vinicole	CORD	75.000,00	75.000,00	69.271,09
12.301	DIVERS	DIVERS	Achat de porte-greffes et de greffons sélectionnés	CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
33.010	33.00	10.10	Subventions à l'organisation professionnelle des vignerons indépendants	CNSM	2.000,00	2.000,00	2.000,00
33.011	33.00	10.10	Contribution de l'Etat à l'alimentation du fonds de solidarité viticole (loi modifiée du 23.4.1965)	CNSM	619.092,00	619.092,00	619.092,00
33.013	33.00	10.10	Subvention en faveur de la propagande des vins et de la participation de la viticulture luxembourgeoise aux expositions et foires	CNSM	40.000,00	40.000,00	39.999,81
33.015	33.00	13.90	Améliorations viticoles: reconstitution des vignes, y compris la démolition et la construction de murs de soutènement des vignes en terrasses, travaux de consolidation des coteaux en mouvement, sélection qualitative des cépages (participation de l'Etat au coût de travaux)	CNSM	25.000,00	14.500,00	13.410,54
34.050	34.38	10.10	Subsides pour études vit-vinicoles et arboricoles ainsi que pour la fréquentation d'écoles spécialisées à l'étranger	CORD	1.000,00	1.000,00	1.000,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
34.100	34.59	10.10	Contribution de l'Etat aux primes dues en vertu de contrats conclus pour l'assurance-grêle et l'assurance-gel	CPUBLIE,CNST,CNLI	550,000.00	550,000.00	540,583.94
34.101	34.59	10.20	Améliorations viticoles dans le cadre du remboursement viticole: compensation partielle des pertes de revenu causées par la reconstitution des vignobles	C,SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	100,000.00	100,000.00	85,789.18
12.500	12.15	10.10	Indemnités pour services de tiers	CORD,CNST	3,750.00	3,750.00	3,567.40
<i>Total de la section 19.6 :</i>					3,771,086.00	3,815,539.03	3,654,092.17
Section 19.7 - Sylviculture							
12.030	12.16	10.30	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	172,200.00 TR	172,700.00	167,833.94
12.120	12.30	10.30	Etudes sur le milieu forestier: frais d'études et d'analyses, indemnités pour services de tiers, dépenses diverses	C,SDE,CPUBLIE	1,250,000.00 TE TR	1,298,000.00	1,284,718.58
12.121	12.30	DIVERS	Frais d'experts et d'études: participation au projet de recherche "Surveillance et contrôle intégré des populations d'insectes ravageurs de nos forêts"	CORD	17,400.00	17,400.00	9,318.01
12.125	12.30	10.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	40,000.00	40,000.00	39,876.25
12.130	12.16	10.30	Frais de publication	CORD	32,500.00	32,500.00	25,029.31
12.140	12.16	10.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, dépenses diverses	CORD	25,000.00	25,000.00	24,750.25
12.300	DIVERS	10.30	Frais d'exploitation des coupes, frais d'entretien et de culture, y compris l'entretien des chemins de vidange: débardage par des tiers, achat de plants forestiers, vêtements et équipements de travail, établissement et entretien des pépinières forestières, dépenses diverses	C,SDE,CPUBLIE	1,200,000.00 TE	1,180,000.00	1,147,997.13
12.301	DIVERS	DIVERS	Exécution de la loi sur la protection des bois et de la loi concernant la protection des végétaux et produits végétaux contre les organismes nuisibles: reboisement de terrains et exploitation de forêts appartenant à des propriétaires n'ayant pas satisfait aux conditions légales, dépenses résultant de l'affiliation de l'Etat à l'association d'assurance mutuelle contre les risques d'incendie	100.00 D C,SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	9,100.00	9,100.00	9,080.94
12.302	DIVERS	DIVERS	Participation de l'Etat au projet INTERREG: achats de biens et services spécifiques	C,SDE,CPUBLIE	70,000.00 TR	81,500.00	80,804.87
31.050	31.32	10.30	Participation aux frais de fonctionnement d'un système de certification de la gestion durable des forêts	CORD	14,000.00	14,000.00	12,362.50
33.010	33.00	10.30	Participation de l'Etat en faveur de la conservation et de l'amélioration des forêts du pays par des associations de sylviculteurs	CNSM	213,340.00 TE	173,340.00	170,000.00
<i>Total de la section 19.7 :</i>					3,034,540.00	3,043,540.00	2,971,771.78
Section 19.8 - Développement rural							
33.012	33.00	10.00	Participation de l'Etat dans le financement des "Groupes LEADER - Grand-Duché de Luxembourg" dans le cadre de l'initiative communautaire LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale)	C,SDE,CPUBLIE,CNSM	440,000.00 TR	452,500.00	452,273.79
33.014	33.00	10.00	Participation de l'Etat dans le financement des groupes d'actions locales fonctionnant en dehors de l'initiative communautaire LEADER	C,SDE,CPUBLIE,CNSM	10,000.00 TE	0.00	0.00
33.015	33.00	10.00	Participation de l'Etat dans les dépenses concernant la mise en place et la gestion du réseau, des mesures d'assistance technique et d'évaluation dans le cadre du programme de l'initiative Communautaire LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) -Grand-Duché de Luxembourg	C,SDE,CPUBLIE,CNSM	12,252.00 TE	9,752.00	0.00
43.000	43.22	07.20	Participation de l'Etat en faveur des communes en milieu rural pour l'élaboration de plans de développement communaux et régionaux rural ou de renouveau local	CORD	165,000.00	165,000.00	165,000.00
<i>Total de la section 19.8 :</i>					627,252.00	627,252.00	617,273.79
Total du département 19 :					55,913,102.00	61,084,784.46	57,257,181.96

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.000	DIVERS	11.10	Traitements des fonctionnaires	C-SDE, CNST, CNLI	222,053.00	222,053.00	117,981.37
11.010	DIVERS	11.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	C-SDE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
11.020	DIVERS	11.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	C-SDE, CNST, CNLI	12,549.00	12,549.00	2,600.00
11.100	11.40	11.10	Indemnités d'habillement	C-SDE, CPUBLIE	1,300.00	1,300.00	1,245.08
11.130	11.12	11.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	4,180.00	4,180.00	2,577.46
12.000	12.15	11.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	1,295.00	1,295.00	830.13
12.010	12.13	11.10	Frais de route et de séjour	CORD	1,600.00	1,600.00	754.00
12.012	12.13	11.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	500,000.00 TE	486,000.00	474,640.34
12.020	12.14	11.10	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	14,000.00 TR	15,500.00	14,994.46
12.040	12.12	11.10	Frais de bureau	CORD	40,000.00	40,000.00	36,603.86
12.050	12.12	11.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	5,500.00 TE	0.00	0.00
12.070	12.12	11.10	Entretien des équipements informatiques: frais de maintenance et élimination des déchets	CORD	24,899.00	24,899.00	22,028.20
12.080	12.11	11.10	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	281,630.00 TR	383,630.00	376,841.37
12.081	12.11	11.10	Frais de gardiennage du site WSA	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	2,080,000.00	2,080,000.00	1,868,676.63
12.120	12.30	11.10	Frais d'experts et d'études	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1,637,300.00 D	4,237,300.00	3,579,959.64
12.121	12.30	11.10	Observatoire de la Compétitivité: frais d'experts et d'études	C-SDE, CPUBLIE	440,000.00 TE	131,000.00	131,000.00
12.141	12.16	11.10	Organisation de journées du consommateur	CORD	73,120.00 TR	73,120.00	73,119.83
12.144	12.16	11.10	Frais de publication	CORD	30,200.00	30,200.00	27,855.00
12.145	12.16	09.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	210,000.00 TR	233,000.00	232,413.31
12.146	12.16	11.10	Participation financière de l'Etat à l'organisation de la journée luxembourgeoise de la qualité et du prix luxembourgeois pour la qualité	CORD	17,425.00	17,425.00	17,425.00
12.190	12.30	11.10	Conférences et cours de recyclage dans l'intérêt de la formation du personnel administratif: frais d'organisation et de participation	CORD	30,000.00	30,000.00	24,842.74
12.191	12.30	09.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	150,000.00 TE	63,880.00	59,030.70
12.300	DIVERS	11.10	Direction de la propriété intellectuelle: frais de diffusion de la documentation et frais de fonctionnement (Remboursement des frais en rapport avec les dépôts de brevets européens)	CORD	85,000.00 TR	87,000.00	86,938.80
12.301	DIVERS	11.10	Frais d'expertises et d'audits de reconnaissance mutuelle	CORD	15,000.00 TE	7,000.00	4,284.66
12.302	DIVERS	11.10	Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance: surveillance des prestataires émettant des certificats qualifiés	CPUBLIE, CNST, CNLI	4,000.00	4,000.00	0.00
12.303	DIVERS	01.10	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1,447,000.00 D	2,559,758.00	1,919,424.11
12.304	DIVERS	11.10	Office luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance: frais d'audits à refacturer	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	275,000.00	275,000.00	183,160.78
12.305	DIVERS	11.10	Observatoire de la Compétitivité: frais de fonctionnement	CORD	33,000.00 TR	33,400.00	33,389.87
12.306	DIVERS	11.10	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan national pour l'innovation et le plein emploi (programme gouvernemental pour la réalisation des objectifs de Lisbonne)	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	400,000.00	400,000.00	127,865.18
12.307	DIVERS	11.10	Surveillance du marché des jouets	CORD	15,000.00 TE	0.00	0.00
12.310	DIVERS	11.30	Mesures et interventions générales ou particulières, directes ou indirectes, dans l'intérêt de la promotion des investissements dans l'économie et du développement de celle-ci: frais du comité de développement économique et d'autres organismes de prospection, expertises et études, autres dépenses directes, participation à des dépenses	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1,600,000.00 D	5,280,000.00	5,117,403.15

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.320	DIVERS	09.10	Mesures éventuelles en vue d'assurer l'approvisionnement du pays en produits pétroliers et en d'autres produits de première nécessité; indemnités pour services de tiers, frais de route et de séjour, dépenses diverses	CPUBLIE,CNST,CNLI	25,000.00	25,000.00	0,00
14.010	DIVERS	14.10	Entretien des aires de service, des zones de verdure, des bassins de retenue et des ouvrages hydrauliques annexes situés dans le périmètre des zones industrielles à caractère national	CORD	25,000.00	25,000.00	18,837.43
31.050	31.32	11.10	Mesures et interventions en vue de maintenir et de stimuler l'activité industrielle, de sauvegarder l'emploi, de favoriser l'adaptation et le développement d'entreprises de production de biens et de services, de faciliter leur établissement ou leur extension; dépenses et frais connexes, participation à des dépenses	CSDI,CPUBLIE,CNST,CNLI	100,000.00	100,000.00	22,500.00
31.052	31.32	11.30	Mesures et initiatives destinées à favoriser les activités d'innovation et de recherche appliquée: sensibilisation, étalonnage, expertises, audits technologiques	CSDI,CPUBLIE,CNST,CNLI	350,000.00	350,000.00	350,000.00
31.053	31.32	11.30	Interventions en faveur de restructurations profondes ou de reconversions d'entreprises industrielles	CSDI,CPUBLIE,CNST,CNLI	10,000.00	10,000.00	0,00
31.054	31.32	11.10	Participation de l'Etat dans les actions d'information, de publicité, de préparation, d'appréciation, de suivi et d'évaluation des programmes opérationnels dans le cadre de l'application des règlements (C.E.) n° 1260/1999 du Conseil du 21 juin 1999 et (C.E.) n° 1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006 et de leurs règlements d'application	CORD	202,000.00 TE	180,950.00	159,953.86
31.059	31.32	11.10	Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance; cotisation et contribution au Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité	CORD	3,383.00	3,383.00	3,383.00
32.011	32.00	11.30	Mesures et interventions destinées à favoriser les activités d'innovation et de recherche appliquée; participation à des dépenses, notamment aux frais de fonctionnement d'organismes luxembourgeois et internationaux de recherche-développement et de transfert technologiques, études, expertises et dépenses directes dans le même but	CSDI,CPUBLIE	275,000.00 TR	584,000.00	584,000.00
32.012	32.00	11.10	Promotion des initiatives en matière de "responsabilité sociale des entreprises" (RSE)	CORD	50,000.00	50,000.00	50,000.00
32.013	32.00	11.10	Mesures et interventions destinées à favoriser la diffusion de l'information technique contenue dans les bases de données brevets et normes; participation aux frais de fonctionnement d'un Centre de Veille Technologique et Normative (CVTN) et dépenses directes dans le même but	CORD	195,000.00	195,000.00	195,000.00
32.015	32.00	11.10	Assistance technique sur la directive REACH pour entreprises	CORD	46,000.00	46,000.00	46,000.00
32.016	32.00	11.10	Promotion de l'esprit d'entreprise et développement de l'intérêt pour les technologies nouvelles: actions d'éveil et de sensibilisation, organisation de conférences, séminaires et de concours; participations à des dépenses directes et indirectes	CSDI,CPUBLIE,CNST,CNLI	275,000.00	275,000.00	275,000.00
32.017	32.00	11.10	Promotion du développement technologique et de l'innovation, notamment par l'étude et la mise en oeuvre des concepts de pépinière d'entreprises, de centres d'accueil d'entreprises innovantes, de technopôles, de "clusters", de "pôles" et de "centres" de compétences technologiques; dépenses et frais connexes.	CSDI,CPUBLIE	600,000.00 TE TR	600,000.00	600,000.00
32.019	32.00	09.00	Mesures destinées à promouvoir et à mettre en oeuvre des mesures dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.	CSDI,CPUBLIE	230,000.00	230,000.00	170,987.35
33.000	33.00	11.40	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs	CSDI,CPUBLIE	830,000.00	830,000.00	830,000.00
33.001	33.00	11.40	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du Centre Européen des Consommateurs	CSDI,CPUBLIE	167,000.00	167,000.00	167,000.00
33.003	33.00	09.20	Participation financière aux frais de fonctionnement de l'Agence de l'Energie S.A.	CORD	550,000.00	550,000.00	549,374.00
33.010	33.00	11.10	Participation de l'Etat dans l'intérêt de la mise en oeuvre d'actions nationales cofinancées par le FEDER dans le cadre des programmes communautaires	CSDI,CPUBLIE,CNST,CNSM,C	100.00	100.00	0,00
33.012	33.00	11.10	Participation de l'Etat à raison de maximum 50% dans le financement de programmes communautaires et/ou d'autres institutions européennes ou internationales dans le cadre de la propriété intellectuelle	CSDI,CPUBLIE,CNST,CNSM,C	25,000.00	25,000.00	0,00
35.060	35.00	DIVERS	Cotisations et contributions à des organisations et institutions internationales	CSDI,CPUBLIE,CNST,CNLI	476,850.00 TR	476,850.00	476,841.30
12.580	12.11	13.90	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD,CNST	31,220.00	31,220.00	31,218.31
					14,096,934.00	21,469,692.00	19,067,200.92
					Section 20.1 - Service central de la statistique et des études économiques (STATEC)		
11.000	DIVERS	01.32	Traitements des fonctionnaires	CSDI,CNST,CNLI	6,112,479.99	6,112,479.99	6,112,479.99
11.010	DIVERS	01.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDI,CNST,CNLI	3,719,508.00	3,719,508.00	3,382,795.31
11.020	DIVERS	01.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDI,CNST,CNLI	7,768.00 D	333,454.51	333,454.51
11.030	DIVERS	01.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDI,CNST,CNLI	100.00	100.00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.070	DIVERS	01.32	Indemnités des agents au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	CORD	9,960.00	9,960.00	8,684.97
11.100	11.40	01.32	Indemnités d'habillement	CSDE,CPUBLIE	1,050.00	1,050.00	1,027.20
11.130	11.12	01.32	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	7,470.00	7,470.00	6,773.59
12.000	12.15	01.32	Indemnités pour services de tiers	CORD	1,860.00	1,860.00	1,231.92
12.010	12.13	01.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	7,250.00	7,250.00	5,300.72
12.020	12.14	01.32	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	8,000.00	8,000.00	7,255.21
12.040	12.12	01.32	Frais de bureau	CORD	85,500.00	85,500.00	79,910.09
12.050	12.12	01.32	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE,CNST	160,000.00	160,000.00	140,269.35
12.070	12.12	01.32	Location et entretien des équipements informatiques	CSDE,CPUBLIE	99,596.00	99,596.00	91,673.26
12.080	12.11	01.32	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	101,794.00	101,794.00	101,783.80
12.090	12.21	01.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	393,000.00	393,000.00	364,976.12
12.120	12.30	01.32	Frais d'experts et d'études	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	568,000.00	568,000.00	564,601.27
12.121	12.30	01.32	Mise en place de la Centrale des Biens	CPUBLIE,CNST,CNLI	200,000.00	200,000.00	39,901.20
12.130	12.16	01.32	Frais de publication	CSDE,CPUBLIE,CNST	160,000.00	160,000.00	159,843.90
12.190	12.30	01.32	Frais de formation	CORD	40,000.00	40,000.00	38,551.13
12.220	12.30	01.32	Programme de recherche concernant des sujets macro-économiques relatifs aux missions du STATEC en matière d'analyse économique	CSDE,CPUBLIE	180,000.00	180,000.00	169,913.40
12.300	DIVERS	01.32	Enquêtes pour le compte de la Commission européenne: imprimés, indemnités aux enquêteurs et dépenses diverses	CSDE,CPUBLIE,CNST	996,600.00	996,600.00	958,956.10
12.301	DIVERS	01.32	Travaux périodiques extraordinaires: indemnités pour services de tiers, frais d'impression	CORD	41,000.00	41,000.00	37,349.21
12.302	DIVERS	01.32	Système INTRASTAT: frais d'impression de la documentation, gravage de CD-Rom et développement et maintenance du support informatique, campagne de promotion	CORD	70,000.00	70,000.00	69,070.97
12.320	DIVERS	01.32	Enquête sur les budgets des ménages	CORD	291,100.00	291,100.00	288,381.14
12.330	DIVERS	01.32	Enquête sur les loyers	CPUBLIE,CNST,CNLI	100.00	100.00	0.00
24.010	24.10	01.32	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CORD	174,293.00	174,293.00	165,965.31
35.060	35.00	01.32	Contributions à des institutions internationales	CORD	2,700.00	2,700.00	2,181.74
12.620	12.30	13.90	Frais d'experts et d'études	CORD,CNST	47,000.00	47,000.00	41,690.16
<i>Total de la section 20.1 :</i>					13,463,297.00	13,871,615.50	13,773,921.57
Section 20.2 - Service de l'Energie de l'Etat							
11.000	DIVERS	09.00	Traitements des fonctionnaires	CSDE,CNST,CNLI	721,218.00	721,218.00	407,737.13
11.010	DIVERS	09.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE,CNST,CNLI	191,636.00	191,636.00	94,751.46
11.020	DIVERS	09.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE,CNST,CNLI	2,589.00	2,589.00	0.00
12.010	12.13	09.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	230.00	230.00	56.00
12.012	12.13	09.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	25,000.00	25,000.00	23,393.18
12.020	12.14	09.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	4,800.00	4,800.00	4,134.52
12.040	12.12	09.00	Frais de bureau	CORD	11,000.00	11,000.00	10,299.60
12.050	12.12	09.00	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	10,000.00 TE	7,500.00	7,411.85
12.080	12.11	09.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	34,923.00 TR	37,429.00	37,371.06
12.125	12.30	09.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CSDE,CPUBLIE	20,000.00	20,000.00	13,930.18

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.130	12.16	09.00	Frais d'achat, de gestion, de reproduction et de publication de normes dans les domaines électrotechnique, non-électrique et des télécommunications	CPUBLIE,CNST,CNLI	2,000.00	2,000.00	0.00
12.190	12.30	09.00	Conférences et cours de recyclage dans l'intérêt de la formation du personnel	CORD	1,500.00	1,500.00	1,388.50
12.250	DIVERS	09.00	Frais de fonctionnement du laboratoire d'essais à Capellen	CORD	4,000.00	4,000.00	3,761.14
12.301	DIVERS	09.00	Surveillance du marché des équipements électrotechniques et des télécommunications	CPUBLIE,CNST,CNLI	43,000.00	43,000.00	37,161.10
35.060	35.00	09.00	Cotisations à des organismes internationaux	CPUBLIE,CNST,CNLI	127,000.00	127,000.00	109,633.77
			<i>Total de la section 20.2 :</i>		1,198,902.00	1,198,902.00	751,029.49
Section 20.3 - Centrales hydro-électriques							
11.000	DIVERS	09.20	Traitements des fonctionnaires	CSDE,CNST,CNLI	81,270.00 D	233,879.66	233,879.66
11.100	11.40	09.20	Indemnités d'habillement	CSDE,CPUBLIE	234.00	234.00	233.45
12.010	12.13	09.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	25.00	25.00	0.00
			<i>Total de la section 20.3 :</i>		81,529.00	234,138.66	234,113.11
Section 20.4 - Conseil de la concurrence							
11.000	DIVERS	11.10	Traitements des fonctionnaires	CSDE,CNST,CNLI	136,272.00 D	140,015.90	140,015.90
11.130	11.12	11.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	4,500.00 TR	6,000.00	6,000.00
12.000	12.15	11.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	1,000.00 TE	0.00	0.00
12.011	12.13	11.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	6,000.00 TE	3,000.00	2,960.23
12.040	12.12	11.10	Frais de bureau	CORD	4,800.00 TR	6,300.00	6,119.30
12.130	12.16	11.10	Frais de publication	CORD	3,000.00 TR	4,500.00	4,267.19
12.190	12.30	11.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	4,000.00 TE TR	3,500.00	3,359.71
12.300	DIVERS	11.10	Frais d'experts et d'études en relation avec l'exécution des missions du Conseil de la concurrence	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	10,000.00	10,000.00	5,000.00
			<i>Total de la section 20.4 :</i>		169,572.00	173,315.90	167,722.33
Section 20.5 - Promotion du commerce extérieur.- Commission et office des licences							
11.010	DIVERS	11.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE,CNST,CNLI	54,198.00	54,198.00	26,718.91
12.040	12.12	11.10	Commission et office des licences: frais de bureau	CORD	2,500.00	2,500.00	2,103.76
12.140	12.16	11.10	Promotion du commerce extérieur: frais de publicité, d'exposition et de commercialisation, y compris des frais relatifs à des missions préparatoires et des frais de séjour et de réception de personnes tierces, dans l'intérêt des exportations luxembourgeoises, activités des missions diplomatiques et consulaires dans le même but, élaboration de matériel promotionnel sous forme de brochures, films, bandes vidéo, etc.	CORD	400,000.00	400,000.00	330,824.28
12.141	12.16	DIVERS	Promotion de l'expansion économique et commerciale: organisation de participations, d'actions de promotion et de missions de prospection à des foires et à des salons spécialisés, organisation de pareilles manifestations, acquisition et édition de matériel d'exposition, acquisition et édition de matériel de promotion, organisation de campagnes et d'action de publicité, participation à des congrès, participation à des dépenses spécifiques de la Chambre de Commerce en rapport avec sa coopération dans le cadre de l'organisation de participations luxembourgeoises collectives à des foires et à des salons spécialisés à l'étranger.	CSDE,CPUBLIE	740,000.00	740,000.00	736,998.24
12.142	12.16	DIVERS	Participation du Grand-Duché de Luxembourg à l'Exposition Universelle de Shanghai en 2010: travaux de conception préparatoires et de réalisation de l'exposition	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	10,000.00	10,000.00	0.00
31.030	31.12	11.10	Aides financières aux entreprises privées exportatrices, destinées à faciliter l'exportation de biens et de services d'origine luxembourgeoise: bonifications d'intérêt sur des crédits à l'exportation à moyen et à long terme, autres dépenses dans le même but	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	100.00	100.00	0.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
31.050	31.32	DIVERS	Participation aux frais de fonctionnement du GIE "Expo Shanghai 2010"	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	10,000.00 D	3,010,000.00	3,010,000.00
31.051	31.32	11.10	Interventions de l'Etat dans les frais engagés par les entreprises ou par des organismes luxembourgeois ayant des activités de promotion commerciale à l'occasion de participations à des foires et à des salons spécialisés à l'étranger	CORD	430,000.00	430,000.00	430,000.00
33.001	33.00	11.10	Mesures et interventions destinées à faciliter l'expansion commerciale à l'étranger: subsides à des organismes luxembourgeois et étrangers	CORD	187,200.00	187,200.00	187,200.00
			<i>Total de la section 20.5 :</i>		1,833,998.00	4,833,998.00	4,723,845.19
Section 20.6 - Commissariat aux affaires maritimes							
11.000	DIVERS	12.34	Traitements des fonctionnaires	CSDE,CNST,CNLI	146,523.00	146,523.00	143,162.32
11.010	DIVERS	12.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE,CNST,CNLI	664,339.00	664,339.00	663,999.23
11.020	DIVERS	12.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE,CNST,CNLI	100.00	100.00	0.00
11.131	11.12	12.34	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	4,050.00	4,050.00	2,064.54
41.010	41.40	12.34	Dotation globale dans l'intérêt du fonctionnement du Commissariat aux Affaires Maritimes	CPUBLIE,CNST,CNLI	175,000.00	175,000.00	175,000.00
			<i>Total de la section 20.6 :</i>		990,012.00	990,012.00	984,226.09
Section 20.7 - Inspection de la concurrence							
11.020	DIVERS	11.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE,CNST,CNLI	1,519.00	1,519.00	0.00
12.012	12.13	11.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	11,500.00 TR	13,000.00	10,000.64
12.040	12.12	11.10	Frais de bureau	CORD	1,500.00	1,500.00	1,500.00
12.120	12.30	11.10	Frais d'experts et d'études	CSDE,CPUBLIE	12,500.00 TE	11,000.00	1,500.00
12.145	12.16	11.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	2,000.00	2,000.00	1,318.40
12.190	12.30	11.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	2,000.00	2,000.00	1,065.00
			<i>Total de la section 20.7 :</i>		31,019.00	31,019.00	15,384.04
			Total du département 20 :		31,885,263.00	42,762,893.06	39,117,442.74

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.130	11.12	11.40	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	12,200.00 TE	9,700.00	9,877.55
12.000	12.15	11.40	Indemnités pour services de tiers	CORD	11,700.00 TE	8,200.00	7,878.96
12.010	12.13	11.40	Frais de route et de séjour	CORD	600.00	600.00	65.28
12.012	12.13	11.40	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	21,000.00 TE	15,000.00	14,542.34
12.020	12.14	11.40	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	2,000.00	2,000.00	1,894.17
12.040	12.12	11.40	Frais de bureau	CORD	1,300.00 TR	3,500.00	3,365.49
12.080	12.11	11.40	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	4,500.00	4,500.00	4,385.71
12.120	12.30	11.40	Frais d'experts et d'études	CSDE,CPUBLIE	45,000.00 TE	0.00	0.00
12.121	12.30	11.40	Evaluation et certification ISO 9000 du service des autorisations	CORD	5,000.00 TR	6,000.00	5,980.00
12.125	12.30	11.40	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	13,000.00 TE	4,300.00	4,186.00
31.030	31.12	11.40	Application des lois-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: bonifications d'intérêt	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	2,700,000.00 TR	2,997,508.00	2,997,507.61
31.040	31.31	11.40	Application de la loi du 30 juin 2004 portant création d'un cadre général des régimes d'aides en faveur du secteur des classes moyennes: subventions au titre de l'article 2 alinéa (3) de la loi	CSDE,CPUBLIE	75,000.00 TE	9,992.00	9,992.00
31.050	31.32	11.40	Subsides destinés à favoriser a) la prospection des marchés et la vente des produits de l'artisanat luxembourgeois à l'intérieur du pays et dans les pays étrangers. b) l'organisation de congrès sur le plan national et international relevant des professions indépendantes ainsi que l'établissement des organismes professionnels institués par la loi qui les représentent. c) la participation à des réunions professionnelles à l'étranger, notamment dans le cadre des communautés européennes et d) la participation à des séminaires et cours de formation professionnelle à l'étranger	CORD	180,000.00	180,000.00	180,000.00
31.051	31.32	11.40	Contributions destinées à favoriser la participation à des foires et manifestations professionnelles	CORD	50,000.00	50,000.00	50,000.00
31.052	31.32	11.40	Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance: cotisation et contribution au Mouvement luxembourgeois pour la qualité	CORD	3,555.00	3,555.00	3,555.00
31.053	31.32	11.40	Comité national pour la simplification administrative en faveur des entreprises (CNSAE): Frais d'études et de consultation ainsi que prestations de services en rapport avec des publications	C-SDE,CPUBLIE	140,000.00 TE	60,000.00	59,063.25
33.000	33.00	11.40	Promotion du Luxembourg comme pôle de commerce de la Grande Région	CSDE,CPUBLIE,CNST	2,500,000.00	2,500,000.00	2,500,000.00
33.010	33.00	11.40	Subsides dans l'intérêt du fonctionnement du comité national de recherches organisés dans le cadre de l'institut international des classes moyennes	CNSM	5,082.00	5,082.00	5,082.00
41.000	41.50	11.40	Promotion professionnelle des secteurs relevant du ministère des classes moyennes: participation aux frais d'organismes professionnels	CORD	4,025,000.00	4,025,000.00	4,025,000.00
41.001	41.50	DIVERS	Cours de formation professionnelle pour exploitants de débits de boissons alcooliques et non alcooliques, cours de formation accélérée pour commerçants, cours de formation pour l'accès à la profession de transporteur: participation aux frais exposés par la chambre de commerce	CORD	190,000.00	190,000.00	190,000.00
41.002	41.50	11.40	Actions en faveur de la revalorisation du travail manuel: participation aux frais	CORD	110,000.00	110,000.00	110,000.00
41.004	41.50	11.40	Participation sur base de modalités définies par règlement du Gouvernement en Conseil à des actions visant l'amélioration de la compétitivité du commerce urbain et de proximité, et financées par les collectivités locales et les organismes professionnels	CORD	125,000.00 TE	35,000.00	33,317.99
<i>Total de la section 21.0:</i>					10,219,937.00	10,219,937.00	10,215,493.35
Section 21.1 - Tourisme							
11.300	11.00	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: indemnités des agents	CPUBLIE,CNST,CNLI	752,893.00	752,893.00	745,652.42
12.010	12.13	11.60	Frais de route et de séjour	CORD	180.00	180.00	180.00
12.012	12.13	11.60	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	22,000.00 TE	11,200.00	10,969.30

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.020	12.14	11.60	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	4.500,00 TR	8.500,00	8.399,85
12.040	12.12	11.60	Frais de bureau	CORD	600,00	600,00	574,00
12.100	12.11	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique; loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	130.000,00	130.000,00	111,099,86
12.120	12.30	11.60	Exécution du huitième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique; élaboration d'études et de concepts relatifs au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique pour le compte du Ministère du Tourisme	C-SDE, CPUBLIE	262.600,00 TR	267.700,00	261,651,97
12.121	12.30	11.60	Frais d'élaboration de fiches de rémunération des agents aux représentations touristiques à l'étranger et des amateurs touristiques	CORD	3.020,00	3.020,00	3,019,81
12.125	12.30	11.60	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CORD	65.000,00 TE	38.000,00	37,011,61
12.140	12.16	11.60	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	C-SDE, CPUBLIE	210.000,00 TR	237.000,00	236,219,24
12.141	12.16	11.60	Participation à des foires, salons, expositions et autres manifestations à caractère touristique	C-SDE, CPUBLIE	650.000,00 TE	646.800,00	646,476,22
12.142	12.16	11.60	Participation aux frais de réalisation et d'édition de prospectus régionaux par l'office national du tourisme	CORD	78.000,00	78.000,00	77,971,00
12.300	DIVERS	11.60	Aménagement, signalisation, équipement et entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables; dépenses diverses	CORD	310.000,00	310.000,00	309,921,23
12.301	DIVERS	11.60	Parc naturel germano-luxembourgeois; aménagement et frais de propagande	CORD	100,00	100,00	0,00
12.302	DIVERS	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique; frais de port	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	140.000,00	140.000,00	134,607,73
12.303	DIVERS	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique; autres frais courants de fonctionnement	C-SDE, CPUBLIE	162.000,00 TR	172.000,00	171,171,90
33.010	33.00	11.60	Amélioration de l'infrastructure touristique; subventions réduisant les intérêts relatifs aux prêts contractés par les syndicats d'initiative, les associations sans but lucratif et les organismes luxembourgeois exerçant une activité notable au profit du tourisme national et qui ne sont pas subventionnés dans le cadre des programmes quinquennaux	CNSM	100,00	100,00	0,00
33.011	33.00	08.10	Participation aux frais de l'association de gestion du musée du vin à Ethen	CNSM	76.000,00	76.000,00	76,000,00
33.012	33.00	11.60	Participation aux frais des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national	CNSM	340.000,00	340.000,00	338,642,16
33.013	33.00	11.60	Participation aux frais de modernisation des auberges de jeunesse	CNSM	100,00	100,00	0,00
33.014	33.00	11.60	Organisation de concours; primes d'encouragement et de récompense	CNSM	30.000,00	30.000,00	30,000,00
33.015	33.00	11.60	Participation aux frais de l'office national du tourisme	CNSM	1.913.600,00	1.913.600,00	1,913,600,00
33.017	33.00	11.60	Participation de l'Etat dans le financement des manifestations touristiques et culturelles organisées par le musée A Possen	CNSM	55.000,00	55.000,00	55,000,00
33.018	33.00	11.60	Participation aux frais de fonctionnement ainsi qu'à la dotation de base de l'Institut européen de tourisme à l'université de Trèves	CNSM	124.610,00	124.610,00	124,608,47
33.019	33.00	11.60	Exécution du huitième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique; participation aux frais d'études et de concepts relatifs au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique réalisées par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif	C-SDE, CPUBLIE, CNSM	100,00 TR	10.600,00	0,00
33.021	33.00	11.60	Exécution du huitième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique; participation aux frais de rémunération et de fonctionnement dans le cadre de projets ou initiatives touristiques d'envergure gérés par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et des associations sans but lucratif	C-SDE, CPUBLIE, CNSM	1.115.419,00 TE	1.099.819,00	790,191,34
33.022	33.00	11.60	Participation aux frais d'organisation par l'ONT d'un prix de l'innovation touristique.	CNSM	5.000,00	5.000,00	5,000,00
33.023	33.00	11.60	Participation aux cours de formation touristique continue en vue de la standardisation et de la coordination des bureaux de tourisme régionaux et locaux	CNSM	100,00	100,00	0,00
33.027	33.00	11.50	Participation de l'Etat dans le financement d'équipes nationales participant à des concours, compétitions et expositions internationales dans le domaine de la gastronomie	CNSM	6.200,00	6.200,00	6,200,00
33.029	33.00	DIVERS	Subsides aux syndicats d'initiative, aux ententes de syndicats d'initiative et aux autres associations sans but lucratif exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national	CNSM	90.000,00	90.000,00	89,954,18
35.060	35.00	11.60	Contributions à des organismes internationaux	CORD	8.500,00	8.500,00	8,113,00
43.001	43.22	11.60	Subsides en faveur des communes exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national	CORD	75.000,00	75.000,00	64,791,60

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tt ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
43.004	43.22	11.60	Exécution du huitième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes occasionnées par l'élaboration d'études et de concepts relatives au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique	C SDE, CPUBLIE	12.500,00	12.500,00	12.108,55
			<i>Total de la section 21.1:</i>		6.643.122,00	6.643.122,00	6.269.135,44
Section 21.2 - Logement							
11.010	DIVERS	07.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	C SDE, CNST, CNLI	1.398.505,00 D	1.473.941,44	1.473.941,44
11.020	DIVERS	07.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	C SDE, CNST, CNLI	3.688,00 D	27.879,39	27.879,39
11.060	DIVERS	07.10	Service des aides au logement auprès de la banque et caisse d'épargne de l'Etat.- Participation aux frais de fonctionnement: frais de personnel	CPUBLIE, CNST, CNLI	567.510,00	567.510,00	532.792,33
11.130	11.12	07.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	2.800,00 TR	4.071,00	4.070,75
12.000	12.15	07.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	127.804,00 TE	53.846,00	53.845,73
12.010	12.13	07.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	3.000,00	3.000,00	2.320,92
12.012	12.13	07.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	4.800,00 TE	3.249,00	3.150,94
12.020	12.14	07.10	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	2.350,00 TR	2.768,00	2.767,07
12.030	12.16	07.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	800,00 TE	0,00	0,00
12.040	12.12	07.10	Frais de bureau	CORD	56.800,00 TR	61.698,00	61.697,90
12.050	12.12	07.10	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	110.000,00 TR	128.520,00	128.519,85
12.070	12.12	07.10	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	10.775,00 TE	3.863,00	1.569,02
12.080	12.11	07.10	Bâtiments: exploitation et entretien	C SDE, CPUBLIE	88.800,00 TR	159.179,00	159.178,53
12.100	12.11	07.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	C SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	190.846,00 TR	192.374,00	192.373,67
12.120	12.30	07.10	Frais d'experts et d'études	C SDE, CPUBLIE	210.500,00	210.500,00	198.905,98
12.121	12.30	07.10	Frais d'experts et d'études relatifs à l'Observatoire de l'habitat	C SDE, CPUBLIE	260.000,00 TE	244.977,00	244.976,20
12.140	12.16	07.10	Participation à des expositions, organisation de concours et de conférences, confection de plans et de maquettes, actions de propagande, frais d'impression de cartes, dépenses diverses	CORD	145.000,00 TR	146.551,00	146.550,87
12.190	12.30	07.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	800,00 TE	774,00	734,00
12.300	DIVERS	07.10	Centre de consultation pour le logement individuel et familial, frais de fonctionnement, acquisition de matériel didactique, dépenses diverses	CORD	2.500,00 TE	2,005,00	1,988,50
31.000	31.11	07.10	Participation aux charges d'intérêt concernant la construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat (article 25 de la loi modifiée du 25.2.1979)	C SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	175.050,00	175,050,00	175,050,00
31.030	31.12	07.10	Participation aux charges d'intérêt concernant la construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide à la Société Nationale des Habitations à Bon Marché (loi modifiée du 25.2.1979)	C SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,000,00	100,000,00	63,222,00
33.010	33.00	07.10	Subsidés à des associations et des institutions oeuvrant dans les domaines du logement	CNSM	41,000,00	41,000,00	41,000,00
34.080	34.52	07.10	Aide au logement: subventions d'intérêt (loi modifiée du 25.2.1979)	C SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	55,000,000,00 D	56,600,000,00	56,600,000,00
34.083	34.52	07.10	Aide au logement: participation de l'Etat aux frais d'experts exposés par le propriétaire d'un logement pour rétablissement d'un carnet de l'habitat de son logement (art. 12bis de la loi modifiée du 25.2.1979)	C SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	77,000,00	77,000,00	0,00
35.060	35.00	07.10	Contribution à des organismes internationaux	CORD	1,000,00	1,000,00	975,00
43.000	43.22	07.10	Participation aux charges d'intérêt concernant la construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux communes (article 25 de la loi modifiée du 25.2.1979)	C SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	15,000,00	15,000,00	0,00
43.001	43.22	07.10	Participation financière de l'Etat aux études réalisées par les communes dans le cadre de l'assainissement de logements (article 45 de la loi modifiée du 25.2.1979)	C SDE, CPUBLIE	100,00	100,00	0,00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.500	12.15	13.90	Indemnités pour services de liers.	CORD,CNST	34,227.00	34,227.00	34,226.83
12.512	12.13	13.90	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD,CNST	265.00	265.00	264.50
<i>Total de la section 21.2 :</i>					58 630,720.00	60,330,347.83	60,152,001.42
Total du département 21 :					75,493,779.00	77,193,406.83	76,636,630.21

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.130	11.12	12.00	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	17,000.00	17,000.00	15,047.24
12.000	12.15	12.00	Indemnités pour services de tiers	CORD	13,000.00	13,000.00	11,827.68
12.012	12.13	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	57,700.00	57,700.00	51,407.78
12.020	12.14	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	3,200.00	3,200.00	2,842.90
12.040	12.12	12.00	Frais de bureau	CORD	7,500.00 TR	7,600.00	7,514.08
12.070	12.12	12.00	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	43,822.00 TE	42,522.00	41,973.36
12.080	12.11	12.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	16,806.00 TR	17,806.00	17,866.15
12.100	12.11	04.00	Location à long terme d'immeubles scolaires et administratifs pour les besoins de l'Etat: loyers et charges accessoires, expertises et études, dépenses et frais connexes, participation à des dépenses	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	400,000.00	400,000.00	298,945.95
12.110	12.30	12.10	Frais de contentieux	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	250,000.00	250,000.00	240,297.50
12.120	12.30	12.00	Frais d'experts et d'études	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	130,000.00	130,000.00	130,000.00
12.140	12.16	12.00	Campagnes de sensibilisation et d'information, participation à des foires et à des expositions	CORD	27,000.00	27,000.00	20,250.54
12.190	12.30	DIVERS	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CSDE, CPUBLIE	26,000.00	26,000.00	23,942.42
12.300	DIVERS	12.10	Dépenses diverses	CSDE, CPUBLIE	2,250.00	2,250.00	495.87
34.040	34.42	12.10	Domages-intérêts dus à la suite d'accidents et de faits où la responsabilité civile de l'Etat est engagée, subventions dans l'intérêt de l'indemnisation de dommages causés par d'autres accidents et faits	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	300,000.00 D	1,135,400.00	1,082,232.10
35.060	35.00	DIVERS	Cotisations à des organismes internationaux	CSDE, CPUBLIE	62,000.00	62,000.00	59,142.26
41.000	41.50	01.34	Subside à la chambre des métiers pour favoriser les activités intéressant le département des travaux publics	CORD	50,000.00	50,000.00	50,000.00
41.010	41.40	07.20	Participation aux frais de fonctionnement de l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	2,490,000.00	2,490,000.00	2,490,000.00
93.000	93.00	07.20	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: intérêts	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	950,000.00 D	1,335,000.00	1,334,297.81
12.512	12.13	12.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD, CNST	4,500.00	4,500.00	4,382.14
			<i>Total de la section 22.0 :</i>		4,850,578.00	6,070,978.00	5,882,265.78
Section 22.1 - Ponts et chaussées. - Dépenses générales							
11.000	DIVERS	DIVERS	Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	29,852,007.00	29,852,007.00	29,158,022.51
11.010	DIVERS	DIVERS	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	2,559,256.00	2,559,256.00	2,460,880.36
11.020	DIVERS	DIVERS	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	19,838.00 D	126,362.60	126,362.60
11.030	DIVERS	DIVERS	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	33,125,279.00	33,125,279.00	32,766,092.98
11.040	DIVERS	DIVERS	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100.00 D	14,065.37	14,065.37
11.100	11.40	DIVERS	Indemnités d'habillement	CSDE, CPUBLIE	212,000.00	212,000.00	210,447.58
11.130	11.12	DIVERS	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	90,000.00 TE	49,488.28	37,261.05
11.150	11.12	DIVERS	Heures supplémentaires des fonctionnaires: service d'hiver, accidents de la circulation, goudronnage, inondations, tempêtes et autres imprévus	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	600,000.00	600,000.00	565,738.74
12.010	12.13	DIVERS	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	165,000.00 TE TR	165,000.00	150,226.42
12.020	12.14	DIVERS	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CSDE, CPUBLIE	2,150,000.00 TE TR	2,269,500.00	2,253,259.52
12.030	12.16	DIVERS	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	150,000.00 TE	135,900.00	122,497.65

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.040	12.12	DIVERS	Frais de bureau	CORD	350,000.00	327,000.00	307,566.94
12.050	12.12	DIVERS	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	550,000.00	499,000.00	498,543.82
12.060	12.12	DIVERS	Entretien des installations de télécommunications	CORD	14,939.00	7,939.00	7,918.88
12.070	12.12	DIVERS	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	69,717.00	69,717.00	62,835.58
12.080	12.11	DIVERS	Bâtiments administratifs, hangars et dépôts: exploitation et entretien	CSDE, CPUBLIE	1,147,675.00	1,288,275.00	1,276,700.80
12.100	12.10	DIVERS	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	66,000.00	66,000.00	64,002.42
12.120	12.30	12.10	Frais d'experts et d'études	CSDE, CPUBLIE	150,000.00	13,000.00	12,516.30
12.125	12.30	12.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CSDE, CPUBLIE	200,000.00	200,000.00	183,418.16
12.170	12.30	12.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux	CSDE, CPUBLIE	620,000.00	620,000.00	619,986.47
12.190	12.30	12.10	Formation informatique du personnel des Ponts et Chaussées	CORD	25,000.00	25,000.00	23,289.75
12.200	12.30	13.90	Frais résultant des obligations et recommandations de la médecine du travail	CSDE, CPUBLIE	15,000.00	15,000.00	8,342.48
12.300	DIVERS	12.10	Etablissement d'un inventaire de la voirie et recensement de la circulation: indemnités, honoraires et fournitures diverses	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	125,000.00	125,000.00	122,342.42
12.301	DIVERS	12.10	Services spéciaux: frais de fonctionnement	CSDE, CPUBLIE	220,000.00	220,000.00	200,650.32
12.303	DIVERS	12.10	Frais d'analyse et de sous-traitance d'essais, ayant donné lieu à des avances correspondantes	CPUBLIE, CNST, CNLI	2,500.00	2,500.00	132.25
12.304	43.21	12.14	Frais de gestion du modèle de trafic géré par la Cellule Modèle de Transport (CMT) Etat - Ville de Luxembourg	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	110,350.00	150,861.72	150,861.72
24.010	24.10	12.10	Location de logiciels informatiques	CORD	236,042.00	208,042.00	207,630.28
					72,825,703.00	72,946,192.97	71,617,595.37
Section 22.2 - Ponts et chaussées. - Travaux propres							
12.300	DIVERS	12.12	Achat de courant consommé par les installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1,600,000.00	1,670,000.00	1,666,691.51
14.000	14.10	12.12	Voie de l'Etat: travaux d'entretien et de réparation	CSDE, CPUBLIE, CNST	5,950,000.00	6,050,181.51	6,047,313.57
14.001	14.10	12.12	Autoroutes: travaux d'entretien et de réparation	CSDE, CPUBLIE	4,000,000.00	4,000,000.00	3,836,284.39
14.002	14.10	12.12	Service d'hiver: déblaiement des neiges et saupoudrage, dépôts de matériel de saupoudrage le long de la voirie	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	3,000,000.00	3,186,000.00	3,153,908.04
14.003	14.10	12.12	Ouvrages d'art routiers: travaux d'entretien et de réparation	CSDE, CPUBLIE	1,500,000.00	1,475,087.77	1,470,219.84
14.004	14.10	12.12	Voie de l'Etat: réparation de dégâts causés par les usagers de la route	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	2,400,000.00	2,400,000.00	2,399,930.16
14.005	14.10	08.30	Pistes cyclables: travaux d'entretien et de réparation	CSDE, CPUBLIE	275,000.00	199,730.72	199,520.24
14.006	14.10	12.12	Assainissement et entretien d'arbres d'alignement, d'arbres remarquables et d'arbres classés monuments historiques le long de la voirie de l'Etat	CSDE, CPUBLIE	83,000.00	83,000.00	64,048.73
14.007	14.10	12.12	Frais d'entretien des installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat	CSDE, CPUBLIE	720,000.00	720,000.00	662,188.75
14.008	14.10	12.12	Entretien des tunnels sur le réseau de grande voirie	CSDE, CPUBLIE	500,000.00	500,000.00	499,021.23
14.012	14.10	12.32	Moselle canalisée et domaine du port de Mertret: entretien du chenal, des ouvrages d'art et des berges	CSDE, CPUBLIE	160,000.00	160,000.00	160,000.00
14.013	14.10	12.32	Moselle canalisée: participation aux frais avancés par l'administration allemande dans l'intérêt de travaux d'entretien exécutés dans la partie commune de la Moselle	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	360,000.00	360,000.00	358,652.82
14.014	14.10	09.20	Aménagements hydro-électriques de la Sûre: travaux d'entretien et de réparation	CSDE, CPUBLIE	296,000.00	296,000.00	295,932.35
14.015	14.10	12.32	Moselle canalisée: réalisation des travaux d'entretien sur la section où la Moselle fait la frontière entre la République française et le Grand-Duché de Luxembourg	CSDE, CPUBLIE	15,000.00	15,000.00	14,307.45
14.030	14.10	08.10	Ouvrages d'art et alentours de la forteresse de Luxembourg: travaux d'entretien et de réparation	CSDE, CPUBLIE	580,000.00	580,000.00	579,772.78

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	---	------------------------------

43.000	43.22	12.12	Chemins vicinaux: endiguage et remises en état à la suite de déviations imposées par les chantiers sur des routes de l'Etat. subsides aux communes	C-SDE, CPUBLIE	250,000.00	250,000.00	248,960.60
43.001	43.22	12.12	Achat de courant consommé par les installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat: remboursements aux communes	C-SDE, CPUBLIE	1,500,000.00 TE	1,430,000.00	1,167,170.99
<i>Total de la section 22.2 :</i>					23,189,000.00	23,375,000.00	22,824,523.47

Section 22.3 - Bâtiments publics. - Dépenses générales

11.000	DIVERS	01.34	Traitements des fonctionnaires	C-SDE, CNST, CNLI	8,990,247.00	8,990,247.00	8,635,901.65
11.010	DIVERS	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	C-SDE, CNST, CNLI	1,882,505.00 D	2,077,061.15	2,077,061.15
11.020	DIVERS	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	C-SDE, CNST, CNLI	5,406.00 D	89,271.22	89,271.22
11.030	DIVERS	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	C-SDE, CNST, CNLI	1,461,014.00	1,461,014.00	1,290,391.60
11.040	DIVERS	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	C-SDE, CNST, CNLI	100.00 D	48,318.67	48,318.67
11.070	DIVERS	01.34	Indemnités des agents au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	CORD	13,346.00	13,346.00	10,921.10
11.100	11.40	01.34	Indemnités d'habillement	C-SDE, CPUBLIE	16,900.00	16,900.00	12,025.06
11.130	11.12	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	2,450.00	2,450.00	0.00
12.010	12.13	01.34	Frais de route et de séjour	CORD	76,000.00	76,000.00	75,942.92
12.020	12.14	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automobiles	CORD	89,000.00	89,000.00	88,006.89
12.030	12.16	01.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	5,200.00	5,200.00	5,197.54
12.040	12.12	01.34	Frais de bureau	CORD	56,600.00	56,600.00	51,193.05
12.050	12.12	01.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	86,000.00	86,000.00	73,763.44
12.070	12.12	01.34	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	48,802.00	48,802.00	48,225.95
12.080	12.11	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	125,745.00	125,745.00	123,541.53
12.170	12.30	01.34	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD, CNST	50,000.00	50,000.00	49,303.96
12.510	12.13	01.34	Frais de route et de séjour	CORD, CNST	2,900.00	2,900.00	2,843.80
<i>Total de la section 22.3 :</i>					12,912,215.00	13,236,865.04	12,662,507.53

Section 22.4 - Bâtiments publics. - Compétences propres

12.082	12.11	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: exploitation, entretien et réparation	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	5,000,000.00 D	5,508,880.00	5,411,325.72
12.083	12.11	01.34	Bâtiments de l'Etat: eau, gaz, électricité, taxes et dépenses diverses	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1,650,000.00 D	1,900,000.00	1,899,989.27
12.084	12.11	01.34	Bâtiments de l'Etat: frais de chauffage	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1,465,000.00 D	1,620,000.00	1,612,287.07
12.089	12.11	01.34	Immeubles loués par l'Etat: travaux d'entretien et de réparation.	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	800,000.00 D	1,050,000.00	1,049,999.65
12.090	12.21	01.34	Travaux d'adaptation dans des immeubles faisant l'objet d'un contrat de location-vente	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
12.091	12.21	01.34	Bâtiments de l'Etat: contrats de fourniture d'énergie en relation avec les frais d'exploitation.	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	4,900,000.00	4,900,000.00	4,543,676.96
12.125	12.30	01.34	Frais d'experts et d'études en matière informatique	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	30,000.00	30,000.00	7,733.81
12.300	DIVERS	01.34	Frais de déménagement des services publics	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	500,000.00 D	835,400.00	834,933.88
12.301	DIVERS	01.34	Fêtes publiques, religieuses et culturelles, cérémonies et réceptions officielles, conférences, illuminations, installations de tribunes	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	125,000.00 D	200,000.00	185,208.14
12.582	12.11	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: exploitation, entretien et réparation	CORD, CNST	384,119.00	384,119.00	384,118.10
<i>Total de la section 22.4 :</i>					14,954,219.00	16,428,499.00	15,929,172.60
Total du département 22 :					128,631,715.00	132,059,525.01	128,930,064.75

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
23 - MINISTERE DES TRANSPORTS							
Section 23.0 - Transports. - Dépenses générales							
11.130	11.12	12.00	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	4,185.00	4,185.00	445.00
12.000	12.15	12.00	Indemnités pour services de tiers	CPUBLIE,CNST,CNLI	2,240.00	2,240.00	120.00
12.010	12.13	12.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	11,000.00	11,000.00	6,592.92
12.012	12.13	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CSDI,CPUBLIE	120,000.00 TR	160,000.00	134,663.02
12.020	12.14	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	11,800.00	11,800.00	10,837.83
12.040	12.12	12.00	Frais de bureau	CORD	17,500.00	17,500.00	14,331.13
12.060	12.12	12.00	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	2,000.00	2,000.00	356.95
12.070	12.12	12.00	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	10,000.00	10,000.00	2,933.24
12.080	12.11	12.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CSDI,CPUBLIE	217,200.00 TE	177,200.00	162,717.94
12.120	12.30	12.00	Frais d'experts et d'études	CSDI,CPUBLIE,CNST,CNLI	1,070,000.00	1,070,000.00	928,032.71
12.121	12.30	12.00	Frais de gestion du modèle de transport géré par la Cellule Modèle de Transport (CMT) Etat-Ville de Luxembourg	CSDI,CPUBLIE,CNST,CNLI	110,350.00	110,350.00	102,872.04
12.140	12.16	12.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	200,000.00	200,000.00	181,324.89
12.190	12.30	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	65,000.00 TE	64,955.00	30,779.13
12.200	12.30	12.00	Frais liés aux enquêtes techniques dans les domaines de l'aviation, des transports maritimes et du chemin de fer	CSDI,CPUBLIE,CNST,CNLI	100.00	100.00	0.00
35.060	35.00	12.00	Cotisations à des organismes internationaux	CSDI,CPUBLIE,CNST,CNLI	105,683.00	105,683.00	71,809.94
41.000	41.50	12.00	Cours de formation pour les conseillers de sécurité par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses: remboursement des frais d'examen à la Chambre de Commerce	CORD	4,400.00 TR	4,445.00	4,444.78
12.800	DIVERS	12.00	Régularisation de la taxe sur la valeur ajoutée concernant des exercices antérieurs	CORD,CNST	4,970.00	4,970.00	4,969.52
					<i>Total de la section 23.0.:</i>	<i>1,956,428.00</i>	<i>1,657,231.04</i>
Section 23.1 - Circulation et sécurité routières							
11.130	11.12	12.10	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	40,150.00 TE	29,836.00	27,055.23
12.000	12.15	12.10	Indemnités pour services de tiers	CORD	10,000.00	10,000.00	5,233.02
12.120	12.30	12.10	Frais d'experts et d'études	CPUBLIE,CNST,CNLI	91,500.00	91,500.00	82,104.31
12.140	12.16	12.10	Mesures préventives contre les accidents de la circulation: frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CSDI,CPUBLIE	220,000.00	220,000.00	219,370.50
12.160	12.30	12.10	Acquisition et entretien de matériel médical	CORD	125.00	125.00	0.00
12.310	DIVERS	12.10	Remboursement à la société nationale de contrôle technique de frais relatifs à la gestion des fichiers nationaux des véhicules, des permis de conduire et des cartes pour tachygraphes numériques	CSDI,CPUBLIE,CNST,CNLI	5,620,000.00	5,620,000.00	5,138,292.62
12.320	DIVERS	12.10	Frais de fonctionnement relatifs au contrôle technique routier des véhicules utilitaires	CORD	41,500.00 TR	59,294.00	59,293.09
33.000	33.00	12.10	Participation aux frais des cours de formation dispensés par le Centre de Formation pour conducteurs	CORD	258,732.00 TE	251,252.00	251,242.99
33.010	33.00	12.10	Subsides à des organismes privés oeuvrant en matière de sécurité et d'éducation routières	CNSM	75,000.00	75,000.00	75,000.00
41.000	41.50	12.10	Cours de formation pour les chauffeurs professionnels effectuant des transports de matières dangereuses: remboursement des frais à la Chambre de Commerce	CORD	99,000.00	99,000.00	93,285.06
					<i>Total de la section 23.1.:</i>	<i>6,456,007.00</i>	<i>5,950,876.82</i>

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
Section 23.2 - Transports publics et ferroviaires							
11.000	DIVERS	12.20	Traitements des fonctionnaires	CSDE,CNST,CNLI	158.564,00 D	160.007,23	160.007,23
12.070	12.12	12.10	Fonctionnement de la tarification électronique sur les réseaux ferroviaire et routier des transports publics. Frais d'entretien et de gestion	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	1.300.000,00 D	1.462.283,00	1.462.282,50
12.141	12.16	12.10	Frais d'impression d'horaires d'autobus et de matériel en relation avec les conditions tarifaires	CORD	90.000,00	90.000,00	61.471,05
12.300	DIVERS	12.13	Remboursement à la S.N. des C.F.L. des frais de gestion du service public d'autobus autorisé par l'Etat	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	995.000,00	995.000,00	979.102,08
12.310	33.00	12.13	Frais liés au contrôle des titres de transport et de l'application des règles tarifaires dans les autobus circulant sur le réseau RGTR	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	328.000,00	328.000,00	142.923,67
31.020	31.22	12.20	Services publics ferroviaires assurés par la S.N. des C.F.L. en exécution de la convention conclue avec l'Etat	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	120.000.000,00	120.000.000,00	119.987.802,00
31.021	31.22	12.13	Services publics d'autobus assurés par la S.N. des C.F.L. en exécution de la convention conclue avec l'Etat et quasi-gratuité du transport des jeunes	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	13.500.000,00	13.500.000,00	13.498.725,09
31.023	31.22	12.20	Contributions à la S.N. des C.F.L. conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi du 28 mars 1997 sur le statut de la S.N. des C.F.L.	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	18.419.711,00	18.419.711,00	18.291.400,00
31.040	31.31	12.13	Services publics d'autobus assurés par des entreprises privées en exécution des conventions conclues avec l'Etat	CPUBLIE,CNST,CNLI	87.000.000,00 D TR	102.237.854,00	102.237.853,43
32.001	32.00	12.20	Compensation des charges de la S.N. des C.F.L. résultant de la normalisation des comptes en ce qui concerne les pensions du personnel	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	147.574.895,00	147.574.895,00	141.476.000,00
33.001	33.00	12.13	Dotations dans l'intérêt de la couverture des frais de la Communauté des Transports	CPUBLIE,CNST,CNLI	2.702.050,00 D	3.516.841,00	3.516.841,00
33.010	33.00	12.00	Subsidés aux associations promouvant les transports publics	CNSM	4.000,00	4.000,00	4.000,00
34.090	34.49	04.30	Gratuité du transport des élèves de l'enseignement postprimaire	CPUBLIE,CNST,CNLI	3.730.000,00	3.730.000,00	3.627.332,03
34.091	34.49	04.50	Transports effectués pour le compte des élèves fréquentant les établissements de l'éducation différenciée et de l'intégration sociale, des personnes fréquentant les centres pour handicapés physiques et polyhandicapés ainsi que des travailleurs handicapés et des jeunes en mal d'insertion professionnelle	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	24.200.000,00 D	34.400.000,00	33.630.204,26
43.000	43.22	12.13	Services publics d'autobus, quasi-gratuité du transport des jeunes et gratuité du transport des élèves de l'enseignement postprimaire assurés par la Ville de Luxembourg en exécution de l'accord conclu avec l'Etat	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	8.550.000,00	8.550.000,00	6.428.482,98
43.001	43.22	12.13	Subventions aux communes en vue de compenser les déchets de recettes résultant de l'application sur leurs réseaux de transports publics de la tarification nationale uniforme	CORD	120.000,00	120.000,00	93.302,00
43.002	43.22	12.13	Subsidés aux communes organisant le "Late Night Bus"	CORD	250.000,00	250.000,00	194.342,00
43.003	43.22	12.13	Participation aux frais d'études et d'information des communes et syndicats de communes dans le cadre de l'élaboration des plans de déplacement locaux	CORD	100.000,00 TE	0,00	0,00
43.020	43.52	12.13	Services publics d'autobus et quasi-gratuité du transport des jeunes assurés par le T.I.C.E. en exécution de la convention conclue avec l'Etat	CPUBLIE,CNST,CNLI	15.500.000,00	15.500.000,00	15.399.440,79
93.000	93.00	12.20	Dotation au profit du fonds du rail dans l'intérêt de la prise en charge de la gestion de l'infrastructure ferroviaire conformément à la directive 91/440 CEE	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	100.000.000,00	100.000.000,00	100.000.000,00
12.570	12.12	12.10	Fonctionnement de la tarification électronique sur les réseaux ferroviaire et routier des transports publics. Frais d'entretien et de gestion	CORD,CNST	500.000,00	500.000,00	394.673,32
					545.022.240,00	571.338.591,23	561.566.165,43
<i>Total de la section 23.2 :</i>							
Section 23.3 - Administration des enquêtes techniques							
11.000	DIVERS	13.90	Traitements des fonctionnaires	CSDE,CNST,CNLI	298.787,00	298.787,00	0,00
11.010	DIVERS	13.90	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE,CNST,CNLI	50.000,00	50.000,00	0,00
11.020	DIVERS	13.90	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE,CNST,CNLI	100,00	100,00	0,00
12.010	12.13	12.00	Frais de route et de séjour	CORD	2.000,00	2.000,00	0,00
12.012	12.13	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	30.000,00	30.000,00	2.210,29
12.020	12.14	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	4.500,00	4.500,00	1.746,21

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.040	12.12	12.00	Frais de bureau	CORD	14,500.00	14,500.00	0.00
12.050	12.12	12.00	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	1,000.00	1,000.00	0.00
12.060	12.12	12.00	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	2,000.00	2,000.00	0.00
12.070	12.12	12.00	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	1,000.00	1,000.00	0.00
12.080	12.11	12.00	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	24,000.00	24,000.00	240.85
12.100	12.11	12.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	42,210.00	42,210.00	0.00
12.120	12.30	12.00	Frais d'experts et d'études	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
12.130	12.16	12.00	Frais de publication Internet	CORD	5,000.00	5,000.00	0.00
12.170	12.30	12.00	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	5,000.00	5,000.00	0.00
12.190	12.30	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	10,000.00	10,000.00	7,844.26
12.191	12.30	12.00	Cours de formation et de recyclage	CORD	10,000.00	10,000.00	0.00
35.060	35.00	12.00	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux	CPUBLIE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
<i>Total de la section 23.3 :</i>					500,297.00	500,297.00	11,841.61
Section 23.4 - Navigation et transports fluviaux							
11.000	DIVERS	12.34	Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	1,528,851.00	1,613,072.11	1,613,072.11
11.010	DIVERS	12.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	46,837.00	51,469.97	51,469.97
11.020	DIVERS	12.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	2,396.00	2,396.00	2,117.94
11.030	DIVERS	12.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	20,830.00	32,667.49	32,667.49
11.100	11.40	12.34	Indemnités d'habillement	CSDE, CPUBLIE	1,464.00	1,464.00	1,329.93
11.130	11.12	12.34	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	5,951.00	5,951.00	3,479.51
11.150	11.12	12.34	Indemnités pour heures supplémentaires	CORD	10,000.00	10,000.00	5,562.33
12.010	12.13	12.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	6,000.00	6,000.00	5,527.02
12.020	12.14	12.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	13,252.00	13,252.00	12,543.03
12.030	12.16	12.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	5,800.00	5,800.00	5,097.31
12.040	12.12	12.34	Frais de bureau	CORD	12,620.00	12,620.00	12,161.92
12.050	12.12	12.34	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CPUBLIE, CNST, CNLI	15,210.00	15,210.00	10,894.51
12.060	12.12	12.34	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	3,890.00	3,890.00	3,032.62
12.070	12.12	12.34	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	8,300.00	8,300.00	7,804.05
12.080	12.11	12.34	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	25,980.00	25,980.00	25,681.86
12.120	12.30	12.34	Frais d'experts et d'études	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	122,000.00	122,000.00	78,295.37
12.140	12.16	12.34	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	2,500.00	2,500.00	914.90
12.170	12.30	12.34	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	11,000.00	11,000.00	10,343.02
12.190	12.30	12.34	Cours de formation et de perfectionnement, frais d'organisation et de participation	CORD	4,185.00	4,185.00	3,816.80
12.200	12.30	12.34	Primes d'assurance-responsabilité civile	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	3,360.00	3,360.00	2,882.85
12.300	DIVERS	12.34	Frais courants d'exploitation, de surveillance et d'inspection du secteur luxembourgeois de la Moselle canalisée	CORD	95,000.00	95,000.00	90,246.65
14.010	14.10	12.32	Barrages-écluses de la Moselle et infrastructures relevant du domaine public fluvial: Entretien et renouvellement des installations et équipements.	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	304,900.00	304,900.00	158,630.57

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
14.011	14.10	12.34	Participation aux frais d'exploitation, d'entretien et de renouvellement des ouvrages hydrauliques communs de la Moselle	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	34,000.00	34,000.00	2,389.95
35.030	35.40	12.34	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux	CPUBLIE, CNST, CNLI	122,400.00	122,400.00	93,200.00
			<i>Total de la section 23.4 :</i>		<i>2,406,726.00</i>	<i>2,507,417.57</i>	<i>2,233,661.71</i>
Section 23.5 - Direction de l'aviation civile							
11.000	DIVERS	12.40	Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	1,452,766.00	1,452,766.00	1,412,306.03
11.010	DIVERS	12.40	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	366,766.00	366,766.00	276,822.17
11.020	DIVERS	12.40	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	100.00 D	13,376.78	13,376.78	13,376.78
11.130	11.12	12.40	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	11,060.00	11,060.00	6,389.00
12.000	12.15	12.40	Indemnités pour services de tiers	CORD	5,380.00	5,380.00	1,045.00
12.010	12.13	12.40	Frais de route et de séjour	CORD	3,000.00	3,000.00	168.60
12.012	12.13	12.40	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	100,000.00 TE	87,720.00	78,065.52
12.020	12.14	12.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	7,400.00	7,400.00	5,786.24
12.030	12.16	12.40	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	2,350.00	2,350.00	1,686.92
12.040	12.12	12.40	Frais de bureau	CORD	14,000.00 TR	25,000.00	19,924.12
12.050	12.12	12.40	Achat de biens et de services postaux et de télécommunication	CORD	4,200.00	4,200.00	3,330.87
12.070	12.12	13.90	Location et entretien des équipements informatiques et électroniques	CORD	20,000.00	20,000.00	19,000.00
12.080	12.11	12.40	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	40,000.00 TE	30,000.00	25,469.74
12.120	12.30	12.40	Frais d'experts et d'études	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	300,000.00	300,000.00	82,338.84
12.121	12.30	12.40	Frais liés à la surveillance des activités aéronautiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	300,000.00 D	415,668.00	348,016.75
12.122	12.30	12.40	Frais d'experts et d'études en matière informatique	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	20,000.00 TR	36,280.00	36,275.60
12.140	12.16	12.40	Frais de promotion de l'aéronautique luxembourgeoise	CORD	12,000.00 TE	7,000.00	6,560.44
12.150	12.30	12.40	Section de médecine aéronautique: frais d'expertises médicales et autres	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	2,500.00	2,500.00	0.00
12.190	12.30	12.40	Cours de formation et de recyclage	CPUBLIE, CNST, CNLI	12,000.00	12,000.00	9,012.06
12.220	12.30	12.40	Missions d'inspection et de supervision des entités aéronautiques	CPUBLIE, CNST, CNLI	25,000.00	25,000.00	5,266.46
12.302	DIVERS	12.40	Participation aux frais de gestion des activités assumées par la société de contrôle technique et opérationnel du secteur aéronautique pour le compte de l'Etat	CPUBLIE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
35.030	35.40	12.40	Contribution au budget d'EUROCONTROL	CPUBLIE, CNST, CNLI	1,388,000.00	1,388,000.00	1,328,363.64
35.060	35.00	12.40	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	236,000.00 D	252,775.00	252,774.96
			<i>Total de la section 23.5 :</i>		<i>4,322,622.00</i>	<i>4,468,341.78</i>	<i>3,931,979.74</i>
Section 23.6 - Administration de la navigation aérienne							
11.000	DIVERS	12.44	Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	3,303,724.00 D	3,446,049.38	3,446,049.38
11.001	DIVERS	12.44	Traitements des fonctionnaires Air Navigation Service Provider	CSDE, CNST, CNLI	8,711,306.00	8,711,306.00	7,905,707.12
11.010	DIVERS	12.44	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	211,452.00	211,452.00	85,929.73
11.011	DIVERS	12.44	Indemnités des employés occupés à titre permanent Air Navigation Service Provider	CSDE, CNST, CNLI	100.00 D	137,770.04	137,770.04
11.020	DIVERS	12.44	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100.00 D	1,734.44	1,734.44
11.021	DIVERS	12.44	Indemnités des employés occupés à titre temporaire Air Navigation Service Provider	CSDE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
11.030	DIVERS	12.44	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	268,488.00	268,488.00	203,631.58

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.031	DIVERS	12.44	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent, Air Navigation Service Provider	CSDE, CNST, CNLI	301,452.00	301,452.00	252,660.95
11.040	DIVERS	12.44	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100.00 D	18,352.07	18,352.07
11.041	DIVERS	12.44	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire, Air Navigation Service Provider	CSDE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
41.050	41.10	12.44	Dotations dans l'intérêt du fonctionnement de l'Administration de la Navigation Aérienne	CPUBLE, CNST, CNLI	7,483,188.00	7,483,188.00	7,483,188.00
41.051	41.10	12.44	Dotations initiales dans l'intérêt du fonctionnement de l'Administration de la Navigation Aérienne	CORD	3,400,000.00	3,400,000.00	3,400,000.00
12.550	12.12	12.44	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD, CNST	37,184.00	37,184.00	0.00
<i>Total de la section 23.6 :</i>					23,717,294.00	24,077,175.93	22,935,023.31
Section 23.7 - Garage du gouvernement							
11.100	11.40	01.34	Indemnités d'habillement	CSDE, CPUBLE	11,669.00	11,669.00	11,667.42
11.101	11.40	01.34	Masse d'habillement	CORD	9,300.00	9,300.00	9,300.00
11.150	11.12	01.34	Indemnités pour heures supplémentaires	CPUBLE, CNST, CNLI	200,000.00 D	246,500.00	243,823.00
12.020	12.14	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CSDE, CPUBLE, CNST, CNLI	210,000.00 D TR	234,400.00	234,315.71
12.040	12.12	12.00	Frais de bureau	CORD	1,000.00	1,000.00	822.71
12.060	12.12	01.34	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	500.00 TE	300.00	0.00
12.300	DIVERS	01.34	Mise à disposition de voitures et autres équipements, logistiques requis pour des renforts sporadiques lors de manifestations officielles	CPUBLE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
12.301	DIVERS	01.34	Frais de location de véhicules automoteurs	CSDE, CPUBLE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
41.000	41.50	12.10	Cours de formation continue pour les chauffeurs du Garage du Gouvernement	CORD	1,200.00 TE	0.00	0.00
<i>Total de la section 23.7 :</i>					433,869.00	503,869.00	493,926.84
Section 23.8 - Aéroports et transports aériens							
32.000	32.00	12.44	Aérogare; Remboursement des frais d'exploitation	CSDE, CPUBLE, CNST, CNLI	869,000.00 D	926,000.00	925,906.93
32.001	32.00	12.44	Remboursement à la société de l'aéroport des frais d'exploitation liés à la mise en oeuvre du plan de sécurité et de sûreté de l'aéroport	CSDE, CPUBLE, CNST, CNLI	10,235,000.00 D	10,364,000.00	10,363,821.81
33.000	33.00	12.44	Participation aux frais de promotion d'organismes promouvant les activités aéroporutaires	CPUBLE, CNST, CNLI	500,000.00 D	1,017,750.00	1,017,684.12
35.060	35.00	12.44	Partis contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux	CSDE, CPUBLE, CNST, CNLI	520,000.00	520,000.00	274,511.23
<i>Total de la section 23.8 :</i>					12,124,000.00	12,827,750.00	12,581,724.09
Section 23.9 - Administration des chemins de fer							
11.000	DIVERS	13.90	Traitements des fonctionnaires	CSDE, CNST, CNLI	398,383.00	398,383.00	0.00
11.010	DIVERS	13.90	Indemnités des employés occupés à titre permanent	CSDE, CNST, CNLI	99,596.00	99,596.00	0.00
11.020	DIVERS	13.90	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	CSDE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
12.010	12.13	12.20	Frais de route et de séjour	CORD	2,000.00	2,000.00	0.00
12.012	12.13	12.20	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	65,000.00	65,000.00	0.00
12.020	12.14	12.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	CORD	4,500.00	4,500.00	0.00
12.030	12.16	12.20	Fourniture de vêtements de travail et de protection	CORD	3,200.00	3,200.00	0.00
12.040	12.12	12.20	Frais de bureau	CORD	41,000.00	41,000.00	0.00
12.050	12.12	12.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	CORD	2,000.00	2,000.00	0.00
12.060	12.12	12.20	Location et entretien des installations de télécommunications	CORD	2,000.00	2,000.00	0.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
12.070	12.12	13.90	Location et entretien des équipements informatiques	CORD	184,000.00	184,000.00	0.00
12.080	12.11	12.20	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	25,000.00	25,000.00	0.00
12.090	12.21	13.90	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	100.00	100.00	0.00
12.100	12.11	13.90	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	22,700.00	22,700.00	0.00
12.120	12.30	12.20	Frais d'experts et d'études	CORD	100,000.00	100,000.00	0.00
12.140	12.16	12.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	CORD	100.00	100.00	0.00
12.170	12.30	12.20	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	CORD	2,000.00	2,000.00	0.00
12.190	12.30	12.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	CORD	10,000.00	10,000.00	0.00
32.000	32.00	12.20	Remboursement des traitements, indemnités et salaires des agents de la S.N. des C.F.L. détachés à l'Administration des Chemins de Fer	CPUBLIE,CNST,CNLI	1,207,250.00	1,207,250.00	0.00
35.060	35.00	12.20	Partis contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux	CPUBLIE,CNST,CNLI	27,000.00	27,000.00	0.00
<i>Total de la section 23.9 :</i>					2,195,929.00	2,195,929.00	0.00
Total du département 23 :					599,135,412.00	626,771,306.51	611,388,452.59

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
11.130	11.12	06.36	Indemnités pour services extraordinaires	CORD	3,300.00 TR	3,500.00	3,470.13
12.000	12.15	06.36	Indemnités pour services de tiers	CORD	1,425.00	1,425.00	619.50
12.010	12.13	06.36	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	CORD	1,300.00	1,300.00	842.00
12.012	12.13	06.36	Frais de route et de séjour à l'étranger	CORD	30,000.00	30,000.00	7,808.38
12.040	12.12	06.36	Frais de bureau, dépenses diverses	CORD	12,500.00	12,500.00	5,562.28
12.080	12.11	06.36	Bâtiments: exploitation et entretien	CORD	12,500.00 TR	13,400.00	10,202.91
12.100	12.11	06.36	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	60,000.00 TR	61,800.00	61,493.65
12.120	12.30	06.36	Frais d'experts et d'études	C-SDE, CPUBLIE	460,000.00	460,000.00	350,130.67
12.130	12.16	06.36	Frais de publication	CORD	72,000.00 TE	47,100.00	19,032.72
12.190	12.30	06.36	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	CORD	55,000.00 TR	77,000.00	68,751.92
12.302	DIVERS	06.36	Campagne médiatique promouvant l'égalité des chances entre les femmes et les hommes	CORD	248,000.00	248,000.00	244,157.56
12.303	DIVERS	06.36	Campagne contre la violence à l'égard des femmes	CORD	93,800.00 TR	118,600.00	109,224.90
12.305	DIVERS	06.36	Mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre des programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100.00 D	17,912.00	0.00
33.000	33.00	06.36	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres d'accueil et des services conventionnés pour femmes	CORD	8,000,648.00 TE	7,975,648.00	7,296,727.43
33.002	33.00	06.36	Participation financière de l'Etat aux frais des activités du Conseil National des femmes du Luxembourg	CORD	237,141.00	237,141.00	232,799.38
33.003	33.00	06.36	Participation financière de l'Etat à des associations dans l'intérêt de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre des programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
33.004	33.00	06.36	Participation financière de l'Etat à des actions des organisations non gouvernementales en faveur de l'égalité des femmes et des hommes	CORD	80,000.00	80,000.00	74,368.00
33.010	33.00	06.36	Subsides à des organismes oeuvrant en faveur de la promotion de la condition féminine et de l'égalité entre les femmes et les hommes	CNSM	58,000.00	58,000.00	53,970.71
33.011	33.00	06.36	Participation de l'Etat à la réalisation d'actions positives dans le domaine de l'emploi	CSDE, CPUBLIE, CNSM	100,000.00	100,000.00	22,300.00
33.012	33.00	06.36	Prix pour la meilleure pratique d'égalité entre les femmes et les hommes dans les entreprises	CNSM	12,395.00	12,395.00	0.00
12.802	DIVERS	06.36	Campagne médiatique promouvant l'égalité des chances entre les femmes et les hommes	CORD, CNST	840.00	840.00	840.00
<i>Total de la section 24.0 :</i>					9,538,849.00	9,556,661.00	8,562,302.14
Total du département 24 :					9,538,849.00	9,556,661.00	8,562,302.14
Total du Chapitre III - DEPENSES COURANTES :					7,816,327,550.00	8,339,639,372.93	8,112,002,118.86

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	--	------------------------------

Budget des dépenses - CHAPITRE IV - DEPENSES EN CAPITAL

30 - MINISTERE D'ETAT

Section 30.3 - Conseil d'Etat

74.010	74.22	01.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	1,000.00	1,000.00	0.00
74.020	74.22	01.10	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	6,500.00	6,500.00	596.99
<i>Total de la section 30.3 :</i>					<i>7,500.00</i>	<i>7,500.00</i>	<i>596.99</i>

Section 30.4 - Gouvernement

74.000	74.10	01.10	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	35,000.00	35,000.00	35,000.00
74.010	74.22	01.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	5,000.00	5,000.00	3,441.61
74.020	74.22	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: acquisition et installation d'équipements, frais accessoires	C-SDE, CPUBLIE	125,000.00	125,000.00	122,860.52
74.040	74.22	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	27,000.00	27,000.00	11,375.13
74.050	74.22	01.10	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	110,000.00	110,000.00	91,722.24
74.060	74.40	01.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	110,000.00	110,000.00	77,977.24
74.301	74.22	02.00	Haut-Commissariat à la Protection nationale: frais d'acquisition pour la gestion de crises	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1,000.00	1,000.00	0.00
74.305	74.22	02.00	Haut-Commissariat à la Protection Nationale: frais d'acquisition d'équipements spéciaux, de bureau et de télécommunication	CORD	20,000.00	20,000.00	17,526.00
<i>Total de la section 30.4 :</i>					<i>433,000.00</i>	<i>433,000.00</i>	<i>359,722.74</i>

Section 30.5 - Conseil économique et social

74.010	74.22	01.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	1,000.00	1,000.00	999.35
74.020	74.22	01.10	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	1,500.00 TE	1,000.00	664.47
74.040	74.22	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	1,000.00 TR	1,500.00	1,414.50
<i>Total de la section 30.5 :</i>					<i>3,500.00</i>	<i>3,500.00</i>	<i>3,078.32</i>

Section 30.6 - Centre de communications du Gouvernement

74.000	74.10	02.00	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	42,100.00	42,100.00	40,593.77
74.010	74.22	02.00	Acquisition de machines de bureau	CORD	7,500.00	7,500.00	5,013.20
74.020	74.22	02.00	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	9,000.00	9,000.00	8,453.44
74.021	74.22	02.00	Acquisition d'installations de télécommunications pour les autres administrations	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	690,000.00	690,000.00	663,255.65
74.040	74.22	02.00	Acquisition d'équipements spéciaux	C-SDE, CPUBLIE	221,400.00	221,400.00	37,363.39
74.050	74.22	02.00	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	60,000.00	60,000.00	46,834.87
74.051	74.22	02.00	Acquisition d'équipements informatiques pour les autres administrations	CORD	115,000.00 TR	165,000.00	158,154.27
74.060	74.40	02.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	50,000.00	50,000.00	5,256.54
74.061	74.40	02.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les autres administrations	C-SDE, CPUBLIE	520,000.00 TE	470,000.00	463,091.14
<i>Total de la section 30.6 :</i>					<i>1,715,000.00</i>	<i>1,715,000.00</i>	<i>1,428,018.27</i>

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
Section 30.7 - Cultes							
52.002	52.10	08.50	Subside extraordinaire pour la remise en état du presbytère de l'Eglise Protestante du Luxembourg	CORD	50,000.00	50,000.00	50,000.00
52.003	52.10	08.50	Subside extraordinaire pour la construction d'une nouvelle église orthodoxe	CORD	50,000.00	50,000.00	50,000.00
52.004	52.10	08.50	Participation aux frais de réfection et de remise en état d'édifices publics à caractère national	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,000.00	100,000.00	0.00
			<i>Total de la section 30.7 :</i>		<i>200,000.00</i>	<i>200,000.00</i>	<i>100,000.00</i>
Section 30.8 - Médias et Communications							
73.050	73.31	08.40	Dépenses dans l'intérêt du développement du secteur des technologies de l'information et des communications	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1,000,000.00	1,000,000.00	1,000,000.00
74.010	74.22	08.40	Acquisition de machines de bureau	CORD	2,700.00	2,700.00	2,622.18
74.011	74.22	08.40	Conseil National des Programmes: acquisition de machines de bureau	CORD	3,000.00	3,000.00	2,409.32
74.040	74.22	08.40	Médias audiovisuels: acquisition d'équipements spéciaux	CORD	15,000.00	15,000.00	13,158.39
			<i>Total de la section 30.8 :</i>		<i>1,020,700.00</i>	<i>1,020,700.00</i>	<i>1,018,189.89</i>
			Total du département 30 :		3,379,700.00	3,379,700.00	2,909,606.21

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)	
31 - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE L'IMMIGRATION								
Section 31.0 - Dépenses générales								
74.040	74.22	01.40	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	1,500.00	1,500.00	1,499.60	
74.050	74.22	01.40	Acquisition d'équipements informatiques	C-SDE, CPUBLIE	25,000.00 TR	35,000.00	31,292.27	
74.060	74.40	01.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	10,000.00 TE	0.00	0.00	
74.300	74.22	01.40	Frais d'équipement, et de développement du logiciel, d'un système de réception, de circulation et d'archivage de l'information du Ministère des Affaires étrangères et de ses missions à l'étranger, frais de développement d'un logiciel de gestion financière et du personnel local des missions diplomatiques	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	150,000.00	150,000.00	0.00	
<i>Total de la section 31.0 :</i>						186,500.00	186,500.00	32,791.87
Section 31.1 - Relations internationales. - Missions luxembourgeoises à l'étranger								
72.010	72.10	01.42	Ambassades, représentations permanentes et autres missions: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation des immeubles	C-SDE, CPUBLIE	400,000.00 TR	417,000.00	415,999.83	
74.070	74.22	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: acquisition d'oeuvres d'art	CORD	32,000.00	32,000.00	29,045.00	
74.250	DIVERS	01.42	Acquisition de voitures automobiles, de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements	C-SDE, CPUBLIE	570,000.00 TE	553,000.00	492,734.74	
74.251	74.22	01.42	Frais d'installation et d'équipement de nouvelles missions luxembourgeoises à l'étranger	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	20,000.00	20,000.00	8,130.00	
<i>Total de la section 31.1 :</i>						1,022,000.00	1,022,000.00	945,809.57
Section 31.4 - Immigration								
74.250	74.22	01.40	Centre de rétention: acquisitions	CPUBLIE, CNST, CNLI	5,000.00	5,000.00	0.00	
<i>Total de la section 31.4 :</i>						5,000.00	5,000.00	0.00
Section 31.5 - Direction de la défense								
54.060	54.01	02.00	Travaux internationaux à intérêt commun exécutés pour le compte de l'O.T.A.N	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	15,000.00	15,000.00	12,966.01	
54.061	54.01	02.00	Participation au financement de travaux internationaux à intérêt commun exécutés par les pays membres de l'O.T.A.N., contribution au programme N.S.M.A.T.C.C., contribution au programme A.W.A.C.S.	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1,500,000.00 D	1,669,518.00	1,669,517.95	
54.062	54.01	02.00	Participation au financement d'infrastructures immobilières des organismes internationaux concourant à la défense du pays	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	600,000.00	600,000.00	89,687.00	
74.000	74.10	02.00	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	30,000.00	30,000.00	0.00	
93.000	93.00	02.10	Alimentation du fonds d'équipement militaire	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	34,650,000.00	34,650,000.00	34,650,000.00	
<i>Total de la section 31.5 :</i>						36,795,000.00	36,964,518.00	36,422,190.96
Section 31.6 - Défense nationale								
74.000	74.10	02.10	Acquisition de véhicules automobiles	C-SDE, CPUBLIE	394,000.00 TR	432,000.00	431,870.10	
74.010	74.22	02.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	20,000.00	20,000.00	18,373.81	
74.020	74.22	02.10	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	4,000.00	4,000.00	2,944.00	
74.030	74.22	02.10	Acquisition d'appareils médicaux	C-SDE, CPUBLIE	41,800.00 TR	46,800.00	43,708.52	
74.040	13.00	02.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	134,500.00	134,500.00	134,463.92	
74.050	74.22	02.10	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	97,000.00 TR	141,000.00	140,291.04	
74.060	74.40	02.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	C-SDE, CPUBLIE	700,000.00 TE	651,000.00	534,990.68	

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.080	74.22	02.10	Acquisition de mobilier de bureau	CORD	5,000.00	5,000.00	4,985.83
74.300	74.22	02.10	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle, acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données et de matériel audiovisuel	C-SDE, CPUBLIE	50,900.00	50,900.00	49,237.82
74.310	13.00	02.10	Acquisition d'armement et d'équipements connexes	C-SDE, CPUBLIE	529,083.00	529,083.00	523,941.71
74.320	13.00	02.10	Equipement de casernement et équipement divers	C-SDE, CPUBLIE	595,000.00	545,000.00	543,826.85
74.330	13.00	02.10	Matériel de protection n.b.c.	CORD	116,940.00	116,940.00	116,811.02
74.340	74.22	02.10	Acquisition d'instruments de musique	CORD	25,350.00	25,350.00	25,041.29
74.390	74.22	02.10	Réalisation d'un système de surveillance et d'accès	C-SDE, CPUBLIE	1,000.00	1,000.00	0.00
74.391	74.22	02.10	Acquisition de matériel de sport	CORD	6,188.00	18,188.00	17,762.42
<i>Total de la section 31.6 :</i>					2,720,761.00	2,720,761.00	2,568,249.01
Section 31.7 - Coopération au développement et action humanitaire							
74.250	DIVERS	01.53	Bureaux de coopération dans les pays en développement: acquisitions	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	30,000.00	30,000.00	22,279.69
<i>Total de la section 31.7 :</i>					30,000.00	30,000.00	22,279.69
Total du département 31 :					40,759,261.00	40,928,779.00	40,011,321.10

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	---	------------------------------

32 ET 33 - MINISTÈRE DE LA CULTURE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Section 32.0 - Culture : dépenses générales

63.000	63.21	08.20	Participation de l'Etat au financement de la construction et du réaménagement par les communes d'infrastructures culturelles	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	6,000,000.00 D	25,572,496.00	17,708,354.15
63.040	63.51	08.10	Musées régionaux: subsides	CORD	42,000.00	42,000.00	31,560.00
72.000	72.30	08.10	Construction et aménagement du Musée national de la résistance	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	50,000.00	50,000.00	20,523.55
74.040	74.22	08.00	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	9,000.00	9,000.00	1,958.00
74.050	74.22	08.00	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	10,000.00	10,000.00	6,121.93
74.060	74.40	08.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	11,000.00	11,000.00	2,277.00
74.061	74.40	08.00	Prêts publics: Droits d'auteur (Règlement grand-ducal du 8 janvier 2007)	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	7,400.00 D	32,430.00	32,428.52
74.070	74.22	08.10	Acquisition d'objets historiques et archéologiques	CPUBLIE,CNST,CNLI	124.00 D	3,100,124.00	3,100,000.00
74.071	74.22	08.10	Acquisition d'oeuvres d'art	CORD	52,000.00	52,000.00	51,760.66
74.300	74.22	08.20	Centre de rencontre et d'animation culturelle: acquisition de matériel didactique et d'équipement pour les ateliers d'enfants	CORD	17,000.00	17,000.00	4,893.99
93.000	93.00	08.10	Alimentation du fonds pour les monuments historiques	CPUBLIE,CNST,CNLI	10,000,000.00 D	20,000,000.00	20,000,000.00
93.001	93.00	08.10	Alimentation du fonds social culturel	CPUBLIE,CNST,CNLI	550,000.00 D	760,000.00	760,000.00
<i>Total de la section 32.0 :</i>					16,748,524.00	49,656,050.00	41,719,877.80

Section 32.1 - Service des sites et monuments nationaux

52.000	52.10	08.10	Subsides dans l'intérêt de l'aménagement artistique des églises	CORD	240,000.00	240,000.00	240,000.00
74.040	74.22	08.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	1,200.00 TR	6,400.00	6,157.00
74.060	74.40	08.10	Acquisition de logiciels et d'autres biens incorporels	CORD	5,200.00 TE	0.00	0.00
74.300	74.22	08.10	Acquisition de mobilier et de documents historiques	CORD	6,000.00	6,000.00	6,000.00
<i>Total de la section 32.1 :</i>					252,400.00	252,400.00	252,157.00

Section 32.4 - Archives nationales

74.010	74.22	01.34	Acquisition de machines de bureau	CORD	80,000.00	80,000.00	79,896.73
74.060	74.40	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	4,313.00	4,313.00	0.00
74.070	74.22	01.34	Acquisition d'oeuvres d'art, d'objets et de documents littéraires, scientifiques et historiques	CORD	5,000.00	5,000.00	4,293.91
<i>Total de la section 32.4 :</i>					89,313.00	89,313.00	84,190.64

Section 32.5 - Centre national de l'audiovisuel

63.041	63.51	08.10	Participation aux frais d'investissement dans l'intérêt des salles de cinéma régionales non commerciales	CORD	20,000.00	20,000.00	19,030.25
<i>Total de la section 32.5 :</i>					20,000.00	20,000.00	19,030.25

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
Section 32.7 - Centre national de littérature							
74.010	74.22	01.34	Acquisition de machines de bureau	CORD	8,000.00	5,050.00	5,043.90
74.070	74.22	08.10	Acquisition d'oeuvres d'art, d'objets et de documents littéraires, scientifiques et historiques	CORD	7,000.00	9,950.00	9,753.13
			<i>Total de la section 32.7 :</i>		15,000.00	15,000.00	14,797.03
Section 33.0 - Enseignement supérieur - Dépenses générales							
41.050	41.10	04.10	Dotation au profit des établissements d'enseignement postprimaire organisant les brevets de technicien supérieur dans l'intérêt de l'acquisition d'équipements spéciaux	CORD	90,000.00	0.00	0.00
53.010	53.20	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures; garantie de l'Etat (loi du 22 juin 2000)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	124.00	103,314.00	103,189.93
54.011	54.21	04.10	Participation à la construction de pavillons et de chambres d'étudiants, acquisition de concessions et de droits de réservation de chambres pour étudiants luxembourgeois	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	124.00	124.00	0.00
74.040	74.22	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	16,160.00	106,160.00	103,965.27
			<i>Total de la section 33.0 :</i>		106,408.00	209,598.00	207,155.20
Section 33.5 - Recherche et innovation							
74.050	74.22	04.60	Acquisition d'équipements et de logiciels informatiques dans l'intérêt de la gestion d'activités de recherche	CORD	6,500.00	6,500.00	6,290.65
			<i>Total de la section 33.5 :</i>		6,500.00	6,500.00	6,290.65
			Total du département 32 et 33 :		17,238,145.00	50,248,861.00	42,303,498.57

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
34 - MINISTERE DES FINANCES							
Section 34.0 - Dépenses générales							
54.030	54.41	01.53	Participation aux reconstitutions des ressources et aux programmes du groupe de la Banque Mondiale et autres interventions en faveur des pays en voie de développement	C SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	4,000,000.00	4,000,000.00	4,000,000.00
54.031	54.41	DIVERS	Participation aux programmes de la BERD, de la BEI et d'autres institutions européennes, autres interventions en faveur des pays en transition	C SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	3,500,000.00 D	3,500,000.00	3,500,000.00
54.032	54.41	DIVERS	Agence de transfert de technologie financière - ATTF: actions de formation bancaire en faveur des pays en transition et en développement	CORD	1,000,000.00	1,000,000.00	900,000.00
54.033	54.41	01.43	Participation dans les programmes du Fonds monétaire international	C SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1,000,000.00 D	1,000,000.00	1,000,000.00
54.034	54.41	01.53	Participation dans les programmes de la Banque et du Fonds Asiatiques de développement	C SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1,000,000.00	1,000,000.00	1,000,000.00
54.035	54.41	01.53	Participation aux programmes du FIDA (Fonds international de développement agricole)	C SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	500,000.00	500,000.00	500,000.00
81.030	81.40	07.10	Société nationale des habitations à bon marché: augmentation du capital social	CPUBLIE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
81.040	81.50	01.52	Société nationale de crédit et d'investissement: majoration de la dotation, dotation spéciale pour l'octroi de prêts d'Etat à Etat	CPUBLIE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
81.050	81.60	11.70	Office du ducroire: majoration de la dotation, alimentation du fonds spécial d'assurance ducroire pour le compte de l'Etat, rachat de créances au titre de la réduction de la dette des pays pauvres hautement endettés ou au titre de l'aide au développement	CPUBLIE, CNST, CNLI	100.00 D	7,000,000.00	7,000,000.00
84.070	84.21	01.43	Banque européenne d'investissement: augmentation de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces, versements en application du cautionnement des ressources propres engagées par la banque dans le cadre des conventions financières avec des pays non communautaires	CPUBLIE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
84.091	84.23	01.53	Groupe de la Banque Mondiale: augmentation et ajustement de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces	C SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
84.098	84.23	01.53	Banque européenne pour la reconstruction et le développement: souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces	C SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
84.105	84.23	01.53	Banque asiatique de développement: souscription et ajustement de la souscription du Grand-Duché moyennant social moyennant versement en espèces	C SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
84.123	84.23	01.53	Banque de développement du Conseil de l'Europe: augmentation de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces	CPUBLIE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
84.237	84.23	01.53	Bons du Trésor émis et à émettre au profit d'organisations financières internationales: alimentation du Fonds de la dette publique en couverture de leur amortissement	C SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	10,000,000.00	10,000,000.00	10,000,000.00
<i>Total de la section 34.0:</i>					21,000,800.00	28,000,700.00	27,900,000.00
Section 34.1 - Contributions directes et métrologie							
74.010	74.22	01.22	Acquisition de machines de bureau	CORD	25,000.00	25,000.00	10,635.20
74.020	74.22	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	18,000.00	18,000.00	13,736.10
74.040	74.22	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	177,000.00	177,000.00	144,379.78
74.050	74.22	01.22	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	291,000.00	291,000.00	270,124.58
74.060	74.40	01.22	Acquisition de logiciels	CORD	220,000.00	220,000.00	81,193.02
74.080	74.22	01.22	Acquisition de mobilier de bureau	CORD	12,400.00	12,400.00	12,325.70
<i>Total de la section 34.1:</i>					743,400.00	743,400.00	532,394.38
Section 34.2 - Enregistrement et domaines							
74.010	74.22	DIVERS	Acquisition de machines de bureau	CORD	34,400.00	34,400.00	33,235.00
74.020	74.22	DIVERS	Acquisition d'équipements de télécommunications	CORD	1,000.00	1,000.00	0.00
74.040	74.22	DIVERS	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	30,000.00	30,000.00	29,826.40

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.050	74.22	DIVERS	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	5,000.00	5,000.00	4,995.54
74.060	74.40	DIVERS	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	C-SDE,CPUBLIE,CNIST,CNLI	640,000.00	640,000.00	631,210.48
74.080	74.22	DIVERS	Acquisition de mobilier de bureau	CORD	15,000.00	15,000.00	14,887.52
<i>Total de la section 34.2 :</i>					725,000.00	725,000.00	713,954.94
Section 34.3 - Douanes et accises							
72.010	72.10	01.22	Constructions, frais de transformation et d'aménagement d'immeubles et parties d'immeubles affectés au service de l'administration	C-SDE,CPUBLIE	75,000.00 TE	75,500.00	70,102.88
74.000	74.10	01.22	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	270,000.00	270,000.00	238,524.80
74.010	74.22	01.22	Acquisition de machines de bureau	CORD	12,000.00	12,000.00	10,915.39
74.020	74.22	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	35,000.00 TR	38,900.00	38,604.01
74.040	74.22	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	44,000.00	44,000.00	43,534.07
74.050	74.22	01.22	Acquisition d'équipements informatiques	C-SDE,CPUBLIE,CNIST,CNLI	165,000.00	165,000.00	132,890.23
74.060	74.40	01.22	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	C-SDE,CPUBLIE,CNIST,CNLI	2,492,015.00	2,492,015.00	1,552,418.01
74.080	74.22	01.22	Acquisition de mobilier de bureau	CORD	55,000.00	55,000.00	54,704.07
74.300	74.22	01.22	Acquisition de matériel nécessaire à la lutte anti-drogues	CORD	65,000.00 TE	62,600.00	61,420.59
<i>Total de la section 34.3 :</i>					3,213,015.00	3,213,015.00	2,203,114.05
Total du département 34 :					25,682,615.00	32,682,515.00	31,349,463.37

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)	
35 - MINISTERE DES FINANCES: TRESOR ET BUDGET								
Section 35.0 - Dépenses générales								
53.010	53.20	06.35	Indemnisation des dommages de guerre mobiliers et immobiliers	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00	
71.040	71.31	01.25	Acquisition auprès du secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	3,000,000.00	3,000,000.00	1,787,062.66	
71.050	71.32	01.25	Acquisition auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	10,200,000.00 D	28,785,000.00	28,355,249.37	
71.051	71.32	01.25	Acquisition d'immeubles auprès de la société ayant pour objet le développement des friches industrielles, dans l'intérêt de la viabilisation des terrains devant accueillir des immeubles de l'Etat	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00	
73.060	73.43	01.25	Travaux d'aménagement dans l'intérêt de la valorisation de terrains faisant partie du domaine de l'Etat, participation à des frais de viabilisation	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	90,000.00 D	495,514.00	458,191.40	
81.030	81.40	01.20	Participations dans le capital social de la société ayant pour objet le développement des friches industrielles, appel de la garantie de l'Etat	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00	
81.035	81.40	11.40	Participation dans le capital social de sociétés ou à des Groupements d'intérêt Economique	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	10,000.00 D	2,408,663,499.00	2,408,663,401.00	
<i>Total de la section 35.0 :</i>						13,300,300.00	2,440,944,313.00	2,439,263,904.43
Section 35.1 - Inspection générale des finances								
74.010	74.22	01.23	Acquisition de machines de bureau	CORD	1,500.00	1,500.00	0,00	
74.050	74.22	01.23	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	6,200.00	6,200.00	0,00	
74.060	74.40	01.23	Acquisition de logiciels informatiques	CORD	4,000.00	4,000.00	0,00	
<i>Total de la section 35.1 :</i>						11,700.00	11,700.00	0,00
Section 35.2 - Trésorerie de l'Etat								
74.010	74.22	01.23	Acquisition de machines de bureau	CORD	5,000.00	5,000.00	3,923.80	
<i>Total de la section 35.2 :</i>						5,000.00	3,923.80	
Section 35.3 - Direction du contrôle financier								
74.010	74.22	01.30	Acquisition de machines de bureau	CORD	2,000.00	2,000.00	0,00	
74.040	74.22	01.30	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	1,500.00	1,500.00	0,00	
<i>Total de la section 35.3 :</i>						3,500.00	0,00	
Section 35.4 - Cadastre et topographie								
74.000	74.10	01.22	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	66,800.00	66,800.00	66,545.34	
74.010	74.22	01.22	Acquisition de machines de bureau	CORD	10,000.00	10,000.00	7,076.11	
74.020	74.22	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	3,000.00	3,000.00	1,613.48	
74.040	74.22	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux	CSDE, CPUBLIE	40,000.00	40,000.00	39,531.25	
74.050	74.22	01.22	Acquisition d'équipements informatiques	CSDE, CPUBLIE	89,350.00	89,350.00	81,534.20	
74.060	74.40	01.22	Acquisition de logiciels	CSDE, CPUBLIE	28,700.00	28,700.00	18,241.86	
<i>Total de la section 35.4 :</i>						237,850.00	214,542.24	
Total du département 35 :					13,558,350.00	2,441,202,363.00	2,439,482,370.47	

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	--	------------------------------

36 - MINISTERE DES FINANCES: DETTE PUBLIQUE

Section 36.0 - Dette publique

91.005	91.11	14.10	Alimentation du fonds de la dette publique: amortissements	CPUBLIE,CNST,CNLI	100,000.00	100,000.00	100,000.00
<i>Total de la section 36.0 :</i>					100,000.00	100,000.00	100,000.00
Total du département 36 :					100,000.00	100,000.00	100,000.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
37 - MINISTERE DE LA JUSTICE							
Section 37.0 - Justice							
74.040	74.22	03.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	1,000.00	1,000.00	0.00
74.250	DIVERS	03.20	Inspection générale de la Police grand-ducale: acquisitions	CORD	37,000.00	37,000.00	32,336.84
<i>Total de la section 37.0 :</i>						38,000.00	32,336.84
Section 37.1 - Services judiciaires							
74.000	74.10	03.10	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	16,000.00	16,000.00	15,976.98
74.010	74.22	03.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	26,000.00	26,000.00	24,069.86
74.020	74.22	03.10	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	5,000.00	5,000.00	0.00
74.040	74.22	03.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	20,000.00	20,000.00	19,965.89
74.050	74.22	03.10	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	6,000.00	6,000.00	5,245.44
74.060	74.40	03.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	2,500.00	2,500.00	0.00
<i>Total de la section 37.1 :</i>						75,500.00	64,688.17
Section 37.2 - Etablissements pénitentiaires							
74.000	74.10	03.30	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	94,000.00	94,000.00	79,854.56
74.010	74.22	03.30	Acquisition de machines de bureau	CORD	8,000.00	8,000.00	5,421.89
74.040	74.22	03.30	Acquisition d'équipements spéciaux	C-SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	450,000.00	450,000.00	418,816.10
74.050	74.22	03.30	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	18,000.00	18,000.00	17,998.35
74.060	74.40	03.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	26,500.00	26,500.00	26,122.56
<i>Total de la section 37.2 :</i>						596,500.00	548,213.46
Section 37.3 - Juridictions administratives							
74.010	74.22	03.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	10,000.00	10,000.00	8,244.35
<i>Total de la section 37.3 :</i>						10,000.00	8,244.35
Section 37.4 - Police grand-ducale							
74.000	74.10	03.20	Acquisition de véhicules automobiles et d'équipements d'intervention dans la circulation publique	CSDE,CPUBLIE	2,779,625.00	2,779,625.00	2,617,599.88
74.001	74.10	03.20	Acquisition d'un hélicoptère de police	C-SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	100.00	100.00	0.00
74.010	74.22	03.20	Acquisition de machines de bureau	CORD	213,000.00	213,000.00	203,590.31
74.040	74.22	03.20	Acquisition d'équipements spéciaux	C-SDE,CPUBLIE	673,000.00	673,000.00	518,018.52
74.041	74.22	03.20	Acquisition d'équipement policier spécial pour l'hélicoptère de police	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	5,000.00	5,000.00	4,985.25
74.080	74.22	03.20	Acquisition de mobilier de bureau	CORD	5,000.00	5,000.00	4,733.19
74.251	74.22	03.20	Bureau commun de coopération policière et Centre de coopération policière et douanière: acquisitions	CORD	5,000.00	5,000.00	0.00
74.300	74.22	03.20	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle, acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données	C-SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	4,200,000.00	4,200,000.00	4,003,635.05

Article	Code éco.	Code éco. fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après ff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.305	74.22	03.20	Coopération policière européenne: développement de nouveaux systèmes d'information	CSDE_CPUBLIE_CNST_CNLI	1,000,000.00	1,000,000.00	994,988.83
74.310	74.22	03.20	Acquisition d'armement et d'équipements connexes	CSDE_CPUBLIE	320,000.00	320,000.00	318,444.52
					9,200,725.00	9,200,725.00	8,665,995.55
					9,920,725.00	9,920,725.00	9,319,448.37
			Total de la section 37.4 :				
			Total du département 37 :				

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
38 - MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE							
Section 38.0 - Fonction publique et réforme administrative.- Dépenses diverses							
62.010	62.20	01.33	Transfert de cotisations à la caisse de pension des employés privés en exécution du chapitre II de la législation ayant pour objet la coordination des régimes de pension: assurance rétroactive et transfert de cotisations aux institutions internationales. Rachat, conformément au chapitre VII de la loi précitée, des pensions échues au 31.12.1987 en application de l'ancien article 16 de la loi du 16.12.1963 par le versement d'une valeur en capital	C.SDE, CPUBLIE,CNST,CNLI	1,115,521.00 D	2,198,421.00	2,198,322.18
<i>Total de la section 38.0 :</i>					1,115,521.00	2,198,421.00	2,198,322.18
74.010	74.22	01.33	Acquisition de machines de bureau	CORD	11,000.00	11,000.00	10,993.37
74.040	74.22	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	3,200.00	3,200.00	3,190.86
<i>Total de la section 38.3 :</i>					14,200.00	14,200.00	14,184.23
Section 38.3 - Institut National d'Administration Publique							
74.040	74.22	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	1,800.00	1,800.00	0.00
<i>Total de la section 38.4 :</i>					1,800.00	1,800.00	0.00
Section 38.4 - Sécurité dans la fonction publique							
Section 38.5 - Centre informatique de l'Etat							
74.000	74.10	01.34	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	77,000.00	77,000.00	72,703.25
74.050	74.22	01.34	Acquisition d'équipements informatiques (centre informatique et autres administrations)	CSDE,CPUBLIE	3,900,000.00	3,900,000.00	3,886,970.84
74.051	74.22	DIVERS	Programme d'équipement des administrations et services de l'Etat en matériel bureautique: acquisition d'équipements	CSDE,CPUBLIE	2,500,000.00	2,500,000.00	2,420,955.72
74.060	74.40	DIVERS	Acquisition de logiciels (centre informatique et autres administrations)	CSDE,CPUBLIE	2,100,000.00	2,100,000.00	1,896,675.65
74.061	74.40	DIVERS	Programme d'équipement des administrations et services de l'Etat en matériel bureautique: acquisition de logiciels	CORD	1,184,583.00	1,184,583.00	1,013,281.92
<i>Total de la section 38.5 :</i>					9,761,583.00	9,761,583.00	9,290,587.38
Section 38.6 - Service central des imprimés							
74.011	74.22	DIVERS	Crédit commun: acquisition de machines de bureau	CORD	107,100.00	107,100.00	43,624.25
74.021	74.22	DIVERS	Crédit commun: acquisition d'installations de télécommunications	CORD	5,365.00	5,365.00	4,653.84
74.040	74.22	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	250,000.00	250,000.00	221,989.10
74.041	74.22	DIVERS	Crédit commun: acquisition d'équipements spéciaux	CORD	18,500.00	18,500.00	12,902.78
74.043	74.22	DIVERS	Crédit commun: acquisition de matériel pour la sécurisation de documents	CPUBLIE,CNST,CNLI	75,000.00	75,000.00	35,000.00
74.060	74.40	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	30,000.00	30,000.00	29,932.21
<i>Total de la section 38.6 :</i>					485,965.00	485,965.00	348,102.18

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après ff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
Section 38.7 - Service eLuxembourg							
74.300	74.22	DIVERS	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information: frais d'infrastructure et d'équipement	C SDE_CPUBLIE_CNST,CNLI	580,000.00	580,000.00	58,888.74
74.301	74.22	DIVERS	Dépenses relatives au fonctionnement interne du service eLuxembourg: frais d'infrastructure et d'équipement	CORD	62,000.00	62,000.00	51,135.80
<i>Total de la section 38.7 :</i>					642,000.00	642,000.00	110,024.54
Section 38.8 - Service médical - Dépenses diverses							
74.040	74.22	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	12,000.00	12,000.00	10,519.55
<i>Total de la section 38.8 :</i>					12,000.00	12,000.00	10,519.55
Total du département 38 :					12,033,069.00	13,115,969.00	11,971,740.06

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
39 - MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE							
Section 39.0 - Dépenses générales							
74.050	74.22	13.20	Centre de documentation communale: acquisition d'équipements informatiques	CORD	2,500.00	2,500.00	2,153.95
74.061	74.40	13.20	Centre de documentation communale: acquisition de logiciels	CORD	100.00	100.00	0.00
<i>Total de la section 39.0 :</i>						2,600.00	2,153.95
Section 39.1 - Finances communales							
63.000	63.21	04.20	Participation de l'Etat aux frais de construction d'écoles régionales groupant les classes primaires de plusieurs communes ou sections de communes ou de toutes les sections d'une commune	C-SDE, CPUBLIE	9,000,000.00	9,000,000.00	9,000,000.00
63.001	63.21	13.20	Subsidés dans l'intérêt de la réalisation de travaux d'urbanisation et d'équipement de la Ville de Luxembourg et de la Ville d'Esch-sur-Alzette	CORD	892,500.00	892,500.00	892,500.00
63.003	63.21	04.10	Participation de l'Etat aux frais de la construction des infrastructures nécessaires pour l'éducation précoce	CSDE, CPUBLIE	2,500,000.00 TE	2,250,000.00	2,250,000.00
63.004	63.21	13.20	Aides en capital de l'Etat au budget des communes pour la réalisation d'équipements collectifs de base	CSDE, CPUBLIE	7,000,000.00	7,000,000.00	7,000,000.00
63.020	63.51	07.40	Participation extraordinaire de l'Etat au financement de dépenses d'investissement du syndicat de communes pour l'exploitation et l'entretien de la conduite d'eau des Ardennes (D.E.A.)	C-SDE, CPUBLIE	370,000.00	370,000.00	370,000.00
63.022	63.51	07.40	Subside extraordinaire au syndicat intercommunal pour la distribution d'eau dans la région de l'Est (SIDERE)	CSDE, CPUBLIE	370,000.00	370,000.00	370,000.00
63.023	63.51	07.40	Participation de l'Etat au financement par le Syndicat des Eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre (SEBES) de la conduite d'eau potable de Grousbous à Junglinster via Mersch	C-SDE, CPUBLIE	3,000,000.00	3,000,000.00	3,000,000.00
63.024	63.51	07.40	Participation extraordinaire de l'Etat au financement de dépenses d'investissement du syndicat de communes pour la construction, l'exploitation et l'entretien de la conduite d'eau du sud-est (S.E.S.E.)	CSDE, CPUBLIE	50,000.00	50,000.00	50,000.00
63.025	63.51	13.20	Participation extraordinaire de l'Etat au financement de dépenses d'investissement du Syndicat des Eaux du Sud (S.E.S.)	CORD	250,000.00 TR	500,000.00	500,000.00
63.026	63.51	13.20	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements à intérêt national réalisés par des syndicats intercommunaux	CORD	50,000.00	50,000.00	50,000.00
93.000	93.00	13.20	Alimentation du fonds pour la réforme communale	CPUBLIE, CNST, ONLI	800,000.00 D	2,080,000.00	2,080,000.00
<i>Total de la section 39.1 :</i>						24,282,500.00	25,562,500.00
Section 39.2 - Commissariats de district							
74.250	74.22	01.10	Commissariat de district de Luxembourg: acquisition de machines de bureau, d'installations de télécommunications et d'équipements spéciaux	CORD	5,000.00	5,000.00	3,420.10
74.252	74.22	01.10	Commissariat de district de Grevenmacher: acquisition de machines de bureau, d'installations de télécommunications et d'équipements spéciaux	CORD	8,000.00	8,000.00	5,417.54
<i>Total de la section 39.2 :</i>						13,000.00	8,837.64
Section 39.6 - Administration des services de secours							
63.000	63.21	03.50	Participation de l'Etat au financement de projets de construction par les communes dans l'intérêt de la protection civile	CORD	252,150.00	252,150.00	252,150.00
74.000	74.10	03.50	Acquisition de véhicules automobiles	C-SDE, CPUBLIE	5,986,092.00 TE	5,970,592.00	5,970,063.23
74.010	74.22	03.50	Acquisition de machines de bureau	CORD	6,192.00 TE	1,438.00	1,437.50
74.020	74.22	03.50	Acquisition d'installations de télécommunications	C-SDE, CPUBLIE	260,196.00 TR	459,694.00	458,347.60
74.040	74.22	03.50	Acquisition d'équipements spéciaux	C-SDE, CPUBLIE	927,508.00 TE	837,763.00	835,085.62
74.050	74.22	03.50	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	739,764.00 TE	468,504.00	465,932.71
74.060	74.40	03.50	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	224,419.00 TR	406,182.00	403,674.93

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.500	74.10	03.50	Acquisition de véhicules automobiles	CORD,CNST	168,475.00	168,475.00	168,475.00
<i>Total de la section 39.6 :</i>					8,564,798.00	8,564,798.00	8,555,766.59
Section 39.7 - Direction de l'aménagement du territoire (DATer)							
74.010	74.22	07.20	Acquisition de machines de bureau	CORD	3,500.00	3,500.00	3,372.62
74.050	74.22	07.20	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	35,000.00	35,000.00	34,409.16
74.060	74.40	07.20	Acquisition de logiciels	CORD	20,000.00	20,000.00	19,544.93
74.320	74.22	07.20	Frais d'équipement du secrétariat permanent et commun du Comité Economique et Social de la Grande Région	CORD	1,000.00	1,000.00	819.89
<i>Total de la section 39.7 :</i>					59,500.00	59,500.00	58,146.60
Section 39.9 - Administration de la gestion de l'eau							
52.010	52.20	07.30	Subsides à des associations et à des particuliers pour la construction de fosses à lisier et à purin	CORD	100.00	100.00	0.00
53.010	53.20	07.40	Participation de l'Etat au financement d'installations d'utilisation rationnelle des eaux dans les maisons d'habitation de particuliers	CORD	22,000.00	22,000.00	21,721.46
63.000	63.21	07.33	Travaux et fournitures dans l'intérêt sanitaire et hygiénique: construction de canalisations, de collecteurs et de stations d'épuration, protection et restauration des cours d'eau, participation de l'Etat au financement de projets communaux	CSDE, CPUBLIE	140,000.00	140,000.00	139,999.86
63.001	63.21	DIVERS	Travaux d'amélioration, d'aménagement, de renaturation et de réduction des effets des inondations à exécuter aux cours d'eau par les communes: participation de l'Etat	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	2,500,000.00	2,500,000.00	1,794,843.71
63.003	63.21	10.10	Cours d'eau: Etudes réalisées par les communes sur les cours d'eau en vue de restaurer les cours d'eau et en vue de réduire les effets des inondations: participation de l'Etat au coût des études	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	120,000.00	120,000.00	68,401.33
72.010	72.10	10.10	Bâtiments et hangars de l'administration: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation	CSDE, CPUBLIE	10,000.00 TE	7,650.00	1,482.47
73.032	73.21	DIVERS	Travaux extraordinaires d'amélioration, d'aménagement et de renaturation à exécuter aux cours d'eau à charge de l'Etat	CSDE, CPUBLIE	60,000.00	60,000.00	49,052.37
73.040	73.33	07.35	Mesures de protection contre les crues de la Sûre et de la Moselle	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1,150,000.00	1,150,000.00	189,083.84
73.070	73.41	10.00	Travaux de génie civil et d'infrastructures	CORD	165,000.00	165,000.00	155,679.07
74.000	74.10	10.00	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	168,500.00	168,500.00	167,905.50
74.010	74.22	07.40	Acquisition de machines de bureau	CORD	15,000.00	15,000.00	13,609.66
74.020	74.22	10.00	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	5,000.00	5,000.00	3,162.10
74.030	74.22	10.00	Acquisition d'appareils de laboratoire	CORD	245,000.00	245,000.00	244,912.63
74.031	74.22	10.00	Acquisition d'appareils dans le cadre de projets de recherche	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
74.040	74.22	07.40	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	150,000.00	150,000.00	147,749.86
74.050	74.22	07.40	Acquisition d'équipements informatiques pour la Direction de la Gestion de l'Eau	CORD	4,500.00	4,500.00	3,887.00
74.051	74.22	07.40	Acquisition d'équipements informatiques pour les besoins de l'Administration de la Gestion de l'Eau.	CORD	60,000.00	60,000.00	58,285.35
74.060	74.40	07.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour la Direction de la Gestion de l'Eau.	CORD	4,500.00	4,500.00	3,297.63
74.061	74.40	07.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les besoins de l'Administration de la Gestion de l'Eau.	CORD	120,000.00	120,000.00	102,177.55
74.080	74.22	10.10	Bâtiments et hangars de l'administration: acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	CORD	6,000.00 TR	8,350.00	8,349.92
74.300	74.22	10.40	Acquisition de matériel piscicole	CORD	7,500.00	7,500.00	7,398.14
93.000	93.00	DIVERS	Alimentation du fonds pour la gestion de l'eau	CPUBLIE, CNST, CNLI	15,000,000.00	15,000,000.00	15,000,000.00
<i>Total de la section 39.9 :</i>					19,953,200.00	19,953,200.00	18,180,999.45
Total du département 39 :					52,875,598.00	54,155,598.00	52,368,404.23

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
40 ET 41 - MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE							
Section 40.0 - Dépenses générales							
41.050	41.10	DIVERS	Dotation au profit des services de l'Etat à gestion séparée dans l'intérêt de l'acquisition d'équipements spéciaux	CORD	750,000.00	750,000.00	694,835.62
74.000	74.10	04.34	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	17,000.00	17,000.00	16,939.30
74.300	74.22	04.00	Acquisition d'équipements spéciaux et de logiciels	CORD	731,000.00	731,000.00	628,645.14
<i>Total de la section 40.0 :</i>					1,498,000.00	1,498,000.00	1,340,420.06
Section 40.1 - Centre de technologie de l'éducation							
74.300	74.22	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux et de logiciels	CORD	51,300.00	51,300.00	50,641.62
74.301	74.22	DIVERS	Elaboration et mise en oeuvre de projets et de plans d'actions en faveur de l'informatisation des établissements de l'enseignement public: acquisition d'équipements informatiques et de logiciels	CORD	1,083,750.00	1,083,750.00	942,194.72
<i>Total de la section 40.1 :</i>					1,135,050.00	1,135,050.00	992,836.34
Section 40.2 - Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques							
74.010	74.22	04.01	Acquisition de machines de bureau	CORD	7,000.00	7,000.00	0.00
<i>Total de la section 40.2 :</i>					7,000.00	7,000.00	0.00
Section 40.5 - Etablissements privés d'enseignement							
64.000	64.10	04.50	Participation de l'Etat aux frais d'investissement des établissements privés d'enseignement préscolaire, primaire et postprimaire (article 29(2) de la loi du 13 juin 2003)	CSDSE,CPUBLIE,CNIST,CNLI	3,715,788.00 D	10,040,885.00	7,046,019.85
<i>Total de la section 40.5 :</i>					3,715,788.00	10,040,885.00	7,046,019.85
Section 40.7 - Education différenciée							
74.000	74.10	04.52	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	90,000.00 TE	87,570.00	87,566.12
74.010	74.22	04.52	Acquisition de machines de bureau	CORD	20,000.00	20,000.00	18,999.15
74.040	74.22	04.52	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	95,000.00 TR	97,430.00	92,606.45
74.300	74.22	04.52	Acquisition d'équipements informatiques et de logiciels	CORD	120,000.00	120,000.00	119,666.42
<i>Total de la section 40.7 :</i>					325,000.00	325,000.00	318,838.14
Section 40.8 - Service de la formation des adultes							
74.040	74.22	04.53	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	49,920.00	49,920.00	49,615.46
<i>Total de la section 40.8 :</i>					49,920.00	49,920.00	49,615.46
Section 40.9 - Inspectorat							
74.010	74.22	04.20	Acquisition de machines de bureau	CORD	6,000.00	6,000.00	5,052.87
<i>Total de la section 40.9 :</i>					6,000.00	6,000.00	5,052.87

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
Section 41.1 - Enseignement postprimaire							
54.080	54.22	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais d'infrastructure du "Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Pefl"	C SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	10,000.00	10,000.00	0,00
<i>Total de la section 41.1 :</i>					10,000.00	10,000.00	0,00
Section 41.3 - Service de la formation professionnelle							
74.000	74.10	04.34	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	73,600.00	73,600.00	69,632.50
74.250	74.22	04.34	Installations et équipements des ateliers: acquisition de machines de bureau, d'équipements didactiques et d'équipements divers	CORD	1,500,000.00	1,500,000.00	1,399,448.46
<i>Total de la section 41.3 :</i>					1,573,600.00	1,573,600.00	1,469,080.96
Section 41.4 - Sports - Dépenses générales							
52.000	52.10	08.30	Subsides aux fédérations et sociétés sportives dans l'intérêt de la réalisation, de l'aménagement et de l'amélioration d'installations sportives	CORD	70,000.00	70,000.00	70,000.00
74.010	74.22	08.30	Acquisition de machines de bureau	CORD	11,000.00	11,000.00	10,574.25
74.040	74.22	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	40,000.00	40,000.00	37,303.24
74.041	74.22	08.30	Bases nautiques au Lac de la Haute-Sûre: acquisition de matériel pour les activités sportives	CORD	25,000.00	25,000.00	24,956.34
74.070	74.22	08.30	Sauvegarde du patrimoine sportif: acquisition de collections sur le sport et de matériel	CORD	10,000.00	10,000.00	9,494.14
93.001	93.00	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national pour le financement d'un huitième programme quinquennal d'équipement sportif	CPUBLIE,CNST,CNLI	10,500,000.00	10,500,000.00	10,500,000.00
93.002	93.00	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national pour des aides financières, à accorder sous forme de subventions en capital dans l'intérêt de la modernisation, de l'amélioration et du réaménagement des infrastructures et équipements sportifs par les communes, les syndicats de communes et les organismes sportifs nationaux	CPUBLIE,CNST,CNLI	3,500,000.00	3,500,000.00	3,500,000.00
93.003	93.00	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national pour le financement d'un neuvième programme quinquennal d'équipement sportif à réaliser de 2008 à 2012	CPUBLIE,CNST,CNLI	5,000,000.00	5,000,000.00	5,000,000.00
<i>Total de la section 41.4 :</i>					19,156,000.00	19,156,000.00	19,152,327.97
Section 41.5 - Institut national des sports							
74.000	74.10	08.30	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	40,000.00	40,000.00	39,839.25
74.040	74.22	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux	C SDE,CPUBLIE	13,000.00	13,000.00	12,547.77
<i>Total de la section 41.5 :</i>					53,000.00	53,000.00	52,387.02
Section 41.7 - Ecole nationale de l'éducation physique et des sports							
74.000	74.10	08.30	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	23,000.00	23,000.00	23,000.00
74.010	74.22	08.30	Acquisition de machines de bureau	CORD	1,500.00	1,500.00	1,390.35
<i>Total de la section 41.7 :</i>					24,500.00	24,500.00	24,390.35
Total du département 40 et 41 :					27,553,858.00	33,878,955.00	30,450,969.02

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
42 ET 43 - MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE L'INTEGRATION							
Section 42.0 - Famille							
51.001	51.10	06.36	Construction de maisons de soins: annuités de location/vente, frais de gestion administrative et d'entretien contractuels connexes	CSDE,CPUBLC,CNST,CNLI	7,200,000.00	7,200,000.00	6,590,098.90
74.000	74.10	06.36	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	22,500.00	22,500.00	22,429.01
74.011	74.22	06.36	Acquisition de machines de bureau pour le Centre de l'égalité de traitement	CORD	5,440.00	5,440.00	4,682.14
74.040	74.22	06.36	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	2,500.00	2,500.00	1,247.75
74.060	74.40	06.36	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	10,000.00	10,000.00	0.00
74.081	74.22	06.36	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier pour le Centre de l'égalité de traitement	CORD	11,400.00	11,400.00	11,356.02
93.000	93.00	06.30	Alimentation du fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales	CPUBLC,CNST,CNLI	63,500,000.00	63,500,000.00	63,500,000.00
<i>Total de la section 42.0 :</i>					70,751,840.00	70,751,840.00	70,129,813.82
Section 42.2 - Solidarité							
93.000	93.00	06.20	Alimentation du fonds d'assainissement en matière de surendettement	CSDE,CPUBLC,CNST,CNLI	100.00	100.00	100.00
<i>Total de la section 42.2 :</i>					100.00	100.00	100.00
Section 42.3 - Commissariat du Gouvernement aux étrangers							
74.000	74.10	06.36	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	77,000.00	77,000.00	76,598.70
74.010	74.22	06.36	Acquisition de machines de bureau	CORD	3,155.00	3,155.00	0.00
<i>Total de la section 42.3 :</i>					80,155.00	80,155.00	76,598.70
Section 42.4 - Fonds national de solidarité							
74.064	74.40	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	20,000.00	20,000.00	103.92
74.080	74.22	06.20	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	CORD	4,900.00	4,900.00	4,798.03
74.540	74.22	06.20	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD,CNST	4,651.00	4,651.00	4,650.01
74.580	62.10	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de mobilier de bureau	CORD,CNST	16,795.00	16,795.00	16,793.72
<i>Total de la section 42.4 :</i>					46,346.00	46,346.00	26,345.68
Section 42.5 - Caisse nationale des prestations familiales							
74.020	62.10	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'installations de télécommunications	CORD	2,320.00	2,320.00	0.00
74.041	62.10	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'équipements spéciaux	CORD	5,000.00	5,000.00	2,888.80
74.050	74.22	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'équipements informatiques	CORD	380,000.00	380,000.00	377,907.67
74.060	74.40	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	1,000,000.00	1,000,000.00	983,136.37
74.080	62.10	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de mobilier de bureau	CORD	15,000.00	15,000.00	4,006.60
<i>Total de la section 42.5 :</i>					1,402,320.00	1,402,320.00	1,367,939.44

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
Section 42.6 - Maisons d'enfants de l'Etat							
74.000	74.10	06.32	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	33,000.00	33,000.00	29,308.43
74.040	74.22	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux pour la mise en place d'ateliers thérapeutiques suite à un leg fait aux Maisons d'Enfants de l'Etat	CSDE_CPUBLIE	35,462.00	35,462.00	0.00
74.041	74.22	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	3,000.00	3,000.00	895.00
74.080	74.22	06.32	Acquisition de mobilier	CORD	20,000.00	20,000.00	17,202.43
			<i>Total de la section 42.6 :</i>		<i>91,462.00</i>	<i>91,462.00</i>	<i>47,405.86</i>
Section 42.8 - Centre socio-éducatif de l'Etat							
74.040	74.22	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	18,000.00	18,000.00	17,999.77
			<i>Total de la section 42.8 :</i>		<i>18,000.00</i>	<i>18,000.00</i>	<i>17,999.77</i>
Section 42.9 - Service national d'action sociale							
74.060	74.40	06.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	1,000.00	1,000.00	0.00
			<i>Total de la section 42.9 :</i>		<i>1,000.00</i>	<i>1,000.00</i>	<i>0.00</i>
Section 43.1 - Service national de la jeunesse							
74.000	74.10	06.32	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	30,000.00	29,000.00	27,246.00
74.010	74.22	06.32	Acquisition de machines de bureau	CORD	5,000.00	2,400.00	2,370.15
74.040	74.22	06.32	Service national de la jeunesse: acquisition d'équipements spéciaux	CORD	122,500.00	123,500.00	123,083.50
74.050	74.22	06.32	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	8,320.00	10,920.00	10,859.23
74.060	74.40	06.32	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	3,640.00	3,640.00	3,438.50
			<i>Total de la section 43.1 :</i>		<i>169,460.00</i>	<i>169,460.00</i>	<i>166,997.38</i>
Total du département 42 et 43 :					72,560,683.00	72,560,683.00	71,833,200.65

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
44 - MINISTERE DE LA SANTE							
Section 44.0 - Ministère de la Santé							
74.020	74.22	05.00	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	1,000.00 TE	500.00	331.20
74.040	74.22	05.00	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	1,000.00 TR	1,500.00	1,460.01
74.080	74.22	05.00	Acquisition de mobilier de bureau	CORD	2,000.00	2,000.00	1,925.10
<i>Total de la section 44.0 :</i>						4,000.00	3,716.31
Section 44.1 - Direction de la santé							
74.000	74.10	05.10	Acquisition de véhicules automobiles	CSDE,CPUBLIE	22,000.00	22,000.00	21,875.13
74.010	74.22	05.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	13,500.00 TE	11,000.00	8,610.05
74.020	74.22	05.00	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	1,500.00	1,500.00	949.90
74.030	74.22	05.00	Acquisition d'appareils	CSDE,CPUBLIE	53,802.00	53,802.00	49,769.84
74.040	74.22	05.00	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	42,902.00	42,902.00	38,729.42
74.050	74.22	05.00	Acquisition d'équipements informatiques et logiciels informatiques	CORD	38,000.00	38,000.00	29,785.19
74.060	74.40	05.00	Division de la radioprotection: acquisition, modification et mise à jour de logiciels et du matériel électronique et informatique	CORD	22,000.00	22,000.00	21,967.12
74.080	74.22	05.10	Acquisition de mobilier de bureau	CORD	8,000.00 TR	10,500.00	10,411.12
<i>Total de la section 44.1 :</i>						201,704.00	182,097.77
Section 44.2 - Laboratoire national de santé							
74.010	74.22	05.20	Acquisition de machines de bureau	CORD	6,500.00 TR	12,500.00	10,840.88
74.020	74.22	05.20	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	2,000.00 TE	1,992.05	1,265.29
74.030	74.22	05.20	Acquisition d'appareils de laboratoire	CORD	800,000.00 TR	810,484.00	802,409.82
74.040	74.22	05.20	Acquisition de biens d'équipements en vue de la recherche médicale suite à un legs fait au Laboratoire national de santé	CSDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	100.00	100.00	0.00
74.050	74.22	05.20	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	8,000.00	8,000.00	5,029.73
74.060	74.40	05.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	60,000.00 TE	54,000.00	42,374.51
74.080	74.22	05.20	Acquisition de mobilier	CORD	12,000.00 TE	11,350.00	6,162.85
74.171	74.22	05.20	Crédit d'équipement du Registre Morphologique des Tumeurs	CORD	2,000.00 TR	2,650.00	2,642.90
74.300	74.22	05.22	Programme de recherche effectué dans le cadre du titre I de la loi du 9.3.1987 ayant pour objet l'organisation de la recherche-développement dans le secteur public: dépenses d'équipement	CORD	40,000.00 TE TR	29,523.95	29,523.95
74.530	74.22	05.20	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire	CORD,CNST	1,320.00	1,320.00	0.00
74.560	74.40	05.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD,CNST	1,312.00	1,312.00	1,311.22
<i>Total de la section 44.2 :</i>						933,232.00	901,564.15
Section 44.6 - Centre thermal et de santé Mondorf							
52.000	52.10	05.23	Participation aux travaux de réfection des espaces extérieurs du parc du centre thermal et de Santé à Mondorfles-Bains	CSDE,CPUBLIE	510,000.00	510,000.00	510,000.00
<i>Total de la section 44.6 :</i>						510,000.00	510,000.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
Section 44.7 - Santé.- Travaux sanitaires et cliniques							
51.002	51.10	05.22	Application de la loi régissant l'aide à l'investissement hospitalier; participation aux frais d'investissements visés par les articles 11, 1er tiret et 12 de la loi du 28.08.1998; aides non imputables au fonds des investissements hospitaliers	C.SDE, C.PUBLIE	2,400,000.00	2,400,000.00	2,399,932.56
52.000	52.10	DIVERS	Participation aux frais de construction, d'aménagement, de modernisation, de premier équipement et de grosses réparations des associations conventionnées oeuvrant dans le domaine de l'action socio-thérapeutique et des centres de diagnostic et des traitements	CORD	675,000.00	675,000.00	181,809.53
52.001	52.10	05.22	Application de la législation régissant l'aide à l'investissement dans l'intérêt de l'aménagement de foyers, ateliers et autres structures thérapeutiques de psychiatrie décentralisée; participation aux frais d'investissement et de premier équipement	CORD	930,000.00	930,000.00	842,847.47
52.002	52.10	05.22	Participation de l'Etat aux frais d'équipement d'associations conventionnées oeuvrant dans le domaine de l'action socio-thérapeutique, y compris les services dans les domaines des toxicomanies et de la psychiatrie extra-hospitalière	CORD	260,000.00	260,000.00	257,860.59
93.000	93.00	05.22	Alimentation du fonds spécial des investissements hospitaliers	C.PUBLIE,CNST,CNLI	33,500,000.00	33,500,000.00	33,500,000.00
<i>Total de la section 44.7 :</i>					39,413,936.00	39,413,936.00	38,779,828.38

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
45 - MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT							
Section 45.0 - Protection de l'environnement							
52.000	52.10	07.50	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition de terrains par les établissements d'utilité publique en vue de la constitution de réserves naturelles	CORD	90,000.00	90,000.00	90,000.00
63.000	63.21	07.30	Travaux et fournitures dans l'intérêt de l'aménagement de décharges désaffectées, de construction d'installations de dépollution dans le domaine de la protection de l'atmosphère, de la gestion des déchets et de la protection contre le bruit; participation de l'Etat au financement de projets communaux	C.SDE, C.PUBLIE	30,000.00	30,000.00	0.00
63.003	63.21	07.50	Participation extraordinaire de l'Etat aux frais d'acquisition de terrains pour la réalisation du projet revalorisation écologique de la vallée supérieure de l'Alzette	C.SDE, C.PUBLIE	20,000.00	20,000.00	0.00
71.040	71.31	07.30	Participation de l'Etat aux frais de construction d'un nouveau bâtiment pour le "Oekozeniter"	C.SDE, C.PUBLIE, CNST, CNLI	175,000.00	175,000.00	0.00
74.000	74.10	07.30	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	30,000.00	30,000.00	30,000.00
74.050	74.22	07.30	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	17,000.00 TR	21,745.00	21,721.36
74.060	74.40	07.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	17,000.00 TE	12,255.00	9,660.00
93.000	93.00	07.30	Alimentation du fonds pour la protection de l'environnement	C.PUBLIE, CNST, CNLI	7,500,000.00	7,500,000.00	7,500,000.00
93.010	93.00	07.30	Alimentation du fonds de financement des mécanismes de Kyoto	C.PUBLIE, CNST, CNLI	10,500,000.00	10,500,000.00	10,500,000.00
<i>Total de la section 45.0 :</i>					<i>18,379,000.00</i>	<i>18,379,000.00</i>	<i>18,151,381.36</i>
Section 45.1 - Administration de l'environnement							
52.000	52.10	07.35	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements par des entreprises dans l'intérêt de la réduction de la pollution atmosphérique	CORD	50,000.00	50,000.00	22,150.35
52.020	52.20	09.00	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, à la réalisation d'économie d'énergie et une valorisation des énergies renouvelables et nouvelles. - Participation à des projets pilotes et contrats de recherches	C.SDE, C.PUBLIE	50,000.00	50,000.00	30,000.00
53.000	53.10	09.00	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, une utilisation des énergies renouvelables et nouvelles et une réalisation d'économies d'énergie. - Participation aux frais d'études et aux dépenses d'investissement	C.SDE, C.PUBLIE, CNST, CNLI	10,000,000.00	10,000,000.00	7,065,935.82
73.070	73.41	07.35	Travaux de génie civil et d'infrastructures	CORD	10,000.00	10,000.00	0.00
74.000	74.10	07.30	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	27,000.00	27,000.00	25,369.30
74.010	74.22	07.30	Acquisition de machines de bureau	CORD	12,000.00	12,000.00	9,435.75
74.020	74.22	07.30	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	1,000.00	1,000.00	0.00
74.030	74.22	07.30	Acquisition d'appareils de laboratoire	CORD	114,900.00	114,900.00	114,742.11
74.040	74.22	07.30	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	35,317.00	35,317.00	34,500.00
74.050	74.22	07.30	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	22,500.00	22,500.00	22,412.66
74.060	74.40	07.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	72,500.00	72,500.00	54,205.26
<i>Total de la section 45.1 :</i>					<i>10,395,217.00</i>	<i>10,395,217.00</i>	<i>7,378,751.25</i>
Section 45.2 - Administration des eaux et forêts							
74.000	74.10	DIVERS	Administration générale; acquisition de véhicules automobiles	CORD	94,000.00	94,000.00	93,996.25
74.001	74.10	DIVERS	Préposés forestiers; acquisition de véhicules automobiles	CORD	117,500.00 TE	115,900.00	114,127.01
74.010	74.22	DIVERS	Acquisition de machines de bureau	CORD	11,000.00	11,000.00	10,829.14
74.020	74.22	DIVERS	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	1,000.00	1,000.00	963.38
74.040	74.22	DIVERS	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	50,000.00	50,000.00	49,195.94

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après ff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.050	74.22	DIVERS	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	24,500.00	26,100.00	25,966.56
74.060	74.40	DIVERS	Acquisition de logiciels informatiques	CORD	24,700.00	24,700.00	24,610.00
					322,700.00	322,700.00	319,689.28
					29,096,917.00	29,096,917.00	25,849,821.89
			Total de la section 45.2 :				
			Total du département 45 :				

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
46 - MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI							
Section 46.1 - Administration de l'emploi							
74.000	74.10	06.43	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	23,000.00	23,000.00	22,988.66
74.010	74.22	06.43	Acquisition de machines de bureau	CORD	12,200.00	12,200.00	11,092.90
74.020	74.22	06.43	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	1,000.00	1,000.00	0.00
74.040	74.22	06.43	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	7,230.00	7,230.00	989.00
74.050	74.22	06.43	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	20,400.00	20,400.00	19,994.34
74.060	74.40	06.43	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	4,800.00	4,800.00	1,425.20
<i>Total de la section 46.1 :</i>						68,630.00	68,630.00
Section 46.2 - Inspection du travail et des mines							
74.000	74.10	06.42	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	49,000.00	49,000.00	48,947.49
74.010	74.22	06.42	Acquisition de machines de bureau	CORD	30,000.00	30,000.00	29,904.60
74.040	74.22	06.42	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	22,000.00 TE	11,000.00	10,535.08
74.050	74.22	06.42	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	22,000.00 TR	33,000.00	32,203.26
74.060	74.40	06.42	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	15,000.00	15,000.00	11,857.70
<i>Total de la section 46.2 :</i>						138,000.00	133,448.13
Section 46.3 - Ecole supérieure du travail							
74.040	74.22	04.50	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	1,500.00	1,500.00	1,500.00
<i>Total de la section 46.3 :</i>						1,500.00	1,500.00
Section 46.5 - Emploi des accidentés et des handicapés							
52.000	52.10	06.34	Participation aux frais de la création et de l'extension d'ateliers protégés	CORD	179,225.00	179,225.00	179,225.00
74.040	74.22	06.34	Acquisition d'équipements spéciaux	CSDE,CPUBLIE,CNIST,CNLI	39,000.00	39,000.00	0.00
<i>Total de la section 46.5 :</i>						218,225.00	179,225.00
Total du département 46 :						426,355.00	426,355.00
Total du département 46 :						426,355.00	370,663.23

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	--	------------------------------

47/48 - MINISTERE DE LA SECURITE SOCIALE

Section 47.1 - Inspection générale de la sécurité sociale

74.010	74.22	06.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	20,000.00	20,000.00	18,873.32
74.050	74.22	06.10	Acquisition d'équipements informatiques	C-SDE, CPUBLIE	25,000.00	25,000.00	15,151.94
74.060	74.40	06.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	C-SDE, CPUBLIE	2,100,273.00	2,100,273.00	2,093,685.21
74.080	74.22	06.10	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	CORD	1,000.00	1,000.00	885.83
<i>Total de la section 47.1 :</i>					2,146,273.00	2,146,273.00	2,128,596.30

Section 47.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale

74.250	74.22	06.10	Frais d'équipement	CORD	13,509.00	13,509.00	13,497.40
<i>Total de la section 47.2 :</i>					13,509.00	13,509.00	13,497.40

Section 47.3 - Conseil arbitral des assurances sociales

74.250	74.22	06.10	Frais d'équipement	CORD	13,570.00	13,570.00	13,448.68
<i>Total de la section 47.3 :</i>					13,570.00	13,570.00	13,448.68

Section 47.6 - Cellule d'évaluation et d'orientation

74.000	74.10	06.10	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	20,000.00	20,000.00	19,526.74
74.010	74.22	06.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	8,000.00	8,000.00	4,686.25
<i>Total de la section 47.6 :</i>					28,000.00	28,000.00	24,212.99
Total du département 47 et 48 :					2,201,352.00	2,201,352.00	2,179,755.37

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
49 - MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL							
Section 49.0 - Agriculture. - Dépenses générales							
74.001	74.10	10.10	Unité de contrôle: acquisition de véhicules automobiles	CORD	30,000.00	30,000.00	25,154.41
74.010	74.22	10.10	Unité de contrôle: acquisition de machines de bureau	CORD	1,000.00	1,000.00	0.00
74.040	74.22	10.10	Unité de contrôle: acquisition d'équipements spéciaux	CORD	15,000.00	15,000.00	10,187.83
74.050	74.22	10.10	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	45,000.00	45,000.00	32,691.28
74.051	74.22	10.10	Unité de contrôle: acquisition d'équipements informatiques	CORD	2,000.00	2,000.00	0.00
74.060	74.40	10.10	Unité de contrôle: acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	3,000.00	3,000.00	0.00
<i>Total de la section 49.0 :</i>					96,000.00	96,000.00	68,033.52
Section 49.1 - Mesures économiques et sociales spéciales							
73.000	73.13	10.10	Travaux d'infrastructure à réaliser pour l'instauration de zones horticoles	C-SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	250,000.00	250,000.00	0.00
93.000	93.00	10.10	Alimentation du fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture	CPUBLIE,CNST,CNLI	52,000,000.00	52,000,000.00	52,000,000.00
<i>Total de la section 49.1 :</i>					52,250,000.00	52,250,000.00	52,000,000.00
Section 49.2 - Administration des services techniques de l'agriculture							
74.000	74.10	10.10	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	150,500.00 TR	151,330.00	151,121.93
74.010	74.22	10.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	10,000.00	10,000.00	3,923.80
74.020	74.22	10.10	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	1,000.00	1,000.00	691.38
74.030	74.22	10.10	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire	CORD	104,768.00	104,768.00	104,094.82
74.040	74.22	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	72,800.00	72,800.00	65,914.45
74.050	74.22	10.10	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	15,100.00	15,100.00	12,937.42
74.060	74.40	10.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	19,500.00 TE	18,670.00	17,900.17
<i>Total de la section 49.2 :</i>					373,668.00	373,668.00	356,583.97
Section 49.4 - Service d'économie rurale							
74.010	74.22	10.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	7,000.00	7,000.00	691.38
74.060	74.40	10.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	3,600.00	3,600.00	0.00
<i>Total de la section 49.4 :</i>					10,600.00	10,600.00	691.38
Section 49.5 - Administration des services vétérinaires							
53.030	53.20	10.10	Frais d'exécution de la loi modifiée du 29.7.1912 sur la police sanitaire du bétail: indemnisation pour bêtes abattues d'office, dépenses diverses	C-SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	250,000.00 D	550,000.00	545,555.54
74.000	74.10	10.10	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	23,000.00	23,000.00	22,413.43
74.010	74.22	10.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	5,000.00 TR	5,500.00	5,417.54

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)	
74.030	74.22	10.10	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire	CORD	55,000.00	55,000.00	46,000.00	
74.031	74.22	10.10	Inspecteurs des viandes.- Acquisition d'appareils vétérinaires, pour l'inspection des viandes dans les abattoirs agréés	CORD	1,000.00 TE	500.00	0.00	
<i>Total de la section 49.5 :</i>							634,000.00	619,366.51
Section 49.6 - Viticulture								
74.010	74.22	10.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	10,000.00	10,000.00	8,685.10	
74.040	74.22	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	64,624.00	64,624.00	64,361.37	
<i>Total de la section 49.6 :</i>							74,624.00	73,046.47
Section 49.7 - Sylviculture								
53.020	53.10	10.30	Participation de l'Etat au financement d'actions d'amélioration des structures forestières effectuées par des propriétaires et exploitants (règlement grand-ducal du 10.10.1995)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1,730,000.00	1,730,000.00	465,665.96	
63.000	63.21	10.30	Participation de l'Etat au financement de la construction de chemins forestiers par les communes	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	700,000.00	700,000.00	439,965.04	
73.010	73.11	10.30	Aménagement d'un réseau routier dans le domaine forestier de l'Etat	CORD	320,000.00	320,000.00	251,148.01	
74.040	74.22	10.30	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	220,000.00	220,000.00	203,573.21	
74.050	74.22	10.30	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	11,000.00	11,000.00	10,868.33	
74.060	74.40	10.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	8,400.00	8,400.00	8,368.83	
73.510	73.11	13.90	Aménagement d'un réseau routier dans le domaine forestier de l'Etat	CORD, CNST	5,140.00	5,140.00	5,139.38	
<i>Total de la section 49.7 :</i>							2,994,540.00	1,384,728.76
Total du département 49 :					56,133,432.00	56,433,432.00	54,502,470.61	

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
51.040	51.10	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économique: subventions en capital à l'investissement, aides à la promotion, garantie de l'Etat	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	2,250,000.00	2,250,000.00	2,111,032.22
51.041	51.10	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économique: création et aménagement d'infrastructures industrielles, y compris la mise en valeur de terrains et bâtiments, dépenses et frais connexes, participation à des dépenses et subsides	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	3,000,000.00	3,000,000.00	676,851.58
51.042	51.10	09.00	Application de la loi du 22 février 2004 instaurant un régime d'aide à la protection de l'environnement, à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à la production d'énergie de sources renouvelables, subventions en capital	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1,600,000.00	1,600,000.00	143,382.12
51.043	51.10	11.30	Application de la loi du 22 décembre 2000 ayant pour objet le développement économique de certaines régions du pays: subventions en capital à l'investissement et à la création d'emplois	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	5,500,000.00	5,500,000.00	5,500,000.00
51.044	51.10	11.30	Participation à des contrats de recherche couvrant des programmes de base et des domaines de la technologie énergétique avancée	CSDE, CPUBLIE	150,000.00	150,000.00	64,352.96
51.050	51.20	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour but le développement et la diversification économiques: subventions à la recherche-développement	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	19,000,000.00	19,000,000.00	19,000,000.00
51.051	51.20	11.10	Application de la loi du 9 juillet 2004 modifiant la loi du 1er mars 1973 autorisant le Gouvernement à accorder la garantie de l'Etat et une aide financière au profit de la "Société des Foires Internationales de Luxembourg" Société anonyme à Luxembourg; remboursement d'une partie de la dette bancaire contractée par la société anonyme "Société Immobilière du Parc des Expositions de Luxembourg"	CSDE, CPUBLIE	1,450,000.00	1,450,000.00	1,450,000.00
51.052	51.20	11.30	Mesures en faveur du développement économique de certaines régions du pays: subventions en capital à l'investissement et à la création d'emplois, subventions en capital à la création et au démarrage de petites entreprises	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1,000,000.00	1,000,000.00	0.00
52.000	52.10	09.10	Mesures destinées à promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie et le développement des énergies renouvelables	CSDE, CPUBLIE	125,000.00	125,000.00	31,096.30
63.000	63.21	11.30	Mesures et interventions visant la création ou l'amélioration d'infrastructures industrielles, y compris la mise en valeur de terrains et bâtiments, en vue de promouvoir et de faciliter l'établissement, le développement et l'extension d'entreprises de production de biens et de services, dépenses et frais connexes; participation au coût de certains travaux communaux ou intercommunaux et subsides	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	50,000.00	50,000.00	43,500.00
71.000	71.11	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économiques: achats de terrains à l'intérieur du secteur des administrations publiques, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
71.010	71.12	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économiques: achats de terrains à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	200,000.00 D	2,286,800.00	2,086,800.00
72.010	72.10	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économiques: acquisition, construction et aménagement de bâtiments et d'équipements, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1,600,000.00 D	3,300,000.00	2,444,695.38
73.050	73.31	12.50	Renforcement de l'infrastructure de transport de gaz naturel: honoraires et frais d'études, participation à l'infrastructure, dépenses diverses	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	825,000.00	825,000.00	336,420.01
73.071	73.41	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économiques: aménagement de terrains et création d'ouvrages de génie civil, dépenses et frais connexes, participation à ces dépenses	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	5,500,000.00	5,500,000.00	5,500,000.00
74.000	74.10	11.10	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	17,000.00	17,000.00	16,991.57
74.040	74.22	09.20	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	10,000.00	10,000.00	8,732.77
74.050	74.22	09.20	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	105,000.00 TR	122,633.00	122,632.82
74.060	74.40	11.10	Acquisition de logiciels	CORD	35,000.00 TE	17,367.00	13,569.35
74.061	74.40	11.10	Rémunération pour l'utilisation des droits de reproduction par reprographie et par numérisation par le secteur public suivant l'accord Etat-Luxor	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
81.030	81.40	11.40	Participation dans le capital social de sociétés ou à des Groupements d'intérêt Economique	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100.00 D	33,000,100.00	32,774,000.00
Total de la section 50.0 :						42,417,300.00	72,324,057.08

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
Section 50.1 - Service central de la statistique et des études économiques							
74.010	74.22	01.32	Acquisition de machines de bureau	CORD	12,000.00	12,000.00	11,814.99
74.050	74.22	01.32	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	76,000.00	76,000.00	75,775.07
74.060	74.40	01.32	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	52,000.00	52,000.00	51,152.42
			<i>Total de la section 50.1 :</i>		140,000.00	140,000.00	138,742.48
Section 50.2 - Service de l'Energie de l'Etat							
74.030	74.22	09.00	Acquisition d'équipements de laboratoire	CORD	17,000.00	17,000.00	15,233.44
			<i>Total de la section 50.2 :</i>		17,000.00	17,000.00	15,233.44
Section 50.4 - Conseil de la concurrence							
74.050	74.22	11.10	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	1,500.00	1,500.00	721.05
			<i>Total de la section 50.4 :</i>		1,500.00	1,500.00	721.05
Section 50.5 - Promotion du commerce extérieur. Commission et Office des Licences							
51.001	51.10	11.10	Participation aux dépenses d'investissement du GIE "Expo Shanghai 2010"	CSDE_CPUBLIE_CNST,CNLI	100,000.00	100,000.00	0.00
			<i>Total de la section 50.5 :</i>		100,000.00	100,000.00	0.00
Section 50.7 - Inspection de la concurrence							
74.050	74.22	11.10	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	7,200.00	7,200.00	0.00
			<i>Total de la section 50.7 :</i>		7,200.00	7,200.00	0.00
			Total du département 50 :		42,683,000.00	79,469,800.00	72,478,754.05

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
51 - MINISTERE DES CLASSES MOYENNES, DU TOURISME ET DU LOGEMENT							
Section 51.0 - Classes moyennes							
53.040	53.10	11.40	Application des lois-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: subventions en capital	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	7,000,000.00	7,000,000.00	6,412,548.70
53.042	53.10	11.50	Subventions en capital allouées en faveur de projets hôteliers exceptionnels	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,000.00	100,000.00	100,000.00
74.000	74.10	11.40	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	30,000.00	30,000.00	29,887.99
74.050	74.22	11.40	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	1,500.00 TR	2,500.00	2,093.00
74.060	74.40	11.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	1,000.00 TE	0.00	0.00
<i>Total de la section 51.0 :</i>					7,132,500.00	7,132,500.00	6,544,529.69
Section 51.1 - Tourisme							
52.040	52.10	11.60	Participation de l'Etat aux frais des syndicats d'initiative et ententes de syndicats d'initiative occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des pistes cyclables, circuits VTT et sentiers pédestres	CORD	26,000.00	26,000.00	26,000.00
63.002	63.21	DIVERS	Participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables	CORD	74,000.00	74,000.00	62,057.06
74.040	74.22	11.60	Acquisition d'équipements spéciaux pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques	CORD	46,000.00 TE TR	51,750.00	51,606.78
74.050	74.22	11.60	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	2,000.00 TR	2,250.00	2,160.05
74.080	74.22	11.60	Acquisition de mobilier et d'équipements de bureaux pour les agences à l'étranger	CSDE, CPUBLIE	14,600.00 TE	8,600.00	8,428.34
93.000	93.00	11.60	Alimentation du fonds pour la promotion touristique	CPUBLIE, CNST, CNLI	7,500,000.00	7,500,000.00	7,500,000.00
<i>Total de la section 51.1 :</i>					7,662,600.00	7,662,600.00	7,650,262.23
Section 51.2 - Logement							
51.000	51.10	07.10	Participation de l'Etat aux frais exposés par les promoteurs publics dans le cadre des mesures d'accompagnement lors de la préparation et la réalisation de zones d'assainissement (loi modifiée du 25.2.1979)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
51.003	51.10	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat (articles 21, 22 et 23 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1,575,000.00	1,575,000.00	1,196,966.55
51.004	51.10	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locaux: aide aux établissements publics placés sous surveillance de l'Etat (articles 27 et 29 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	14,015,988.00	14,015,988.00	6,707,848.50
51.006	51.10	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locaux par des fabricants d'église et par des communautés religieuses ayant conclu une convention avec l'Etat (article 30ter de la loi modifiée du 25.2.1979)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,000.00	100,000.00	0.00
51.008	51.10	07.10	Participation aux frais de construction d'infrastructures de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat (article 26 bis de la loi modifiée du 25.2.1979)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
51.040	51.10	DIVERS	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition, d'aménagement et de construction de logis pour travailleurs étrangers seuls par des employeurs-bailleurs (article 30 bis de la loi modifiée du 25.2.1979)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
51.041	51.10	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux sociétés fondées sur base de la loi modifiée du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (articles 21, 22 et 23 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	10,000,000.00	10,000,000.00	5,560,851.02
51.042	51.10	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locaux: aide aux sociétés fondées sur la base de la loi modifiée du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (articles 27 et 29 de la loi modifiée du 25.2.1979)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
51.043	51.10	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux promoteurs privés (articles 15 et suivants de la loi modifiée du 25.2.1979)	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tff ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
51.044	51.10	07.10	Participation aux frais de construction d'infrastructures de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles: aide aux sociétés fondées sur base de la loi modifiée du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (article 26bis de la loi modifiée du 25.2.1979)	C SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
52.000	52.10	07.10	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition, d'aménagement et de construction de logements localisés par des associations privées sans but lucratif et des fondations (article 30ter de la loi modifiée du 25.2.1979)	C SDE, CPUBLIE	1,000,000,00	1,000,000,00	827,065,00
53.000	53.10	07.10	Aide au logement: primes de construction et d'acquisition (règlement ministériel modifié du 25.5.1973, loi modifiée du 25.2.1979)	C SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	11,000,000,00	11,000,000,00	8,537,379,81
53.001	53.10	07.10	Epargne-logement et aide au logement: garantie de l'Etat (loi du 27.7.1971, loi modifiée du 25.2.1979)	C SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	10,00	10,00	0,00
53.002	53.10	07.10	Aide au logement: primes d'épargne	C SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1,500,000,00	1,500,000,00	1,028,232,66
53.003	53.10	07.10	Aide au logement: primes d'amélioration de logements anciens (règlement ministériel modifié du 25.5.1973, loi modifiée du 25.2.1979)	C SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	2,000,000,00	2,000,000,00	370,172,33
53.004	53.10	07.10	Aide au logement: participation aux frais d'aménagements spéciaux répondant aux besoins de personnes handicapées physiquement (loi modifiée du 25.2.1979)	C SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	28,000,00	28,000,00	0,00
53.005	53.10	07.10	Participation au coût des travaux d'assainissement effectués par les propriétaires-occupants dans le cadre de l'assainissement par zone (article 46 de la loi modifiée du 25.2.1979)	C SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	10,00	10,00	0,00
53.007	53.10	07.10	Aide au financement de garanties locatives	C SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	200,000,00	200,000,00	22,351,26
53.008	53.10	07.10	Aide d'épargne-logement	C SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,000,00	100,000,00	14,000,00
63.002	63.21	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux communes (articles 21, 22 et 23 de la loi modifiée du 25.2.1979)	C SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1,018,000,00	1,018,000,00	482,650,00
63.003	63.21	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements localisés: aide aux communes et aux établissements publics placés sous la surveillance des communes (articles 27, 29 et 30ter de la loi modifiée du 25.2.1979)	C SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	5,500,000,00	5,500,000,00	1,712,343,40
63.004	63.21	07.10	Participation aux frais d'études et d'aménagement de logements effectués par les communes dans le cadre de l'assainissement par zone (article 45 de la loi modifiée du 25.2.1979)	C SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	10,00	10,00	0,00
63.005	63.21	07.10	Participation au coût des travaux d'assainissement des infrastructures publiques dans le cadre de l'assainissement par zone (article 38 et suivants de la loi modifiée du 25.2.1979)	C SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	10,00	10,00	0,00
63.006	63.21	07.10	Participation aux frais de construction d'infrastructures de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles: aide aux communes (article 26bis de la loi modifiée du 25.2.1979)	C SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100,00	100,00	0,00
63.007	63.21	07.10	Aide revenant aux communes pour financer le coût des infrastructures liées à l'augmentation substantielle du nombre de leurs habitants	C SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	10,000,000,00	10,000,000,00	9,626,677,00
74.010	74.22	07.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	3,000,00 TR	4,000,00	3,965,78
74.020	74.22	07.10	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	1,000,00 TE	0,00	0,00
74.060	74.40	07.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	50,000,00	50,000,00	50,000,00
81.030	81.40	07.10	Fonds pour le développement du logement et de l'habitat: majoration de la dotation	CPUBLIE, CNST, CNLI	5,000,000,00	5,000,000,00	5,000,000,00
83.000	83.00	07.10	Lutte contre les taudis: subsides remboursables	CORD	50,000,00	50,000,00	50,000,00
<i>Total de la section 51.2 :</i>					63,141,728,00	63,141,728,00	41,190,522,31
Total du département 51 :					77,936,828,00	77,936,828,00	55,385,304,23

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.050	74.22	12.00	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	5,000.00 TR	20,000.00	11,261.95
74.060	74.40	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	20,000.00 TE	5,000.00	1,231.65
83.000	83.00	07.20	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belvalet-Ouest: remboursement en capital	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100.00 D	2,200,100.00	2,192,119.45
			Total de la section 52.0 :		25,100.00	2,225,100.00	2,204,613.05
Section 52.1 - Ponts et chaussées							
63.000	63.21	12.12	Emprises, acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis dans l'intérêt des chemins repris et des pistes cyclables; remboursement aux communes	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
71.000	71.11	12.12	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat; indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis, démolition d'immeubles bâtis, travaux d'adaptation et dépenses accessoires	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	10,000.00	10,000.00	863.93
71.010	71.12	12.12	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat; indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis, démolition d'immeubles bâtis, travaux d'adaptation et dépenses accessoires	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	200,000.00 D	1,310,000.00	1,222,025.83
72.010	72.10	12.12	Bâtiments et hangars de l'administration: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation	CSDE, CPUBLIE	1,175,000.00	1,175,000.00	1,159,335.00
73.010	73.11	12.12	Routes nationales: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements	CSDE, CPUBLIE	19,500,000.00 TE TR	20,647,227.37	20,635,779.93
73.011	73.11	12.12	Chemins repris: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements	CSDE, CPUBLIE	27,000,000.00 TE TR	25,872,612.85	25,872,207.66
73.012	73.11	12.14	Voie de l'Etat: travaux d'aménagement visant à améliorer la sécurité routière	CSDE, CPUBLIE, CNST	1,300,000.00	1,300,000.00	1,164,844.27
73.013	73.11	12.12	Ouvrages d'art routiers: travaux de construction et de réfection	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	6,200,000.00 TE TR	6,200,000.00	6,188,352.54
73.014	73.11	12.12	Voie de l'Etat: construction de trottoirs	CSDE, CPUBLIE	180,000.00 TE	160,159.78	158,613.87
73.015	73.11	12.12	Glissements de terrains: réparation des dégâts causés à la voirie, consolidation des talus, installation de dispositifs de sécurité en vue de prévenir la chute de pierres	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	620,000.00 TR	720,000.00	677,726.71
73.016	73.11	12.12	Aménagement de couloirs pour bus avec dispositifs de signalisation, de plate-formes intermodales et de gares routières	CSDE, CPUBLIE, CNST	2,000,000.00	2,000,000.00	1,245,339.68
73.017	73.11	12.12	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public: travaux d'infrastructure et de génie civil	CSDE, CPUBLIE	350,000.00	350,000.00	335,147.61
73.018	73.11	12.12	Loi du 10 décembre 1998 relative à l'assainissement et à la réurbanisation du quartier "Place de l'Ecole"; viabilisation du plan d'aménagement de la Place de l'Etoile à Luxembourg - Dépenses à charge de l'Etat	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	400,000.00	400,000.00	134,907.59
73.019	73.11	12.12	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétustes: travaux d'installation	CSDE, CPUBLIE	700,000.00	700,000.00	699,935.87
73.020	73.23	12.32	Port de Mertert et Moselle canalisée: travaux de construction et de réfection	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	2,400,000.00	2,400,000.00	2,400,000.00
73.030	73.21	12.32	Approfondissement du chenal navigable de la Moselle	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	20,000.00 D	220,000.00	209,981.07
73.031	73.21	09.20	Aménagements hydro-électriques de la Sûre: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	450,000.00	450,000.00	450,000.00
73.032	73.21	12.32	Moselle canalisée: participation aux frais avancés par l'administration allemande dans l'intérêt de travaux d'investissements exécutés dans la partie commune de la Moselle	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	300,000.00	300,000.00	95,627.12
73.033	73.21	12.32	Moselle canalisée: réalisation de travaux d'investissement sur la section où la Moselle fait la frontière entre la République Française et le Grand-Duché de Luxembourg	CSDE, CPUBLIE	175,000.00	175,000.00	144,711.54
73.060	73.43	12.32	Participation de l'Etat dans les frais de construction de quais d'accostage sur la Moselle	CSDE, CPUBLIE	175,000.00	175,000.00	140,982.68
73.061	73.43	DIVERS	Pistes cyclables: travaux de construction et de réfection	CSDE, CPUBLIE, CNST	1,400,000.00	1,400,000.00	1,268,891.48
73.062	73.43	07.50	Plantations et aménagements paysagers	CSDE, CPUBLIE	95,000.00	95,000.00	88,805.87
73.063	73.43	12.12	Entretien, restauration et reconstruction d'édifices et de monuments historiques	CSDE, CPUBLIE	25,000.00	25,000.00	0.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
73.064	73.43	12.12	Conception et construction d'un monument pour les victimes de la route	C-SDE, CPUBLIE	5,000.00	5,000.00	0.00
73.065	73.43	12.40	Loi du 14 juillet 2005 relative à la revalorisation du site de Höhenhof, travaux d'aménagement et de remblaiement	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	3,700,000.00	3,700,000.00	1,056,152.29
73.066	73.43	12.40	Loi du 22 décembre 2004 sur la mise en conformité de l'aéroport: travaux d'assainissement	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	8,300,000.00	8,300,000.00	3,508,480.12
73.067	73.43	12.40	Aéroport de Luxembourg: travaux d'entretien	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	4,500,000.00	4,500,000.00	1,102,716.03
73.068	73.43	12.40	Aérodrome de Noertrange: dépenses dans l'intérêt de l'aménagement du site	C-SDE, CPUBLIE	100,000.00 TE	0.00	0.00
73.069	73.43	03.30	Mesures de sécurité à l'extérieur des ambassades	CPUBLIE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
73.070	73.41	03.30	Réalisation d'un poste médical aux abords du tunnel Markusberg sur la A13	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1,300,000.00	1,300,000.00	924,861.41
73.071	73.41	03.30	Réalisation d'un hélicoptère pour les services de sécurité et de secours	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	50,000.00	50,000.00	0.00
74.000	74.10	12.10	Acquisition de véhicules automobiles	C-SDE, CPUBLIE	2,925,000.00 TE	2,922,979.02	2,898,312.63
74.010	74.22	12.10	Acquisition de machines de bureau	CORD	34,000.00	34,000.00	24,625.38
74.020	74.22	12.10	Acquisition d'installations de télécommunications	C-SDE, CPUBLIE	23,000.00 TE	21,500.00	16,783.09
74.030	74.22	12.10	Acquisition d'appareils de laboratoire	C-SDE, CPUBLIE	100,000.00	100,000.00	97,586.82
74.040	74.22	12.10	Acquisition d'équipements spéciaux	C-SDE, CPUBLIE	1,960,000.00 TR	1,964,750.37	1,953,057.34
74.041	74.22	12.10	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétustes: acquisitions d'équipements	C-SDE, CPUBLIE	975,000.00	975,000.00	926,629.17
74.042	74.22	12.10	Equipements d'éclairage public endommagés notamment à la suite d'accidents de la circulation routière: acquisition d'équipements	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	108,000.00	108,000.00	107,535.74
74.043	74.22	12.10	Equipements spéciaux endommagés notamment à la suite d'accidents de la circulation routière: acquisition d'équipements	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
74.045	74.22	12.10	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la lutte contre l'influenza aviaire	CPUBLIE, CNST, CNLI	100.00	100.00	0.00
74.050	74.22	12.10	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	200,000.00	200,000.00	189,145.67
74.060	74.40	12.10	Acquisition de logiciels	CPUBLIE, CNST, CNLI	150,000.00	150,000.00	144,996.74
74.080	74.22	12.10	Bâtiments et hangars de l'administration: acquisition de mobilier	CORD	30,000.00 TE	28,770.61	23,201.96
					89,135,400.00	90,445,400.00	77,267,164.64
Section 52.2 - Fonds des routes							
93.000	93.00	12.12	Alimentation du fonds des routes	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	10,500,000.00	10,500,000.00	10,500,000.00
					10,500,000.00	10,500,000.00	10,500,000.00
Section 52.3 - Bâtiments publics							
72.013	72.10	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: travaux de construction, de transformation et de remise en état	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1,950,000.00 D	2,630,000.00	2,209,202.81
72.020	72.10	01.34	Elimination de revêtements en amiante et divers travaux de décontamination dans les bâtiments de l'Etat	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	150,000.00 D	611,000.00	451,872.71
72.023	72.10	DIVERS	Déplacement, évacuation, remise en état et installation de pavillons modulaires préfabriqués sur divers sites à travers le pays	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1,600,000.00 D	13,530,000.00	11,449,708.51
72.026	72.10	01.34	Immeubles loués par l'Etat: Travaux de remise en état et de transformation.	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	800,000.00 D	1,162,000.00	1,118,939.02
74.000	74.10	01.34	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	17,000.00	17,000.00	16,766.55
74.010	74.22	01.34	Acquisition de machines de bureau	CORD	5,000.00	5,000.00	2,984.25
74.020	74.22	01.34	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	5,000.00	5,000.00	4,983.22
74.040	74.22	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	28,200.00 TR	40,575.00	39,140.45
74.041	74.22	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux pour fêtes publiques et autres manifestations	C-SDE, CPUBLIE	10,000.00	10,000.00	9,177.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.050	74.22	01.34	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	35,000.00	35,000.00	34,821.51
74.060	74.40	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CSDE, CPUBLIE	200,000.00 TE	187,625.00	130,127.25
74.080	74.22	01.34	Acquisition de mobilier pour fêtes publiques et autres manifestations	CSDE, CPUBLIE	5,000.00	5,000.00	4,652.80
<i>Total de la section 52.3 :</i>					4,805,200.00	18,238,200.00	15,472,378.08
Section 52.4 - Bâtiments publics.- Compétences communes							
72.032	72.10	04.00	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation d'immeubles loués par l'Etat aux institutions internationales	CSDE, CPUBLIE	250,000.00	250,000.00	0.00
74.080	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère d'Etat	CSDE, CPUBLIE	767,500.00	767,500.00	722,413.33
74.081	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des affaires étrangères et de l'immigration	CSDE, CPUBLIE	270,000.00	270,000.00	239,851.87
74.082	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche	CSDE, CPUBLIE	510,000.00	510,000.00	328,813.71
74.083	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la fonction publique et de la réforme administrative	CSDE, CPUBLIE	90,000.00	90,000.00	89,947.11
74.084	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des finances	CSDE, CPUBLIE	440,000.00	440,000.00	285,673.35
74.085	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des finances (trésor et budget)	CSDE, CPUBLIE	50,000.00	50,000.00	40,740.95
74.086	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la justice	CSDE, CPUBLIE	385,000.00	385,000.00	269,635.20
74.088	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire	CSDE, CPUBLIE	97,500.00	97,500.00	97,177.81
74.090	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle	CSDE, CPUBLIE	1,055,000.00	1,055,000.00	1,017,000.50
74.091	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la famille et de l'intégration	CSDE, CPUBLIE	470,000.00	470,000.00	311,038.18
74.092	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la santé	CSDE, CPUBLIE	175,000.00	175,000.00	155,251.90
74.093	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de l'environnement	CSDE, CPUBLIE	150,000.00	150,000.00	86,466.07
74.094	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère du travail et de l'emploi	CSDE, CPUBLIE	107,000.00	107,000.00	103,726.79
74.095	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la sécurité sociale	CSDE, CPUBLIE	115,000.00	115,000.00	111,322.54
74.096	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural	CSDE, CPUBLIE	95,000.00	95,000.00	74,929.34
74.097	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de l'économie et du commerce extérieur	CSDE, CPUBLIE	13,000.00	13,000.00	12,564.18
74.098	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des transports	CSDE, CPUBLIE	67,000.00	67,000.00	48,979.42
74.100	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des travaux publics	CSDE, CPUBLIE	180,000.00	180,000.00	169,997.43
74.101	74.22	07.10	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des classes moyennes, du tourisme et du logement	CSDE, CPUBLIE	10,000.00	10,000.00	3,921.50
74.102	74.22	01.34	Acquisition de mobilier de bureau pour les administrations et services publics	CSDE, CPUBLIE	838,000.00	838,000.00	838,000.00
74.103	74.22	DIVERS	Acquisition et remplacement de mobilier pour les immeubles loués ou à louer par l'Etat aux institutions internationales	CSDE, CPUBLIE	40,000.00	40,000.00	0.00
74.105	74.22	03.20	Acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux pour pour les besoins de la Police grand-ducale	CSDE, CPUBLIE	200,000.00	200,000.00	199,562.95
74.106	74.22	06.34	Acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux pour personnes handicapées	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	25,000.00	25,000.00	11,901.93
<i>Total de la section 52.4 :</i>					6,400,000.00	6,400,000.00	5,218,916.06
Section 52.5 - Fonds d'investissements publics							
72.010	72.10	01.25	Fonds d'investissements publics, fonds pour la loi de garantie et fonds d'entretien et de rénovation: frais d'études, travaux préparatoires et dépenses diverses	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	500,000.00 D	840,000.00	839,911.08
93.000	93.00	01.25	Alimentation du fonds d'investissements publics administratifs	CSDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	48,300,000.00	48,300,000.00	48,300,000.00

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après fft ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
93.001	93.00	04.00	Alimentation du fonds d'investissements publics scolaires	C SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	44,100,000.00	44,100,000.00	44,100,000.00
93.002	93.00	DIVERS	Alimentation du fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux	C SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	6,825,000.00	6,825,000.00	6,825,000.00
93.003	93.00	01.25	Alimentation du fonds pour la loi de garantie	CPUBLIE, CNST, CNLI	7,350,000.00	7,350,000.00	7,350,000.00
93.004	93.00	DIVERS	Alimentation du fonds d'entretien et de rénovation	CPUBLIE, CNST, CNLI	55,025,000.00 D	65,025,000.00	65,025,000.00
<i>Total de la section 52.5 :</i>					162,100,000.00	172,440,000.00	172,439,911.08
Total du département 52 :					272,965,700.00	300,248,700.00	283,102,982.91

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
53 - MINISTERE DES TRANSPORTS							
Section 53.0 - Transports.- Dépenses générales							
74.040	74.22	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	2,000.00	2,000.00	1,997.00
74.050	74.22	12.00	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	1,000.00	1,000.00	876.76
74.060	74.40	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	CORD	3,000.00	3,000.00	1,987.78
<i>Total de la section 53.0 :</i>					6,000.00	6,000.00	4,861.54
Section 53.1 - Circulation et sécurité routières							
74.040	74.22	12.14	Acquisition d'équipements spéciaux dans l'intérêt du contrôle technique routier	CORD	44,000.00 TR	45,289.00	45,288.15
74.050	74.22	12.10	Remboursement à la société nationale de contrôle technique des frais d'amortissement pour la gestion du fichier national des véhicules et des permis de conduire	CORD	468,000.00 TE	466,711.00	421,200.00
<i>Total de la section 53.1 :</i>					512,000.00	512,000.00	466,488.15
Section 53.2 - Transports publics et ferroviaires							
51.010	51.20	12.10	Acquisition d'équipements dans l'intérêt de la tarification appliquée sur les réseaux ferroviaire et routier des transports publics	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	1,670,000.00	1,670,000.00	930,930.06
52.010	52.20	12.10	Participation de l'Etat dans les dépenses d'aménagement des parkings d'accueil (P+R) et des gares routières, d'équipements de sécurisation dans l'intérêt des transports publics	C-SDE, CPUBLIE	6,500,000.00	6,500,000.00	1,904,387.49
81.031	81.40	12.13	Participation dans le capital du G.I.E. Lux-Tram	CPUBLIE, CNST, CNLI	1,100,000.00	1,100,000.00	1,100,000.00
93.000	93.00	12.20	Alimentation du fonds du rail	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	10,500,000.00	10,500,000.00	10,500,000.00
93.001	93.00	12.20	Alimentation du fonds des raccordements ferroviaires internationaux	C-SDE, CPUBLIE, CNST, CNLI	3,500,000.00	3,500,000.00	3,500,000.00
<i>Total de la section 53.2 :</i>					23,270,000.00	23,270,000.00	17,935,317.55
Section 53.3 - Administration des enquêtes techniques							
74.000	74.10	12.00	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	17,000.00	17,000.00	16,629.83
74.010	74.22	12.00	Acquisition de machines de bureau	CORD	16,000.00	16,000.00	0.00
74.020	74.22	12.00	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	1,000.00	1,000.00	0.00
74.040	74.22	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	10,000.00	10,000.00	3,791.50
<i>Total de la section 53.3 :</i>					44,000.00	44,000.00	20,421.33
Section 53.4 - Navigation fluviale							
74.000	74.10	12.34	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	23,000.00	23,000.00	0.00
74.020	74.22	12.34	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	21,000.00	21,000.00	19,570.38
74.040	74.22	12.34	Acquisition d'équipements spéciaux	C-SDE, CPUBLIE	280,000.00	280,000.00	279,652.61
<i>Total de la section 53.4 :</i>					324,000.00	324,000.00	299,222.99
Section 53.5 - Direction de l'aviation civile							
74.000	74.10	12.40	Acquisition de véhicules automoteurs	CORD	97,668.00	97,668.00	96,849.45
74.010	74.22	12.40	Acquisition de machines de bureau	CORD	9,100.00	9,100.00	3,923.80

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
74.020	74.22	12.40	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	900,00	900,00	0,00
74.040	74.22	12.40	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la sûreté et de la sécurité aéronautiques	CPUBLIE,CNST,CNLI	100,00 D	1.831,00	1.830,97
74.050	74.22	12.40	Acquisition d'équipements informatiques dans le cadre du système communautaire EASA	CPUBLIE,CNST,CNLI	100,00	100,00	0,00
74.060	74.40	12.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels dans le cadre du système communautaire EASA	CPUBLIE,CNST,CNLI	100,00	100,00	0,00
			<i>Total de la section 53.5 :</i>		<i>107,968,00</i>	<i>109,699,00</i>	<i>102,604,22</i>
Section 53.7 - Garage du gouvernement							
74.000	74.10	01.34	Acquisition de véhicules automobiles	CPUBLIE,CNST,CNLI	184,000,00 D	444,000,00	184,152,75
			<i>Total de la section 53.7 :</i>		<i>184,000,00</i>	<i>444,000,00</i>	<i>184,152,75</i>
Section 53.8 - Aéroports et transports aériens							
73.011	73.11	12.40	Remboursement à la société de l'aéroport des dépenses liées à la mise en oeuvre du plan de sécurité et de sûreté de l'aéroport	C,SDE,CPUBLIE,CNST,CNLI	6,063,000,00	6,063,000,00	607,912,35
			<i>Total de la section 53.8 :</i>		<i>6,063,000,00</i>	<i>6,063,000,00</i>	<i>607,912,35</i>
Section 53.9 - Administration des chemins de fer							
74.000	74.10	12.20	Acquisition de véhicules automobiles	CORD	17,000,00	17,000,00	0,00
74.010	74.22	12.20	Acquisition de machines de bureau	CORD	51,000,00	51,000,00	0,00
74.020	74.22	12.20	Acquisition d'installations de télécommunications	CORD	13,500,00	13,500,00	0,00
74.040	74.22	12.20	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la sûreté ferroviaire	CORD	60,000,00	60,000,00	0,00
74.050	74.22	12.20	Acquisition d'équipements informatiques	CORD	12,500,00	12,500,00	0,00
			<i>Total de la section 53.9 :</i>		<i>154,000,00</i>	<i>154,000,00</i>	<i>0,00</i>
Total du département 53 :					30,664,968.00	30,926,699.00	19,620,980.88

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après tf ou autorisation de dépass. (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
---------	-----------	-------------	---------	--------------	-----------------------	--	------------------------------

54 - MINISTERE DE L'EGALITE DES CHANCES

Section 54.0 - Egalité des chances

74.040	74.22	06.36	Acquisition d'équipements spéciaux	CORD	4,000.00	4,000.00	0.00
74.070	74.22	06.36	Acquisition d'objets d'art pour récompenser la meilleure pratique d'égalité des femmes et des hommes dans les communes	CORD	6,197.00	6,197.00	0.00
					10,197.00	10,197.00	0.00
			<i>Total de la section 54.0 :</i>		10,197.00	10,197.00	0.00
			Total du Chapitre IV - DEPENSES EN CAPITAL :		827,194,689.00	3,368,338,364.00	3,284,370,583.60

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2008 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
1	10.00	13.90	Recettes pour le compte de l'union économique belgoluembourgeoise en matière de Douanes et d'accise	CORD	1,020,000,000.00	1,005,072,608.12
3	10.00	13.90	Recettes pour le compte de l'union européenne en matière de droits de douane et de montants agricoles institués dans le cadre de la politique agricole commune	CORD	25,000,000.00	19,357,980.45
5	10.00	13.90	Taxe sur la valeur ajoutée: recettes brutes (y compris les recettes pour le compte de l'union européenne à titre de ressources propres à cette union)	CORD	2,035,000,000.00	2,407,517,942.05
6	10.00	13.90	Rémunération de personnel civil pour le compte d'autorités militaires alliées: avances aux autorités militaires alliées pour le financement de cette rémunération	CORD	317,043.00	455,581.04
7	10.00	13.90	Fonds européen agricole de garantie (FEAGA)	CORD	36,933,000.00	36,386,953.84
8	42.00	13.90	Stockage public de produits agricoles pour le compte de l'union européenne: recettes provenant de l'écoulement de produits agricoles achetés par les organismes d'intervention et recettes connexes, versements de l'union européenne pour la couverture des pertes résultant éventuellement de l'écoulement des mêmes produits	CORD	321,000.00	26,801.33
9	10.00	06.42	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets et de formations relatifs au domaine de la santé et de la sécurité au travail	CORD	110,000.00	5,231.53
10	10.00	13.90	Produit de l'impôt commercial communal	CORD	520,000,000.00	578,687,719.45
11	10.00	13.90	Produit de la taxe de consommation sur l'alcool	CORD	20,000,000.00	21,167,402.52
12	10.00	13.90	Propriété intellectuelle: recettes pour le compte de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle et de l'organisation européenne des brevets	CORD	3,500,000.00	3,521,699.00
14	10.00	13.90	Prélèvement sur le produit des jeux de casino: recettes brutes	CORD	21,250,000.00	23,185,052.09
16	10.00	13.90	Actions dans le domaine de la santé: recettes perçues de la part de différentes institutions pour le compte d'organismes et d'experts oeuvrant dans le domaine de la santé	CORD	100.00	0.00
18	10.00	13.90	Fonds européen de développement régional (FEDER): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	CORD	14,500,000.00	6,269,944.94
19	10.00	13.90	Fonds social européen (FSE): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	CORD	22,821,034.00	1,913,766.32
20	10.00	13.90	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (F.E.O.G.A.) - section orientation: interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	CORD	13,996,000.00	10,622,345.16
26	84.23	13.90	Produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants	CORD	147,000,000.00	142,411,868.74
30	12.16	13.90	Contributions financières des partenaires privés participant à des foires, salons et autres manifestations de promotion commerciale	CORD	200,000.00	59,495.58
31	12.16	11.10	Produit des avertissements taxés et de dédommagement civil communal dus dans le cadre d'infractions contre la réglementation sur le stationnement payant: recettes brutes	CORD	9,000,000.00	10,848,796.00
33	10.00	13.90	Heures supplémentaires des médecins du Centre hospitalier neuro-psychiatrique	CORD	120,200.00	117,189.12
34	10.00	13.90	Indemnités des chargés de direction des Centres thérapeutiques de Mantemach et d'Useldange	CORD	4,469.00	5,812.96
35	10.00	13.90	Remboursement par le Centre hospitalier neuropsychiatrique des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics; intérêts de retard	CORD	11,282,773.00	22,038,182.29
37	10.00	13.90	Remboursement par l'établissement public regroupant les Centres, Foyers et Services pour personnes âgées des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics; intérêts de retard	CORD	24,730,746.00	30,789,904.45
38	10.00	13.90	Produit de la contribution dépendance prélevée par l'Administration des Contributions directes sur les revenus du patrimoine et certains revenus de pension	CORD	7,500,000.00	9,317,238.79
39	10.00	13.90	Produit de la contribution spéciale à l'assurance dépendance résultant de la majoration de la redevance à charge du secteur de l'énergie électrique (article 375, alinéa 2, point 2 du C.A.S.)	CORD	2,000,000.00	1,751,996.41
44	10.00	13.90	Programmes INTERREG	CORD	10,000,000.00	5,747,489.52
45	10.00	13.90	Part de l'Union européenne dans le cadre des programmes Jeunesse pour l'Europe et service volontaire européen	CORD	1,408,505.00	-10,043.69
48	10.00	13.90	Part de l'Union européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes	CORD	100.00	206,752.76
49	46.40	13.90	Recettes pour le compte du Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants	CORD	100.00	1,738,921.20
50	10.00	13.90	Recettes pour le compte d'organismes de normalisation étrangers en matière de mise à disposition de normes dont les droits de reproduction font l'objet de contrats de coopération	CORD	5,000.00	7,531.72

Budget des Recettes et Dép. pour ordre - Chapitre V - RECETTES POUR ORDRE

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Prévisions 2008 (en EUR)	Recettes effectives (en EUR)
51	46.40	13.90	Indemnités et charges sociales patronales des employés de l'Etat des services de santé au travail (SNST), intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif	CORD	3,669,768.00	4,901,022.42
52	10.00	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de campagnes d'informations et de sensibilisation contre la discrimination et dans le cadre du Fonds Européen pour réfugiés et du Fonds pour l'intégration	CORD	549,000.00	274,370.73
53	10.00	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre du Fonds européen d'intégration pour non communitaires	CORD	533,000.00	529,899.75
54	10.00	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de la participation de l'ADEM au projet Leonardo da Vinci "Fit for Europe Enlargement"	CORD	100.00	-2.00
55	10.00	13.90	Intérêts perçus sur les fonds de la Caisse de Consignation placés auprès de la Trésorerie de l'Etat	CORD	8,000,000.00	9,760,637.15
56	10.00	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen	CORD	100.00	0.00
57	10.00	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de Recherche "EPIFOOD"	CORD	132,500.00	215,745.47
58	10.00	13.90	Remboursement par Eurostat des frais de personnel et de gestion pour les projets Eurostat	CORD	100.00	10,000.00
59	10.00	13.90	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents)	CORD	180,000,000.00	204,611,790.38
60	10.00	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de l'exercice européen EULUX 2007 organisé par l'Administration des services de secours	CORD	100.00	8,032.09
61	10.00	13.90	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets, d'activités et de formations dans l'intérêt de la sécurité publique	CORD	45,000.00	84,228.08
62	10.00	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de recherche "ENDJF"	CORD	82,805.00	0.00
63	10.00	13.90	Produit de la contribution spéciale "Kyoto" prélevée sur les carburants	CORD	64,000,000.00	63,335,451.98
64	10.00	13.90	Produit de la taxe sur les véhicules automoteurs	CORD	70,000,000.00	73,727,700.48
65	10.00	13.90	Remboursement par la Commission européenne des frais de personnel et de gestion pour les projets de la Commission européenne dans le domaine de la protection sociale	CORD	100.00	0.00
66	10.00	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre du programme européen de la lutte contre les discriminations "PROGRESS"	CORD	400,000.00	233,894.69
67	10.00	13.90	Instrument financier LIFE+: interventions financières effectuées par les autorités nationales et intermédiaires	CORD	1,000,000.00	0.00
68	10.00	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de recherche "SENSORLUX"	CORD	115,500.00	6,562.50

Total du Chapitre V - RECETTES POUR ORDRE :

4,275,528,143.00

4,696,921,501.41

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après autoris. de dépassement (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
1	35-40	13-90	Dépenses pour le compte de l'union économique belgoluembourgeoise en matière de douane et d'accise	CSDE,CORD,CNST,CNLI	1,020,000,000.00	1,020,000,000.00	1,005,072,808.12
3	35-10	13-90	Dépenses pour le compte de l'union européenne en matière de droits de douane et de montants agricoles institués dans le cadre de la politique agricole commune	CSDE,CORD,CNST,CNLI	25,000,000.00	25,000,000.00	19,357,980.45
5	DIVERS	13-90	Taxe sur la valeur ajoutée: dépenses brutes (y compris le versement à l'union européenne de la quote-part des recettes brutes leur revenant à titre de ressources propres)	CSDE,CORD,CNST,CNLI	2,035,000,000.00	2,407,517,942.05	2,407,517,942.05
6	35-10	13-90	Rémunération de personnel civil pour le compte d'autorités militaires alliées: dépenses résultant de cette rémunération, remboursement d'avances aux autorités militaires alliées	CSDE,CORD,CNST,CNLI	317,043.00	317,043.00	313,886.00
7	DIVERS	13-90	Interventions financières du fonds européen agricole de garantie (FEAGA)	CSDE,CORD,CNST,CNLI	36,933,000.00	36,933,000.00	35,796,144.53
8	35-10	13-90	Stockage public de produits agricoles pour le compte de l'union européenne: dépenses résultant de l'achat et de la vente de produits agricoles par les organismes d'intervention, versement à l'union européenne des excédents de recettes réalisés éventuellement sur l'écoulement des mêmes produits	CSDE,CORD,CNST,CNLI	321,000.00	321,000.00	0.00
9	DIVERS	06-42	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets et de formations relatifs au domaine de la santé et de la sécurité au travail	CSDE,CORD,CNST,CNLI	110,000.00	110,000.00	0.00
10	43-21	13-90	Impôt commercial communal: versement aux communes du produit de l'impôt	CSDE,CORD,CNST,CNLI	520,000,000.00	578,687,719.45	578,687,719.45
11	DIVERS	13-90	Taxe de consommation sur l'alcool, dépenses brutes	CSDE,CORD,CNST,CNLI	20,000,000.00	21,167,402.52	21,139,168.41
12	35-40	13-90	Propriété intellectuelle, dépenses pour le compte de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle et de l'organisation européenne des brevets	CSDE,CORD,CNST,CNLI	3,500,000.00	3,521,699.00	3,521,699.00
14	DIVERS	13-90	Prélèvement sur le produit des jeux de casino: dépenses brutes	CSDE,CORD,CNST,CNLI	21,250,000.00	23,185,052.09	23,185,052.09
16	00-00	13-90	Actions dans le domaine de la santé: recettes perçues de la part de différentes institutions pour le compte d'organismes et d'experts oeuvrant dans le domaine de la santé	CSDE,CORD,CNST,CNLI	100.00	100.00	0.00
18	DIVERS	13-90	Fonds européen de développement régional (FEDER): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	CSDE,CORD,CNST,CNLI	14,500,000.00	14,500,000.00	14,175,210.43
19	DIVERS	13-90	Fonds social européen (FSE): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	CSDE,CORD,CNST,CNLI	22,821,034.00	22,821,034.00	3,381,382.86
20	DIVERS	13-90	Interventions financières du fonds européen agricole pour le développement rural "FEADER" et du fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) - section orientation	CSDE,CORD,CNST,CNLI	13,996,000.00	13,996,000.00	8,911,354.98
26	93-00	13-90	Versement au fonds pour l'emploi du produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants	CSDE,CORD,CNST,CNLI	147,000,000.00	147,000,000.00	142,353,553.75
30	DIVERS	11-10	Participations de partenaires privés à des foires, salons et autres manifestations de promotion commerciale	CSDE,CORD,CNST,CNLI	200,000.00	200,000.00	163,451.72
31	DIVERS	11-10	Produit des avertissements taxés et du dédommagement civil communal dû dans le cadre d'infractions contre la réglementation sur le stationnement payant: dépenses brutes	CSDE,CORD,CNST,CNLI	9,000,000.00	10,848,798.00	10,848,798.00
33	11-12	13-90	Heures supplémentaires des médecins du Centre hospitalier neuro-psychiatrique	CSDE,CORD,CNST,CNLI	120,200.00	120,200.00	119,630.32
34	11-12	13-90	Indemnités des chargés de direction des Centres thérapeutiques de Mantemach et d'Useldange	CSDE,CORD,CNST,CNLI	4,469.00	4,469.00	4,450.52
35	DIVERS	13-90	Traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics du Centre hospitalier neuropsychiatrique, intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif	CSDE,CORD,CNST,CNLI	11,282,773.00	16,772,395.75	16,772,395.75
37	DIVERS	13-90	Remboursement par l'établissement public regroupant les Centres, Foyers et Services pour personnes âgées des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics, intérêts de retard	CSDE,CORD,CNST,CNLI	24,730,746.00	25,087,365.74	25,087,365.74
38	41-40	13-90	Produit de la contribution dépendance prélevée par l'Administration des Contributions directes sur les revenus du patrimoine et certains revenus de pension	CSDE,CORD,CNST,CNLI	7,500,000.00	9,317,239.00	9,317,239.00
39	41-40	13-90	Produit de la contribution spéciale à l'assurance dépendance résultant de la majoration de la redevance à charge du secteur de l'énergie électrique (article 375, alinéa 2, point 2 du C.A.S.)	CSDE,CORD,CNST,CNLI	2,000,000.00	2,000,000.00	1,965,166.78
44	00-00	13-90	Programmes INTERREG	CSDE,CORD,CNST,CNLI	10,000,000.00	10,000,000.00	4,579,111.68
45	00-00	13-90	Part de l'union européenne dans le cadre des programmes Jeunesse pour l'Europe et service volontaire européen	CSDE,CORD,CNST,CNLI	1,408,505.00	1,408,505.00	741,311.60
48	34-49	13-90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes	CSDE,CORD,CNST,CNLI	100.00	261,688.00	205,330.44
49	41-40	13-90	Dépenses pour le compte du Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants	CSDE,CORD,CNST,CNLI	100.00	422,148.00	422,147.17

Article	Code éco.	Code fonct.	Libellé	Type article	Crédits 2008 (en EUR)	Crédits après autoris. de dépassement (en EUR)	Paiements effectifs (en EUR)
50	35.00	13.90	Dépenses pour le compte d'organismes de normalisation étrangers en matière de mise à disposition de normes dont les droits de reproduction font l'objet de contrats de coopération	CSDE.CORD.CNST.CNLI	5,000.00 D	7,926.00	7,531.72
51	DIVERS	13.90	Indemnités et charges sociales patronales des employés de l'Etat des services de santé au travail (SNST), intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif	CSDE.CORD.CNST.CNLI	3,669,768.00	3,669,768.00	3,600,713.84
52	DIVERS	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de campagnes d'informations et de sensibilisation contre la discrimination et dans le cadre du Fonds Européen pour réfugiés et du Fonds pour l'intégration	CSDE.CORD.CNST.CNLI	549,000.00	549,000.00	346,480.22
53	DIVERS	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre du Fonds européen d'intégration pour non communautaires	CSDE.CORD.CNST.CNLI	533,000.00	533,000.00	411,497.72
54	DIVERS	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de la participation de l'ADEM au projet Leonardo da Vinci "Fit for Europe Etiaagement"	CSDE.CORD.CNST.CNLI	100.00	100.00	0.00
55	23.00	13.90	Intérêts à payer sur les fonds de la Caisse de Consignation placés auprès de la Trésorerie de l'Etat	CSDE.CORD.CNST.CNLI	8,000,000.00 D	9,760,638.00	9,760,637.15
56	DIVERS	13.90	Part de l'Union Européenne dans le financement de la mise en oeuvre d'actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre du Fonds social européen	CSDE.CORD.CNST.CNLI	100.00	100.00	0.00
57	DIVERS	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de Recherche "EPIFOOD"	CSDE.CORD.CNST.CNLI	132,500.00 D	171,865.88	162,206.54
58	00.00	13.90	Frais de personnel et de gestion prise en charge par l'Etat Luxembourgeois pour les projets Eurostat	CSDE.CORD.CNST.CNLI	100.00	100.00	0.00
59	DIVERS	13.90	Impôt retenu sur les revenus de l'épargne (non résidents)	CSDE.CORD.CNST.CNLI	180,000,000.00 D	204,611,790.38	204,611,790.38
60	00.00	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre de l'exercice européen EULUX 2007 organisé par l'Administration des services de secours	CSDE.CORD.CNST.CNLI	100.00 D	83,177.00	83,177.00
61	DIVERS	13.90	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets, d'activités et de formations dans l'intérêt de la sécurité publique	CSDE.CORD.CNST.CNLI	45,000.00	45,000.00	5,341.74
62	DIVERS	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de recherche "ENDIF"	CSDE.CORD.CNST.CNLI	82,805.00	82,805.00	0.00
63	93.00	13.90	Versement au fonds de financement des mécanismes de Kyoto du produit de la contribution spéciale "Kyoto" prélevée sur les carburants	CSDE.CORD.CNST.CNLI	64,000,000.00	64,000,000.00	63,335,451.98
64	DIVERS	13.90	Taxe sur les véhicules automoteurs: dépenses brutes	CSDE.CORD.CNST.CNLI	70,000,000.00 D	73,727,700.48	73,443,945.92
65	00.00	13.90	Frais de personnel et de gestion pris en charge par l'Etat Luxembourgeois pour les projets de la Commission européenne dans le domaine de la protection sociale	CSDE.CORD.CNST.CNLI	100.00	100.00	0.00
66	DIVERS	13.90	Part de l'Union Européenne dans le cadre du programme européen de la lutte contre les discriminations "PROGRESS"	CSDE.CORD.CNST.CNLI	400,000.00	400,000.00	274,708.83
67	00.00	13.90	Instrument financier LIFE+; interventions financières effectuées par les autorités nationales et intermédiaires	CSDE.CORD.CNST.CNLI	1,000,000.00	1,000,000.00	0.00
68	DIVERS	13.90	Part du Fonds National de Recherche dans le cadre de la réalisation du projet de recherche "SENSORLUX"	CSDE.CORD.CNST.CNLI	115,500.00	115,500.00	16,016.22

Total du Chapitre VI - DÉPENSES POUR ORDRE :

4,275,528,143.00

4,750,279,371.34

4,689,699,401.89

Section	Désignation du Fonds	Excédent à la fin de l'exercice 2007 (en EUR)	Recettes (en EUR)	Dépenses (en EUR)	Excédent à la fin de l'exercice 2008 (en EUR)
Fonds de tiers					
CC	Consignations judiciaires	10.615.049,18	678.952,13	900.000,00	10.394.001,31
	Total Fonds de tiers :	10.615.049,18	678.952,13	900.000,00	10.394.001,31
Fonds des communes					
CP	Fonds communal de préévacuation conjoncturelle	47.838.983,63	2.285.375,72	0,00	50.124.369,35
DC	Fonds de dépenses communales	1.895.110,25	85.485.497,05	104.728.322,85	-17.347.715,55
	Total Fonds des communes :	49.734.103,88	87.770.872,77	104.728.322,85	32.776.653,80
Fonds de l'Etat					
AD	Fonds d'investissements publics administratifs	90.272.940,79	48.300.000,00	75.093.517,98	63.479.422,81
AS	Fonds d'assainissement en matière de surendettement	419.492,96	7.965,28	14.511,58	412.946,66
CD	Fonds de la coopération au développement	14.973.439,61	156.764,610,30	163.297.250,02	8.440.799,89
CF	Fonds communal de détalion financière	0,00	691.353,091,62	691.353,091,62	0,00
CH	Fonds spécial de la chasse	158,56	308.284,00	308.415,47	27,09
CR	Fonds de crise	21.715.472,77	0,00	0,00	21.715.472,77
CU	Fonds social culturel	4.057,83	760.000,00	759.909,83	4.148,00
CY	Fonds cynégétique	618.510,89	32.079,00	0,00	650.589,89
DE	Fonds de la dette publique	61.551.823,05	39.100.000,00	36.609.724,87	64.042.098,18
EF	Fonds spécial des eaux frontalières	1.088.739,84	71.768,00	32.146,30	1.128.361,54
EM	Fonds pour l'emploi	54.866.008,99	494.597.940,90	384.665.012,81	164.796.937,08
ER	Fonds pour l'entretien et pour la rénovation des propriétés immobilières de l'Etat	17.498.477,28	65.025.000,00	51.482.815,04	31.040.662,24
GA	Fonds pour la loi de garantie	96.868.379,38	14.359.886,40	54.731.334,42	56.496.931,36
GE	Fonds pour la gestion de l'eau	27.070.669,36	65.000.000,00	64.835.051,35	27.235.618,01
KY	Fonds de financement des mécanismes de Kyoto	76.725.069,75	103.331.032,17	5.928.864,34	174.129.237,58
MH	Fonds pour les monuments historiques	16.790.689,54	20.000.000,00	7.102.254,40	29.688.435,14
MI	Fonds d'équipement militaire	109.593.081,46	34.650.000,00	35.006.987,70	109.236.093,76
OA	Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture	11.610.108,77	59.442.920,02	57.531.051,76	13.521.977,03
PE	Fonds spécial de la pêche	343.805,50	63.925,00	131.100,61	276.629,89
PR	Fonds pour la protection de l'environnement	38.280.506,86	7.500.000,00	12.816.776,08	32.963.730,78
PS	Fonds de pension	5.431.244,79	459.482.878,61	455.709.025,70	9.205.097,70
RA	Fonds du rail	213.607.297,19	305.689.620,75	275.177.428,90	244.119.489,04
RE	Fonds pour la réforme communale	1.973,38	2.080.000,00	2.078.486,69	3.486,69
RF	Fonds des raccordements ferroviaires internationaux	38.136.170,09	3.500.000,00	720.404,31	40.915.765,78
RO	Fonds des routes	73.771.975,72	111.943.033,42	82.992.187,86	102.722.821,28
SC	Fonds d'investissements publics scolaires	179.886.274,14	44.100.000,00	111.820.494,79	112.164.779,35
SF	Fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales	100.950.973,04	63.500.000,00	72.583.643,30	91.867.329,74
SH	Fonds pour le financement des infrastructures hospitalières	147.784.785,40	40.875.870,12	40.875.870,12	140.408.915,28
SO	Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux	42.425.674,81	6.825.000,00	14.160.946,66	35.089.728,15
SP	Fonds d'équipement sportif national	31.458.259,36	19.000.000,00	15.012.167,86	35.446.091,50
TO	Fonds pour la promotion touristique	1.108.397,40	7.500.000,00	2.969.171,05	6.039.226,35
	Total Fonds de l'Etat :	1.474.853.458,51	2.857.789.035,47	2.715.397.643,42	1.617.244.850,56
Fonds de couverture de dettes de l'Etat sans incidence budgétaire					
MO	Fonds de couverture des signes monétaires émis par le Trésor	169.718.087,52	14.982.653,32	0,00	184.700.740,84
PC	Fonds de couverture des avoirs sur comptes chèques postaux	871.442.271,73	143.863.796,79	0,00	1.015.406.068,92
	Total Fonds de cov. de dettes de l'Etat sans incid. budg. :	1.041.160.359,25	158.946.450,11	0,00	1.200.106.809,36
Total général :		2.576.362.970,82	3,105,185,310,48	2,821,025,966,27	2,860,522,315,03

